

SOCIÉTÉ DES NATIONS

ACTES
DE LA
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE
(11-14 décembre 1939)

SÉANCES PLÉNIÈRES

GENEVE 1940

LEAGUE OF NATIONS

RECORDS
OF THE
TWENTIETH ORDINARY SESSION
OF THE ASSEMBLY
(December 11th-14th, 1939)

PLENARY MEETINGS

GENEVA 1940

RECUEIL DES TRAITÉS

Traités et Engagements internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations

Aux termes de l'article 18 du Pacte de la Société des Nations, « tout traité ou engagement international conclu à l'avenir par un Membre de la Société des Nations devra être immédiatement enregistré par le Secrétariat et publié par lui aussitôt que possible; aucun de ces traités ou engagements internationaux ne sera obligatoire avant d'avoir été enregistré ». La publication du *Recueil des Traités* répond à cette disposition du Pacte.

Ce recueil est la collection la plus complète qui existe. Les actes reproduits ont un caractère d'authenticité indiscutable. Conformément à la disposition 6 du mémorandum approuvé par le Conseil de la Société des Nations à Rome le 19 mai 1920, ils doivent être accompagnés d'une déclaration spécifiant qu'ils contiennent le texte intégral de l'accord que les parties ont conclu.

Les traités sont publiés dans les langues dans lesquelles ils ont été signés, mais, afin d'en rendre la consultation plus aisée et plus générale, le Secrétariat en établit une traduction en français et en anglais chaque fois que le traité enregistré n'a pas été publié dans ces deux langues. Cette traduction est jointe au traité.

Dans une partie annexe, insérée après chaque centaine de traités publiés, on met à jour et on publie tous les renseignements utiles sur la prolongation des engagements, sur les modifications qu'ils peuvent avoir subies, sur les adhésions, les ratifications, les dénonciations dont ils ont été l'objet, etc. Ces annexes donnent donc la situation exacte des relations entre Etats.

Dans le *Recueil des Traités* figurent les traités d'importance majeure conclus au cours de ces dernières années. On y trouvera également toutes les conventions conclues sous les auspices de la Société des Nations pour autant qu'elles sont entrées en vigueur.

Le Secrétariat de la Société des Nations a enregistré jusqu'à fin décembre 1938 plus de 4.500 traités ou engagements internationaux de toute sorte, traités de paix, traités de commerce, grandes conventions internationales, adhésions à ces conventions, prolongations de traités de commerce et de navigation, dénonciations de traités, etc.

Cent quatre-vingt-quatorze volumes et sept index généraux ont été publiés à ce jour, à des prix variant de Fr. suisses 6.75 à Fr. suisses 30.—.

<i>Prix d'abonnement à 12 volumes consécutifs à paraître, de 400 à 500 pages</i>			
<i>chacun</i>	franco de port	Fr. suisses	150.—
<i>Chaque volume à paraître</i>		» »	15.—

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève, janvier 1940.

ACTES
DE LA
VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE
(11-14 décembre 1939)

SÉANCES PLÉNIÈRES

LEAGUE OF NATIONS

RECORDS
OF THE
TWENTIETH ORDINARY SESSION
OF THE ASSEMBLY
(December 11th-14th, 1939)

PLENARY MEETINGS

TABLE DES MATIÈRES — TABLE OF CONTENTS

	Pages		Page
Liste des délégués à l'Assemblée	v	List of Delegates to the Assembly	v
1. Ouverture de l'Assemblée	1	1. Opening of the Assembly	1
2. Election de la Commission de vérification des pouvoirs	1	2. Election of the Committee to report on the Credentials of the Delegates	1
3. Constitution du Comité des nominations.	2	3. Appointment of the Nominations Com- mittee	2
4. Composition du Bureau de l'Assemblée: Propositions du Comité des nominations	3	4. Composition of the General Committee of the Assembly: Proposals of the Nomi- nations Committee	3
5. Election du Président de la vingtième ses- sion ordinaire de l'Assemblée: Proposi- tion du Comité des nominations	3	5. Election of the President of the Twentieth Ordinary Session of the Assembly: Pro- posal of the Nominations Committee . .	3
6. Discours du Président	4	6. Speech by the President	4
7. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée	5	7. Election of the Vice-Presidents of the Assembly	5
8. Vérification des pouvoirs: Rapport de la Commission	5	8. Verification of Credentials: Report by the Committee	5
9. Ordre du jour et procédure de la présente session de l'Assemblée: Communications du Bureau	6	9. Agenda and Procedure of the Present Session of the Assembly: Communica- tions from the General Committee . .	6
10. Appel du Gouvernement finlandais . . .	7	10. Appeal of the Finnish Government. . .	7
11. Election des Membres non permanents du Conseil	11	11. Election of Non-permanent Members of the Council	11
12. Communication du Président	11	12. Communication by the President	11
13. Appel du Gouvernement finlandais (<i>suite</i>): Proposition de la délégation argentine.	13	13. Appeal of the Finnish Government (<i>con- tinued</i>): Proposal of the Argentine Delegation	13
14. Procédure pour l'élection des Membres non permanents du Conseil: Proposition du Bureau.	18	14. Procedure for the Election of the Non- permanent Members of the Council: Proposal by the General Committee . .	18
15. Proposition concernant le maintien provi- soire des deux sièges non permanents créés par le Conseil et l'Assemblée en 1935	20	15. Proposal concerning the Provisional Main- tenance of the Two Non-permanent Seats created by the Council and the Assembly in 1936	20
16. Hommage au nouveau Président de la Con- fédération suisse	21	16. Congratulations to the New President of the Swiss Confederation	21
17. Questions financières: Rapport général de la quatrième Commission: Résolutions.	21	17. Financial Questions: General Report of the Fourth Committee: Resolutions . .	21
18. Développement de la collaboration inter- nationale dans le domaine économique et social	22	18. Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs. . . .	22
19. Appel du Gouvernement finlandais (<i>suite</i>): Rapport du Comité spécial.	24	19. Appeal of the Finnish Government (<i>con- tinued</i>): Report of the Special Com- mittee	24
20. Election de trois Membres non permanents du Conseil	37	20. Election of Three Non-permanent Mem- bers of the Council	37
21. Pouvoirs du Bureau après l'ajournement de la session de l'Assemblée: Proposition du Bureau	38	21. Powers of the General Committee after the Adjournment of the Assembly's Session: Proposal by the General Com- mittee	38
22. Election de deux nouveaux Membres non permanents du Conseil	38	22. Election of Two New Non-permanent Members of the Council	38
23. Ajournement de la vingtième session de l'Assemblée.	39	23. Adjournment of the Twentieth Session of the Assembly	39
Corrigenda	iv	Corrigenda	iv
Annexe: Résolutions adoptées par l'Assemblée	43	Annex: Resolutions adopted by the Assembly	43

CORRIGENDUM

Pages 3 et 4: Le discours du Président au bas de la page 3 et au haut de la page 4 doit se lire comme suit:

Le PRÉSIDENT. — J'invite M. Hambro à prendre place au fauteuil présidentiel.

Monsieur le Président, je me réjouis d'être appelé à remettre entre vos mains l'honneur et le poids de la présidence, et d'avoir ainsi le privilège de vous féliciter au nom de l'Assemblée. Tous ceux qui connaissent et votre conscience et votre expérience, savent que l'on peut faire confiance à l'une et à l'autre.

Messieurs, l'usage s'est introduit, en ces dernières années, que le Président du Conseil, en cédant le fauteuil au Président de l'Assemblée, expose quelques considérations sur l'état du monde. Dans les circonstances actuelles, je ne crois pas devoir m'astreindre à cet usage. Au moment présent, l'économie des paroles profite à l'énergie des actes.

Faut-il souligner tout ce que ce moment offre de tragique? Depuis que la Société des Nations est née de la souffrance des hommes, sans doute n'a-t-elle point connu d'heures plus obscures, et il semble que les principes sur lesquels elle a été fondée s'en aillent tous à vau-l'eau. Cette souffrance des hommes, on en entend de nouveau la plainte affreuse, et certes ce n'est pas dans des pays comme le mien qui ont souffert pour leur indépendance, qu'on demeure insensible à d'autres violations du droit.

Vous êtes, Monsieur le Président, de ceux qui croient à la nécessité de la collaboration et de la coopération entre Etats, et vous ne désespérez pas de l'avenir. « C'est la nuit », a dit le poète, « qu'il est beau de croire à la lumière ». Peut-être, au lendemain des ténèbres actuelles, la Société des Nations renaîtra-t-elle plus forte et mieux adaptée aux véritables possibilités de la vie internationale. En attendant, il convient d'entretenir le flambeau; de maintenir notamment dans toute leur utilité les activités techniques (je pense au Secrétariat), sociales (je pense au Bureau international du Travail), juridiques (je pense à la Cour permanente de La Haye).

On dénigre souvent, on raille parfois ces activités avec une légèreté qui n'a d'excuse que l'ignorance, ou, si l'on préfère, avec une ignorance qui n'a d'excuse que la légèreté.

C'est dans un esprit de fidélité à l'idéal de la Société des Nations, Monsieur le Président, je le sais, que vous allez diriger nos délibérations, qui retiendront l'attention de tous les hommes de bonne volonté. Avec eux, avec vous, je crois à une puissance supérieure aux autres puissances et qui, selon le mot de Maurice Maeterlinck, a pitié du cœur des hommes. Je crois à la raison humaine qui corrige au besoin ses propres défaillances. Je crois, d'une foi indéfectible, à la dignité et à la liberté humaines, qui demeurent la condition et le ferment de toute véritable civilisation.

Pages 3 and 4: The President's speech at the bottom of page 3 and at the top of page 4 should read as follows:

The CHAIRMAN. — I invite M. Hambro to occupy the presidential chair.

I am very happy to be able to place in your hands, Mr. President, the honour and the weighty responsibility of presiding over this Assembly, and I am happy, too, to have the privilege of congratulating you on behalf of the Assembly. All who know your qualities of conscientiousness and experience know that both can be trusted.

The custom has grown up during the last few years, Gentlemen, for the President of the Council, when he hands over the presidency of the Assembly, to say a few words upon the state of the world. In existing circumstances, I do not think it is necessary for me to follow this tradition at the present time; economy in words will redound to the advantage of deeds.

Is there any need to stress the tragic nature of present circumstances? Since the League of Nations was born from the suffering of mankind, it has never been through darker hours than these, and it seems as though every principle upon which it was based is at the present moment drifting away. That suffering of mankind has begun again, and certainly countries like mine, which have suffered for their independence, cannot remain insensible to other violations of law.

You, Mr. President, are among those who believe in the need for co-operation and collaboration between States, and you do not despair of the future. As the poet says, in the hours of night, we must believe that dawn will come. Perhaps, after the present darkness, the League will revive again stronger and better adapted to the true possibilities of international life. Meanwhile the torch must be kept alight; let us maintain to the full measure of their utility the technical activities (and here I am thinking of the Secretariat), the social activities (and here I have the International Labour Office more especially in mind) and juridical activity (I am thinking of the Permanent Court of International Justice).

These activities are frequently decried or scoffed at with a thoughtlessness the only excuse for which is ignorance—or, if you prefer, an ignorance the only excuse for which is thoughtlessness.

I know it will be in consonance with the ideal of the League of Nations that you, Mr. President, will conduct our proceedings, which will be watched by all men of good will. With them, and with you, I believe in a higher power, which, in the words of Maurice Maeterlinck, has pity on the heart of man. I believe in human reason which, where necessary, corrects its own shortcomings; and I believe with staunch faith in the dignity and freedom of mankind, which remain the condition and basis of all true civilisation.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET MEMBRES DES DÉLÉGATIONS
LIST OF DELEGATES AND MEMBERS OF DELEGATIONS

AFGHANISTAN

Son Excellence Islam-Bek KHOUDOJAR Khan.

Chargé d'Affaires d'Afghanistan à Paris -- Chargé d'Affaires of Afghanistan in Paris.

Secrétaire — Secretary:

Mohammed ALI Khan.

Secrétaire de la Légation royale d'Afghanistan à Paris — Secretary of the Royal Afghan Legation in Paris.

UNION SUD-AFRICAINE
UNION OF SOUTH AFRICA

Mr. Sidney Frank WATERSON.

Haut Commissaire à Londres — High Commissioner in London.

Mr. H. T. ANDREWS.

Représentant accrédité près la Société des Nations — Accredited Representative to the League of Nations.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
ARGENTINE REPUBLIC

Son Excellence M. Rodolfo FREYRE.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en Suisse — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Switzerland.

Suppléant — Substitute:

M. Carlos Alberto PARDO.

Chef du Bureau permanent près la Société des Nations — Head of the Permanent Bureau at the seat of the League of Nations.

AUSTRALIE — AUSTRALIA

Mr. F. L. McDougall, C.M.G.

BELGIQUE — BELGIUM

Son Excellence le comte CARTON DE WIART.

Ministre d'Etat, ancien Premier Ministre, Délégué permanent à la Société des Nations — Minister of State, former Prime Minister, Permanent Delegate to the League of Nations.

Son Excellence le comte Louis D'URSEL.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Berne.

M. Maurice BOURQUIN.

Professeur à l'Université de Genève — Professor at the University of Geneva.

BOLIVIE — BOLIVIA

Son Excellence M. Adolfo COSTA DU RELS.

Ambassadeur, Délégué permanent près la Société des Nations — Ambassador, Permanent Delegate to the League of Nations.

Secrétaire général — Secretary-General:

Le docteur Don Alfonso DE QUEREJAZU.

Chargé des services du Bureau permanent près la Société des Nations — Chargé des services of the Permanent Office to the League of Nations.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD
UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN
AND NORTHERN IRELAND

The Right Honourable R. A. BUTLER, M.P.

Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire pour les Affaires étrangères — Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs.

His Grace the DUKE OF DEVONSHIRE.

Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire pour les Affaires des Dominions — Parliamentary Under-Secretary of State for Dominion Affairs.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD (*suite*)

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN
AND NORTHERN IRELAND (*continued*)

Secrétaire général — Secretary-General:

Mr. A. W. G. RANDALL, O.B.E.

Conseillers — Advisers:

Mr. G. MYRDDIN-EVANS.

Mr. R. M. MAKINS.

Service de presse — Press Officer:

Mr. C. B. P. PEAKE, M.C.

*Office des Dominions et Secrétaire particulier du
Duc de Devonshire — Dominions Office and
Private Secretary to the Duke of Devonshire:*

Mr. C. R. PRICE.

*Secrétaire particulier de M. Butler — Private
Secretary to Mr. Butler:*

Mr. G. M. WARR.

BULGARIE — BULGARIA

Son Excellence le docteur Detchko KARADJOFF.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Delegate to the League of Nations.

Suppléant — Substitute:

M. Ivan RADEFF.

Secrétaire de Légation — Secretary of Legation.

CANADA

Mr. H. Hume WRONG.

Délégué permanent près la Société des Nations — Permanent Delegate to the League of Nations.

Mr. Alfred RIVE.

Secrétaire de Légation — Secretary of Legation.

CHINE — CHINA

Son Excellence le docteur V. K. Wellington Koo.

Ambassadeur à Paris — Ambassador in Paris.

Suppléant — Substitute:

Son Excellence le docteur V. Hoo Chi-tsai.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne. Directeur du Bureau permanent de la Délégation chinoise près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Berne, Director of the Permanent Bureau of the Chinese Delegation to the League of Nations.

COLOMBIE — COLOMBIA

Son Excellence M. Luis Eduardo NIETO-CABALLERO.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en Suisse — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Switzerland.

Son Excellence M. Jaime JARAMILLO-ARANGO.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès des Gouvernements des Pays-Bas, de la Pologne et du Danemark — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary to the Governments of the Netherlands, Poland and Denmark.

Son Excellence M. Luis TAMAYO.

Ancien Ministre de Colombie à Londres — Former Minister of Colombia in London.

Conseiller juridique — Legal Adviser:

Le professeur J. M. YEPES.

Conseiller juridique de la Délégation permanente près la Société des Nations — Legal Adviser at the Permanent Delegation to the League of Nations.

Secrétaire — Secretary:

Le docteur Abelardo FORERO-BENAVIDES.

Secrétaire de la Délégation permanente près la Société des Nations — Secretary at the Permanent Delegation to the League of Nations.

CUBA

Son Excellence M. Guillermo DE BLANCK.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in London, Permanent Delegate to the League of Nations.

*Suppléant et Secrétaire général — Substitute and
Secretary-General:*

Le docteur José DE LA LUZ-LEÓN.

Chargé d'Affaires en Suisse — Chargé d'Affaires in Switzerland.

CUBA (*suite*) — (*continued*)

Secrétaire — Secretary:

M. Luis VALDÉS-ROIG.

Consul à Genève — Consul at Geneva.

DANEMARK — DENMARK

Son Excellence M. William BORBERG.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire,
Délégué permanent près la Société des Nations —
Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary,
Permanent Delegate to the League of Nations.

Secrétaire — Secretary:

Le comte A. N. DE MOLTKE-HUITFELDT.

Secrétaire au Ministère des Affaires étrangères à
Copenhague — Secretary in the Ministry for Foreign
Affairs, Copenhagen.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
DOMINICAN REPUBLIC

Le docteur Viriato FIGUEREDO-LORA.

Conseiller et Délégué suppléant de la Délégation
permanente — Counsellor and Substitute Delegate
at the Permanent Delegation.

ÉGYPTE — EGYPT

Son Excellence FAKHRY Pacha.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
à Paris — Envoy Extraordinary and Minister
Plenipotentiary in Paris.

Son Excellence Abdol Fattah ASSAL Bey.

Ministre plénipotentiaire, Conseiller d'Ambassade à
Londres — Minister Plenipotentiary, Counsellor at
the Embassy in London.

ÉQUATEUR — ECUADOR

Son Excellence M. Manuel SOTOMAYOR LUNA.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
en France et en Grande-Bretagne — Envoy Extra-
ordinary and Minister Plenipotentiary in France
and Great Britain.

M. Alejandro GASTELÚ.

Consul général en Suisse, Secrétaire de la Délégation
permanente auprès de la Société des Nations —
Consul-General in Switzerland, Secretary of the
Permanent Delegation accredited to the League of
Nations.

ÉQUATEUR (*suite*) — ECUADOR (*continued*)

Secrétaire — Secretary:

M. Arturo BARRERO.

Conseiller de Légation à Paris — Counsellor of
Legation in Paris.

ESTONIE — ESTONIA

Son Excellence le docteur Nikolas KAASIK.

Directeur des Affaires politiques au Ministère des
Affaires étrangères — Director of Political Questions
at the Ministry for Foreign Affairs.

M. Johannes KÕDAR.

Conseiller de Légation, faisant fonctions de Représentant permanent auprès de la Société des Nations — Counsellor of Legation, Acting Permanent Representative accredited to the League of Nations.

FINLANDE — FINLAND

Son Excellence le docteur Rudolf HOLSTI.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire,
Délégué permanent près la Société des Nations —
Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary,
Permanent Delegate to the League of Nations.

Son Excellence le docteur Harri G. HOLMA.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à
Paris — Envoy Extraordinary and Minister Plenipo-
tentiary in Paris.

Le colonel Aladar PAASONEN.

Premier aide de camp du Président de la République
— Senior Aide-de-camp to the President of the
Republic.

Suppléant — Substitute:

M. Jean NYSSÖNEN.

Conseiller de Légation — Counsellor of Legation.

Secrétaires — Secretaries:

M^{me} G. LINDHOLM.

M^{lle} U. ESSELSTRÖM.

FRANCE

Son Excellence M. J. PAUL-BONCOUR.

Sénateur, ancien Président du Conseil, Délégué per-
manent de la France à la Société des Nations —
Senator, former President of the Council of Ministers,
Permanent French Delegate to the League of Nations.

FRANCE (*suite*) — (*continued*)

M. CHAMPETIER DE RIBES.

Sénateur, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères — Senator, Under-Secretary of State at the Ministry for Foreign Affairs.

Suppléants — Substitutes:

M. Henry BÉRENGER.

Sénateur, Ambassadeur, Président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat — Senator, Ambassador, President of the Foreign Affairs Committee of the Senate.

M. Jean MISTLER.

Député, Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés, ancien Ministre — Member of the Chamber of Deputies, President of the Foreign Affairs Committee of the Chamber of Deputies, former Minister.

Délégués adjoints — Assistant Delegates:

M. ARCHIMBAUD.

Député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, Rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre des Députés — Member of the Chamber of Deputies, former Under-Secretary of State, Rapporteur for the budget of Foreign Affairs in the Chamber of Deputies.

M. CHARVÉRIAT.

Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires politiques et commerciales au Ministère des Affaires étrangères — Minister Plenipotentiary, Director of Political and Commercial Affairs at the Ministry for Foreign Affairs.

M. BASDEVANT.

Juriconsulte du Ministère des Affaires étrangères — Legal Adviser at the Ministry for Foreign Affairs.

M. Yves BRÉART DE BOISANGER.

Inspecteur des Finances, Sous-Gouverneur de la Banque de France — Finance Inspector, Deputy Governor of the Bank of France.

Secrétaire général — Secretary-General:

M. Pierre ARNAL.

Ministre plénipotentiaire, Sous-Directeur du Service de la Société des Nations au Ministère des Affaires étrangères — Minister Plenipotentiary, Deputy-Director of the League of Nations Section at the Ministry for Foreign Affairs.

Conseillers techniques — Technical Advisers:

M. Louis AUBERT.

Chargé de mission au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères — "Chargé de Mission" in the cabinet of the Minister for Foreign Affairs.

FRANCE (*suite*) — (*continued*)

M. FATOU.

Directeur du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères — "Directeur du Cabinet" of the Under-Secretary of State at the Ministry for Foreign Affairs.

M. Jean PAUL-BONCOUR.

Chef du Service de Presse au Ministère des Affaires étrangères — Head of the Press Service at the Ministry for Foreign Affairs.

M. LALOUETTE.

Chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères — "Chef du Cabinet" of the Foreign Minister.

M. DE MENTHON.

Secrétaire d'Ambassade — Secretary of Embassy.

M. Jean DARIDAN.

Secrétaire d'Ambassade — Secretary of Embassy.

M. TORRIS.

Secrétaire d'Ambassade — Secretary of Embassy.

M. MÉZIÈRE.

Vice-Consul.

M. GAUTHIER.

Secrétaire — Secretary.

GRÈCE — GREECE

Son Excellence M. S. POLYCHRONIADIS.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Delegate to the League of Nations.

Suppléant — Substitute:

M. Michel MELAS.

Chef de Section au Ministère des Affaires étrangères — Head of Section at the Ministry for Foreign Affairs.

HAÏTI — HAITI

Son Excellence M. A. F. FRANGULIS.

Ministre plénipotentiaire, Secrétaire général perpétuel de l'Académie diplomatique internationale, Délégué permanent près la Société des Nations — Minister Plenipotentiary, Secretary-General in perpetuity of the International Diplomatic Academy, Permanent Delegate to the League of Nations.

Suppléant — Substitute:

M. Alfred ADDOR.

Consul général à Genève — Consul-General in Geneva.

INDE — INDIA

Sir Muhammad ZAFRULLA Khan.

Membre juridique du Conseil exécutif du Gouverneur général de l'Inde — Law Member of the Executive Council of the Governor-General of India.

Conseiller et Secrétaire — Adviser and Secretary:

Mr. W. D. TOMKINS, O.B.E.

India Office.

IRAK — IRAQ

Son Excellence Al Sayid Ata AMIN.

Chargé d'Affaires à Rome — Chargé d'Affaires in Rome.

IRAN

Son Excellence M. Anouchiravan SÉPAHBODI.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Paris.

IRLANDE — IRELAND

Mr. F. T. CREMINS.

Délégué permanent près la Société des Nations — Permanent Delegate to the League of Nations.

LETTONIE — LATVIA

Son Excellence M. Jules FELDMANS.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire au Danemark et en Suisse, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Denmark and Switzerland, Permanent Delegate to the League of Nations.

Suppléant — Substitute:

M. Jánis ZIRNIS.

Premier Secrétaire de la Délégation près la Société des Nations — First Secretary of the Delegation to the League of Nations.

LIBERIA

Mr. Angus CAMPBELL.

Consul général à Berlin — Consul-General in Berlin.

LITHUANIE — LITHUANIA

Son Excellence M. Jurgis SAVICKIS.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Delegate to the League of Nations.

Secrétaire — Secretary:

Le docteur Albertas GERUTIS.

Secrétaire de la Délégation permanente près la Société des Nations — Secretary at the Permanent Delegation to the League of Nations.

LUXEMBOURG — LUXEMBURG

M. Albert WEHRER.

Docteur en droit, Secrétaire général du Gouvernement — Doctor of Law, Secretary-General of the Government.

MEXIQUE — MEXICO

M. Manuel TELLO.

Conseiller — Counsellor.

Conseiller technique et Déléguée suppléante — Expert and Substitute Delegate:

M^{lle} Palma GUILLÉN.

Conseiller à la Délégation permanente près la Société des Nations — Counsellor at the Permanent Delegation to the League of Nations.

Secrétaires — Secretaries:

M. Jorge DAESSELE-SEGURA.

Premier Secrétaire de la Délégation permanente près la Société des Nations — First Secretary of the Permanent Delegation to the League of Nations.

M. Mario GARZA RAMOS.

Troisième Secrétaire de la Délégation permanente près la Société des Nations — Third Secretary of the Permanent Delegation to the League of Nations.

NORVÈGE — NORWAY

M. C. J. HAMBRO.

Président du Storting, Président de la Commission des Affaires étrangères — President of the Storting, President of the Foreign Affairs Committee.

M. Andreas URBYE.

Ancien Ministre — Former Minister.

Suppléant — Substitute:

M. H. C. BERG.

Conseiller de la Légation Royale de Norvège à Paris — Counsellor at the Royal Legation of Norway at Paris.

NOUVELLE-ZÉLANDE — NEW ZEALAND

Mr. William Joseph JORDAN.

Haut Commissaire à Londres — High Commissioner in London.

Suppléants — Substitutes:

Mr. R. M. CAMPBELL.

Conseiller économique du Gouvernement néo-zélandais à Londres — New Zealand Government's Economic Adviser in London.

Mr. C. A. KNOWLES, C.B.E.

Secrétaire particulier du Haut Commissaire — Private Secretary to the High Commissioner.

Miss J. R. MCKENZIE.

PAYS-BAS — NETHERLANDS

Son Excellence le baron G. W. DE VOS VAN STEENWIJK.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Peiping — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary at Peiping.

Le professeur J. P. A. FRANÇOIS.

Chef de la Direction des Affaires de la Société des Nations au Ministère des Affaires étrangères — Head of the League of Nations Section at the Ministry for Foreign Affairs.

Suppléant — Substitute:

Jonkheer H. P. J. BOSCH VAN DRAKESTEIN.

Chargé d'Affaires *a.i.* à Berne — Acting Chargé d'Affaires in Berne.

Secrétaire — Secretary:

M^{lle} A. F. W. Lunsingh MEIJER.

Secrétaire au Ministère des Affaires étrangères — Secretary in the Ministry for Foreign Affairs.

POLOGNE — POLAND

M. Zygmunt GRALINSKI.

Docteur en droit, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères — Doctor of Law, Under-Secretary of State at the Ministry for Foreign Affairs.

M. Sylwin STRAKACZ.

Ministre plénipotentiaire, Délégué permanent près la Société des Nations — Minister Plenipotentiary, Permanent Delegate accredited to the League of Nations.

POLOGNE (*suite*) — POLAND (*continued*)

M. Jan DE MODZBLEWSKI.

Ancien Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne — Former Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Berne.

PORTUGAL

Son Excellence le docteur José CAEIRO DA MATTA.

Ancien Ministre des Affaires étrangères, Recteur de l'Université de Lisbonne — Former Minister for Foreign Affairs, Dean of the University of Lisbon.

Suppléant — Substitute:

Le docteur Rodrigo AYRES DE MAGALHAES.

Chargé d'Affaires de la Délégation permanente près la Société des Nations — Chargé d'Affaires of the Permanent Delegation to the League of Nations.

ROUMANIE — ROUMANIA

Son Excellence M. Alexandre GURANESCO.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Berne, Permanent Delegate to the League of Nations.

SUÈDE — SWEDEN

M. B. Östen UNDÉN.

Chancelier des Universités du Royaume, ancien Ministre des Affaires étrangères — Chancellor of the State Universities, former Minister for Foreign Affairs.

Son Excellence le baron Hans Gustaf BECK-FRIIS.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Berne, Permanent Delegate accredited to the League of Nations.

SUISSE — SWITZERLAND

M. William RAPPARD.

Professeur à l'Université de Genève, Directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales — Professor at the University of Geneva, Director of the Graduate Institute for Higher International Studies.

M. Camille GORGÉ.

Ministre plénipotentiaire, Chef de la Section de la Société des Nations au Département politique fédéral — Minister Plenipotentiary, Head of the League of Nations Section at the Federal Political Department.

THAÏLANDE — THAILAND

Son Excellence Phya RAJAWANGSAN.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres, Représentant permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in London, Permanent Representative to the League of Nations.

Secrétaires — Secretaries :

M. Chalee YONGSUNDARA.

Secrétaire de Légation à Londres — Secretary of Legation in London.

M. Somboon PALASTHIRA.

Secrétaire de Légation à Londres — Secretary of Legation in London.

TURQUIE — TURKEY

Son Excellence M. Necmeddin SADAK.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, Délégué permanent près la Société des Nations — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary, Permanent Delegate to the League of Nations.

Suppléant — Substitute :

M. Nizamettin AYASLI.

Consul général à Genève — Consul-General at Geneva.

Conseiller — Adviser :

M. Nedim V. İLKİN.

URUGUAY

Son Excellence M. Victor BENAVIDES.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berne, ancien Ministre des Travaux publics, ancien Sénateur — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary in Berne, former Minister for Public Works, former Senator.

Son Excellence M. Julian NOGUEIRA.

Ministre plénipotentiaire — Minister Plenipotentiary.

URUGUAY (*suite*) — (*continued*)

Secrétaire — Secretary :

M. Adolfo SIENRA.

Premier Secrétaire de la Légation en France — First Secretary of the Legation in France.

VENEZUELA

Son Excellence le docteur Caracciola
PARRA-PÉREZ.

Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Venezuela en Suisse et en Espagne — Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary of Venezuela in Switzerland and Spain.

Secrétaires — Secretaries :

Le docteur Carlos H. ARANGÚREN.

Conseiller de Légation, Chargé d'Affaires à Berne — Counsellor of Legation, Chargé d'Affaires in Berne.

M. Diego ALAMO-YBARRA.

Secrétaire de Légation à Berne — Secretary of Legation in Berne.

YUGOSLAVIE — YUGOSLAVIA

Le docteur Stoyan GAVRILOVITCH.

Chef de la Section pour la Société des Nations au Ministère des Affaires étrangères — Head of the League of Nations Section at the Ministry for Foreign Affairs.

Le docteur Zorislav DRAGOUTINOVITCH.

Chargé d'Affaires de la Délégation permanente près la Société des Nations — Chargé d'Affaires of the Permanent Delegation to the League of Nations.

Secrétaire — Secretary :

Le docteur Sava MIKHAILOVITCH.

Attaché de Légation — Attaché of Legation.

Conseiller technique — Expert :

M. Bogdan RADITSA.

Attaché de presse — Press Attaché.

VINGTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE¹

TEXTE DES DÉBATS

No 1. — Genève, le mardi 12 décembre 1939

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue le lundi 11 décembre 1939, à 11 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique),
Président du Conseil;

puis M. HAMBRO (Norvège).

Le comte Carton de Wiart, premier délégué de la Belgique, Président du Conseil, prend place au fauteuil présidentiel.

1. Ouverture de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT. — En ma qualité de Président du Conseil de la Société des Nations, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la vingtième session ordinaire de l'Assemblée de la Société des Nations.

Vous connaissez les circonstances dans lesquelles l'Assemblée a été convoquée. D'une part, il lui appartiendra de procéder à l'examen de quelques questions inscrites depuis longtemps à son ordre du jour. D'autre part, elle aura à répondre à l'appel du Gouvernement de la Finlande.

C'est au prix de grandes difficultés que beaucoup de délégués ont pu se rendre à Genève, et tel ou tel parmi eux peut être rappelé d'un moment à l'autre dans son pays pour des tâches urgentes. Il est donc naturel qu'il se soit manifesté, parmi les délégations, un désir général, tout en faisant œuvre consciencieuse et utile, de réduire au minimum les formalités habituelles et de ne pas prolonger nos travaux au delà du temps strictement nécessaire.

Il existe dans notre Règlement intérieur certaines dispositions qui se justifient sans doute en temps normal, mais qui perdent leur raison d'être ou qui sont malaisément applicables dans la situation présente, notamment à cause de l'effectif restreint des délégations.

Je crois donc que l'Assemblée sera d'avis de simplifier dans la mesure du possible la procédure de cette session.

2. Election de la Commission de vérification des pouvoirs.

Le PRÉSIDENT. — Aux termes du paragraphe 3 de l'article 5 de son Règlement intérieur, l'Assemblée doit constituer une Commission de neuf membres chargée de vérifier les pouvoirs des délégués.

¹ En raison des circonstances spéciales dans lesquelles l'Assemblée a été appelée à siéger, on a fusionné le précédent *Journal de l'Assemblée* et le procès-verbal des séances en sorte que le présent résumé tiendra lieu de procès-verbal.

On ne manquera pas de publier un corrigendum dans le dernier numéro au cas où des erreurs matérielles se seraient glissées dans le texte.

TWENTIETH SESSION OF THE ASSEMBLY¹

TEXT OF THE DEBATES

No. 1. — Geneva, Tuesday, December 12th, 1939

FIRST PLENARY MEETING

held on Monday, December 11th, 1939, at 11 p.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium),
President of the Council;

then *President:* M. HAMBRO (Norway).

Count Carton de Wiart, first delegate of Belgium, President of the Council, took the Chair.

1. Opening of the Assembly.

The CHAIRMAN. — In my capacity as President of the Council of the League of Nations, I have the honour to declare open the twentieth ordinary session of the Assembly of the League of Nations.

You are aware of the circumstances in which the Assembly has been convened. It will be called upon, on the one hand, to examine certain questions that have been on its agenda for some considerable time; and on the other hand it will have to respond to the appeal of the Finnish Government.

Many delegates have had great difficulty in coming to Geneva, and some of them may at any moment be recalled to their own countries on urgent business. It is therefore natural that there should be a general feeling among the delegations that, while the Assembly should do useful and conscientious work, the usual formalities should be reduced to a minimum and that we should not prolong our work beyond such time as is strictly necessary.

In our Rules of Procedure there are certain provisions which are doubtless justified in normal times but which lose their *raison d'être* or are difficult to apply in present circumstances, particularly on account of the smallness of the delegations.

I therefore take it that the Assembly will agree to simplify to the greatest possible extent the procedure to be followed during this session.

2. Election of the Committee to report on the Credentials of the Delegates.

The CHAIRMAN. — According to Rule 5, paragraph 3, of its Rules of Procedure, the Assembly has to set up a Committee of nine members for the examination of the full powers of the delegates.

¹ Owing to the special circumstances in which the Assembly has been called upon to sit, the usual *Assembly Journal* and the Minutes of the Meetings have been merged. The present summary therefore constitutes the Minutes.

Should the text be found to contain material errors, a corrigendum will be published in the last number.

Conformément à ce Règlement, j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée une liste comprenant les noms suivants:

M. F. L. McDougall (Australie);
 Son Excellence M. Costa du Rels (Bolivie);
 Son Excellence M. Detchko Karadjoff (Bulgarie);
 Son Excellence M. Hoo Chi-tsai (Chine);
 M. Viriato Figueredo-Lora (République Dominicaine);
 M. Alejandro Gastelu (Equateur);
 M. Basdevant (France);
 Son Excellence M. S. Polychroniadis (Grèce);
 Son Excellence Phya Rajawangsan (Thaïlande).

La liste proposée par le Président est adoptée.

Le PRÉSIDENT. — Etant donné la brièveté du délai qui s'est écoulé entre la convocation de l'Assemblée et l'ouverture de la présente session, il ne sera peut-être pas possible, pour la Commission de vérification des pouvoirs, de vous présenter un rapport aussi rapidement qu'elle le fait d'habitude, c'est-à-dire au cours de la première séance.

Aussi, je crois pouvoir vous proposer, afin d'activer nos travaux, de ne pas attendre ce rapport pour procéder à l'élection du Comité des nominations.

En attendant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui sera sans doute prêt dans la journée, l'Assemblée autoriserait les diverses délégations à siéger provisoirement.

3. Constitution du Comité des nominations.

Le PRÉSIDENT. — L'Assemblée doit maintenant, conformément à l'article 7 b) de son Règlement intérieur, procéder à la constitution du Comité des nominations.

Le Comité des nominations doit présenter des candidatures pour toute élection à des fonctions qui confèrent un siège au Bureau de l'Assemblée, c'est-à-dire le président, les vice-présidents et les présidents des grandes Commissions de l'Assemblée. Sa tâche est par conséquent conditionnée par les rouages mêmes de l'Assemblée.

Si l'Assemblée est d'accord, on pourrait exceptionnellement charger le Comité des nominations:

1^o De prévoir, s'il le juge utile (en dérogation à l'article 7, alinéa 1), une simplification du système des commissions et une réduction du nombre des membres du Bureau pour la présente session de l'Assemblée;

2^o De proposer une liste de noms en fonction de la proposition que je viens de formuler.

La proposition du Président est adoptée.

Le PRÉSIDENT. — Je vous sou mets donc le nom des personnalités suivantes pour faire partie du Comité des nominations:

M. H. T. Andrews (Union Sud-Africaine);
 Sa Grâce le Duc de Devonshire (Royaume-Uni);
 M. William Borberg (Danemark);
 M. Champetier de Ribes (France);
 Son Excellence Alsayid Ata Amin (Irak);
 M. F. T. Cremins (Irlande);
 Son Excellence M. Jurgis Savickis (Lithuanie);
 M. Manuel Tello (Mexique);
 Son Excellence M. Alexandre Guranesco (Roumanie);
 Son Excellence M. Necmeddin Sadak (Turquie);
 Son Excellence M. Caracciola Parra-Perez (Venezuela).

In conformity with these Rules of Procedure, I have the honour to submit to the Assembly a list consisting of the following names:

Mr. F. L. McDougall (Australia);
 His Excellency M. Costa du Rels (Bolivia);
 His Excellency M. Detchko Karadjoff (Bulgaria);
 His Excellency M. Hoo Chi-tsai (China);
 M. Viriato Figueredo-Lora (Dominican Republic);
 M. Alejandro Gastelu (Ecuador);
 M. Basdevant (France);
 His Excellency M. S. Polychroniadis (Greece);
 His Excellency M. Phya Rajawangsan (Thailand).

The list proposed by the Chairman was adopted.

The CHAIRMAN. — In view of the shortness of the period of notice given between the convocation of the Assembly and the opening of this session, it will perhaps not be possible for the Committee on Credentials to present its report as quickly as it usually does—in other words, during the first meeting.

I therefore venture to suggest that, in order to expedite our work, we should not await the presentation of that report before proceeding with the election of the Nomination Committee.

Pending the presentation of the report of the Committee on Credentials, which will doubtless be ready during the course of to-day, the Assembly would provisionally authorise the various delegations to proceed.

3. Appointment of the Nomination Committee.

The CHAIRMAN. — The Assembly is now called upon, under the terms of Article 7 (b) of its Rules of Procedure, to elect the Nomination Committee.

The duty of the Nomination Committee is to present nominations for any election to functions which confer upon the delegate concerned a seat on the General Committee of the Assembly, that is to say: the President, the Vice-Presidents, and the Chairman of the main Assembly Committees. The nature of its task therefore depends upon the machinery of the Assembly itself.

If the Assembly agrees, we might, by way of exception, ask the Nomination Committee to adopt the following procedure:

(1) To provide, if it thinks fit, by way of derogation from Article 7, paragraph 1, for a simplification of the system of committees and a reduction in the number of members of the General Committee during the present session;

(2) To propose a list of names drawn up in consideration of the proposal I have just made.

The Chairman's proposal was adopted.

The CHAIRMAN. — I should now like to put forward the following list of names as members of the Nomination Committee.

Mr. H. T. Andrews (Union of South Africa);
 His Grace the Duke of Devonshire (United Kingdom);
 M. William Borberg (Denmark);
 M. Champetier de Ribes (France);
 His Excellency Alsayid Ata Amin (Iraq);
 Mr. F. T. Cremins (Ireland);
 His Excellency M. Jurgis Savickis (Lithuania);
 M. Manuel Tello (Mexico);
 His Excellency M. Alecsandru Guranesco (Romania);
 His Excellency M. Necmeddin Sadak (Turkey);
 His Excellency M. Caracciola Parra-Perez (Venezuela).

La liste proposée par le Président est adoptée.

(La séance, suspendue à 11 h. 50, est reprise à 12 h. 40.)

4. Composition du Bureau de l'Assemblée: Propositions du Comité des nominations.

M. CREMINS (Irlande) (Président du Comité des nominations). — Conformément à l'article 7, paragraphe b), du Règlement de l'Assemblée, le Comité des nominations est chargé de proposer les noms de candidats pour les fonctions qui comportent un siège au Bureau. En vertu de cet article, le Bureau comprend le président de l'Assemblée, les huit vice-présidents, les présidents des principales Commissions de l'Assemblée, de la Commission de l'ordre du jour et de la Commission de vérification des pouvoirs.

Tenant compte du désir général en faveur d'une simplification de la procédure pour la présente session, le Comité des nominations propose à l'Assemblée de limiter la composition du Bureau aux personnalités suivantes: le président de l'Assemblée, les huit vice-présidents, le président de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il est bien entendu que si l'Assemblée décidait par la suite de constituer des commissions chargées de traiter d'autres questions — par exemple de l'appel du Gouvernement finlandais ou du rapport de la commission spéciale pour les questions économiques et sociales — les présidents de ces deux commissions seraient également membres du Bureau.

Le Comité propose, en outre, comme vice-présidents de l'Assemblée, les premiers délégués des pays suivants: BELGIQUE, ROYAUME-UNI, CANADA, EGYPTE, FRANCE, GRÈCE, PORTUGAL et SUISSE.

Le PRÉSIDENT. — Je demande si l'Assemblée donne son assentiment à la simplification des rouages de l'Assemblée pour la présente session, telle que l'a proposé le Comité.

Il en est ainsi décidé.

5. Election du Président de la vingtième session ordinaire de l'Assemblée: Proposition du Comité des nominations.

Le PRÉSIDENT. — Le Comité des nominations a proposé comme président de l'Assemblée M. Hambro, délégué de la Norvège. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, je demande à l'Assemblée, en dérogation à l'article 21, alinéa 1, du Règlement, de ne pas procéder aux élections par scrutin secret et de considérer le Président comme élu par acclamation.

Il en est ainsi décidé, et M. Hambro est élu Président de l'Assemblée par acclamation.

Le PRÉSIDENT. — J'invite M. Hambro à prendre place au fauteuil présidentiel.

Je me réjouis d'être appelé à remettre entre les mains de M. Hambro l'honneur et le poids de la présidence, et d'avoir ainsi le privilège de le féliciter au nom de l'Assemblée. Tous connaissent et sa conscience et son expérience et savent que l'on peut leur faire confiance à l'une et à l'autre.

L'usage s'est introduit, en ces dernières années, que le Président du Conseil, en cédant le fauteuil au Président de l'Assemblée, expose quelques considérations sur l'état du monde. Dans les circonstances actuelles, je ne crois pas devoir m'astreindre à cet usage. Au moment présent, l'économie des paroles profite à l'énergie des actes.

Faut-il souligner tout ce que ce moment offre de tragique? Depuis que la Société des Nations est née

The list proposed by the Chairman was adopted.

(The meeting was suspended at 11.50 a.m. and resumed at 12.40 p.m.)

4. Composition of the General Committee of the Assembly: Proposals of the Nomination Committee.

Mr. CREMINS (Ireland) (Chairman of the Nomination Committee). — In accordance with Article 7 (b) of the Rules of Procedure of the Assembly, the Nomination Committee has the duty of proposing the names of candidates for the functions which carry with them a seat on the General Committee. Under Article 7, the General Committee consists of the President of the Assembly, the eight Vice-Presidents, the Chairmen of the main Committees of the Assembly, the Agenda Committee, and the Credentials Committee.

Taking into account the general desire for a simplification of procedure at the present session, the Nomination Committee proposes to the Assembly to limit the composition of the General Committee to the following: the President of the Assembly, the eight Vice-Presidents, the Chairman of the Credentials Committee.

It is understood that, if the Assembly should decide afterwards to constitute committees to deal with other questions—for example, the appeal of the Finnish Government and the report of the Special Committee on Economic and Social Questions—their Chairmen would also be members of the General Committee.

The Committee proposes as Vice-Presidents of the Assembly the first delegates of BELGIUM, the UNITED KINGDOM, CANADA, EGYPT, FRANCE, GREECE, PORTUGAL, and SWITZERLAND.

The CHAIRMAN. — I desire to ask the Assembly whether it agrees to the proposal to simplify the machinery of the Assembly for this session, as put forward by the Nomination Committee.

Agreed.

5. Election of the President of the Twentieth Ordinary Session of the Assembly: Proposal of the Nomination Committee.

The CHAIRMAN. — The Nomination Committee proposes M. Hambro, delegate of Norway, as President of the Assembly. If there are no other proposals, I venture to suggest that the Assembly waive Article 21, paragraph 1, of the Rules of Procedure, and that it do not take a secret ballot, but regard M. Hambro as elected by acclamation.

Agreed.

M. Hambro was elected President of the Assembly by acclamation.

The CHAIRMAN. — I invite M. Hambro to occupy the presidential chair.

I am very happy to be able to place in M. Hambro's hands the honour and the weighty responsibility of presiding over this Assembly, and I am happy, too, to have the privilege of congratulating him on behalf of the Assembly. We all know his qualities of conscientiousness and experience, and we know that both can be trusted.

The custom has grown up during the last few years for the President of the Council, when he hands over the presidency of the Assembly, to say a few words upon the state of the world. In existing circumstances, I do not think it is necessary for me to follow this tradition at the present time; economy in words will redound to the advantage of deeds.

Is there any need to stress the tragic nature of present circumstances? Since the League of Nations

de la souffrance des hommes, sans doute n'a-t-elle point connu d'heures plus obscures, où il semble que les principes sur lesquels elle a été fondée s'en aillent tous à vau-l'eau. Cette souffrance des hommes, on en entend de nouveau la plainte affreuse, et certes ce n'est pas dans des pays comme le mien qui ont souffert pour leur indépendance, qu'on demeure insensible à d'autres violations du droit.

M. Hambro est de ceux qui croient à la nécessité de la collaboration et de la coopération entre Etats, et il ne désespère pas de l'avenir. «C'est la nuit», a dit le poète, «qu'il est bon de croire à la lumière.» Peut-être, au lendemain des ténèbres actuelles, la Société des Nations renaîtra-t-elle plus forte et mieux adaptée aux véritables possibilités de la vie internationale. En attendant, il convient d'entretenir le flambeau; de maintenir notamment dans toute leur utilité les activités techniques (je pense au Secrétariat), sociales (je pense au Bureau international du Travail), juridiques (je pense à la Cour permanente de La Haye).

On dénigre souvent, on raille parfois ces activités avec une légèreté qui n'a d'excuse que l'ignorance, ou, si l'on préfère, avec une ignorance qui n'a d'excuse que la légèreté.

C'est dans un esprit de fidélité à ces idées, je le sais, que vous allez diriger nos délibérations, qui retiendront l'attention de tous les hommes de bonne volonté. Avec eux, avec vous, je crois à une puissance supérieure aux autres puissances et qui, selon le mot de Maurice Maeterlinck, a pitié du cœur des hommes. Il croit à la raison humaine qui corrige au besoin ses propres défaillances. Je crois, d'une foi indéfectible, à la dignité et à la liberté humaines, qui demeurent la condition et le ferment de toute véritable civilisation.

(M. Hambro prend place au fauteuil présidentiel.)

6. Discours du Président.

Le PRÉSIDENT. — Vous m'avez appelé à cette place d'honneur et de responsabilité. Je vous remercie de cette preuve de confiance, si flatteuse et si troublante. J'accepte parce qu'en ce moment grave le devoir de chaque délégué, comme le devoir de chaque Etat membre, est de se mettre à la disposition de la Société des Nations et de remplir ses obligations. Je remercie le Président du Conseil de la Société des Nations des paroles éloquentes qu'il vient de prononcer et je m'associe à tous les espoirs qu'il a formulés concernant les activités de la Société des Nations.

Nous nous trouvons réunis ici à la suite de l'appel d'un Etat membre menacé par un autre Etat membre et défendant avec un héroïsme impressionnant sa liberté, son droit et son existence même.

Rappelons les premiers mots de notre Pacte, suivant lesquels la Société des Nations a été créée pour développer la coopération entre les Etats, pour leur garantir la paix et la sécurité, et pour leur permettre d'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur.

Nous sommes ici pour essayer de mettre fin aux actes de guerre entre deux Etats membres de la Société des Nations, et pour prévenir une extension de ce cataclysme qui menace les fondements de la civilisation humaine.

C'est, pour la coopération internationale, une heure fatale, mais tous les témoignages spontanés de solidarité et les sentiments de sympathie qui se sont manifestés ces jours derniers, sans connaître aucune distance géographique, aucune différence de race ou de langue, sont une preuve que la magnanimité parmi les nations est encore d'une puissance incalculable.

C'est à nous qu'il appartient d'agir de telle sorte que l'attente d'un petit peuple en détresse ne soit pas déçue. C'est à nous qu'il incombe d'agir avec toute la prudence et toute la prévoyance nécessaires, afin de faire

was born from the suffering of mankind, it has never been through darker hours than these when it seems as though every principle upon which it was based is at the present moment drifting away. That suffering of mankind has begun again, and certainly countries like mine, which have suffered for their independence, cannot remain insensible to other violations of law.

M. Hambro is among those who believe in the need for co-operation and collaboration between States, and he does not despair of the future. As the poet says, in the hours of night, we must believe that dawn will come. Perhaps, after the present darkness, the League will revive again stronger and better adapted to the true possibilities of international life. Meanwhile the torch must be kept alight; let us maintain to the full measure of their utility the technical activities (and here I am thinking of the Secretariat), the social activities (and here I have the International Labour Office more especially in mind), and juridical activity (I am thinking of the Permanent Court of International Justice).

These activities are frequently decried or scoffed at with a thoughtlessness the only excuse for which is ignorance—or, if you prefer, an ignorance the only excuse for which is thoughtlessness.

I know it will be in consonance with these ideas that you, Mr. President, will conduct our proceedings, which will be watched by all men of good will. With them, and with you, I believe in a higher power, which, in the words of Maurice Maeterlinck, has pity on the heart of man. I believe in human reason which, where necessary, corrects its own shortcomings; and I believe with staunch faith in the dignity and freedom of mankind, which remain the condition and basis of all true civilisation.

(M. Hambro took the presidential chair.)

6. Speech by the President.

The PRESIDENT. — You have conferred upon me the honour and responsibility of presiding over your debates. I thank you for this flattering yet disturbing proof of your confidence. I have accepted the honour because at this grave moment it is the duty of every delegate and of every Member State to place themselves at the disposal of the League and to fulfil their obligations. I desire to thank the President of the League Council for the eloquent words he has just spoken and to associate myself with all the hopes he has expressed for the maintenance of the activities of the League.

We are here to deal with the appeal of a Member State which is threatened by another Member State and which, with impressive heroism, is defending its freedom, its right, its very existence.

I think it appropriate to recall the words at the beginning of our Covenant, which state that the League has been set up in order to promote international co-operation and to achieve international peace and security, by the prescription of open, just and honourable relations between nations.

It is our duty to endeavour to put a stop to acts of war between two States Members of the League and to prevent an extension of the catastrophe which is threatening the foundations of human civilisation.

This is a critical hour for international co-operation; but the spontaneous testimony of solidarity and sympathy which we have received during recent days—sympathy that transcends material distances and differences of race or language—proves that magnanimity among nations is still an incalculable force in the world.

We must act in such a way that the expectations of a small nation in distress will not be disappointed. We must act with all necessary caution and foresight so as to make this Assembly a starting-point for new

de cette Assemblée le point de départ de nouvelles espérances tant pour la solidarité et l'assistance internationales que pour l'avenir d'un monde meurtri.

7. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT rappelle que le Comité des nominations propose de désigner comme vice-présidents de l'Assemblée les premiers délégués des pays suivants:

BELGIQUE, ROYAUME-UNI, CANADA, EGYPTE, FRANCE, GRÈCE, PORTUGAL et SUISSE.

En outre, la Commission de vérification des pouvoirs a élu comme président M. COSTA DU RELS, délégué de la Bolivie, qui siégera au Bureau de l'Assemblée.

S'il n'y a pas d'objections, le Président propose, en vue d'accélérer la procédure de l'Assemblée, d'adopter par acclamation les propositions du Comité des nominations, sans procéder à un vote secret.

Il en est ainsi décidé, et les propositions du Comité des nominations sont adoptées.

(La séance est levée à 13 heures.)

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue le lundi 11 décembre 1939, à 16 h. 30.

Président: M. HAMBRO (Norvège).

8. Vérification des pouvoirs: Rapport de la Commission.

Le PRÉSIDENT. — Je prie le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, S. E. M. Costa du Rels, et le rapporteur de la Commission, M. Basdevant, de bien vouloir monter à la tribune.

M. BASDEVANT (France) (Rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs). — La Commission désignée par l'Assemblée pour vérifier les pouvoirs des délégués s'est réunie aujourd'hui, à 15 heures. Elle a élu comme président S. E. M. COSTA DU RELS, délégué de la République de Bolivie, et m'a fait l'honneur de me désigner comme vice-président et rapporteur.

La Commission a examiné les documents émanant de quarante-trois Membres de la Société des Nations, qui lui ont été communiqués par le Secrétaire général.

I. Elle a constaté que les pleins pouvoirs conférés à vingt-huit délégations répondaient pleinement aux exigences de l'article 5, paragraphe 2, du Règlement intérieur de l'Assemblée.

a) Les uns ont été conférés par le chef de l'Etat ou par une autorité ayant les mêmes pouvoirs. Il en est ainsi pour les seize pays suivants.

Bolivie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Chine, République Dominicaine, Equateur, France, Grèce, Haïti, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Thaïlande, Uruguay.

b) Les autres ont été délivrés par le ministre des Affaires étrangères ou par une autorité ayant des compétences similaires ou équivalentes. Tel est le cas pour les neuf pays suivants:

Union Sud-Africaine, Australie, Belgique, Danemark, Finlande, Iran, Nouvelle-Zélande, Suède, Yougoslavie.

hopes of future international solidarity and help for a suffering world.

7. Election of the Vice-Presidents of the Assembly.

The PRESIDENT said that the Nomination Committee proposed the appointment, as Vice-Presidents of the Assembly, of the first delegates of the following countries:

BELGIUM, UNITED KINGDOM, CANADA, EGYPT, FRANCE, GREECE, PORTUGAL and SWITZERLAND.

The Credentials Committee had elected as Chairman M. COSTA DU RELS, delegate of Bolivia, who would sit on the General Committee of the Assembly.

If there were no objections, he proposed, in order to expedite the Assembly's procedure, that the Nomination Committee's proposals be adopted by acclamation, without a secret ballot.

Agreed; the Nomination Committee's proposals were adopted.

(The meeting rose at 1 p.m.)

SECOND PLENARY MEETING

held on Monday, December 11th, 1939, at 4.30 p.m.

President: M. HAMBRO (Norway).

8. Verification of Credentials: Report by the Committee.

The PRESIDENT. — I shall ask His Excellency M. Costa du Rels, Chairman of the Committee on Credentials, and M. Basdevant, Rapporteur of the Committee, to come to the platform.

M. BASDEVANT (France) (Rapporteur of the Committee on Credentials). — The Committee appointed by the Assembly to report on the credentials of the delegates met to-day at 3 p.m. It elected His Excellency M. COSTA DU RELS, delegate of the Republic of Bolivia, as Chairman and did me the honour to appoint me Vice-Chairman and Rapporteur.

The Committee examined documents from forty-three Members of the League of Nations submitted to it by the Secretary-General.

I. It found that the full powers conferred on twenty-eight delegations fully satisfied the requirements of Rule 5, paragraph 2, of the Rules of Procedure of the Assembly.

(a) Some were conferred by the Head of the State or an authority having similar powers. This applies to the following sixteen countries:

Bolivia, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, China, Dominican Republic, Ecuador, France, Greece, Haiti, Luxembourg, Mexico, Netherlands, Norway, Poland, Switzerland, Thailand, Uruguay.

(b) The other regular powers were conferred in documents issued by the Minister for Foreign Affairs or an authority having similar or equivalent powers. This applies to the following nine countries:

Union of South Africa, Australia, Belgium, Denmark, Finland, Iran, New Zealand, Sweden, Yugoslavia.

c) Le chef de l'Etat de la République Argentine et le ministre des Affaires étrangères du Portugal et du Venezuela ont transmis par télégramme les pleins pouvoirs accréditant leurs délégués.

II. a) Les délégués des Membres suivants ont été désignés par des télégrammes envoyés par le ministre des Affaires étrangères:

Afghanistan, Bulgarie, Canada, Colombie, Egypte, Estonie, Inde, Irak, Lettonie, Libéria, Lithuanie, Roumanie, Turquie.

b) Les délégations des Membres suivants ont été accréditées par des lettres des délégations permanentes auprès de la Société des Nations:

Cuba, Irlande.

Etant donné la convocation à bref délai de cette session de l'Assemblée, il n'a pas été possible à ces deux dernières catégories de Membres que leurs délégations fournissent, comme d'habitude, des pleins pouvoirs en bonne et due forme.

La Commission, tenant compte de ces circonstances, a estimé ne pouvoir s'en tenir strictement aux prescriptions de l'article 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée et elle se permet de proposer à celle-ci de considérer exceptionnellement ces délégations comme dûment accréditées.

Le PRÉSIDENT. — S'il n'y a pas d'observations, je considérerai le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs comme adopté.

Le rapport est adopté.

9. Ordre du jour et procédure de la présente session de l'Assemblée: Communications du Bureau.

Le PRÉSIDENT. — Après un examen de l'ensemble de la situation, le Bureau propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Différend entre l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la Finlande: Appel du Gouvernement finlandais.
2. Election des Membres non permanents du Conseil.
3. Questions budgétaires et administratives: Rapport de la quatrième Commission.
4. Le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social: Rapport du Comité spécial (document A.23.1939).

Les autres questions qui figuraient à l'ordre du jour distribué au mois de septembre seraient, par conséquent, renvoyées à une session ultérieure.

Etant donné les circonstances actuelles, le Bureau croit qu'il y aura lieu de ne pas procéder, au cours de la session, au renouvellement de la Cour permanente de Justice internationale. Aux termes du Statut de la Cour (article 13, paragraphe 3), en l'absence d'un tel renouvellement, les juges actuels restent en fonctions.

S'il n'y a pas d'observations sur les propositions du Bureau, je considérerai que l'Assemblée adopte l'ordre du jour restreint composé des quatre points susmentionnés et que les autres questions inscrites à l'ordre du jour primitif sont considérées comme renvoyées à une autre session.

L'ordre du jour est adopté.

Le PRÉSIDENT. — Au cours de la séance de cet après-midi, le Bureau a, en outre, examiné plusieurs questions de procédure.

(c) The Head of the State of the Argentine Republic and the Ministers for Foreign Affairs of Portugal and Venezuela have transmitted by telegram full powers accrediting their delegates.

II. (a) The delegates of the following Members were appointed by telegram despatched by the Ministers for Foreign Affairs:

Afghanistan, Bulgaria, Canada, Colombia, Egypt, Estonia, India, Iraq, Latvia, Liberia, Lithuania, Roumania, Turkey.

(b) The delegations of the following Members were accredited by letters from the permanent delegations accredited to the League of Nations:

Cuba, Ireland.

In view of the short notice given when the present session of the Assembly was summoned, it was not possible for the delegations of the Members mentioned in the last two of the above categories to supply, as usual, full powers in good and due form.

Taking account of these circumstances, the Committee felt that it should not rigidly adhere to the provisions of Rule 5 of the Rules of Procedure of the Assembly and would propose that the Assembly should, as an exception, consider those delegations as being duly accredited.

The PRESIDENT — If there are no observations, I shall regard the report of the Committee on Credentials as adopted.

The report was adopted.

9. Agenda and Procedure of the Present Session of the Assembly: Communications from the General Committee.

The PRESIDENT. — After examining the situation as a whole, the General Committee proposes that the Assembly should adopt the following agenda:

1. Dispute between the Union of Soviet Socialist Republics and Finland: Appeal of the Finnish Government.
2. Election of Non-permanent Members of the Council.
3. Budgetary and Administrative Questions: Report of the Fourth Committee.
4. The Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs: Report of the Special Committee (document A.23.1939).

The other questions on the agenda distributed in September would consequently be postponed to a subsequent session.

In view of the present circumstances, the General Committee thinks it would be advisable not to proceed during the present session with the renewal of the membership of the Permanent Court of International Justice. According to the Statute of the Court (Article 13, paragraph 3), the present judges continue to discharge their duties if their places have not been filled.

If there are no observations on the proposals of the General Committee, I shall consider that the Assembly adopts the restricted agenda consisting of the above-mentioned four points and that the other questions on the original agenda are regarded as postponed to another session.

The agenda was adopted.

The PRESIDENT. — During its meeting this afternoon, the General Committee also examined several questions of procedure.

Les délégations de la Belgique, du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Suède ont fait parvenir au Président de l'Assemblée une lettre dont la teneur est la suivante: Les délégations en question, considérant que la présente Assemblée a été convoquée à la demande du Gouvernement de la République finlandaise pour un objet politique déterminé, déclarent qu'elles s'abstiendraient de discuter toute autre question politique.

Après avoir adopté les propositions du Bureau, l'Assemblée discutera donc l'ordre du jour restreint qui vient d'être approuvé.

Le rapport de la quatrième Commission sera probablement adopté à une séance que tiendra cette Commission demain à 10 heures; ce rapport figurera à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée qui se tiendra dès que ce rapport aura été distribué aux délégations.

Pour l'examen du rapport du Comité spécial sur le développement de la coopération internationale dans le domaine économique, le Bureau vous propose de constituer une Commission *ad hoc* où siègeront des représentants de toutes les délégations à l'Assemblée. Cette Commission pourrait se réunir dès demain.

Les propositions du Bureau sont adoptées.

10. Appel du Gouvernement finlandais.

Le PRÉSIDENT informe l'Assemblée que, dans sa séance du 9 décembre, le Conseil a pris en considération la requête du Gouvernement finlandais tendant à porter devant l'Assemblée l'appel de ce Gouvernement en vertu de l'article 15 du Pacte. Le Conseil a décidé de prier l'Assemblée d'inscrire cette question à son ordre du jour et a chargé le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Le Conseil a pris cette décision en application de la deuxième phrase du paragraphe 9 de l'article 15 du Pacte, qui stipule que «l'Assemblée devra, de même, être saisie du différend à la requête de l'une des parties.»

D'autre part, le Secrétaire général a communiqué aux membres de l'Assemblée la documentation qu'il a reçue au sujet de cet appel. Elle est contenue dans les documents A.32 et A.33.1939.VII.

M. HOLSTI (Finlande) présente l'exposé ci-après:

Il y a huit jours, le Gouvernement de la Finlande a demandé au Secrétaire général de la Société des Nations de convoquer le Conseil et l'Assemblée pour s'occuper de l'agression soviétique inopinée dont la Finlande a été la victime. Messieurs les délégués, vous vous êtes réunis aujourd'hui pour examiner cette demande, après que le Conseil, dans sa séance du 9 décembre, eût décidé de saisir l'Assemblée de l'appel de la Finlande.

Au nom de la Finlande, j'ai le grand honneur de vous remercier vivement et, par votre intermédiaire, vos gouvernements respectifs, de votre empressement à répondre à cet appel. C'est une preuve évidente pour le monde entier que, nonobstant les énormes difficultés politiques du moment, l'idée fondamentale de la Société des Nations est toujours assez vivace et forte pour se transformer en énergie pratique. Par les soins obligeants du Secrétaire général, j'ai eu l'honneur de transmettre aux Membres de l'Assemblée une documentation qui donne un tableau fidèle et clair de la manière dont nous avons été traités ces derniers jours par l'Union des Républiques soviétiques socialistes, Membre également de la Société des Nations. J'ose espérer qu'il me sera possible de fournir d'autres documents au Comité qui sera chargé de préparer le rapport. Vous avez été à même de pénétrer au fond du conflit. La documentation vous a amplement renseignés. Je ne veux donc pas revenir sur le détail, mais je désirerais traiter la question surtout

I have received from the delegations of Belgium, Denmark, Luxemburg, the Netherlands and Sweden a letter to the following effect: The delegations in question, considering that the present Assembly has been convened at the request of the Government of the Finnish Republic for a specific political object, declare that they would abstain from discussing any other political question. After adopting the General Committee's proposals, the Assembly will therefore discuss the limited agenda which has just been approved.

The report of the Fourth Committee will probably be adopted at a meeting which the Committee is to hold at 10 o'clock to-morrow morning; the report will appear on the agenda of a meeting of the Assembly which will be held as soon as the report has been distributed to delegations.

For the examination of the report of the Special Committee on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs, the General Committee proposes that an *ad hoc* Committee be appointed on which all delegations to the Assembly would be represented. That Committee could start its meetings to-morrow.

The General Committee's proposals were adopted.

10. Appeal of the Finnish Government.

The PRESIDENT informed the Assembly that the Council, at its meeting on December 9th, considered the Finnish Government's request to the effect that its appeal should be submitted to the Assembly in virtue of Article 15 of the Covenant. The Council decided to request the Assembly to place the question on its agenda and instructed the Secretary-General to take the necessary steps for that purpose. The Council took that decision in conformity with the second sentence of paragraph 9 of Article 15, which states that "the dispute shall be so referred" (*i.e.*, to the Assembly) "at the request of either party to the dispute".

The Secretary-General had communicated to Members of the Assembly the documentation which he had received in connection with the appeal. It is contained in documents A.32 and A.33.1939.VII.

M. HOLSTI (Finland) made the following statement:

A week ago, the Finnish Government requested the Secretary-General of the League of Nations to summon the Council and the Assembly in order to deal with the sudden Soviet aggression of which Finland was the victim. You are met here to-day to consider this request after the decision, taken by the Council on December 9th, to the effect that the appeal of Finland should be brought before the Assembly.

On behalf of Finland, I have the great honour to offer my warm thanks to you and, through you, to your respective Governments, for the celerity with which you have answered that appeal. This constitutes a clear proof to the whole world that, notwithstanding the enormous political difficulties of the present moment, the fundamental idea of the League of Nations is still living enough and strong enough to be converted into practical energy. Through the kindness of the Secretary-General, I have had the honour to transmit to Members of the Assembly a series of documents which give a clear and faithful picture of the way in which we have, during recent days, been treated by the Union of Soviet Socialist Republics, which is also a Member of the League. I venture to hope that it will be possible for me to supply further documents to the Committee which is to prepare the report. You have been in a position to get to the very root of the conflict. The documents have given you full information. I do not wish, therefore, to go

au point de vue moral, afin d'en tirer les conséquences pratiques.

Nous avons tous vu la vague d'indignation mondiale soulevée par l'agression soviétique contre la Finlande. C'est, avant tout, une réaction morale contre cet acte inouï de violence. Je tiens à exprimer ici la profonde reconnaissance du peuple finlandais entier pour cette expression de la conscience mondiale. Aucun jugement n'est jamais plus sévère que celui qu'on porte contre soi-même. Il arrive qu'un individu ou un peuple émette d'abord des opinions témoignant d'un niveau moral élevé pour, ensuite, être le premier à agir en pleine contradiction avec ces principes. Dans le conflit actuel, il faut se remémorer ce qu'a dit l'Union des Républiques soviétiques socialistes à la Société des Nations et observer comment elle juge elle-même son agression contre la Finlande.

Dans la séance de l'Assemblée du 21 septembre 1937, le premier délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes disait entre autres :

« Il me semble qu'il est temps de détruire ce dangereux instrument de propagande agressive. Il est temps, pour ceux qui défendent avec ardeur les intérêts de la paix, de dire aux perroquets haut placés qu'une sottise, même répétée continuellement, est toujours une sottise; qu'il convient d'appeler les choses par leur nom et qu'une agression est une agression quelle que soit la formule qui la déguise. Aucun principe international ne saurait justifier l'agression, l'intervention armée, l'envahissement d'autres États et la violation de traités internationaux qu'il couvre.

« Il est également temps de dire à ces précheurs de haine qu'il ne leur appartient pas de témoigner de la sollicitude pour les intérêts de l'humanité. Ceux qui auraient mis en honneur les vieilles théories barbares des temps païens et du moyen âge n'ont pas le droit de parler au nom de l'Europe moderne. Ceux qui ont incendié les plus belles créations de l'esprit humain, ceux qui persécutent les représentants les plus brillants de l'art, de la science et de la littérature, ceux qui méprisent l'univers civilisé, sont l'objet de la risée générale lorsqu'ils palabrent sur la nécessité de sauver la civilisation et lorsqu'ils se servent de cet argument pour prêcher une croisade contre les autres peuples. »

L'orateur soviétique continue :

« Je suis pourtant fermement convaincu que si la Société des Nations adoptait une politique résolue à l'égard d'une agression, elle nous délivrerait de toutes les agressions nouvelles; et c'est alors, et alors seulement, que les autres États seraient convaincus qu'ils ne peuvent tirer aucun bénéfice d'une agression et qu'ils doivent s'en abstenir et c'est alors que sera réalisé notre idéal commun d'une Société des Nations universelle, instrument de paix. Mais nous ne réaliserons pas cet idéal par l'envoi de questionnaires. Nous n'y arriverons que par un effort commun contre l'agresseur, par une défense commune de cette paix dont nous avons tous besoin et dont nous partagerons tous les fruits. »

C'est sur ces pensées exprimées par le délégué soviétique que l'Assemblée achevait ses débats dans la salle qui lui avait servi jusqu'alors pour ses réunions. Huit jours après, elle siégeait pour la première fois dans cette magnifique demeure, le nouveau Palais des Nations, et le délégué de la Finlande avait l'honneur d'être le premier à y prendre la parole. Pénétré de l'importance de ce moment historique, je disais alors :

« Je suis convaincu d'être l'interprète fidèle des sentiments de tous les délégués ici présents en formant le vœu que ce nouveau bâtiment soit

over all the details again, but I should like to deal with the question more particularly from the moral standpoint and to deduce the practical consequences.

We have all seen the wave of indignation aroused throughout the world by the Soviet aggression against Finland. This is, above all, a moral reaction against an unprecedented act of violence. I desire to express here the profound gratitude of the whole Finnish people for this expression of world conscience. No judgment is sterner than that pronounced against oneself. It sometimes happens that an individual or a nation in the first place voices opinions that bear witness to a high moral level, and then subsequently becomes the first to act in complete contradiction to its own principles. In the present conflict, we should recall what the Soviet Union has said in the League of Nations and observe how it passes judgment on itself in regard to its aggression against Finland.

At the Assembly meeting of September 21st, 1937, the first delegate of the U.S.S.R. said, in the course of his speech :

“ I think the time has come to make an end of this dangerous propaganda weapon of aggression; that it is time for those to whom the interests of peace are really dear to tell the parrots in high places that nonsense repeated day by day does not cease thereby to be nonsense; that a spade should be called a spade and aggression aggression, with whatever slogan it decorates itself; . . . there is no international justification for aggression, armed intervention, invasion of other States and breaches of international treaties which it cloaks.

“ It is time also to tell these avowed preachers of hate that it is not for them to profess concern for the interests of humanity; that they who have resurrected the most savage and long-dead theories of the heathen and dark ages may not dare to speak in the name of modern Europe; that they who burn the finest creations of the human spirit, who persecute the most brilliant representatives of art, science and literature, they who are despised by the entire world of culture, only make themselves ridiculous when they prate of saving civilisation, and use that plea to preach a crusade against other peoples.”

The Soviet representative continued :

“ Yet I am firmly convinced that a resolute policy pursued by the League of Nations in one case of aggression would rid us of all the other cases. Then—and only then—would all States become convinced that aggression does not pay, that aggression should not be undertaken . . . and then will be attained our common ideal of a universal League, preserved as an instrument of peace. But we shall attain that ideal, not by the circulation of questionnaires, but only by collectively repelling the aggressor, by collectively defending peace, which we all need and the fruits of which we all shall enjoy.”

It was with these thoughts, expressed by the Soviet delegate, that the Assembly closed its discussions in the hall which had up till then served as its meeting-place. A week later it was sitting for the first time in this magnificent setting, the new headquarters of the League of Nations. The delegate of Finland had the honour to be the first to speak there. Deeply conscious of the importance of that historic moment, I then said :

“ I am sure that I shall be faithfully interpreting the feelings of all the delegations here present when I express the earnest hope that this

à jamais le foyer où toutes les nobles idées et intentions humaines trouveront un accueil généreux et chaleureux, que les peuples apprennent à voir leurs vrais ennemis, non dans les nations voisines, mais dans les misères et les souffrances de l'humanité.

« Depuis les temps les plus reculés, l'homme a cherché la satisfaction de ses ambitions erronées dans la dévastation et l'oppression. La voix des mères qui, par leurs souffrances, ont créé les nouvelles générations, a trouvé bien peu d'écho. Les femmes ont pourtant leur propre conception de l'honneur, je dirai même la plus noble, l'amour qui se sacrifie pour la vie créatrice. Plus cette voie vibrante, portée par le sentiment de l'honneur et du devoir, se fera entendre dans cette salle, plus le maintien de la paix sera garanti dans le monde et plus sera estimé le travail fécond dans tous les domaines de la vie. »

Il y a peut-être lieu de faire remarquer que l'extrait du discours du délégué de l'U.R.S.S. que je vous ai cité n'est pas une exception, bien au contraire. Depuis le jour où les délégués soviétiques sont entrés dans la Société des Nations, ses Membres ont pu s'accoutumer à de tels discours. Parmi les initiatives mises en avant par l'U.R.S.S. et considérées par elle comme efficaces pour la sauvegarde de la paix, et tout spécialement pour le maintien de relations de bon voisinage, je tiens à vous signaler ses propositions pour la définition de l'agresseur et l'application du principe de non-agression.

Dans ma lettre du 7 décembre adressée au Secrétaire général, je me suis référé au Traité de non-agression et de règlement pacifique des conflits du 21 janvier 1932 et à la Convention de conciliation du 22 avril de la même année. Cette politique soviétique fut motivée par le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères, entre autres, au cours de la session du Conseil qui s'est tenue à Londres en mars 1936, par la déclaration de principe suivante :

« L'attitude de l'Union soviétique est commandée par sa politique générale qui vise à défendre la paix et l'organisation collective de la sécurité et à assurer le maintien de l'un des instruments de paix, à savoir la Société des Nations. Nous estimons qu'il est impossible de lutter pour la paix sans défendre en même temps l'intégrité des obligations internationales et plus particulièrement de celles qui ont trait directement au maintien des frontières actuelles, aux armements et aux agressions politiques et militaires. »

Il ne faut pas oublier ces principes et cette attitude de l'U.R.S.S. durant les dernières années lorsque nous jugeons, du point de vue moral, la manière d'agir de l'U.R.S.S. envers la Finlande depuis le 5 octobre dernier, date à laquelle mon Gouvernement fut invité à entrer en pourparlers qui aboutirent aux hostilités.

Au cours des quinze derniers jours, l'armée, la flotte et l'aviation soviétiques ont semé la mort et la destruction sur notre pays, terrorisé la population civile et fait tout leur possible afin de briser la résistance de nos forces défensives. Mais le peuple finlandais entier reste fidèle à son Gouvernement.

Rien ne témoigne mieux de la bassesse morale du Gouvernement soviétique que cet essai d'empêcher la Finlande de faire entendre sa voix devant l'aréopage le plus important du monde, la Société des Nations. Dans un petit village de frontière, l'U.R.S.S. a créé un soi-disant gouvernement démocratique composé de traîtres à la solde soviétique.

L'opinion mondiale n'a pas tardé à juger cette perfidie. Permettez-moi d'attirer votre attention sur ce que le Gouvernement soviétique a dit, notamment dans la séance du 28 septembre 1937 :

« De toute évidence, et conformément au droit international, il devait ne donner aucune assis-

new building will remain for ever the home in which all noble ideas and humanitarian intentions will find a warm and generous welcome. May all the peoples of the world realise that their true enemies are not neighbouring nations, but the miseries and sufferings of mankind. . . .

“ Since earliest times, man has sought to satisfy his false ambitions in devastation and oppression. The voice of the mothers, who by their sufferings have created new generations, has, alas, found too little echo. Yet, women have their own conception of honour—I would even say the most noble conception: love which sacrifices itself for creative life. The more this vibrant voice, borne aloft by a sentiment of honour and duty, is heard in this hall the more strongly will the maintenance of peace be guaranteed in the world and the more highly will creative work be esteemed in all branches of life.”

It should perhaps be pointed out that the extract which I have just quoted from the speech of the representative of the Soviet Union is not an exception. On the contrary, since the day when Soviet delegates entered the League of Nations, its Members have grown accustomed to such speeches. Amongst the initiatives taken by the Soviet Union and regarded by it as effective for the purpose of safeguarding peace and particularly for the maintenance of good neighbourly relations, I would draw your attention to its proposal for the definition of the aggressor and the application of the principle of non-aggression.

In my letter of December 7th to the Secretary-General, I referred to the Treaty of Non-aggression and for the Pacific Settlement of Disputes of January 21st, 1932, and to the Conciliation Convention of April 22nd of the same year. The reasons for this Soviet policy were given by the People's Commissar for Foreign Affairs, amongst other occasions, during the Council session which was held in London in March 1936, in the following declaration of principle :

The “ attitude of the Soviet Union is predetermined by its general policy of struggling for peace, for the collective organisation of security and for the maintenance of one of the instruments of peace—the existing League of Nations. We consider that one cannot struggle for peace without at the same time defending the integrity of international obligations, particularly such as have direct bearing on the maintenance of existing frontiers, on armaments and on political or military aggression.”

We must not forget these principles and this attitude of the Soviet Union during recent years when we are passing judgment from the moral standpoint on the way in which the Soviet Union has acted towards Finland since October 5th last, the date on which my Government was invited to enter into negotiations which led up to hostilities.

During the last fortnight, the Soviet army, fleet and air force have sown death and destruction throughout our country, have terrorised the civilian population and have done everything in their power to break down the resistance of our defence forces; but the whole Finnish people remains faithful to its Government.

Nothing could afford better proof of the baseness of the Soviet Government than this attempt to prevent Finland from making her voice heard in this, the most important meeting-place of the world, the League of Nations. In a little frontier village, the Soviet Union has created a self-styled democratic Government composed of traitors in Soviet pay.

World opinion was not slow to pass judgment on this perfidy. Let me draw your attention to what the Soviet Government said at the meeting on September 28th, 1937 :

“ It was quite clear that, according to international law, it ought to give no assistance to the

tance aux rebelles contre le Gouvernement légitime; toute assistance donnée aux rebelles sous forme de matériel de guerre et, plus particulièrement d'hommes, serait une violation flagrante de la loi internationale; la reconnaissance, comme chef de gouvernement, du chef des rebelles, n'améliore pas la situation, car dans ce cas on pourrait rendre légale n'importe quelle révolte ou rébellion, en déclarant simplement que les rebelles sont le gouvernement; la reconnaissance des rebelles comme gouvernement légitime constitue en soi une intervention. »

Telles ont été les paroles du délégué soviétique. Dans cette affaire, le Gouvernement soviétique a voulu user de procédés internationaux encore plus scandaleux. Après la rupture des relations diplomatiques entre la Finlande et l'U.R.S.S., le Gouvernement finlandais ayant demandé à la Suède de gérer ses affaires à Moscou, le Gouvernement soviétique a refusé d'accepter cette représentation; le Gouvernement finlandais s'adressa alors aux Etats-Unis qui lui avaient offert leurs bons offices; de nouveau, l'U.R.S.S. refusa cette entremise.

Au début de mon discours, j'ai exprimé le désir de traiter le conflit surtout du point de vue moral. Vous savez avec quelle horreur croissante le monde entier considère la manière d'agir de l'U.R.S.S. Par ce qui précède, j'ai voulu montrer que l'U.R.S.S., pendant tout le temps qu'elle a coopéré avec la Société des Nations, à chaque session, à Genève, a émis des principes qui, maintenant, selon l'opinion internationale, se tournent contre elle-même. Peut-on s'imaginer situation plus méprisable que celle où l'U.R.S.S. s'est mise dans ses relations internationales ?

Mais si fortement que le peuple finlandais soit touché par les sympathies de tout le monde civilisé, si forte que soit sa conviction de l'hypocrisie politique du Gouvernement des Soviets, les manifestations amicales, les marques d'encouragement et le jugement sur l'agression ne lui suffisent point. Pour être à même de lutter contre l'agression perfide, le peuple finlandais a besoin de tous soutiens et assistances pratiques possibles, et non pas seulement de paroles encourageantes. Les larmes de l'indignation mondiale nous sont allées au cœur; la Finlande elle-même a versé assez de larmes durant ces derniers jours. Mais nous ne pouvons pas protéger le peuple finlandais contre les balles, les grenades, les shrapnells, les gaz de l'agresseur par des résolutions internationales.

Avec une énergie et une endurance qui provoquent l'admiration du monde entier, la Finlande ne se bat pour rien de moins que son existence. Mais là où, à travers le monde, on éprouve, dans ces jours terribles, un dégoût profond pour l'action soviétique, là aussi on sait pertinemment que la Finlande se bat aussi pour les idéaux politiques les plus élevés de tous les peuples.

Le Parlement finlandais a lancé hier une proclamation aux peuples du monde. Permettez-moi de vous en donner lecture :

« Le peuple finlandais, qui a toujours essayé de rester en bons termes avec toutes les autres nations et qui fondait son avenir sur un travail pacifique, est aujourd'hui victime d'une agression brutale de la part de son voisin de l'Est. Sans avoir fourni le moindre prétexte à cette agression, aujourd'hui nous n'avons pas le choix. La lutte nous est imposée. Le peuple finlandais se bat pour son indépendance, sa liberté, son honneur. Nous défendons notre religion, nos foyers et tout ce que les peuples civilisés considèrent comme sacré. Jusqu'à présent, nous nous battons seuls contre un pays menaçant d'envahir notre territoire. Il s'agit, en réalité, de défendre tout ce que l'humanité a de plus précieux. Nous avons prouvé que nous voulions faire notre possible dans cette lutte, mais nous croyons que le monde civilisé qui nous a déjà témoigné sa grande sympathie ne nous laissera pas nous battre seuls contre un

rebels against the lawful Government; any assistance given to the rebels in the form of war material, and more particularly in the form of men, would be a flagrant violation of international law; the recognition of the rebel leader as head of the Government did not make the position any better, because in that case any revolt or rebellion could be legalised simply by saying that the rebels were the Government; the recognition of the rebels as the lawful Government was in itself a form of intervention. »

Such were the words of the Soviet delegate. In this case, the Soviet Government has sought to use international methods of a yet more scandalous character. After the rupture of diplomatic relations between Finland and the U.S.S.R., the Finnish Government having requested Sweden to administer its affairs in Moscow, the Soviet Government refused to accept such representation. The Finnish Government then turned to the United States, which had offered it their good offices; but the U.S.S.R. again refused.

At the beginning of my speech, I said that I wished to deal with the conflict essentially from the moral standpoint. You know with what growing horror the whole world witnesses the conduct of the U.S.S.R. In what I have already said, I have sought to show that, throughout the time during which the U.S.S.R. has been co-operating with the League of Nations, at every session at Geneva, it has been enunciating principles which now, in the eyes of the world, rebound upon itself. Is it possible to imagine a more contemptible position than that in which the U.S.S.R. has placed itself in its international relations ?

But, greatly as the Finnish people are touched by the sympathies of the whole civilised world, strongly as they are convinced of the political hypocrisy of the Soviet Government, demonstrations of friendship, marks of encouragement, and the passing of judgment on the aggression are not enough. To be able to stand up against this treacherous aggression, the Finnish people have need of every possible practical support and assistance, and not merely of words of encouragement. The world's tears of indignation have gone to our hearts; Finland herself has shed tears enough in these last days. But we cannot protect the Finnish people from the bullets, the bombs, the shrapnel, and the gas of the aggressor by international resolutions.

With an energy and endurance that call forth the admiration of the entire world, Finland is fighting for nothing less than her life. But everywhere throughout the world where, in these terrible days, there is a feeling of profound disgust at the action of the Soviets, it is perfectly well known that Finland is fighting also for the highest political ideals of all the nations.

Yesterday the Finnish Parliament issued a proclamation to the peoples of the world. I should like to read it to you.

“ The Finnish people, which has always endeavoured to keep on good terms with all other nations and which founded its future on peaceable labour, is to-day the victim of brutal aggression by its neighbour in the East. We have not given the slightest pretext for that aggression, but to-day we have no choice. The struggle is forced upon us. The Finnish people is fighting for its independence, its freedom, its honour. We are defending our religion, our homes, and all that civilised peoples look upon as sacred. So far, we are fighting unaided against a country that threatens to invade our territory. What we are really doing is to defend all humanity's most precious possessions. We have proved our desire to do our utmost in this struggle, but we believe that the civilised world, which has already given us evidence of its profound sympathy, will not leave us to fight alone against an enemy superior in

ennemi supérieur en nombre. Notre position comme avant-poste de la civilisation occidentale nous autorise à attendre une aide active de la part de toutes les nations civilisées. A toutes les nations, le peuple finlandais adresse aujourd'hui cet appel. »

Quand le Gouvernement finlandais vous a prié de vous réunir, il a estimé que vous trouveriez le moyen de transformer la sympathie mondiale en une aide pratique. La Finlande ne demande qu'à vivre en paix et à assurer sa propre vie en apportant au monde son humble part dans la création d'un avenir plus heureux pour l'humanité.

Messieurs, faites rendre la paix à la Finlande, et tous les peuples et les individus qui, dans ces jours tragiques, réchaufferont de leur sympathie le peuple finlandais dans sa lutte pour l'existence vous béniront comme les défenseurs des buts suprêmes de la Société des Nations !

Messieurs, faites votre devoir ! Le peuple finlandais fait bien le sien envers le monde civilisé et il le paie de ce qu'il a de plus précieux, de son propre sang.

Le PRÉSIDENT dit que le Bureau propose d'ajourner la discussion pour le moment et de nommer un Comité spécial chargé d'étudier l'appel de la Finlande. Il ajoute que le premier délégué de la République Argentine est inscrit comme premier orateur pour les débats qui suivront.

Le Bureau propose de nommer les délégués suivants membres du Comité spécial: M. COSTA DU RELS (Bolivie), M. R. A. BUTLER (Royaume-Uni), M. Hume WRONG (Canada), FRAKHRY Pacha (Egypte), M. PAUL-BONCOUR (France), Sir Muhammad ZAFRULLA Khan (Inde), M. F. T. CREMINS (Irlande), M. Andreas URBYE (Norvège), M. José CAEIRO DA MATTA (Portugal), M. B. Östen UNDÉN (Suède), Phya RAJAWANGSAN (Thaïlande), M. BENAVIDES (Uruguay), M. C. PARRA-PÉREZ (Venezuela).

Il est entendu que les autres délégations qui voudraient participer aux délibérations de ce Comité auront toute liberté de venir au Comité pour le faire.

S'il n'y a pas d'observations, le Président considérera que la proposition du Bureau est adoptée et le Comité spécial se réunira immédiatement après la présente séance.

La proposition du Bureau est adoptée.

11. Election des Membres non permanents du Conseil.

Le PRÉSIDENT informe l'Assemblée que le Bureau a envisagé la question de l'élection des Membres non permanents du Conseil en tenant compte de l'ensemble des circonstances actuelles.

A cet égard, il signale qu'il a été saisi d'une communication l'informant que la délégation de la Lithuanie retire sa candidature qui avait été posée au mois d'août dernier.

Le Président soumettra, dans la journée de demain, une note au sujet des propositions que le Bureau croit devoir faire au sujet de la procédure des élections.

12. Communication du Président.

Le PRÉSIDENT, d'accord avec le Bureau de l'Assemblée, demande à tous les délégués de se tenir prêts à être convoqués à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. En effet, ce n'est pas seulement le désir des délégations de mener les travaux à bonne fin le plus rapidement possible; c'est également la conviction profonde du Bureau de l'Assemblée qu'il y a utilité à suivre cette procédure.

(La séance est levée.)

numbers. Our position as an outpost of Western civilisation entitles us to expect active assistance from all civilised nations. To all the nations the Finnish people to-day makes this appeal."

When the Finnish Government asked you to meet, it thought that you would find means to transform the world's sympathy into practical help. Finland asks only to live in peace and to secure her own existence by contributing her humble share to the creation of a happier future for mankind.

Gentlemen, bring back peace to Finland, and all the peoples and individuals who, in these tragic days, will hearten the Finnish people with their sympathy in its struggle for life, will bless you as the upholders of the highest ideals of the League of Nations.

Gentlemen, do your duty ! The Finnish people is doing its duty to the civilised world and paying the cost with its most precious possession, its own life.

The PRESIDENT said that the General Committee proposed that the discussion should be adjourned for the present, and that a special Committee should be appointed to consider the Finnish appeal. He added that the first delegate of the Argentine Republic was the first speaker on the list for the subsequent debate.

The General Committee proposed that the following delegates should be appointed members of the special Committee: M. COSTA DU RELS (Bolivia), Mr. R. A. BUTLER (United Kingdom), Mr. Hume WRONG (Canada), FRAKHRY Pasha (Egypt), M. PAUL-BONCOUR (France), Sir Muhammad ZAFRULLA Khan (India), Mr. F. T. CREMINS (Ireland), M. Andreas URBYE (Norway), M. José CAEIRO DA MATTA (Portugal), M. B. Östen UNDÉN (Sweden), Phya RAJAWANGSAN (Thailand), M. BENAVIDES (Uruguay), M. C. PARRA-PÉREZ (Venezuela).

It was understood that any other delegations which wished to take part in that Committee's discussions would be quite free to come to the Committee and do so.

If there were no observations, he would take it that the General Committee's proposal was adopted, and the special Committee would meet immediately after the present meeting.

The General Committee's proposal was adopted.

11. Election of Non-permanent Members of the Council.

The PRESIDENT said that the General Committee had considered the question of the election of non-permanent Members of the Council, bearing all the existing circumstances in mind.

In that connection, he observed that he had received a communication informing him that the delegation of Lithuania withdrew its candidature, which had been put forward in the previous August.

Next day he would submit a note on the proposals that the General Committee thought it proper to make in regard to the procedure for the elections.

12. Communication by the President.

The PRESIDENT, with the agreement of the General Committee of the Assembly, asked all delegates to hold themselves in readiness to be summoned at any hour of the day or night. That was due, not only to the anxiety of the delegations to bring their work to a successful end as quickly as possible, but also to the General Committee's profound conviction that that would be a sound procedure to employ.

(The meeting rose.)

TEXTE DES DÉBATS DE LA VINGTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

TEXT OF THE DEBATES OF THE TWENTIETH SESSION
OF THE ASSEMBLY OF THE LEAGUE OF NATIONS

No 2. — Genève, jeudi 14 décembre 1939

No. 2. — Geneva, Thursday, December 14th, 1939

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue le mercredi 13 décembre 1939, à 10 heures.

Président: M. HAMBRO (Norvège).

13. Appel du Gouvernement finlandais (suite):
Proposition de la délégation argentine.

Le PRÉSIDENT donne lecture à l'Assemblée du télégramme adressé le 11 décembre 1939 au Gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, par le Comité spécial chargé d'étudier l'appel du Gouvernement finlandais, ainsi que de la réponse reçue par M. Caeiro da Matta, président du Comité spécial, le 12 décembre 1939.

I.

« Genève, le 11 décembre 1939.

« Narcomindel, Moscou.

« Le Comité constitué par l'Assemblée saisi en vertu Article 15 Pacte adresse urgent appel à Gouvernement U.R.S.S. et Gouvernement finlandais d'arrêter hostilités et ouvrir négociations immédiates sous médiation Assemblée pour rétablissement de la paix. La Finlande présente accepte. Vous serais reconnaissant de faire connaître avant demain soir mardi si Gouvernement U.R.S.S. est disposé à accepter cet appel et arrêter immédiatement hostilités. — José CAEIRO DA MATTA, *Président du Comité.* »

II.

« Moscou, 12 décembre 1939.

« José Caeiro da Matta, Président Comité Assemblée, Nations, Genève.

« Le Gouvernement de l'U.R.S.S. vous remercie, Monsieur le Président, de l'aimable invitation à prendre part discussion question finlandaise. En même temps le Gouvernement de l'U.R.S.S. porte votre connaissance qu'il ne se trouve pas à même accepter cette invitation pour motifs exposés dans télégramme Narcomindel du quatre décembre envoyé en réponse à communication Monsieur Avenol. — MOLOTOV. »

Le Président rappelle ensuite, avant de donner la parole au premier délégué de l'Argentine, qu'aux termes mêmes de la décision prise par l'Assemblée, seule la question inscrite à son ordre du jour doit être abordée, à l'exclusion de toute autre question politique.

Après que l'Assemblée aura entendu le délégué de l'Argentine, le Président proposera de transmettre au Comité spécial la proposition de l'Argentine et d'ajourner la discussion pour procéder à l'élection des Membres non permanents du Conseil. Ensuite le Comité spécial se réunira pour essayer d'aboutir.

THIRD PLENARY MEETING

held on Wednesday, December 13th, 1939, at 10 a.m.

President: M. HAMBRO (Norway).

13. Appeal of the Finnish Government (continued): Proposal of the Argentine Delegation.

The PRESIDENT read to the Assembly the telegram dated December 11th, 1939, sent to the Government of the Union of Soviet Socialist Republics by the Special Committee set up to study the Appeal of the Finnish Government, and the reply received by M. Caeiro da Matta, Chairman of the Special Committee, on December 12th, 1939:

I.

« Geneva, December 11th, 1939.

« Narcomindel, Moscow.

« The Committee set up by the Assembly, which is seized in virtue of Article 15 of the Covenant, addresses an urgent appeal to the Government of the Union of Soviet Socialist Republics and the Finnish Government to cease hostilities and open immediate negotiations under the mediation of the Assembly with a view to restoring peace. Finland, which is present, accepts. Should be grateful if you would inform me before to-morrow (Tuesday) evening if the Government of the Union of Soviet Socialist Republics is prepared to accept this appeal and cease hostilities forthwith. — José CAEIRO DA MATTA, *Chairman of the Committee.* »

II.

« Moscow, December 12th, 1939.

« José Caeiro da Matta, President Assembly Committee, Nations, Geneva.

« The Government of the Union of Soviet Socialist Republics thanks you, Monsieur le Président, for kind invitation take part discussion Finnish question. At the same time the Government of the Union of Soviet Socialist Republics begs to inform you that it is not able to accept this invitation for the reasons set out in the telegram of December 4th from the Commissariat for Foreign Affairs sent in reply to M. Avenol's communication. — MOLOTOV. »

The PRESIDENT said that, before calling upon the first delegate of the Argentine, he would remind the Assembly that, in accordance with the decision it had taken, the only item which could be dealt with was the item on its agenda; no other political question could be taken up.

After the Assembly had heard the delegate of the Argentine, he would suggest that the Argentine proposal should be referred to the Special Committee and the discussion adjourned, so that the Assembly could proceed with the election of the non-permanent Members of the Council. The Special Committee would then meet in the hope of completing its work.

M. Rodolfo FREYRE (Argentine). — Il se trouvera plus d'une personne, sans doute, pour penser que l'état actuel du monde et la situation internationale devraient nécessairement avoir pour effet d'éteindre la voix de Genève et de laisser vide cette tribune qui fut dressée en l'honneur du droit et de la justice mis au service de la paix parmi les peuples.

La décadence des institutions politiques et internationales qui, au prix des luttes les plus ardentes, furent arrachées à un passé tout de violence et de volonté arbitraire, les manquements à la parole donnée, les annexions par la force ou par la ruse, les morcellements, les occupations militaires, les invasions, les partages de territoires, les pressions exercées par les forts sur les faibles, les persécutions religieuses et raciales, les concentrations ou les déplacements par la violence de masses humaines, les bombardements de villes ouvertes, la guerre sous-marine, les représailles affectant le commerce des neutres, la crise morale qui sape les fondements mêmes de notre société, le recul de la culture, la répudiation de la loi internationale, voilà le tableau que nous offre l'heure actuelle.

Devant ce tableau, certains penseront que nous n'avons ici qu'à continuer de nous taire, en attendant que l'orage ait passé.

Le Gouvernement argentin — au nom duquel j'ai l'honneur de parler — n'est pas de cet avis. Animé de la meilleure foi et de l'esprit le plus fervent, mon pays est entré à la Société des Nations et a agi au sein de cette institution dans le but de servir les principes qui constituent ses fondements mêmes et qui lui confèrent toute sa grandeur. C'est pourquoi il considère, au contraire, qu'il remplit à la fois un devoir inéluctable et qu'il rend un nouveau service à la Société des Nations en élevant sa voix pour affirmer une fois de plus ces idéaux, pour le droit des gens tombé dans l'oubli et pour les devoirs élémentaires autrefois sacrés pour l'humanité.

Elever sa voix aujourd'hui, cela signifie opposer à la caducité dans laquelle sont tombées les valeurs morales, la volonté de défendre les droits de l'esprit contre l'empire brutal de la force. Nous nous trouvons devant un fait qui n'est pas susceptible d'interprétations diverses: un Etat membre de la Société des Nations, en violation flagrante du Pacte qui anime cette institution, ainsi que du Pacte de non-agression qui l'unit à un autre Etat membre, a attaqué inopinément ce dernier; il a envahi son territoire et y a apporté la mort et la désolation. C'est une double violation qui par sa force, son caractère et par les explications que l'Union soviétique a apportées en guise de justification, constitue un véritable défi à la Société des Nations et retombe comme un affront sur tous les Gouvernements qui la composent.

Il ne s'agit certes pas d'une question d'idéologie ou de régime. Les pays ont soit le gouvernement qu'ils ont choisi, soit celui qu'ils subissent. C'est là leur droit. La question qui nous occupe maintenant est de savoir si nous allons continuer d'admettre parmi nous l'auteur d'une semblable agression. Mon Gouvernement considère que cela est impossible.

Il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'un Etat membre de la Société des Nations a été, sans raison, la victime d'une agression. Mais, le cas présent est entouré de circonstances telles qu'elles conduisent inéluctablement mon Gouvernement à prononcer sur lui le jugement le plus sévère. L'agression est partie, cette fois-ci, d'un Etat membre de la Société des Nations. L'Etat victime de cette agression en a appelé devant la Société et il a montré déjà pendant les jours qui se sont écoulés depuis l'invasion, sa volonté héroïque de vivre et de lutter.

Etalant son mépris pour l'apparence même de la légalité, l'agresseur a nié qu'on fût en état de guerre et il a invoqué dans ce but les relations normales qu'il entretient avec un gouvernement factice qu'il a monté de toutes pièces à la veille de l'agression sur son propre territoire. L'Union soviétique s'est placée ainsi en dehors du Pacte commun.

M. Rodolfo FREYRE (Argentine). — Some people no doubt consider that, having regard to the present state of the world and the international situation, the voice of the League should certainly not be heard and that this tribune erected in honour of right and justice placed at the service of peace among nations should remain empty.

The decline of the political and international institutions wrung, by dint of the most ardent efforts, from a past filled with violence and arbitrary action, broken promises, annexations by force or guile, the division of territory, military occupations, invasions, the partition of countries, pressure by the strong on the weak, religious and racial persecution, the shutting-up of large numbers of human beings in concentration camps or their forcible removal from their homes, bombardments of open towns, submarine warfare, reprisals affecting the trade of neutrals, the moral crisis which is undermining the very foundations of society, the decay of culture, the repudiation of international law—such is the picture we now have before our eyes.

Some may think that we should continue to keep silence until the storm has blown over.

The Argentine Government—on whose behalf I have the honour to speak—is not of that opinion. My country entered the League inspired by the strongest faith and the most fervent hopes, and it has taken part in the work of this institution with a desire to uphold the principles on which it was founded and which constitute its real value. On the contrary it considers that, in reaffirming once again these ideals in support of an international law which has been ignored and the elementary duties formerly regarded as sacred for humanity, it is both fulfilling an inescapable duty and rendering a further service to the League.

We are determined to oppose the decay of moral values by defending moral rights against the brutal rule of force. We are faced with a fact which is capable of only one interpretation: a State which is a Member of the League, in flagrant violation of the Covenant of that institution and of the Pact of Non-aggression it has concluded with another Member State, has unexpectedly attacked the latter, invading its territory and spreading death and destruction. Having regard to the forces employed, its character and the explanations furnished by the Soviet Union in the guise of justification, this twofold violation constitutes a veritable challenge to the League and is an insult to all the Governments of which it is composed.

It is by no means a question of ideology or of regime. Countries have the government they choose or the Government which is imposed upon them. That is their right. The question now before us is whether we are going to continue to allow the perpetrator of this act of aggression to sit among us. My Government considers this impossible.

True, it is not the first time that a State which is a Member of the League has been unjustifiably attacked. But the present case is attended by circumstances such as to compel my Government to pass the most severe judgment. On this occasion the aggression was committed by a Member of the League. The State which was the victim of this aggression has appealed to the League and has already shown, during the days that have elapsed since it was invaded, its heroic determination to live and to fight.

Disdaining even the outward form of legality, the aggressor has denied that it is at war, and to this end has referred to the normal relations which it maintains with a puppet government set up by itself on the eve of the aggression on its own territory. The Soviet Union has thus placed itself outside the Covenant.

Quel est le devoir que cette attitude impose à notre Société ? La Société des Nations a déjà son expérience faite en matière de sanctions. Nous pouvons admettre que les sanctions d'un ordre purement moral — les seules qui soient possibles — manquent de toute signification si elles ne sont pas précédées par l'exclusion du Gouvernement reconnu coupable. Et ce n'est certes pas, comme dans d'autres cas, un souci de prudence et de responsabilité, en vue de préserver la paix, qui peut nous arrêter. La paix n'existe plus. C'est l'état de guerre qui constitue la réalité actuelle. Dans ces conditions, le devoir et l'attitude de la République Argentine lui sont imposés par sa propre tradition à Genève et hors de Genève.

Il me serait impossible de retracer par le menu l'orientation inspirée du droit et de la justice qui a, depuis ses origines, guidé tous les actes de la République Argentine sur le plan international. Il me faut néanmoins rappeler ici l'idéalisme avec lequel elle a toujours agi au sein de la Société des Nations.

L'Argentine est venue à la première Assemblée dans le ferme dessein de joindre ses efforts à ceux de la plupart des pays du monde, en vue de l'organisation d'un nouvel ordre international. Repoussant l'idée d'une Ligue de vainqueurs, elle a voulu que les portes de la Société fussent ouvertes sur le même pied à toutes les nations reconnues par la communauté internationale, dans un esprit de respect absolu pour le principe de l'égalité parmi les Etats. Les propositions qu'elle a faites dans ce sens n'ont pas abouti et malgré les liens et les intérêts matériels et moraux qui nous ont toujours unis à la France et au Royaume-Uni, notre pays a cru devoir s'éloigner de l'institution qui venait de naître.

Quelques années plus tard, la Société des Nations a proposé la réforme de l'organisation du Conseil. L'Argentine, qui avait été invitée spécialement à prendre part à ces études, a dû s'opposer à l'octroi de sièges permanents, en faisant taire des sentiments nés des liens de race ou de voisinage fraternel. Puis surgit le conflit sino-japonais, et quoique mon pays n'eût pas repris pleinement sa place dans le cadre de la Société des Nations, quoiqu'il en fût absent au moment où l'Assemblée a affirmé le principe de la non-reconnaissance des acquisitions territoriales faites par la force, quelques mois plus tard il prenait une part active à une déclaration américaine qui concordait avec celle de l'Assemblée et qui, pour mon pays, avait une portée universelle, car il a toujours soutenu le principe d'un droit international public un et indivisible. Et ce n'est certes pas l'Argentine qui s'est opposée dans la Société des Nations, à aucun moment, aux diverses mesures que celles-ci a cru bon de prendre depuis lors envers le conflit d'Extrême-Orient.

Lorsque la Société des Nations eut comblé les lacunes d'ordre constitutionnel qui avaient rebuté l'opinion de mon pays, lorsqu'elle eut notamment incorporé parmi ses Membres les Etats vaincus au cours de la dernière guerre, institué au Conseil la prépondérance numérique des postes non permanents et contribué au progrès de la Cour permanente de Justice internationale, la République Argentine est rentrée dans le plein exercice de ses droits et obligations en tant que Membre de la Société des Nations. Elle y a apporté un concours tout inspiré de l'attachement qu'elle porte aux idéaux qui animent la Société. Plus tard, l'absence de certains grands Etats ayant affaibli la Société des Nations et rétréci le domaine dans lequel pouvait s'exercer son action de conciliation devenue par ailleurs chaque jour plus nécessaire, c'est encore l'Argentine qui a pris l'initiative d'établir, pour les cas où la paix serait menacée, des consultations de la Société des Nations avec des Etats non membres liés aux Etats membres par des pactes généraux de non-agression.

Au moment où la guerre entre l'Italie et l'Ethiopie a éclaté, l'Argentine, qui avait un siège au Conseil, s'est trouvée devant une alternative qui devait remuer jusqu'aux fibres les plus intimes de son peuple. C'était d'une part les liens profonds qui l'unissent à l'Italie, d'autre part le devoir inexorable que lui impose son

In these circumstances, what is the duty incumbent upon the League ? The League has already had experience of sanctions. We must admit that purely moral sanctions—the only ones possible—are meaningless, unless they are preceded by the exclusion of the guilty Government. We need not be restrained, as in other cases, by the desire to act cautiously and to weigh our responsibilities with a view to the preservation of peace. Peace no longer exists. We are faced with a state of war. This being the case, the duty and attitude of the Argentine Republic are imposed upon it by its own tradition at Geneva and elsewhere.

I cannot give a detailed account of the principles based on right and justice by which all the acts of the Argentine Republic in the international sphere have from the outset been guided. I must, however, stress here the idealism with which it has always acted in the League.

The Argentine delegation came to the First Assembly with the firm intention of uniting its efforts with those of the majority of countries with a view to the organisation of a new international order. Rejecting the idea of a League of victors, it was anxious that the doors of the League should be thrown open on the same terms to all nations recognised by the international community, in a spirit of absolute respect for the principle of equality among States. Its proposals on those lines were not accepted and, notwithstanding the ties and the material and moral interests which have always bound us to France and the United Kingdom, our country felt obliged to leave the new institution.

Some years later, the League proposed that the Council should be reorganised. The Argentine, which was specially invited to take part in these studies, was obliged to oppose the granting of permanent seats, ignoring the feelings resulting from bonds of race or neighbourly relations. Then came the Sino-Japanese conflict, and although my country had not resumed its full participation in the work of the League and was absent when the Assembly affirmed the principle of the non-recognition of territorial gains acquired by force, it took an active part, a few months later, in an American declaration to the same effect, which, for my country, was of universal scope, since it has always upheld the principle of a single public international law, one and indivisible. It was certainly not the Argentine which at any time opposed in the League the various measures which the latter decided to take in the Far-Eastern conflict.

When the League had filled the constitutional gaps which had offended opinion in my country, when it had included among its Members the States vanquished during the last war and had established a majority of non-permanent seats on the Council and contributed to the progress of the Permanent Court of International Justice, the Argentine Republic resumed its full rights and obligations as a Member of the League. Its participation in the League's work has been based on its devotion to the League's ideals. Later, when the absence of certain large States had weakened the League and restricted the sphere in which its conciliatory action—which had, however, become more and more necessary—could be exerted, it was the Argentine that took the initiative of establishing, in cases in which peace was threatened, consultations between the League and non-member States, linked to States Members by general pacts of non-aggression.

On the outbreak of war between Italy and Ethiopia, the Argentine, which had a seat on the Council, was faced with an alternative which was to shake the nation to the very roots of its being. On the one hand, it had very close ties with Italy, while on the other it had an inescapable duty imposed by the pledge it had

serment prêté au service d'un idéal de droit supérieur. Le choix, quelque déchirant qu'il fût, ne fit aucun doute pour mon pays. Et le monde a assisté ainsi, plein de consternation, à l'effritement de cette grande force morale que nous étions venus constituer ici il y a vingt ans.

Ce fut ensuite à l'Espagne qu'échut la lamentable fatalité d'occuper le premier plan de la scène genevoise. La guerre civile qui la déchire a tout de suite des incidences qui font d'elle un grave problème international. Le monde civilisé est rempli d'une horreur légitime devant la violence de la lutte espagnole, tandis qu'on voit s'accroître le souci de tous de défendre les dernières chances de la paix mondiale. La Société des Nations se trouvait de toute évidence affaiblie, par suite de l'expérience des sanctions. Alors, tous tombent d'accord sur l'utilité de créer un organisme *ad hoc* et indépendant: le Comité de non-intervention de Londres qui a été constitué directement par les Etats européens pour décharger la Société des Nations de toute action directe. Et il convient de souligner ici que c'est la même crainte de déclencher un conflit général — crainte qui paralysait l'institution genevoise — qui a rendu inopérante à son tour l'action du Comité de non-intervention.

Cependant, la situation internationale s'aggravait à un rythme accéléré. Devant le danger de se trouver engagés dans un conflit résultant de l'application stricte du Pacte en matière de sanctions, un grand nombre d'Etats ont fait connaître par des déclarations formelles faites au sein de la Société des Nations, ou devant leur Parlement, qu'ils ne se considéraient plus comme liés par les engagements d'assistance mutuelle, et à cette nouvelle attitude aucun Etat n'a élevé des objections. Depuis, il s'est créé comme un accord tacite général, tendant à éviter à la Société des Nations toute nouvelle activité politique et à limiter son action à l'exécution d'un travail technique qui a mérité les éloges de tous, parce que nécessaire à tous.

Puis, vint la dernière phase. Certains Etats se sont retirés de la Société des Nations et ils ont dénoncé le Pacte à la suite de faits qui sont connus de tous. On fait encore des efforts désespérés pour sauver la paix européenne. C'est l'heure de Munich. D'autres Etats membres sont victimes d'agression de la part d'Etats non membres et se rendent à ces derniers sans en appeler à la Société des Nations. L'affaire de Pologne déclenche la guerre européenne. Mais, pas même dans ces circonstances, on n'a demandé à la Société des Nations d'intervenir. L'Argentine, à l'instar des autres Etats américains ou européens, membres de la Société des Nations et non belligérants, a décrété sa neutralité, qu'elle observe d'ailleurs de la manière la plus stricte. Cette neutralité fut acceptée sans la moindre objection, malgré l'existence du Pacte commun qui impose à cette institution et par conséquent à ses Membres, le devoir d'intervenir et de s'aider mutuellement.

Cependant, un cas nouveau devait surgir sur le plan international qui créait pour la Société des Nations une situation dénuée de tout équivoque. Le pays et les peuples, qu'ils fussent Membres ou non de la Société des Nations, ont jeté sur l'agresseur le poids de leur condamnation morale. Ce cas, qu'a déjà tranché et jugé la conscience du monde, a mis le Gouvernement argentin dans la nécessité impérieuse de demander l'exclusion de l'Union soviétique de la Société des Nations. Nous avons examiné déjà les circonstances particulières qui caractérisent ce nouveau cas international et qui le placent dans une catégorie toute spéciale.

Nous devons maintenant nous occuper des conséquences qu'il comporte nécessairement pour la Société des Nations. Le Pacte de la Société des Nations contient, en ce qui concerne sa partie politique, un triple engagement: celui de la non-agression, celui de la conciliation et celui de l'assistance mutuelle. Ce dernier engagement est demeuré dénué de force et de substance, par suite des précédents que j'ai exposés et

given to an ideal in the shape of a higher law. There was no doubt as to which alternative it would choose, however heart-breaking it might be. To the consternation of the world, this great moral force established here twenty years ago began to collapse.

It was then unhappily the turn of Spain to occupy the forefront of the Geneva scene. The civil war, by which it was torn asunder, soon gave rise to incidents which made it a grave international problem. The civilised world was rightly horrified by the violence of the Spanish conflict, and there was on all sides a desire to defend the last hopes of world peace. The League had obviously been weakened by the experiment of sanctions. Everyone was then agreed upon the advisability of setting up an *ad hoc* independent body, and the Non-intervention Committee was established in London by European States to relieve the League of any direct action. And, be it noted, the same fear of letting loose a general conflict, which had paralysed the Geneva institution, now rendered the action of the Non-intervention Committee equally ineffectual.

Nevertheless, the international situation was rapidly growing worse. Fearful of becoming involved in a conflict arising out of the strict application of the Covenant in the matter of sanctions, a large number of States made formal declarations either before the League or before their Parliaments to the effect that they no longer considered themselves bound by obligations of mutual assistance, and no State raised any objection to this new attitude. Since then there has been what amounts to a general tacit agreement to refrain from entrusting the League with any fresh political activity and to restrict its action to the performance of technical work which has commanded universal praise because it is of universal utility.

The came the last phase. Certain States withdrew from the League and denounced the Covenant, as the result of facts which are known to all of us. Desperate efforts were again made to save the peace of Europe. Then came Munich. Other States Members were victims of aggression by non-member States, and surrendered to them without appealing to the League. The case of Poland was the spark that set alight the European conflagration; yet even in these circumstances the League was not asked to intervene. The Argentine, like other American and European States, Members of the League and non-belligerents, declared her neutrality, which, moreover, she is strictly observing. That neutrality was accepted without the slightest objection, notwithstanding the existence of the Covenant, to which we are all Parties and which imposes on this institution, and hence on its Members, the duty of intervening, the duty of giving mutual assistance.

But a new case arose on the international plane, which brought the League face to face with a clear-cut situation, devoid of all ambiguity. Countries and peoples, whether Members of the League or non-members, have thrown into the scale against the aggressor the weight of their moral condemnation. This case, which has been tried and judged already by the tribunal of the world's conscience, has placed the Argentine Government under the imperative necessity of demanding the expulsion of the Soviet Union from the League of Nations. We have already considered the particular circumstances which characterise this new international case and which place it in an altogether special category.

We now have to consider the consequences which this necessarily involves for the League of Nations. The Covenant of the League contains, in so far as the political part is concerned, a triple undertaking: that of non-aggression, that of conciliation and that of mutual assistance. This last undertaking has remained devoid of force and of substance in consequence of the precedents which I have described and the

des déclarations et renoncements auxquels j'ai fait allusion. Quant à la conciliation, elle a été repoussée d'emblée par la manière dont l'Union soviétique a répondu à l'appel de la Société des Nations, ainsi que par le fait même de cette réponse. Seul demeure donc l'engagement de non-agression qu'implique l'article 10 du Pacte.

La Société des Nations a perdu la force dont elle aurait besoin pour l'application des sanctions économiques et militaires qu'exigerait l'engagement d'assistance mutuelle. Quant aux condamnations, on ne peut les concevoir sous le rapport de leur simple valeur morale que si elles sont adressées à des États non membres. Comment, en effet, appliquer une sanction de ce genre à un État membre de la Société des Nations tout en poursuivant à ses côtés — bien qu'il soit rebelle et malgré la gravité de son délit international — les devoirs de gestion commune que la Société nous impose ? Quelle société internationale serait-ce si, en dépit de l'engagement solennel de non-agression qui la conditionne, elle admettait qu'un de ses Membres pût se livrer envers un autre à une agression dans une impunité absolue ? Et peut-on concevoir quelle serait la nature du lien moral susceptible d'unir encore les autres Membres en face de l'agresseur ?

La Société des Nations a pu, sans doute, perdre toute sa force coercitive, mais il lui reste encore un geste à faire, devant lequel elle ne peut reculer, à moins de se démettre dans un véritable esprit de suicide. Ce geste, c'est d'exclure de son sein ceux qui, après s'être affichés comme les protecteurs des principes essentiels pour l'instauration desquels a été créée cette institution, ont répudié ces principes, sans même montrer le moindre scrupule, sans donner leurs raisons, se plaçant ainsi en dehors de ce qui reste encore du patrimoine de cette Société, c'est-à-dire notre honneur à tous.

Monsieur le Président, Messieurs, si nous voulons écarter le monde de l'abîme qui s'ouvre devant lui, si nous voulons travailler à la renaissance du droit international, nous devons comprendre que l'heure est arrivée de laisser de côté les égards auxquels nous pousseront des considérations d'ordre matériel pour mettre en branle les forces morales, tombées dans l'oubli. Le droit international, comme tout droit d'ailleurs, postule, pour vivre pleinement, l'existence d'un climat moral, et ce climat moral ne saurait exister sans le sentiment de l'honneur.

La République Argentine est entrée dans cette Société précédée d'une noble tradition de droiture internationale; elle lui a apporté ses efforts les plus désintéressés et les plus ardents pour remplir, de concert avec les autres Membres de la Société, son devoir, dans la création d'un nouvel ordre mondial. Elle n'a pas voulu se retirer de la Société lorsque celle-ci s'était montrée inopérante, afin qu'on ne pût pas croire qu'elle avait abandonné l'ensemble des principes qu'elle avait acceptés en devenant Membre de la Société des Nations et qui, par ailleurs, sont la substance même de son organisation politique nationale. Elle s'est efforcée de donner à la Société des Nations un esprit universel, reliant aux principes de la Société ceux du panaméricanisme. Elle n'a eu, en fait de rapports communs avec l'Union soviétique, que ceux que lui imposait le devoir de poursuivre le même idéal international dans le cadre de la Société.

C'est en vertu de toutes ces considérations et à la lumière de ces observations que je me vois dans le devoir de déclarer, Monsieur le Président, Messieurs, avec le plus grand regret, mais en me faisant l'interprète de la décision inébranlable de mon Gouvernement, que la République Argentine ne pourra plus se considérer désormais comme un Membre de la Société des Nations tant que l'Union soviétique pourra se prévaloir du même titre.

declarations and renunciations to which I have just alluded. As to conciliation, this was rejected from the outset by the manner in which the Soviet Union replied to the League's appeal and by the very fact of that reply. Thus, there only remains the undertaking in regard to non-aggression implied by Article 10 of the Covenant.

The League no longer possesses the strength it would require for the application of the economic and military sanctions necessitated by the undertaking in regard to mutual assistance. As to the passing of judgment, this is conceivable, simply from the point of view of its moral effect, only if the intention is to reach non-member States. How, indeed, could we apply a sanction of this kind to a State which is a Member of the League, while continuing side by side with that State—notwithstanding the fact that it is a rebel and notwithstanding the gravity of the international offence of which it is guilty—while continuing, I say, to fulfil those duties in regard to common action which the League imposes on us? What sort of international league or society would this be, if, despite the solemn undertaking in the matter of non-aggression by which it is conditioned, it allowed one of its Members to indulge in acts of aggression against another with absolute impunity? Again, what moral bond would be conceivable that would still unite the other Members in the face of the aggressor?

The League has no doubt lost all coercive force, but there is still one gesture that it has to make, one gesture that it cannot refuse to make, unless it is prepared to resign its functions in a spirit of truly suicidal defeat. That gesture consists in excluding from its midst those who, after having proclaimed themselves the defenders of the essential principles for whose establishment this institution was founded, have repudiated those same principles without exhibiting the slightest scruple, without giving their reasons, thus placing themselves outside what still remains of the League's heritage—the honour we hold dear.

Mr. President, Gentlemen, if we are to save the world from the abyss which is opening before it, if we are to bring about the rebirth of international law, it behoves us to realise that the time has come to set aside material considerations and rally those moral forces which have fallen into oblivion. International law—nay, all law—demands for its proper functioning the existence of a moral atmosphere, and this moral atmosphere cannot exist without the sentiment of honour.

The Argentine Republic entered the League with a noble tradition of international integrity; it has offered the League its most disinterested and zealous efforts with a view to fulfilling, with the other Members of the League, its duty of creating a new world order. It was loth to withdraw from the League when that body had proved ineffective, lest it might be thought that the Argentine had abandoned all those principles which she had accepted on becoming a Member of the League and which are, moreover, the very substance of her own national political organisation. The Argentine Republic has endeavoured to confer on the League a world spirit linking up the League's principles with those of Pan-Americanism. The Argentine has, in point of fact, had in common with the Soviet Union only such relations as were implied by the duty of fulfilling the same international ideal within the framework of the League.

In view of all these considerations and in the light of these observations, I find it my duty to state with the greatest regret, but voicing my Government's unalterable decision, that the Argentine Republic can no longer consider itself a Member of the League of Nations as long as the Soviet Union is able to claim that title.

M. DE BLANCK (Cuba) signale qu'il s'est fait inscrire la veille pour prendre la parole à l'Assemblée si possible après le délégué de la République Argentine. Au commencement de la séance, le Président a fait une proposition avec une telle rapidité que M. de Blanck n'a pas pu prendre la parole.

Le PRÉSIDENT propose d'ajourner la discussion et de transmettre au Comité spécial le discours et la proposition du délégué de l'Argentine, en invitant toutes les délégations qui ont des propositions et des suggestions à faire à assister aux délibérations dudit Comité spécial.

M. DE BLANCK (Cuba) proteste contre la décision du Président. Il avait le droit de parler au nom de son Gouvernement.

Le PRÉSIDENT fait observer que le premier orateur inscrit était le délégué du Mexique et le deuxième celui de l'Inde. Tous deux ont été d'accord pour attendre. Il propose, en conséquence, de passer immédiatement au vote sur sa proposition.

(Le vote a lieu par assis et levés.)

Les délégués de Cuba, de l'Argentine, de la République Dominicaine et de deux ou trois autres pays se prononcent en faveur de la continuation de la discussion.

La proposition du Président est adoptée à la majorité.

14. Procédure pour l'élection des Membres non permanents du Conseil: Proposition du Bureau.

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à passer à l'examen de la deuxième question inscrite à son ordre du jour, à savoir l'élection des Membres non permanents du Conseil.

Comme il ressort du document A.38.1939, qui a été distribué aux délégations, le Bureau de l'Assemblée propose de suspendre exceptionnellement, pour la présente session:

1^o L'article II des Règles d'élection des Membres non permanents du Conseil, adoptées le 15 septembre 1926, qui empêche la réélection d'un Membre sortant du Conseil à moins que celui-ci n'ait auparavant été déclaré rééligible par l'Assemblée;

2^o La Règle supplémentaire adoptée par l'Assemblée le 2 octobre 1933, qui stipule que toute candidature à un siège du Conseil doit être posée par écrit au plus tard quarante-huit heures avant l'élection et que les élections elles-mêmes ne peuvent avoir lieu avant le septième jour de la session de l'Assemblée.

La proposition du Bureau est approuvée.

Le PRÉSIDENT indique qu'il y a, au total, cinq sièges vacants. Il propose que l'Assemblée adresse une lettre au Conseil, conformément à la procédure suivie en 1936, en vue de créer deux nouveaux sièges non permanents.

Le nombre de Membres que l'Assemblée est appelée à élire immédiatement est de trois. Les Membres du Conseil dont le mandat vient à expiration sont les suivants: Bolivie, Chine, Lettonie, Nouvelle-Zélande et Suède.

Selon la décision que l'Assemblée vient de prendre, les Etats dont la candidature a été présentée et qui ont

M. DE BLANCK (Cuba) said that he had handed in his name the day before as being desirous of addressing the Assembly, if possible after the delegate of the Argentine Republic. At the beginning of the meeting, the President had read a proposal so rapidly that M. de Blanck had had no opportunity of speaking.

The PRESIDENT proposed that the discussion should be adjourned and that the Assembly should refer to the Special Committee the speech and the proposal of the delegate of the Argentine, at the same time inviting all delegations which had proposals or suggestions to make to be present at the proceedings of the Special Committee.

M. DE BLANCK (Cuba) protested against the President's decision. He said that he was entitled to speak in the name of his Government.

The PRESIDENT said that the first speaker on the list was the delegate of Mexico and the second speaker the delegate of India. Both had agreed to wait. He proposed, in consequence, that a vote should immediately be taken on his proposal.

(The vote was taken by members remaining seated and rising in their places.)

The delegates of Cuba, the Argentine Republic, the Dominican Republic and two or three other countries voted in favour of continuing the discussion.

The President's proposal was adopted by a majority vote.

14. Procedure for the Election of the Non-permanent Members of the Council: Proposal by the General Committee.

The PRESIDENT invited the Assembly to consider the second item on its agenda—namely, the election of the non-permanent Members of the Council.

As might be seen from document A.38.1939, which had been distributed to the delegations, the General Committee of the Assembly proposed that the Assembly should, as an exceptional measure, suspend for the present session:

(1) Article II of the Rules dealing with the Election of the Non-permanent Members of the Council, adopted on September 15th, 1926, which prevented the re-election of a retiring Member of the Council unless such Member had first been declared re-eligible by the Assembly.

(2) The Additional Rule adopted by the Assembly on October 2nd, 1933, whereby notice of all candidatures for seats on the Council must be given in writing at least forty-eight hours before the election and the election itself might not be held before the seventh day of the Assembly's session.

The proposal of the General Committee was approved.

The PRESIDENT said that there were altogether five seats to be filled. He proposed that the Assembly should address a letter to the Council, in accordance with the procedure followed in 1936, with a view to the creation of two new non-permanent seats.

The Assembly was called upon to elect three Members immediately. The Members of the Council whose term of office now expired were the following: Bolivia, China, Latvia, New Zealand and Sweden.

According to the decision which the Assembly had just taken, States whose candidature had been sub-

siégé au Conseil au cours des trois années écoulées n'ont pas besoin d'être au préalable déclarés rééligibles.

En ce qui concerne les modalités du scrutin, le Président rappelle que :

1^o L'élection doit avoir lieu au scrutin secret.

2^o Elle se fera au scrutin de liste.

Est nul tout bulletin contenant plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, à savoir, pour le présent scrutin, tout bulletin portant plus de trois noms d'Etats.

3^o Nul n'est élu au premier et au second tour de scrutin s'il n'a obtenu au moins la majorité absolue des voix. Si, après deux tours de scrutin, il reste encore des sièges à pourvoir, il est procédé à un troisième tour sur une liste comprenant les candidats les plus favorisés au deuxième tour, en nombre double des sièges à pourvoir; sont alors élus les Membres ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

4^o Si deux ou plusieurs Membres ont obtenu le même nombre de voix sans qu'il y ait un siège pour chacun, il est procédé à un tour spécial de scrutin entre ces Membres; en cas d'égalité nouvelle, il est tiré au sort par le Président.

En outre, pour être valables, les bulletins doivent porter des noms d'Etats et non pas des noms de représentants d'Etat. Les noms des Etats choisis doivent être inscrits sur un seul bulletin et aucune délégation ne doit mettre dans l'urne plus d'un seul bulletin. Dans le calcul du nombre des suffrages exprimés, il ne sera pas tenu compte des bulletins blancs ou nuls. La majorité absolue est déterminée d'après le nombre total des bulletins valables.

Sur l'invitation du Président, Sir Muhammad ZAFRULLA Khan, premier délégué de l'Inde, et le Baron DE VOS VAN STEENWIJK, premier délégué des Pays-Bas, prennent place à la tribune comme scrutateurs.

Le PRÉSIDENT fait savoir que les Etats suivants ont été proposés pour les élections d'aujourd'hui: Union Sud-Africaine, Bolivie et Finlande, mais chaque délégation est libre de donner son vote à n'importe quel Etat éligible.

Il est procédé au vote au scrutin secret par appel nominal.

Les résultats du scrutin sont les suivants:

Suffrages exprimés	42
Bulletins valables	38
Bulletins blancs	4

Ont obtenu:

Union Sud-Africaine	36 voix
Bolivie	35 »
Finlande	34 »
Egypte	4 »
Pologne	1 »
Chine	1 »

Le PRÉSIDENT constate que l'Union Sud-Africaine, la Bolivie et la Finlande ont obtenu la majorité requise des suffrages et il les proclame élus Membres non permanents du Conseil pour une période de trois ans. Il ajoute que, en sa qualité de Président de l'Assemblée, il lui est très agréable de féliciter ces Etats.

Il remercie également les scrutateurs du concours qu'ils ont bien voulu apporter.

mitted and who had sat on the Council during the three years which had just elapsed did not require previously to be declared re-eligible.

As regards the procedure for voting, the President reminded the Assembly that:

(1) The election must take place by secret ballot.

(2) The ballot must be taken by roll-call.

Any voting-paper bearing more names than there were seats to be filled would be regarded as invalid; that meant, for the present vote, any voting-paper bearing more than three names of States.

(3) No State could be elected on the first or second ballot unless it had obtained an absolute majority of votes. If, after two ballots, there still remained seats to be filled, a third ballot would be held on a list including the candidates which had obtained the highest number of votes on the second ballot, up to double the number of seats to be filled; the Members which obtained the largest number of votes would then be declared elected.

(4) If two or more Members had obtained the same number of votes without there being a seat for each of them, a special ballot would be held, with a view to electing one of those Members, and if the votes cast were again equal, lots would be drawn by the President.

Further, to be valid, voting-papers must bear the names of States and not of representatives of States. The names of the States chosen must be written on one ballot-paper, and no delegation must put more than one card into the ballot-box. In counting the number of votes cast, blank or spoiled voting-papers would not be counted. The absolute majority was determined according to the total number of valid voting-papers.

On the invitation of the President, Sir Muhammad ZAFRULLA Khan, first delegate of India, and Baron DE VOS VAN STEENWIJK, first delegate of the Netherlands, took their places on the platform as tellers.

The PRESIDENT announced that the following States had been proposed for the elections which were about to be held: Union of South Africa, Bolivia and Finland, but said that every delegation was free to vote for any State that was eligible.

The ballot was taken by roll-call.

The result of the ballot was as follows:

Number of votes cast	42
Valid voting-papers	38
Spoilt voting-papers	4

The votes obtained were as follows:

Union of South Africa	36
Bolivia	35
Finland	34
Egypt	4
Poland	1
China	1

The PRESIDENT announced that the Union of South Africa, Bolivia and Finland had obtained the requisite number of votes and declared them to be elected non-permanent Members of the Council for a period of three years. He added that, as President of the Assembly, he had great pleasure in congratulating those States.

He desired also to thank the tellers for their kind assistance.

15. Proposition concernant le maintien provisoire des deux sièges non permanents créés par le Conseil et l'Assemblée en 1936.

Le PRÉSIDENT soumet à l'Assemblée le projet de résolution suivant (document A.43.1939):

« L'Assemblée:

« Déclare qu'il est désirable que, pour la période commençant lors de l'élection des Membres non permanents du Conseil à la session de l'Assemblée de 1939 et prenant fin lors de l'élection desdits Membres non permanents en 1942, le nombre des sièges non permanents au Conseil soit provisoirement maintenu à onze; et

« Invite le Secrétaire général à porter cette résolution à la connaissance du Conseil. »

La résolution est adoptée.

(La séance est levée à 11 h. 45.)

15. Proposal concerning the Provisional Maintenance of the Two Non-permanent Seats created by the Council and the Assembly in 1936.

The PRESIDENT submitted to the Assembly the following draft resolution (document A.43.1939):

“ The Assembly:

“ Declares that it is desirable that, for the period commencing with the election of the non-permanent Members of the Council at the Assembly's session of 1939 and ending with the election of the said non-permanent Members in the year 1942, the number of non-permanent seats on the Council should be maintained at eleven; and

“ Invites the Secretary-General to bring this resolution to the attention of the Council.”

The resolution was adopted.

(The meeting rose at 11.45 a.m.)

TEXTE DES DÉBATS DE LA VINGTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

TEXT OF THE DEBATES OF THE TWENTIETH SESSION
OF THE ASSEMBLY OF THE LEAGUE OF NATIONS

N° 3. — Genève, vendredi 15 décembre 1939

No. 3. — Geneva, Friday, December 15th, 1939

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue le jeudi 14 décembre 1939, à 10 heures.

Président: M. HAMBRO (Norvège).

16. Hommage au nouveau Président de la Confédération suisse.

Le PRÉSIDENT demande à l'Assemblée l'autorisation de transmettre, de concert avec le Secrétaire général, un télégramme de félicitations et de bons vœux à M. Pilet-Golaz, qui a été élu, la veille, Président de la Confédération suisse¹.

L'Assemblée approuve cette proposition.

M. RAPPARD (Suisse) se déclare profondément sensible au geste du Président. M. Pilet-Golaz, le Gouvernement helvétique et le peuple suisse tout entier seront reconnaissants à la Société des Nations de cette preuve de déférence qu'elle veut bien donner au plus haut magistrat de la Confédération helvétique.

17. Questions financières: Rapport général de la quatrième Commission: Résolutions (document A.37.1939.X).

(Sur l'invitation du Président, le comte CARTON DE WIART (Belgique), président de la quatrième Commission, et M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, prennent place à la tribune.)

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur:

En présentant le rapport de la quatrième Commission, je voudrais formuler quelques brèves considérations au sujet des finances de la Société, et ceci à trois points de vue: réalisations passées, situation actuelle, et perspectives d'avenir.

Pendant quelques années, jusqu'en 1938, la situation financière de la Société a été, peut-on dire, très

¹ Voici le texte de ce télégramme et de la réponse qui lui a été faite:

« Genève, le 14 décembre 1939.

« Monsieur Pilet-Golaz,
Président Confédération helvétique, Berne.

« L'Assemblée de la Société des Nations en session à Genève vous offre avec ses félicitations pour votre accession à la haute charge de Président de la Confédération ses vœux les plus cordiaux pour le succès des travaux du Conseil fédéral et pour le bonheur du peuple suisse.

HAMBRO, *Président de l'Assemblée.* »

« Berne, le 14 décembre 1939.

« Monsieur Hambro, Président de l'Assemblée,
Genève.

« Vous avez bien voulu me transmettre, Monsieur le Président, les félicitations de l'Assemblée de la Société des Nations à l'occasion de mon élection comme Président de la Confédération et y joindre ses vœux pour le succès des travaux du Conseil fédéral et le bonheur du peuple suisse. En vous remerciant de cet aimable message, je vous prie de vous faire l'interprète de ma vive reconnaissance auprès de l'Assemblée et de lui dire combien je suis sensible à son témoignage.

PILET-GOLAZ. »

FOURTH PLENARY MEETING

held on Thursday, December 14th, 1939, at 10 a.m.

President: M. HAMBRO (Norway).

16. Congratulations to the New President of the Swiss Confederation.

The PRESIDENT asked the Assembly to authorise him to send, in conjunction with the Secretary-General, a telegram of congratulations and good wishes to M. Pilet-Golaz, who had, on the previous day, been elected President of the Swiss Confederation.¹

The Assembly approved this proposal.

M. RAPPARD (Switzerland) said he deeply appreciated the President's gesture. M. Pilet-Golaz, the Government of the Confederation, and the whole Swiss people would be grateful to the League of Nations for that proof of deference to the chief magistrate of the Swiss Confederation.

17. Financial Questions: General Report of the Fourth Committee: Resolutions (document A.37.1939.X).

(At the invitation of the President, Count CARTON DE WIART (Belgium), Chairman of the Fourth Committee, and Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, came to the platform.)

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur:

In presenting the report of the Fourth Committee, I should like to say a very few words concerning the finances of the League under the three following heads: past achievements, present position and future prospects.

For some years up to 1938, the financial position of the League may be described as having been very

¹ The following is the text of this telegram and of the reply it elicited:

« Geneva, December 14th, 1939.

« Monsieur Pilet-Golaz,
President of the Swiss Confederation, Berne.

« The Assembly of the League of Nations in session in Geneva offers you its congratulations on your assumption of the high office of President of the Confederation and its most cordial good wishes for the success of the work of the Federal Council and the happiness of the Swiss people.

HAMBRO, *President of the Assembly.* »

« Berne, December 14th, 1939.

« Monsieur Hambro, President of the Assembly,
Geneva.

« You have been good enough, Mr. President, to transmit to me the congratulations of the Assembly of the League of Nations on my election as President of the Confederation, together with its good wishes for the success of the work of the Federal Council and the happiness of the Swiss people. I thank you for this kind message and beg you to convey to the Assembly my sincere gratitude and my warm appreciation of its good wishes.

PILET-GOLAZ. »

satisfaisante, grâce, en particulier, aux efforts inlassables du Comité spécial des contributions présidé par le Président de l'Assemblée actuelle. Le recouvrement des cotisations arriérées s'était amélioré si sensiblement que, pendant trois années successives, les recettes ont dépassé les prévisions de dépenses et que le budget a accusé des excédents. Une partie de ces excédents a servi à réduire les contributions et le reste à constituer des réserves destinées à faire face aux engagements de la Société. La situation actuelle pourrait justifier quelque préoccupation si l'Assemblée de 1938 n'avait pas pris des mesures comme suite à la diminution des recettes provoquée par le retrait de certains Etats et par la disparition des excédents en raison de la liquidation des arriérés.

Conformément aux recommandations du Comité des économies budgétaires, le projet de budget pour 1940 avait été réduit de 20% et lorsque, au début de la crise actuelle, la Commission de contrôle s'est réunie pour examiner la situation budgétaire de la Société, elle a recommandé d'apporter à ce budget une nouvelle réduction de 13%.

En conséquence, le budget que la quatrième Commission vous demande d'adopter s'élève à 21.451.408 francs suisses, soit une diminution de 10.782.604 francs suisses, ou 33,4%, par rapport au budget voté pour 1939, c'est-à-dire pour l'exercice courant. La valeur de l'unité de contribution sera de 18.560,96 francs-or, soit 3.704,84 francs-or, ou 16,6% de moins que pour 1939.

Quant aux perspectives d'avenir, il est certain qu'il faudra faire face, au cours de l'année prochaine, à certaines difficultés. L'avenir est incertain et nous ne sommes pas en mesure de prévoir ce qu'il nous apportera. Toutefois, comme le Président de la Commission de contrôle l'a indiqué à la quatrième Commission, les chefs des diverses organisations de la Société sont pénétrés de la nécessité de maintenir les dépenses dans les limites des recettes. La quatrième Commission est convaincue que la Commission de contrôle, à laquelle elle vous propose de conférer à nouveau des pouvoirs extraordinaires spéciaux, suivra de près l'évolution de la situation, en collaboration avec les fonctionnaires compétents de la Société.

La quatrième Commission estime que le remède le plus efficace à ces difficultés est, sans contredit, le versement rapide et intégral, par les Etats, de leurs contributions. Elle a accueilli avec satisfaction l'assurance qui a été donnée par la délégation du Royaume-Uni, et selon laquelle son Gouvernement s'acquittera de la totalité de sa contribution, en un seul versement et à une date aussi rapprochée que possible du début de son exercice financier. Nous espérons fermement que cet exemple sera suivi par les autres Etats membres.

Pour permettre à la Société de vivre dans les limites de son revenu, il sera sans doute nécessaire de procéder à de nouvelles réductions de personnel. La quatrième Commission a approuvé les propositions présentées à cet égard par la Commission de contrôle; elle est persuadée que ces propositions permettront de procéder aux réductions indispensables avec le minimum de sacrifices. A ce propos, je considère comme un devoir de rendre publiquement hommage, en terminant, aux fonctionnaires dont les liens avec la Société se trouveront ainsi subitement rompus et qui acceptent avec résignation et dans le meilleur esprit la cessation subite de leurs fonctions.

Je sou mets maintenant le rapport de la quatrième Commission à l'examen de l'Assemblée.

L'Assemblée prend acte du rapport et adopte les résolutions qui l'accompagnent.

(Le comte Carton de Wiart et M. Andrews se retirent de la tribune.)

18. Développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social.

(Sur l'invitation du Président, M. BOURQUIN (Belgique), président de la Commission qui a examiné

satisfactory, thanks particularly to the unremitting efforts of the Special Committee on Contributions presided over by the President of this Assembly. The situation as regards the collection of arrears was so considerably improved that for three successive years revenue exceeded estimates and surpluses accrued. Part of these surpluses was applied to reduce contributions and the balance to build up reserves against the League's liabilities. The present position would give rise to concern if steps had not been taken by the 1938 Assembly to meet reduced income due to the withdrawal of certain States and the disappearance of surpluses owing to the liquidation of arrears.

In accordance with the recommendations of the Budgetary Economies Committee, the draft budget for 1940 was reduced by over 20% and when, at the beginning of the present crisis, the Supervisory Commission met to consider the financial position of the League, it recommended a further cut of 13%.

The budget which the Fourth Committee accordingly submits for adoption amounts to 21,451,408 Swiss francs; this is 10,782,604 Swiss francs or 33.4% less than the authorised budget for 1939, the current year. The value of the unit of contribution will be 18,560.96 gold francs, which is 3,704.84 gold francs or 16.6% less than for 1939.

As to future prospects, difficulties will certainly have to be faced next year. The future is uncertain and we are not in a position to prophesy what it will bring. But, as the Chairman of the Supervisory Commission informed the Fourth Committee, the heads of the various organisations fully realise the importance of keeping expenditure within the limits of revenue. The Fourth Committee is confident that the Supervisory Commission, upon which it proposes that special emergency powers should again be conferred, will closely watch developments, in collaboration with the competent officials of the League.

The Fourth Committee considers that the most effective remedy for these difficulties is emphatically that States should pay their contributions promptly and in full. It welcomed the assurance given by the United Kingdom delegation that its Government would next year remit the whole of its contribution in a single instalment, at the earliest possible date after the beginning of its financial year. This example, it is earnestly hoped, will be followed by other Member States.

To enable the League to live within its income, further reductions of staff will doubtless be necessary. The Fourth Committee has approved the proposals made by the Supervisory Commission in this connection; it is confident that these proposals will ensure the necessary retrenchment with the minimum of hardship. At the same time, I feel that, in conclusion, I should publicly pay a tribute to the numerous officials whose connection with the League will thus come to a sudden end and who are accepting, with resignation and in the best possible spirit, the abrupt termination of their appointments.

I now submit the report of the Fourth Committee for the consideration of the Assembly.

The Assembly took note of the report and adopted the resolutions attached thereto.

(Count Carton de Wiart and Mr. Andrews withdrew from the platform.)

18. Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs.

(At the invitation of the President, M. BOURQUIN (Belgium), Chairman of the Committee appointed to

le rapport du Comité spécial sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social, prend place à la tribune.)

Le PRÉSIDENT attire l'attention sur le projet de résolution ci-dessous qu'a présenté la Commission chargée d'étudier le rapport Bruce:

Projet de résolution.

« L'Assemblée:

« 1. Approuve le rapport sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social que lui a soumis le Comité spécial constitué par le Conseil le 23 mai 1939. Elle approuve également les propositions que ce rapport contient.

« 2. Tout en reconnaissant, comme le fait le rapport, que ces propositions ne doivent être considérées que comme une première mesure tendant à adapter à l'évolution des circonstances dans le monde le mécanisme actuel de la collaboration internationale en matière économique et sociale,

« 3. Elle estime que, dans l'état actuel du monde, il est plus nécessaire que jamais que l'œuvre économique et sociale de la Société des Nations telle qu'elle est définie dans le rapport¹ se poursuive sur une base aussi large que possible.

« 4. Elle prie le Bureau de prendre les mesures les mieux appropriées pour constituer le Comité central proposé par le rapport, en vue d'unifier l'œuvre économique et sociale de la Société des Nations et pour assumer les autres fonctions indiquées dans le rapport précité; ce Comité coordonnera son œuvre, lorsque ce sera nécessaire, avec celle du Bureau international du Travail, lequel conserve son autonomie et sa compétence actuelles.

« 5. Elle espère que le Comité central procédera aussi rapidement que possible à l'étude des conditions dans lesquelles les Etats qui le désirent pourront participer à l'œuvre de la Société des Nations dans le domaine économique et social². »

En prévision de l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée, le Bureau, dans sa séance de la veille au soir, avec la collaboration de M. Bourquin, a envisagé les mesures les plus appropriées pour constituer le Comité central proposé dans le rapport.

Le Bureau a reconnu l'utilité de constituer un Comité d'organisation qui serait, en quelque sorte, le noyau du Comité central proposé par le rapport Bruce. Ce Comité d'organisation pourrait être composé de représentants des pays suivants:

Australie, Belgique, Royaume-Uni, France, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Turquie, ainsi qu'un pays de l'Amérique latine, à désigner aussitôt que possible.

Le Comité d'organisation pourrait établir en outre les principes à suivre dans le choix des huit membres qui siègeront au Comité central à titre personnel. À cet égard, diverses suggestions ont été formulées au cours des débats de la Commission de l'Assemblée. Enfin, des contacts pourront être établis par le Comité d'organisation avec les Etats non membres désireux de collaborer avec le Comité central dans les conditions prévues par le Comité Bruce.

Ces études et sondages prendront du temps et, dans ces conditions, le Bureau a été d'avis que le Comité central pourrait être nommé par le Président

study the report of the Special Committee on the development of international co-operation in economic and social affairs, came to the platform.)

The PRESIDENT drew attention to the following draft resolution submitted by the Committee which had examined the Bruce report:

Draft Resolution.

“ The Assembly:

“ (1) Approves the report on the development of international co-operation in economic and social affairs submitted by the Special Committee set up by the Council on May 23rd, 1939, and the proposals contained therein; and

“ (2) While agreeing with the report that the proposals must be regarded only as a first step in the adaptation of the existing machinery of international economic and social collaboration to the changing conditions of the world:

“ (3) Considers that the present condition of the world renders it all the more necessary that the economic and social work of the League, as defined in the report,¹ should continue on as broad a basis as possible; and

“ (4) Requests the Bureau to take the most appropriate steps for setting up the Central Committee proposed in the report to unify the economic and social work of the League and perform the other functions indicated in the above-mentioned report, co-ordinating its work where necessary with that of the International Labour Office, which retains its present autonomy and competence; and

“ (5) Hopes that the Central Committee will proceed as rapidly as possible with the study of the conditions under which all States desiring to do so may participate in the work of the League relating to economic and social questions.”²

In anticipation of the adoption of this draft resolution by the Assembly, the General Committee, at its meeting the previous evening, had considered, in collaboration with M. Bourquin, the most appropriate steps for setting up the Central Committee proposed in the report.

The General Committee had recognised the value of setting up an Organising Committee, which would form, as it were, the nucleus of the Central Committee proposed by the Bruce report. That Organising Committee might consist of representatives of the following countries:

Australia, Belgium, the United Kingdom, France, the Netherlands, Norway, Portugal, Switzerland, Turkey, and a Latin-American country to be designated as soon as possible.

The Organising Committee might also establish the principles to be followed in the choice of the eight members who would sit on the Central Committee in a personal capacity. In that connection, various suggestions had been put forward during the Assembly Committee's discussions. Lastly, contacts might be established by the Organising Committee with non-member States desirous of co-operating with the Central Committee under the conditions contemplated by the Bruce Committee.

Those studies and enquiries would take time and, in the circumstances, the General Committee was of the opinion that the Central Committee might be

¹ Voir notamment page 6 du rapport sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social (document A.23.1939).

² Document A.47.1939.

¹ See particularly page 6 of the Report on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs (document A.23.1939).

² Document A.47.1939.

de l'Assemblée, sur proposition faite par le Comité d'organisation en consultation avec le Secrétaire général.

L'Assemblée adopte la résolution et approuve la proposition du Bureau.

(M. Bourquin se retire de la tribune.)

19. Appel du Gouvernement finlandais (suite): Rapport du Comité spécial (document A.46.1939.VII).

(Sur l'invitation du Président, M. CAEIRO DA MATTA (Portugal), président du Comité spécial, prend place à la tribune.)

Le PRÉSIDENT rappelle que, le lundi 11 décembre, l'Assemblée, après avoir entendu l'exposé du délégué de la Finlande, a décidé de constituer un Comité spécial composé de quatorze membres, chargé d'étudier l'appel du Gouvernement finlandais. Le Comité a été saisi d'un certain nombre de propositions et déclarations, écrites ou orales, dont celle faite par la délégation argentine à la séance plénière du 13 décembre. Après un travail particulièrement intensif, le Comité a adopté, la veille, un rapport, accompagné d'un projet de résolution, qui a été distribué aux délégations.

Le Président donne ensuite la parole au Président du Comité spécial, M. Caeiro da Matta.

M. CAEIRO DA MATTA (Portugal). — Je ne viens pas prendre la parole en ma qualité de président du Comité spécial qui a été chargé de l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais et dont le rapport est en ce moment en discussion. Je parle au nom du Gouvernement portugais et comme son délégué à cette Assemblée.

Le Gouvernement de la République Argentine a été le premier à protester formellement devant la Société des Nations contre l'agression dont l'Union soviétique s'est rendue coupable à l'égard de la Finlande, en violation non seulement des principes de la Société des Nations mais encore des règles les plus élémentaires de la justice et de l'humanité. Cette violation, d'après le Gouvernement de la République Argentine, justifie l'expulsion immédiate de l'Union soviétique de la Société des Nations.

La délégation du Portugal n'a qu'à se rallier, et elle le fait chaleureusement, au point de vue formulé par le Gouvernement de la République Argentine. Je tiens même à ajouter que, si la proposition d'expulsion des Soviets de la Société des Nations n'avait pas été faite par la République Argentine, une proposition d'expulsion serait présentée par la délégation portugaise, et elle le ferait au nom de la justice et de la moralité internationales dont le raffermissement, comme le sentent les esprits les plus nobles, est, aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité suprême.

L'agression contre la Finlande constitue un crime contre le droit et contre l'humanité auquel il n'y a point d'excuse. On ne peut admettre l'agression non provoquée comme une méthode normale de politique. L'indignation du monde entier, provoquée par l'action russe contre un petit Etat voisin, prouve à l'évidence que la conscience universelle ne se trompe pas sur la duplicité et la perfidie de la politique soviétique et sur la grave menace et le danger qu'elle implique pour toutes nations en contact direct avec la Russie communiste. Et la menace et le danger n'existent pas seulement pour celles-ci: la lutte qui a ensanglanté, pendant deux années et demie, l'une des plus nobles nations de l'Europe, l'Espagne, est, au fond, l'œuvre de la propagande et de l'action des agents de la Russie soviétique.

Pour le Portugal, l'attitude des Soviets, dans le conflit actuel qu'eux-mêmes ont provoqué, n'est ni une surprise ni une déception, c'est une confirmation. Quand la Suisse, les Pays-Bas et le Portugal se sont prononcés, en 1934, contre l'admission des Soviets

appointed by the President of the Assembly, on the proposal of the Organising Committee in consultation with the Secretary-General.

The Assembly adopted the resolution and approved the General Committee's proposal.

(M. Bourquin withdrew from the platform.)

19. Appeal of the Finnish Government (continued): Report of the Special Committee (document A.46.1939.VII).

(At the invitation of the President, M. CAEIRO DA MATTA (Portugal), Chairman of the Special Committee, came to the platform.)

The PRESIDENT observed that, on Monday, December 11th, the Assembly, after having heard the statement of the delegate of Finland, had decided to set up a Special Committee, composed of fourteen members, to study the appeal of the Finnish Government. The Committee had had referred to it a number of written and verbal proposals and declarations, including that of the Argentine delegation at the plenary meeting on December 13th. After extremely arduous work, the Committee had, on the previous day, adopted a report accompanied by a draft resolution, which had been circulated to delegations.

The President then called on the Chairman of the Special Committee, M. Caeiro da Matta.

M. CAEIRO DA MATTA (Portugal). — I do not propose to speak in my capacity as Chairman of the Special Committee appointed to study the Appeal of the Finnish Government, whose report is now under discussion. I am speaking on behalf of the Portuguese Government and as its delegate to this Assembly.

The Government of the Argentine Republic was the first to protest formally before the League of Nations against the aggression of which the Soviet Union has been guilty in respect of Finland, in violation not only of the principles of the League but also of the most elementary dictates of justice and humanity. In the opinion of the Government of the Argentine Republic, this violation justifies the immediate expulsion of the Soviet Union from the League.

The Portuguese delegation cannot but support—and it does so wholeheartedly—the views expressed by the Argentine Government. I would even add that, if the proposal to expel the Soviets from the League had not been made by the Argentine Republic, a proposal for their expulsion would have been submitted by the Portuguese delegation, in the name of international justice and morality, the strengthening of which is to-day more than ever felt by the noblest minds to be most essential.

The aggression against Finland constitutes a crime against right and against humanity, a crime for which there can be no excuse. Unprovoked aggression cannot be recognised as a normal method of conducting policy. The worldwide indignation provoked by Russia's action against a small neighbouring State clearly proves that world conscience is not deceived as to the duplicity and perfidy of Soviet policy, and as to the grave threat and danger which it implies for all nations in direct contact with Communist Russia. And this threat and this danger are not confined to those nations alone: the struggle which for two and a-half years drenched with blood one of the noblest nations of Europe—Spain—was at bottom the work of the propaganda and action of the agents of Soviet Russia.

So far as Portugal is concerned, the attitude of the Soviets in the present conflict, which they themselves have provoked, has occasioned neither surprise nor disappointment because it was what we had been led to expect. When Switzerland, the Netherlands and

à la Société des Nations, ces Etats n'ont exprimé que le sentiment de millions d'êtres humains qui croyaient encore au triomphe des valeurs spirituelles. Ces valeurs, la Russie communiste les ignore. Elle fait même de l'humour dans la tragédie. Dans sa réponse au message du Président Roosevelt, M. Kalinine disait que le seul but des pourparlers entre la Russie et la Finlande était de resserrer les relations entre les deux pays et de renforcer la coopération amicale entre eux. M. Molotov, dans son discours radiodiffusé, prononcé au moment où la rupture des relations était notifiée au ministre de Finlande, le 29 novembre, déclarait qu'aucune intention n'existait, de la part du gouvernement de Moscou, d'attenter à l'indépendance de la Finlande. Et dans le télégramme du 5 décembre au Secrétaire général, le Gouvernement russe disait que l'Union soviétique ne se trouve pas en état de guerre avec la Finlande et ne menace pas de guerre le peuple finlandais.

Tout cela constitue un mélange de farce, d'audace et d'insensibilité morale. Après avoir contribué à écraser la Pologne — et nous n'avons pas le droit d'oublier cette autre victime — la Russie soviétique se prépare à écraser la Finlande. Les engagements internationaux n'ont pas de sens pour l'Union soviétique. Une fois de plus, on constate que les paroles ne suffisent pas à découvrir les desseins profonds, les convoitises, les réalités d'ordre psychologique.

En face de l'agression de l'Union soviétique contre l'Etat finlandais, de la récidive dans la violation des préceptes du Pacte de la Société des Nations et des accords internationaux et, encore une fois, de l'attitude qui vient d'être prise par M. Molotov dans son télégramme d'avant-hier en se refusant à venir procéder, devant le Conseil et devant l'Assemblée, à l'examen de son différend avec la Finlande, il n'y a qu'une voie à suivre. Il faut avoir le courage d'épurer la Société des Nations pour qu'elle puisse dignement subsister.

On ne peut pas collaborer avec Moscou. La collaboration exige un minimum de pensées communes; or la structure sociale même de l'Union soviétique s'y oppose. Dans ces conditions, un vote de condamnation s'impose, vote qui, pour le plus grand prestige de l'Assemblée de la Société des Nations, devrait être unanime. Au Conseil de prononcer l'exclusion, en application de l'article 16, paragraphe 4, du Pacte. C'est le vœu que j'exprime au nom du Gouvernement portugais. L'Union soviétique s'est déjà, d'ailleurs, de son propre fait, placée hors du Pacte; il faut la placer aussi hors de la Société des Nations.

Permettez-moi, en terminant, de m'adresser, en lui témoignant toute la solidarité de mon pays, à la Finlande qui constitue dès à présent un émouvant exemple de courage pour tous les peuples qui ne sont pas résignés à la servitude et qui donnent toute leur valeur à ces forces morales qui sont la fierté de notre civilisation et qui seules peuvent sauver celle-ci de la ruine totale et définitive.

Le PRÉSIDENT rappelle encore une fois la décision prise par l'Assemblée de discuter seulement la question politique inscrite à son ordre du jour.

M. TELLO (Mexique). — Une analyse objective de la réalité nous oblige à reconnaître que, depuis longtemps, la vie internationale est une négation des principes fondamentaux de la Société des Nations sans le maintien desquels tous nos efforts, si importants qu'ils soient, ne suffiront pas à cacher notre insuccès.

Nous estimons que, tant que l'humanité n'arrivera pas à supprimer les causes profondes qui rendent les guerres possibles, les relations entre les Etats devront être soumises à l'application stricte des principes du droit international. C'est pourquoi nous nous refusons à considérer la Société des Nations comme un instrument politique derrière lequel pourraient se cacher des intérêts spéciaux. Nous l'envisageons au contraire comme un organisme dont la mission essentielle est de prévenir les différends, de concilier les divergences et d'imposer la justice en ayant toujours comme but

Portugal voted in 1934 against the admission of the Soviets to the League, they merely expressed the feelings of millions of human beings who still had a belief in the triumph of spiritual values. Those values are ignored by Communist Russia, which has even introduced a note of humour into the tragedy. In his reply to President Roosevelt's message, M. Kalinin said that the sole object of the negotiations between Russia and Finland was to strengthen the relations between the two countries and to increase their friendly co-operation. M. Molotov, in his broadcast speech delivered at the time when the rupture of relations was notified to the Finnish Minister on November 29th, stated that the Moscow Government had no intention of violating the independence of Finland; and in its telegram to the Secretary-General, dated December 5th, the Russian Government stated that the Soviet Union was not at war with Finland and did not threaten the Finnish nation with war.

All this is a mixture of farce, audacity and moral insensibility. After helping to crush Poland—and we certainly ought not to forget that other victim—Soviet Russia is preparing to crush Finland. For the Soviet Union, international commitments are meaningless. Once again we find that no words are strong enough to describe its deep designs, its greed and its psychological realism.

Faced as we are with the aggression of the Soviet Union against the Finnish State, with a repeated violation of the principles of the League Covenant and international agreements and, moreover, with the attitude adopted by M. Molotov in his telegram of two days ago, when he refused to come to Geneva for the examination of the dispute with Finland by the Council and the Assembly, there is only one course open to us. We must have the courage to purify the League so that it may subsist worthily.

We cannot collaborate with Moscow. Collaboration calls for a minimum of common thoughts; the very social structure of the Soviet Union is opposed to this. A vote of condemnation is therefore essential and, in order to uphold the prestige of the League Assembly, this vote should be unanimous. It is for the Council to pronounce exclusion, in application of Article 16, paragraph 4, of the Covenant. That is the hope that I express on behalf of the Portuguese Government. The Soviet Union has, moreover, by its own action, already placed itself outside the Covenant; it must also be placed outside the League.

In conclusion, I should like to express my country's solidarity with Finland, which has already given a moving example of courage to all nations that are not resigned to servitude and that still attach due value to those moral forces which are the pride of our civilisation and can alone save it from total and final ruin.

The PRESIDENT reminded the Assembly once again of its decision to discuss only the political question inserted on its agenda.

M. TELLO (Mexico). — An objective analysis of the facts compels us to recognise that, for a long time past, international life has become a negation of the fundamental principles of the League. Unless these are upheld, all our efforts, no matter how great, will not suffice to conceal our failure.

We consider that, until mankind has succeeded in removing the deep-seated causes of war, relations between States must be governed by the strict application of the principles of international law. That is why we refuse to regard the League as a political refuge behind which national interests can take shelter. On the contrary, we consider it to be a body whose essential mission it is to prevent disputes, to reconcile differences of opinion and to impose justice, having always before it as its fundamental aim the guaranteeing of the political independence and terri-

fondamental la garantie de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les pays, grands et petits.

Se fondant donc sur cette conception de la Société des Nations, le Gouvernement mexicain, usant du droit incontestable que lui donne le Pacte de collaborer avec les autres Membres de la Société des Nations au développement pacifique de la vie internationale, a protesté chaque fois que les principes que nous avons acceptés, dans le libre exercice de notre souveraineté, ont été mis en danger ou ouvertement violés. Pour mon Gouvernement, il n'y a jamais eu, en face du Pacte, de cas d'espèce. Je n'ai pas besoin de rappeler sa conduite dans le passé, ni de vous signaler que les publications de la Société des Nations témoignent qu'il fut le seul à protester dans une occasion antérieure.

Dans le cas présent, le Mexique a examiné tous les éléments du conflit sans autre passion que celle que lui inspire le principe essentiel et intangible du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Point n'est besoin de rappeler ici les circonstances du cas ni les bases juridiques — Pacte de la Société des Nations et Pacte de Paris — qui règlent notre conduite en ce moment. Outre ces instruments de portée universelle, l'agression que nous examinons tombe sous le coup des prescriptions des conventions de Londres sur la définition de l'agresseur. Mais, plus qu'un cas juridique, c'est un cas de conscience et, comme tel, il a été analysé par le Président du Mexique dans les termes suivants :

« C'est un fait bien établi dans la conscience universelle que la République de Finlande est un Etat dont les idées politiques sont l'expression de la liberté dans le sens le plus large du mot. De plus, la Finlande est un petit pays dont la force militaire, par rapport à celle des grandes Puissances, est d'une faiblesse évidente.

« L'amour du peuple finlandais pour la liberté et le progrès ne laisse pas le moindre doute et si, à tout ceci, nous ajoutons la sympathie dont il est entouré par ses voisins, les autres peuples scandinaves, qui tous sont dignes du plus grand respect, nous sommes forcés d'en déduire que la Finlande mérite la plus complète considération de la part de toutes les nations civilisées qui vivent au sein des institutions démocratiques.

« Il est inadmissible et contraire à la dignité humaine que des pays de cette qualité supérieure ne puissent pas jouir pacifiquement des bienfaits auxquels leur donnent droit leur développement et leur amour de la liberté.

« Devant l'agression dont le peuple finlandais est victime, le peuple et le Gouvernement mexicains lui expriment sa plus cordiale sympathie... ».

Dans ce conflit, notre protestation et notre volonté d'assumer la part de responsabilité qui nous revient n'ont d'autres limites que celles qui résultent des précédents; mais, d'autre part, elles ne peuvent aller au delà. Cette attitude de mon Gouvernement sera la même chaque fois que, en tant que Membre de la Société des Nations, il se verra dans la pénible obligation de juger l'emploi injustifié de la force. Elle sera d'autant plus catégorique que sera plus grande la disproportion entre les forces des Etats en présence.

Si les petits pays, dont les institutions intérieures, loin d'être une menace pour la tranquillité internationale, sont un élément de stabilité et de progrès, se voient constamment menacés dans leur indépendance politique et dans leur intégrité territoriale, non seulement la Société des Nations perdra sa principale justification, mais les bases mêmes de la civilisation seront irrémédiablement compromises.

Le Gouvernement mexicain réitère sa complète sympathie pour la cause de la Finlande. Il aurait voulu que la Société des Nations trouvât le moyen de mettre fin

torial integrity of all countries, both large and small.

Taking its stand, therefore, on this conception of the League, the Mexican Government, availing itself of the undeniable right conferred upon it by the Covenant to co-operate with the other Members of the League in the pacific development of international life, has protested on each occasion when the principles we have accepted, in the free exercise of our sovereignty, have been endangered or openly violated. So far as my Government is concerned, there have never been any special cases in regard to the application of the Covenant. I have no need to remind you of its conduct in the past or to point out that the League's publications bear witness to the fact that on a previous occasion Mexico was the only State to raise its voice in protest.

In the present case, Mexico has examined all the features of the dispute in a completely dispassionate spirit, being guided solely by the essential and inviolable principle that the sovereignty and territorial integrity of States must be respected. I need not remind you of the circumstances of the case, or of the legal instruments—the League Covenant and the Pact of Paris—by which our conduct at the present juncture is governed. Apart from these instruments, which are of universal scope, the case of aggression which we are now examining comes under the provisions of the London Conventions of the definition of the aggressor. But this is more than a legal question—it is a matter for the conscience of mankind and, as such, it has been analysed by the President of Mexico in the following terms:

“ It is a fact which is universally recognised by the conscience of mankind that the Republic of Finland is a State whose political ideals are the expression of liberty in the widest sense of the term. Furthermore, Finland is a small country whose military forces, as compared with those of the great Powers, are obviously very weak.

“ The love of the Finnish people for freedom and progress admits of no doubt, and if to all this is added the sympathy which that country enjoys on the part of its neighbours—the other Scandinavian peoples, who are all worthy of the highest respect—we are forced to the conclusion that Finland deserves the fullest consideration on the part of all civilised nations who live under the ægis of democratic institutions.

“ It is inadmissible and contrary to human dignity that countries with such a high standard of civilisation should not be able to enjoy in peace the benefits to which their stage of development and love of freedom entitle them.

“ In the face of the aggression of which the Finnish nation has become the victim, the Mexican people and Government convey to them the expression of their warmest sympathy. . . .”

In this conflict, our protest and our determination to bear our full share of responsibility have no limits other than those set by precedents, but at the same time we cannot go beyond those limits. My Government's attitude will be the same whenever, as a Member of the League, it finds itself under the painful obligation of passing judgment upon acts involving the unjustified use of force. Its judgment will be all the more categorical as the disproportion between the strengths of the States involved is greater.

If small countries whose internal institutions, far from constituting a threat to international tranquillity, represent a stabilising force and an element of progress, are to be constantly menaced in their political independence and territorial integrity, not only will the League lose the chief justification of its existence, but the very foundations of civilisation will be irretrievably jeopardised.

The Mexican Government reiterates its full sympathy with the cause of Finland. It would have been glad if the League could have devised some means of

au différend et aux ravages de la guerre. Mais, puisque le refus de l'Union des Républiques soviétiques socialistes rend impossible, dans le cadre de la Société des Nations, la conciliation ou le recours à une procédure judiciaire ou d'arbitrage, il estime que notre organisation doit accorder à la Finlande toute l'aide à laquelle elle a droit.

La délégation du Mexique approuve intégralement le rapport et le projet de résolution que nous a soumis le Comité spécial.

Bien que la question qu'ont soulevée plusieurs délégations ne soit pas soumise à notre considération, et bien que le Mexique ne soit pas Membre du Conseil, mon Gouvernement estime que, n'ayant même pas envisagé l'exclusion dans des cas antérieurs, il ne pourrait pas, pour sa part, approuver cette sanction extrême qui, de plus, supprime toute possibilité de trouver, dans le cadre de la Société des Nations, une solution pacifique favorable à la Finlande.

Pour terminer, la délégation du Mexique — qui a un profond respect pour les opinions des Etats américains et des autres Etats — désire souligner toute la valeur qu'elle attache à l'importante collaboration des Etats du nouveau monde au sein de la Société des Nations, surtout en ce moment où celle-ci a besoin du concours de toutes les bonnes volontés.

Le PRÉSIDENT dit que, pendant la traduction du discours du délégué de l'Inde, les membres du Conseil sont priés de se réunir pour prendre une décision sur le maintien provisoire pour une durée de trois ans de deux sièges non permanents au Conseil).

Sir Muhammad ZAFRULLA Khan (Inde). — Nous sommes réunis ici ce matin en une occasion des plus solennelles et pour une cause grave — qui n'est malheureusement pas la première de ce genre dans l'histoire, pourtant brève, de cette auguste Assemblée. Nous sommes appelés à prendre une décision au sujet de l'affaire si clairement exposée dans le rapport du Comité spécial nommé pour examiner l'appel de la Finlande.

S'il ne s'agissait, pour moi, que de déclarer, au nom du Gouvernement de l'Inde, si je suis disposé à accepter les recommandations du Comité spécial, j'aurais peu de chose à dire. Mais je ne puis m'en tenir là. Je parle au nom de plus de 370 millions d'êtres humains, au nom d'un peuple qui est éloigné du théâtre des événements mais qui, néanmoins, s'intéresse profondément à ces événements car il est passionnément attaché à la réalisation d'un idéal de liberté, d'humanité et de justice entre les hommes. Je manquerais donc à mon devoir envers mon pays si je ne vous disais pas, aussi brièvement que possible afin de ménager votre temps si précieux, quelles sont, à mon avis, les réactions de mes compatriotes et du Gouvernement de l'Inde à l'égard de cette question.

Nous n'avons, pour notre part, aucune querelle avec la Russie, aucune alliance avec la Finlande. Nous ne nous intéressons à l'organisation intérieure d'aucun pays en particulier, aussi longtemps que chaque Etat laisse aux autres Etats la liberté de régler leurs affaires comme ils l'entendent. Je me bornerai donc, dans le cas présent, à envisager les faits.

Tout d'abord, quelles ont été les relations entre les deux pays dont il s'agit ? Jusqu'à l'année 1809, la Finlande était le champ de bataille de deux voisins puissants. En 1809, une fois rattachée à la Russie, elle est devenue un grand-duché autonome soumis à la souveraineté de ce pays. Cette situation s'est prolongée pendant cent-huit ans. En 1917, la Finlande a proclamé son indépendance, qui a été très généreusement reconnue par la Russie en 1920 en vertu d'un traité définissant et délimitant les frontières entre les deux pays. Ce traité a été suivi de nouvelles conventions et de nouveaux protocoles, notamment l'accord, conclu en 1932, par lequel chacun de ces Etats s'engageait solennellement à ne jamais entrer en guerre avec l'autre au sujet de n'importe quel différend qui pourrait surgir entre eux.

putting an end to the dispute and to the ravages of war. But as the refusal of the Union of Soviet Socialist Republics makes it impossible, within the framework of the League, to apply conciliation or to resort to judicial proceedings or arbitration, it considers that the League should grant Finland all the aid to which she is entitled.

The Mexican delegation fully approves the report and draft resolution submitted to us by the Special Committee.

Although the question which has been raised by several delegations has not been submitted to us for consideration, and although Mexico is not a Member of the Council, my Government considers that, since exclusion was not even contemplated in previous cases, it could not, for its part, approve this extreme sanction, which, moreover, would put an end to all possibility of reaching, within the framework of the League, a pacific settlement favourable to Finland.

In conclusion, the Mexican delegation, which has a profound respect for the opinions of the American States and other States, desires to emphasise the great importance which it attaches to the co-operation of the States in the New World with the League, especially at the present time, when the League needs the help of all men of good-will.

The PRESIDENT said that, during the interpretation of the Indian delegate's speech, Members of the Council were asked to meet in order to take a decision regarding the provisional maintenance of two non-permanent seats on the Council for a period of three years.

Sir Muhammad ZAFRULLA Khan (India). — We are gathered together here this morning on a very solemn occasion and for a very solemn purpose—not the first of its kind, I regret to say, in the brief history of this august Assembly. We have to take a decision on the cause which is so clearly set forth in the report of the Special Committee appointed to deal with the appeal of Finland.

If it were only a question of declaring whether, on behalf of India, I am prepared to accept the Special Committee's recommendations, I should indeed have nothing to say. But there is more to it than that. I stand here in the name of over three hundred-and-seventy million people, remote from the scene of these occurrences, but nevertheless deeply interested in these events, as they are passionately devoted to the ideals of liberty, humanity and justice between man and man. I feel I should be failing in my duty towards my people if I did not venture to claim some portion of your most valuable time in order to set forth as briefly as I can what I imagine would be the reactions of my people and of the Government of India towards this matter.

My people have no quarrel with Russia. They have no alliance with Finland. They are not concerned how any particular country orders its internal affairs, so long as it leaves other countries to order theirs as they choose. My approach to this question, therefore, is confined to the facts of the case.

To begin with, what have been the relations between these two States ? Up to the year 1809, Finland was the wrestling arena of two powerful neighbours. In 1809, she became united with Russia as a Grand-Duchy, autonomous, but still under Russian suzerainty. That connection continued for 108 years. In 1917 Finland proclaimed her independence, which was most generously recognised by Russia in 1920 under the terms of a treaty, when the frontiers between the two countries were defined and delimited. This treaty was followed by further conventions and protocols; more particularly the agreement concluded in 1932, whereby each of the States most solemnly undertook never to go to war with one another over any dispute that might arise between them.

Cet accord a été confirmé en 1934, lorsqu'il a été décidé que l'instrument en question continuerait à régir les relations entre les deux pays jusqu'en 1945. Dans l'intervalle, la Finlande était devenue partie au Pacte de Paris et, en 1934, à la Convention pour la définition de l'agression. Il est inutile de citer ici le texte de ces conventions, traités, pactes ou protocoles; il suffira de dire que les relations entre les deux États, telles qu'elles sont définies dans ces divers engagements, étaient aussi heureuses qu'on peut l'imaginer. Le ciel était bleu, la brise légère et la Finlande marchait rapidement vers la réalisation des idéaux auxquels son peuple aspire.

Toutefois, des perturbations sont apparues dans cette partie du monde et, subitement, le 5 octobre de cette année, la Finlande a été invitée à envoyer des représentants à Moscou pour y discuter certaines questions non spécifiées. C'était là un avertissement pour la Finlande. Je me suis demandé si la Finlande aurait pu agir de la même manière vis-à-vis de la Russie. Aurait-elle pu, brusquement, adresser un message demandant au Gouvernement des Soviets d'envoyer des représentants à Helsinki pour discuter certaines questions qui leur seraient soumises à leur arrivée, mais au sujet desquelles aucun renseignement ne pouvait leur être fourni d'avance? La Finlande aurait pu refuser de donner suite à une telle demande qui, même entre particuliers, serait considérée comme impertinente et comme la preuve d'un manque de savoir-vivre, mais peut-être, entre États, ces règles de courtoisie ont-elles cessé d'être obligatoires.

Quoi qu'il en soit, la Finlande a envoyé des représentants et a écouté les propositions russes. Elle aurait pu les rejeter immédiatement, en faisant valoir qu'elles portaient atteinte à sa souveraineté. En fait, cependant, la Finlande a commencé par donner à la Russie des assurances quant à sa politique, qui était de se tenir à l'écart des différends existant entre les grandes Puissances et d'observer la plus stricte neutralité. De telles assurances auraient certainement dû tranquilliser la Russie; néanmoins, celle-ci prétendit éprouver des inquiétudes d'ordre général pour la sécurité de l'Union et, en particulier, pour la sécurité de la ville de Leningrad. Elle ne précisa pas d'où elle redoutait un danger, mais la déclaration par laquelle la Finlande lui donnait la certitude qu'elle n'était pas disposée à s'allier avec l'une ou l'autre des grandes Puissances européennes et que, par conséquent, la Russie n'avait rien à craindre de sa part, ne la satisfît pas. Malgré cela, la Finlande, au lieu de rompre les négociations dès le début — ce qu'elle était en droit de faire — se déclara prête, en bonne voisine, à examiner l'affaire et à essayer de donner satisfaction, dans la mesure du possible, à la Russie.

La Finlande alla même plus loin, à cet égard, que n'importe quel autre pays, absolument neutre et impartial, aurait jugé raisonnable de le faire, compte tenu de sa propre sécurité et de ses droits souverains. Mais la Russie n'était encore pas satisfaite et les conversations furent donc, momentanément suspendues, la Finlande continuant à exprimer l'espoir qu'il serait possible de régler les divergences qui avaient surgi entre les deux pays ou, plutôt, qui avaient été provoquées par les exigences russes.

Même cette attitude ne réussit pas à apaiser la Russie et, à peu de temps de là, ils se produisit un incident de frontière, ou plutôt, un prétendu incident de frontière. C'était là un second avertissement pour la Finlande. Il s'est produit, récemment, de nombreux incidents de frontière en Europe et il y a eu entre eux une curieuse ressemblance. Chaque fois qu'un pays puissant formule des exigences à l'égard d'un pays relativement faible et que le pays puissant se heurte à une difficulté de la part du pays faible, un incident de frontière surgit. Il se produit d'une façon très commode pour le pays puissant. Il a toujours lieu lorsque le pays plus faible résiste, et il est toujours suivi d'une invasion de ce dernier pays.

Ainsi donc, il y eut un incident de frontière. La Finlande comprit de quoi il s'agissait et se hâta de procéder à une enquête à la suite de laquelle elle fut

This was further confirmed in 1934, when it was agreed that this instrument should continue to govern the relations between the two countries until 1945. In the meantime, Finland had become a party to the Pact of Paris and also, in 1934, to the Convention for the Definition of Aggression. It is not necessary to quote from any of these conventions, treaties, pacts or protocols. Suffice it to say that the relations between the two States, as set out in these various engagements, were as happy as could be imagined. The sky was blue and the wind was fair, and Finland was making good progress towards those ideals to which her people are devoted.

Then certain disturbances occurred in that part of the world, and suddenly Finland, on October 5th of this year, was called upon to send representatives to Moscow to discuss certain matters, not specified. That must have been in the nature of a warning to Finland. I have been wondering whether Finland could have acted in that way towards Russia. Could she suddenly have sent a message asking the Soviet Government to send representatives to Helsinki to discuss certain matters which would be placed before them, but of which no particulars could be given beforehand? Finland could have refused to take any notice of that request. Such a request, indeed, between individuals would be considered impertinent and bad manners. But perhaps between States the same standard of manners and courtesy has ceased to be obligatory.

Finland, however, sent representatives and listened to the Russian proposals. She could have rejected them at once. She could have said that they infringed upon her sovereignty. But, in point of fact, Finland began by giving Russia an assurance as to her policy, which was to keep aloof from the quarrels of the big Powers and observe the strictest neutrality. Surely that should have reassured Russia. Russia claimed to be concerned generally with the security of the Union and more particularly with the security of the city of Leningrad. She did not explain from what direction she apprehended danger. But the Finnish assurances that Finland was not prepared to ally herself with one or other of the great European Powers, and that Russia therefore had nothing to apprehend from Finland, did not satisfy Russia. Finland, however, instead of breaking off conversations at the very beginning—which she would have been entitled to do—was prepared, as a good neighbour, to examine the case made out by Russia and to try to meet it as far as possible.

Indeed, Finland went further in trying to meet the Russian case and the Russian demands than any other entirely neutral and impartial country would have judged reasonable, having regard to her own security and sovereign rights. But this did not satisfy Russia, and for the moment, therefore, the conversations were suspended, Finland still expressing the hope that it might be possible to settle the differences which had arisen between them—or rather, which had been raised by the Russian demands.

Even that did not satisfy Russia, and presently a frontier incident took place, or was alleged to have taken place. That must have been another warning to Finland. Lately, there have been many frontier incidents in Europe, and they have all borne a curious resemblance to one another. Whenever a strong country makes demands upon a comparatively weak one, and the strong country finds itself confronted with a difficulty raised by the weak country, a frontier incident takes place. It takes place very conveniently for the stronger country. It always takes place when there is resistance on the part of the weaker country, and it is always followed by an invasion of the latter.

And so a frontier incident occurred. Finland realised what was afoot, and hastened to make an investigation as a result of which she was able to

en mesure d'assurer la Russie, le lendemain même, que l'incident ne s'était pas produit ou tout au moins, que la Finlande n'en était pas responsable. La Finlande proposa également la constitution immédiate d'une commission mixte pour enquêter sur l'affaire. Sa proposition ne fut pas acceptée, mais elle fut invitée à retirer les troupes finlandaises à 20 ou 25 kilomètres de la frontière. Ici, il est inutile d'entrer dans les détails. Toutefois, à cette occasion également, la Finlande fit toutes les propositions qu'un Etat raisonnable aurait pu attendre d'elle, même si l'incident de frontière avait consisté en un acte d'agression de sa part. De nouveau, ces propositions furent repoussées par la Russie, qui dénonça immédiatement le Traité de non-agression de 1932, confirmé et élargi en 1934. Cette dénonciation était unilatérale, bien que la possibilité d'une dénonciation unilatérale par l'une ou l'autre partie ne fût pas prévue dans le traité. De plus, la Russie rompit les relations diplomatiques avec la Finlande qui fit tous ses efforts pour reprendre les négociations par l'entremise de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique afin d'éviter que les hostilités n'éclatassent et, après que celles-ci eurent commencé, pour empêcher qu'elles ne continuassent. Mais la Russie ne voulut rien savoir des propositions de la Finlande.

La Finlande adressa alors un appel à la Société des Nations. Celle-ci, avant de juger l'affaire, invita la Russie à exposer sa cause. Deux invitations lui furent adressées, mais elle refusa de se faire représenter à l'Assemblée, sous le prétexte que le Gouvernement dont le représentant avait adressé un appel à la Société avait cessé d'être le mandataire du peuple finlandais et que l'U.R.S.S. venait de conclure un accord satisfaisant avec le nouveau Gouvernement de Finlande — véritablement représentatif celui-là — pour régler toutes les questions en litige.

Vous savez quel est le caractère de ce nouveau et combien représentatif gouvernement de Finlande ! Il se compose d'une poignée d'hommes qui, pendant la guerre civile consécutive à la déclaration de l'indépendance de la Finlande, ont été accusés et, dans certains cas, reconnus coupables de trahison envers leur pays, et qui se sont réfugiés dans l'Union soviétique. Il semble qu'ils aient créé un gouvernement finlandais dans un petit village de la frontière, qui se trouve maintenant sous la domination russe.

Dans l'intervalle, le territoire finlandais a été violé et toutes sortes d'atrocités ont été commises. Le Gouvernement finlandais, que l'Union des Soviets refuse maintenant de reconnaître, a été constitué au mois de juillet dernier, à la suite d'élections qui ont eu lieu conformément à la constitution extrêmement démocratique de la Finlande, et représente l'union de tous les partis politiques du pays. Telles sont, en très peu de mots, les circonstances du différend.

Or, deux questions se posent. L'incident de frontière a-t-il vraiment eu lieu, comme le prétend la Russie, et existe-t-il un autre gouvernement plus représentatif de la Finlande que celui dont le délégué a adressé un appel à la Société des Nations ?

J'ai déjà décrit l'attitude adoptée par la Finlande à l'égard de l'incident de frontière. Cette attitude est la preuve la plus claire de l'innocence de ce pays. Mais, supposons que l'incident de frontière se soit effectivement produit, comme le prétend la Russie — car, somme toute, il est à la base même de l'affaire. Suffirait-il pour autoriser la Russie à agir comme elle l'a fait ? Supposons également qu'il existe en Finlande un autre gouvernement quelconque ; cela justifierait-il l'action de la Russie ?

La réponse à ces deux questions se trouve dans la Convention pour la définition de l'agression, acceptée à la fois par la Russie et par la Finlande. Je crois même savoir que le texte de cette Convention a été proposé, à l'origine, par le représentant de la Russie, M. Litvinoff. Il précise, d'une façon tout à fait claire, que les circonstances suivantes ne seront pas considérées comme justifiant un acte quelconque d'agression : A. — La situation intérieure d'un Etat, par exemple, sa structure politique, économique ou sociale ; les défauts allégués de son administration ;

assure Russia the following day that the incident had not occurred, or at all events that Finland was not responsible. Finland also proposed the immediate appointment of a joint commission to investigate the matter. This proposal was not accepted, but a demand was made for the withdrawal of Finnish troops to a distance of 20 to 25 kilometres from the frontier. Here, it is not necessary to go into details, but again on that occasion Finland made every proposal that any reasonable State could have required of her, even if the frontier incident had consisted of an act of aggression on her part. Again, these proposals were rejected by Russia, who promptly proceeded to repudiate the Non-aggression Treaty of 1932, confirmed and extended in 1934. Russia repudiated this agreement unilaterally, although it did not admit of unilateral repudiation by either party. She also broke off diplomatic relations with Finland, who made every attempt to approach Russia again, through Sweden and through the United States of America, with a view to avoiding the commencement of hostilities and, after their commencement, their continuation. But Russia would have none of the Finnish proposals.

Finland then submitted an appeal to the League of Nations. The League invited Russia to say what she had to say in the matter, before proceeding to judge the case. Two invitations have been extended to Russia, but Russia has refused to be represented here, on the plea that the Government whose representative appealed to the League had ceased to represent the Finnish people and that the U.S.S.R. had now concluded a satisfactory agreement with the new and representative Government of Finland to settle all points at issue.

You know the character of this new and representative Government of Finland ! It is composed of a handful of people who, during the civil war which followed the declaration of Finnish independence, were accused and in some cases found guilty of treason against their own country and who took refuge in the Soviet Union. We are told that they have set up a Finnish Government at a little frontier village which is now under Russian domination.

In the meantime, Finnish territory has been violated and all sorts of atrocities committed. The Finnish Government which the Soviet Union now refuses to recognise was formed only last July as the result of elections held under the extremely democratic constitution of Finland and represents a coalition of all the political parties in Finland. These, very briefly, are the facts of the dispute.

Now two points emerge from this. Did the frontier incident take place as Russia alleges, and is there an alternative Government, more representative of Finland than the Government whose representative has appealed to the League of Nations ?

I have already described the attitude adopted by Finland in regard to the frontier incident. That attitude is the clearest proof of her innocence in the matter. But let us assume that the frontier incident did take place, as alleged by Russia—because, after all, that is the basis of the affair. Would that justify Russia in taking the action that she actually did take ? Let us assume also that there exists in Finland an alternative Government of some sort. Would that justify the Russian action ?

The reply to both those questions will be found in the Convention for the Definition of Aggression accepted both by Russia and by Finland. Indeed, I am informed that the wording of that Convention was originally suggested by the representative of Russia himself. It lays down quite clearly that the following shall not be regarded as justification for any act of aggression : A.—The internal condition of a State: e.g., its political, economic or social structure; alleged defects in its administration; disturbances due to strikes, revolutions, counter-revolutions, or civil

les troubles provenant de grèves, révolutions, contre-révolutions ou guerre civile. Voilà qui répond à l'argument selon lequel il existe un autre gouvernement en Finlande dont l'Union soviétique essaie d'établir l'autorité dans ce pays.

D'ailleurs, c'est là un argument extrêmement dangereux. Il va beaucoup plus loin. On comprend aisément pourquoi la Russie n'a pas voulu venir devant la Société des Nations pour justifier son acte, lorsqu'on admet l'existence de cet autre gouvernement en Finlande, qui a passé un accord avec la Russie, car l'action de la Russie, entreprise pour soutenir ce gouvernement, doit se poursuivre jusqu'à ce que ce dernier soit en mesure d'exécuter ses engagements à l'égard de la Russie, c'est-à-dire jusqu'à ce que les conditions de l'accord intervenu entre la Russie et cet autre gouvernement soient réalisés.

Par conséquent, aux termes de la Convention pour la définition de l'agression, les incidents de frontière, ne constituant aucun des cas d'agression spécifiés à l'article II — et nul ne soutient que ce prétendu incident de frontière tombe sous le coup de l'article II — ne pourront servir de justification à l'agression. Ainsi tombe tout le système de défense de la cause russe.

Il me suffira d'ajouter ce qui suit: si la Russie décide d'adresser certaines demandes à la Finlande — demandes unilatérales — c'est-à-dire si elle exige des cessions de territoire et des facilités pour sa propre protection et si la Finlande peut satisfaire entièrement à quelques-unes de ces exigences, partiellement à d'autres et n'en satisfaire aucunement d'autres encore, y a-t-il là des raisons justifiant une agression? La réponse est certainement négative. Une demande adressée par un Etat souverain à un autre, même si cet autre Etat n'est pas en mesure de leur donner suite, ne constitue pas un motif d'agression.

La Russie a donc refusé de venir à la Société des Nations, et la raison en est, semble-t-il, qu'elle n'a rien à dire pour sa défense. Sur les quarante-deux nations qui sont représentées ici, ce matin, il n'en est pas une qui ait un seul mot à dire en faveur de la conduite de la Russie ou pour en atténuer l'énormité. Telle est l'expression de l'opinion mondiale. C'est pourquoi la Russie n'est pas ici aujourd'hui. Une telle conduite de la part d'un Etat vis-à-vis d'un autre — quels qu'ils soient — serait absolument indéfendable, injustifiable et inexcusable. Mais le côté pathétique de cette tragédie est encore plus frappant lorsque l'on considère la situation respective de l'agresseur et de la victime. D'une part, un empire puissant, qui dispose de ressources illimitées de toute nature et qui s'étend sur la plus grande partie de deux continents; d'autre part, la Finlande, fille gracieuse du Nord, terre des lacs et des forêts, aux innombrables îles d'émeraude parsemant ses eaux claires, terre des cataractes et des rapides rugissants, pays des riantes pâtures où paissent les calmes troupeaux, pays du chant et de la musique.

On apprend à connaître l'esprit de l'ancien Suomi et de ses héros en lisant le *Kalevala*. On se familiarise avec le charme du Suomi moderne en écoutant les poèmes symphoniques de Sibelius. Qui peut rester insensible aux accents de « Finlandia »? Le peuple finlandais a reçu en partage toutes les vertus simples et domestiques; il est aimable, hospitalier, ami des arts de la paix, grand amateur de culture physique et imbu de l'esprit sportif; il possède une culture ancienne et de grande valeur, qu'il a réussi à conserver intacte et même à développer pendant plus d'un siècle d'assujettissement à la Russie tsariste; et il est passionnément attaché à l'idéal démocratique qu'il applique dans sa vie quotidienne.

Avant la dernière Grande Guerre, le Parlement finlandais comptait dix-neuf femmes parmi ses membres, alors que Mrs. Pankhurst et ses « suffragettes », fracassaient les devantures de Regent Street, étaient emmenées à la prison de Holloway et soumises à l'alimentation forcée au cours de la lutte qu'elles menaient pour obtenir le droit de vote en faveur des femmes de la démocratie Grande-Bretagne. L'enseignement

war. That disposes of the plea of an alternative Government inside Finland whose authority the Soviet Union may be trying to establish in that country.

Remember, too, that this is really an extremely mischievous plea. It does not stop there. It is easy to see why Russia would not come before the League of Nations to justify her action, once we assume the existence of this alternative Government in Finland which has made an agreement with Russia. For the Russian action, undertaken in support of that Government, is to continue until the latter is in a position to carry out its commitments towards Russia—that is to say, until the terms of the agreement between Russia and the alternative Government are fulfilled.

Then, according to the Convention for the Definition of Aggression, frontier incidents not forming any of the cases of aggression specified in Article II—and nobody claims that this alleged frontier incident does fall within Article II—shall not constitute grounds for aggression. That disposes of the whole Russian case.

I need only add this: If Russia chooses to make certain demands upon Finland, unilateral demands, asking for cessions of territory and facilities for her own protection, and Finland can meet some of those demands entirely, others only partially and others again not at all, would that be any kind of ground for aggression? Certainly not. A request made by one sovereign State to another, even if the second State is unable to comply with it entirely, does not constitute grounds for aggression.

Now she has refused to come here, and the reason for her refusal, as we all realise, is that she has nothing to say in her own defence. Of the forty-two nations represented here this morning, there is not one that has a single word to say in defence of Russia's action or in mitigation of its enormity. This is the expression of world opinion. That is why Russia is not here. Such conduct by any one State towards another—no matter who they are—would be absolutely indefensible, unjustifiable, and inexcusable: but the pathos of this tragedy is enhanced a thousandfold when we consider the relative positions of the aggressor and the victim. A mighty Empire with unlimited resources of every kind at its disposal, extending over the greater part of two continents. That is one side. On the other side, Finland, the gracious daughter of the North, the land of lakes and forests and of countless islands set like emeralds upon the bosom of its gleaming lakes, the land of roaring cataracts and thundering rapids, the land of luscious pastures and of lowing cattle, the land of music and of song.

You can get some of the spirit of ancient Suomi and its heroes by reading *Kalevala*. You can get something of the charm of modern Suomi in the symphonies of Sibelius. Who could listen unmoved to "Finlandia"? A people blessed in abundance with simple and homely virtues, gracious, hospitable, diligent in the pursuit of the arts of peace, devoted to sport and imbued with the spirit of sportsmanship, possessing an ancient and valuable culture—a culture that it has succeeded in keeping inviolate, and even in developing, during more than a century of overlordship by Czarist Russia—a people passionately attached to democratic ideals and illustrating them in their daily lives.

There were nineteen women Members of Parliament in Finland before the last great war, when Mrs. Pankhurst and her suffragettes were busy smashing plate-glass windows in Regent Street and being dragged off to Holloway Prison and forcibly fed, in the course of the struggle they were waging to secure the rights of franchise for their fellow-women in democratic Great Britain. Universal primary education was not only

primaire accessible à tous n'était pas seulement un idéal, mais une réalité établie depuis longtemps dans ce brave petit pays, enserré pendant plus de la moitié de l'année dans les griffes de l'hiver arctique. Tel est le pays, tel est le peuple qui, sans qu'il puisse être accusé d'aucune faute, lui ou son Gouvernement, est aujourd'hui frappé par l'épée, le canon et la bombe, voit ses belles cités dévastées, ses hommes et ses femmes — jeunes et vieux, mères et enfants — déshabillés, tomber ensanglantés dans les rues d'Helsinki, de Voïinmaa et d'autres villes. Et quelles armes la Finlande a-t-elle pour combattre l'agresseur ? Si héroïque que soit la résistance, nous savons, hélas ! que ses ressources nationales et son équipement de guerre sont lamentablement insuffisants pour faire face à la catastrophe qui l'accable si injustement. Elle n'a, pour elle, que son attachement passionné à la liberté, son ardent patriotisme, la froide détermination de vaincre ou de mourir qui anime ses fils et ses filles.

Dans sa grande détresse, la Finlande s'est adressée à nous, et je suis convaincu que nous ne resterons pas indifférents à son appel, ni à ses efforts héroïques. Même dans son angoisse, elle demeure raisonnable. Elle ne nous demande pas ce que nous ne pouvons pas lui donner. Elle fait appel à notre sympathie ; elle nous invite à proclamer que, dans cette affaire, elle est innocente, et que c'est la Russie qui est coupable. Elle nous demande de lui prêter l'aide morale et humanitaire qu'il est en notre pouvoir de lui fournir. Certes, il n'y a rien là de déraisonnable. Quant à nous, malgré notre indignation devant l'agression brutale dont, sans la moindre provocation, un Membre de la Société des Nations a été victime de la part d'un autre, nous devons juger le cas avec sagesse. N'hésitons pas à témoigner, par notre conduite, de la foi qui est en nous. « *Az amal sabit kun en eeman keh andan jan-i-tust.* »

Ce n'est pas seulement la Finlande qui nous adresse un appel, c'est la Justice. C'est la règle du franc jeu d'homme à homme. Ce sont toutes les vertus de l'homme, tous les principes qui, seuls, donnent une valeur à la vie et qui sont tous menacés. Leur appel ne s'adresse pas uniquement à la Grande-Bretagne ou à la France, à la République Argentine, au Mexique ou aux autres peuples de l'Amérique du Sud, à l'Irak, à l'Irlande ou à l'Afghanistan ; c'est l'humanité tout entière qui entend leur voix et nous devons y répondre, en tant que représentants de l'humanité, d'une manière qui soit digne de celle-ci ainsi que de cette auguste Assemblée.

Un dernier mot. Le droit international semble avoir cessé d'exister. La morale internationale gît, mortellement blessée. Il s'est déchaîné, dans le monde, une force malfaisante, un monstre qui se repaît de la liberté et de la justice humaines, qui détruit impitoyablement la foi de l'homme en tout ce qui l'élève et le place au-dessus de la brute — qui détruit l'âme même de l'homme. Et c'est à vous, en votre qualité de représentants de nations qui restent attachées à la liberté, à la foi et à la justice, qu'il appartient d'unir vos forces pour combattre ce monstre, si vous ne voulez pas que le flambeau de la foi et de la civilisation s'éteigne et que l'humanité soit plongée dans les ténèbres de l'incroyance et de la barbarie, d'où il lui faudra peut-être des siècles pour émerger à nouveau.

M. SOTOMAYOR LUNA (Equateur). — La délégation de l'Equateur votera pour le rapport, convaincue que le Conseil de la Société des Nations fera justice sans haine et sans faiblesse, contribuant, dans la mesure du possible, en raison de sa situation, à démontrer que les temps de l'arbitraire sont révolus et que, si la force peut aller librement sur les chemins du droit et de la justice, elle trouvera d'autres forces pour l'arrêter et la briser, si elle s'égaré dans les champs défendus.

La délégation de l'Equateur est d'autant plus confiante dans ce verdict humain qu'à l'agression soviétique évidente, injuste et indéfendable, s'ajoute la disproportion des forces, qui aurait dû rendre sacrée la Finlande, et que s'ajoutent aussi des modalités contre lesquelles on ne saurait pas ne pas s'élever.

an ideal, but was a reality long since achieved in this brave little country, locked more than half the year in the grip of the Arctic winter. This is the country, this is the people, which, for no fault that can be laid at its door, or attributed to its Government, is to-day being subjected to the sword and the cannon and the bomb, its fair cities laid in ruins, its men and women—old and young, mothers and children—torn limb from limb, lying bleeding in the streets of Helsinki and Voïinmaa and other cities. And what weapons has she with which to resist the aggressor ? However courageous her resistance, we know, alas, that her national resources and martial equipment are pitifully inadequate to meet and repel the calamity which has so unjustly overtaken her. She has but the passionate devotion to freedom, the burning sense of patriotism, the cold determination to win or die of her sons and daughters with which to fight the aggressors.

In her great distress, Finland has appealed to us, and I am sure we shall not listen to her appeal or watch her heroic struggle unmoved. Even in her anguish she is not unreasonable. She does not ask of us that which we cannot give. She demands our sympathy, she wants us to declare that in this cause she is the innocent party and Russia the guilty party. She calls upon us to render her such moral and humanitarian assistance as may be within our power. Surely, that demand is not unreasonable, and we, in spite of our indignation at the unprovoked and brutal aggression to which one Member of the League of Nations has been subjected by another Member, must judge this cause wisely. Let us not hesitate to testify by our conduct to the faith that is in us. « *Az amal sabit kun en eeman keh andan jan-i-tust.* »

It is not Finland alone that calls, it is justice, it is fair dealing between man and man—all the gracious human virtues, all the ideals that alone make human life worth living and which have all been placed in peril. And they call not only to Great Britain or France, to the Argentine, Mexico or the other South-American peoples, to Iran, Iraq, India or Afghanistan. They call to the whole of mankind, and we must respond as representatives of humanity in a manner that is worthy of this august Assembly and of humanity.

One last word. International law seems to be dead, international morality lies in the dust mortally wounded. A spirit is abroad in the world, a monster that feeds upon human liberty, freedom and justice, that is ruthlessly destroying the faith of man in all that uplifts and exalts him above the brute—is indeed destroying the soul of man. And it is for you, representing nations that value liberty and freedom and justice and faith, to fight this monster, together, lest the torch of faith and civilisation be extinguished and humanity be plunged into the darkness of unbelief and barbarity, from which it may take centuries to emerge.

M. SOTOMAYOR LUNA (Ecuador) made the following statement: The delegation of Ecuador will vote for the report in the conviction that the Council of the League of Nations will do justice without hatred and without weakness, helping as far as its position allows to show that the days of arbitrary action are past, and that, although force may move freely along the paths of right and justice, it will meet with other forces to resist and break it if it strays into forbidden fields.

The delegation of Ecuador is the more confident in this verdict of humanity because the clear, unjust, and indefensible aggression of the Soviets is aggravated by the disproportion between the forces involved, which should have rendered Finland sacred, and by the employment of methods against which it is impossible not to protest.

La sommation à se prêter à des négociations diplomatiques, l'injonction, sous la menace immédiate, de faire un choix tragique, c'est, de nos jours et en de délicates affaires internationales, la reprise d'un ancien procédé employé sur les grands chemins: «la bourse ou la vie», expression remplacée par: «l'honneur ou la vie».

L'instinct le plus profond et l'intelligence humaine se révoltent contre ces procédés que l'on qualifierait de brigandage si les peuples, malgré la culpabilité de leurs gouvernements, n'étaient pas dignes de respect.

Mon Gouvernement tient à élever sa protestation la plus claire contre tous les procédés d'intimidation, d'agression, d'invasion, de spoliation. Il ne peut accepter que l'indépendance des peuples et la dignité des États fassent l'objet de discussions ou puissent être exposés aux seules délibérations de la force. Il croit que l'occupation en temps de guerre est un simple fait militaire, de caractère essentiellement provisoire, et que, de nos jours, la conquête est incompatible avec la paix, car les peuples ainsi assujettis seront toujours avides du mot «liberté» pour le transformer en gloire, comme l'est la terre de recevoir le germe qui lui donne, avec ses influences mystérieuses, toutes les possibilités et les splendeurs de la vie.

Le vote favorable de l'Equateur est aussi l'expression de l'admiration émue de ce pays pour l'héroïsme et la résistance de la Finlande; il est aussi l'espoir en l'avenir des peuples vaincus, meurtris sans doute, mais toujours vivants dans leur âme immortelle.

M. RAPPARD (Suisse). — Désireux de ménager les instants de l'Assemblée, mais tenant à préciser nettement la position de mon pays dans ce débat, j'ai l'honneur, au nom du Conseil fédéral suisse, qui en a arrêté les termes, de faire la brève déclaration que voici:

«Chacun connaît les sentiments qui animent le peuple suisse à l'égard de la Finlande. A ce peuple valeureux, qui défend fièrement son indépendance contre une injuste agression, vont toute notre sympathie et notre profonde admiration.

«D'autre part, comme on le sait, la Suisse, par la résolution du Conseil du 14 mai 1938, a recouvré sa neutralité intégrale dans le cadre de la Société des Nations. Cette résolution lui fait un devoir — et M. Rappard cite ici le texte de la résolution — «de ne plus participer en aucune manière à la mise en œuvre des dispositions du Pacte relatives aux sanctions». C'est pour cette raison, et pour cette raison seulement, que la délégation suisse s'abstiendra dans le vote sur la résolution soumise à l'Assemblée.»

A cette déclaration, la délégation suisse ajoute qu'elle est convaincue que le concours des services techniques du Secrétariat pour l'organisation de l'assistance à la Finlande, prévue dans cette résolution, ne comportera aucune activité, sur le territoire de la Confédération, qui serait incompatible avec la neutralité helvétique.

M. CHAMPETIER DE RIBES (France). — Je n'ai pas, au moment où nous sommes parvenus, la prétention de prononcer un discours. Aussi bien, le rapport soumis à vos délibérations appelle-t-il une réunion du Conseil; c'est devant le Conseil que le premier délégué de la France s'expliquera sur le problème qui nous est soumis, sans pouvoir d'ailleurs oublier la situation générale du monde au moment où le problème se pose, ni le rôle assez important que joue la France dans le drame qui ensanglante l'Europe.

Mais la délégation française n'a pas voulu voir se terminer les travaux de l'Assemblée sans dire qu'elle votera la résolution qui nous est proposée et sans rendre hommage à l'esprit de collaboration et de compréhension mutuelles qui a présidé aux travaux du Comité spécial.

Nous avons les uns et les autres tout fait pour tenir compte, aussi largement qu'il était possible, à la fois des difficultés des pays voisins de la Finlande et de la situation de celle-ci, victime de la plus odieuse des

The summons to enter into diplomatic negotiations, the order, under an immediate threat, to make a tragic choice, is the modern revival, in delicate international affairs, of the old highwayman's summons: "Your money or your life!" in the new form of "Your honour or your life!"

Mankind's deepest instincts and intelligence revolt against these proceedings, which might well be termed highway robbery, were it not that peoples, however culpable their Governments, are worthy of respect.

My Government feels bound to protest in the plainest terms against all methods of intimidation, aggression, invasion, and spoliation. It cannot agree to the independence of peoples and the dignity of States being made a matter of discussion or subject to the arbitrary decisions of force. It considers that occupation in time of war is merely a military fact, of an essentially provisional character, and that in our days conquest is incompatible with peace, for peoples so subjugated will always be athirst for "freedom" with the desire to transform it into glory, just as the earth is athirst for the seed which, with its mysterious influences, confers upon it all the possibilities and the splendours of life.

Ecuador's vote in favour of this resolution is also the expression of its profound admiration for the heroic resistance of Finland; and it is an expression of confidence in the future survival of vanquished peoples, maimed indeed, yet still alive in their immortal souls.

M. RAPPARD (Switzerland). — I am anxious to take up as little of the Assembly's time as possible, but I also wish to make my country's position quite clear in this discussion; I have therefore the honour, on behalf of the Swiss Federal Council, to make the following brief declaration, which has been drawn up by that Council itself:

"Everyone is aware of the sentiments of the Swiss people with regard to Finland. To that valorous people, proudly defending its independence against unjust aggression, all our sympathy and our deepest admiration go out.

"Moreover, as is known, Switzerland, by the Council resolution of May 14th, 1938, has recovered her complete neutrality within the framework of the League of Nations. By this resolution Switzerland is bound—I quote the text of the resolution—"not to participate any longer in any manner in the putting into operation of the provisions of the Covenant relating to sanctions". It is for that reason, and for that reason alone, that the Swiss delegation will abstain when the vote is taken on the resolution submitted to the Assembly."

To this declaration the Swiss delegation would add that it is convinced that the assistance of the technical services of the Secretariat in the organisation of assistance to Finland, provided for in this resolution, will not involve any activity in the territory of the Confederation that would be incompatible with Swiss neutrality.

M. CHAMPETIER DE RIBES (France). — I have no intention of making a speech at the present juncture. Moreover, the report submitted to you calls for a meeting of the Council, and it is before the Council that the first delegate of France will explain his attitude towards the problem submitted to us, not forgetting the general situation of the world at the moment when the problem arises or the important part played by France in the drama that is drenching Europe in blood.

But the French delegation was anxious that the proceedings of the Assembly should not close without its having said that it will vote for the resolution proposed, and without its having paid a tribute to the spirit of mutual collaboration and understanding which has pervaded the work of the Special Committee.

We have all done everything we could to make the utmost possible allowance both for the difficulties of the countries that are Finland's neighbours and for the situation of Finland herself, the victim of the most

agressions et dont l'héroïsme fait l'admiration des hommes et des peuples qui ont conservé le sens de l'honneur et de la dignité humaine.

Nous sommes persuadés qu'en portant, sur les faits et sur leur confrontation avec le droit, un jugement qu'impose le respect du Pacte, nous avons bien servi les idéaux de la Société des Nations.

M. BUTLER (Royaume-Uni). — Je suivrai l'exemple de mon collègue français, en me bornant à présenter, en cette occasion, quelques brèves remarques et en me réservant le droit de prendre à nouveau la parole au Conseil.

Le rapport et la résolution dont l'Assemblée est saisie ont le plein appui de la délégation du Royaume-Uni. Nous sommes ainsi mis en mesure de nous acquitter de nos responsabilités. L'examen de la teneur du rapport nous révèle des suggestions pratiques en vue de l'aide à apporter à la Finlande et les pages où la culpabilité de l'agresseur est exposée constituent une condamnation qui ne saurait être ni plus formidable ni plus concluante.

Avant de procéder à l'examen du rapport, permettez-moi d'observer que la Société a agi avec diligence et dans un esprit pratique. Nous n'avons pas oublié que, durant nos discussions, le peuple finlandais livre un combat à mort. Ce n'est pas sans intérêt que j'ai comparé la sobriété saisissante de l'exposé des faits, contenue dans ce rapport, qui s'appuie sur la vérité, avec l'extraordinaire propagande que les chefs de certains pays espèrent faire avaler, sans autre, à leurs peuples. Malheureusement, la technique de la propagande devient aussi familière que celle de l'agression. Plus ces deux armes viles sont employées avec une licence et une sauvagerie extrêmes, plus nous devons faire bien comprendre et rendre efficace cette organisation instituée pour sauvegarder les principes de la décence internationale.

Le cas soumis aujourd'hui à notre examen est le dernier maillon de la chaîne des agressions qui ont été perpétrées en Europe. Cette agression suit de près les attaques déclenchées par l'Allemagne contre ses voisins moins puissants, les Tchèques et les Polonais, dont nous n'oublions ni n'oublierons la cause.

La résolution énumère les divers pactes et traités solennels, internationaux et bilatéraux, autres que le Pacte de la Société, que l'Union des Soviets a violés en attaquant la Finlande. Cette agression a suscité la sympathie et l'indignation non seulement des Membres de l'Assemblée, mais encore de presque tous les pays du monde, et il est significatif de constater que la résolution autorise le Secrétaire général à consulter les Etats non membres afin d'obtenir leur collaboration à l'assistance que nous promettons. Cette démonstration de la sympathie publique à l'égard de la Finlande n'a rien qui puisse étonner. Bien que la Finlande soit un petit pays, toute son histoire, depuis la conquête de son indépendance, témoigne de son dévouement à la cause de la paix et aux idéaux de progrès social dont la Société a toujours été le champion. C'est uniquement grâce à ses propres efforts que le peuple finlandais a atteint le degré de prospérité spirituelle et matérielle et de stabilité politique auquel il est parvenu.

Les paragraphes de la résolution qui promettent une assistance à la Finlande semblent, de l'avis de la délégation du Royaume-Uni, se conformer aux principes que cette délégation a préconisés à la sixième Commission, en septembre 1938. Nous avons alors déclaré notamment que, même au cas où une violation du Pacte aurait été établie, il n'y aurait pas d'obligation automatique d'appliquer des sanctions soit économiques, soit militaires. Il existerait, toutefois, une obligation générale d'examiner, en consultation, avec les autres Membres, si, et dans l'affirmative, en quelle mesure ils seraient à même d'appliquer les stipulations du Pacte et d'étudier les dispositions qu'ils pourraient prendre, le cas échéant, pour venir en aide à la victime. Au cours de cette consultation, il appartiendrait à chaque Etat de déterminer jusqu'à quel point sa propre situation lui permettrait de participer aux mesures qui pourraient être proposées.

odious aggression, whose heroism evokes the admiration of all men and all peoples who have preserved their sense of honour and human dignity.

We are convinced that, in passing upon the facts both in themselves and in their relationship to law a judgment such as is required by respect for the Covenant, we shall have well served the ideals of the League of Nations.

Mr. BUTLER (United Kingdom). — I shall follow the example of my French colleague by keeping my remarks on this occasion reasonably brief and reserving the right to speak again before the Council.

The report, accompanied by a resolution, now before the Assembly, has the full support of the United Kingdom delegation. It enables us to carry out our responsibilities. An examination of its contents reveals practical suggestions for aiding Finland, while the pages in which the guilt of the aggressor is set forth constitute an indictment which could not be more formidable or more conclusive.

Before I come to examine the report, let me observe that the League has acted in an expeditious and practical manner. We have realised that, during our discussions, the Finnish people have been fighting for their lives. I have found some interest in contrasting the sober, but none the less startling, facts of this report, based as they are upon the truth, with the extraordinary propaganda which the peoples of certain countries are now expected by their leaders to swallow without question. The technique of propaganda is unfortunately becoming as familiar as the technique of aggression. As these two ugly weapons are the more freely and the more savagely used, so must we render this organisation for the safeguarding of the standards of international decency better understood and more effective.

The case which we are considering to-day is the latest link in the chain of aggression in Europe. It follows hard upon the attacks made by Germany upon her weaker neighbours, the Czechs and the Poles, of whose cause we are not and shall not be forgetful.

The resolution sets out the various solemn international and bilateral pacts or treaties other than the League Covenant which have been broken by the Soviet Union in its attack upon Finland. This assault has aroused the sympathy and indignation not merely of the Members of the Assembly but of almost every country in the world, and it is significant that the resolution authorises the Secretary-General to consult non-member States, in order to enlist their co-operation in the aid which we now promise. It is no wonder that there has been such a demonstration of public sympathy for Finland. Though a small country, its whole record since it achieved independence has proclaimed a devotion to the cause of peace and to those ideals of social progress for which the League has always stood. The Finnish people have attained their spiritual and material well-being and their political stability entirely through their own exertions.

The paragraphs of the resolution promising aid to Finland seem, to the United Kingdom delegation, to follow the principles which they advocated before the Sixth Committee in September 1938. Among other things, we then declared that, even in the case where a breach of the Covenant had been established, there would be no automatic obligation to apply either economic or military sanctions. There would, however, be a general obligation to consider, in consultation with the other Members, whether and, if so, how far, they were able to apply the measures provided in the Covenant and what steps, if any, they could take to render aid to the victim. In the course of such consultation, each State would be the judge of the extent to which its own position would allow it to participate in any measures which might be proposed.

L'Assemblée peut être assurée que, malgré le lourd fardeau que le Royaume-Uni, avec les autres nations du Commonwealth britannique et avec ses alliés, supporte en ce moment dans la grande lutte engagée pour la défense du droit et de la loi, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ne cherchera pas à se dispenser de donner à la Finlande toute l'aide en son pouvoir. En fait, nous prenons déjà certaines mesures destinées à permettre au Gouvernement finlandais de se procurer, dans le Royaume-Uni, du matériel dont il a besoin pour la défense du pays.

La dernière partie de la résolution expose l'attitude du Gouvernement soviétique et invite le Conseil à tirer les conclusions évidentes qui se dégagent des déclarations contenues dans le rapport. Les Membres de cette Assemblée sont des Etats signataires du Pacte établi en vue de certaines fins, indiquées dans le Préambule, qui toutes ont été ouvertement et délibérément bafouées. Il est vrai que l'absence et le retrait d'Etats importants ont rendu difficile, en pratique, l'exécution intégrale des obligations prévues par le Pacte: ce fait a été formellement reconnu par la plupart des délégations représentées ici l'an dernier. Cependant, nous restons les gardiens des principes du Pacte et nous sommes tenus jusqu'à l'extrême limite de notre pouvoir de défendre les règles qu'il proclame. Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a toujours défendu ces principes et ces règles et il n'a pas l'intention de modifier son attitude.

M. GRALINSKI (Pologne). — Je prends la parole au nom de la Pologne, à un instant tragique de l'histoire de l'Europe, pour rendre hommage au courageux peuple finlandais qui défend héroïquement sa liberté et son indépendance contre les assauts d'un envahisseur brutal et sans scrupules.

La Pologne a un droit tout particulier d'intervenir dans ce débat. Les Polonais ont toujours admiré le peuple finlandais car, au cours d'une âpre lutte en commun pour la liberté, nos deux nations ont ardemment défendu et sauvegardé leur patrimoine spirituel. Nous avons hautement apprécié l'immense effort accompli dans tous les domaines par la nation finlandaise, petite par son nombre, mais grande par son esprit. La Finlande est devenue, pour les nations de l'Europe centrale et orientale, l'exemple d'un pays bien gouverné, où une démocratie éclairée a accompli des merveilles, où le bien-être et la civilisation sont devenus l'apanage de tous les citoyens. Ce pays n'attaquait personne et ne menaçait personne. Il a toujours été un membre modèle de la communauté internationale.

Or, c'est précisément ce pays qui, sans aucun motif plausible, vient d'être l'objet d'une agression barbare, d'une agression provoquée par cet esprit d'impérialisme, aussi haïssable de quelque nom qu'il s'appelle, qui, en s'attaquant à la Pologne, menaçait toute l'Europe, ébranlant l'édifice de l'Europe centrale et orientale.

Comment la Pologne ne compatirait-elle pas aux souffrances de la Finlande ?

La première, la Pologne a eu le courage de s'opposer à la marche de la terreur et de la destruction. Elle l'a fait non seulement dans son propre intérêt, mais pour la défense de la civilisation européenne et de la liberté des peuples.

Comment tous les Polonais, aussi bien ceux qui souffrent sous le régime odieux des occupations que ceux qui sont dispersés aujourd'hui dans les différents pays, ne ressentiraient-ils pas profondément les événements, lourds de conséquences, qui se développent dans le Nord ?

Hélas, la Pologne, baignée du sang de centaines de milliers des meilleurs de ses enfants, couverte des cendres d'innombrables villes et villages incendiés et détruits, la Pologne envahie est impuissante à venir efficacement en aide au peuple finlandais. Hommes, femmes, enfants sont exterminés. Les intellectuels sont emprisonnés, le clergé de tous les cultes martyrisé, les églises, les temples et les synagogues profanés, les familles chassées de leurs foyers séculaires, les biens

The Assembly may rest assured that, despite the heavy burden which we in the United Kingdom, in common with other nations of the British Commonwealth and our Allies, are bearing at the present time in the major struggle for right and law in which we are engaged, His Majesty's Government in the United Kingdom will not excuse themselves from giving the greatest assistance in their power to Finland. We are indeed already taking certain steps to enable the Finnish Government to obtain in the United Kingdom material required for their defence.

The latter part of the resolution reveals the attitude of the Soviet Government and invites the Council to draw the obvious conclusions which result from the declarations made in the report. We in this Assembly are signatories of the Covenant devised for certain purposes, set out in the Preamble, which have all been openly and deliberately flouted. It is true that the absence and withdrawal of important States have rendered difficult in practice the integral fulfilment of the obligations of the Covenant: the fact was formally recognised by most of the delegations represented here last year. But we still remain the guardians of the principles of the Covenant and we are obliged to maintain its standards to the fullest extent of our power. His Majesty's Government in the United Kingdom have always stood for those very principles and standards and do not intend to depart from them.

M. GRALINSKI (Poland). — I am speaking on behalf of Poland, at a tragic moment in the history of Europe, in order to pay a tribute to the valiant Finnish people who are heroically defending their liberty and independence against the assaults of a brutal and unscrupulous invader.

Poland has a special right to make her voice heard in this discussion. The Poles have always admired the Finnish people, for, throughout a bitter struggle fought in common for freedom, our two nations ardently defended and safeguarded their spiritual heritage. We have greatly appreciated the immense effort made in every sphere by the Finnish nation, small in numbers, but great in spirit. Finland has become, for the nations of Central and Eastern Europe, an example of a well-governed country where an enlightened democracy has performed wonders and well-being and civilisation have become the right of all citizens. That country was attacking no one, was threatening no one. It has always been a model member of the international community.

Now it is that very country which, without any plausible reason, has just been the object of a barbarous aggression, an aggression provoked by that spirit of imperialism which is equally hateful by whatever name it is called, and which, by attacking Poland, has threatened all Europe and shaken the edifice of Central and Eastern Europe.

How can Poland fail to sympathise with the sufferings of Finland ?

Poland was the first to have the courage to oppose the march of terror and destruction. She did this, not only in her own interests, but for the defence of European civilisation and the freedom of the nations.

How can any Poles, whether suffering under the odious regime of occupation or scattered throughout the different countries of the world, fail to be profoundly moved by the events, fraught with the gravest consequences, which are taking place in the north ?

Alas, Poland, drenched with the blood of hundreds of thousands of the best of her children, covered with the ashes of countless cities and villages which have been burnt and destroyed, Poland, which has been invaded, is powerless to come to the effective assistance of the Finnish people. Men, women and children have been exterminated, intellectual leaders imprisoned, the clergy of all faiths martyred, churches, temples and synagogues profaned, families driven

des particuliers et les trésors d'art confisqués, les institutions scientifiques et les établissements d'enseignement fermés. Les envahisseurs visent à l'extermination totale de la nation polonaise. Ils n'y parviendront pas. La Pologne survivra et sortira fortifiée et retrempee de cette terrible épreuve.

J'apporte l'adhésion du Gouvernement polonais à la résolution du Comité qui permet à la Société des Nations de prendre une position nette et claire à l'égard de l'Union soviétique. Il ne dépend maintenant que du Conseil et des Etats membres de la Société de faire le nécessaire afin que la résolution soit mise en vigueur et que la Société des Nations se réaffirme ainsi comme une réalité internationale. Nous ne doutons point que le Conseil ne tolérera pas la présence de l'agresseur soviétique aux côtés des peuples honnêtes et respectueux de la parole donnée.

Nous sommes persuadés que les nations libres, en aidant la Finlande, s'aideront elles-mêmes. En soutenant l'héroïque peuple finlandais dans la défense de ses frontières et de son indépendance, elles défendront leurs propres frontières et leur propre indépendance. Nous sommes également persuadés que la victoire de l'agresseur constituerait un danger imminent pour beaucoup d'autres pays.

Si l'on se bornait à s'apitoyer sur le sort des victimes de l'agression sans scrupules, on courrait inévitablement le risque de devenir un jour l'objet de la pitié stérile des autres. Le Gouvernement polonais, qui représente une nation continuant aux côtés de la France et de l'Empire britannique à combattre avec une foi ardente dans la victoire finale, considère que la devise polonaise traditionnelle: « Pour notre liberté et pour la vôtre » doit devenir le mot d'ordre du monde civilisé tout entier.

Dans ce débat de conscience, rappelons-nous qui nous écoute en ce moment. Ce sont les multitudes de citoyens de tous les pays qui se demandent avec angoisse s'ils ne vont pas être à leur tour victimes de l'agression; ce sont avant tout les millions d'opprimés sur les territoires envahis et occupés. Ils écoutent, l'oreille avide et le cœur battant, la voix des nations rassemblées à Genève.

Chacun des Etats membres de la Société doit répondre par des actes à la question de savoir si l'évolution du monde sera fondée sur le droit ou sur la force, sur la justice ou sur la violence, sur la liberté des nations et des individus ou sur leur asservissement, sur la morale chrétienne ou sur le nihilisme moral, sur la civilisation ou sur la barbarie.

La Pologne a déjà fait son choix.

Le baron DE VOS VAN STEENWIJK (Pays-Bas). — La délégation des Pays-Bas est chargée par son Gouvernement de déclarer qu'elle interprète le texte du cinquième alinéa de la première partie du projet de résolution, c'est-à-dire l'autorisation accordée au Secrétaire général de prêter le concours des services techniques de la Société des Nations, en ce sens que le concours en question ne saurait nullement être considéré comme une action collective de la Société des Nations, mais uniquement comme une assistance, de la part de ses services techniques, aux Membres individuels qui voudraient venir en aide à la Finlande.

En interprétant de cette façon l'alinéa en question, la délégation des Pays-Bas est autorisée à voter le projet de résolution.

Dans la seconde partie du projet de résolution, il est déclaré, au quatrième alinéa, que l'Union des Républiques soviétiques socialistes s'est placée hors du Pacte. La délégation des Pays-Bas est chargée de faire observer que le Gouvernement néerlandais n'est pas très partisan de cette expression, qui ne trouve pas de base dans les articles du Pacte; mais, puisque le sens de la résolution est clair, elle ne désire pas soulever des difficultés à ce sujet.

Le comte CARTON DE WIART (Belgique). — En ouvrant, lundi, cette Assemblée, j'ai eu l'honneur de

from their ancient homes, private property and art treasures confiscated, scientific institutions and educational establishments closed. The invaders are aiming at the total extermination of the Polish nation. They will not succeed. Poland will survive, and will emerge from this terrible ordeal fortified and reinvigorated.

I wish to express the Polish Government's support for the Committee's resolution which allows the League of Nations to take up a clear-cut and definite attitude towards the Soviet Union. It only remains now for the Council and States Members of the League to do what is necessary for the resolution to be brought into force and for the League of Nations thus to reassert itself as an international reality. We have no doubt that the Council will refuse to tolerate the presence of the Soviet aggressor by the side of upright nations which honour their pledged word.

We are convinced that the free nations of the world will, by helping Finland, help themselves. In supporting the heroic Finnish people in the defence of its frontiers and independence, they will be defending their own frontiers and their own independence. We are also convinced that the victory of the aggressor would constitute an imminent danger for many other countries.

If people merely lament the fate of the victims of unscrupulous aggression, they inevitably run the risk of themselves one day becoming the object of the sterile pity of others. The Polish Government, which represents a nation that is continuing to fight side by side with France and the British Empire, with an ardent faith in the final victory, believes that the traditional Polish motto: "For our freedom and for yours", should become the watchword of the whole civilised world.

Let us remember those who are now following our discussions on this matter of conscience—the multitudes of citizens of all countries who are anxiously wondering whether it will not one day be their turn to be the victims of aggression, and, above all, the millions of oppressed in the invaded and occupied territories. They are listening, straining their ears and with fast-beating hearts, for the voice of the nations assembled at Geneva.

Each one of the States Members of the League must answer with acts the question whether the evolution of the world shall be based on right or might, on justice or on violence, on the liberty of nations and of individuals or on their enslavement, on Christian morality or moral nihilism, on civilisation or on barbarity.

Poland has already made her choice.

Baron DE VOS VAN STEENWIJK (Netherlands). — The Netherlands delegation is instructed by its Government to state that it interprets the text of the fifth paragraph of the first part of the draft resolution—that is to say, the authorisation given to the Secretary-General to lend the aid of his technical services—in the sense that the aid in question should in no way be considered as collective action of the League of Nations, but solely as assistance on the part of its technical services to such individual Members as might wish to help Finland.

Subject to this interpretation of that paragraph, the Netherlands delegation is authorised to vote for the draft resolution.

In the fourth paragraph of the second part of the draft resolution, it is stated that the Union of Soviet Socialist Republics has placed itself outside the Covenant. The Netherlands delegation is instructed to point out that the Netherlands Government does not greatly favour this expression, which has no basis in the articles of the Covenant; but as the sense of the resolution is clear, it does not wish to raise any difficulties in that connection.

Count CARTON DE WIART (Belgium). — In declaring this Assembly open last Monday, I had the honour to

dire que mon pays ne saurait demeurer indifférent à des violations du droit. Je tiens à renouveler maintenant cette déclaration en apportant à la Finlande l'hommage de notre fervente admiration.

La délégation de la Belgique comprend que l'autorisation donnée au Secrétaire général de prêter le concours de ses services techniques ne peut comporter en aucune façon une action collective de la Société des Nations. Il s'agit uniquement, dans sa pensée, d'un concours qui pourrait être donné par les services du Secrétariat à ceux des Etats membres qui voudront fournir une aide à la Finlande.

Sous le bénéfice de cette observation, nous voterons le projet de résolution du Comité spécial de l'Assemblée.

M. UNDÉN (Suède). — J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom des délégations de la Suède, du Danemark et de la Norvège :

« Nos pays ont, depuis de nombreuses années, collaboré intimement avec la Finlande. Ces quatre pays du Nord ont été fermement résolus à se tenir à l'écart de tout groupement de grandes Puissances et de toute alliance. C'est en suivant ce principe fondamental qu'ils ont essayé de sauvegarder leur paix et leur indépendance.

« L'agression dont la Finlande est victime n'a certainement suscité nulle part une émotion plus profonde que dans les autres pays nordiques. Aussi nos peuples ont-ils fortement manifesté leur sympathie pour le peuple finlandais, leur ami et voisin, si cruellement éprouvé par les événements.

« Nous pouvons tout particulièrement confirmer les constatations du rapport qui démontrent si nettement les efforts faits par la Finlande en vue d'éviter — et cela, même au prix de grands sacrifices — tout litige avec ce puissant voisin qui, à l'heure actuelle, menace sa liberté et son indépendance.

« En se référant à l'attitude générale et bien connue de leurs Gouvernements à l'égard des sanctions, nos délégations déclarent s'abstenir de prendre position sur la résolution en tant qu'elle vise une mesure entrant dans le cadre du système des sanctions.

« En terminant, j'exprime notre profonde conviction que, forte de la justice de sa cause, de l'union admirable de son peuple et de sa volonté nationale inébranlable, la Finlande recouvrera la paix en toute indépendance et en toute liberté. »

M. FELDMANS (Lettonie). — Au nom des délégations de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie, j'ai l'honneur de rappeler à l'attention de l'Assemblée que ces trois délégations se sont abstenues dans la discussion du rapport et du projet de résolution. Elles s'abstiendront également dans le vote, ayant des réserves à formuler quant à la résolution et particulièrement sur l'application éventuelle de l'article 16 du Pacte, au sujet de laquelle ces trois pays ont déjà pris position lors de l'Assemblée de 1938.

M. Wellington KOO (Chine). — J'ai une très brève déclaration à présenter. Etant donné les circonstances que vous connaissez tous, la délégation chinoise s'abstiendra de voter une partie quelconque du rapport.

M. KARADJOFF (Bulgarie). — La délégation bulgare s'abstiendra.

Le PRÉSIDENT. — L'Assemblée a pris acte de toutes les déclarations faites à la tribune. Elles seront imprimées dans les actes de l'Assemblée. C'est pourquoi il estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder au vote par appel nominal. S'il n'y a pas d'objection, l'Assemblée votera suivant le système ordinaire.

Il prie les délégués en faveur de l'adoption du rapport et de la résolution de rester assis et ceux qui y sont opposés de se lever.

L'Assemblée prend acte des déclarations qui ont été faites, approuve le rapport et adopte à l'unanimité la résolution qui l'accompagne.

say that the Belgian delegation could not remain indifferent to violations of law. I wish now to renew that statement, and in so doing to express our warm admiration for Finland.

The Belgian delegation understands that the authorisation given to the Secretary-General to lend the aid of his technical services does not imply any collective action on the part of the League. In its opinion, this refers to aid which might be given by the services of the Secretariat to such of the States Members as might wish to help Finland.

Subject to this observation, we shall vote for the draft resolution of the Special Committee of the Assembly.

M. UNDÉN (Sweden). — I have the honour to make the following statement on behalf of the delegations of Sweden, Denmark and Norway :

« Our countries have for many years collaborated closely with Finland. These four Northern countries have been firmly resolved to keep themselves apart from all groups of great Powers and from all alliances. They have endeavoured to safeguard their peace and independence by observing this fundamental principle.

« The aggression of which Finland is a victim has nowhere aroused deeper emotion than in the other Northern countries, and our peoples have strongly shown their sympathy for the Finnish people, their friend and neighbour, which is suffering so cruelly from present events.

« We are particularly able to confirm the passages of the report which so clearly show the efforts made by Finland to avoid, even at the cost of great sacrifices, any dispute with the powerful neighbour which is now threatening her freedom and independence.

« Referring to the well-known general attitude of their Governments towards sanctions, our delegations declare that they make every reservation in so far as the resolution involves any measure coming within the scope of the system of sanctions.

« In conclusion, I should like to express our profound conviction that, strong in the justice of her cause, in the admirable union of her people and in her unshakable national determination, Finland will regain peace with her independence and liberty unimpaired. »

M. FELDMANS (Latvia). — On behalf of the delegations of Latvia, Estonia and Lithuania, I have the honour to remind the Assembly that these three delegations have abstained from taking part in the discussion on the report and the draft resolution. They will also abstain from voting, as they have reservations to make regarding the resolution and, particularly, any application of Article 16 of the Covenant, in regard to which all three countries made their attitude known at the 1938 Assembly.

M. Wellington KOO (China). — I have a very brief declaration to make. Under the circumstances which you all know, the Chinese delegation will abstain from taking part in the vote on any part of the report.

M. KARADJOFF (Bulgaria). — The Bulgarian delegation will abstain.

The PRESIDENT said that the Assembly had taken note of all the statements made before it: those statements would be printed in the Assembly records. He therefore considered it unnecessary to take a vote by roll-call. If there were no objections, the Assembly would vote in the ordinary way.

He requested the delegates in favour of the adoption of the report and of the resolution to remain seated and those opposed thereto to rise.

The Assembly took note of the statements made, approved the report and unanimously adopted the accompanying resolution.

M. HOLSTI (Finlande). — L'Assemblée vient d'adopter une résolution et un programme conformes à la demande que lui avait adressée le Gouvernement de la Finlande. Au nom de celui-ci, je m'empresse de lui présenter l'expression de la profonde gratitude du peuple finlandais. Ce résultat pratique a été atteint dans le court délai de trois jours, et il correspond dans ses grandes lignes à ce qu'avait attendu la Finlande en faisant appel à la Société des Nations par suite de l'agression soviétique. Ainsi, une nouvelle preuve nous a été fournie que l'idée fondamentale de cette Société est toujours vivace et forte.

Désormais, tout dépendra en premier lieu de deux facteurs, à savoir des organes techniques du Secrétariat et de l'empressement du monde civilisé à faire, avec le concours de ceux-ci, tout ce qui est possible, je dirai même l'impossible, afin de venir en aide à la Finlande. La capacité des organes techniques de la Société des Nations est admirable. C'est un fait généralement reconnu. La Finlande pourra donc avoir pleine confiance dans l'énergie et la compétence de ces organes. Quant au désir des peuples civilisés de donner leur appui et leur assistance à la Finlande, ç'a été un grand soulagement pour mon pays menacé de constater avec quelle force cette tendance s'est constamment accentuée.

Qu'il me soit permis d'exprimer également la vive reconnaissance de la Finlande pour le grand honneur qui lui a été fait d'être de nouveau élue Membre du Conseil. Lorsque la Finlande eut pour la dernière fois cet avantage, il y a douze ans, l'horizon politique était clair; à présent, il est aussi sombre que possible. Si la Finlande, malgré tout, a obtenu un siège au Conseil, elle y voit un témoignage de l'attitude sympathique de la Société des Nations à son égard. Je suis convaincu que, même dans les difficiles circonstances actuelles, la Finlande ne manquera pas de faire de son mieux pour mériter la confiance qui lui est témoignée. Mon profond espoir est que, au moment où, à l'expiration de son mandat, dans trois ans, elle cédera sa place à la table du Conseil à un autre Etat, la Finlande, grâce à l'ordre divin de la Providence, sera plus forte qu'aujourd'hui et que la Société des Nations aura vu croître son activité comme instrument et comme protagoniste de la paix et du progrès humain.

20. Election de Membres non permanents du Conseil.

Le PRÉSIDENT informe l'Assemblée que le Conseil, dans sa séance tenue au cours de la matinée, a adopté la résolution suivante (document C.395.1939):

« Le Conseil;

« Ayant pris connaissance de la résolution adoptée par l'Assemblée le 13 décembre 1939 recommandant que le nombre des sièges non permanents du Conseil soit provisoirement maintenue à onze;

« Agissant conformément aux dispositions de l'article 4, alinéa 2 du Pacte;

« Décide:

« Pour la période commençant lors de l'approbation par l'Assemblée de la présente résolution et prenant fin lors de l'élection des Membres non permanents du Conseil en 1942, le nombre des sièges non permanents au Conseil est provisoirement porté à onze. »

Conformément à cette décision, l'Assemblée sera invitée, dans sa séance de l'après-midi, à procéder à l'élection des deux Membres non permanents du Conseil pour trois années.

(La séance est levée.)

M. HOLSTI (Finland). — The Assembly has just adopted a resolution and a programme in keeping with the request addressed to it by the Government of Finland. On behalf of the latter, I desire to express to it the profound gratitude of the Finnish people. This practical result has been reached in the short space of three days and corresponds, in the main, to what Finland expected in appealing to the League of Nations following the Soviet aggression. Thus it has again been proved to us that the League's fundamental principle is still alive and strong.

As to the future, everything will depend primarily on two factors: the technical organs of the Secretariat and the readiness of the civilised world to do, with their assistance, everything possible, and I will even say to do the impossible, to bring help to Finland. The great efficiency of the technical organs of the League of Nations is generally recognised, and Finland can therefore rely to the full upon their energy and competence. As to the desire of the civilised peoples to give Finland their assistance and support, it has been a great comfort to my country in its hour of peril to note how steadily and irresistibly that tendency has been gaining impetus.

I should also like to express Finland's keen gratitude for the great honour you have done her in electing her once more a Member of the Council. The last time Finland enjoyed that privilege—twelve years ago—the political horizon was clear: now it is as overcast as it possibly could be. In spite of all, however, Finland has obtained a seat on the Council, and in that fact she sees a proof of the League's sympathy towards her. I am convinced that, even in the difficult circumstances now prevailing, Finland will not fail to do her best to deserve the confidence you have placed in her. It is my sincere hope that when, three years hence, on the expiry of her mandate, she yields her place at the Council table to some other State, Finland, through the divine ordering of Providence, will be stronger than she is to-day and that the activity of the League of Nations as the instrument and protagonist of peace and human progress will have increased.

20. Election of Non-permanent Members of the Council.

The PRESIDENT informed the Assembly that, at its meeting that morning, the Council had adopted the following resolution (document C.395.1939):

“ The Council,

“ Having taken cognisance of the resolution adopted by the Assembly on December 13th, 1939, recommending that the number of non-permanent seats on the Council provisionally remain at eleven;

“ Acting in accordance with the provisions of Article 4, paragraph 2, of the Covenant;

“ Decides as follows:

“ For the period beginning with the approval of the present resolution by the Assembly and ending with the election of the non-permanent Members of the Council in 1942, the number of the non-permanent seats on the Council shall be provisionally increased to eleven.”

In pursuance of that decision, the Assembly, at its afternoon meeting, would be asked to proceed to the election of two non-permanent Members of the Council for three years.

(The meeting rose.)

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue le jeudi 14 décembre 1939, à 15 h. 30.

Président: M. HAMBRO (Norvège).

21. Pouvoirs du Bureau après l'ajournement de la session de l'Assemblée: Proposition du Bureau.

Le PRÉSIDENT rappelle que le Bureau a une proposition à faire concernant les fonctions du Bureau.

Il n'est pas dans l'idée de clore cette Assemblée, mais simplement de l'ajourner et le Bureau propose que, jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée, il puisse être convoqué par le Secrétaire général. Il aurait le pouvoir de trancher toute question que la Commission de contrôle ou le Secrétaire général pourrait lui soumettre.

La proposition du Bureau est adoptée.

22. Election de deux nouveaux Membres non permanents du Conseil.

Le PRÉSIDENT a déjà fait connaître à l'Assemblée la résolution que le Conseil a adoptée au cours de la matinée. En adoptant cette résolution, le Conseil a donné suite aux désirs que l'Assemblée a exprimés à l'unanimité par sa résolution du 13 décembre 1939. A moins d'avis contraire, il considérera que l'Assemblée n'a pas besoin de procéder à un nouveau vote sur ce sujet.

Aucune observation n'étant présentée, il considère la proposition du Conseil comme approuvée à l'unanimité.

La proposition du Conseil est adoptée.

Le PRÉSIDENT invite l'Assemblée à procéder à l'élection de deux nouveaux Membres non permanents du Conseil appelés à occuper les deux sièges qui viennent d'être créés.

L'élection aura lieu au scrutin secret. Les bulletins ne devront, sous peine de nullité, porter que deux noms d'Etats puisqu'il n'y a que deux sièges à pourvoir. Nul n'est élu au premier et au second tour de scrutin s'il n'a obtenu au moins la majorité absolue des voix. Pour le compte de la majorité absolue, il ne sera pas tenu compte des bulletins nuls ou blancs; cette majorité absolue sera déterminée d'après le nombre total des bulletins valables.

En outre, pour être valables, les bulletins doivent porter des noms d'Etats et non des noms de représentants d'Etats. Sous peine de nullité, les bulletins ne doivent porter aucune autre indication. Les noms des Etats doivent être inscrits sur un seul bulletin et aucune délégation ne peut mettre dans l'urne plus d'un seul bulletin.

Le Président rappelle d'autre part que la décision que l'Assemblée a prise le 13 décembre, tendant à suspendre les règles relatives au délai pour la présentation des candidatures et concernant la question de la rééligibilité, s'applique également à cette élection.

La Chine et l'Égypte ont été proposées, mais l'Assemblée est libre de voter pour d'autres Etats membres de la Société des Nations.

(Sur l'invitation du Président, le comte CARTON DE WIART et M. RAPPARD prennent place à la tribune comme scrutateurs.)

Il est procédé au vote au scrutin secret par appel nominal.

FIFTH PLENARY MEETING

held on Thursday, December 14th, 1939, at 3.30 p.m.

President: M. HAMBRO (Norway).

21. Powers of the General Committee after the Adjournment of the Assembly's Session: Proposal by the General Committee.

The PRESIDENT said that the General Committee had a proposal to make with regard to its functions.

It was intended not to close the Assembly but simply to adjourn it, and the General Committee proposed that, until the next session of the Assembly, the Secretary-General should be able to convene it. It would have the power to decide any question which the Supervisory Commission and the Secretary-General might submit to it.

The General Committee's proposal was adopted.

22. Election of Two New Non-permanent Members of the Council.

The PRESIDENT said he had already brought to the Assembly's notice the resolution adopted by the Council that morning. In adopting that resolution, the Council had complied with the wish unanimously expressed by the Assembly in its resolution of December 13th, 1939. Unless there was any objection, he would assume that no further vote on the matter was necessary.

As there were no observations, he took it that the Council's proposal was unanimously approved.

The Council's proposal was adopted.

The PRESIDENT called upon the Assembly to proceed to the election of two new non-permanent Members of the Council to occupy the two seats which had just been created.

The election would take place by secret ballot. As there were only two seats to be filled, the voting-papers must bear the names of only two States; otherwise they would be considered null and void. No Member would be elected at the first or at the second ballot unless it had obtained at least the absolute majority of the votes. In reckoning the absolute majority, blank or spoiled voting-papers would not be counted; the absolute majority would be calculated on the basis of the total number of valid voting-papers.

Moreover, to be valid, voting-papers must bear the names of States and not of representatives of States. Nothing else must be written on the voting-papers, otherwise they would be regarded as invalid. The names of States must be put on one ballot-paper, and no delegation must put in more than one card.

The President added that the decision taken by the Assembly on December 13th, suspending the rules relating to the time-limit for candidatures and to the question of re-eligibility, applied equally to the present ballot.

China and Egypt had been proposed as candidates, but the Assembly was entitled to vote for other States Members of the League.

(On the President's invitation, Count CARTON DE WIART and M. RAPPARD took their places on the platform as tellers.)

The vote was taken by secret ballot and by roll-call.

Les résultats du scrutin sont les suivants:

Suffrages exprimés	39
Bulletins nuls ou blancs	2
Bulletins valables	37
Majorité absolue	19

Ont obtenu:

Egypte	37 voix
Chine	34 voix

L'Afghanistan a obtenu une voix et l'Irlande une voix.

L'Egypte et la Chine ayant obtenu la majorité requise des suffrages, le PRÉSIDENT proclame ces pays élus Membres non permanents du Conseil pour une période de trois ans. En sa qualité de Président de l'Assemblée, il lui est très agréable de féliciter ces Etats.

Il tient également à remercier les scrutateurs du concours qu'ils ont bien voulu apporter.

23. Ajournement de la vingtième session de l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée de la Société des Nations, réunie pour sa vingtième session ordinaire, a terminé ses travaux.

Nous avons été appelés ici, contrairement au désir de chaque délégation, pour prendre des décisions et des responsabilités graves et importantes. Nous ne nous sommes pas réunis pour faire le procès d'une nation, d'un gouvernement, ou d'un système de gouvernement; notre devoir était d'examiner des actes et de confronter ces actes avec les principes du Pacte de la Société des Nations.

Nous ne savons pas ce que nous réserve le proche avenir. Nous ne pouvons même pas prédire ce que sera demain, mais, au fond de nos cœurs, nous avons le sentiment que nous nous sommes tous efforcés, en qualité de délégués à cette Assemblée, d'agir selon le droit et l'équité, avec des hésitations naturelles, mais sans ambiguïté. Nous allons donc quitter cette Assemblée remplis d'une grande anxiété pour tous les pays, sans mauvais vouloir à l'égard d'aucun d'eux, mais avec un nouvel espoir au cœur, parce qu'un Etat membre a fait appel à l'assistance de la Société des Nations et ne l'a pas fait en vain, et parce que la flamme a été maintenue vivante au milieu de la terrible tempête qui s'est déchaînée sur le monde. Selon nos vues humaines, c'est-à-dire limitées, nous sommes persuadés que la seule voie qui pourra nous conduire à un avenir de meilleure compréhension internationale et de paix se trouvera dans le développement des responsabilités mutuelles et de la solidarité internationale. Plus franchement et plus courageusement attachées que jamais aux principes du droit et de la justice, nous avons accompli notre tâche et nous avons le grand espoir que, lorsque cette Assemblée se réunira de nouveau, ce sera la preuve que nos faibles efforts n'ont pas été entièrement vains.

Je déclare ajournée la vingtième session ordinaire de l'Assemblée de la Société des Nations.

The result of the ballot was as follows:

Number of votes cast	39
Spoilt or blank voting-papers	2
Valid voting-papers	37
Absolute majority	19

The votes obtained were as follows:

Egypt	37
China	34

Afghanistan obtained one vote and Ireland one vote.

As Egypt and China had obtained the requisite majority of votes, the PRESIDENT declared those countries elected non-permanent Members of the Council for a period of three years. As President of the Assembly, he had great pleasure in congratulating those States.

He desired also to thank the tellers for their kind assistance.

23. Adjournment of the Twenty-Second Session of the Assembly.

The PRESIDENT. — The Assembly of the League of Nations, convened for its twentieth ordinary session, has terminated its work.

We have been called here, contrary to the desire of each delegation, to take far-reaching and grave decisions and responsibilities. We have not met to pass judgment on any nation, on any Government, or on any system of Government, but it has been our duty to consider acts and to relate those acts to the principles of the Covenant of the League.

We do not know what the near future may bring. We cannot even foretell to-morrow, but we feel in our heart of hearts that we all, as delegates to this Assembly, have tried to act upon the principles of law and equity, with natural hesitation but without ambiguity. So we leave this Assembly in grave anxiety for every nation, with ill-will against none, but with a new hope in our own minds because a Member State has applied to the League for assistance and has not applied in vain, and because the flame has been kept alive in the storm of terrible events. With the limited foresight of human beings, we are convinced that the only possible road towards a future of better international understanding and peace will be found in the growth and development of mutual responsibilities and international solidarity. In a more open and more courageous adherence to the principles of right and justice, we have performed our task, and it is our great hope that, when this Assembly meets again, it will be a proof that the feeble efforts we have made have not been entirely in vain.

I now declare the twentieth ordinary session of the Assembly of the League of Nations adjourned.

Annexe

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE

Annex

RESOLUTIONS ADOPTED BY THE ASSEMBLY

Annexe

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE (le 14 décembre 1939).

1. Questions budgétaires et administratives ¹.

I

L'Assemblée approuve le rapport de la quatrième Commission.

II

L'Assemblée:

1. Adopte définitivement les comptes vérifiés de la Société des Nations pour le vingtième exercice financier clos le 31 décembre 1938:

Et décide, nonobstant les dispositions de l'article 38 du Règlement financier, que le déficit net de l'exercice susdit, qui s'élève à 89.162,55 francs-or, sera imputé au Fonds pour la réduction des futures contributions.

2. Adopte, pour le vingt-deuxième exercice financier, qui sera clos le 31 décembre 1940, le budget des dépenses s'élevant à 21.451.408 francs suisses et le budget des recettes s'élevant à 15.172.720,95 francs-or.

3. Ayant examiné les premier, deuxième, troisième et quatrième rapports présentés par la Commission de contrôle (documents A.5, A.5(a), A.5(b) et A.5(c).1939.X):

a) Insère le nouveau paragraphe ci-après dans le Règlement financier:

Article 23, nouveau paragraphe 3:

« Les intérêts ou les bénéfices afférents à des fonds que détient la Société des Nations pour des fins spéciales (et figurant à la comptabilité sous la dénomination de comptes extrabudgétaires ou d'attente) viendront annuellement s'ajouter au capital des fonds en question, sauf décision contraire prise par l'Assemblée sur rapport de la Commission de contrôle. »

b) Prend acte de l'amendement ci-dessous qui a été apporté au Règlement financier suivant la procédure spéciale établie par la résolution de l'Assemblée en date du 30 septembre 1938:

L'article 29 est remplacé par le texte suivant:

« 1. Des virements d'un article à l'autre d'un même chapitre du budget peuvent être effectués par une décision de la Commission de contrôle, dans le cas du Secrétariat et de l'autorité compétente, dans le cas des autres organisations autonomes.

« 2. Sous réserve des dispositions de l'article 33, il ne sera procédé à aucun virement non prévu par le paragraphe 1 ci-dessus. Néanmoins, pour l'exercice 1940, des virements d'un chapitre à l'autre peuvent être effectués par une décision de la Commission de contrôle.

« 3. Les décisions prises en vertu des paragraphes 1 et 2 ci-dessus seront immédiatement communiqués à tous les Etats membres de la Société et à l'Assemblée au début de sa session annuelle régulière. »

c) Prend la décision suivante:

Pendant la durée de l'année 1940, toutes compétences et attributions reconnues au Conseil de la Société des Nations, tant par le Règlement concernant la gestion des finances de la Société que par le Statut de la Caisse de prévoyance du personnel, seront exercées par la Commission de contrôle, ce avec même force et valeur que si elles l'étaient par le Conseil lui-même. »

d) Approuve:

i) L'insertion du nouveau paragraphe 3 ci-après à l'article 10 du Règlement général concernant les Commissions:

« 3. Si un membre de commission nommé à titre personnel quitte le pays où il avait son domicile au moment de sa nomination pour s'établir dans un autre pays et si ce déménagement entraîne pour la Société des Nations des frais sensiblement supérieurs à ceux qui étaient prévus au budget, il cessera de faire partie de la Commission en question. Sur la proposition du Secrétaire général, la Commission de contrôle pourra, dans des cas exceptionnels, déroger à la présente règle. »

¹ Le rapport dont cette résolution est la conclusion figure au *Journal Officiel* de la Société des Nations, 1939, n° 11-12 (novembre-décembre), première partie.

Annex

RESOLUTIONS ADOPTED BY THE ASSEMBLY (on December 14th 1939).

1. Budgetary and Administrative Questions.¹

I

The Assembly approves the report of the Fourth Committee.

II

The Assembly:

1. Finally passes the audited accounts of the League of Nations for the twentieth financial period ended December 31st, 1938;

And decides, notwithstanding the provisions of Article 38 of the Financial Regulations, that the net deficit for the said period, amounting to 89,162.55 gold francs, shall be charged to the Fund for the reduction of future contributions.

2. Passes, for the twenty-second financial period ending December 31st, 1940, the expenditure budget amounting to 21,451,408 Swiss francs and the income budget amounting to 15,172,720.95 gold francs.

3. Having considered the first, second, third and fourth reports of the Supervisory Commission (documents A.5, A.5(a), A.5(b) and A.5(c).1939.X):

(a) Inserts the following new paragraph in the Financial Regulations:

Article 23, new paragraph (3):

"Any interest or gains earned by funds held by the League for special purposes (shown in the accounts as extra-budgetary or as suspense accounts) shall be added annually to the capital of the funds, unless the Assembly otherwise decides on a report by the Supervisory Commission."

(b) Notes the following amendment which has been made in the Financial Regulations by the special procedure established by the Assembly's resolution of September 30th, 1938:

Article 29 to be replaced by the following text:

"1. Transfers from one item to another of the same chapter of the budget may be effected by a decision of the Supervisory Commission in the case of the Secretariat, and of the competent authority in the case of the other autonomous organisations.

"2. Except as provided in Article 33, no transfer other than those mentioned in paragraph 1 above shall be made. Nevertheless, for the 1940 financial year, transfers from one chapter to another may be effected by a decision of the Supervisory Commission.

"3. The decisions taken in pursuance of paragraphs 1 and 2 above shall at once be communicated to all Members of the League and to the Assembly at the beginning of its regular annual session."

(c) Decides as follows:

During the year 1940, all the powers and functions conferred on the Council of the League of Nations by the Regulations for the Financial Administration of the League or by the Regulations of the Staff Provident Fund may be exercised by the Supervisory Commission with the same force and effect as if they were exercised by the Council itself.

(d) Approves:

(i) The insertion of the following new paragraph—*paragraph 3—in Article 10 of the General Regulations on Committees:*

"3. If a member of a committee who was appointed in his personal capacity transfers his ordinary residence from the country where he resided when he was appointed to another country, and if such removal involves the League in expenditure appreciably higher than that for which provision was made in the budget, he shall cease to be a member of the committee. On the proposal of the Secretary-General, the Supervisory Commission may derogate from this rule in exceptional cases."

¹ The report of which this resolution forms the conclusion will be found in the *Official Journal* of the League of Nations, 1939, Nos. 11-12 (November-December), Part I.

ii) L'insertion du nouveau paragraphe IV *b*) dans les dispositions régissant le remboursement des frais de voyage des membres de commissions (formulaire N^o 14 du Secrétariat):

« IV *b*). — Les membres de commissions qui font simultanément partie de la délégation de leur gouvernement à l'Assemblée n'auront pas droit, si la commission dont ils font partie se réunit pendant l'Assemblée, à recevoir de la Société des Nations le remboursement de leurs frais de voyage ou, tant qu'ils rempliront cette double fonction, le paiement d'indemnités de séjour. Sur la proposition du Secrétaire général, la Commission de contrôle peut, dans des cas exceptionnels, déroger à la présente règle. »

e) Prend acte du rapport de la Commission de contrôle au sujet de la décision qui a été prise suivant la procédure spéciale établie par la résolution de l'Assemblée en date du 30 septembre 1938, concernant la composition de la Commission de contrôle et prie S. E. le comte Carton de Wiart et S. E. le D^r H. Colijn de continuer leur collaboration à la Commission.

f) Adopte les recommandations formulées par la Commission de contrôle dans son premier rapport (document A.5.1939.X, chapitre D), dans son troisième rapport (document A.5(b).1939.X, chapitre VI), et dans son quatrième rapport (document A.5(c).1939.X, chapitre A. III(b)), au sujet du remboursement au Chili et au Venezuela de leur part de Compte d'avances et également les propositions concernant le Fonds pour la réduction des futures contributions, ainsi que les Fonds de garantie et de réserve.

g) Prend acte des autres recommandations figurant dans les rapports de la Commission.

4. Décide que:

Jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail, agissant avec l'approbation de la Commission de contrôle (se prononçant à la majorité), continueront à jouir des pouvoirs spéciaux prévus par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938.

III

L'Assemblée:

1. Approuve les mesures spéciales applicables au personnel figurant à l'annexe I du document A.5(b).1939.X, amendées et étendues par le quatrième rapport de la Commission (document A.5(c).1939.X, chapitre E).

2. Décide que:

Les dispositions des articles 18 et 73 du Statut du personnel du Secrétariat et des articles 19 et 83 du Statut du personnel du Bureau international du Travail, relatifs au licenciement de fonctionnaires par suite de réorganisation ou de suppression de postes sont, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel avis, applicables sous réserve des modifications suivantes:

i) Si le fonctionnaire a droit à compensation au titre de l'article 73 du Statut du personnel du Secrétariat ou de l'article 83 du Statut du personnel du Bureau international du Travail, il aura droit à un préavis de résiliation ne dépassant pas un mois. S'il n'a pas droit à une telle compensation, il devra recevoir un préavis d'un à trois mois selon la durée pour laquelle son engagement avait été effectué.

ii) a) Toute compensation due à un fonctionnaire en application de l'article 73 du Statut du personnel du Secrétariat ou de l'article 83 du Statut du personnel du Bureau international du Travail sera payable par acomptes annuels. Chaque acompte sera équivalent à trois mois de traitement ou, si l'acompte ainsi calculé devait être inférieur à 1.200 francs suisses, à une somme aussi proche que possible de 1.200 francs, dans les limites du montant total qui est dû.

b) Les dispositions ci-dessus ne s'opposent pas au paiement plus rapide de la compensation dans des cas spéciaux et sous réserve de l'approbation de la Commission de contrôle, si la situation financière de la Société des Nations le permet.

iii) Si une suspension du contrat du fonctionnaire est déjà intervenue, la somme reçue par lui au titre de la gratification prévue dans les recommandations de la Commission de contrôle relatives aux suspensions d'engagements, qui sont approuvées par le paragraphe 1 ci-dessus, sera déduite pour le calcul de la compensation à payer.

IV

L'Assemblée:

Prend acte du rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel pour l'année 1939 ainsi que de l'addendum à ce rapport (documents A.9 et A.9. Addendum. 1939.X);

Adopte les amendements au Règlement de la Caisse des pensions du personnel proposés dans ce rapport, à savoir:

(ii) The insertion of the following new paragraph—paragraph IV (b) in the rules regarding the repayment of travelling expenses to committee members (Secretariat Form No. 14):

“ IV (b). — Members of committees who are simultaneously members of their Government's delegation at the Assembly shall, if the Committee of which they are members meets during the Assembly, not be entitled to receive, from the League, the refund of their travelling expenses, or, as long as they act in that dual capacity, payment of subsistence allowance. On the proposal of the Secretary-General, the Supervisory Commission may derogate from this rule in exceptional cases.”

(e) Takes note of the report of the Supervisory Commission regarding the decision which has been taken by the special procedure established by the Assembly's resolution of September 30th, 1938, on the subject of the composition of the Supervisory Commission and requests His Excellency Count Carton de Wiart and His Excellency Dr. H. Colijn to continue to serve on the Commission.

(f) Adopts the recommendations made by the Supervisory Commission in its first report (document A.5.1939.X, Chapter D), in its third report (document A.5(b).1939.X, Chapter VI), and in its fourth report (document A.5(c).1939.X, Chapter A.III(b)), concerning the refund to Chile and Venezuela of their share in the Working Capital Fund and also the proposals concerning the Fund for the reduction of future contributions, the Guarantee and the Reserve Funds.

(g) Takes note of the other recommendations made in the reports of the Commission.

4. Decides as follows:

Until the next ordinary session of the Assembly, the Secretary-General and the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the Supervisory Commission (which may take all decisions by a majority vote), shall continue to have the special powers provided for by the Assembly's resolution of September 30th, 1938.

III

The Assembly:

1. Approves the special measures applicable to the Staff shown in Annex I to document A.5(b).1939.X as amended and amplified in the Commission's fourth report (document A.5(c).1939.X, Chapter E).

2. Decides as follows:

The provisions of Articles 18 and 73 of the Staff Regulations of the Secretariat and Articles 19 and 83 of the Staff Regulations of the International Labour Office, relating to the discharge of officials in consequence of reorganisation or suppression of posts, are henceforth and until otherwise decided applicable with the following modifications:

(i) If the official is entitled to compensation under Article 73 of the Staff Regulations of the Secretariat or Article 83 of the Staff Regulations of the International Labour Office, he shall be entitled to not more than one month's notice of the termination of his appointment. If he is not entitled to such compensation, he shall be entitled to from one to three months' notice according to the period for which his appointment was made.

(ii) (a) Any compensation due to an official under Article 73 of the Staff Regulations of the Secretariat or Article 83 of the Staff Regulations of the International Labour Office shall be payable by annual instalments. Each instalment shall be the equivalent of three months' salary or, if this sum is less than 1,200 Swiss francs, the nearest sum to 1,200 francs which can be paid without causing the total amount due to be exceeded.

(b) The above provisions shall not prevent more rapid payment of the compensation in special cases and with the approval of the Supervisory Commission, if this is justified by the financial situation of the League.

(iii) If there has been a suspension of the official's appointment, the amount which he has received as the *ex gratia* payment provided for in the recommendations of the Supervisory Commission, regarding the suspension of appointments which are approved by paragraph 1 above, shall be deducted in determining the amount of compensation to be paid.

IV

The Assembly:

Takes note of the report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund for the year 1939 and the Addendum thereto (documents A.9 and A.9.Addendum.1939.X);
Adopts the amendments of the Staff Pensions Regulations proposed in this report—namely:

i) Amendements concernant le texte français seulement:

Le titre du Règlement devient « *Règlement de la Caisse des pensions du personnel* ».

Dans le titre de la Section I du Règlement le mot *nouveau* est supprimé.

A l'article 8, paragraphe 1, sous-paragraphe (ii), les mots « *l'article 7, littera a)* » sont remplacés par les mots « *l'article 7, a)* ».

A l'article 10, paragraphe 3, les mots « *dudit traitement* » sont remplacés par les mots « *du traitement* ».

ii) Amendement concernant le texte anglais seulement:

A l'article 26, premier paragraphe, les mots « *or of rules made in virtue thereof* » sont insérés entre les mots « *the present Regulations* » et les mots « *in regard to an official* ».

Décide que, sans préjuger de la pratique suivie, qui consiste à faire évaluer la Caisse chaque année par l'actuaire-conseil, l'évaluation relative à l'année 1940 ne sera qu'une évaluation partielle, et prie le Conseil d'administration et son actuaire-conseil de surveiller attentivement la situation actuarielle;

Prend acte du rapport sur la sixième évaluation de la Caisse, présenté par l'actuaire-conseil de la Caisse;

Adopte définitivement les comptes vérifiés de la Caisse des pensions du personnel pour l'exercice 1938;

Décide que la contribution versée par la Société à la Caisse des pensions pour 1940, en vertu de l'article 7, paragraphe a), du Règlement de la Caisse des pensions du personnel, sera de 10,5 % des traitements soumis à retenue des membres de la Caisse;

Décide que, pour l'année 1940, les fonctionnaires visés à l'article 4, paragraphe a), i), du Règlement de la Caisse des pensions du personnel verseront une contribution supplémentaire d'un pour cent de leur traitement soumis à retenue et les fonctionnaires visés à l'article 4, paragraphe a) ii), une contribution supplémentaire d'un demi pour cent, si leur traitement soumis à retenue excède 6.500 francs par an ou une contribution supplémentaire d'un quart pour cent, si leur traitement soumis à retenue est de 6.500 ou inférieur à ce chiffre.

Nomme au Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel pour la période se terminant le 31 décembre 1942:

A titre de membres titulaires:

- M. Francis T. CREMINS (Irlande);
- Le professeur William RAPPARD (Suisse);
- Le professeur Harold CRAMER (Suède);

A titre de membres suppléants:

- M. M. Nicolas MONTCHILOFF (Bulgarie);
- M. Jurgis SAVICKIS (Lithuanie);
- M. Alfred RIVE (Canada).

V

L'Assemblée décide d'apporter au Règlement de la Caisse des pensions les amendements suivants:

a) Au paragraphe 1 de l'article 3 bis, les mots « *nommés par la Commission de contrôle* » remplacent les mots « *nommés par le Conseil sur la proposition du Comité financier* ».

b) Le nouvel article ci-après — Article spécial N° 2 — est inséré dans le règlement. Cet article entrera en vigueur à la date de la présente résolution, sauf, cependant, pour ce qui concerne les fonctionnaires dont le contrat a été suspendu avant cette date. Pour ce qui concerne ces fonctionnaires, ledit article s'appliquera, dans chaque cas, à partir de la date à laquelle le fonctionnaire a cessé d'exercer ses fonctions.

« ARTICLE SPÉCIAL N° 2

« Section I. — *Fonctionnaires dont les contrats sont suspendus par suite de l'état de crise.*

« I. i) Les dispositions suivantes s'appliqueront à un fonctionnaire, soumis au présent Règlement, dont le contrat est suspendu par suite de l'état de crise.

« ii) Lesdites dispositions seront applicables au fonctionnaire dès la date à laquelle il a cessé d'exercer ses fonctions jusqu'à celle où il reprendra son service ou, s'il ne le reprend pas, jusqu'à la date que l'autorité compétente pour nommer le fonctionnaire déclarera être celle où les services dudit fonctionnaire ont officiellement pris fin.

« iii) La décision de l'autorité ayant procédé à l'engagement du fonctionnaire sur la question de savoir si ce fonctionnaire répond aux conditions énoncées à l'alinéa i) ci-dessus sera définitive.

(i) Amendments affecting the French text only:

The title of the Regulations becomes "*Règlement de la Caisse des pensions du personnel*". In the title of Section I of the Regulations the word "*nouveau*" is omitted.

In Article 8, paragraph 1, sub-paragraph (ii), the words "*l'article 7, littera a*" becomes "*l'article 7, a*".

In Article 10, third paragraph, the words "*dudit traitement*" become "*du traitement*".

(ii) Amendment affecting the English text only:

In Article 26, first paragraph, the words "*or of rules made in virtue thereof*" are inserted between the words "*the present Regulations*" and the words "*in regard to an official*".

Decides that, without prejudice to the practice of having the Fund valued annually by the Consulting Actuary, the valuation for the year 1940 shall be a partial valuation only, and requests the Administrative Board and its Consulting Actuary carefully to watch the actuarial position;

Takes note of the report on the sixth valuation of the Fund submitted by the Fund's Consulting Actuary;

Finally passes the audited accounts of the Staff Pensions Fund for the year 1938;

Decides that the contribution of the League to the Pensions Fund for 1940, under Article 7, paragraph (a), of the Staff Pensions Regulations, shall be 10.5% of the pensionable emoluments of the members of the Fund;

Decides that, for the year 1940, the officials mentioned in Article 4, paragraph (a) (i), of the Staff Pensions Regulations shall pay an additional one per cent of their pensionable emoluments and those mentioned in Article 4, paragraph (a) (ii), an additional half per cent, if their pensionable emoluments exceed 6,500 francs per annum, and an additional quarter per cent if these emoluments are 6,500 francs or below that figure.

Appoints to the Administrative Board of the Staff Pensions Fund, for the period ending December 31st, 1942:

As regular members:

Mr. Francis T. CREMINS (Ireland);
Professor William RAPPARD (Switzerland);
Professor Harold CRAMER (Sweden).

As substitute members:

M. M. Nicolas MOMTCHILOFF (Bulgaria);
M. Jurgis SAVICKIS (Lithuania);
Mr. Alfred RIVE (Canada).

V

The Assembly decides to amend the Staff Pensions Regulations as follows:

(a) In paragraph 1 of Article 3 *bis*, the words "*appointed by the Supervisory Commission*" are substituted for the words "*appointed by the Council on the proposal of the Financial Committee*".

(b) The new Article—Special Article No. 2—which is set out below is inserted in the Regulations. The Article shall take effect from the date of the present resolution, except as regards officials whose appointments were suspended before that date. As regards the latter officials, the Article shall take effect in each case as from the date on which the official ceased to perform his duties.

" SPECIAL ARTICLE NO. 2

" *Section 1. — Officials whose Appointments are suspended as the Result of the Emergency.*

" 1. (i) The following provisions shall apply to an official subject to the present regulations whose appointment is suspended as the result of the emergency.

" (ii) These provisions shall be applicable to the official during the period which commences with the date on which he ceased to perform his duties and ends with the date on which he returns to his duties or, if he does not return to duty, the date certified by the appointing authority to be that on which his service as an official finally terminated.

" (iii) The decision of the appointing authority as to whether an official satisfies the conditions of sub-paragraph (i) above shall be final.

« 2. La Société versera à la Caisse des pensions tant les contributions du fonctionnaire que celles dues par elle-même en faveur de ce fonctionnaire. Ces contributions seront calculées sur la base du traitement soumis à retenue du fonctionnaire, ce traitement étant déterminé de la façon prévue à la Section 2, alinéa *i*), ci-dessous.

« 3 *i*) Le retour du fonctionnaire au service sera subordonné à la condition qu'il soit médicalement établi qu'il ne souffre pas des conséquences d'une lésion corporelle ou d'une maladie, l'une ou l'autre contractée ou aggravée du fait d'événements survenus pendant la période de suspension et de nature telle qu'il est vraisemblable qu'elle le rendra incapable de remplir ses fonctions d'une manière satisfaisante.

« *ii*) Le fonctionnaire prendra les mesures nécessaires afin d'aviser le plus tôt possible l'autorité ayant procédé à son engagement de toute lésion corporelle ou maladie qui pourrait le rendre incapable d'exercer d'une manière satisfaisante ses fonctions au service de la Société. Cette notification sera accompagnée d'un certificat médical émanant d'un docteur ayant soigné ou examiné le fonctionnaire. Ce certificat pourra être considéré, mais ne sera pas nécessairement considéré, par l'autorité ayant procédé à l'engagement du fonctionnaire et par le Conseil d'administration comme une preuve suffisante de l'état du fonctionnaire.

« 4. Si le fonctionnaire est licencié du service de la Société pour raison d'invalidité, il ne pourra pas prétendre à une pension d'invalidité. Son cas sera considéré comme si ses services avaient pris fin pour des motifs autres que l'invalidité, et l'article 9 sera applicable.

« 5. *i*) Au cas où le fonctionnaire viendrait à décéder après avoir accompli dix ans de service, il sera fait application des articles 11 et 12, sous réserve que les prestations dues seront calculées sur la base de la pension de retraite qui aurait été accordée au fonctionnaire conformément à l'article 9 si, le jour de son décès, ses services avaient pris fin pour des motifs autres que l'invalidité ou le décès.

« *ii*) Si le fonctionnaire décède alors qu'il a accompli la durée minima de service exigée par l'article 11 (au moins deux années de service), et laisse une veuve, elle recevra la moitié de la somme qui aurait été versée au fonctionnaire conformément à l'article 9, paragraphe 5, si, au jour de son décès, ses services avaient pris fin pour une raison autre que l'invalidité ou le décès. Si le fonctionnaire laisse des enfants de moins de 18 ans, la somme due sera augmentée des pourcentages suivants:

- a) Pour un seul enfant, 25 %;
- b) Pour deux enfants, 45 %;
- c) Pour trois enfants, 60 %;
- d) Au delà de trois enfants: 10 % de plus par enfant jusqu'à concurrence d'une majoration totale de 100 %.

« Si le fonctionnaire ne laisse ni veuve ni veuf, mais laisse des enfants de moins de 18 ans, il sera versé, en faveur de ces enfants, une somme égale au double du montant dont la somme payable à la veuve aurait été augmentée au bénéfice des enfants. Le Conseil d'administration décidera, dans chaque cas particulier, si le bénéfice du présent alinéa s'étend au veuf. Si le Conseil d'administration décide de ne pas accorder de prestations à un veuf, il pourra payer, en faveur des enfants du fonctionnaire décédé, une somme ne dépassant pas le maximum attribuable aux enfants conformément au présent alinéa. Le Conseil d'administration décidera également, dans chaque cas d'espèce, si le présent paragraphe s'applique aux enfants adoptés, aux enfants d'un premier lit ou aux enfants nés hors mariage.

« 6. Si le Conseil d'administration, après consultation de l'autorité compétente pour nommer le fonctionnaire, considère qu'un fonctionnaire congédié pour cause d'invalidité a, par sa faute, négligé de faire connaître une lésion corporelle ou une maladie le plus tôt possible, conformément au paragraphe 3, alinéa *ii*), ci-dessus, tandis que, s'il s'était acquitté de cette obligation, ses services auraient pris fin à une date antérieure, il pourra accorder à ce fonctionnaire les prestations auxquelles il aurait eu droit si ses services avaient effectivement pris fin à cette dernière date. Dans ce cas, si une annuité est due, elle sera considérée comme payable à la date la plus ancienne, toutes contributions reçues par la Caisse, en faveur du fonctionnaire, après ladite date devant être remboursées à la Société.

« 7. Une pension due en raison du décès d'un fonctionnaire sera payable dès la date du décès et toutes contributions reçues par la Caisse après cette date en faveur du fonctionnaire seront remboursées à la Société.

« 8. Le présent article n'empêchera pas l'engagement du fonctionnaire de prendre fin au moment où celui-ci atteindra la limite d'âge ou à l'expiration de la période pour laquelle il a été engagé. Est également réservée toute compétence que peut posséder, pour mettre fin aux services du fonctionnaire, l'autorité qui a procédé à l'engagement dudit fonctionnaire.

" 2. The League shall pay the official's contributions to the Pensions Fund as well as those due from it in respect of the official. These contributions shall be assessed on the pensionable emoluments of the official determined as provided in Section 2, paragraph (i), below.

" 3. (i) The return of the official to duty shall be subject to medical evidence that he is not suffering from the effects of a physical injury or illness incurred or aggravated by events during the period of suspension and likely to render him incapable of satisfactorily performing his duties.

" (ii) The official shall cause the appointing authority to be notified at the earliest possible moment of any physical injury or illness likely to render him incapable of satisfactorily performing his duties as an official. The notification shall be accompanied by a medical certificate from a doctor who has attended or examined the official. Such certificate may be treated, but need not necessarily be treated, by the appointing authority and by the Administrative Board as sufficient evidence of the official's condition.

" 4. If the official is discharged from the service of the League on the ground of invalidity, he shall not be entitled to an invalidity pension, but shall be treated as if his service had been terminated for a reason other than invalidity, and Article 9 shall be applicable to the case.

" 5. (i) In the event of the death of an official having not less than ten years' service, Articles 11 and 12 shall apply, with the modification that the benefits due shall be based on the retiring pension to which the official would have been entitled under Article 9 if, on the day of his death, his service had terminated for a reason other than invalidity or death.

" (ii) If the official dies having the minimum length of service required by Article 11 (not less than two years' service) and he leaves a widow, she shall receive half the sum which would have been payable to the official under Article 9, paragraph 5, if on the day of his death his service had terminated for a reason other than invalidity or death. If there are children of the official below the age of 18 years, the sum payable shall be increased by the following percentages:

- " (a) For one child only, 25%;
- " (b) For two children, 45%;
- " (c) For three children, 60%;
- " (d) For each additional child, a further 10% up to the maximum of 100% increase.

" If the official leaves no wife or husband, but leaves children under the age of 18, there shall be paid for the benefit of such children a sum equal to twice the amount by which the payment which would have been made to the official's widow would have been increased in respect of the children. The Administrative Board shall decide in each particular case whether the benefit of the present sub-paragraph shall extend to a widower; if it decides not to grant a payment to a widower, it may pay for the benefit of the deceased official's children a sum not exceeding the maximum allowable to children under the present paragraph. The Board shall also decide in each particular case whether the paragraph shall apply to adopted children, step-children or children not born in wedlock.

" 6. If the Administrative Board, after consulting the appointing authority, is satisfied that an official who has been discharged on the ground of invalidity has, through his own fault, failed to notify an injury or illness at the earliest possible moment as required by paragraph 3, sub-paragraph (ii), above, and that, if he had done so, his appointment would have been terminated at an earlier date, it may treat the official in the same manner as if his service had terminated at such earlier date. In this case, if an annuity is due, it shall be payable as from the earlier date and any contributions received by the Fund after that date in respect of the official shall be repaid to the League.

" 7. An annuity becoming due on the death of an official shall be payable as from the date of the death and any contributions received after that date in respect of the official shall be repaid to the League.

" 8. The present Article shall not prevent the official's appointment from terminating on his reaching the age-limit, or at the end of the period for which he was engaged; nor shall it affect the exercise of any power to terminate the official's service which may belong to the appointing authority.

« Section 2. — Calcul du traitement soumis à retenue.

« Aussi longtemps que le présent article demeurera en vigueur, l'article 6 sera applicable sous réserve des modifications ci-après :

« i) Le traitement soumis à retenue d'un fonctionnaire dont le contrat est suspendu sera considéré comme étant le traitement qu'il avait droit à recevoir au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions;

« ii) Une réduction opérée, par suite de l'état de crise, dans le traitement d'un fonctionnaire dont le contrat n'est pas suspendu n'entrera pas en ligne de compte pour déterminer le montant de son traitement soumis à retenue, qui sera considéré comme restant le même qu'avant la réduction. Les réductions opérées pour toute autre raison réduiront proportionnellement le montant du traitement, soumis à retenue, du fonctionnaire.

« Section 3. — Fonctionnaires en congé sans traitement.

« Aussi longtemps que le présent article sera en vigueur, les dispositions du paragraphe 3, alinéa ii), et des paragraphes 4, 5, 6, 7 et 8 de la Section 1 ci-dessus s'appliqueront au fonctionnaire mis en congé sans traitement et pour toute la durée de ce congé; le paragraphe 3, alinéa i), s'appliquera en ce qui concerne le retour du fonctionnaire au service. »

VI

L'Assemblée:

Adopte le rapport du Comité spécial des contributions dans sa forme amendée (document A.17(1).1939.X).

Approuve les recommandations du Comité spécial en ce qui concerne l'Albanie, l'Autriche, la Chine, l'Espagne, l'Ethiopie, le Libéria, la Lithuanie et la Tchéco-Slovaquie;

En raison du désastre subi par le Chili au début de 1939, décide, conformément aux précédents, que la moitié de la contribution du Chili pour 1939 sera annulée;

Décide que, par dérogation à la règle adoptée le 28 septembre 1935 au sujet de l'annulation des arrangements visant le règlement de dettes, le Comité spécial sera investi de pouvoirs discrétionnaires pour suspendre l'application de la règle en question (c'est-à-dire pour ne pas rétablir la dette antérieurement annulée par l'Assemblée) en ce qui concerne Cuba, à la condition qu'un accord satisfaisant intervienne avec le Gouvernement de Cuba;

Exprime l'espoir que, malgré les difficultés actuelles, les Etats membres témoigneront leur attachement à la Société en versant ponctuellement et rapidement leurs contributions pour 1940;

Nomme membres du Comité spécial des contributions pour la période se terminant le 31 décembre 1940:

Le comte CARTON DE WIART (Belgique);
Sir Frederick PHILLIPS (Royaume-Uni);
M. Raghavendra RAO (Inde);
M. C. J. HAMBRO (Norvège);

et, en cas de nécessité, un cinquième membre qui sera coopté par le Comité.

VII

L'Assemblée:

Approuve le rapport de la Commission de répartition des dépenses de la Société (document A.11.1939.II.A), mais décide que le nouveau barème ne sera en vigueur que pendant l'exercice 1940;

Invite son Bureau à constituer une Commission de répartition des dépenses et habilite cette Commission à proposer, dans le barème pour 1941, les changements qu'elle estimera nécessaires, compte tenu de toutes les considérations pertinentes ainsi que des circonstances.

“ Section 2. — Calculation of Pensionable Emoluments.

“ So long as the present Article is in force, Article 6 shall be applied, with the following modifications:

“ (i) The pensionable emoluments of an official whose appointment is suspended shall be deemed to be the emoluments receivable by him when he ceased to perform his duties;

“ (ii) A reduction made as the result of the emergency in the emoluments of an official whose appointment is not suspended shall be disregarded in determining the amount of his pensionable emoluments, which shall be deemed to remain the same as they were before the reduction. Reductions made for any other reason shall reduce proportionately the amount of the official's pensionable emoluments.

“ Section 3. — Officials in Receipt of Leave without Pay.

“ So long as the present Article is in force, the provisions of paragraph 3, sub-paragraph (ii), and paragraphs 4, 5, 6, 7 and 8 of Section 1 above shall be applicable to an official to whom leave without pay has been granted, during the period during which he is in receipt of such leave, and paragraph 3, sub-paragraph (i), shall apply as regards the official's return to duty.”

VI

The Assembly:

Adopts the report of the Special Committee on Contributions as amended (document A.17(1). 1939.X);

Approves the recommendations of the Special Committee in the case of Albania, Austria, China, Czecho-Slovakia, Ethiopia, Liberia, Lithuania and Spain;

In view of the disaster suffered by Chile at the beginning of 1939, decides, in accordance with precedent, that one-half of Chile's contribution for 1939 shall be written off;

Decides that, in derogation of the rule adopted on September 28th, 1935, regarding the cancellation of arrangements for the settlement of debt, the Special Committee shall be given discretionary powers to suspend application of the rule (*i.e.*, not to revive debt previously written off by the Assembly) in the case of Cuba on condition that a satisfactory settlement is concluded with the Cuban Government;

Expresses the hope that States Members will, in spite of present difficulties, testify their attachment to the League by the prompt and early payment of their contributions for 1940;

Appoints as members of the Special Committee on Contributions for the period ending December 31st, 1940:

Count CARTON DE WIART (Belgium);
Sir Frederick PHILLIPS (United Kingdom);
Mr. Raghavendra RAO (India);
M. C. J. HAMBRO (Norway);

and, if necessary, a fifth member to be co-opted by the Committee.

VII

The Assembly:

Approves the report of the Committee on the Allocation of the Expenses of the League (document A.11.1939.II.A), but decides that the new scale shall only be in force for the year 1940;

Invites its General Committee to set up an Allocations Committee and empowers the Committee to propose such changes in the scale for 1941 as it considers desirable in the light of all the relevant considerations and circumstances.

2. Appel du Gouvernement finlandais ¹.

L'Assemblée:

I

Constatant que, par l'agression qu'elle a commise contre la Finlande, l'Union des Républiques soviétiques socialistes a manqué tant à ses accords politiques particuliers avec la Finlande qu'à l'article 12 du Pacte de la Société des Nations et au Pacte de Paris;

Et qu'à la veille d'y procéder, elle a dénoncé, sans y être fondée en droit, le Traité de non-agression conclu par elle en 1932 avec la Finlande et qui devait rester en vigueur jusqu'à la fin de 1945:

Condamne solennellement l'action de l'Union des Républiques soviétiques socialistes contre l'Etat finlandais;

Adresse un pressant appel à chaque Membre de la Société pour qu'il fournisse à la Finlande l'assistance matérielle et humanitaire qu'il est en situation de lui apporter et pour qu'il s'abstienne de toute action de nature à affaiblir le pouvoir de résistance de la Finlande;

Autorise le Secrétaire général à prêter le concours de ses services techniques pour l'organisation de l'assistance à la Finlande visée ci-dessus;

Autorise également le Secrétaire général, en vertu de la résolution de l'Assemblée du 4 octobre 1937, à consulter les Etats non membres en vue d'une éventuelle coopération.

II

Considérant que l'Union des Républiques soviétiques socialistes, malgré l'invitation qui lui en a été faite à deux reprises, s'est refusée à venir procéder, devant le Conseil et devant l'Assemblée, à l'examen de son différend avec la Finlande;

Qu'ainsi, en refusant de reconnaître la mission du Conseil et de l'Assemblée pour l'exécution de l'article 15 du Pacte, elle a manqué à l'un des engagements de la Société les plus essentiels à la garantie de la paix et de la sûreté des nations;

Qu'elle a vainement tenté de justifier son refus en alléguant les rapports qu'elle a établis avec un prétendu gouvernement qui n'est, ni en droit ni en fait, le Gouvernement reconnu par le peuple finlandais selon le libre jeu de ses institutions;

Que l'Union des Républiques soviétiques socialistes s'est non seulement rendue coupable de la violation d'un des engagements résultant du Pacte, mais s'est de son fait placée hors du Pacte;

Que le Conseil est compétent, aux termes de l'article 16 du Pacte, pour tirer les conséquences que comporte cette situation:

Recommande au Conseil de statuer sur la question.

3. Développement de la coopération internationale dans le domaine économique et social ².

L'Assemblée:

1. Approuve le rapport sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social que lui a soumis le Comité spécial constitué par le Conseil le 23 mai 1939. Elle approuve également les propositions que ce rapport contient.

2. Tout en reconnaissant, comme le fait le rapport, que ces propositions ne doivent être considérées que comme une première mesure tendant à adapter à l'évolution des circonstances dans le monde le mécanisme actuel de la collaboration internationale en matière économique et sociale,

3. Elle estime que, dans l'état actuel du monde, il est plus nécessaire que jamais que l'œuvre économique et sociale de la Société des Nations telle qu'elle est définie dans le rapport se poursuive sur une base aussi large que possible.

4. Elle prie le Bureau de prendre les mesures les mieux appropriées pour constituer le Comité central proposé par le rapport, en vue d'unifier l'œuvre économique et sociale de la Société des Nations et pour assumer les autres fonctions indiquées dans le rapport précité; ce Comité coordonnera son œuvre, lorsque ce sera nécessaire, avec celle du Bureau international du Travail, lequel conserve son autonomie et sa compétence actuelles.

5. Elle espère que le Comité central procédera aussi rapidement que possible à l'étude des conditions dans lesquelles les Etats qui le désirent pourront participer à l'œuvre de la Société des Nations dans le domaine économique et social.

¹ On trouvera toute la documentation relative à cet appel dans le *Journal Officiel* de la Société des Nations, 1939, n° 11-12 (novembre-décembre), deuxième partie.

Le compte rendu détaillé des séances du Comité de l'Assemblée qui a préparé cette résolution a été versé aux archives du Secrétariat. Il en a paru un très bref résumé dans le *Journal de la vingtième session de l'Assemblée*.

² Le compte rendu détaillé des séances du Comité de l'Assemblée qui a préparé cette résolution a été ronéographié (document A./C.S.R.B./1939. P.V.1-3).

Il en a de plus paru un très bref résumé dans le *Journal de la vingtième session de l'Assemblée*.

2. Appeal by the Finnish Government.¹

The Assembly:

I

Whereas, by the aggression which it has committed against Finland, the Union of Soviet Socialist Republics has failed to observe not only its special political agreements with Finland but also Article 12 of the Covenant of the League of Nations and the Pact of Paris;

And whereas, immediately before committing that aggression, it denounced, without legal justification, the Treaty of Non-aggression which it had concluded with Finland in 1932, and which was to remain in force until the end of 1945:

Solemnly condemns the action taken by the Union of Soviet Socialist Republics against the State of Finland;

Urgently appeals to every Member of the League to provide Finland with such material and humanitarian assistance as may be in its power and to refrain from any action which might weaken Finland's power of resistance;

Authorises the Secretary-General to lend the aid of his technical services in the organisation of the aforesaid assistance to Finland;

And likewise authorises the Secretary-General, in virtue of the Assembly resolution of October 4th, 1937, to consult non-member States with a view to possible co-operation.

II

Whereas, notwithstanding an invitation extended to it on two occasions, the Union of Soviet Socialist Republics has refused to be present at the examination of its dispute with Finland before the Council and the Assembly;

And whereas, by thus refusing to recognise the duty of the Council and the Assembly as regards the execution of Article 15 of the Covenant, it has failed to observe one of the League's most essential covenants for the safeguarding of peace and the security of nations;

And whereas it has vainly attempted to justify its refusal on the ground of the relations which it has established with an alleged Government which is neither *de jure* nor *de facto* the Government recognised by the people of Finland in accordance with the free working of their institutions;

And whereas the Union of Soviet Socialist Republics has not merely violated a covenant of the League, but has by its own action placed itself outside the Covenant;

And whereas the Council is competent under Article 16 of the Covenant to consider what consequences should follow from this situation:

Recommends the Council to pronounce upon the question.

3. Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs.²

The Assembly:

(1) Approves the report on the development of international co-operation in economic and social affairs submitted by the Special Committee set up by the Council on May 23rd, 1939, and the proposals contained therein; and

(2) While agreeing with the report that the proposals must be regarded only as a first step in the adaptation of the existing machinery of international economic and social collaboration to the changing conditions of the world:

(3) Considers that the present condition of the world renders it all the more necessary that the economic and social work of the League, as defined in the report, should continue on as broad a basis as possible; and

(4) Requests the Bureau to take the most appropriate steps for setting up the Central Committee proposed in the report to unify the economic and social work of the League and perform the other functions indicated in the above-mentioned report, co-ordinating its work where necessary with that of the International Labour Office, which retains its present autonomy and competence; and

(5) Hopes that the Central Committee will proceed as rapidly as possible with the study of the conditions under which all States desiring to do so may participate in the work of the League relating to economic and social questions.

¹ All the documents relating to this appeal will be found in the *Official Journal* of the League of Nations, 1939, Nos. 11-12 (November-December), Part II.

The detailed Minutes of the proceedings of the Assembly Committee which drew up this resolution have been placed in the archives of the Secretariat. A very brief summary appeared in the *Journal of the Twentieth Session of the Assembly*.

² The detailed Minutes of the proceedings of the Assembly Committee which drew up this resolution have been reneographed (document A./C.S.R.B./1939. P.V.1-3).

A very brief summary also appeared in the *Journal of the Twentieth Session of the Assembly*.

TREATY SERIES

Treaties and International Engagements registered with the Secretariat of the League of Nations

Under the terms of Article 18 of the Covenant of the League of Nations: "Every treaty or international engagement entered into hereafter by any Member of the League shall be forthwith registered with the Secretariat and shall as soon as possible be published by it. No such treaty or international engagement shall be binding until so registered". The publication of the *Treaty Series* fulfils this condition of the Covenant.

This is the most complete collection in existence. The authenticity of the instruments reproduced is beyond dispute. In accordance with No. 6 of the Memorandum approved by the League Council at Rome on May 19th, 1920, they must be accompanied by a statement that they contain the complete text of the agreement concluded by the parties

Treaties are published in the languages in which they were signed, but, in order to make reference to them easier and more general, the Secretariat provides a French and English translation whenever the treaty registered has not been published in those two languages. This translation is attached to the treaty.

In an annex which is inserted at the end of every hundred treaties published, all useful information is brought up to date and published as to the extension or amendment of engagements, accessions, ratifications, denunciations, etc. These annexes therefore show the exact position of the relations between States.

The *Treaty Series* includes the treaties of major importance concluded during the past few years. It also contains all the Conventions concluded under the auspices of the League which have come into operation.

Up to the end of December 1938, the League Secretariat had registered more than 4,500 treaties or international engagements of all kinds: Treaties of Peace, Treaties of Commerce, chief International Conventions, adhesions to these Conventions, extension of Treaties of Commerce and Navigation, notice of Treaties, etc.

One hundred and ninety-four volumes and seven general indexes have been published up to date at prices varying from 6/9 to 24/-; \$1.35 to \$6.00.

<i>Subscription rate for 12 consecutive volumes due to appear, from 400-500 pages</i>			
<i>each</i>	post free	£7/10/-	\$37.50
<i>Single copies of forthcoming volumes</i>		15/-	\$3.75

Liste des Dépositaires des Publications de la Société des Nations

Authorised Agents for the Publications of the League of Nations

- UNION SUD-AFRICAINE — UNION OF SOUTH AFRICA**
Maskew Miller, Ltd., 29, Adderley Street, LE CAP.
- ALBANIE — ALBANIA**
Librarija Lumo Skendo, TIRANA.
- ALLEMAGNE — GERMANY**
Carl Heymanns Verlag, Mauerstrasse 44, BERLIN, W. 8.
Manz'sche Verlagsbuchhandlung (Julius Klinkhardt & Co.),
G. m. b. H., Kohlmarkt 16, WIEN I.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE — UNITED STATES OF AMERICA**
Columbia University Press, International Documents
Service, 2960, Broadway, NEW-YORK, N.Y.
- ARGENTINE**
Librería « El Ateneo », M. Pedro García, 340-344, Florida,
BUENOS-AIRES.
- AUSTRALIE (Commonwealth of) — AUSTRALIA (Commonwealth of)**
H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a, George Street, SYDNEY.
- BELGIQUE — BELGIUM**
Agence Dechenne, Messageries de la Presse, S. A., 16-22,
rue du Persil, BRUXELLES.
- BOLIVIE — BOLIVIA**
Arnó Hermanos, Calle Illimani, N° 10-20, LA PAZ.
- BRÉSIL — BRAZIL**
« Livraria Allema », Frederico Will, rua da Alfandega, 69,
RIO DE JANEIRO.
- BULGARIE — BULGARIA**
Librairie Française et Etrangère, J. Carasso & C^{ie}, Bd
« Tsar Osvoboditel », N° 8, SOFIA.
- CANADA**
League of Nations Society in Canada, 124, Wellington
Street, OTTAWA.
- CHILI — CHILE**
Carlos Niemeyer, Librería Universal, Cas. 293, VALPA-
RAISO.
- CHINE — CHINA**
Commercial Press, Ltd., Sales Office, 211, Honan Road,
CHANG-HAI.
- COLOMBIE — COLOMBIA**
Librería Voluntad, S. A., calle Real, 297-301, BOGOTÁ.
- COSTA RICA**
Librería Lehmann y Cia., Apartado 147, SAN JOSE de
Costa Rica.
- CUBA**
La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly, 59, LA HAVANE.
- DANEMARK — DENMARK**
Librairie internationale Cinar Munksgaard, Nørregade, 6,
COPENHAGUE.
- DANTZIG (Ville libre de) — DANZIG (Free City of)**
Georg Stilke, Buchhandlung, Langgasse 27, DANTZIG.
- ÉGYPTÉ — EGYPT**
G. M.'s Book Shop, 116, Sharia Emad El Din (Opp. Davies
Bryan), LE CAIRE.
- ÉQUATEUR — ECUADOR**
Victor Janer, GUAYAQUIL.
- ESPAGNE — SPAIN**
Librería Bosch, Ronda Universidad, 11, BARCELONE.
Librería Internacional de Romo, Alcalá, 5, MADRID.
- ESTONIE — ESTONIA**
Akadeemiline Kooperatiiv, Ülikooli Tán, 15, TARTU.
- FINLANDE — FINLAND**
Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2, HELSINKI.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, PARIS (V°).
- GRANDE-BRETAGNE, IRLANDE DU NORD ET COLONIES DE LA COUROMNE — GREAT BRITAIN, NORTHERN IRELAND AND THE CROWN COLONIES**
George Allen & Unwin, Ltd., 40, Museum Street, LONDRES,
W.C.1.
- GRÈCE — GREECE**
« Eleftheroudakis », Librairie internationale, place de la
Constitution, ATHÈNES.
- GUATÉMALA — GUATEMALA**
Goubaud & Cia., Ltda., Sucesor, GUATÉMALA.
- HAÏTI — HAITI**
Librairie-Papeterie, M^{me} D. Viard, angle des rues du Centre
et des Casernes, PORT-AU-PRINCE.
- HONGRIE — HUNGARY**
Librairie Grill, R. Gergely S. A., Dorottya-u., 2, BUDAPEST.
- INDE — INDIA**
The Book Company, Ltd., College Square, 4/4A, CALCUTTA.
Indian Branch Office of the Secretariat of the League of
Nations, 8, Curzon Road, NEW DELHI.
- INDES NÉERLANDAISES — NETHERLANDS INDIES**
Algemeene Boekhandel G. Kolff & Co., BATAVIA-WELTE-
VREDEN.
- IRLANDE — IRELAND**
Eason & Son, Ltd., 79-82, Middle Abbey Street, DUBLIN.
- ISLANDE — ICELAND**
Peter Halldorsson, REYKJAVIK.
- ITALIE — ITALY**
S. A. Editrice G. C. Sansoni, Viale Mazzini 24, FLORENCE
(114).
- JAPON — JAPAN**
Maruzen Co., Ltd. (Maruzen-Kabushiki-Kaisha), 6, Nihon-
bashi Tori-Nichome, TOKIO.
Mitsukoshi Ltd., Surugacho, Nihonbashi, TOKIO.
« San Yo-Sha », Librairie internationale de Tokio, 17, Nishi-
kuromon-cho, Shitaya, TOKIO.
- LETTONIE — LATVIA**
Latvijas Telegrafa Agentura « Leta », Kr. Barona iela 4,
RIGA.
- LITHUANIE — LITHUANIA**
Kooperacijos Bendrovė « Spaudos Fondas », Laisvės Alėja, 62,
KAUNAS.
- LUXEMBOURG (Grand-Duché de) — LUXEMBURG (Grand-Duchy of)**
Librairie J. Schummer, place Guillaume, 5, LUXEMBOURG.
- MEXIQUE — MEXICO**
Central de Publicaciones, S. A. (Antes Agencia Misrachi),
Edificio « La Nacional », Avenida Juárez, 4, MEXICO, D.F.
- NORVÈGE — NORWAY**
Olaf Norli, Universitetsgaten, 24, OSLO.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — NEW ZEALAND**
Whitcombe & Tombs, Ltd., Booksellers, CHRISTCHURCH.
- PALESTINE**
Leo Blumstein, Book and Art Shop, 48, Nahlat Benjamin
Street, P.O.B. 91, TEL-AVIV.
The Palestine Educational Co., Messrs. B. Y. & W. A. Said,
Jaffa Road, 98 & 100, P.O.B. 84, JÉRUSALEM.
- PANAMA**
Isidro A. Beluche, Apartado 755, Avenida Norte, N° 49,
PANAMA.
- PARAGUAY**
Librería Internacional Santiago Puigbonet, Casilla de
Correo, 581, ASUNCIÓN.
- PAYS-BAS — NETHERLANDS**
N. V. Martinus Nijhoff's Boekhandel en Uitgevers-Mij.,
Lange Voorhout, 9, LA HAYE.
- POLOGNE — POLAND**
Gebethner & Wolff, ulica Zgoda, 12, VARSOVIE.
- PORTUGAL**
J. Rodrigues & Cia., Rua Aurea, 186-188, LISBONNE.
- ROUMANIE — ROUMANIA**
« Cartea Românească », 3-5, Boulevard ul Regele Carol I,
BUCAREST I.
- SUÈDE — SWEDEN**
Aktiebolaget C. E. Fritzes Kgl. Hofbokhandel, Freds-
gatan, 2, STOCKHOLM.
- SUISSE — SWITZERLAND**
Librairie Payot & C^{ie}, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, MON-
TREUX, NEUCHÂTEL, BERNE, BÂLE.
Hans Raunhardt, Buchhandlung, Kirchgasse 17, ZÜRICH I.
- TCHÉCO-SLOVAQUIE — CZECHO-SLOVAKIA**
Librairie F. Topic, 11, Narodni, PRAGUE.
- TURQUIE — TURKEY**
Librairie Hacheite, succursale de Turquie, 469, av. de
l'indépendance, Boite postale 2219, ISTAMBOUL.
- URUGUAY**
« Casa A. Barreiro y Ramos », S. A., 25 de Mayo Esq.
J. C. Gomez, MONTEVIDEO.
- VENEZUELA**
Librería Alejandro d'Empaire, Traposos a Colón, 36, Apartado
postal 274, CARACAS.
- YUGOSLAVIE — YUGOSLAVIA**
Librairie Geca Kon S. A., 12, rue Knez Mihalova, BEL-
GRADE.
Librairie de l'Université et de l'Académie Yougoslave,
St. Kugli, Ilica, 30, ZAGREB.
Knjigarna « Schwentner », Presernova ulica, LJUBLJANA.

Pour les autres pays, s'adresser :

Service des Publications de la Société des Nations, Genève (Suisse).

For other Countries, apply:

Publications Department of the League of Nations, Geneva (Switzerland).

SOCIÉTÉ DES NATIONS

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions budgétaires et administratives)

de l'Assemblée

**RÉSUMÉ DES SÉANCES
DE LA SESSION DE DÉCEMBRE 1939**

LEAGUE OF NATIONS

FOURTH COMMITTEE

(Budgetary and Administrative Questions)

of the Assembly

**SUMMARY OF THE MEETINGS
OF THE DECEMBER 1939 SESSION**

RECUEIL DES TRAITÉS

Traités et Engagements internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations

Aux termes de l'article 18 du Pacte de la Société des Nations, « tout traité ou engagement international conclu à l'avenir par un Membre de la Société des Nations devra être immédiatement enregistré par le Secrétariat et publié par lui aussitôt que possible; aucun de ces traités ou engagements internationaux ne sera obligatoire avant d'avoir été enregistré ». La publication du *Recueil des Traités* répond à cette disposition du Pacte.

Ce recueil est la collection la plus complète qui existe. Les actes reproduits ont un caractère d'authenticité indiscutable. Conformément à la disposition 6 du mémorandum approuvé par le Conseil de la Société des Nations à Rome le 19 mai 1920, ils doivent être accompagnés d'une déclaration spécifiant qu'ils contiennent le texte intégral de l'accord que les parties ont conclu.

Les traités sont publiés dans les langues dans lesquelles ils ont été signés, mais, afin d'en rendre la consultation plus aisée et plus générale, le Secrétariat en établit une traduction en français et en anglais chaque fois que le traité enregistré n'a pas été publié dans ces deux langues. Cette traduction est jointe au traité.

Dans une partie annexe, insérée après chaque centaine de traités publiés, on met à jour et on publie tous les renseignements utiles sur la prolongation des engagements, sur les modifications qu'ils peuvent avoir subies, sur les adhésions, les ratifications, les dénonciations dont ils ont été l'objet, etc. Ces annexes donnent donc la situation exacte des relations entre Etats.

Dans le *Recueil des Traités* figurent les traités d'importance majeure conclus au cours de ces dernières années. On y trouvera également toutes les conventions conclues sous les auspices de la Société des Nations pour autant qu'elles sont entrées en vigueur.

Le Secrétariat de la Société des Nations a enregistré jusqu'à fin décembre 1938 plus de 4.500 traités ou engagements internationaux de toute sorte, traités de paix, traités de commerce, grandes conventions internationales, adhésions à ces conventions, prolongations de traités de commerce et de navigation, dénonciations de traités, etc.

Cent quatre-vingt-quatorze volumes et sept index généraux ont été publiés à ce jour, à des prix variant de Fr. suisses 6.75 à Fr. suisses 30.—.

Prix d'abonnement à 12 volumes consécutifs à paraître, de 400 à 500 pages

<i>chacun</i>	franco de port	Fr. suisses	150.—
<i>Chaque volume à paraître</i>		» »	15.—

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève, décembre 1939.

QUATRIÈME COMMISSION

(Questions budgétaires et administratives)

de l'Assemblée

RÉSUMÉ DES SÉANCES
DE LA SESSION DE DÉCEMBRE 1939

LEAGUE OF NATIONS

FOURTH COMMITTEE

(Budgetary and Administrative Questions)

of the Assembly

SUMMARY OF THE MEETINGS
OF THE DECEMBER 1939 SESSION

TABLE DES MATIÈRES — TABLE OF CONTENTS

	Pages		Page
Liste des membres de la quatrième Commission	v	List of Members of the Fourth Committee. . .	v
I. Ouverture de la session et question de l'ajournement des débats	1	1. Opening of the Session and Question of Adjournment	1
2. Question de l'ajournement des débats: Décision d'aborder l'ordre du jour.	3	2. Question of Adjournment: Decision to proceed with the Agenda	3
3. Adoption de l'ordre du jour	3	3. Adoption of the Agenda.	3
4. Situation financière de la Société des Nations: Exposés du Secrétaire général et du Président de la Commission de contrôle	3	4. Financial Situation of the League: Statements by the Secretary-General and the Chairman of the Supervisory Commission	3
5. Comptes vérifiés du vingtième exercice (1938) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle	17	5. Audited Accounts for the Twentieth Financial Period (1938) and Relevant Passages of the First Report of the Supervisory Commission	17
6. Examen du rapport du Comité des économies budgétaires	17	6. Examination of the Report of the Committee on Budgetary Economies	17
7. Examen du budget général du vingt-deuxième exercice (1940) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle: Discussion générale	18	7. Examination of the General Budget of the Twenty-second Financial Period (1940) and Relevant Passages in the First Report of the Supervisory Commission: General Discussion	18
8. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie I: Secrétariat	27	8. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part I: Secretariat	27
9. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie II: Organisation internationale du Travail	29	9. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part II: International Labour Organisation.	29
10. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie III: Cour permanente de Justice internationale.	40	10. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part III: Permanent Court of International Justice	40
11. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie VII: Pensions: a) Neuvième rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel et addendum à ce rapport; b) Rapport de l'actuaire-conseil sur la sixième évaluation de la Caisse des pensions du personnel; et c) Passages pertinents des premier et deuxième rapports de la Commission de contrôle	41	11. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part VII: Pensions: (a) Ninth Report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund and Addendum to This Report; (b) Report by the Consulting Actuary on the Sixth Actuarial Valuation of the League of Nations Staff Pensions Fund; and (c) Relevant Passages in the First and Second Reports of the Supervisory Commission	41
12. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie IV: Comité central permanent de l'opium. Partie V: Assistance internationale aux réfugiés (subsidié de la Société). Partie VI: Immeubles à Genève (station radioélectrique)	45	12. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part IV: Permanent Central Opium Board. Part V: International Assistance to Refugees (Grant by the League). Part VI: Buildings at Geneva (Wireless Station)	45
13. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration	45	13. Renewal of the Term of Office of Members of the Administrative Board	45
14. Rapports de la Commission de contrôle (dans la mesure où ils n'ont pas encore été examinés à l'occasion de l'étude d'autres points de l'ordre du jour)	45	14. Reports of the Supervisory Commission (in so far as they have not yet been examined in connection with the Study of Other Items of the Agenda)	45
15. Maintien en vigueur des pouvoirs attribués à la Commission de contrôle par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938	53	15. Maintenance in force of the Powers conferred on the Supervisory Commission by the Assembly Resolution of September 30th, 1938	53

	Pages		Page
16. Examen du rapport du Comité spécial des contributions	54	16. Report of the Special Committee on Contributions	54
17. Désignation des membres du Comité spécial des contributions	58	17. Nomination of the Members of the Special Committee on Contributions	58
18. Rapport de la Commission de répartition des dépenses	59	18. Report of the Committee on the Allocation of Expenses	59
19. Rapport du Comité spécial sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social	62	19. Report of the Special Committee on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs	62
20. Ordre des travaux	62	20. Order of Work	62
21. Examen du projet de rapport général de la Commission à l'Assemblée	63	21. Examination of the Draft General Report of the Committee to the Assembly	63
22. Clôture de la session	66	22. Close of the Session	66
Errata et corrigenda	Voir ci-dessous	Errata and corrigenda	See below

ERRATA ET CORRIGENDA — ERRATA AND CORRIGENDA

TROISIÈME SÉANCE.

Page 24, cinquième paragraphe, quatrième ligne: Biffer le mot « *actuels* ».

Page 24, avant-dernier paragraphe, dernière phrase: Lire « Si donc d'autres économies sont encore nécessaires, son Gouvernement préférerait qu'elles fussent recherchées dans les activités politiques de caractère plus général, plutôt que dans les activités sociales et économiques de la Société ».

Page 25, deuxième paragraphe, avant-dernière phrase: Lire « On peut se demander s'il est vraiment utile de publier, à l'heure actuelle, de nouvelles éditions de l'Annuaire militaire, par exemple ».

QUATRIÈME SÉANCE.

Page 35, cinquième paragraphe: Lire « L'exposé du Directeur adjoint a constitué un très utile commentaire de l'introduction au Budget du Bureau international du Travail... ».

Page 35, dernier paragraphe, première ligne: Au lieu de « Trades Union Council », lire « Trades Union Congress General Council... ».

Page 36, quatrième paragraphe, dernière ligne: Au lieu de « Trades Union Council », lire « Trades Union Congress ».

THIRD MEETING.

Page 19, third paragraph, seventh line from end: Instead of "That was particularly relevant to the work of the Committee", read: "That statement of Mr. Butler's was particularly relevant to the work of the Committee".

Page 24, fifth paragraph, third line: Instead of "... to leave the efficiency of the present work of the League wholly unimpaired..." read "... to leave the work of the League unimpaired,..."

FOURTH MEETING.

Page 35, fifth paragraph: Read "The Deputy Director's statement was a very useful commentary on the introduction to the International Labour Office budget, emphasising the efforts made to reduce expenditure without damaging in any avoidable way the efficiency of the work. Particular attention should be directed to the observation in the introduction that any further diminution in the financial resources at the disposal of the Organisation would gravely prejudice its utility, not only as regards the immediate needs of Member States but also as regards the future."

Page 35, last paragraph, first line: Instead of "British Trades Union Council..." read "British Trades Union Congress General Council..."

Page 36, first paragraph, eighth line: Instead of "... Lord Halifax had expressed the view..." read "Lord Halifax had explained..."

Page 36, fourth paragraph, last line: Instead of "Trades Union Council", read "Trades Union Congress".

Page 47, 26th and 27th lines, for "break their contracts" read "become defaulters".

LISTE DES MEMBRES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
LIST OF MEMBERS OF THE FOURTH COMMITTEE

Président: Son Excellence le comte CARTON DE WIART (Belgique).

<i>Afghanistan</i>	Son Excellence Islam-Bek KOUDOJAR Khan Mohammed ALI Khan (Secrétaire).	<i>Afghanistan.</i>
<i>Union Sud-Africaine.</i> . .	Mr. H. T. ANDREWS	<i>Union of South Africa.</i>
<i>République Argentine</i> .	M. Carlos Alberto PARDO	<i>Argentine Republic.</i>
<i>Australie</i>	Mr. F. L. McDougall, C.M.G.	<i>Australia.</i>
<i>Belgique</i>	Son Excellence le comte CARTON DE WIART Le professeur Maurice BOURQUIN (Suppléant).	<i>Belgium.</i>
<i>Bolivie</i>	Son Excellence M. Adolfo COSTA DU RELS	<i>Bolivia.</i>
<i>Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord</i>	Sir Cecil KISCH, K.C.I.E., C.B. Mr. G. MYRDDIN-EVANS (Substitute).	<i>United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.</i>
<i>Bulgarie</i>	Son Excellence le Dr. Detchko KARADJOFF	<i>Bulgaria.</i>
<i>Canada</i>	Mr. H. Hume WRONG Dr. Alfred RIVE (Substitute).	<i>Canada.</i>
<i>Chine</i>	Son Excellence le docteur HOO Chi-tsai M. Stonelake Y. P. YOUNG (Suppléant). M. Hsu Fu-yun (Secrétaire).	<i>China.</i>
<i>Colombie</i>	Son Excellence le docteur Luis Eduardo NIETO-CABALLERO Le docteur Abelardo FORERO-BENAVIDES (Suppléant). Le professeur Jesus Maria YEPES (Expert).	<i>Colombia.</i>
<i>Cuba</i>	Son Excellence M. Guillermo DE BLANCK M. José DE LA LUZ-LEÓN (Suppléant).	<i>Cuba.</i>
<i>Danemark</i>	Son Excellence M. William BORBERG	<i>Denmark.</i>
<i>République Dominicaine</i>	Son Excellence le docteur Max HENRÍQUEZ-UREÑA M. Viriato FIGUEREDO LORA.	<i>Dominican Republic.</i>
<i>Egypte</i>	Abdul Fattah ASSAL Bey.	<i>Egypt.</i>
<i>Equateur</i>	M. Alejandro GASTELÚ	<i>Ecuador.</i>
<i>Estonie</i>	M. Johannes KÓDAR	<i>Estonia.</i>
<i>Finlande</i>	Son Excellence M. Harri G. HOLMA	<i>Finland.</i>
<i>France</i>	M. Yves BREART DE BOISANGER Son Excellence M. Pierre ARNAL (Suppléant).	<i>France.</i>
<i>Grèce</i>	Son Excellence M. S. POLYCHRONIADIS M. Michael MELAS (Suppléant).	<i>Greece.</i>
<i>Haïti</i>	Son Excellence M. A. F. FRANGULIS M. Alfred ADDOR (Suppléant).	<i>Haiti.</i>
<i>Inde</i>	Sir Mohammad ZAFRULLA Khan Mr. A. A. KHALON (Private Secretary). Mr. W. D. TOMKINS (Counsellor and Secretary).	<i>India.</i>
<i>Iran</i>	M. Abdollah ENTEZAM	<i>Iran.</i>
<i>Irlande</i>	Mr. F. T. CREMINS	<i>Ireland.</i>

<i>Lettonie</i>	Son Excellence M. Jules FELDMANS M. J. ZIRNIS (Suppléant).	<i>Latvia.</i>
<i>Libéria</i>	Mr. Angus CAMPBELL	<i>Liberia.</i>
<i>Lithuanie</i>	Son Excellence M. Jurgis SAVICKIS M. Albertas GERUTIS (Suppléant).	<i>Lithuania.</i>
<i>Mexique</i>	M. Manuel TELLO M. Jorge DAESSLE SEGURA (Suppléant).	<i>Mexico.</i>
<i>Norvège</i>	M. C. J. HAMBRO M. Johan HAMBRO (Secrétaire).	<i>Norway.</i>
<i>Nouvelle-Zélande</i>	Mr. C. A. KNOWLES, C.B.E.	<i>New Zealand.</i>
<i>Pays-Bas</i>	Jonkheer H. P. J. BOSCH VAN DRAKESTEIN	<i>Netherlands.</i>
<i>Pologne</i>	Son Excellence M. Jan DE MODZELEWSKI Son Excellence M. Sylwin STRAKACZ.	<i>Poland.</i>
<i>Portugal</i>	M. Rodrigo AYRES DE MAGALHAES	<i>Portugal.</i>
<i>Roumanie</i>	Son Excellence M. Alexandre GURANESCO	<i>Roumania.</i>
<i>Suède</i>	Son Excellence le baron Hans Gustaf BECK-FRIIS	<i>Sweden.</i>
<i>Suisse</i>	Le professeur William RAPPARD M. le ministre Camille GORGÉ.	<i>Switzerland.</i>
<i>Thaïlande</i>	Son Excellence Phya RAJAWANGSAN. M. S. PALASTHIRA (Suppléant).	<i>Thailand.</i>
<i>Turquie</i>	M. Nizameddin AYASLI.	<i>Turkey.</i>
<i>Uruguay</i>	Son Excellence M. Victor BENAVIDES	<i>Uruguay.</i>
<i>Union des Républiques soviétiques socialistes.</i>	M. J. Z. SOURITZ M. L. B. HELFAND (Suppléant).	<i>Union of Soviet Socialist Republics.</i>
<i>Yougoslavie</i>	Dr. Zorislav DRAGOUTINOVITCH	<i>Yugoslavia.</i>

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION¹
de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE¹
of the Assembly of the League of Nations

N° 1. — Mardi, 5 décembre 1939

PREMIÈRE SÉANCE

tenue à Genève, le lundi 4 décembre 1939, à 16 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

1. Ouverture de la session et question de l'ajournement des débats.

Le PRÉSIDENT déclare que la quatrième Commission est réunie en vertu d'une convocation adressée le 18 novembre 1939 aux divers gouvernements par le Secrétaire général de la Société des Nations. Cette convocation faisait elle-même suite à une proposition formulée par les Pays-Bas et la Suède et qu'avaient acceptée la majorité des Membres de la Société, consultés par un télégramme en date du 11 novembre.

Le Président rappelle deux considérations d'ordre constitutionnel.

D'abord, la dix-neuvième Assemblée n'ayant pas été close à ce jour, la quatrième Commission, qui n'est qu'un des organes de cette Assemblée, est valablement qualifiée pour procéder à toute délibération entrant dans son objet. C'est ainsi que le comte Carton de Wiart occupe le fauteuil présidentiel en continuation du mandat dont la confiance des membres de la Commission avait bien voulu l'honorer à l'Assemblée de 1938 et pour laquelle il renouvelle l'expression de sa gratitude.

La seconde considération a trait à une importante résolution prise par cette même Assemblée lorsqu'elle a défini les attributions de la Commission de contrôle en temps de crise. Cette résolution est ainsi conçue:

« Jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général et, pour ce qui concerne l'Organisation internationale du Travail, le Directeur du Bureau international du Travail, pourront prendre avec l'approbation de la Commission de contrôle, se prononçant à la majorité, toutes mesures et toutes décisions administratives ou financières exceptionnelles (y compris les modifications de toute règle administrative et financière), qui leur apparaîtraient nécessaires. Ces mesures et décisions auront dans ce cas la même force et valeur que si elles avaient été prises par l'Assemblée. »

No. 1. — Tuesday, December 5th, 1939

FIRST MEETING

held at Geneva on Monday, December 4th, 1939, at 4 p.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

1. Opening of the Session and Question of Adjournment.

The CHAIRMAN said that the Fourth Committee had met as the result of a summons addressed on November 18th, 1939, to the various Governments by the Secretary-General of the League of Nations. That summons had itself been made in response to a proposal put forward by the Netherlands and Sweden, and accepted by the majority of the Members of the League, which had been consulted by telegram dated November 11th.

He then referred to two considerations of a constitutional nature.

In the first place, the Nineteenth Assembly had not so far been brought to a close. The Fourth Committee, which was only one of the organs of that Assembly, was therefore validly empowered to proceed to any deliberations upon any matter that comes within its competence; and it was for that reason that he was now in the chair, in pursuance of the duties of the office with which the Committee had been good enough to honour him at the Assembly in 1938, and in regard to which he would once more express his gratitude.

His second observation concerned an important resolution adopted by that same Assembly, when it had defined the powers of the Supervisory Commission in a time of emergency. That resolution was worded as follows:

“ Until the next ordinary session of the Assembly, the Secretary-General and, as regards the International Labour Organisation, the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the Supervisory Commission, which may take all decisions by a majority vote, shall have power in their discretion to take any exceptional administrative or financial measures or decisions which appear necessary (including the amendment of administrative or financial regulations), and such measures and decisions shall have the same force and effect as if they had been taken by the Assembly.”

¹ En raison des circonstances spéciales dans lesquelles la quatrième Commission a été appelée à siéger, on a fusionné le précédent *Journal de l'Assemblée* et le procès-verbal des séances en sorte que le présent *Résumé* tiendra lieu de procès-verbal.

¹ Owing to the special circumstances in which the Fourth Committee has been called upon to sit, the usual *Assembly Journal* and the Minutes of the Meetings have been merged. The present *Summary* therefore constitutes the Minutes.

Comme les membres de la quatrième Commission le savent, cette résolution est entrée en vigueur, aux termes d'une décision prise par le Président de la dix-neuvième Assemblée, le 2 septembre dernier.

Les membres de la Commission auront remarqué que les pouvoirs exceptionnels et singulièrement étendus dont le Secrétaire général de la Société des Nations et le Directeur du Bureau international du Travail, statuant avec la Commission de contrôle, se trouvent ainsi investis leur confèrent un rôle de décision que la quatrième Commission ne possède pas et ces pouvoirs ne semblent pas exclure l'approbation du budget. Toutefois, il a paru désirable de fournir à tous les Etats membres, normalement représentés par leurs délégués à la quatrième Commission, l'occasion de procéder, s'ils le désirent, à l'examen habituel des questions administratives et financières et notamment à l'examen du budget du prochain exercice, ainsi que les y invite l'ordre du jour provisoire.

Depuis que les gouvernements des Etats membres ont reçu la convocation du Secrétaire général à la présente réunion et au moment où leurs délégués sont réunis pour y répondre, de nouveaux et graves événements viennent de se produire qui opposent inopinément l'un à l'autre, dans des hostilités ouvertes, deux des Etats membres de la Société des Nations. A la suite d'un appel adressé par l'un de ces Etats au Secrétaire général en vertu des articles 11 et 15 du Pacte, le Conseil a été convoqué pour le 9 décembre et l'on apprend que l'Assemblée serait éventuellement convoquée le 11.

Dans de telles conjonctures, avec les perspectives toutes proches que ces convocations ouvrent pour les divers gouvernements, le Président se demande s'il ne serait point sage, pour des motifs d'opportunité et de convenance, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre les délibérations de la quatrième Commission. Il est personnellement enclin à répondre par l'affirmative, mais il appartient à la Commission elle-même de décider. Il paraît tout indiqué qu'auparavant les délégués puissent disposer d'un temps de réflexion. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux désireront peut-être se concerter ou consulter les gouvernements qu'ils représentent. C'est pourquoi le Président propose de lever la présente séance. Il convoquerait ensuite la Commission dès que les opinions auront pu se former à la faveur de ce temps de réflexion et la Commission déciderait s'il y a lieu pour elle d'aborder son ordre du jour.

La proposition du Président *est adoptée.*

(La séance est levée.)

As the Committee knew, that resolution had entered into force, in accordance with a decision taken by the President of the Nineteenth Assembly on September 2nd last.

The members of the Committee would have noticed that the exceptional and singularly wide powers with which the Secretary-General of the League of Nations and the Director of the International Labour Office, acting in conjunction with the Supervisory Commission, were thus invested conferred upon them powers of decision which the Fourth Committee did not possess, and those powers did not seem to exclude the approving of the budget. Nevertheless, it had seemed desirable to provide all States Members which were normally represented by their delegates to the Fourth Committee with an opportunity for proceeding, if they so desired, to the customary examination of administrative and financial questions—more particularly the examination of the budget for the forthcoming financial period, as indeed they were invited to do by the provisional agenda.

Since the Governments of States Members had received the summons from the Secretary-General for the present meeting, at the very moment when their delegates found themselves assembled together in response to that summons, new and grave events had just taken place which had unexpectedly brought two of the States Members of the League into open hostilities with each other. As the result of an appeal addressed by one of those States to the Secretary-General, in virtue of Articles 11 and 15 of the Covenant, the Council had been convened for December 9th, and it was learnt that there was a possibility of the Assembly's being convened for December 11th.

In such circumstances, with the very immediate prospects which those convocations opened up for the various Governments, he wondered whether it might not be wise, for reasons of expediency and of convenience, to adjourn the proceedings of the Fourth Committee until further notice. Personally, he felt inclined to reply in the affirmative, but it was for the Committee itself to take a decision. It seemed to be quite appropriate that, before taking any such decision, delegates should have time for reflection. Moreover, a number of delegates would perhaps desire to consult together or to consult their Governments. Accordingly, he proposed to close the present meeting. He would subsequently convene the Committee as soon as it had been possible for opinions to be formed as a result of that period of reflection, and the Committee would then decide whether or not it was desirable for it to proceed with its agenda.

The Chairman's proposal was *adopted.*

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N° 2. — Jeudi 7 décembre 1939

No. 2. — Thursday, December 7th, 1939

DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à Genève, le mercredi 6 décembre 1939, à 11 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

2. Question de l'ajournement des débats:
Décision d'aborder l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT rappelle que, à la précédente séance, il a soumis à la Commission la question préalable de savoir s'il y avait lieu d'entamer immédiatement l'ordre du jour. Il pense que, à la faveur du temps de réflexion dont elle a pu disposer, la Commission est en mesure de résoudre cette question. A la séance précédente, la Commission avait envisagé l'éventualité de la convocation de l'Assemblée pour le lundi suivant; cette éventualité est devenue une certitude. Il en résulte que si la quatrième Commission peut aborder, poursuivre et achever ses travaux, elle sera en mesure d'établir son rapport et de le soumettre à l'Assemblée, ce qui faciliterait singulièrement sa tâche. En outre, plusieurs délégués ont exprimé au Président l'ennui qu'ils éprouveraient de se trouver condamnés à une sorte de chômage. Ce sont là deux motifs qui justifieraient, de l'avis du Président, que la Commission aborde dès maintenant son ordre du jour. Il consulte la Commission sur ce point.

Par assis et levés, la proposition du Président est adoptée.

Le PRÉSIDENT, avant d'ouvrir la discussion sur l'ordre du jour, souhaite la bienvenue à M. Colijn, ancien président du Conseil des ministres des Pays-Bas, qui a bien voulu apporter à la Commission de contrôle le concours de sa vaste expérience et de son autorité universellement reconnus.

Il salue également les autres membres de la Commission de contrôle et les membres du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, qui, comme M. Colijn, assisteront aux délibérations de la quatrième Commission.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la Commission est adopté sans observations.

4. Situation financière de la Société des Nations: Exposé du Secrétaire général.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait l'exposé suivant:

Vous avez déjà reçu et lu, j'en suis sûr, les nombreux rapports qui vous ont été adressés par vos différents comités sur la situation financière et la préparation du budget. Vous avez reçu ainsi plusieurs rapports de la Commission de contrôle, de la Commission des contributions arriérées et de la Commission

SECOND MEETING

held at Geneva on Wednesday, December 6th, 1939, at 11 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

2. Question of Adjournment:
Decision to proceed with the Agenda.

The CHAIRMAN said that, at the previous meeting, he had submitted to the Committee the preliminary question as to whether it should at once proceed to deal with the agenda. He thought that, now that it had had time for reflection, the Committee was in a position to decide that question. At the previous meeting, the Committee had contemplated the possibility of the Assembly's being convened for the following Monday; that possibility had now become a certainty. Consequently, if the Fourth Committee could start on its work and finish it, it would be in a position to draw up its report and submit it to the Assembly, whose task would thus be greatly facilitated. Moreover, several delegates had informed him that they hoped they would not be condemned to a sort of enforced unemployment. For both those reasons, the Committee should, he thought, at once proceed with its agenda. He would consult the Committee on that point.

The Chairman's proposal was adopted by the members rising.

The CHAIRMAN, before opening the discussion on the agenda, welcomed M. Colijn, former President of the Netherlands Council of Ministers, who had been good enough to afford the Supervisory Commission the help of his vast experience and authority.

He also welcomed the other members of the Supervisory Commission and the members of the Governing Body of the International Labour Office, who, like M. Colijn, would take part in the Fourth Committee's proceedings.

3. Adoption of the Agenda.

The Committee's agenda was adopted without any observations.

4. Financial Situation of the League:
Statement by the Secretary-General.

The SECRETARY-GENERAL made the following statement:

You have, I feel sure, already received and studied the many reports submitted by your various committees on the financial situation and the preparation of the budget. Thus you have before you several reports of the Supervisory Commission and the reports of the Committee on Contributions in Arrears and

de répartition des dépenses. Vous vous trouvez donc devant une documentation très complète. Je voudrais essayer maintenant d'extraire de cette documentation quelques chiffres et de souligner quelques faits qui vous permettront de vous rendre compte rapidement de la situation telle qu'elle s'est développée depuis l'année dernière.

Vous vous souvenez sans doute que, à sa session de l'année dernière, l'Assemblée avait décidé la constitution d'un Comité des économies en vue d'étudier et de réaliser la réduction des charges permanentes de la Société des Nations. Ce Comité s'est réuni à Bruxelles l'année dernière, au mois d'octobre, sous la présidence de celui qui est aujourd'hui le président de votre Commission et sous sa direction. Ce Comité a pu faire un rapport dont les résultats étaient déjà considérables.

Ce rapport a été mis en application dès le début de l'année et il a aussi servi de base à la préparation du budget de l'année prochaine — je veux dire du budget tel qu'il était envisagé aux mois de mars et d'avril de cette année. En effet, vos gouvernements ont reçu successivement deux projets de budget, l'un qui avait été établi à sa date normale — au début de l'année 1939 — pour l'année 1940, et que la Commission de contrôle avait examiné au mois de mai; le second, qui a été préparé au mois de septembre de cette année. Ces deux projets de budget sont liés l'un à l'autre en ce qu'ils accusent une progression constante et vigoureuse dans la marche des économies.

Je dirai tout d'abord quelques mots du résultat des travaux du Comité des économies, et j'indiquerai simplement deux chiffres pour montrer quels avaient été les résultats déjà obtenus. Parmi les charges permanentes dont le Comité avait recommandé la réduction, il y avait les dépenses de personnel. Or, la réduction qui avait été opérée dès le début de l'année, et qui devait porter effet sur le budget de l'année prochaine, consistait en 89 postes au Secrétariat et 44 postes au Bureau international du Travail. Ces chiffres indiquent que le souci des économies et leur réalisation à la suite de la réunion de Bruxelles avaient déjà pris une allure extrêmement sévère. Mais, dès les premiers jours de septembre, il est apparu que la situation devait être révisée entièrement. A ce moment-là, d'ailleurs, est survenue l'application de la résolution que l'Assemblée de l'année dernière avait votée en ce qui concerne les mesures à prendre en temps de crise. Je suis convaincu que vous vous souvenez du texte de cette résolution. Elle avait pour but de donner au Secrétaire général de la Société des Nations et au Directeur du Bureau international du Travail tout pouvoir de prendre, avec l'approbation de la Commission de contrôle, les mesures utiles pour faire face à la situation; y compris toutes les modifications possibles du Règlement financier. Les décisions ainsi prises avec le concours de la Commission de contrôle, du Secrétaire général et du Directeur du Bureau international du Travail, devaient avoir expressément la même valeur qu'une résolution de l'Assemblée.

Les pouvoirs qui ont été donnés par cette résolution ont été immédiatement utilisés pour préparer et réaliser de nouvelles économies. De nouveau, nous avons dû constater que, après toutes les opérations antérieures, le seul point sur lequel les nouvelles économies devaient porter était encore les crédits afférents au personnel. Vous trouverez tout le détail dans les rapports de la Commission de contrôle et, tout à l'heure, je vous donnerai quelques chiffres qui, je l'espère, vous permettront de voir quelle a été la rigueur des mesures ainsi prises.

Quoi qu'il en soit, le budget que vous êtes appelé à discuter a été établi sur la base des mesures prises ou prévues, et il se caractérise par la différence considérable qu'il présente avec celui de 1939.

En 1939, le budget de la Société des Nations s'élevait, au total, à 32.234.000 francs; celui qui est soumis à vos délibérations est de 21.615.000 francs, ce qui représente une diminution de 11.618.000 francs, ou de 32,94 %.

the Committee on the Allocation of Expenses. You therefore have in your hands very ample and complete documentary material. I should now like to try to extract a few figures and facts from those documents to enable you to realise as rapidly as possible how the situation has developed since last year.

You will no doubt recall that last year the Assembly decided to set up an Economies Committee to study and effect a reduction in the standing charges of the League. That Committee met at Brussels in October 1938 under the chairmanship of the present Chairman of your Committee and under his direction. The Committee prepared a report, which has already yielded considerable results.

Effect was given to this report at the beginning of the year, and it also served as a basis for the preparation of next year's budget—that is to say, the budget that was contemplated in March and April of the present year. As a matter of fact, your Governments have received two draft budgets in succession, one of which was prepared at the normal date—that is to say, the beginning of 1939—for 1940 and was examined by the Supervisory Commission in May, while the second was drawn up in September last. These two draft budgets are related to one another in that they show steady and vigorous progress in the direction of economy.

I should like first of all to say a few words on the result of the work of the Economies Committee; I shall simply give two figures to show what results have already been obtained. The standing charges the reduction of which was recommended by the Committee included expenditure on staff. The reduction made at the beginning of the year, which was to produce its effect on next year's budget, comprised 89 posts in the Secretariat and 44 posts in the International Labour Office. These figures show that, as the outcome of the Brussels meeting, drastic effect had already been given to the desire for economy. In the early days of September, however, it became clear that the position would have to be wholly reconsidered. It was then that the resolution adopted by last year's Assembly regarding the measures to be taken in time of emergency came into force. You will remember the text of this resolution. Its object was to give the Secretary-General of the League and the Director of the International Labour Office full powers to take, with the approval of the Supervisory Commission, all measures necessary to meet the situation, including possible amendments of the Financial Regulations. The decisions thus taken jointly by the Supervisory Commission, the Secretary-General and the Director of the International Labour Office were to have precisely the same effect as an Assembly resolution.

The powers conferred by this resolution were at once utilised with a view to the preparation and achievement of further economies. Once again we found that, after all the previous operations that have been carried out, the only item in which further economies could be made was in the credits for staff. Full details will be found in the Supervisory Commission's reports, and I propose to give you a few figures which will, I hope, show you that vigorous action has been taken.

In any case, the budget which you are called upon to discuss has been based on the measures taken or proposed, and it is markedly different from the 1939 Budget.

In 1939, the total for the League budget was 32,234,000 francs; the budget now submitted for your consideration is 21,615,000 francs—that is to say, there is a reduction of 11,618,000 francs or 32.94%.

Si je prends mon point de comparaison un peu plus loin dans le temps, et si je compare, par exemple, le budget pour 1940 avec celui qui avait été adopté pour 1933, dont le chiffre n'est pas très éloigné de celui de 1939, puisqu'il atteignait 33.429.132 francs, cette comparaison fait ressortir les résultats suivants:

Réduction par rapport à 1933:

Pour le Secrétariat	36,11%
Pour l'Organisation internationale du Travail.	11,22%
Pour la Cour permanente de Justice internationale	3,34%

Je suis persuadé que vous estimerez que la comparaison de ces chiffres est suffisamment éloquente pour que vous en déduisiez vous-mêmes les conséquences pratiques et pour que vous vous rendiez compte de l'importance des mesures prises.

Si je passe des chiffres totaux du budget à ce qui en est la conséquence pour ainsi dire mathématique pour les Membres de la Société des Nations — à savoir la valeur de l'unité qui sert de base à la répartition des dépenses — je constate que, en 1932, la valeur de l'unité, en francs suisses, était 47.475; pour 1940, cette valeur est 26.442. Cette diminution considérable de la valeur de l'unité est l'expression des économies réalisées.

L'écart serait beaucoup plus grand si je vous donnais la comparaison de la valeur de l'unité en francs-or. Bien que le franc-or soit maintenant dans le domaine des souvenirs ou des rêves, c'est tout de même la seule unité de compte permettant d'assurer une comparaison mathématique des résultats, parce que c'est la seule qui soit restée indépendante des nombreuses variations des monnaies nationales dans un sens ou dans l'autre. En 1932, la valeur de l'unité-or était 33.579; elle n'a cessé de s'abaisser depuis lors, jusqu'à descendre à 18.702, inférieure par conséquent de 60% à ce qu'elle était en 1932.

Avec ces quelques chiffres, je viens de vous donner une image de l'importance totale du budget et de sa répercussion en valeur de l'unité sur chacun des États membres.

Je vous dirai maintenant quelques mots des recettes. La situation des recettes est restée excellente jusqu'à l'année dernière. Non seulement les contributions courantes étaient payées avec une régularité très satisfaisante, mais les arrangements faits avec la Commission des contributions, pour les contributions arriérées, avaient été exécutés avec une ponctualité tout à fait remarquable, si bien que j'ai eu l'occasion, au cours de toutes ces dernières années, de vous indiquer que le chiffre des recettes effectives dépassait celui des contributions de l'année. C'est ainsi que nos recettes ont dépassé, pendant plusieurs années, 104, 105 et même 106% du chiffre du budget.

Cette année, la situation a changé. Au 30 novembre 1939, la proportion des recettes était de 73,75% du budget contre 84,5% en 1938. Ces chiffres indiquent des perspectives de déficit pour la clôture de l'exercice actuel.

Si le Secrétariat a pu faire face jusqu'à présent à ses dépenses avec le mouvement des recettes, sans faire appel au Fonds de roulement, le Bureau international du Travail a épuisé à l'heure actuelle sa part de ce fonds et je lui ai consenti, pour l'année 1940, une avance de 1.200.000 francs sur la part du Secrétariat, pour combler le déficit résultant pour lui de l'utilisation dudit Fonds de roulement.

En une telle situation, une seule méthode s'impose, méthode universelle d'ailleurs: améliorer les recettes et diminuer les dépenses. On n'a jamais trouvé mieux. La seule difficulté est de mettre cette méthode en pratique.

J'ai développé quelque peu la situation de l'exercice 1939 pour toutes les organisations dépendant de la Société des Nations. Pour le Secrétariat seul, nous avons dépensé 75,7% du budget au 30 novembre 1938,

Let us, as a basis of comparison, go back a little further and compare, for instance, the 1940 budget with that adopted for 1933 when the figure—33,429,132 francs—was not very far off the figure for 1939. This brings out the following points:

Reduction, compared with 1933:

For the Secretariat	36.11%
For the International Labour Organisation	11.22%
For the Permanent Court of International Justice	3.34%

I am convinced that this comparison will in itself be sufficiently eloquent to enable you to see what practical results have already been achieved and how far-reaching are the measures that have been taken.

So much for the total figures of the budget. Let us now consider what might be described as the mathematical consequence in regard to Members of the League—that is to say, the value of the unit taken as a basis for the allocation of expenses. In 1932 the unit was worth 47.475 Swiss francs; for 1940 its value will be 26.442 Swiss francs. This very considerable reduction in the value of the unit is an expression of the saving which has been effected.

If we compare the value of the unit in terms of gold francs, the difference is still more striking and, although the gold franc is now little more than a memory or a dream, it still provides the only mathematical basis for a comparison of results, by reason of the fact that it alone has been unaffected by the many variations—in one sense or another—which have characterised the national currencies. In 1932, then, the value of the gold unit was 33,579 francs; since then there has been a steady decline and its value has now been fixed at 18,702 francs—that is to say, 60% of what it was in 1932.

These few figures will give you some idea of the total budget and of how that total affects the value of the unit on which the contribution to be paid by each Member State is based.

To turn now to a consideration of receipts. Up to last year, the situation might be regarded as excellent. Not only were current contributions being paid with most gratifying regularity, but arrears of contributions were being received in virtue of arrangements made by the Contributions Committee which were being very punctually carried out. I have thus been able of recent years to inform you that the actual receipts were in excess of the contributions for the year. Receipts, indeed, for several years amounted to over 104, 105 or even 106% of the budget figure.

This year, however, the situation has changed. On November 30th, 1939, the actual receipts represented 73.75% of the budget figure, as compared with 84.5% in 1938. These figures point to a probable deficit when this year's accounts are closed.

Though the Secretariat has managed so far to meet its expenditure out of revenue, without drawing on the Working Capital Fund, the International Labour Office, on the other hand, has exhausted its share of the Working Capital Fund and I have granted it, for the year 1940, an advance of 1,200,000 francs out of the Secretariat's share of the Fund, in order to meet the deficit resulting for the Office from the use of that Fund.

In circumstances such as these, only one method can be followed—the method indeed that is universally adopted: revenue must be increased and expenditure reduced. No better solution has ever been devised. The only difficulty is to apply that method.

I have referred in some detail to the position as regards the year 1939 for all the organisations belonging to the League. For the Secretariat alone we had spent 75.7% of the budget figure on November 30th,

et seulement 68,95% au 30 novembre 1939; nous sommes donc en deçà de nos recettes. Le Bureau international du Travail a reçu, pour l'exercice 1939, pour sa part de contributions, 73,70% de son budget; il a prélevé, sur le Fonds de roulement, 21,41% du montant des dépenses, et il a reçu, sur un fonds de réduction des contributions réservé l'année dernière, 5,14%. La Cour permanente de Justice internationale a touché 73,86% pour sa part de contributions et a consommé, sur le Fonds de roulement, une somme égale à 21,09% de son budget.

Ces chiffres annoncent, comme je le disais tout à l'heure, que, pour cette année, le déficit que le Trésorier aura à constater dans les premiers jours de janvier sera considérable.

Quelques mots maintenant sur le budget particulier du Secrétariat. En 1939, il s'élevait à 16.188.000 francs. Ce chiffre s'est abaissé, dans le budget que vous avez maintenant sous les yeux, à 10.771.000 francs, soit 33,4% de réduction. Cet effort ne pourra pas être continué indéfiniment. Nous avons au Secrétariat des parties compressibles; il y avait des services qui étaient occupés surtout par les activités politiques; je puis dire que, à l'heure actuelle, ces services ont été presque complètement liquidés et que, dès maintenant, la part des activités techniques dans le budget du Secrétariat va s'élevant jusqu'à 85 ou 90% du montant du budget. Par conséquent, avec cette partie de l'activité que tous les Membres de la Société des Nations paraissent désirer conserver, nous arrivons au noyau vital que nous devons sans doute maintenir et sur lequel une décision devra être prise, atteignant l'ensemble de la Société des Nations.

Si j'exprime maintenant les économies réalisées par la diminution du nombre des postes occupés dans le Secrétariat (je vous ai indiqué que la plus grande partie des économies ne peut être réalisée que par des réductions de personnel), vous constaterez que, en 1933, le nombre de postes était de 725; au début de 1939, il était de 688; actuellement il est de 523. Ce chiffre n'est sans doute pas un chiffre final, car l'obligation que nous nous ferons de payer les dépenses dans la limite des revenus que nous encaisserons nous obligera probablement à pousser plus loin ces réductions.

Vous devez comprendre, quand je vous énonce ces chiffres qui paraissent très froids: 725, 523, vous devez comprendre, dis-je, qu'il s'agit de personnes. Il s'agit d'êtres humains qui ne disparaissent pas par une simple soustraction arithmétique, mais dont les contrats doivent être résiliés. Je ne crois pas que beaucoup d'administrations se soient trouvées dans une obligation aussi cruelle, je peux le dire, pour celui qui a la responsabilité de faire ces opérations, parce que la plupart des postes, et même presque tous, sont occupés par des fonctionnaires qui ont derrière eux des années de dévouement, dont plusieurs sont chargés de famille et dont la carrière se trouve subitement interrompue. Il y a là quelque chose qui parle de lui-même et je suis sûr que vous pourrez apprécier quelle est la situation cruelle en face de laquelle nous nous trouvons, mes collaborateurs et moi.

Je dois dire que le personnel du Secrétariat (je parle du personnel du Secrétariat parce que c'est celui que je connais le mieux, je devrais dire, d'une façon générale, le personnel de la Société des Nations) a montré, dans de telles difficultés, un esprit de compréhension auquel je tiens à rendre hommage. Non seulement il accepte avec résignation et dans le meilleur esprit ces mesures qui atteignent tant de ses membres, mais, je dois aussi le signaler, pour affirmer davantage cet esprit de compréhension, les fonctionnaires se sont tous associés dans une réduction volontaire de leur traitement, réduction faite suivant un barème progressif et qui va jusqu'à 20%.

Je n'entrerai pas maintenant dans la description des différentes mesures par lesquelles ces réductions de personnel ont été opérées ou devront, dans l'avenir, continuer à être opérées. La Commission de contrôle et les autorités responsables se sont attachées à trouver

1938, and only 68.95% on November 30th, 1939; this means that we have kept well within our income. The International Labour Office has received for 1939, as its share of contributions, 73.70% of its budget; it has drawn from the Working Capital Fund 21.41% of the amount required to meet its expenditure, and has received 5.14% from the fund for the reduction of contributions constituted as a reserve last year. The Permanent Court of International Justice has received 73.86%, as its share of contributions, and a sum equal to 21.09% of its budget from the Working Capital Fund.

These figures show, as I said just now, that, in respect of this year, the Treasurer will, early in January, be faced with a very considerable deficit.

Let me say a few words about the budget of the Secretariat proper. In 1939 the Secretariat budget was 16,188,000 francs. It has been reduced, in the budget which you have before you, to 10,771,000 francs—that is to say, there is a reduction of 33.4%. An effort of this magnitude cannot be indefinitely continued. There are certain items in the Secretariat expenditure that can be reduced. There were, for instance, certain services which were mainly occupied with political questions; those services, I may inform you, have now been almost completely liquidated and technical activities at present account for 85 or 90% of the budget of the Secretariat. Thus, with this part of the League's activities, which apparently all the Members of the League desire to preserve, we come to the vital nucleus which must undoubtedly be maintained, and on this point a decision will have to be taken affecting the League as a whole.

I propose now to describe the saving that has been effected by informing you of the reduction in the number of posts actually filled in the Secretariat—I have explained to you that savings can, for the most part, be effected only by a reduction in staff. You will see that, in 1933, there were 725 posts; at the beginning of 1939, the figure was 688, and it has now been reduced to 523. This, no doubt, will not be the final figure, since we have undertaken to keep expenditure within the limits of the revenue that may be collected, and it will probably be found necessary to push reductions even further.

These figures, 725 and 523, that I have just given you, may appear very matter-of-fact, but you must realise that they refer to persons. They refer to human beings, who are not just disappearing as the result of an arithmetical subtraction, but whose contracts are to be terminated. There are not, I believe, many administrations which have been placed under such an obligation, which, from the point of view of him who bears the responsibility for carrying out these measures, I can only describe as heart-breaking. For the majority, indeed almost all, of the posts, are held by officials with years of devoted service behind them—many of them with family responsibilities—whose careers are now suddenly cut short. This is a fact which speaks for itself, and I am sure that you will appreciate the cruel position with which my collaborators and I are faced.

It is my duty to inform you that the staff of the Secretariat—I speak of the staff of the Secretariat because I know it best, but what I say is true of the staff of the League of Nations as a whole—has, in these difficult circumstances, given proof of a spirit of understanding deserving of the highest praise. Not only is it accepting, with resignation and in the best possible spirit, these measures which affect so many of its members, but to emphasise this spirit of understanding still further, I must also point out that the officials have all joined in a voluntary reduction of their salaries, rising, according to a progressive scale, to as much 20%.

I shall not, now, enter into the details of the various ways in which these reductions of staff have been effected or will continue to be effected in the future. The Supervisory Commission and the responsible authorities have striven to devise the most elastic

des systèmes aussi souples que possible, tenant compte le mieux possible des différences de situation entre les personnes, celles auxquelles leur âge et leur expérience permettent de rentrer plus tard dans le personnel de la Société des Nations et pour lesquelles on a prévu une suspension de contrat, et celles, au contraire, qui, pour des raisons de convenances ou de besoin plus immédiates, désireraient s'assurer dès maintenant le bénéfice d'une indemnité définitive. Vous trouverez le détail de ces mesures dans les rapports de la Commission de contrôle; je suis, d'ailleurs, persuadé que c'est une partie qui a retenu l'attention de la plupart d'entre vous. Je vous demande simplement de vouloir bien vous associer au témoignage que j'adresse, au nom de tous, au personnel pour son dévouement et son esprit de sacrifice.

Je vous ai déjà signalé que la situation du Fonds de roulement n'était plus intacte. Je vous ai indiqué que le Bureau international du Travail avait dû prélever sa part entière pour faire face aux dépenses de l'année courante et que, pour l'année prochaine, nous sommes convenus de lui faire une avance de 1.200.000 francs pour suppléer la part ainsi consommée. C'est cette situation qui m'amène à vous dire quelques mots du Fonds de réserve.

Il faut vous dire que le Fonds de réserve a fait l'objet de nombreux projets, de désirs, d'espérances. Je dois donc vous indiquer en quelques mots quelle est sa situation et quelle est sa destination.

L'épuisement du Fonds de roulement, qui est la première ligne de défense, donne maintenant au Fonds de réserve un caractère accentué. La destination de ce Fonds de réserve est d'abord de parer à des circonstances tout à fait exceptionnelles dans des cas d'urgence pour lesquels on ne peut pas trouver d'autre solution. Cependant, je dois aussi faire remarquer que nous avons, dans la situation de la Société des Nations — qui par ailleurs n'est pas mauvaise — un passif d'environ six millions de francs. Cette somme représente le déficit initial de la Caisse des pensions, déficit qui n'est d'ailleurs nullement imprévu puisqu'il avait été calculé par les actuaires. On avait envisagé que ce déficit serait amorti en trente ans. Mais, par suite des circonstances qui régissent dans le monde depuis quelques années, la Caisse des pensions a été privée des intérêts annuels qui étaient aussi prévus dans le calcul des actuaires. Par conséquent, le déficit de la Caisse des pensions — dont je ne peux pas vous donner sur-le-champ le chiffre absolument exact — dépasse encore six millions de francs. Or, lorsqu'on a un passif dans sa balance, il est absolument nécessaire, surtout dans les circonstances actuelles, d'avoir des valeurs actives qui en soient la contre-partie.

La Commission de contrôle m'a accordé son appui pour résister à toutes les suggestions qui ont été faites en vue de l'utilisation de ce Fonds de réserve, utilisation qui, souvent, aurait évité un effort.

Maintenant que vous connaissez la situation, je suis sûr que vous comprendrez le caractère de ce Fonds de réserve.

Après cet exposé, que j'ai fait aussi bref que possible, vous constaterez que, dans la situation actuelle, nous avons, je crois, fait preuve d'un esprit de compréhension très large à l'égard des besoins et de la situation des gouvernements. Il ne dépend pas de nous que les économies considérables, les efforts particulièrement rigoureux qui ont été ainsi tentés n'aient pas pour résultat, pour chaque Etat, une réduction proportionnelle de sa contribution. Il y a là un équilibre à trouver. Je crois que ceux qui sont responsables des organisations internationales sont allés aussi loin que possible pour apporter leur contribution à cet équilibre provisoire, à cet équilibre de guerre. Il appartiendra maintenant aux gouvernements des pays que vous représentez de décider si, oui ou non, ils veulent maintenir, actuellement et pour l'avenir, les institutions internationales auxquelles ils paraissent rester très attachés, votre présence ici le prouve. Mais il faut réfléchir et savoir ce que l'on veut faire. Je vous ai indiqué d'une façon suffisamment claire que nous sommes allés tellement loin dans la voie des

systems possible, allowing, as far as is practicable, for the differences in the position of the various members of the staff, those whose age and experience will enable them to return later to the service of the League of Nations, whose contracts it is proposed to suspend, and those who, for immediate reasons of convenience or necessity, would desire to secure the benefits of final compensation at once. You will find the details of these measures in the reports of the Supervisory Commission; I am sure, too, that this is a matter to which most of you will already have devoted your attention. I would merely ask you to associate yourselves with the tribute which, on behalf of all, I desire to pay to the staff for its fidelity and self-sacrifice.

I have already said that the Working Capital Fund is no longer intact. I pointed out that the International Labour Office had been obliged to draw its entire share to meet the expenses of the current year, and that for next year we have agreed to make the Office an advance of 1,200,000 francs to make up the amount thus expended. This position leads me to say a few words about the Reserve Fund.

That Fund has been the subject of many schemes, desires and hopes, and I therefore think it desirable to say something about its position and its purpose.

The exhaustion of the Working Capital Fund, which is the first line of defence, now gives the Reserve Fund enhanced importance. The purpose of the latter Fund is, in the first place, to meet exceptional circumstances in emergencies which cannot be dealt with in any other way.

Nevertheless, I must also point out that the League of Nations—whose financial position otherwise is not bad—has liabilities amounting to approximately six million francs. This sum represents the initial deficit of the Pensions Fund—a deficit which is in no sense unforeseen, for it was calculated by the actuaries. It was expected to be worked off in thirty years; but, as a result of the circumstances prevailing for the past few years, the Pensions Fund has been deprived of the annual interest for which the actuaries also allowed in their calculations. In consequence, the Pensions Fund's deficit—though I cannot give its precise amount off-hand—is still upwards of six million francs. And, when there are liabilities in the balance-sheet, it is absolutely necessary, particularly in the present circumstances, to have assets to offset them.

The Supervisory Commission has supported me in opposing all the suggestions that have been made for the use of the Reserve Fund, though to adopt them would often have been the line of least resistance.

Now that you are aware of the position, the character of the Reserve Fund will, I feel sure, be clear to you.

From this statement, which I have deliberately made as brief as possible, you will see that, in the present situation, we have, as I believe, shown very considerable understanding of the requirements and position of Governments. It is not our doing if the considerable savings, and the particularly strenuous efforts that have thus been made do not result for each State in a proportionate reduction in its contribution. It is a matter of adjustment. Those responsible for the international organisations have, I believe, gone as far as is possible in helping to bring about such a temporary adjustment, a wartime adjustment. It is now for the Governments of the countries you represent to decide whether they desire to maintain, now and in the future, the international institutions to which, as your presence here would seem to prove, they remain strongly attached. But it is time to consider the issue with which we are faced. I have clearly shown you that, when we have completed the measures we still propose to take, we shall have gone so far in the direction of economies that a similar

économies — que nous nous efforcerons encore de compléter — qu'un pareil effort ne serait plus possible et qu'il vaudrait mieux dire franchement si, oui ou non, on veut le maintien ou la suppression des institutions internationales.

C'est devant ce problème que vous êtes placés: je n'ai aucun doute que vous saurez apprécier les efforts que nous avons accomplis avec l'appui de la Commission de contrôle, à laquelle j'exprime, devant vous, ma reconnaissance la plus complète pour sa participation collective, pour la sympathie dont elle a fait preuve et pour les sacrifices que les membres qui la composent ont acceptés en venant à Genève à plusieurs reprises dans les circonstances difficiles que nous traversons, afin de nous apporter leur appui, leurs conseils et leur assistance.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait la déclaration suivante:

La situation actuelle de la Société des Nations, les difficultés et les dangers de l'heure, les appréhensions et les espoirs que suscite l'avenir, tout cela donne aux travaux de la présente quatrième Commission, de même qu'aux travaux de la Commission de contrôle, un aspect nouveau. Il est plus nécessaire que jamais de considérer les finances de la Société dans leur ensemble, en tant qu'elles constituent l'élément essentiel de toute sa structure.

Comme le Secrétaire général vous l'a rappelé il y a quelques instants, les travaux de la Commission de contrôle se sont trouvés quelque peu modifiés, quant à leur aspect constitutionnel, par suite de la résolution que l'Assemblée de 1938 a adoptée, sur la recommandation de la quatrième Commission, et qui prévoyait que le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail, agissant avec l'approbation de la majorité de la Commission de contrôle, pourraient prendre, jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, toutes mesures et toutes décisions administratives ou financières exceptionnelles qui leur apparaîtraient nécessaires. Cette résolution a été mise en vigueur le 2 septembre par la déclaration du Président de l'Assemblée portant qu'un état de crise était survenu. La Commission de contrôle, s'inspirant des avis du Secrétaire général et du Directeur du Bureau international du Travail, a jugé naturel et même nécessaire d'essayer d'accroître le nombre de ses membres. Un des membres de la Commission avait démissionné parce que son pays avait notifié son préavis de retrait de la Société; un autre n'était pas en mesure d'assister aux réunions. Afin de disposer toujours d'un quorum et de permettre aux autorités compétentes de la Société de convoquer la Commission de contrôle toutes les fois que cela serait jugé nécessaire, l'opinion a été que la Commission devait au moins posséder intégralement le nombre de membres prévu par l'Assemblée. En conséquence, nous avons prié le Président de la quatrième Commission, le comte Carton de Wiart et le Dr Colijn, du Gouvernement néerlandais, de bien vouloir nous assister en tant que membres de la Commission. Nous avons été très heureux que ces deux personnalités se soient déclarées disposées à cette collaboration et qu'elles nous l'aient prouvée en venant assister, à Genève, aux récentes réunions de la Commission de contrôle. Celle-ci a tenu trois sessions à Genève depuis le début de la guerre. Les membres de la Commission ont estimé que, quels que fussent les inconvénients du voyage et de la distance, les sessions de la Commission devaient toujours se tenir dans un pays neutre. Nous avons donc pris des arrangements pour que les membres de la Commission se rendent à Genève soit par la voie aérienne, soit par bateau, par chemin de fer ou en automobile, malgré les difficultés que présentaient ces déplacements.

Au cours des mois qui viennent de s'écouler, nous avons senti plus fortement que jamais combien était nécessaire une coordination aussi étroite que possible entre tous les organismes de la Société auxquels incombe la responsabilité d'élaborer le programme de

effort could not be repeated, and that it would be better to say frankly whether the international institutions are to be maintained or abolished.

Such is the problem with which you are faced. I have no doubt that you will appreciate the efforts we have made with the support of the Supervisory Commission, to which, as a body, I desire now to express my unqualified gratitude for its co-operation, the sympathy it has shown, and the great inconvenience to which its members have put themselves by coming several times to Geneva in the present difficult circumstances to give us their support, advice and assistance.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) made the following statement:

The present situation of the League of Nations, the difficulties and dangers of the moment, and the misgivings and hopes for the future, all give to the work of the present Fourth Committee, as they do to the work of the Supervisory Commission, a new aspect. It is more than ever necessary to look on the finances of the League as a whole and as the very backbone of its structure.

As the Secretary-General reminded you a moment ago, the work of the Supervisory Commission has been somewhat altered as regards its constitutional aspect, owing to the resolution, passed by the Assembly of 1938 on the recommendation of the Fourth Committee, providing that the Secretary-General and the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the majority of the Supervisory Commission, should be empowered, until the next ordinary session of the Assembly, to take any exceptional administrative or financial measures or decisions which appeared necessary. This resolution came into force on September 2nd through the declaration of the President of the Assembly that a state of emergency had arisen. The Supervisory Commission, acting upon the advice of the Secretary-General and the Director of the Labour Office, felt it natural and even necessary to try to increase the number of members of the Commission. One of the members of the Commission had resigned because his country had given notice of withdrawal from the League; another was unable to attend the meetings; and, in order always to have a quorum and to enable the competent authorities of the League to call the Supervisory Commission together whenever they found it necessary, it was felt that the Commission must have at least the full number of members laid down by the Assembly. We accordingly asked the Chairman of the Fourth Committee, Count Carton de Wiart, and Dr. Colijn, of the Netherlands Government, to assist us as members of the Committee; and very glad we are that both these gentlemen have declared and proved their willingness by coming to Geneva to the recent sessions of the Supervisory Commission. The Supervisory Commission has had three sessions at Geneva since the outbreak of the war. It was felt by the members of the Commission that, irrespective of difficulties of travel and of distance, the sessions of the Supervisory Commission should always take place in a neutral country. Consequently, we have arranged for the members to come by air, steamer, rail or car, notwithstanding the difficulties in their way.

During these months, we have felt more strongly than ever before the necessity for the closest possible co-ordination of all the organs of the League which share the responsibility for planning the League's expenditure. As you will see, all the committees

dépenses. Comme vous le constaterez, toutes les commissions instituées par l'Assemblée de l'an dernier ont fait l'objet, sur la suggestion de la quatrième Commission, d'une coordination d'ensemble, en ce qui concerne leur composition — qui n'avait jamais été réalisée jusqu'ici en une telle mesure à la Société. Sur la proposition de la quatrième Commission, l'Assemblée a décidé de désigner le Président de la Commission de contrôle pour 1938, le Président de la Commission de contrôle pour 1939 et le Président de la quatrième Commission comme membres du Comité des économies budgétaires. La Commission de répartition des dépenses a été assistée par trois membres de la Commission de contrôle, et il en a été de même pour le Comité des contributions. Le Président de la Commission de contrôle a également prêté son concours au Comité des placements de la Société (qui, vous le comprendrez, se trouvait depuis longtemps déjà dans une situation très difficile), et la Commission de contrôle a été aussi représentée au Comité Bruce. L'étude du rapport vous montrera que l'on a tenu le plus grand compte des recommandations visant le reclassement, la réorganisation ou une coordination plus étroite entre les différents organismes de la Société.

La Commission de contrôle a adressé aux Etats membres de la Société plusieurs rapports avant l'ouverture des hostilités, puis d'autres rapports depuis le commencement de septembre dernier. Naturellement, les considérations qui figuraient dans certains des premiers rapports ne présentent plus aujourd'hui qu'un intérêt historique; néanmoins, je voudrais attirer l'attention de tous les membres de la quatrième Commission sur une nouvelle tradition instituée par la Commission de contrôle et que vous trouverez mentionnée dans les rapports. Je crois que, l'an dernier, nous nous étions tous rendu compte des difficultés financières en présence desquelles se trouvait la Société ainsi que de la nécessité d'une coopération plus étroite avec le Conseil d'administration de l'Organisation du Travail. Nous estimions qu'il pourrait se produire, dans l'avenir, certains malentendus et certaines méprises si des représentants du Conseil d'administration ne participaient pas aux débats concernant le recouvrement des contributions dues à la Société — en d'autres termes, s'ils n'avaient à se préoccuper que des dépenses et non pas des recettes. Lorsque le Comité des économies budgétaires a été institué, on a décidé de demander au Conseil d'administration de l'Organisation du Travail de nommer une délégation qui assisterait aux réunions. Cette Organisation, en raison de son caractère tripartite, a dû envoyer trois délégués, représentant les Etats, les employeurs et les travailleurs. Pour les réunions de la Commission de contrôle, nous avons demandé que le Conseil d'administration envoyât une représentation analogue pour nous aider dans nos travaux, car nous sentions combien il était utile pour la Société que le Conseil d'administration fût constamment tenu au courant des difficultés financières de la Société; nous considérons aussi que, pour l'avenir même de la Société, il était d'une importance essentielle que celle-ci puisse disposer de l'appui de l'opinion publique dans tous les Etats membres. Nous estimions qu'il ne saurait y avoir de meilleur moyen de susciter un intérêt plus vif qu'en demandant aux représentants des travailleurs et des employeurs des Etats représentés au Conseil d'administration qu'ils voulussent bien prendre part à nos débats. Je crois que tous les membres de la Commission de contrôle penseront, comme moi, que le concours qu'ils nous ont prêté a été des plus utiles. Nous n'avons pas été toujours d'accord, notamment dans nos conceptions de l'économie, ni sur le point de savoir quels étaient les articles de dépense plus ou moins essentiels. Mais, finalement, nous avons toujours abouti à des décisions unanimes, et je puis dire que la délégation qui nous a aidé à remplir un rôle important en expliquant à tous ses collègues du Comité de crise de l'Organisation du Travail, ainsi qu'à ses collègues du Conseil d'administration, les mesures que rendent nécessaires les difficultés financières du moment.

set up by last year's Assembly have been co-ordinated, on the suggestion of the Fourth Committee, in respect of their membership to an extent hitherto unknown in the League. On the proposal of the Fourth Committee, the Assembly decided to appoint the Chairman of the Supervisory Commission of 1938, the Chairman of the Supervisory Commission of 1939 and the Chairman of the Fourth Committee as members of the Budgetary Economics Committee. The Allocations Committee was assisted by three members of the Supervisory Commission; and the same applies to the Contributions Committee. The Investments Committee of the League (which, as you will understand, has, for a long time past, found itself in a very difficult position) has similarly been assisted by the Chairman of the Supervisory Commission, and the Supervisory Commission was represented even on the Bruce Committee. A study of the report will show that every consideration has been given to the recommendations as to regrading, reorganisation or closer co-ordination between the different organs of the League.

The Supervisory Commission reported to the States Members of the League before the outbreak of the war, and again after the beginning of September last. Naturally, what is to be found in some of the earlier reports is only of historical interest to-day; but I should like to call the attention of all the members of the Fourth Committee to a new tradition established by the Supervisory Commission, which you will find mentioned in the reports. Last year, I think we all realised the financial difficulties of the League and the necessity for closer co-operation with the Governing Body of the Labour Organisation. We felt that it might give rise in the future to certain misconceptions and misunderstandings if representatives of the Governing Body did not take part in the discussions concerning the collection of contributions to the League—in other words, if they were concerned only with the expenditure side and not with the revenue side. When the Standing Charges Committee was established, it was decided to ask the Governing Body of the Labour Organisation to appoint a delegation to assist at the meetings. The Labour Organisation, being tripartite, had to send three representatives to represent the States, the employers and the workers. At the meetings of the Supervisory Commission, we asked for the same representation from the Governing Body to assist us in our work, because we felt the value for the League of their being constantly kept acquainted with all the League's financial difficulties and because we also had in mind that, for the sake of its very future, it was of essential importance that the League should have the support of public opinion in all the States Members. We saw no better way of creating a greater interest than by asking the representatives of the workers and of the employers in the States represented on the Governing Body to take part in our discussions. I think all the members of the Supervisory Commission feel, as I do, that it has been a great privilege to have had the assistance of these gentlemen. We have not always been entirely in agreement, especially in our conceptions of economy and in our views as to what was essential and what was less essential in expenditure; but eventually we have always arrived at unanimous decisions, and I may say that the delegation which assisted us has done valuable work in explaining to all its colleagues on the Emergency Committee of the Labour Organisation, as well as to its colleagues on the Governing Body, what is necessitated by the financial difficulties of the moment.

En parlant de ces difficultés, je tiens à souligner — car je crois la chose importante du point de vue de l'opinion publique — que, lorsque l'on considère les contributions qui ont été versées cette année à la Trésorerie de la Société, on ne peut manquer d'éprouver certaines appréhensions pour l'avenir. Néanmoins, ces contributions sont la preuve même de l'intérêt et du loyalisme envers la Société qui existent chez presque tous les Etats membres. Le Secrétaire général, avec sa lucidité habituelle, nous a exposé la situation financière, et je voudrais seulement fournir quelques renseignements supplémentaires.

Il y a un déficit dans les contributions de cette année; le pourcentage des versements est inférieur à celui de l'année dernière et même à ceux de ces trois dernières années, mais ce n'est pas parce que les Etats sont moins désireux qu'auparavant de payer leurs contributions. Je crois qu'on peut dire, dans l'ensemble, qu'il a même été plus facile, au cours de 1939, d'obtenir les contributions des Etats membres qui se trouvent maintenant dans une situation spéciale et anormale; mais, si vous considérez la liste des arriérés afférents à ces dernières années et celle des contributions impayées de cette année, vous comprendrez les difficultés de trésorerie actuelles. Vous trouverez parmi les pays redevables de ces arriérés les noms de l'Albanie, de l'Autriche, de la Chine, de l'Espagne, de l'Ethiopie, de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie. Si vous prenez les seules contributions de l'Albanie, de la Chine, de l'Ethiopie, de l'Espagne, de la Tchéco-Slovaquie, et la partie impayée de la contribution polonaise, vous obtenez un total de 12,63% de l'ensemble du budget. Si vous ajoutez à cette somme le solde impayé de la contribution italienne (qui s'élève à 1,39%), le total dépasse 14% de l'ensemble du budget de la Société des Nations. Les membres de la quatrième Commission comprendront que, lorsque le Comité des contributions est chargé de recouvrer ces contributions, il ne se trouve pas en présence d'une simple question de finances.

Les autres Membres de la Société ont payé leur contribution de la façon habituelle et je suis heureux de pouvoir dire ici que tous les Etats membres qui se trouvent en guerre ont payé intégralement leurs contributions pour cette année sans demander de réduction pour l'an prochain. Bon nombre d'autres Etats connaissent les difficultés particulières provenant des dépenses extraordinaires résultant de la situation politique de l'Europe — dépenses de mobilisation, par exemple — ou ne peuvent que malaisément se procurer les devises étrangères nécessaires pour s'acquitter de leur cotisation. En dépit de ces circonstances, nous avons rencontré la plus grande bonne volonté et, comme l'a dit le Secrétaire général, tous les Etats avec la Société des Nations a conclu des arrangements spéciaux pour le paiement d'arriérés consolidés, qu'ils soient encore Membres de la Société ou non, ont rempli leurs obligations. Je tiens à le souligner, car il se produit sur ce point de fréquents malentendus. De petits Etats, qui ont quitté la Société des Nations, poursuivent régulièrement le versement des acomptes qu'en vertu des arrangements convenus, ils doivent au titre de leurs arriérés consolidés. Il n'y a eu jusqu'ici qu'une seule exception à cette règle, et la Commission aura à en connaître ultérieurement. Un seul Etat n'est pas en situation régulière vis-à-vis de la Société des Nations aux termes des arrangements conclus; et, en vertu des résolutions votées antérieurement par l'Assemblée, c'est le poids entier de sa dette que cet Etat devra supporter, l'arrangement comportant la diminution de ses arriérés étant automatiquement annulé lorsqu'un Etat ne remplit pas les obligations que lui impose cet arrangement. Evidemment, on peut encore espérer trouver une formule qui permettra à la Société des Nations de ne pas recourir à une telle mesure et à l'Etat en question de payer sa contribution afférente à l'an dernier.

Comme je l'ai déjà dit, bon nombre de points figurant dans les trois premiers rapports de la Commission de contrôle sont devenus sans objet aujourd'hui.

Speaking of these difficulties, I want to draw public attention to the fact that, when the contributions paid into the Treasury of the League for this year are considered, they give rise to some misgivings for the future. On the other hand, they give proof of a great and loyal interest in the League among practically all the States Members. The Secretary-General, with his usual lucidity, has given us an account of the financial situation, and I wish only to give some supplementary information.

There is a falling-off in contributions this year. The percentage of contributions paid in is smaller than the percentage of last year, and even of the last three years; but this is not because States are less willing to pay their contributions than before. I think it can be said that, on the whole, it has been actually easier in 1939 to get the contributions from the States Members which are now in a peculiar and abnormal situation; but, if you take the list of arrears for recent years and the list of contributions not paid into the Treasury this year, you will understand the present difficulties as regards cash. The States in arrear include the following: Albania, Austria, China, Czecho-Slovakia, Ethiopia, Poland and Spain. If this year's contributions of Albania, China, Czecho-Slovakia, Ethiopia and Spain alone are taken, together with the unpaid part of the Polish contribution, the total amounts to 12.63% of the whole budget. If to this is added the balance of the unpaid Italian contribution (which amounts to 1.39%), the total is more than 14% of the whole of the League's budget. The members of the Fourth Committee will understand that, when the Contributions Committee is asked to collect these contributions, it is not a mere question of finance.

The other States Members of the League, on the other hand, have paid their contributions in the regular way; and I am glad to mention here that all the States Members which are actually at war have paid their full contributions this year without claiming any reduction for next year. A good many other States are experiencing special difficulties owing to extraordinary expenditure due to the political situation in Europe, such as expenditure on mobilisation, or are having great difficulties in obtaining foreign currency in which to pay their contributions. In spite of this, we have encountered the utmost willingness; and, as was mentioned by the Secretary-General, all the States with which the League has made special arrangements for the payment of their consolidated contributions, whether they are still Members of the League or not, have fulfilled their obligations. I mention this because there are very often misunderstandings on this point. Small States having left the League go on regularly paying the instalments on their consolidated contributions according to the arrangements made. So far there has only been one exception to this rule, which the Committee will have to deal with later on. There is only one State which is not in good standing with the League under the arrangement made; and, under the decisions previously taken by the Assembly, the whole burden of that State's debt will become effective, the arrangement for the reduction being automatically cancelled when the State does not fulfil its obligations under the scheme. Of course, there is still hope that a formula can be found which will save the League from taking such a decision and will enable the State in question to pay its contribution for last year.

As I have already said, a good many points in the first three reports of the Supervisory Commission are irrelevant to-day; and only those parts of the

d'hui, et vous n'êtes plus saisis que des parties de ces rapports qui ont trait à la Caisse des pensions.

A cette occasion, je tiens à remercier l'administration de la Caisse des pensions, tous les membres du Conseil d'administration, et en particulier son président, M. Cremins, du concours très utile qu'ils ont prêté à la Commission de contrôle, des sages suggestions qu'ils nous ont apportées, et de la façon dont ils ont su collaborer avec tous les fonctionnaires qui ont des intérêts dans la Caisse des pensions.

Comme vous le constaterez à la lecture du rapport, le personnel a consenti à relever sa contribution à la Caisse des pensions, et la Commission de contrôle a accepté de vous recommander d'augmenter la contribution de la Société des Nations, afin de renforcer la situation d'ensemble de la Caisse des pensions, opération essentielle au point de vue de l'avenir de la Société des Nations et étant donné les circonstances actuelles.

Le Secrétaire général vous a dit que tous les fonctionnaires des organisations de la Société ont accepté d'offrir une contribution à la Société afin de faciliter les choses dans ces temps de crise, et je désire saisir cette occasion d'exprimer à tous les fonctionnaires la très haute estime dans laquelle la Commission de contrôle tient l'esprit qui a inspiré leurs actes au cours de ces derniers mois, et plus particulièrement l'initiative prise par les chefs de ces organisations, le grand loyalisme et le courage qu'ils ont manifestés en assumant des responsabilités et en acceptant des obligations qui n'avaient certes rien d'agréable. Je crois qu'ils ont fait la preuve, non seulement de la solidarité qui existe entre tous ceux qui travaillent pour la Société des Nations, mais aussi de la solidité de la structure de toute la Société et du bon fonctionnement de ses rouages.

Vous constaterez également, à la lecture des divers rapports antérieurs (dont je ne crois pas devoir m'occuper en ce moment), que nous avons discuté de l'œuvre antiépidémique en Chine. Vous verrez les solutions auxquelles nous sommes arrivés, avec le concours des chefs des unités qui coopèrent à l'œuvre antiépidémique dans ce pays et des représentants du Gouvernement chinois.

Vous trouverez également dans les documents qui vous sont soumis une étude des questions relatives aux traitements, allocations et indemnités des membres de la Cour permanente de Justice internationale. Le Statut de la Cour interdit à la Société des Nations de modifier, en quoi que ce soit, les traitements, indemnités ou les allocations des juges, afférents à la période pour laquelle ceux-ci ont été élus. Leur mandat actuel aurait expiré à la fin de cette année et, en vertu de l'article 13 du Statut, on peut leur demander de continuer à s'acquitter de leurs fonctions. Il est spécifié qu'ils ont été élus pour neuf années, ou jusqu'au moment où leurs postes auront été repourvus. Il appartient à l'Assemblée et au Conseil de décider s'il y aura des élections cette année, ou si l'on demandera aux membres de la Cour d'exercer leur mandat jusqu'à un moment plus propice pour de nouvelles élections.

Le Greffier de la Cour a agi de la façon la plus utile, et avec le tact le plus parfait et dans l'esprit le plus loyal, il a assuré la liaison entre la Commission de contrôle et la Cour permanente. Le Président et tous les membres de la Cour ont pris l'initiative d'offrir, à titre bénévole, de continuer leurs services et d'accepter une réduction de traitement de 20%, les frais de représentation du Président étant diminués de 33 1/3%.

Vous constaterez, d'après le rapport distribué aujourd'hui aux membres de la quatrième Commission, que nous sommes maintenant en mesure de proposer une nouvelle compression du budget, en raison de certains facteurs concernant la pension des juges, de sorte que l'ensemble du budget de la Cour sera réduit d'un peu plus de 150.000 francs suisses. Quant au déficit enregistré au titre du budget de l'an dernier, il est proposé, dans le troisième rapport de la Com-

reports which deal with the Pensions Fund are still before you.

I want to take this opportunity of thanking the Administration of the Pensions Fund, all the members of the Administrative Board and especially its Chairman, Mr. Cremins, for the very helpful way in which they have co-operated with the Supervisory Commission, for the wise suggestions they have given us and for the way in which they have always been able to co-operate with all the officials who have an active interest in the Pensions Fund.

As you will see from the report, the officials have agreed to increase their contributions to the Pensions Fund, and the Supervisory Commission has agreed to recommend to you an increase in the contribution of the League, in order to strengthen the whole position of the Pensions Fund, which is essential to the future of the League under the conditions of to-day.

The Secretary-General mentioned to you that all the officials of the League's organisations have volunteered to make a contribution to the League in order to facilitate matters in these times of emergency; and I want to take this opportunity of expressing to all the officials the Supervisory Commission's high appreciation of the spirit in which they have acted during these last few months, and more especially to the heads of the organisations for the initiative they have taken, for the great loyalty they have shown, and for the great courage they have evinced in taking upon their shoulders responsibilities and obligations of an anything but agreeable character. I think they have given proof, not only of the solidarity which exists among all those working for the League, but also of the solidity of the whole League structure and of the sound working of its machinery.

You will also see from the various earlier reports (which I think I need not deal with here) that we have discussed the anti-epidemic work in China. You will see the solutions we arrived at with the assistance of the heads of the units working in the anti-epidemic field in China and the representatives of the Chinese Government.

You will also find in the documents before you a discussion of questions relative to the salaries, allowances and indemnities of the members of the Permanent Court of International Justice. The Statute of the Court makes it impossible for the League to change in any way the salaries, indemnities or allowances of the judges for the period for which they have been elected. Their present periods would have expired by the end of this year and, under Article 13 of the Statute, they may be asked to continue to discharge their duties. It is laid down that they are elected for nine years or until their places have been filled. It will be for the Assembly and the Council to decide whether there should be any elections this year, or whether the members of the Court should be asked to continue until a moment arrives more appropriate for new elections than the present.

The Registrar of the Court has been most helpful and, in the most tactful way and in a most loyal spirit, has acted as a liaison officer between the Supervisory Commission and the Permanent Court; and the President and all the members of the Court have taken the initiative of offering, as a voluntary gesture, to continue to render their services and to accept a salary reduction of 20%, while the special allowance for the President has been reduced by 33 1/3%.

As you will see from the report circulated to-day to members of the Fourth Committee, we have now been able to propose a further reduction of the budget in consideration of certain facts concerning the judges' pensions, so that the whole budget for the Court will be reduced by a little over 150,000 Swiss francs. The deficit on the budget of last year, as you will find in the Supervisory Commission's third report, we propose to cover by a contribution

mission de contrôle, de le combler au moyen d'un prélèvement sur le fonds spécial constitué pour la réduction des futures contributions.

Dans le dernier rapport dont vous avez été saisi, il est fait mention de la contribution volontaire du personnel. L'on a l'intention de communiquer à une date ultérieure de la présente session de la quatrième Commission certaines propositions ayant trait à la grande question de la suspension des contrats et de la suppression de postes. Je dirai, à ce propos, que le système de la suspension a été institué pour divers motifs — non pas seulement pour des raisons d'économie, mais aussi parce que le personnel de la Société des Nations et de ses institutions se trouvait dans une situation très difficile. Quelques Etats avaient adopté des conceptions assez libérales pour leur permettre d'apporter à leur législation des modifications excluant la possibilité de mobiliser leurs ressortissants se trouvant au service de la Société des Nations ou d'obliger ceux-ci à accomplir un devoir national qui les empêcherait en fait de conserver leurs fonctions internationales par suite de l'obligation, solennellement acceptée par eux, de ne recevoir ni instructions ni ordres du gouvernement de leur pays. D'autres pays n'ont pas eu l'occasion d'agir de même, et un certain nombre de fonctionnaires de la Société des Nations ont été amenés à accomplir différentes formes de services nationaux et ont, en fait, quitté la Société. L'on a estimé que, pour ces fonctionnaires internationaux, il serait peut-être juste de créer un système de suspension des contrats. Mais, permettez-moi d'ajouter que, dès le début, nous avons établi une distinction entre le personnel international de la Société des Nations et le personnel recruté sur place.

Il existe un certain nombre de fonctionnaires de la Société qui ne peuvent en aucune façon être considérés comme des fonctionnaires internationaux, et on leur donnera, bien entendu, la possibilité de choisir entre la suspension et l'exécution, par la Société des Nations, des obligations financières contractées à leur égard. Rien ne doit donner lieu de penser que la Société des Nations, qui travaille à l'établissement de relations modèles entre employeurs et employés et en faveur de la sécurité sociale, n'adopte pas envers tous ses fonctionnaires une attitude aussi libérale que celle qu'elle attendrait d'institution privée ou nationale, quelle qu'elle soit.

La question était très complexe et nous avons dû procéder à des études approfondies de tous ses aspects. C'est pour cette raison que le rapport complémentaire n'a pas été encore communiqué. Les membres de la quatrième Commission l'auront cependant en main avant qu'une décision soit prise par cette Commission.

En lisant les rapports de la Commission de contrôle, vous constaterez peut-être que de petites questions y sont parfois assez développées, tandis que des points plus importants sont à peine effleurés. Il ne s'ensuit pas que les problèmes graves n'ont pas été discutés par la Commission de contrôle avec les autorités compétentes de la Société. Il est même arrivé qu'ils l'aient été au cours de réunions nombreuses. Mais je pense que nous pouvons dire que si, dans certains cas, nous avons pu éviter de vous saisir de problèmes pouvant conduire en ce moment à de très graves discussions, c'est parce que nous avons pu, après des études approfondies et des débats prolongés, trouver des solutions qui nous ont permis d'aller de l'avant sans soumettre des questions de principe à cette Commission.

Je n'ai pas besoin d'insister ici sur les difficultés financières actuelles des administrations de la Société. Le Secrétaire général vous a exposé les faits. Je me bornerai à ajouter que la réduction du personnel et la concentration des services ne signifient pas nécessairement que l'œuvre accomplie sera moindre ou que la Société rendra moins de services. J'ai eu l'impression, dès le début, que le travail effectué par l'administration, en exécution des recommandations du Comité des économies budgétaires, a facilité la concentration judicieuse des diverses formes d'activité de la Société, par la suppression de postes qui, s'ils n'étaient pas

from the special fund constituted for the reduction of future contributions.

In the last report which is before you, mention is made of the voluntary contribution of the members of the staff. It is proposed to circulate, at a later stage of this session of the Fourth Committee, certain proposals concerning the great question of suspension of contracts and suppression of posts. I may mention in this connection that the system of suspension was instituted for various reasons—not only for reasons of economy, but also because the staff of the League and its institutions found themselves in a very difficult position. Some States had been large enough in their conceptions to adjust their systems of legislation in such a way as to make it impossible for any of their nationals in the service of the League to be mobilised or called upon to perform any national duty which would in fact preclude their continuance as international servants in view of the solemn obligation they had assumed not to receive any instructions or orders from the Governments of the countries of which they are nationals. Other countries have not had occasion to do the same, with the result that a number of League officials have been called upon to perform various forms of service to their national Governments, and have in fact left the League. It was felt that, for such international servants, it might be right to institute a system of suspension of contracts; but, let me add, from the very outset we made a distinction between the international staff of the League and the locally recruited staff.

There are a number of officials of the League who cannot in any way be called international servants; and they will of course be given an option between suspension and fulfilment by the League of its financial obligations in regard to them. There must be no ground for a belief that the League, while working for model relations between employers and workers and for social security, is not itself as liberal to all its servants as it would expect any private or national institution to be.

The issue has been highly complicated, and we have had to make exhaustive studies of all its aspects. It is for that reason that the additional report has not been circulated as yet. The members of the Fourth Committee will, however, have it in their hands before any decision is taken by the Committee.

In the Supervisory Commission's reports, you may notice that minor questions are sometimes discussed at some length, while greater issues are sometimes hardly touched upon. That does not mean that the graver problems have not been discussed by the Supervisory Commission with the competent authorities of the League. Sometimes they have been discussed at quite a number of meetings. But I think we can say that, if, in certain cases, we have been able to avoid putting before you problems which might give rise to very grave discussions at the present moment, it is because we have succeeded, after exhaustive studies and long deliberations, in finding solutions which have made it possible to proceed without bringing matters of principle before the Committee.

I need not dwell further on the present financial difficulties of the League administrations. The Secretary-General has put the facts before you. I only wish to add that the reduction of staff and the concentration of services do not necessarily mean that less work is being done or that the League is less efficient. I have felt from the outset that the work done by the administrations in pursuance of the recommendations of the Standing Charges Committee has helped to concentrate the activities of the League on sound lines by suppressing posts that, if not absolutely superfluous, could at any rate be amalgamated. There was

absolument superflus, pouvaient néanmoins être fusionnés avec d'autres. Il y avait certains doubles emplois auxquels il était nécessaire de mettre fin. J'estime qu'il est essentiel que chaque fonctionnaire des diverses organisations de la Société ait constamment l'impression qu'il est un rouage utile d'une grande machine, qu'il a une part de responsabilité à assumer et que le fait qu'il remplit ou non sa journée de travail n'est pas sans importance pour la Société et pour l'avenir de celle-ci. Je crois que, dans l'ensemble, le processus de concentration a été très utile et, comme vous le verrez d'après les rapports qui ont été distribués, la collaboration entre la Commission de contrôle et les représentants du Conseil d'administration, pour la réalisation, dans tous les domaines, d'un ensemble d'économies pratiques, a peut-être ouvert de nouvelles perspectives aux deux administrations. Elles auront ainsi l'occasion de collaborer plus étroitement, en vue d'économies à réaliser, partout où elles pourront le faire sans empiéter en aucune façon sur leurs privilèges ou leur autonomie réciproques.

Ainsi, en dépit des difficultés de l'heure présente, nous croyons qu'une œuvre utile peut être accomplie, même dans le domaine financier. Il y aura, sans aucun doute, des obstacles à surmonter en 1940. Il est possible que les contributions soient encore plus difficiles à faire rentrer que cette année. Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'activité que l'on attend de la Société des Nations ne sera pas moindre qu'auparavant. Dans une plus grande mesure que depuis quelques années, les États s'adressent au Bureau international du Travail ou aux diverses organisations techniques de la Société pour obtenir renseignements ou assistance. Les travaux du Service d'études économiques, ceux qui concernent la législation du travail, l'œuvre d'hygiène de la Société, se poursuivent et, je crois, avec une efficacité plus grande encore que jusqu'ici.

Les États s'adressent à nous, et nous sommes heureux qu'ils le fassent. Tous, nous avons le sentiment que, pour l'avenir de la Société, il est indispensable qu'en période de difficultés internationales la Société des Nations s'affirme comme un organisme international d'une utilité réelle pour tous les États membres. La Commission de contrôle attache à cet égard une très grande importance au rapport du Comité Bruce, qui expose à tous les États intéressés, membres de la Société ou non, des faits essentiels concernant l'œuvre de la Société dans les domaines économique et social et qui indique pour l'avenir comment continuer cette œuvre dans de meilleures conditions qu'il n'a peut-être été possible de le faire auparavant.

Avant de terminer, je voudrais observer que la tâche de la quatrième Commission présente un double aspect. En période de prospérité, nous nous préoccuons, surtout, tant à la Commission de contrôle qu'à la quatrième Commission, de questions d'économie, c'est-à-dire des compressions possibles et de la manière de faciliter aux États le paiement de leurs contributions. Mais notre tâche présente également un aspect positif et concret. Il est de notre devoir et du vôtre, non seulement d'examiner comment l'on peut maintenir l'activité de la Société avec le minimum de réductions possible, mais aussi de rechercher de quelle manière nous pouvons consolider ses finances et amener nos gouvernements respectifs à l'idée qu'il importe plus que jamais de faire preuve de compréhension à l'égard des organisations internationales et de se rendre compte du fait qu'elles ne peuvent poursuivre leur activité sans les ressources financières que celle-ci exige.

Certains d'entre vous sont peut-être venus ici avec des instructions visant à réduire la contribution de leur pays ou à essayer de répartir entre les États membres ce que l'on appelle généralement les fonds de réserve de la Société. Il ne nous serait peut-être pas très difficile d'arriver à ce résultat si nous étions tous assurés aujourd'hui que les quelques années qui vont suivre seront, pour tous les États membres, des années beaucoup plus faciles que les deux dernières.

in some cases a certain overlapping, which had to be rectified. I think it is of essential importance that every single official of any League organisation should constantly feel that he is a useful cog in a great machine, that some responsibility rests upon his shoulders, and that it is not a matter of indifference to the League or its future whether he is employed in work the whole day or not. I think the process of concentration has on the whole been a salutary development; and, as you will see from the reports which have been circulated, the collaboration between the Supervisory Commission and the representatives of the Governing Body on the need for all-round practical economy has perhaps opened new possibilities for closer collaboration with a view to economy wherever the two administrations can co-operate without in any way infringing the privileges and the autonomy of each other.

So, in spite of the difficulties of the moment, we feel that there is good work to be done even in the financial field. There will undoubtedly be difficulties in 1940: the collection of contributions may be a far harder matter than it has been this year; but the work expected from the League will not be less than it was before. States are applying to the Labour Office, or to the technical organisations of the League, for information and help to a larger extent than for some years past. The work of the Economic Intelligence Service, the work on labour legislation, the health work of the League are all continuing and, I believe, with even greater effect than heretofore.

States apply to us, and we are glad that they should do so. All of us have the feeling that it is of essential importance for the future of the League that, in a period of international difficulty, the League should show itself an international organ of real utility to all the States Members. The Supervisory Commission attaches great importance in this connection to the report of the Bruce Committee. The Bruce report puts before all the interested States, whether Members of the League or not, essential facts concerning the work of the League in the economic and social field, and indicates for the future how to keep that work going under better conditions than has perhaps been possible before.

In conclusion, I want to suggest that there are two sides to the Fourth Committee's task. Usually, in times of prosperity, we have been more concerned, both on the Supervisory Commission and on the Fourth Committee, with the study of economy—of possible reductions, of how to make it easier for States to pay their contributions. But, there is also a positive and constructive side to our work. It is our duty, and your duty, not only to consider how we can make the League work with the smallest possible reduction, but also to study how we can strengthen its finances and bring home to our respective Governments that it is of greater importance than it ever was to show a comprehensive understanding of the international organisations, and to realise that those organisations cannot go on working if there is no financial backing to the work that they are called upon to do.

Some of you may have come here with instructions to reduce your contributions, or to try to distribute among the States Members of the League what are usually called the reserve funds of the League. There would perhaps be no serious difficulty in doing such things, if we could all of us know for certain to-day that the next few years will be far easier years for all the States Members of the League than the last two years have been. But, with the uncertain prospects

Toutefois, dans l'incertitude de ce que réserve le proche avenir, la Commission de contrôle, convaincue comme elle l'est qu'il importe pour le monde entier que la Société, en tant que mécanisme international, soit maintenue en état d'agir, sans être affaiblie, a le sentiment très net que toute mesure tendant à réduire les réserves extrêmement restreintes, et jusqu'à un certain point fictives de la Société, serait mal inspirée. Si nous décidions aujourd'hui de procéder à une liquidation, nous aurions à faire face à un certain nombre d'obligations. Lorsqu'on étudie le bilan de la Société, on constate que ses réserves financières sont constituées par les bâtiments de Genève, dont la liquidation, à l'heure actuelle, serait une opération quelque peu aléatoire ! De toute façon, les bâtiments ne sauraient être liquidés sans que la Société le soit également.

D'autre part, une fraction de l'excédent de l'actif sur le passif qui figure au bilan est représentée par les contributions arriérées dues à la Société. Vous savez tous quelles perspectives il y a d'obtenir le paiement, à la Trésorerie de la Société, de nombre de ces arriérés. Le Comité des contributions vous a soumis des propositions tendant à l'annulation d'un montant de quelques millions des arriérés en question, et j'ai à peine besoin de dire que ce que l'on pourrait appeler « la valeur marchande » des 10 millions de francs qui figurent à ce titre dans le bilan représente une très petite somme, si même elle représente quoi que ce soit.

Vous savez tous aussi que la Société n'a pas été en mesure d'amortir en aucune façon ses immeubles. Une bonne et solide entreprise commerciale, ou même une institution nationale, amortit chaque année une partie des dépenses afférentes à ses constructions. C'est ainsi que l'immeuble et les terrains de la Banque d'Angleterre, à Londres, ont été ramenés à une valeur de 5 livres sterling, tandis que les bâtiments et les terrains de la Société des Nations sont inscrits dans nos livres pour une valeur de 40 millions de francs. Il faudra de longues années, avec des excédents budgétaires, pour amener la Société à une situation financière telle qu'elle puisse accumuler des réserves dans les proportions indiquées. La quatrième Commission est appelée à collaborer avec les autorités compétentes de la Société à la constitution de ces réserves. Nous voudrions que vous stabilisiez le budget de la Société et que, autant que possible, vous donniez, aux trésoreries de vos gouvernements, l'impression qu'elles ne peuvent rien obtenir de la Société. Mais s'il n'y a rien à distribuer, du point de vue financier, il y a tous les services que nous sommes en mesure de rendre. A cet égard, nous serons heureux de prendre connaissance de toutes suggestions concernant les nouvelles activités que la Société pourrait légitimement entreprendre dans les circonstances présentes. Toutefois, de nouvelles activités de ce genre exigeront naturellement, aussi, de nouveaux crédits.

Je suis heureux de signaler que les Etats actuellement en guerre ont payé la totalité de leur contribution. Tous les Etats ayant un siège permanent au Conseil ont versé leur contribution intégrale, à l'exception de l'Italie, qui, comme il a été indiqué, a payé en liras bloqués. Les Etats — et certains d'entre eux se trouvent dans une situation très difficile — ont montré qu'ils étaient entièrement disposés à contribuer aux dépenses de la Société. Etant donné la situation, nous pourrions nous voir obligés d'envisager parfois des paiements en nature et non en espèces. Dans le rapport du Comité des contributions, il est fait mention d'un Etat qui, se trouvant dans une situation spéciale, a indiqué au Comité des contributions et au Secrétaire général qu'il devrait payer en hydrocarbures. Une autre suggestion a été faite par le Comité. Si je la signale, ce n'est pas pour vous inviter à prendre une décision quelconque, mais simplement pour vous montrer dans quelles difficultés les autorités compétentes de la Société doivent travailler actuellement. Cependant, pour le prestige de la Société et aussi en tenant compte de l'état d'esprit international du moment, n'importe quelle offre formulée en vue d'arriver à un compromis financier et à une solution de

of the near future, the Supervisory Commission, believing as it does that the maintenance of the League as a strong working international unit is of universal importance, is positive that any attempt to weaken the League's extremely exiguous and, to a certain extent, fictitious reserves would be wrong. If we were to liquidate to-day, we should have obligations to meet. If you study the League's balance-sheet, you will see that its financial reserves are constituted by the buildings at Geneva, as to the liquidation of which you may well be somewhat doubtful at the moment ! At any rate, the building cannot be liquidated unless the League is liquidated.

Again, one part of the excess of assets over liabilities in the balance-sheet is represented by the outstanding arrears of contributions to the League. You all know what prospects there are of getting a good many of those arrears paid into the League Treasury. The Contributions Committee has put before you proposals to write off some millions of arrears; and I need hardly say that the current market value of those 10 million francs found in the balance-sheet is very small, if it exists at all.

You all know, too, that the League has not been in a position to write off anything on its buildings. A sound and solid business undertaking, even a national institution, will go on writing off part of the costs of its buildings every year. The building of the Bank of England in London has by this means been scaled down to the value of £5, whereas the buildings and grounds of the League of Nations figure in our books at a value of over 40 million francs. It will take a long period of years with budget surpluses to bring the League into a financial position in which it can accumulate reserves on the scale indicated. The Fourth Committee is called upon to collaborate with the competent authorities of the League in building up such reserves. We want you to stabilise the budget of the League and, as far as possible, to give the responsible Treasuries of your Governments the impression that there is nothing to be had from the League. But, while there is nothing to distribute in a financial way, there are all the services we can render; and in that connection we shall be glad to hear any suggestions as to new activities which the League could legitimately take up in present circumstances. Naturally, however, any such new activity will imply new credits.

I was glad to mention that the States now at war have paid their full contributions. All the States with a permanent seat on the Council have paid their full contribution with the exception of Italy, which, as stated, has paid in blocked lire. States, some of them in very difficult positions, have shown their complete willingness to contribute to the League. In the circumstances, we may be forced on occasion to consider even payments in kind in lieu of cash. You will find a reference in the report of the Contributions Committee to one State which, being in a special position, has suggested to the Contributions Committee and to the Secretary-General that it should pay in petrol. Yet another suggestion has been made by the Committee. I mention it, not to invite you to take any decision, but just to show you under what difficulties the competent authorities of the League have to work at the moment. For the moral standing of the League and for the international psychology of the moment, any offer to arrive at a financial compromise and conciliation is better than no offer at all.

conciliation vaut mieux que l'absence d'une offre quelconque.

Tout témoignage de la part des gouvernements responsables des différents États du monde attestant leur détermination de faire ce qu'ils peuvent présente une valeur certaine à l'heure actuelle, et j'espère que la quatrième Commission, lorsqu'elle examinera le budget de 1940, s'attachera non seulement à contrôler chacun des postes du budget, mais encore à nous faciliter les moyens de faire face aux obligations financières futures et à permettre à tous ceux et à toutes celles qui constituent le personnel des institutions de la Société d'avoir chaque jour le sentiment que leur travail est suivi, non seulement avec l'attention la plus vive, mais encore avec la sympathie la plus cordiale, par les gouvernements de tous les États membres de la Société.

(La séance est levée.)

Any evidence of willingness on the part of the responsible Governments of particular States of the world to do what they can has its value at the present moment; and I hope that the Fourth Committee, when discussing the budget for this year, will discuss it not only with an eye to controlling every item in the budget but also with the object of making it easier for us to meet the financial obligations of the future, and enabling the men and women working on the staffs of the League institutions to feel every day that their work is followed with the heartiest sympathy as well as with the closest attention by the Governments of all States Members of the League.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N° 3. — Vendredi 8 décembre 1939

TROISIÈME SÉANCE

*Tenue à Genève, le jeudi 7 décembre 1939,
à 10 heures 30.*

Président : Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

**5. Comptes vérifiés du vingtième exercice (1938)
et passages pertinents du premier rapport de
la Commission de contrôle.**

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur les Comptes vérifiés de 1938 (documents A.3, A.3(a), A.3(b), A.3(c).1939.X) et sur les passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle (document A.5.1939.X, chapitre A).

Il fait observer que le commissaire aux comptes, M. Brunskog, a déclaré dans son rapport que la gestion des comptes ne soulevait de sa part aucune objection.

Les comptes vérifiés du vingtième exercice (1938) et le chapitre pertinent du premier rapport de la Commission de contrôle sont approuvés.

**6. Examen du rapport du Comité des économies
budgétaires (document A.7.1939.X).**

Le PRÉSIDENT relève que dans l'exposé du président de la Commission de contrôle, la Commission a déjà eu un reflet de l'activité du Comité des économies budgétaires. L'Assemblée de 1938 avait institué ce Comité pour procéder à un examen minutieux des charges permanentes inscrites au budget du Secrétariat et de l'Organisation internationale du Travail et pour recommander toutes économies qui pourraient être réalisées soit immédiatement, soit dans un proche avenir. Il s'agissait donc pour ce Comité, d'une part, de maintenir dans la plus large mesure possible les activités de la Société des Nations et, d'autre part, d'éviter que le départ de certains Membres de la Société et les difficultés que peuvent éprouver d'autres Membres ne se traduisent par l'augmentation des contributions.

Le Comité des économies budgétaires a travaillé de la façon la plus consciencieuse, et c'est le comte Carton de Wiart lui-même qui l'a présidé. Le Comité est arrivé aux conclusions suivantes :

Tout d'abord, pour tenir compte des circonstances actuelles et pour éviter tout accroissement des contributions, il importe de viser à une réduction du budget d'environ 20% et, d'autre part, pour assurer la stabilité financière de la Société des Nations, il est indispensable qu'en dehors de cette réduction le budget soit assez souple pour qu'il soit possible, en cas de nécessité, d'effectuer des économies sur les crédits votés.

Pour atteindre ce résultat, le Comité s'est attaché à éliminer du budget les crédits non renouvelables dont la suppression peut être envisagée dans les circonstances actuelles. La réduction qu'il propose de ce chef s'élève à une somme totale de 3.685.000 francs.

Ensuite, le Comité a étudié de plus près l'ossature administrative des deux organismes, c'est-à-dire les crédits afférents aux traitements, car il a estimé que

No. 3. — Friday, December 8th, 1939

THIRD MEETING

*held at Geneva on Thursday, December 7th, 1939,
at 10.30 a.m.*

Chairman : Count CARTON DE WIART (Belgium).

5. Audited Accounts for the Twentieth Financial Period (1938) and Relevant Passages of the First Report of the Supervisory Commission.

The CHAIRMAN opened the discussion on the audited accounts for 1938 (documents A.3, A.3(a), A.3(b), A.3(c).1939.X) and the relevant passages of the first report of the Supervisory Commission (document A.5.1939.X, Chapter A).

He pointed out that M. Brunskog, the auditor, had stated in his report that he had no objections to put forward in regard to the keeping of the accounts.

The audited accounts for the twentieth financial period (1938) and the relevant chapter of the first report of the Supervisory Commission were approved.

6. Examination of the Report of the Committee on Budgetary Economies (document A.7.1939.X).

The CHAIRMAN said that, in his statement, the Chairman of the Supervisory Commission had already alluded to the work done by the Committee on Budgetary Economies. The 1938 Assembly had set up that Committee to undertake a thorough examination of the standing charges in the budgets of the Secretariat and the International Labour Organisation, and to recommend what economies could be carried out either immediately or in the near future. That Committee was therefore called upon, on the one hand, to maintain the activities of the League to the greatest possible extent and, on the other, to ensure that the withdrawal of certain Members of the League and the difficulties experienced by other Members did not entail an increase in contributions.

The Committee on Budgetary Economies had worked very conscientiously under his (Count Carton de Wiart's) chairmanship. The Committee had reached the following conclusions :

In the first place, in order to take account of present circumstances and to prevent any increase in contributions, the Committee should aim at a reduction of about 20% in the budget. Secondly, to ensure the financial stability of the League, it was essential that, in addition to that reduction, the budget should be sufficiently elastic to allow, if found necessary, economies in the credits as voted.

In order to achieve that result, the Committee had endeavoured to eliminate from the budget non-recurrent appropriations which in the present circumstances could be suppressed. The reduction proposed under that head amounted to a total of 3,685,000 francs.

The Committee had then devoted closer attention to the administrative framework of the two organisations—that was to say, the credits for salaries; for

si des économies sensibles devaient être effectuées, elles devaient consister tout d'abord en des réductions de personnel.

En ce qui concerne le Secrétariat, le Comité des économies budgétaires a recommandé certaines simplifications administratives telles que le regroupement, en unités plus importantes, de sections dont l'organisation antérieure n'avait pas toujours permis d'assurer la meilleure utilisation du personnel. Au surplus, il a recommandé au Secrétaire général de procéder à des suppressions de postes comme il y est autorisé par les dispositions du Statut du personnel.

Le Comité a estimé qu'en s'inspirant des recommandations qu'il avait ainsi présentées, le Secrétaire général pourrait réduire de 2 millions le budget du Secrétariat.

Pour ce qui est de l'Organisation internationale du Travail, les représentants du Conseil d'administration ont fait valoir, d'une part, que les activités de l'Organisation avaient tendance à s'accroître; d'autre part, que la suppression d'un grand nombre de postes entraînerait des dépenses considérables dans un budget qui ne comporte que peu d'emplois vacants, qu'enfin, la centralisation actuelle de l'organisation du Bureau international du Travail ne permettrait aucune mesure importante de regroupement. Ils n'en ont pas moins accepté une réduction de 1.065.000 francs.

En résumé, les compressions que recommande le Comité des économies budgétaires s'élèvent à une somme totale de 6.750.000 francs.

Ainsi que le Secrétaire général et le président de la Commission de contrôle l'ont fait remarquer à la précédente séance, les solutions préconisées par le Comité des économies budgétaires ont été dépassées par les événements. Elles n'ont plus, pour ainsi dire, qu'un caractère historique. En effet, bien que les réductions opérées dans les budgets qui ont été communiqués aux Membres de la Société en juin dernier eussent excédé les économies prévues par le Comité, elles ne correspondaient plus, au mois de septembre, à la situation du moment. C'est pourquoi la Commission de contrôle s'est vue dans l'obligation de prier les fonctionnaires compétents d'établir un budget rectifié et réduit.

Il est pris acte du rapport du Comité des économies budgétaires.

7. Examen du budget général du vingt-deuxième exercice (1940) et passages pertinents du premier rapport de la Commission de contrôle: Discussion générale.

Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur le budget général du vingt-deuxième exercice et prie les délégués de se référer aux éditions rectifiées et réduites des documents A.4(1).1939.X pour le Secrétariat; A.4(a)(1).1939.X pour l'Organisation internationale du Travail; A.4(b)(1).1939.X pour la Cour permanente de Justice internationale.

Sir Cecil KISCH (Royaume-Uni) n'avait pas l'intention de prendre la parole sur cette question. En effet, en sa qualité de membre de la Commission de contrôle, il a eu pendant toute l'année qui s'est écoulée, notamment au cours des trois derniers mois, le privilège de collaborer étroitement avec le président de la Commission de contrôle ainsi qu'avec les chefs de l'administration. Néanmoins, il croit utile, à l'occasion de l'étude du budget, de présenter quelques observations en se plaçant plus particulièrement au point de vue du Gouvernement du Royaume-Uni.

Sir Cecil Kisch se rallie pleinement à toutes les déclarations que le Secrétaire général a faites la veille en exposant la situation financière actuelle de la Société, ainsi qu'aux observations et aux conseils du président de la Commission de contrôle, dont l'ardeur à défendre la Société des Nations et toutes ses institutions mérite la gratitude de tous ceux qui se dévouent à l'œuvre qu'elle accomplit. Le président de la Com-

it felt that, if substantial economies were to be effected, they must in the first place take the form of reductions in staff.

In regard to the Secretariat, the Committee had recommended certain administrative simplifications, such as the regrouping into larger units of sections whose former organisation had not invariably allowed the best use to be made of the staff. It had also recommended the Secretary-General to suppress posts, as he was empowered to do by the provisions of the Staff Regulations.

The Committee's opinion had been that by following these recommendations the Secretary-General could reduce the Secretariat budget by 2,000,000 francs.

With respect to the International Labour Organisation, the representatives of the Governing Body had pointed out that the activities of the Organisation were tending to increase; that the suppression of a large number of posts would entail considerable expenditure in a budget which allowed for very few vacancies; and that the organisation of the International Labour Office was already so highly centralised that no large-scale regrouping would be possible. They had agreed, however, to a reduction of 1,065,000 francs.

In the aggregate, therefore, the reductions recommended by the Committee on Budgetary Economies amounted to 6,750,000 francs.

As the Secretary-General and the Chairman of the Supervisory Commission had observed at the previous meeting, the solutions adopted by the Committee on Budgetary Economies had been overtaken and left standing by the march of events. They were now, so to say, of merely historical interest: although the reductions made in the budgets that had been communicated to the Members of the League last June had exceeded the economies proposed by the Committee, by September they no longer met the existing situation. It was for that reason that the Supervisory Commission had found it necessary to ask the competent officials to draw up a rectified and reduced budget.

The report of the Committee on Budgetary Economies was noted.

7. Examination of the General Budget of the Twenty-second Financial Period (1940) and Relevant Passages in the First Report of the Supervisory Commission: General Discussion.

The CHAIRMAN opened the discussion on the General Budget of the Twenty-second Financial Period, and requested the delegates to refer to the rectified and reduced editions of the documents (A.4(1).1939.X for the Secretariat; A.4(a)(1).1939.X for the International Labour Organisation; A.4(b)(1).1939.X for the Permanent Court of International Justice).

Sir Cecil KISCH (United Kingdom) had not really intended speaking on this subject, because as a member of the Supervisory Commission he had had the advantage, during the whole of the year and especially during the last three months, of working in close touch with the Chairman of the Supervisory Commission, as well as in co-operation with the heads of the administration. It might however be useful, he thought, if, in dealing with the budget, he referred to one or two points more particularly from the point of view of the United Kingdom Government.

He found himself in very close accord with everything said the previous day by the Secretary-General in explaining the present financial situation of the League, and with the comments and advice given by the Chairman of the Supervisory Commission, whose whole-hearted work in support of the League and of all its institutions merited the recognition of all who were devoted to the League's work. In his

mission de contrôle a indiqué, le jour précédent, qu'il y avait diminution dans la rentrée des contributions dues pour l'année en cours, bien que tous les Etats membres qui sont actuellement en guerre se soient entièrement acquittés de leur cotisation. Il a ajouté que la Société comptait sur l'appui dévoué de ses membres dans les difficultés financières en présence desquelles elle se trouve actuellement. Il a demandé que les gouvernements responsables veuillent bien manifester d'une manière quelconque leur volonté de faire leur possible à cet égard et il a attiré l'attention de la Commission sur les conclusions du troisième rapport de la Commission de contrôle où celle-ci demande à tous les Etats membres de prendre des dispositions en vue du versement de leur contribution de 1940 à une date aussi rapprochée que possible du début de ladite année. C'est en agissant ainsi que tous pourront le mieux aider à aménager de façon satisfaisante le programme des dépenses afférentes à 1940.

La Société des Nations doit engager des dépenses pour maintenir son activité du 1^{er} janvier au 31 décembre; comme l'a fait remarquer la Commission de contrôle, ce n'est que si les contributions sont versées ponctuellement et sans retard et que si l'on peut compter sur elles qu'il est possible d'établir un programme judicieux des dépenses de l'année. Les membres de la Commission comprendront certainement que si les administrations ne peuvent compter sur le versement ponctuel et rapide de la totalité des contributions, elles risquent de se heurter à de graves difficultés en ce qui concerne les dépenses courantes.

Ces observations de la Commission de contrôle, auxquelles s'est associé hier le président de cet organisme, ont retenu toute l'attention du Gouvernement du Royaume-Uni. Il convient de rappeler à ce propos certaines remarques faites à la Chambre des Communes, le 21 novembre, par M. R. A. Butler, au sujet de l'œuvre de la Société des Nations et de l'attitude du Gouvernement du Royaume-Uni à son égard. M. Butler a déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni avait à cœur l'avenir de la Société des Nations, qu'il continuait à soutenir son activité et que, dans les circonstances présentes, cet appui était de la plus haute importance tant du point de vue moral et politique que du point de vue financier; il a exprimé l'espoir que les autres gouvernements adopteraient une attitude analogue à celle du Gouvernement britannique. Ce point intéresse tout particulièrement les travaux de la Commission. Le budget de la Société dépend des contributions. Il y a lieu d'espérer, par conséquent, que les autres gouvernements seront en mesure d'assurer à la Société le même appui financier que par le passé, afin que les compressions budgétaires ne deviennent pas une nécessité aussi urgente qu'elle risquerait de l'être dans d'autres conditions.

Des réductions ont déjà été opérées, mais chacun comprendra que l'on ne peut dépasser certaines limites sans compromettre l'œuvre même de la Société. En cette matière, le Gouvernement du Royaume-Uni ne se borne pas à de simples déclarations; il sait que l'activité du Secrétariat, de l'Organisation internationale du Travail et de la Cour permanente de Justice internationale dépend de la promptitude et de la régularité avec lesquelles les contributions sont versées. Il est, par conséquent, déterminé à faire un effort tout particulier dans ce sens. Sir Cecil Kisch est autorisé à déclarer, au nom de son Gouvernement, que la totalité de la contribution du Royaume-Uni pour 1940, sera acquittée non pas en deux versements comme précédemment, mais en un seul qui sera effectué aussitôt que possible au début de l'exercice financier qui, dans le Royaume-Uni, commence le 1^{er} avril. Cette preuve concrète de l'intérêt que le Gouvernement du Royaume-Uni porte à l'œuvre de la Société et à sa stabilité financière trouvera, espère-t-il, un écho favorable parmi les autres Etats représentés à la Commission.

Le PRÉSIDENT souligne l'intérêt de la communication qui vient d'être faite et dont il résulte que le Royaume-Uni se propose d'acquitter dès le début de

speech the previous day, the Chairman of the Supervisory Commission remarked that there had been a falling-off in contributions for the current year, although all the States Members which were actually engaged in war had paid their full contributions. He had added that the League looked to its supporters for loyal aid in its present financial difficulties. He had asked that any evidence of willingness on the part of responsible Governments to do what they could should be forthcoming, and drew the Committee's attention to the concluding remarks of the third report of the Supervisory Commission, appealing to all States Members to arrange the payment of the 1940 contribution at the earliest possible date in the coming year since by such action they would best help towards the advantageous planning of the year's expenditure.

The League had to spend money on maintaining its work from January 1st to December 31st, and, as the Supervisory Commission urged, it was only if the contributions came in regularly and early and could be counted upon that advantageous planning of the year's expenditure was possible. Members would understand that, unless the administrations could be confident of the prompt and punctual payment of full contributions, grave difficulties might arise in connection with the running expenses.

These observations of the Supervisory Commission, which were endorsed yesterday by the Chairman of that body, had been attentively considered by the United Kingdom Government, and it might be useful to recall, in that connection, some remarks made in the House of Commons on November 21st by Mr. R. A. Butler regarding the work of the League and the attitude of the United Kingdom Government towards it. Mr. Butler had remarked that, having the future of the League at heart, the United Kingdom Government was continuing its support of League's activities and that that support was most important at the present moment in its moral and political sense and also in its financial sense; he trusted that other Governments would continue their support in the same manner. That was particularly relevant to the work of the Committee. The budget of the League depended on subscriptions. It was therefore to be hoped that other Governments would be able to give the same financial support as they had given in the past, so that the need for cutting the budget would not be as urgent as it otherwise might be.

Compressions had taken place, but everyone would realise that there were limits to such compressions if the work of the League was not to be jeopardised. The United Kingdom Government was not content with mere words in the matter; it knew that the Secretariat, the International Labour Organisation and the Court depended for their activities on the proper and punctual payment of subscriptions. The United Kingdom Government was therefore determined to make its contribution to this particular effort, and he (Sir Cecil Kisch) was therefore authorised to announce on its behalf that the entire United Kingdom contribution would, in 1940, be paid not in two instalments as in the past but in one instalment as early as possible in the financial year, which in the United Kingdom started at the beginning of April. That concrete testimony of the United Kingdom Government's interest in the work of the League and in its financial stability would, he trusted, find a responsive echo on the part of other Governments represented on the Committee.

The CHAIRMAN stressed the importance of the statement which had just been made, according to which the United Kingdom proposed to pay the whole of its

l'exercice 1940 la totalité de sa contribution. Il souhaite que cette heureuse initiative trouve un écho dans d'autres pays.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Egypte) rappelle que, lorsqu'en 1937 l'Egypte fut reçue Membre de la Société des Nations et des institutions qui lui sont rattachées, elle accepta sans objections la part de douze unités qui lui avait été affectée. Elle a versé sa contribution annuelle sans défaillance, convaincue que les sommes dépensées ainsi contribuaient à entretenir l'activité déployée par ces institutions pour l'accomplissement des tâches qu'elles avaient à remplir en vue du maintien de la paix politique et sociale à travers le monde.

Or, au cours de ces deux dernières années, la situation a évolué dans une direction que les Etats ont préféré ne pas prévoir dans l'établissement de leurs obligations financières. L'Europe et, avec elle, le monde entier ayant été entraînés dans une situation politique et financière de plus en plus critique, les divers Etats se sont vu contraints de consacrer des sommes importantes à des mesures de défense contre la violence à laquelle la Société des Nations n'a pas pu s'opposer. De plus, la dépréciation de certaines monnaies nationales a aggravé la situation financière des pays touchés et l'effort à accomplir par eux pour faire face à leurs obligations envers eux-mêmes et envers la Société.

L'Egypte se trouve exactement dans cette situation. L'armée égyptienne, qui comptait 10.000 hommes jusqu'en 1937, a dû être portée, pour l'avenir immédiat, à 200.000 hommes, à titre de première étape. On comprendra l'effort financier que nécessitent non seulement la levée de ces hommes mais aussi l'équipement moderne dont il faut les doter, soit en armes perfectionnées, soit en moyens mécaniques de transport et de combat, afin de leur permettre de remplir la grande tâche qui leur est assignée. L'action de l'Egypte dans ce domaine est rendue plus difficile encore du fait que la livre égyptienne cotée en 1931 à 26 francs suisses et à 23,50 francs suisses en 1937, lors de l'admission de l'Egypte — est tombée à environ 17,50 francs suisses, soit une dévalorisation de 25% depuis le moment où ce pays a accepté son barème de contribution.

En raison de ces circonstances, le Gouvernement égyptien a envoyé des instructions formelles à son représentant pour faire part à la Commission de la nécessité où il se trouve de diminuer sa contribution annuelle de 60%. Certes, ce chiffre pourrait paraître très élevé à première vue, mais il ne faut pas oublier que le présent projet de budget de la Société des Nations et des institutions rattachées a été diminué de 33% par rapport à celui de 1939. Si la contribution de l'Egypte pour 1940 avait été diminuée dans la même proportion — ce qui aurait été de toute équité — ce pays n'aurait dû demander qu'un abattement de 25% environ au lieu de 60%, et ce chiffre aurait paru moins draconien. En réalité, la réduction accordée à l'Egypte ne s'élève qu'à 16 ou 17% seulement de sa contribution, le nombre des unités attribuées à ce pays étant resté le même.

Telles sont les raisons qui justifient la position adoptée par le Gouvernement égyptien.

Le délégué égyptien insiste sur la conviction de son Gouvernement et sur la sienne propre qu'il est nécessaire de maintenir les activités de la Société des Nations et des institutions y rattachées, mais qu'il faut le faire dans le cadre des possibilités du moment. Ces possibilités excluent la continuation de certaines activités, notamment de la Société des Nations, et particulièrement dans le domaine politique. Il paraît superflu, par exemple, de continuer pendant la durée de la guerre certaines études et analyses comparatives qui ont leur valeur dans le régime normal de paix, mais dont l'intérêt est nul pendant l'état anormal et

contribution at the beginning of the 1940 financial year. He hoped that that welcome example would be followed by other countries.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) recalled the fact that, when in 1937 Egypt was admitted as a Member of the League of Nations and of the institutions connected with it, she had accepted, without raising any objection, the proportionate share of twelve units that had been allotted to her. She had paid her annual contribution without default, feeling that the sums thus expended were helping towards the continuation of the work done by those institutions in the performance of the tasks they had to carry out for the maintenance of political and social peace throughout the world.

During the last two years, however, the situation had changed in a way that States had been loth to contemplate when determining their financial obligations. Europe, and with Europe the whole world, had been dragged into a political and financial situation that was increasingly critical and the various countries had in consequence found themselves compelled to devote large sums to measures of defence against violence which the League of Nations had not been able to oppose. Furthermore, the depreciation of certain national currencies had impaired still further the financial situation of the countries affected and had increased the effort they had to make in order to meet their obligations towards themselves and towards the League.

That was precisely the situation so far as Egypt was concerned. The Egyptian army, which until 1937 had a strength of 10,000 men, had had to be expanded to 200,000, as a first stage, for the immediate future. The Committee would understand the financial effort that was required not only to raise such forces but also to provide them with the necessary modern equipment in the form both of up-to-date weapons and of mechanical means of transport and of combat, so that they might be enabled to discharge the great duties assigned to them. Egypt's action in that respect was rendered still more difficult by the fact that the Egyptian pound, which had stood at 26 Swiss francs in 1931, and at 23.50 Swiss francs in 1937—at the time when Egypt was admitted to the League—had fallen to about 17.50 Swiss francs. There had thus been a 25% devaluation since the time when that country had accepted its share of the contributions.

In those circumstances, the Egyptian Government had sent its representative formal instructions to inform the Committee that the Government found it necessary to reduce its annual contribution by 60%. That figure might of course seem at first sight to be a very big one, but it must not be forgotten that the present draft budget for the League of Nations and its connected institutions had been reduced by 33% as compared with the budget for 1939. If Egypt's contribution for 1940 had been reduced in the same proportion—and that would certainly have been quite fair—that country would have had to ask only for a reduction of approximately 25% instead of 60%, and the request would have seemed less drastic. In reality, the reduction granted to Egypt was only some 16 or 17% of her contribution, and the number of units allotted to that country remained the same.

Those were the reasons for the attitude adopted by the Egyptian Government.

The Egyptian delegate stressed the fact that his Government was convinced, as he was himself, of the necessity for maintaining the activities of the League and the institutions connected with it. That must be done, however, within the framework of what was currently possible. The continuation of certain activities, especially those of the League, more particularly in the political sphere, was not possible in existing circumstances. It would seem to be unnecessary, for instance, to continue throughout the period of the war certain studies and comparative analyses which were of value under normal peace

catastrophique d'une guerre affectant directement ou indirectement les principales Puissances du globe.

D'autres activités, particulièrement celles visant les aspects social et humanitaire, restent du plus haut intérêt. Ainsi, l'activité du Bureau international du Travail garde son importance et voit même cette importance grandir, car il lui incombe dès maintenant de dégager les leçons qu'implique le bouleversement de la guerre en vue de préparer les bases d'une future réglementation sociale du temps de paix. Certes, on ne peut dire que dans cette institution tous les services soient intangibles. Là aussi, pour citer cet exemple, il semble inutile de conserver un service de presse dont le rôle paraît essentiellement politique. Peut-être serait-il aussi possible d'englober dans la Section de l'inspection et du droit du travail l'activité déployée jusqu'ici par le Service de la sécurité.

Quant à la Société des Nations, tout le monde connaît les sections ou services, comme ceux du désarmement, des mandats, des minorités, etc., qui ne peuvent aujourd'hui fonctionner qu'à vide.

Il existe encore d'autres moyens d'économie: réduction des traitements par trop élevés (à ce propos un haut fonctionnaire du Bureau international du Travail avait proposé une échelle de réduction de traitements descendante et qui commençait par une diminution de 60%); suppression des frais de représentation (rien ne justifie ces frais dans les circonstances actuelles); réduction des frais de congé, etc. De plus, au lieu de suspendre les contrats d'un certain nombre de fonctionnaires, comme le Secrétariat le suggère, le délégué de l'Égypte propose de conserver l'ensemble du personnel et de le faire travailler à mi-temps.

Au sujet des traitements, il a entendu dire que le président du Conseil d'un grand pays voisin, pays riche en ressources naturelles et humaines, touche par an la somme de 200.000 francs français, soit environ 20.000 francs suisses par an. La tâche et les responsabilités de cet homme sont-elles si peu élevées qu'il se voit attribuer une rémunération beaucoup plus faible que le traitement de tel fonctionnaire international qui touche — toujours en francs français — à peu près un million, soit cinq fois plus que le président du Conseil ci-dessus mentionné? Et le même fonctionnaire touche, en plus de ce million, plus d'un demi-million de francs français — exactement 620.000 francs français — uniquement à titre de frais de représentation et d'entretien d'une maison mise gratuitement à sa disposition.

Cet exemple n'a pour but que d'ouvrir une porte donnant sur un domaine d'économies qui se justifient pleinement en ce temps de crise et de difficultés, sans causer des souffrances injustifiées aux fonctionnaires de positions moins élevées et moins bien dotés, travaillant durement pour gagner leur pain et leur logement pour eux-mêmes et très souvent pour leurs familles. Ces fonctionnaires-là ont droit à notre protection et à notre affection, car ce sont eux qui, dans l'anonymat, mais très souvent de tout leur cœur et de toute leur abnégation, se consacrent à la tâche pour laquelle la Société des Nations et les institutions rattachées ont été créées et qui est, pour eux, l'expression tangible de l'idéal des Membres de la Société.

Le représentant de l'Égypte s'excuse auprès de ses collègues de la franchise de son langage. Mais il a voulu faire fi des conventions qui ont fait chercher jusqu'ici des formules de concessions et de compromis par lesquelles on a voulu sauver la face et cacher la vérité. Il faut être réaliste, car il faut, d'une part, tenir compte de la réalité et des sacrifices qu'elle impose à tous et, d'autre part, du désir unanime de sauver les institutions internationales d'une débâcle complète et de leur préparer un avenir meilleur. Placés devant un

conditions but were devoid of interest in the abnormal and catastrophic conditions created by a war which directly or indirectly affected the chief countries of the world.

Other activities, and more particularly those concerned with social and humanitarian questions, continued to be of the greatest value. Thus, the work of the International Labour Office retained its importance. It was indeed becoming more important, for it was the duty of the Labour Office to make clear from the outset the lessons to be learned from the upheaval brought about by war, so that the foundation might be laid for the future regulation of social relations in times of peace. Of course, it could not be said that none of the services of that institution should be touched. To take an example, it would seem to be unnecessary to maintain a Press Service whose work appeared to be essentially political in character. It might also be possible to absorb in the Labour Law and Inspection Section the work done hitherto by the Safety Service.

So far as the League of Nations was concerned, everybody knew the Sections or Services—*e.g.*, those dealing with disarmament, mandates, minorities, etc.—which could find no real work to do in existing circumstances.

There were also other means of effecting economies—the reduction of salaries that were far too high (in this connection, a high official of the International Labour Office had proposed a scale for the reduction of salaries which started with a cut of 60% and decreased progressively); the abolition of entertainment allowances (there could be nothing to justify such allowances in existing circumstances); the reduction of expenditure connected with leave journeys, etc. Furthermore, the Egyptian delegate proposed that, instead of suspending the contracts of a number of officials as the Secretariat had suggested, the whole of the staff should be kept on but should be required to work only half-time.

With regard to salaries, he had heard it said that the Prime Minister of a great neighbouring country—a country that was rich in natural resources and in men—received annually the sum of 200,000 French francs (*i.e.*, about 20,000 Swiss francs). Were the duties and responsibilities of that man so slight that he should be rewarded with a sum that was much smaller than the salary drawn by a certain international official who received about a million French francs—that is to say, five times as much as the Prime Minister to whom he had referred? Moreover, the same official received, in addition to those million francs, more than half-a-million French francs—to be exact, 620,000 French francs—solely to meet expenditure incurred for entertainment and for the upkeep of a house that was placed at his disposal free of charge.

The sole object sought in giving that example was to throw open the way to a field of economies which were fully justified at such a time of emergency and difficulty, without causing any undeserved hardship to officials in lower and less-well-paid posts who had to work hard to provide subsistence and lodging for themselves and very frequently for their families. Such officials were entitled to the protection and solicitude of the Committee, for, though unknown, they devoted themselves, very often with all their heart and all their spirit of self-sacrifice, to the tasks for which the League of Nations and its associated institutions had been created, since to do so was for them a tangible expression of the ideal of the Members of the League.

The representative of Egypt apologised to his colleagues for the frankness with which he had spoken. He had, however, desired to throw overboard those conventions which had led in the past to a search for formulas devised to embody concessions and compromises the purpose of which was to save faces and to hide the truth. They must be realists, for they must, on the one hand, recognise facts and the sacrifices they imposed on all and, on the other hand, they must take account of the unanimous desire to save the inter-

budget factice et artificiel, bien des pays ont fait défaut et n'ont pas versé leur contribution. Veut-on que ce fait se renouvelle ? Le délégué de l'Égypte ne le pense pas et il espère qu'on prendra les mesures susceptibles de permettre à ce pays de remplir ses obligations.

M. Hume WRONG (Canada) rend hommage aux efforts accomplis par la Commission de contrôle, par les représentants du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail et par les hauts fonctionnaires du Secrétariat et du Bureau international du Travail, à l'occasion de la préparation du budget révisé et réduit. Il a été associé d'assez près au travail de certaines de ces personnalités pour pouvoir apprécier les qualités de dévouement, d'habileté et de patience dont elles ont dû déployer en présence de nombreuses déceptions ainsi que l'ingéniosité dont elles ont fait preuve pour arriver aux résultats obtenus. Il faut espérer qu'à l'heure actuelle les difficultés les plus graves sont surmontées et que de pareils problèmes ne se poseront plus l'année prochaine.

Le Gouvernement canadien estime que la participation de chaque Etat membre aux dépenses de la Société et des organisations qui lui sont affiliées est minime par rapport au montant total du budget de chaque pays. Le Gouvernement canadien apprécie hautement l'œuvre que la Société des Nations et l'Organisation internationale du Travail accomplissent, notamment dans le domaine économique et social, et il versera la totalité de sa contribution aussi longtemps que cette œuvre continuera à donner des résultats satisfaisants.

C'est avec un vif intérêt que M. Wrong a entendu la déclaration de sir Cecil Kisch, aux termes de laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni versera désormais la totalité de sa contribution au début de l'exercice financier. M. Wrong n'est pas en mesure de faire une déclaration analogue au nom de son Gouvernement. Jusqu'ici, le Gouvernement canadien s'est acquitté de sa contribution en deux versements, l'un au printemps et l'autre vers la fin de l'été ou au début de l'automne. Toutefois, M. Wrong attirera l'attention de son Gouvernement sur ce point; il espère que le Canada pourra suivre l'exemple du Royaume-Uni et verser la totalité de sa contribution dès que le Parlement aura voté les crédits nécessaires, c'est-à-dire, au plus tard, dans le courant du mois de mai de chaque année.

Si, pourtant, la nécessité se faisait sentir de réaliser de nouvelles économies, le Gouvernement canadien préférerait que ces économies fussent obtenues par le moyen d'une diminution de certaines activités de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du Travail plutôt que par une diminution de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles ces activités sont assurées. Il est plus judicieux de limiter l'effort à un petit nombre d'activités poursuivies dans des conditions réellement satisfaisantes que de maintenir tout le programme de travail que la Société s'est tracé dans le domaine social et économique en l'exécutant de façon nécessairement imparfaite par suite du manque de ressources financières. Néanmoins, M. Wrong espère, comme il l'a déjà dit, que le pire est surmonté et qu'avec les réductions apportées au nouveau budget, la Société sera en mesure de conserver à son œuvre la même efficacité qu'à l'heure actuelle.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) a écouté avec intérêt et sympathie les observations du représentant de l'Égypte. Il comprend en effet les difficultés auxquelles se heurtent à l'heure actuelle les Etats membres de la Société des Nations. Cependant, le représentant de l'Égypte comprendra, de son côté, qu'il est impossible à la Société des Nations d'accepter de la part de ses Membres une interprétation arbitraire en ce qui concerne leurs obligations financières.

national institutions from complete collapse and to prepare the way for a better future for them.

When the budget submitted was fictitious and artificial, many countries had failed to pay their contributions. Was it desired that such a state of affairs should be repeated? He did not believe that was the case and he hoped that the necessary steps would be taken so that his country might be enabled to discharge its obligations.

Mr. Hume WRONG (Canada) paid a tribute to the efforts of the Supervisory Commission, of the representatives of the Governing Body of the International Labour Organisation, and of the senior officials of the Secretariat and the Labour Office in connection with the preparation of the revised and reduced budget. He had been sufficiently closely associated with the work of some of those persons to appreciate in some measure the devotion, skill and patience, in face of frequent disappointments and the ingenuity they had shown in achieving such results. They must hope that the worst difficulties had now been faced and that the same process would not have to be repeated next year.

In the opinion of the Canadian Government, each Member's share of the cost of maintaining the League and the affiliated organisations was very small in comparison with the total of each Member's national budget. The Government of Canada valued highly the work which the League and the International Labour Organisation were now accomplishing, especially in connection with the study of economic and social conditions, and would continue to pay its full share of the cost so long as the work continued to be satisfactorily performed.

He had been interested to note the declaration which Sir Cecil Kisch had made to the effect that the Government of the United Kingdom would in future pay its contribution in a lump sum at the beginning of the financial year. He was not in a position to make a similar proposition on behalf of his own Government. It had been the practice of the Canadian Government to pay in two instalments, one in the spring and the other in the late summer or early autumn. But he would bring the matter to the attention of the Canadian Government, and express a hope that Canada might see her way to follow the example of the United Kingdom and pay in full, as soon as the necessary appropriation had been made by the Canadian Parliament: that would normally be by May each year at the latest.

If they were forced to face the necessity for further economies, it was preferable, in the Canadian Government's view, that such economies should be effected by reducing, where necessary, the scope of the activities undertaken by the League and the International Labour Organisation, rather than by diminishing the efficiency with which those activities were conducted. It was more important that a few activities should be carried out really well than that the full range of work in the social and economic fields which the League had been performing should be continued with a certain superficiality because of lack of financial resources. He hoped, however, as he had already said, that the worst difficulties were over, and that, with the reductions incorporated in the new budget, the League would be able to maintain its activities at the present level of efficiency.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) said he had listened with interest and sympathy to the remarks made by the Egyptian representative, for he grasped the difficulties encountered at the present time by States Members of the League. The Egyptian representative would, however, understand that it was impossible for the League to accept from its Members an arbitrary interpretation of their financial obligations. It was obvious that no State

Il va de soi qu'aucun Etat ne peut déclarer qu'il ne veut ou ne peut pas payer plus de 40% de sa contribution.

La Commission de répartition des dépenses n'a reçu aucune communication du Gouvernement de l'Egypte à cet égard et n'a, par conséquent, pas été en mesure d'étudier si la demande présentée par son représentant est justifiée ou non. Cependant, il est probable qu'il faudra reconstituer la Commission de répartition des dépenses avant le terme prévu de trois années, un grand nombre d'Etats étant aux prises avec des difficultés spéciales qui n'existaient pas au moment où cette Commission s'est réunie.

Toutes les observations présentées par le délégué de l'Egypte concernant les économies réalisables seront étudiées par la Commission de contrôle. D'ailleurs, dans le dernier rapport de cette Commission, on trouve déjà des suggestions concernant certaines économies préconisées par le représentant de l'Egypte. Par exemple, les fonctionnaires de la Société des Nations ont offert une contribution volontaire aux fins d'alléger les finances des organisations internationales. On pourrait presque appeler cette contribution un impôt progressif, car les petits fonctionnaires ne seraient pas touchés par cette mesure, mais à partir d'un certain traitement, le pourcentage de réduction serait de 2% pour atteindre progressivement 26% pour les traitements dépassant un certain chiffre.

En ce qui concerne les frais de représentation, ceux-ci subiront une réduction de 20%.

Cependant, il ne faut pas oublier que la Société des Nations ne peut pas violer ses obligations contractuelles; elle se doit de respecter les contrats qu'elle a conclus avec les fonctionnaires. C'est pourquoi on a fait un arrangement avec le personnel concernant sa contribution volontaire.

Quant aux diverses activités du Secrétariat et du Bureau international du Travail, toutes les mesures d'économie ont été examinées, et le Secrétaire général a déjà, il y a plusieurs mois, pris les décisions qu'il convenait pour supprimer tous postes superflus. Par exemple, la Section des minorités et la Section politique ont déjà subi de fortes compressions. Le rapport de la Commission de contrôle mentionne, entre autres, que le directeur de la Section des minorités dirige actuellement plusieurs autres activités de la Société des Nations. Les membres de la quatrième Commission verront, dans les tableaux comparatifs, comment le personnel a été réduit et comment le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail ainsi que la Commission de crise de cette même organisation ont étudié chaque possibilité d'économie.

Le personnel de ces deux organisations a déjà été réduit dans une mesure très appréciable, et l'on ne s'arrêtera pas là. On envisage encore de très fortes compressions qui se traduiront par des économies dans le budget des années suivantes. A cet égard, il convient de tenir compte des obligations qui incombent à la Société des Nations à l'égard de ses fonctionnaires. En effet, aux termes du Statut du personnel, le fonctionnaire dont le poste est supprimé a droit à une indemnité. C'est la raison pour laquelle les économies réalisées n'apparaîtront pas dans le budget de 1940, mais dans les budgets suivants.

Il ajoute, en réponse à M. Wrong, que tous les membres de la Commission de contrôle ont hautement apprécié les observations formulées au nom du Gouvernement canadien, et notamment la suggestion selon laquelle il est préférable de supprimer complètement certaines activités plutôt que d'en maintenir un plus grand nombre avec un degré moindre d'efficacité. Telle est également l'opinion des autorités responsables de l'administration de la Société et du Bureau international du Travail.

Toutefois, M. Hambro ne croit pas que les membres de la Commission de contrôle aient le sentiment qu'ils accomplissent une tâche ingrate. Ils ont plutôt l'impression que les hauts fonctionnaires, les représentants du personnel et les membres individuels des organisations, considèrent la Commission de contrôle comme

could merely declare that it was unwilling or unable to pay more than 40% of its contribution.

The Committee on the Allocation of Expenses had not received any communication from the Egyptian Government in that connection, and had consequently not been in a position to examine whether the request submitted by its representative was justified or not. It was, however, probable that the Committee on the Allocation of Expenses would have to be reconstituted before the expiry of the stipulated period of three years, as a large number of countries were facing special difficulties that had not existed when the Committee met.

All the Egyptian delegate's observations with regard to possible economies would be examined by the Supervisory Commission. Indeed, the Commission's last report already contained suggestions concerning some of the economies advocated by the Egyptian representative. For instance, the officials of the League had offered a voluntary contribution to assist the finances of the international organisations. That contribution might almost be called a progressive tax, as officials occupying the lowest posts would not be affected by the measure, but after a certain salary a reduction of 2% would be made, increasing progressively to a reduction of 26% on salaries over a certain figure.

In regard to entertainment allowances, they would undergo a reduction of 20%.

The League of Nations, however, could not violate its contractual obligations; it was in honour bound to respect the contracts it had concluded with officials. That was why an arrangement had been made with the staff regarding their voluntary contribution.

With regard to the various activities of the Secretariat and the International Labour Office, all measures of economy had been examined, and the Secretary-General had already, some months previously, taken the requisite decisions for the suppression of unnecessary posts. For example, the Minorities Section and the Political Section had already been greatly reduced. The Supervisory Commission's report mentioned, *inter alia*, that the Director of the Minorities Section was at present directing several of the League's other activities. Members of the Fourth Committee would see in the comparative tables how the staff had been reduced and how the Governing Body of the International Labour Organisation, together with the latter's Emergency Committee, had examined every possible measure of economy.

The staff of both organisations had already been reduced to a very appreciable extent—nor had the process yet come to an end. Further large reductions were contemplated, which would result in economies in the budgets of subsequent years. In that connection, the League's obligations to its officials should be taken into account. In accordance with the terms of the Staff Regulations, an official whose post was suppressed had the right to an indemnity. That was why the economies effected would not be felt in the 1940 budget, but in those of subsequent years.

He added, in reply to Mr. Wrong, that all the members of the Supervisory Commission highly appreciated the remarks made on behalf of the Government of Canada, and in particular the suggestion that it was better to suppress activities altogether rather than to do half-efficient work in a greater number of fields. That was also the opinion of those responsible for the administration of the League and of the Labour Office.

But he did not think the members of the Supervisory Commission felt they were engaged on an ungrateful task. They had the impression rather that the senior officers, the representatives of the staff and individual members of the organisations looked upon the members of the Supervisory Commission as a sort of first-

une sorte de poste de premier secours, et c'est ainsi que la Commission de contrôle comprend sa propre activité. Sa mission est de porter les premiers secours à la Société et aux organisations de la Société. Elle espère, comme le Gouvernement du Canada et, sans aucun doute, comme la plupart des gouvernements représentés à la Commission, qu'un jour viendra où les économies ne seront plus aussi nécessaires qu'elles le sont actuellement; à ce moment, les Etats demandent à la quatrième Commission et à l'Assemblée le développement de nouvelles activités et une augmentation correspondante des budgets de la Société. L'œuvre de préparation de la paix, ou plutôt l'œuvre de création de la mentalité internationale nécessaire pour assurer la stabilité des affaires mondiales, ne peut être improvisée; elle exige une très minutieuse préparation, portant sur de longues années, et il n'existe pas de meilleur instrument, à cette fin, que les organisations internationales de la Société. Si M. Wrong peut amener son Gouvernement à suivre l'exemple donné par le représentant du Royaume-Uni, M. Hambro, est bien certain que le Trésorier de la Société en éprouvera une vive satisfaction.

M. Hambro désire également faire mention des Etats-Unis. La Commission de contrôle, dans son rapport, a attiré l'attention sur le fait que des Etats qui, tout en n'appartenant pas à la Société, sont membres de l'Organisation internationale du Travail, se sont déclarés disposés, en cette période de crise, à faire à la Société certaines avances qu'ils n'avaient jamais consenties auparavant. Il y a lieu d'espérer que cet exemple sera suivi par d'autres Etats. M. Hambro peut donner à la Commission l'assurance que toute suggestion visant des économies ou une réduction d'activité, quelle qu'elle puisse être, sera étudiée dans un esprit de sympathique compréhension tant par les autorités compétentes de la Société que par la Commission de contrôle. Cependant, il ne faut pas oublier que les décisions à prendre entraînent de très lourdes responsabilités pour l'avenir.

M. McDougall (Australie) déclare que le Gouvernement du Commonwealth d'Australie a examiné le budget révisé et qu'il l'a chargé de faire connaître, tout d'abord, qu'il appréciait hautement les efforts faits par la Commission de contrôle, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail et les fonctionnaires tant de la Société des Nations que du Bureau international du Travail pour réaliser une réduction de 33 1/3 %.

M. McDougall a également reçu la mission de souligner que, par suite de la dépréciation de la monnaie australienne et du retrait de certains pays de la Société des Nations, l'Australie devra, malgré la compression de 33 1/3 % qui est envisagée, acquitter une contribution qui sera, en fait, plus élevée ou tout au moins aussi élevée qu'auparavant. C'est pourquoi le Gouvernement du Commonwealth demande que l'on examine avec le plus grand soin la possibilité d'opérer de nouvelles réductions substantielles dans le budget.

Ce Gouvernement pense, comme le Gouvernement canadien, que les économies doivent être effectuées sans compromettre le bon rendement des travaux actuels de la Société et qu'il serait préférable d'écarter certains travaux plutôt que de nuire en aucune façon à l'efficacité de ceux qu'on aura décidé de poursuivre.

L'Australie estime que l'activité de la Société des Nations et du Bureau international du Travail dans le domaine économique et social est, à l'heure actuelle, la plus importante et elle désire qu'elle soit maintenue dans toute la mesure du possible. Si donc d'autres économies sont encore nécessaires, son Gouvernement préférerait qu'elles fussent recherchées dans des activités sociales et économiques de la Société.

M. McDougall a cru pouvoir déduire des déclarations du président de la Commission de contrôle — et même des rapports de cette Commission — que depuis que le budget révisé a été soumis aux gouvernements,

aid station; and that was how the Supervisory Commission regarded its own activities. They were there to render first-aid to the League and to the organisations of the League. They hoped, in common with the Government of Canada and, no doubt, with most of the Governments represented on the Committee, that one day economies would no longer be necessary to the same extent as they were to-day, and that the time would come when States would approach the Fourth Committee and the Assembly of the League to press for new activities and increases in the budgets of the League accordingly. The work of promoting peace—or rather of creating the international mentality necessary to ensure stability in international affairs—did not admit of improvisation, but required very careful preparation over a long period of years; and there was no better instrument for that purpose than the international organisations of the League. If Mr. Wrong could prevail upon his Government to follow the example set by the United Kingdom's representative, he was sure the Treasurer of the League would be delighted.

He desired also to refer to the United States. The Supervisory Commission drew attention in its report to the fact that States which, though not members of the League, were Members of the International Labour Organisation had declared their willingness in this time of emergency to make certain advances to the League which they had never made before. It was to be hoped that example would be followed by other States. He could assure the Committee that any suggestion for economy or for the reduction of work, whatever it might be, would be studied in a spirit of sympathetic understanding by the competent authorities of the League and by the Supervisory Commission. But the decisions which had to be taken implied a very heavy responsibility for the future.

Mr. McDougall (Australia) said that the Government of the Commonwealth of Australia had examined the revised budget, and he was instructed to say, first, that the Commonwealth Government very much appreciated the efforts made by the Supervisory Commission, by the Governing Body of the International Labour Office and by the officials both of the League of Nations and the International Labour Office, in bringing about a reduction of 33 1/3 %.

He was further instructed to point out that, owing to the depreciation which had occurred in the Australian currency and the withdrawal of certain countries from the League, Australia was liable, in spite of the proposed 33 1/3 % reduction, actually to pay a larger contribution than hitherto, or at least as large a contribution as before. That being so, the Commonwealth Government desired to urge the most careful consideration of the possibility of further substantial reductions in the budget.

The Commonwealth Government agreed with the Canadian Government that the economies should be made in such a way as to leave the efficiency of the present work of the League wholly unimpaired, and considered it better to exclude certain types of work rather than to impair in any way the efficiency of the work to be continued.

Australia felt that the work of the League of Nations and of the International Labour Office on the economic and social side was at the present juncture the most important, and desired that it should be continued as fully as possible. In so far as further cuts were found necessary, therefore, his Government would prefer them to apply to the more generally political activities rather than to the social and economic activities of the League.

He gathered from what the Chairman of the Supervisory Commission had said—and, indeed, from the reports of the Commission itself—that, since the revised budget was presented to Governments, further

d'autres réductions substantielles ont été opérées. Il demande par conséquent au président de la Commission de contrôle de vouloir bien faire connaître à la quatrième Commission quels seront les effets probables de ces dernières compressions ou économies. M. Hambro a fait allusion à l'impôt volontaire que les membres du Secrétariat s'étaient engagés à accepter. Il entre certainement dans les intentions du Gouvernement australien de charger son délégué de souligner combien l'Australie apprécie l'esprit de désintéressement qui a animé les membres du Secrétariat. Il a également été question d'une réduction volontaire consentie par les juges de la Cour de La Haye, mais M. McDougall ne croit pas que la Commission soit actuellement en possession de renseignements indiquant comment ces réductions supplémentaires des dépenses se traduisent en pourcentage de diminution du budget.

Il est assez difficile de comparer le budget du Secrétariat sous sa forme révisée (document A.4(1).1939.X) avec le budget primitif distribué au mois de mai, c'est-à-dire avant que ces diverses compressions aient été opérées. M. McDougall doit donc demander quelques éclaircissements sur certains points qui semblent, d'après un examen rapide, offrir la possibilité de nouvelles économies. Des réductions très considérables ont été effectuées par exemple dans le budget des Affaires générales et de l'Information, mais il apparaît que de nouvelles compressions pourraient être opérées à cet égard. De même, l'article « Impression » du document A.4.1939.X comporte un crédit assez considérable où l'on trouverait peut-être matière à des réductions supplémentaires. On peut se demander s'il est vraiment utile de publier, à l'heure actuelle, de nouvelles éditions, l'*Annuaire militaire*, par exemple. Il sera sans doute difficile, dans les circonstances présentes, de se procurer les renseignements pertinents.

Les dépenses envisagées dans le document A.4(1).1939.X sous les rubriques « Correspondants », « Collaborateurs temporaires » et « Boursiers » ne sont pas très considérables, mais s'imposent-elles vraiment dans la situation actuelle ?

M. McDougall désirerait être renseigné également sur la nature des dépenses pour lesquelles un crédit est prévu dans le document A.4.1939.X, à l'article « Postes non encore répartis ». La somme dont il s'agit est assez considérable.

M. McDougall ajoute, en terminant, qu'il ne manquera pas d'attirer l'attention du Gouvernement du Commonwealth sur la déclaration de sir Cecil Kish concernant l'intention du Gouvernement du Royaume-Uni d'acquitter sa contribution en un seul versement, effectué aussi promptement que possible, afin que le Gouvernement australien examine la question de savoir s'il pourra prendre une décision dans le même sens.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle), explique que l'on trouvera les indications concernant les effets des nouvelles économies dans le document qui a été distribué la veille. Les modifications envisagées dans la répartition des services réduiront de 165.000 francs suisses le budget. Les autres réductions relatives à la Cour permanente sont également comprises dans le budget général soumis à la Commission. Quant aux crédits pour « Collaborateurs temporaires » et « Postes non encore répartis », ils ont été, non pas supprimés, mais compensés par les réductions globales. Outre les suppressions déjà mentionnées, et qui se montent à plus de 1.250.000 francs, on propose une réduction globale de 1.350.000 francs suisses, qui porte, entre autres, sur les divers postes dont parlait M. McDougall.

En ce qui concerne les « Impressions », la publication du document signalé par M. McDougall sera arrêtée. Il existe un Comité spécial des publications qui exerce une surveillance constante sur les impressions du point de vue des allocations budgétaires. Toutefois, on ne doit pas oublier que toute question soumise au Conseil ou à l'Assemblée nécessite une abondante documentation et de gros travaux d'impression. Il est impossible de prévoir exactement quels

substantial cuts had been made. Would the Chairman of the Supervisory Commission be good enough to indicate to the Committee what the actual effect of these additional cuts or economies was likely to be ? M. Hambro had referred to the voluntary tax which the members of the Secretariat had undertaken to accept. He was sure his Government would desire him to express Australia's appreciation of the spirit of self-sacrifice which had animated the members of the Secretariat. There had also been some reference to a voluntary cut which had been made by the Judges of the Hague Court ; but he did not think the Committee at the present moment had any information which would indicate the effects of these additional reductions in expenditure in the form of percentage reductions in the budget.

It was a little difficult to compare the budget of the Secretariat in its revised form (document A.4(1).1939.X) with the earlier budget issued in May before the various cuts were made. He must therefore ask for information regarding certain points where it seemed, on a cursory examination, that further economies might be possible. Very substantial reductions had been made, for example, in the budget for General Affairs and for the Information Section ; but it seemed possible that further reductions might still be made in this connection. Again, the item " Printing " in document A.4.1939.X was a fairly substantial one, in connection with which there might be room for further economies. It seemed a little doubtful whether at the present moment it was really very much use issuing further editions of the *Armaments Year-Book*, for instance. It would probably be rather difficult in present circumstances to obtain the necessary information for the purpose !

The expenditure proposed in document A.4(1).1939.X under the headings " Correspondents ", " Temporary collaborators " and " Research students " was not a very large sum ; but was it under present circumstances really necessary ?

He further asked for information as to the nature of the expenditure for which an appropriation was included in document A.4.1939.X under the heading " Unassigned posts ". The amount involved was fairly substantial.

He added that he would not fail to draw the attention of the Commonwealth Government to the statement by Sir Cecil Kisch with regard to the intention of the Government of the United Kingdom to pay its contribution in one sum at as early a date as possible, with a view to consideration of the possibility of similar action by the Commonwealth Government.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) replied that the effect of the further economies would be found in the document distributed the day before. The proposed rearrangement of duties would reduce the budget by 165,000 Swiss francs. The other reductions in connection with the Court were also included in the general budget before the Committee. As to the " Temporary collaborators " and " Unassigned posts ", the credits had not been suppressed ; but they had been compensated by the global reductions. In addition to the cuts already indicated, amounting to a reduction of more than 1,250,000 francs, there was a proposed global reduction of 1,350,000 Swiss francs, in which the various items referred to by Mr. McDougall were included.

As to " Printing ", the publication of the document Mr. McDougall had mentioned would be discontinued. Great care had been taken already—there was a special Printing Committee which constantly supervised the question of printing—in connection with the provisions in the budget ; but it must always be remembered that any question brought before the Council or the Assembly necessitated a great deal of printing and documentation. It was impossible to

seront les frais d'impression, mais une réduction très importante a été opérée.

En réalité, la réponse aux observations de M. Mc Dougall est que le déficit de cette année — qui sera de l'ordre de 1 million et demi — est la conséquence du non-paiement, par certains Etats, de leurs contributions. Il n'est pas le résultat d'un gaspillage de la part de la Société. Le Secrétaire général a fourni des détails d'où il ressort que le Bureau international du Travail et le Secrétariat ont, l'un et l'autre, dépensé des sommes inférieures aux crédits votés.

En préparant le budget de l'année prochaine et en déterminant les principes financiers à suivre pour le prochain exercice, on a pris soin d'éviter un déficit. Le délégué de l'Australie comprendra que M. Hambro n'entre pas dans le détail des contributions que l'on ne s'attend pas à recevoir. Naturellement, en principe, on compte recouvrer toutes les contributions mais, la veille, M. Hambro a parlé de certaines contributions qui ne sont pas rentrées cette année. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des Etats membres pour constater que certains Etats sont aux prises avec les difficultés spéciales. La Commission a entendu la déclaration que vient de faire le délégué de l'Egypte et l'on sait que, l'an prochain, nombre d'Etats se trouveront dans une situation qui, du point de vue financier, ne sera pas sensiblement meilleure que leur situation actuelle.

Dans son exposé, le Secrétaire général a indiqué quel était le pourcentage des dépenses de 1939 par rapport au budget voté. La Commission de contrôle est fermement résolue — et c'est là un principe qui a été accepté par le Secrétaire général aussi bien que par les représentants du Conseil d'administration du Bureau international du Travail — à ce que, l'an prochain, les organisations restent dans les limites de leurs recettes. Les résultats nets des nouvelles réductions de personnel apparaîtront dans les comptes de l'année prochaine. Il sera procédé à des réductions draconiennes pour faire face aux exigences de la situation, mais il n'est guère possible, actuellement, de donner des détails. S'il apparaissait, au cours des six mois à venir, que les Etats acquittent avec plus d'empressement que jamais la totalité de leurs contributions, et que certains Etats, qui n'ont pas pu verser leur cotisation dans l'année en cours, par suite de guerre civile ou de difficultés intérieures ou extérieures, la versent intégralement l'an prochain et paient en outre leurs contributions arriérées, on enregistrera un excédent budgétaire sans avoir à effectuer d'économies de ce genre. M. Hambro espère que sa réponse paraîtra suffisante au délégué de l'Australie et que celui-ci, avec son expérience pratique des questions financières, comprendra combien il est difficile d'entrer dans des détails. Il peut seulement donner l'assurance que la Société se propose de vivre dans les limites de son revenu. S'il n'est payé que 85% des contributions, on ne dépensera que 85%; s'il n'est payé que 70%, on ne dépensera que 70%, et ainsi de suite. Tous ceux qui ont la responsabilité des affaires de la Société sont prêts à se conformer à ce principe.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Egypte) remercie le président de la Commission de contrôle de la sympathie et de l'intérêt qu'il a portés à ses observations. Il précise que l'Egypte n'a aucunement l'intention de se dégager arbitrairement de ses obligations. Elle a soumis sa demande de réduction de contribution à l'autorité compétente chargée de préparer le budget et de fixer les contributions. Elle n'a pas été en état de formuler plus tôt sa demande, mais si la Commission de contrôle et la Commission de répartition des dépenses ont déjà tenu leurs sessions, cela n'empêche que c'est à la quatrième Commission qu'il appartient de se prononcer sur leurs rapports.

Au sujet des réductions de traitements des fonctionnaires de la Société des Nations, le représentant de l'Egypte ne voudrait pas déprécier le geste de ceux-ci, mais il s'agit de savoir si l'on veut établir un budget de guerre ou un budget de paix. Dans tous

forecast adequately the cost of printing; but a very large reduction had been made.

But the real answer to the observations made by Mr. McDougall was that the deficit this year—in the neighbourhood of about one and a-half millions—was the result of the failure of certain States to pay their contributions. It was not the result of money being squandered by the League. The Secretary-General had given details showing that less money had been spent, either by the Labour Office or by the Secretariat, than had been voted.

Care had been taken in preparing the budget for the coming year and in determining the principles of the coming year's finances to avoid a deficit. Mr. McDougall would understand why he did not go into details of the contributions they did not expect to receive. In principle, of course, they expected to receive all contributions; but he had referred on the previous day to certain contributions that had not been forthcoming this year. A glance at the list of States Members would show that certain States had special difficulties. The Committee had heard the declaration just made on behalf of Egypt; and it was known that a good many States next year would be in a position which would not be financially much better than their situation to-day.

The statement made by the Secretary-General showed the percentage of the budget voted which had been spent in the year 1939. It was the firm intention of the Supervisory Commission—and the principle had been accepted by the Secretary-General as well as by the representatives of the Governing Body of the International Labour Organisation—that next year the organisations should keep within their incomes. That meant that the net results of the further cuts in personnel would be shown in the accounts for next year. There would be drastic cuts to meet the exigencies of the situation; but it was hardly possible to give details at the moment. If it should be found in the course of the next six months that States were paying more willingly than ever the total of their contributions, and that some States which had not been able owing to civil war or interior or exterior difficulties to pay their contributions in the current year were paying in full next year and paying their arrears in addition, there would be a budget surplus without any such economies. He hoped that answer would be found adequate, and that the representative of Australia, with his practical financial experience, would understand the difficulty of going into details. He could only give the assurance that the League intended to live within its income. If only 85% of the contributions was paid, only 85% would be spent; if only 70% was paid, only 70% would be spent, and so on. All the responsible officers of the League were prepared to live up to that principle.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) thanked the Chairman of the Supervisory Commission for the sympathy and interest with which his remarks had been received. He wished to make it clear that Egypt had no intention whatever of arbitrarily divesting herself of her obligations. She had put in her claim for a reduction of contribution to the proper authority responsible for drawing up the budget and fixing contributions. She had not been able to make that claim any earlier; but, although the Supervisory Commission and the Committee on the Allocation of Expenses had already held their sessions, the fact remained that it rested with the Fourth Committee to pronounce upon their reports.

With respect to the reductions in the salaries of League officials, he did not wish to depreciate the value of the action they had taken, but the question was whether the budget to be drawn up was to be a war budget or a peace budget. In every country

les pays, il existe des impôts et des taxes: au Royaume-Uni, par exemple, les impôts vont jusqu'à 12 shillings par livre; en France, un décret récent astreint toutes les personnes non mobilisées à un impôt supplémentaire de 15%, outre les impôts et taxes ordinaires. Les sacrifices demandés aux fonctionnaires ne sont donc pas excessifs puisque, de par leur statut de fonctionnaires internationaux, ils sont exonérés de toutes ces taxes payées dans leurs pays respectifs.

En terminant, le délégué de l'Égypte demande pour quelles raisons la contribution de l'Égypte n'a été réduite que de 16% alors que les réductions apportées au budget s'élève à 33%.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) explique que cela provient du fait que certains États ont quitté, ou vont quitter la Société des Nations. Il en est fait mention à la page 5 du troisième rapport de la Commission de contrôle, où il est dit notamment:

« Le préavis de retrait de certains États figurant dans le barème de contributions de 1939 devient effectif au cours des années 1939 et 1940. »

Il s'agit surtout de l'Italie, qui va cesser d'être Membre de la Société des Nations le 10 décembre; en conséquence, sa contribution va disparaître dans le budget de 1940. La répartition des contributions ne s'est pas faite, pour les États membres en 1938 ou 1939, mais seulement pour le budget de 1940.

M. SOURITZ (Union des Républiques soviétiques socialistes) constate qu'un travail important a été effectué, tendant à la réduction du budget des dépenses, et que la plupart des postes inscrits au budget ont été remaniés dans ce sens pour le budget de 1940. Il a remarqué qu'on a tenu compte de la possibilité de non-recouvrement de contributions arriérées, de non-paiement de la part d'États, de la réduction notable de certaines activités de la Société des Nations et il partage cette manière de voir. Il tient cependant à informer la Commission que, si d'autres propositions étaient faites en vue d'une réduction encore plus importante du budget, il les appuierait, notamment en ce qui concerne les chapitres des dépenses pour l'Assemblée, le Conseil, les conférences et comités, pour les investigations et enquêtes, et les crédits éventuels.

Tout en rendant hommage aux travaux des personnalités qui ont préparé la documentation sur laquelle la quatrième Commission doit se prononcer, M. Souritz espère que l'on pourra peut-être aller encore plus loin que les projets qui sont soumis dans le sens des économies budgétaires.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait remarquer que la Commission qu'il préside envisage une réduction de ces chapitres du budget pour l'exercice de 1940, mais il pense qu'il ne serait pas opportun d'envisager un plus grand remaniement, vu la possibilité de réunions éventuelles.

8. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie I: Secrétariat.

Le PRÉSIDENT soumet à la Commission le projet de budget pour le Secrétariat (édition rectifiée et réduite).

Le budget du Secrétariat est approuvé.

(La séance est levée.)

there were taxes: in the United Kingdom, for instance, they amounted to as much as 12s. in the £; in France, under a recent decree, all unmobilised persons were liable to a supplementary tax of 15%, in addition to the ordinary taxes. Consequently, the sacrifices that officials were being asked to make were not excessive, seeing that their status as international officials exempted them from all those taxes which were payable in their respective countries.

Lastly, he wished to know why Egypt's contribution had been reduced by only 16%, when the reductions in the budget amounted to 33%.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) explained that this was due to the fact that certain States had left or were about to leave the League. Mention was made of the point on page 5 of the Supervisory Commission's third report, in the following passage:

“ The notice of withdrawal of certain States included in the 1939 schedule becomes effective in the course of 1939 and 1940.”

That applied more particularly to Italy, who would cease to be a Member of the League on December 10th, and whose contribution would consequently not appear in the 1940 budget. The allocation of contributions among the States Members had not been made in 1938 or 1939, but only for the 1940 budget.

M. SOURITZ (Union of Soviet Socialist Republics) observed that a great deal had been done to reduce the expenditure estimates, and that most of the budget items had undergone alterations in that direction for the purposes of the 1940 budget. He had noticed that allowance had been made for the possibility of the non-recovery of contributions in arrears, non-payment by Governments, and a considerable reduction in certain of the League's activities, and he agreed with that view. At the same time, he wished to say that, if any further proposals were made for a still greater reduction in the budget, he would support them, more especially if they affected the chapters of expenditure for the Assembly, Council, conferences and committees, investigations and enquiries, and contingent credits.

While highly appreciating the work of those who had prepared the documents on which the Fourth Committee had to pronounce, he hoped that it might be possible to go even further in the direction of budgetary economies than was at present proposed.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) observed that the Commission contemplated reducing those particular chapters of the budget for the financial year 1940, but he did not think that any more far-reaching reduction would be advisable, in view of meetings that might have to be held.

8. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part I: Secretariat.

The CHAIRMAN introduced the draft budget for the Secretariat (rectified and reduced edition).

The Secretariat budget was approved.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION¹
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE¹
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N° 4. — Samedi 9 décembre 1939

QUATRIÈME SÉANCE

Tenue le vendredi 8 décembre 1939, à 10 h. 30.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

9. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie II: Organisation internationale du Travail.

Le PRÉSIDENT soumet à la Commission le projet de budget pour l'Organisation internationale du Travail (édition rectifiée et réduite).

M. PHELAN (Directeur adjoint du Bureau international du Travail) fait la déclaration suivante:

En l'absence du Directeur, qui est à la Conférence de La Havane, c'est à moi qu'il incombe de présenter le budget de l'Organisation internationale du Travail. Le président du Conseil d'administration, qui était à la tête de la délégation du Conseil d'administration à la Commission de contrôle, assiste lui aussi à cette Conférence, mais M. Oersted, vice-président du Conseil d'administration (qui peut être considéré comme le président en exercice du Conseil d'administration à Genève), et M. Hallworth, du groupe des travailleurs, sont présents et pourront parler avec plus d'autorité que moi-même des vues du Conseil d'administration concernant le budget du Bureau et ses rapports avec la situation financière actuelle.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre beaucoup, pour le moment, sur le budget lui-même. Je me bornerai à relever que les dépenses s'élèvent à 7.908.000 francs suisses contre 10.399.799 francs suisses pour 1939. Elles ont donc subi une réduction de 2.491.779 francs suisses, soit de 23,96%.

Le Secrétaire général, en ouvrant la discussion générale, a établi une comparaison avec l'année 1933. C'est une année bien choisie aux fins de comparaison pour ce qui est du budget global de la Société, car la Commission est, de cette façon, en mesure de suivre la diminution du budget total de la Société depuis 1933. Le Secrétaire général a signalé que la réduction du budget du Bureau international du Travail, par rapport à 1933, sera de 11,4%. Il ne faudrait pas, toutefois, que ce chiffre suscite un malentendu dans l'esprit de la Commission et telle n'a certainement pas été l'intention du Secrétaire général. De fait, le budget du Bureau international du Travail était particulièrement peu élevé en 1933, de sorte que pour apprécier l'effort de compression du Bureau, il serait pré-

No. 4. — Saturday, December 9th, 1939

FOURTH MEETING

held on Friday, December 8th, 1939, at 10.30 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

9. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part II: International Labour Organisation.

The CHAIRMAN submitted to the Committee the draft budget for the International Labour Organisation (rectified and reduced edition).

Mr. PHELAN (Deputy Director of the International Labour Office) made the following statement:

It falls to me to introduce the budget of the International Labour Organisation in the absence of the Director, who is at the Havana Conference. The Chairman of the Governing Body, who headed the delegation from the Governing Body to the Supervisory Commission, is attending the same Conference, but M. Oersted, the Vice-Chairman of the Governing Body (who might be regarded as the Acting Chairman of the Governing Body in Geneva), and Mr. Hallworth, from the Workers' group, are present, and can speak with greater authority than myself as to the views of the Governing Body in regard to the budget of the Office and its relation to the present financial situation.

On the budget itself I do not propose to say much for the moment. I shall merely point out that the expenditure amounts to 7,908,000 Swiss francs as compared with 10,399,799 Swiss francs for 1939. There has therefore been a reduction of 2,491,779 Swiss francs or of 23.96%.

The Secretary-General, in opening the general discussion, made a comparison with the year 1933. That is a suitable year with which to make a comparison for the total League budget, because it enables the Committee to see how the total League budget has been decreasing since 1933. The Secretary-General pointed out that the reduction in the International Labour Office budget on the year 1933 would be 11.4%. I do not want the Committee to be misled by that figure; nor, I am sure, does the Secretary-General. The fact is that, in 1933, the International Labour Office budget was particularly low; and to measure the effort of compression which the Office has made, it is better to compare the present budget with the budget for 1939. That comparison shows

¹ Erratum:

RÉSUMÉ DE LA TROISIÈME SÉANCE, N° 3, vendredi 8 décembre 1939, page 24.

Intervention de M. McDOUGALL (Australie) (texte français), dernière phrase de l'avant-dernier paragraphe.

Une ligne ayant, par mégarde, sauté à l'impression, cette phrase doit se lire comme suit:

« Si donc d'autres économies sont encore nécessaires, son Gouvernement préférerait qu'elles fussent recherchées dans des activités politiques de caractère plus général, plutôt que dans les activités sociales et économiques de la Société. »

féral de comparer le budget actuel à celui de 1939. Cette comparaison fait ressortir une réduction de deux millions et quart de francs en chiffres ronds, soit de 23,96%.

Cette réduction portait nécessairement, pour la plus grande partie, sur le personnel. Elle a entraîné la suppression effective de non moins de 88 postes permanents; et, comme M. Hambro en a informé la Commission, les chiffres qui sont fournis maintenant pour les réductions de personnel ne sont pas nécessairement définitifs. Je pense comme M. Hambro qu'il est toujours possible, dans une organisation comptant plusieurs centaines de fonctionnaires, d'effectuer des compressions budgétaires sans entraîner une diminution réelle de l'efficacité de l'œuvre accomplie. Néanmoins, les compressions que le Bureau international du Travail a été contraint de réaliser — et qui comportent la suppression de 88 postes permanents sur un personnel de 430 ou 440 fonctionnaires — ont dépassé de beaucoup les limites d'une économie normale et ne peuvent manquer d'entraîner une réduction des services que le Bureau international du Travail est en mesure de rendre.

M. Hambro a comparé le rôle de la Commission de contrôle à celui d'un poste de premiers secours. Mais il ne faut pas oublier que les postes de premiers secours ont à s'occuper de cas urgents qui ne peuvent pas être traités avec tous les ménagements qu'aurait pour eux un hôpital complètement équipé. En outre, les blessés insistent pour obtenir les renseignements les plus complets avant de consentir à l'amputation!

J'aimerais dire quelques mots sur le caractère véritable des débats qui ont eu lieu entre les membres du Conseil d'administration et ceux de la Commission de contrôle. Il est très facile à la Commission de contrôle, ou à une autre autorité, d'examiner deux points de vue contradictoires et de choisir entre eux dans les cas où elle estime que l'un de ces points de vue est erroné et que l'autre est justifié. La difficulté réelle surgit lorsqu'un organe de ce genre est appelé à se prononcer entre deux points de vue qui sont également fondés. Le Bureau international du Travail est absolument convaincu que son activité est utile et qu'elle doit être poursuivie. De son côté, la Commission de contrôle est non moins convaincue que, pour des raisons d'ordre financier, cette activité doit être restreinte. Lorsqu'il y a lieu de choisir entre deux thèses qui sont également bien fondées, des concessions doivent être faites des deux côtés, et dans le cas présent les concessions étaient d'autant plus difficiles qu'elles devaient être consenties en dépit de convictions sincères.

Si je me suis permis d'insister sur ce point, c'est qu'on a parlé d'une divergence qui aurait surgi entre le Bureau international du Travail et la Société des Nations. Or, il n'y a pas ombre de vérité dans ces rumeurs. Les débats ont été tels que je viens de l'indiquer. En fait — et je suis heureux d'avoir l'occasion de le déclarer publiquement — le Bureau international du Travail se réjouit sincèrement de tout succès que peut obtenir la Société et tout succès du Bureau international du Travail ne peut manquer d'aider la Société. Dans un cas comme dans l'autre, le succès de l'un est de l'intérêt de l'autre, car il s'agit d'un succès dans l'application des principes de collaboration internationale qui sont à la base même des deux institutions.

Si dans ces conditions je ne m'arrête pas plus longtemps sur les chiffres détaillés du budget, la Commission comprendra, d'après ce que je viens de dire, que, du point de vue du Bureau, tous ces chiffres sont inférieurs aux besoins. C'est pourquoi la Commission de contrôle, à la demande du Bureau, a proposé de prévoir, pour l'année prochaine, sous réserve de garanties déterminées, une clause spéciale autorisant les virements d'un chapitre à l'autre, de façon à donner au budget réduit le plus de souplesse possible.

Le délégué de l'Égypte, Assal bey, a présenté hier quelques observations au sujet du budget du Bureau international du Travail. Je suis très reconnaissant

reductions amounting in round figures to two and a-quarter million francs, or 23.96%.

That reduction has necessarily had to be mainly to staff. It involves the effective reduction of no less than 88 permanent posts; and, as M. Hambro has informed the Committee, the figures now given for reduction of staff are not necessarily final. I agree with M. Hambro that it is always possible in any organisation with several hundred officials to make compressions without any real loss of efficiency. But the compressions which the Office has been compelled to make—involving, as they do, 88 permanent officials out of a staff of something like 430 or 440—go far beyond the limits of normal economy and necessarily curtail the services which the International Labour Office will be able to render.

M. Hambro referred to the Supervisory Commission as a "first-aid station"; but first-aid stations have to deal with urgent cases, which cannot be treated as gently as they might be by a fully organised hospital. Moreover, patients are likely to press for the fullest information before assenting to amputation!

I am anxious to say a few words about the real nature of the discussions between the members of the Governing Body and the Supervisory Commission. It is a very simple thing for the Supervisory Commission or any other authority to examine two conflicting points of view, and to decide between them, in cases where it is satisfied that one point of view is wrong and the other is right. The real difficulties arise when such a body has to decide between two points of view both of which are right. The International Labour Office was fully and completely convinced that its activities were of value and should go on. The Supervisory Commission was equally convinced that they must be reduced for financial reasons. When a decision has to be made between two theses, both of which are right, there must be concessions on both sides; and concessions in such case are all the more difficult in that they have to be made against convictions sincerely held.

I wish to say that, because there have been rumours of something in the nature of a conflict between the International Labour Office and the League of Nations. There is no truth whatever in those rumours. The discussions have been such as I have described them. The truth is, and I am glad of the opportunity of saying so publicly—that the International Labour Office will heartily applaud any success which the League can achieve, and that any success achieved by the Labour Office will help the League. The success of either is for the good of the other, because it is a success in the application of the principles of international collaboration for which both stand.

If under these circumstances I do not say more about the individual figures in the budget, the Committee will understand from what I have just said that from the point of view of the Office all these figures are too low. That is why the Supervisory Commission, at the request of the Office, has proposed that for next year there should be a special provision, subject to specific safeguards, allowing for the possibility of transfers from chapter to chapter so as to give the reduced budget the maximum possible elasticity.

The Egyptian delegate, Assal Bey, made some observations yesterday on the subject of the International Labour Office budget. I am grateful for the

de son appréciation de l'œuvre du Bureau. Cette appréciation est un témoignage des longues et cordiales relations qui existent entre l'Égypte et le Bureau international du Travail. Il y a lieu de rappeler que l'Égypte est devenue membre de l'Organisation internationale du Travail avant d'entrer dans la Société des Nations. L'Organisation internationale du Travail a envoyé plusieurs missions en Égypte et, au cours de ces derniers mois, j'ai reçu du Gouvernement égyptien une lettre remerciant le Bureau international du Travail de l'œuvre accomplie par un de ses experts en Égypte. Tous les membres de la Commission comprendront, comme moi-même d'ailleurs, les difficultés spéciales en présence desquelles se trouve actuellement l'Égypte et nous sommes tous reconnaissants à Assal bey de l'esprit dans lequel il les a exposées.

Je suis également reconnaissant à Assal bey du fait que, dans ses observations sur le budget du Bureau international du Travail, il ne s'est pas borné à demander des économies, mais s'est efforcé de formuler des propositions concrètes. Ces propositions seront soigneusement examinées; j'exprime même l'espoir qu'il sera possible de les étudier avec le concours d'Assal bey lui-même au sein du Conseil d'administration, ou de son Comité du budget. Toutefois, je crois devoir mettre en garde la Commission contre le danger qu'il y aurait à se reporter aux chiffres indiqués, pour les différents services du Bureau, dans le budget imprimé initial. Comme l'a indiqué M. Hambro, les chiffres qui figurent dans ce budget pour le personnel des différentes sections ne correspondent plus à aucune réalité. Lorsque la suppression des 88 postes ou davantage, dont j'ai parlé, sera chose faite, le personnel restant devra être réparti à nouveau de manière à obtenir le maximum de rendement. Il est par conséquent plus que probable que tous les chiffres indiqués pour ces services et sections subiront des réductions en 1940.

Assal bey a suggéré que le Bureau international du Travail pourrait se passer du Service de presse, dont l'activité a, d'après lui, un caractère politique. Le personnel de cette section, de même que celui d'autres sections, subira, selon toute probabilité, des réductions, et je ne crois pas qu'Assal bey veuille soutenir qu'une organisation comme le Bureau international du Travail puisse exister sans qu'au moins un ou deux de ses fonctionnaires suivent la presse et l'opinion mondiales et informent le Directeur de ce que les divers pays pensent de l'activité de l'Organisation.

Assal bey a également suggéré que le Service de la sécurité pourrait être fusionné avec la Section de l'inspection ou absorbé par cette dernière. Malheureusement, le Bureau n'a jamais été assez riche pour posséder une Section de l'inspection. Il devrait sans doute en avoir une; je crois que si les gouvernements pouvaient mettre à sa disposition les fonds nécessaires à cet effet, ils feraient un très bon placement. La Section restreinte qui, à l'heure actuelle, s'occupe de l'inspection des usines, s'occupe également de toutes les questions de législation du travail, de la législation des associations professionnelles, des contrats individuels d'emploi, des contrats collectifs, du règlement des différends du travail, de la procédure de conciliation, de l'arbitrage, des tribunaux du travail, de la protection des salaires, de la protection des travailleurs à domicile et de la participation aux bénéfices.

S'il existait une Section de l'inspection, il serait possible de réaliser une économie du genre de celle que l'on a suggérée; mais je me demande s'il serait possible d'y incorporer le Service de la sécurité, qui n'est pas une section, mais un service, c'est-à-dire une unité plus restreinte. Il se compose de deux membres de section, qui restent constamment en relations techniques avec des experts en matière de sécurité, dans le monde entier.

Les problèmes de la sécurité industrielle ne sont pas de ceux que l'on peut résoudre une fois pour toutes. Chaque fois que de nouvelles machines sont inventées, de nouveaux dangers d'accidents surgissent, et l'œuvre de protection contre les accidents ne doit pas se laisser

Egyptian appreciation of the work of the Office. That appreciation is symptomatic of the long and cordial relations that have existed between Egypt and the International Labour Office. Egypt, it will be remembered, became a Member of the International Labour Organisation before joining the League. The International Labour Organisation has sent several missions to Egypt; and within recent months I have received a letter from the Egyptian Government thanking the International Labour Office for the work of one of its experts in Egypt. I understand, as I think everyone in the Committee understands, the special difficulties of Egypt at this moment; and I think we are all grateful to Assal Bey for the spirit in which he has put them forward.

I appreciated too the fact that, in his reference to the International Labour Office budget, Assal Bey did not merely ask for economies, but endeavoured to make constructive suggestions. Those suggestions will be very carefully examined; and perhaps I may even express the hope that it will be possible to examine them with the assistance of Assal Bey himself in the Governing Body or in its Finance Committee. But I would warn the Committee against the danger of referring to the figures given for the different services of the Office in the original printed budget. As M. Hambro pointed out, the figures given in that budget for the staffs of the different sections no longer have any reality. When the reduction of the 88 or more posts which I mentioned is complete, the remaining staff will have to be redistributed so as to give the most efficient organisation possible. It is therefore more than likely that all the figures given for those services and sections will actually undergo reduction in 1940.

Assal Bey suggested that the International Labour Office might dispense with the Press Section on the ground that its activities are political. The staff of that particular Section in common with other Sections will probably have to be reduced; and I do not think Assal Bey will contend that an organisation like the International Labour Office could go on without at least one or two officials to follow the Press and the opinion of the world, and to inform the Director of what the countries were thinking about the work of the Organisation.

Assal Bey further suggested that the Safety Service might be combined or absorbed in the Inspection Section. Unfortunately, the Office has never been rich enough to have an Inspection Section. It ought perhaps to have one; and I think it would prove a very good investment for the Governments, if it had. But the small Section which at present deals with factory inspection also deals with all questions of labour law, the law of occupational associations, individual contracts of employment, collective agreements, the settlement of labour disputes, conciliation, arbitration, labour courts, the protection of wages, the protection of home workers and profit-sharing. If the Office had an Inspection Section, some economy of the kind suggested might be possible; but I am not quite sure it would be possible to incorporate in it the Safety Service, which is not a Section but a Service—*i.e.*, a smaller unit. It consists of two Members of Section, who remain in constant technical consultation with experts in matters of safety throughout the world.

The problems of safety are not problems which can be solved once and for all. Every time new machines are invented, the possibility of new accidents arises; and the work of protection against accidents must keep pace with the invention of the machines. By remain-

distancer par les inventions de machines. Par ce contact avec les experts du monde entier qui s'occupent de la sécurité industrielle, ce service restreint est en mesure de tenir les gouvernements et les employeurs au courant des dispositifs de sécurité les plus récents. Il peut donc mettre à la disposition des gouvernements et des employeurs, non pas le travail de deux fonctionnaires du Bureau, mais celui de plusieurs vingtaines d'experts du monde entier, travail qui vaut effectivement des milliers de livres sterling et dont les Membres de la Société bénéficient gratuitement.

Mais ce n'est pas tout. Combien les accidents du travail coûtent-ils aux collectivités qui constituent la Société des Nations? Je ne crois pas exagérer en affirmant qu'il s'agit probablement, en l'espèce, de centaines de millions de livres sterling par an. Et ce chiffre n'est pas un total. Il ne représente que les indemnités dues en vertu de la loi. Il ne correspond pas à la perte que subissent les pays, du fait de l'invalidité ou du décès d'une certaine proportion de leur population ouvrière. Il représente encore moins l'incalculable souffrance humaine qui résulte de ces accidents.

Ces deux experts du Bureau international du Travail envoient, tous les mois, aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs du monde entier, des renseignements sur les meilleurs dispositifs de sécurité qui ont été inventés dans les différents pays; et ces dispositifs sont véritablement appliqués, car il n'est pas question d'une intervention gouvernementale à cet effet. Tout employeur auquel est signalé un dispositif de sécurité qui lui permettra de réaliser une économie — et qui, par conséquent, entraînera une diminution du taux d'assurance — appliquera immédiatement le dispositif en question. D'autre part, je ne crois pas non plus exagérer en affirmant que le travail de ces deux experts du Bureau international du Travail a très probablement permis aux collectivités membres de la Société des Nations d'économiser plusieurs millions de livres sterling au cours des dix ou quinze dernières années.

Si je me suis permis de m'étendre sur ce cas particulier, c'est parce qu'il constitue un des nombreux arguments que l'on peut faire valoir en faveur du budget du Bureau international du Travail. Nous ne demandons pas aux gouvernements de nous accorder des fonds pour maintenir une institution dont ils apprécient sans doute la valeur, mais qui, dans les circonstances actuelles, pourrait sembler quelque peu un article de demi-luxe. Le meilleur argument que nous puissions invoquer en faveur du budget révisé et réduit est que le Bureau international du Travail est en mesure de rendre des services qui justifient pleinement l'octroi des fonds reçus.

Les gouvernements ont le droit de nous demander des garanties allant même un peu plus loin, et d'avoir l'assurance qu'ils obtiendront des services correspondant aux fonds qu'ils ont versés et que ces fonds seront utilisés de la manière la plus satisfaisante possible. Comme je l'ai déjà dit en réponse à Assal bey, le Bureau est tout disposé à étudier et à appliquer toutes nouvelles économies qui seront jugées réalisables.

Toutefois, à cet égard j'aimerais me reporter brièvement à une déclaration faite par le Secrétaire général lors de l'ouverture de la discussion. M. Avenol a indiqué que le Compte d'avances du Bureau international du Travail était épuisé. Ce compte a été épuisé parce que l'année 1939 a eu un caractère quelque peu particulier. Au mois de février, nous avons dû, pour mettre à effet les décisions du Comité des économies budgétaires, résilier les contrats de 30 à 40 fonctionnaires et, à cette occasion, nous avons dû, comme vous l'a indiqué hier M. Hambro, verser des indemnités dépassant les crédits inscrits, pour les traitements, au budget de l'exercice. En outre, depuis que la guerre a éclaté, des retards se sont produits dans la rentrée des contributions. En troisième lieu, bien que nous ayons, dès l'ouverture des hostilités, cessé immédiatement un grand nombre d'activités et essayé de réaliser toutes les économies possibles afin d'équilibrer notre budget pendant

ing in contact with safety experts throughout the world, this tiny Safety Service is able to convey to Governments and to employers the latest safety devices. It is able, therefore, to put at the Service of Governments and employers, not the work of two people in the International Labour Office, but the work of some scores of experts throughout the world, work which is worth many thousands of pounds, and which Members of the League receive for nothing.

But that is not all. How much do industrial accidents cost the communities which make up the League of Nations? I am not exaggerating when I say that the cost which falls upon those communities on this account probably runs to hundreds of millions of pounds a year. That figure is by no means a total figure. It represents only the legal compensation payable. It is not a measure of the loss which the countries suffer through the invalidity or death of a proportion of their working population. Still less is it a measure of the incalculable human suffering involved.

These two experts in the International Labour Office are sending out month by month to the Governments, to the employers and to the workers of the world particulars of the best safety devices which have been invented in the different countries; and those safety devices are actually applied, because it is not a question of Governmental intervention being required for the purpose. Any employer who has had brought to his notice a safety device which will save him money—and hence will mean a lower rate of insurance—will put that safety device into operation immediately. Again, I do not think I exaggerate if I claim that the work of those two experts in the International Labour Office has very likely saved the communities of the Members of the League a matter of millions of pounds over the last ten or fifteen years.

I have dwelt on this particular instance because it is an example of the case I am making for the budget of the International Labour Office. We are not asking Governments to provide money to maintain an institution which they might indeed esteem but which must in present circumstances be regarded as in the nature of a semi-luxury. The case we are making for the revised and reduced budget is that the International Labour Office is in a position to give value for money received.

Governments are entitled to an assurance going a little further than that—namely, that they will get value for money received and that the money will be spent to the best possible advantage. As I have already said in reply to Assal Bey, the Office is willing to explore and to apply all further economies which may be found to be practicable.

But in this connection I wish to refer briefly to the Secretary-General's statement, in opening the discussion, that the Working Capital Fund of the International Labour Office had been exhausted. The Fund has been exhausted because 1939 has been a rather special year. In February, in order to carry out the decisions of the Budgetary Economies Committee, we had to terminate the contracts of between 30 and 40 officials, which, as M. Hambro told you yesterday, involves the payment of indemnities exceeding the salary credits in the budget for the year. Secondly, since the war broke out, there has been some delay in the receipt of contributions. Thirdly, although when war broke out we immediately stopped a great many activities and attempted to make every economy possible in order to balance our budget during the present year, the question nevertheless arose whether strict adherence to financial wisdom might not be unwise politically, and, with the acquies-

l'exercice en cours, nous avons été néanmoins amenés à nous demander si l'adoption d'une attitude de stricte sagesse financière ne serait pas une erreur, du point de vue politique, et nous avons décidé, avec l'assentiment de la Commission de contrôle, de tenir, en dépit des difficultés financières, la Conférence de La Havane. Cette Conférence vient de se terminer et, d'après les renseignements que me donne M. Winant, elle s'est déroulée avec le succès le plus complet et le plus remarquable. Toutefois, même si l'on tient compte de la dépense exceptionnelle que cette Conférence a entraînée, si on laisse de côté la fraction des indemnités qui n'a pas pu être prélevée sur les crédits afférents à 1939, et si l'on reçoit, ce mois, certaines contributions sur lesquelles je crois, après consultation avec le Trésorier, pouvoir raisonnablement compter, j'estime que les dépenses du Bureau international du Travail en 1939 n'auront atteint que 96% de son budget.

Il a été dit parfois, dans le passé, que le Bureau international du Travail vivait aux dépens de la Société des Nations. A ce propos, j'aimerais indiquer les chiffres fournis par le Secrétaire général à la Commission de contrôle, afin que l'on ne puisse pas me soupçonner d'avoir calculé la somme d'une manière indûment favorable au Bureau international du Travail.

Pendant de longues années, les déficits du Bureau international du Travail ont été couverts, il est vrai, au moyen des excédents du Secrétariat; mais il y a eu aussi des années plus prospères, au cours desquelles le Bureau international du Travail a réalisé des excédents qu'il a reversés à la Trésorerie générale de la Société. Les déficits se sont élevés à 4.768.323 francs et c'est dans les limites de cette somme que le Bureau international du Travail a vécu des excédents du Secrétariat. Mais au cours d'autres exercices, le Bureau international du Travail a réalisé des excédents atteignant un total de 5.932.502 francs, de sorte que, pour la période comprise entre les années 1923 et 1938 inclusivement, il a remis à la Société des Nations 1.164.179 francs suisses de plus qu'il n'a reçu pour couvrir ses déficits. En d'autres termes, de 1923 à 1939 — je prends l'année 1923, non pas pour modifier le calcul mais parce que, antérieurement à 1923, les comptes de la Société n'étaient pas tenus d'après un modèle uniforme et qu'il est assez difficile de procéder à des comparaisons strictes — le Bureau international du Travail a dépensé, non pas 94% de son budget, mais 94% de son revenu.

Au cours de ces derniers jours, j'ai entendu dire, à deux reprises, que l'on avait accusé le Bureau international du Travail d'être une institution par trop dépensière. C'est une remarque que je qualifierai, non pas de malveillante, mais de perverse et venimeuse, car elle est totalement dénuée de fondement, et j'espère que les chiffres que je viens de fournir mettront fin, une fois pour toutes, aux rumeurs de ce genre.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet du Bureau international du Travail en temps de guerre. Si vous votez le budget, ce sera un témoignage de plus que les gouvernements des Etats membres désirent que le Bureau international du Travail continue son fonctionnement. Il y a un an environ, le Conseil d'administration a examiné la question et a décidé à l'unanimité qu'il y avait une œuvre qui devait et qui pouvait être accomplie. Depuis lors, une trentaine de gouvernements — et un grand nombre d'entre eux depuis l'ouverture des hostilités — ont confirmé cette opinion par une communication solennelle écrite. Toutefois, comme ces chiffres ont été cités dans la presse, je tiens à établir nettement que le Conseil d'administration n'a pas procédé à une sorte de plébiscite parmi ses membres; on s'est borné à informer les gouvernements de la décision du Conseil d'administration et à exprimer l'espoir que les gouvernements non représentés audit Conseil se rallieraient à cette décision. La trentaine de communications écrites reçues depuis lors présentent donc d'autant plus de valeur qu'elles constituent une manifestation spontanée du sentiment des gouvernements.

cence of the Supervisory Commission, we decided to hold the Conference at Havana in spite of the financial difficulties. That Conference has just closed and, I am informed by Mr. Winant, has been a complete, and indeed an outstanding, success. But, even taking into account the exceptional expenditure which it involved, the portion of the indemnities which could not be met out of the credits for 1939 is left on one side and if certain contributions are received this month upon which, after consultation with the Treasurer, I think it reasonable to count, I estimate that the expenditure of the International Labour Office in 1939 will be only 90% of its budget.

It has sometimes been suggested in the past that the International Labour Office is living on the League of Nations. In that connection I would like to quote the figures given by the Secretary-General to the Supervisory Commission so that there may be no suspicion that I have worked out the sum in a way unduly favourable to the International Labour Office.

There was a long string of years when deficits of the International Labour Office were covered by the Secretariat's surpluses, but there were, also, brighter years in which the International Labour Office had surpluses and turned them back into the general Treasury of the League. The deficits amounted to 4,768,323 francs, and to that extent the International Labour Office lived on surpluses made by the Secretariat. But in other years the International Labour Office's surpluses totalled 5,932,502 francs, so that, taking the years 1923-1938 inclusive, it handed back to the League of Nations 1,164,179 Swiss francs more than it had received to cover its deficit. Or, to put the matter in a slightly different way, from 1923 to 1939 — I take 1923, not to alter the calculation, but because previously to 1923 the accounts of the League were not kept in a standard form and strict comparisons are a little difficult to make — the International Labour Office spent 94% of its income: not 94% of its budget, but 94% of its income.

Twice in the past few days I heard it rumoured that somebody had said to somebody else that the International Labour Office was a spendthrift institution. I shall not say that that remark was malicious, but I will say that it was as poisonous as it is without foundation, and I hope that the figures that I have just given will put an end to it once and for all.

As regards the International Labour Office and the war, I should like to say this: If you vote for this budget it amounts to a still further demonstration from the Governments that they want the International Labour Office to continue to function. The Governing Body discussed the matter nearly a year ago and came to a unanimous decision that there was work that ought to be and could be performed. Since that time, some thirty Governments — a great many of them since war has broken out — have confirmed that view by solemn written communication. But, as those figures have been quoted in the Press, I want you to be quite clear that the Governing Body did not hold any kind of a plebiscite of its members. Governments were merely informed of the Governing Body's decision, and the hope expressed that the Governments not represented on it would agree. The thirty-odd written communications since received have therefore a greater value because they are in effect a spontaneous manifestation of what the Governments think.

Je n'essaierai pas de vous exposer en détail les problèmes que le Bureau international du Travail sera probablement appelé à traiter. Le fait essentiel est que les problèmes du travail et les problèmes industriels ne cessent pas de se poser parce que la guerre éclate. Dans les pays belligérants ils peuvent même présenter plus d'acuité que pendant la dernière guerre.

Je voudrais vous amener à envisager la question de la manière suivante. Le Conseil d'administration comprend, parmi les représentants gouvernementaux, de hauts fonctionnaires des Ministères et Départements du Travail, qui se sont occupés toute leur vie de ces questions; il comprend également des représentants des grandes organisations d'employeurs et des grandes organisations syndicales. Ces experts sont unanimes à penser que les problèmes dont il s'agit continueront — peut-être sous une forme quelque peu différente — à se poser en période de guerre et qu'il faudra les résoudre. Je ne crois pas que vous puissiez trouver une opinion plus autorisée en la matière.

Cependant, l'Organisation internationale du Travail ne se borne plus à recueillir et à distribuer des renseignements, ni même à élaborer des conventions et à contrôler leur application. Cette Organisation, dont vous êtes maintenant invités à voter le budget, ne se compose plus uniquement des fonctionnaires du Bureau international du Travail, des délégués à la Conférence, et des membres du Conseil d'administration. Elle s'étend maintenant à des organisations et à des ressortissants de chaque Etat membre, et c'est là ce qui fait sa force. Permettez-moi de vous donner un exemple. Depuis des semaines vous lisez, chaque matin, que des bateaux ont été coulés. En vertu de l'ancienne législation maritime, le contrat du marin n'était pas passé avec l'armateur, mais avec le navire, et lorsque le navire faisait naufrage ou sombrait, le contrat prenait fin. A l'heure actuelle, le commerce maritime, dont toutes les nations dépendent dans une certaine mesure, s'exerce dans des conditions périlleuses. Les navires sont coulés, mais si le marin est assez heureux pour sauver sa vie, il est maintenant protégé contre la perte de son emploi par une Convention internationale du Travail qui a été incorporée, après ratification, dans la législation de presque tous les pays maritimes du monde. Chaque marin sait que cette protection supplémentaire dont il jouit aujourd'hui, il la doit au Bureau international du Travail et chacun de ses compatriotes, dont la vie économique dépend des dangers que courent les marins, ne peut manquer d'être satisfait de cette situation. C'est pour des raisons de ce genre que je me suis permis de déclarer, dans l'introduction au budget, que j'ai rédigée sur la suggestion de sir Cecil Kisch, que le Bureau international du Travail est devenu maintenant la clé de voûte des relations industrielles dans tous les Etats membres.

Tout cela est fort convaincant, dira-t-on. Mais si la guerre devient plus intense, les pays n'envisageront-ils pas ces questions sous un angle quelque peu différent? Les grands pays seront nécessairement gouvernés par un petit groupe d'hommes d'Etat, dont toute l'attention sera retenue par la lutte pour l'existence nationale, et, dans ces conditions, ce ne sont pas les Ministères du Travail qui décideront s'il y aura lieu de vous fournir les crédits nécessaires pour maintenir votre activité. Je ne puis pas dire si, dans ces circonstances, les gouvernements décideront de maintenir en vie le Bureau international du Travail; mais je suis convaincu que, si des pouvoirs additionnels de ce genre sont conférés aux hommes d'Etat, ceux-ci ne resteront pas indifférents à certaines considérations. Les membres de la Commission qui peuvent se reporter à la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919 se rappelleront que, dans le Préambule de la Constitution du Bureau international du Travail, figurent les mots: « Instabilité si grande que la paix et l'harmonie du monde sont menacés ». Ces mots ne sont pas dus à la plume d'un fonctionnaire d'une administration civile, ni d'un professeur de sociologie. Le texte a été définitivement arrêté par M. William Hughes, Premier Ministre d'Australie, qui n'était pas un alarmiste et

I shall not attempt a detailed description of the problems with which the International Labour Office will probably be called upon to deal. The essential fact is that labour and industrial problems do not cease because war breaks out but, in belligerent countries, may even tend to become more acute as they did during the last war.

I would ask you to look at the question in this way. The Governing Body comprises among the Government representatives high officials of the Ministries and Departments of Labour, who have passed their lives in dealing with those questions, and it also includes representatives of the great employers' and the great trade-union organisations. These experts are unanimous in thinking that those problems—possibly in somewhat different shapes—will continue to exist during war-time and should be dealt with. I think you cannot get a more authoritative opinion.

But, the work of the International Labour Organisation is no longer confined to the collection and distribution of information, or even to the drawing-up of conventions and to the supervision of their application. The International Labour Organisation, whose budget you are now asked to vote, no longer consists merely of the officials in the International Labour Office, the delegates at the Conference, and the members of the Governing Body. It now stretches down to organisations and citizens in every Member State and that is its strength. Let me give you one example. You have been reading every morning for weeks of ships being sunk at sea. Under the old law of the sea, the contract of the seaman was not with the shipowner but with the ship and, when his ship was wrecked or foundered, that contract came to an end. Now the sea-borne trade, upon which all nations to some extent depend, is being carried on in conditions of danger. Ships are being sunk but if the seaman is lucky enough to escape with his life, he is now protected against the loss of his employment by an International Labour Convention which has been incorporated after ratification in the law of practically every maritime country in the world. Every seaman knows that the additional protection he has to-day comes from the work of the International Labour Office, and every one of his fellow-citizens, whose economic life depends upon the risks which the seaman runs, cannot be other than content. It is for such reasons that I have ventured to say in the introduction to the budget, which I have written at the suggestion of Sir Cecil Kisch, that the International Labour Office has now become the keystone of industrial relations throughout the Member States.

You may say: All that is very convincing, but is it not possible that, if the war becomes more severe, countries will see these questions in a somewhat different perspective? Great countries will necessarily have to be governed by a small body of statesmen whose whole attention will be taken up with the struggle for national existence and in those circumstances it will not be the Departments of Labour which are going to settle whether you shall receive money to keep you going. I cannot tell whether, in those circumstances, Governments will keep the International Labour Office alive. But I am confident that, if such additional power passes into the hands of statesmen, there are certain considerations that they will not ignore. Members of this Committee who can carry their minds back to the Peace Conference at Paris in 1919 will remember, in the Preamble of the Constitution of the International Labour Office, the words: "Unrest so great that the peace and harmony of the world are imperilled". Those words were not written by a civil servant or a professor of sociology. The final touches were put to them by Mr. William Hughes, the Prime Minister of Australia, who was no alarmist, and not a man to be frightened of shadows or exaggerate dangers, but who was think-

qui n'était pas homme à s'effrayer d'ombres ou d'exagérer les dangers, mais qui songeait à la situation en présence de laquelle se trouvaient à ce moment un certain nombre de pays d'Europe.

Quelques semaines plus tard, M. Clemenceau, qui n'était pas non plus aisément effrayé, se voyait dans l'obligation de rassembler à Paris 25,000 hommes de troupe environ, car il craignait que des désordres n'éclatent dans les rues pendant que la Conférence de la paix siégeait; et même la Suisse, dont la stabilité a suscité l'envie et l'admiration du monde entier, a traversé, presque à la même époque, une période de grande anxiété. Pourquoi? Parce que ce qu'il y a de pire dans la guerre, c'est qu'elle détruit les fondements nationaux de la paix. Elle oblige à instruire dans la violence des citoyens que l'Etat s'est consacré avec toute son énergie à former pour la paix. C'est là une des douloureuses nécessités de la guerre. Lorsqu'elle prend fin, lorsque les soldats reviennent dans des pays dont la vie économique nationale a été complètement désorganisée, dans lesquels peut-être l'autorité des organisations auxquelles ils appartiennent a été détruite par la propagande ennemie, il n'est pas surprenant que les hommes d'Etat se préoccupent des questions de stabilité intérieure, car, une fois que l'agitation commence dans un pays, elle se répand comme la peste.

Nous espérons tous qu'à la fin de la présente guerre, il sera possible d'édifier un monde meilleur, dans lequel une catastrophe de ce genre ne puisse plus se reproduire. Mais comment parvenir à édifier ce monde nouveau ou à donner à la paix une base solide si les éléments qui doivent collaborer à assurer ces résultats sont condamnés à vivre dans la crainte, ou même à subir des bouleversements intérieurs? Je ne prétend pas que l'Organisation internationale du Travail permettra d'éviter les difficultés dont je viens de parler, bien que je sois convaincu que leur solution dépend des idéals qu'elle défend. Mais j'ai la certitude que si les hommes d'Etat se reportent à 1919, s'ils songent aux heureux résultats que l'Organisation internationale du Travail a obtenus durant les vingt dernières années, ils s'efforceront, par tous les moyens, de trouver les ressources nécessaires pour la maintenir, si longue, si étendue et si destructrice que puisse être la présente guerre.

Sir Cecil KISCH (Royaume-Uni) félicite le Directeur adjoint du Bureau international du Travail de son très intéressant exposé et il est heureux d'apprendre que trente et un Etats ont été d'avis que les travaux du Bureau devraient se poursuivre. Un certain optimisme se trouve justifié par le fait que, depuis le début de la guerre, l'Organisation a reçu de différents gouvernements neutres et autres des demandes d'assistance technique.

L'exposé du Directeur adjoint a constitué un commentaire de l'introduction au budget du Bureau international du Travail, qui souligne les efforts accomplis pour réduire les dépenses sans compromettre, toutes les fois que cela est possible, l'efficacité du travail. Il convient d'attirer particulièrement l'attention sur l'observation qui figure dans cette introduction et selon laquelle toute nouvelle diminution des ressources financières dont dispose l'Organisation nuirait gravement à son utilité, non seulement en ce qui concerne les besoins immédiats des Etats membres mais aussi en ce qui regarde l'avenir.

La Commission doit trouver une moyenne entre deux extrêmes, entre « l'excès qui corrompt et la parcimonie qui détruit », sans perdre de vue que, pour une institution, le meilleur rendement à obtenir consiste à tirer de chaque franc suisse dépensé toute la valeur qu'il est possible d'en obtenir.

Il y a quelques semaines, une députation du « Trades Union Council » britannique a eu une entrevue avec lord Halifax et M. Ernest Brown, ministre du Travail. Au cours de cette entrevue, la délégation a souligné la nécessité du maintien de l'activité du Bureau international du Travail et elle a ajouté que, pour cela, des ressources financières suffisantes étaient indispen-

ing of the situation with which a number of countries in Europe were actually faced.

A few weeks later M. Clemenceau, another man who was not frightened of bogies, felt it necessary to draft into Paris some 25,000 troops because he was afraid of disorders in the streets while the Peace Conference was sitting; and even Switzerland, whose political stability has been the envy and the admiration of the world, passed at much the same time through a period of considerable anxiety. Why? Because the worst thing about war is that it destroys the national foundations of peace. You take citizens whom it has been the whole aim of the State to train to peaceful ways and you give them an intensive training in violence—you must, it is the grim necessity of war. Then, when the war is over and they come back to countries whose internal economic life has been disorganised, in which perhaps the authority of the organisations to which they belong has been destroyed by enemy propaganda, statesmen may well be preoccupied with questions of internal stability; for, once that starts in any country, it spreads like a plague.

We all hope that, at the end of this war, it will be possible to build up a better world in which a catastrophe of this kind will not occur again; but what chance will there be of building up that world, or of making a peace with such a foundation, if the units which must collaborate to secure those ends are to live in fear or even to experience internal disruption? I do not claim that the International Labour Organisation will avoid the difficulties I have mentioned; though I am sure that their solution will depend upon the ideals for which it stands. But I am confident that, if statesmen will look back to 1919, if they will think of the measure of success which the International Labour Organisation has had during the intervening twenty years, they will make every effort to see that the necessary resources for maintaining it are forthcoming, however protracted, however extensive and however severe this war may be.

Sir Cecil KISCH (United Kingdom) congratulated the Deputy Director of the International Labour Office on his extremely informative statement and was glad to learn that thirty-one States had expressed the view that the work of the Office should continue. A certain optimism was justified by the fact that, since the outbreak of war, the Organisation had received from various neutral and other Governments requests for expert assistance.

The Deputy Director's statement was a commentary on the introduction to the International Labour Office budget, emphasising the efforts made to reduce expenditure without damaging in any avoidable way the efficiency of the work. Particular attention should be drawn to the observation in the introduction that any further diminution in the financial resources at the disposal of the Organisation would gravely prejudice its utility, not only as regards the immediate needs of Member States but also as regards the future.

The task of the Committee was to find the mean between two extremes, "the excess that corrupts and the parsimony that destroys", bearing in mind that the best value for an institution was obtained by squeezing full value out of every Swiss franc expended upon its work.

Some weeks previously, a deputation of the British Trades Union Council had had an interview with Lord Halifax and Mr. Ernest Brown, the Minister of Labour, at which they pointed out that it was necessary for the work of the International Labour Office to continue and that this required adequate financial resources. The attitude of Lord Halifax and Mr. Brown, which

sables. L'attitude de lord Halifax et de M. Brown, qui reflétait celle du Gouvernement du Royaume-Uni dans son ensemble, a été très sympathique et a marqué la haute estime dans laquelle ils tenaient l'œuvre accomplie. Ultérieurement, des débats se sont déroulés à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, et certains des discours alors prononcés ont été reproduits dans *Le Bureau international, mois par mois*. Lord Halifax, parlant à la Chambre des Lords, a déclaré que le Royaume-Uni continue à s'intéresser aussi pleinement que par le passé à toutes les activités que la Société des Nations pourrait maintenir dans les circonstances actuelles; le Gouvernement du Royaume-Uni a notamment marqué son entière approbation de la décision, prise par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, de poursuivre son activité d'une façon aussi complète que les circonstances le permettront. Aux deux réunions du Comité de crise, le Gouvernement du Royaume-Uni a été représenté et il a également envoyé un observateur officiel à la Conférence régionale qui a réuni à La Havane les Etats américains membres de l'Organisation internationale du Travail. Lord Halifax a ajouté que le Gouvernement du Royaume-Uni espérait fermement que les autres gouvernements témoigneraient d'un égal intérêt, notamment au sujet de l'octroi des fonds nécessaires pour permettre à l'Organisation de maintenir son rendement, et que le représentant du Gouvernement du Royaume-Uni à la quatrième Commission ne manquerait pas de tenir compte de l'importance que ce Gouvernement attache à voir l'œuvre de l'Organisation internationale du Travail se poursuivre aussi activement que possible dans les circonstances actuelles.

Un discours sensiblement analogue a été prononcé à la Chambre des Communes par M. Brown, ministre du Travail, qui a notamment adopté une attitude très sympathique à l'égard des problèmes budgétaires du Bureau international du Travail et qui a exprimé l'espoir que tous les efforts seraient faits pour surmonter les difficultés susceptibles de se produire au cours de l'année.

Etant donné ces importantes déclarations, sir Cecil Kisch a donc été extrêmement heureux d'apprendre, à son arrivée à Genève, que le Secrétaire général, toujours préoccupé d'assurer la bonne marche de tous les organismes de la Société, avait trouvé le moyen d'aider à surmonter les besoins financiers immédiats du Bureau international du Travail. Le fait est mentionné dans le quatrième rapport de la Commission de contrôle, qui a accueilli avec une satisfaction particulière la suggestion du Secrétaire général selon laquelle les Etats membres devraient continuer à étudier les relations entre les deux organisations en vue de nouvelles économies à réaliser. C'est là certainement une proposition très utile qui met l'accent sur le fait que les organismes de la Société des Nations constituent un tout, qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts entre ses divers éléments et que le succès de chacun est nécessaire au succès de l'ensemble de l'institution internationale.

Les propositions et les décisions du Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne le paiement de sa contribution — propositions que sir Cecil Kisch a eu le privilège d'annoncer lors de la précédente séance — sont un témoignage concret des vues exprimées par certains des principaux membres du Gouvernement britannique dans leurs discours aux deux Chambres et dans leurs réponses à la députation du « Trades Union Council ».

Il y a donc lieu d'espérer fermement que chacun comprendra que la manière la plus efficace de témoigner son appréciation de l'œuvre, sur laquelle le Directeur adjoint a attiré l'attention, consiste dans le paiement rapide et ponctuel de la contribution de l'année.

M. DE BOISANGER (France) apporte l'adhésion de sa délégation au projet de budget de l'Organisation internationale du Travail tel qu'il est présenté. Il a la conviction que, tout en assurant de substantielles économies, ce budget comporte cependant les crédits nécessaires aux besoins essentiels de cette institution.

was indicative of that of the United Kingdom Government as a whole, was very sympathetic and showed high appreciation of the work which had been done. Subsequent to this deputation there had been debates in both Houses of Parliament and some of the speeches then delivered were reproduced in *The I.L.O. Monthly by Month*. Speaking in the House of Lords, Lord Halifax had expressed the view that the United Kingdom maintained its full interest in all the activities which the League of Nations could carry on in present circumstances; in particular, the United Kingdom Government had shown its full approval of the decision of the Governing Body of the International Labour Office to continue its work as completely as conditions would allow; it had been represented at both meetings of the Emergency Committee and had sent an official observer to the Regional Conference of American States Members of the International Labour Organisation at Havana. Lord Halifax had gone on to say that the United Kingdom Government trusted that other Governments would show equal interest, particularly in regard to the provision of funds to enable the Organisation to maintain its efficiency and that the United Kingdom Government representative on the Fourth Committee would bear in mind the importance the Government attached to seeing the work of the International Labour Organisation carried on as actively as possible in the circumstances.

A speech much in the same sense had been delivered in the House of Commons by Mr. Brown, the Minister of Labour, who had, in particular, expressed a strongly sympathetic attitude towards the budgetary problems affecting the International Labour Office, and the hope that every effort would be made to overcome such difficulties as might arise in the current year.

With these important statements before him, he (Sir Cecil Kisch) had therefore been extremely gratified to learn on his arrival in Geneva that the Secretary-General, always anxious to promote the efficiency of all the organs of the League, had seen his way to help in overcoming the immediate financial needs of the International Labour Office. This was referred to in the Fourth Report of the Supervisory Commission, which had particularly welcomed the Secretary-General's suggestion that States Members should continue to study the relations between the two organisations with a view to promoting further economy. This was undoubtedly a very fruitful proposal and well brought out the fact that the organs of the League of Nations represent a whole, that there is no conflict of interests between one part of it and another, and that the success of each is necessary to the success of the international institution as a whole.

The proposals and decisions of the United Kingdom Government in regard to the payment of its contribution, which he had had the privilege of announcing at the previous meeting, were concrete evidence of the views expressed by leading members of the British Government in both Houses of Parliament and in their replies to the deputation of the Trades Union Council.

It was therefore earnestly to be hoped that all would realise that concrete evidence of appreciation of the work to which the Deputy Director had called attention could best be shown by the speedy and punctual payment of the year's contribution.

M. DE BOISANGER (France) said that his delegation would accept the draft budget of the International Labour Organisation as submitted. He was fully persuaded that the budget, while containing substantial cuts, nevertheless provided the credits necessary for the essential requirements of the Organisation.

Le Gouvernement français, en effet, a profondément à cœur le maintien des activités vitales de l'Organisation internationale du Travail, particulièrement dans les circonstances actuelles, où elles prennent toute leur valeur.

Il y a quelques semaines, la Commission de contrôle a été mise en présence du fait que, en l'état actuel des finances de la Société des Nations, l'Organisation internationale du Travail risquait de se trouver à court de trésorerie et hors d'état de faire face à ses paiements immédiats. Grâce aux propositions du Secrétaire général, qui suggère de prélever sur la partie du Fonds de roulement affecté au Secrétariat les sommes nécessaires à la vie de l'Organisation internationale du Travail, ce danger paraît maintenant écarté. La délégation française s'en félicite vivement et c'est dans ces conditions qu'elle donne son accord tant au projet de budget qui est présenté à la Commission qu'aux propositions du Secrétaire général relatives au Fonds de roulement.

M. OERSTED (Président par intérim du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail) indique qu'il intervient à la fois en qualité de président par intérim du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et de représentant du groupe des employeurs au sein de cette Organisation. Il remercie le président de la quatrième Commission de ses aimables paroles et le président de la Commission de contrôle de la façon dont il a apprécié la collaboration que lui ont prêtée les membres du Conseil d'administration. C'est, en effet, la première fois que cette collaboration est effective et il lui a été d'autant plus aisé d'expliquer la situation financière devant le Conseil d'administration qu'il avait été mis au courant de celle-ci durant les discussions de la Commission de contrôle.

Il s'associe entièrement aux paroles prononcées par M. Phelan et, avant l'intervention de M. Hallsworth, représentant du groupe des travailleurs au Conseil d'administration, il voudrait expliquer l'attitude des employeurs au sein de celui-ci. On a mentionné qu'il y a près d'un an, le Conseil d'administration avait décidé à l'unanimité de maintenir les activités du Bureau international du Travail dans la plus large mesure possible si une guerre éclatait. Cette décision unanime indique l'accord des employeurs. Ceux-ci ont été, et seront probablement encore, des critiques assez sévères pour l'Organisation internationale du Travail; ils se sont opposés à certaines activités de cette Organisation, mais jamais à l'activité tout entière de celle-ci. Il n'y a jamais eu, de leur part, une hostilité de principe à son égard car ils se sont rendu compte dès le début que, tout en étant extrêmement utile pour les travailleurs, cette institution pouvait également l'être pour le patronat. Dans le Préambule de sa Constitution, il est dit que le fait que des pays n'acceptent pas certaines améliorations de conditions sociales pourrait rendre difficile, voire impossible, pour les autres Etats plus avancés, de maintenir ou d'introduire une législation sociale. Cela est si vrai qu'il est impossible de maintenir une concurrence entre les différents pays si les conditions sociales de certains d'entre eux sont de beaucoup inférieures à celles qui existent dans les autres pays.

Comme M. Phelan, M. Oersted estime que l'Organisation internationale du Travail a été et pourra encore être très utile. Il est à prévoir qu'à la fin de la guerre actuelle, il y aura des troubles sociaux analogues à ceux qui ont eu lieu vers la fin de la guerre de 1914-1918, mais il espère qu'à la fin du conflit que l'Europe traverse, la situation permettra, non pas de changer la composition, mais de reviser la structure de cette institution, de façon qu'elle devienne une organisation universelle.

Avec M. Phelan, il est un vétéran, un de ceux qui ont assisté à la première Conférence internationale du Travail à Washington; c'est cette longue expérience qui lui permet de dire quelques mots sur les relations

The French Government was most anxious that the vital activities of the Organisation should continue, particularly in the present circumstances, when their value was enhanced.

A few weeks before, the Supervisory Commission had been informed that, in the present state of the League's finances, the International Labour Organisation might find itself short of funds and be unable to meet its immediate payments. Thanks to the proposals of the Secretary-General, who suggested taking from the Secretariat's share of the Working Capital Fund the sums required to enable the International Labour Organisation to continue its activities, that danger now appeared to have been averted. The French delegation was gratified that it should be so, and had pleasure in supporting both the draft budget as submitted to the Committee and the Secretary-General's proposals in regard to the Working Capital Fund.

M. OERSTED (President *ad interim* of the Governing Body of the International Labour Organisation) said that he was speaking in his capacity as President *ad interim* of the Governing Body of the International Labour Office and also as representative of the Employers' Group on the Governing Body. He thanked the Chairman of the Fourth Committee for his friendly remarks and the Chairman of the Supervisory Commission for his ready appreciation of the assistance he had received from the members of the Governing Body. It was indeed the first time that effective collaboration had been established on those lines, and that had simplified his task of explaining the financial situation to the Governing Body, which had been kept informed of it during the discussions of the Supervisory Commission.

He fully endorsed Mr. Phelan's statement and said that before Mr. Hallsworth, the representative of the Workers' Group on the Governing Body, addressed the Committee, he desired to explain the attitude of the employers on the Governing Body. It had been mentioned that less than a year previously the Governing Body had unanimously decided to maintain the activities of the International Labour Office to the fullest extent possible, in the event of an outbreak of war. That unanimous decision was indicative of agreement on the part of the employers. The latter had been in the past, and probably would be in the future, very severe critics of the International Labour Organisation; they had opposed some of its activities, though never its activities as a whole. They had never shown any hostility in principle, realising as they did—and as they had done from the beginning—that the Labour Organisation was extremely useful to the workers and that it might prove equally useful to the employers. The Preamble to the Constitution of the International Labour Organisation declared that the failure of any nation to adopt certain improvements in social conditions might make it difficult or even impossible for other more advanced States to maintain or introduce social legislation. That was essentially true, and it was impossible to maintain competition between the different countries if the social conditions of some of them were very much inferior to those existing in the other countries.

Like Mr. Phelan, the speaker thought that the International Labour Organisation had been, and could still be, of very great utility. It seemed likely that, at the end of the present war, social disturbances might arise similar to those which had occurred towards the end of the war of 1914-1918, but he hoped that, after the conflict through which Europe was passing, the situation might be such as to permit, not of changing the composition of the Labour Organisation, but of revising its structure, in order that it might become a world organisation.

Again, like Mr. Phelan, he was a veteran, one of those who had been present at the first International Labour Conference in Washington; he was thus entitled, by reason of his long experience, to say a

existant depuis de longues années dans les pays scandinaves entre employeurs et travailleurs, entre organisations patronales et organisations ouvrières. Cette collaboration amicale n'était pas, à la fin de la dernière guerre, une innovation, mais assurément elle s'est beaucoup développée pendant les vingt premières années d'existence du Bureau international du Travail. Depuis le commencement de la guerre, des relations plus étroites ont été établies entre les organisations patronales et les organisations ouvrières, et cela sur la base des principes et des idées mis en application par l'Organisation internationale du Travail. Il est bon de faire remarquer que ces résultats positifs n'auraient certainement pas été obtenus si le Bureau international du Travail n'avait pas existé.

M. Oersted vient de dire que le groupe patronal s'est souvent opposé à certaines activités de l'Organisation internationale du Travail et qu'il le fera probablement encore, mais il faut reconnaître qu'il a également respecté les décisions prises par le Conseil d'administration à la majorité.

En ce qui concerne le budget, M. Oersted indique que, s'il avait eu l'honneur — et ici il s'adresse au président de la Commission de contrôle — d'assister plus tôt que ce ne fut le cas aux réunions de la Commission de contrôle, il y aurait eu vraisemblablement très peu de divergences entre la Commission de contrôle et lui-même, car les employeurs ont toujours lutté pour obtenir des économies. Ils estimaient en effet que l'on pouvait arriver à de bons résultats avec des dépenses moindres que celles qui figuraient dans le budget. Cependant, le groupe patronal n'a jamais demandé des réductions risquant d'arrêter complètement ou, en tout cas, de rendre extrêmement difficile l'œuvre de l'Organisation internationale du Travail. C'est en partant de cette idée que, durant ces quinze ou seize dernières années, le groupe patronal n'a jamais voté, au sein du Conseil d'administration, en faveur du budget.

Aujourd'hui, il se produit une certaine volte-face en ce sens que le dernier budget, actuellement en discussion devant la quatrième Commission, a été approuvé par le groupe patronal en même temps que par les autres groupes au sein de la Commission de crise qui remplace en ce moment le Conseil d'administration. Si le groupe patronal a adopté cette attitude, c'est qu'il a estimé que les réductions envisagées au cours de la première étape, et qui se montaient à environ 13%, étaient déjà suffisantes, et que les économies nouvelles que l'on prévoyait étaient si considérables que l'on ne pouvait pas demander des réductions supplémentaires. Le groupe patronal a même considéré que c'était une limite que l'on ne pouvait pas dépasser si l'on voulait maintenir l'Organisation internationale du Travail et ses activités. Le groupe patronal a donc accepté ce budget, non sans quelque regret il est vrai, mais il espère qu'il permettra à l'Organisation internationale du Travail de poursuivre son œuvre, de donner des preuves de sa valeur et, en contrepartie des contributions versées par les gouvernements, de fournir des renseignements et des informations utiles.

En terminant, M. Oersted espère que la quatrième Commission adoptera sans hésitation le budget qui est devant elle; de plus, il espère que, l'an prochain, il sera possible à la quatrième Commission et à l'Assemblée de voter un budget plus élevé qui permettra à l'Organisation internationale du Travail d'élargir ses activités. M. Oersted croit en effet que, pour établir la justice sociale qui est à la base de la paix mondiale, il serait bon, dans les limites des possibilités, bien entendu, de voter un budget plus considérable.

M. HALLSWORTH (Représentant du groupe des travailleurs du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail), après avoir rendu hommage au président de la quatrième Commission, au président et aux membres de la Commission de contrôle ainsi qu'au Secrétaire général, déclare que, durant ces treize derniers mois, il s'est efforcé de montrer, dans son propre pays et ailleurs, que la

few words about the relations which had existed for many years in the Scandinavian countries between employers and workers and between employers' and workers' organisations. That friendly collaboration had been no new thing at the end of the last war, but it had undoubtedly been very much developed during the first twenty years of existence of the International Labour Office. Since the beginning of the present war, closer relations had been established between the employers' and workers' organisations, on the basis throughout of the principles and ideas put into practice by the International Labour Organisation. Those positive results would certainly not have been obtained but for the existence of the International Labour Office.

As he had just observed, the Employers' Group had in many cases opposed certain activities of the International Labour Organisation and would probably adopt the same attitude in future, but at the same time it had respected the decisions taken by the Governing Body by a majority vote.

With reference to the budget, if he had had the honour—and in that connection he was addressing the Chairman of the Supervisory Commission—to attend the meetings of the Supervisory Commission at an earlier date, the differences of opinion between the Supervisory Commission and himself would in all probability have been very slight, because the employers had always striven for economy. They felt, in fact, that good results could be achieved for less expenditure than that included in the budget. Nevertheless, the Employers' Group had never asked for such reductions as might bring the work of the International Labour Organisation to a standstill or make it extremely difficult to carry on. It was for the above reason that, for the last fifteen or sixteen years, the Employers' Group had never voted in the Governing Body in favour of the budget.

There had now been what might be described as a *volte-face*, inasmuch as the reduced budget, which was now being discussed by the Fourth Committee, had been approved by the Employers' Group as well as by the other groups on the Emergency Committee which was at present taking the place of the Governing Body. The Employers' Group had adopted that attitude because it felt that the reductions proposed during the first stage, which amounted to about 13%, were quite sufficient and that the further economies contemplated were so considerable as to make it impossible to ask for any supplementary reductions. The Employers' Group had considered that the limit had been reached beyond which it was impossible to go if it was desired to maintain the International Labour Organisation and its activities. The Employers' Group had therefore accepted that budget, not, it is true, without some regret, but he hoped it would enable the International Labour Organisation to carry on its work, to give proof of its value and, in return for the contributions paid by Governments, to furnish useful data and information.

In conclusion, he hoped that the Fourth Committee would not hesitate to adopt the budget before it, and that next year it would be possible for the Fourth Committee and the Assembly to vote a larger budget which would enable the International Labour Organisation to extend its activities. For the establishment of social justice, which was the foundation of world peace, a larger budget should, in fact, be voted if that was at all possible.

Mr. HALLSWORTH (Delegate of the Workers' Group of the Governing Body of the International Labour Organisation), after paying a tribute to the Chairman of the Fourth Committee, the Chairman and members of the Supervisory Commission and the Secretary-General, said that in the past thirteen months he had tried in his own country and elsewhere to show that the League was still alive, and that the International

Société des Nations est toujours en vie et que le Bureau international du Travail ne doit pas être considéré, à l'intérieur de la Société des Nations, comme un parent pauvre, mais être mis sur un pied d'égalité avec toutes les institutions de la Société.

Les regards du monde du travail sont tournés vers Genève, car les travailleurs sont extrêmement désireux que le Bureau international du Travail qui est, au sein de la Société des Nations, la seule organisation dans laquelle l'élément ouvrier a constamment collaboré, ne soit d'aucune manière mis en péril. Le Bureau international du Travail doit son existence aux quatre années de guerre du terrible conflit de 1914-1918. Il plonge ses racines dans le Traité de paix, par lequel les États se sont engagés à maintenir l'Organisation internationale du Travail. L'époque actuelle est celle des engagements rompus, mais les gouvernements n'oseraient pas violer celui-ci car ils s'exposeraient à de terribles conséquences.

Cet engagement a été pris en raison des circonstances qui existaient à la fin de la guerre de 1914-1918 et que M. Phelan a décrites. Des millions d'hommes avaient consacré à cette lutte terrible une partie considérable de leur vie et la question qui s'était posée aux gouvernements, lors du retour de ces hommes à la vie civile, était celle de savoir s'ils appliqueraient des méthodes de violence dans leurs pays respectifs ou si, au contraire, renonçant à recourir à la force, ils chercheraient à réaliser un nouvel ordre social par des moyens pacifiques et démocratiques. D'une façon générale, c'est à la seconde de ces solutions qu'on s'est arrêté. Les travailleurs de nombreux pays, dont le Royaume-Uni, ont créé de puissants mouvements syndicalistes, qui ont rendu à leurs participants des services sur le plan national et sur le plan international; leurs organisations ont trouvé dans le Bureau international du Travail un instrument qui leur permettait de réaliser des progrès sociaux qui eussent, autrement, été impossibles. C'est ainsi que dans beaucoup de pays répartis sur tout le globe, des hommes et des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles, jouissent aujourd'hui d'une vie sociale qui ne se compare en rien avec celle d'avant la fondation de l'Organisation internationale du Travail.

Le monde ouvrier n'était cependant pas satisfait des résultats acquis. Parmi les buts qu'il s'était proposés, beaucoup n'étaient pas encore réalisés. La prudence des gouvernements, l'instinct conservateur des employeurs mettaient un frein à la réalisation des grands buts du monde ouvrier par le moyen des institutions internationales telles que celles que représenterait le Bureau international du Travail. Cette prudence, cet instinct conservateur, ont donné cependant, en collaboration avec le monde ouvrier, des résultats durables qui n'auraient sans doute pas été obtenus par d'autres méthodes. Les traités les plus solides ont été les conventions et les résolutions enregistrées au Bureau international du Travail à l'issue de débats ininterrompus entre les trois éléments dont se compose l'Organisation.

Si les buts du monde du travail ne sont pas encore, en grande partie, réalisés, il n'en faut pas conclure néanmoins que ces buts soient illégitimes. Les ouvriers ont droit à une rémunération aussi complète que les ressources naturelles, économiques et scientifiques de notre époque le permettent. Telle est la revendication du travailleur, celle pour laquelle il ne cessera de lutter.

Le Bureau international du Travail n'est pas seulement un laboratoire où l'on peut étudier les méthodes du progrès social à la lumière de l'expérience humaine. Il est aussi la source d'inspiration de l'effort collectif déployé pour la cause du progrès social et intellectuel.

La nouvelle guerre soulève divers problèmes, les uns anciens, les autres nouveaux. Des pays dépendent en un seul jour des sommes supérieures à celles que l'Organisation internationale du Travail inscrit à son budget pour une année entière, et les sommes figurant dans les budgets de l'Organisation internationale du Travail et de la Société des Nations paraissent insi-

Labour Organisation as part of the League was not to be regarded as a poor relation, but to be regarded as being on equal terms with all the League institutions.

The eyes of the whole labour world were fixed on Geneva, because the whole world of labour was extremely anxious that the International Labour Office, which happened to be the only organisation within the framework of the League in which labour had participated continuously, should be in no way imperilled. The International Labour Office derived its existence from four years of war, from the terrible conflict of 1914-1918. Its existence was rooted in the Peace Treaty, in which Governments had pledged their word to maintain the International Labour Organisation. To-day they were living in a world of broken pledges, but this pledge was one which the Governments of the various countries dared not break, or the consequences would be terrible in the extreme.

The pledge was made because of the circumstances, as Mr. Phelan had mentioned, that were in being at the conclusion of the war of 1914-1918. Millions of men had been engaged for a large part of their lives in that terrible conflict, and the question with which Governments were faced on the return of those men to civil life was whether they would apply violent methods in their respective countries, or whether they would abandon the resort to force and seek the achievement of a new social order by peaceful and democratic means. In the main the second course was adopted. The workers in many lands, including the United Kingdom, had built up powerful trade-union movements which had been able to serve their members nationally and internationally, and these organisations had found through the International Labour Office a means of achieving social progress which would otherwise have been impossible. Thus, for example, throughout the world in many lands men and women, boys and girls, were to-day enjoying a social life which had no comparison with that obtaining prior to the existence of the International Labour Organisation.

Labour was not satisfied with the results achieved. Many of the aims of labour were still unrealised. The very cautiousness of Governments, the very conservatism of employers were themselves a sufficient brake in realising the larger aims of labour through international institutions of the kind represented by the International Labour Office; but that very cautiousness, that very conservatism, did give, through co-operation with labour, abiding results which might not otherwise be obtained. The most lasting treaties had been conventions and recommendations registered at the International Labour Office as a result of continuous discussion by the three elements of which the Organisation was composed.

That labour's aims were still largely unrealised did not mean that they were illegitimate. Workers were entitled to as complete a reward as the natural economic and scientific resources of our age could afford. That is labour's claim, for which it would continuously strive.

The International Labour Office constituted not only a laboratory in which methods of social progress could be studied in the light of human experience; it was also the source of inspiration for collective effort to advance the cause of social and intellectual progress.

A fresh outbreak of war now raised some old and some new problems. Some countries were spending in a single day more than the total of the International Labour Organisation budget for a year, and the sums comprised in the International Labour Organisation and the League budgets paled into insignificance beside modern war budgets. That constituted not

gnifiantes à côté des budgets de guerre modernes. Il n'y a pas là simplement une comparaison entre divers ordres de dépenses, il y a un défi à l'humanité. Les hommes seraient-ils donc disposés à donner tant pour la guerre en refusant à la paix et à la coopération internationale les moyens nécessaires? On ne peut pas se permettre de ne pas faire les frais du budget soumis en ce moment à la quatrième Commission. Au surplus, ce ne sont pas les gouvernements qui paient les budgets, c'est le peuple qui fournit l'argent avec lequel le gouvernement acquitte ses cotisations à la Société des Nations. Les gouvernements ne sont que les organismes par lesquels les moyens de faire vivre les institutions de la Société des Nations sont réunis et distribués. C'est par le labeur du peuple que se poursuit le travail du monde et c'est le peuple, en outre, qui fait vivre ses propres organisations, nationales et internationales, par lesquelles il s'exprime. Le budget du syndicat de M. Hallsworth est presque aussi considérable que celui du Bureau international du Travail. Ce budget, joint à ceux de deux autres syndicats, dépasse celui de l'ensemble de la Société: Secrétariat, Cour permanente de Justice et Bureau international du Travail. Si les travailleurs, tout en supportant en premier lieu la charge de leurs propres budgets nationaux, peuvent encore financer leurs propres organisations de cette manière, ils ne demandent pas aux gouvernements qui forment la Société un très grand effort, comme on peut le voir en comparant les deux catégories de budgets.

Il faut dire encore que l'action actuelle des syndicats diffère de ce qu'elle était avant la guerre de 1914-1918. Elle diffère déjà beaucoup de cette action, telle qu'elle apparaissait dans les premières années de l'après-guerre ou il y a quelques années seulement. Il n'est pas d'activité du Gouvernement du Royaume-Uni au sujet de laquelle ce Gouvernement puisse négliger l'avis du Congrès des syndicats britanniques, qui centralise et canalise les travaux des divers syndicats. C'est là, dans les conditions de la vie actuelle, un facteur considérable et important. Ce n'est pas seulement à l'égard des problèmes créés par la guerre que les syndicats ont une œuvre à accomplir. Ces problèmes doivent être étudiés par rapport à la paix qui doit sortir des hostilités actuelles.

M. Hallsworth demande à la quatrième Commission de voter le budget à l'unanimité, car elle tuera ainsi l'esprit de défaitisme qui se propage aujourd'hui. Elle contribuera par là à faire connaître partout que l'organisation de la liberté et du progrès social n'est pas enchaînée, mais qu'elle est résolue à aider à la création de ce magnifique monde futur auquel les peuples de la terre aspirent si profondément.

M. CREMINS (Irlande) tient à féliciter le Directeur adjoint du Bureau international du Travail, la Commission de contrôle et les délégués de la quatrième Commission; il se déclare en faveur de l'adoption du budget réduit et révisé.

En ce qui concerne la suggestion visant le paiement intégral des contributions dès le début du prochain exercice financier, M. Cremins sera heureux de signaler cette suggestion à l'attention de son Gouvernement, car c'est là une excellente suggestion du point de vue des économies.

Le budget de l'Organisation internationale du Travail est approuvé.

10. Examen détaillé du budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie III: Cour permanente de Justice internationale.

Le PRÉSIDENT soumet à la Commission le projet de budget pour la Cour permanente de Justice internationale (édition rectifiée et réduite). Il fait remarquer que, dans le cas où des élections ne pourraient pas avoir lieu et où les membres de la Cour resteraient

merely a comparison in financial expenditures, it was a challenge to all. Were they prepared to do so much for war, but not enough for the means of peace and international co-operation? They could not afford *not* to afford the budget now before them. Moreover, it was not the Governments which paid the budgets. It was the people who provided the money with which the Government paid the contributions to League expenditure. The Governments were the agencies through which the means of supporting League institutions were collected and distributed. It was the people by whose labour the work of the world was carried on and who, in addition, maintained their own organisations, national and international, through which they expressed themselves. The budget of his own trade union was almost as large as that of the International Labour Office; its budget, combined with that of two other trade unions' budgets, would exceed that of all League institutions—the Secretariat, the Permanent Court and the International Labour Office. Surely if the workers could not only bear the main burden of their own national budgets but could also finance their own organisations in this way, they were not asking the Governments which constituted the League to do very much, as would be seen when comparing the two kinds of budget.

Again, the work of the trade unions to-day was of a different order from what it was before the war of 1914-1918. It was far different in character even from what it had been in the immediate post-war years, or from what it had been even a few years previously. There was no activity in which the United Kingdom Government was engaged in which it could afford to forfeit the advice of the British Trades Union Congress, which centralised and canalised the work of the individual trade unions. That was a matter of great and serious importance in the circumstances in which life was being lived to-day. It was not only in regard to the problems created by the war that the trade unions had their work to do. Those problems must be studied in relation to the kind of peace that would result at the end of hostilities.

He would ask the Fourth Committee to vote the budget with unanimity, appreciating that in doing so it was killing the spirit of defeatism which was abroad to-day. They would be doing something to let it be known far and wide that the organisation of liberty and of social progress was not in chains, but was determined to help create that brave new world for which the peoples of the world yearned so deeply.

Mr. CREMINS (Ireland) paid a tribute to the Deputy Director of the International Labour Office, to the Supervisory Commission, and to the delegates on the Fourth Committee, and had pleasure in supporting the approval of the reduced and rectified budget.

He proceeded to refer to the suggestion that subscriptions should be paid in full early in next year's financial period. He would be pleased to bring that suggestion to the notice of his Government as a true and fertile proposal for economy.

The budget of the International Labour Organisation was approved.

10. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part III: Permanent Court of International Justice.

The CHAIRMAN submitted to the Committee the draft budget for the Permanent Court of International Justice (rectified and reduced edition). He pointed out that, should it be impossible to hold the elections and should the members of the Court remain in office,

en fonctions, le crédit à inscrire à l'article 15 a), du chef de la contribution au fonds de pension des membres de la Cour, pourrait être ramené de 173.991 florins à 105.626 florins, ce qui ramènerait l'ensemble du budget de la Cour à 993.182,33 florins.

M. LÓPEZ OLIVÁN (Greffier de la Cour permanente de Justice internationale) rappelle que, dans la note qui précède le budget, il en a déjà expliqué la structure, de même qu'il a exposé toutes les mesures qui avaient été prises en vue d'obtenir des économies. Il n'a rien à ajouter à cette note.

Le PRÉSIDENT tient à souligner le geste des membres de la Cour, qui ont consenti, sans que rien les y obligeât, une réduction de 20% sur leur traitement, ce qui a permis au greffier de présenter à la Commission un budget sensiblement réduit. Le Président rend hommage à leur initiative.

Le budget de la Cour permanente de Justice internationale est approuvé.

(La séance est levée.)

CINQUIÈME SÉANCE

Tenue le vendredi 8 décembre 1939, à 15 h. 30:

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

11. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie VII: Pensions:
a) Neuvième rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel et addendum à ce rapport; b) Rapport de l'actuaire-conseil sur la sixième évaluation de la Caisse des pensions du personnel; et c) Passages pertinents des premier et deuxième rapports de la Commission de contrôle.

M. CREMINS (Irlande) soumet à la Commission, au nom du Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel, les rapports suivants:

- a) Neuvième rapport du Conseil d'administration pour l'année 1938 (document A.9.1939.X);*
- b) Addendum au neuvième rapport; et*
- c) Rapport de l'actuaire appelé en consultation (document A.8.1939.X).*

Il attire, en outre, l'attention sur les passages des rapports de la Commission de contrôle (documents A.5, A.5 (a), A.5 (b) et A.5 (c).1939.X) qui traitent de la Caisse des pensions.

Ces différents rapports montrent que, depuis la dernière Assemblée, le Conseil d'administration de la Caisse des pensions, en consultation avec l'actuaire, et la Commission de contrôle, ont procédé à un examen complet des bases de la Caisse, de sa structure et de sa situation financière.

Le but essentiel de cet examen était de rechercher si les ressources de la Caisse sont suffisantes pour faire face à ses obligations et, dans la négative, de présenter les recommandations qui permettraient d'assurer la solvabilité de la Caisse.

M. Cremins dira tout d'abord quelques mots du budget des pensions pour 1940. Il attirera ensuite l'attention de la Commission sur les facteurs techniques qui ont entraîné un déséquilibre des finances de la Caisse des pensions — facteurs à l'égard desquels le Conseil d'administration et la Commission de contrôle proposent actuellement les mesures qu'ils jugent appropriées.

the credit to be entered under item 15(a) in respect of the contribution to the Pensions Fund for members of the Court could be reduced from 173,991 florins to 105,626 florins, which would reduce the whole budget for the Court to 993,182.33 florins.

M. LÓPEZ OLIVÁN (Registrar of the Permanent Court of International Justice) observed that, in his introduction to the budget, he had already explained its structure and described the measures taken with a view to economy. He had nothing to add to that note.

The CHAIRMAN expressed his appreciation of the action of the members of the Court, who, though in no way compelled to do so, had agreed to a reduction of 20% in their salaries, thereby enabling the Registrar to submit an appreciably reduced budget to the Committee.

The budget of the Permanent Court of International Justice was approved.

(The meeting rose.)

FIFTH MEETING

held on Friday, December 8th, 1939, at 3.30 p.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

11. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part VII: Pensions: (a) Ninth Report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund and Addendum to This Report; (b) Report by the Consulting Actuary on the Sixth Actuarial Valuation of the League of Nations Staff Pensions Fund; and (c) Relevant Passages in the First and Second Reports of the Supervisory Commission.

Mr. CREMINS (Ireland), on behalf of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund, submitted to the Committee the following reports:

- (a) Ninth Report of the Administrative Board for the Year 1938 (document A.9.1939.X);*
- (b) Addendum to the Ninth Report; and*
- (c) Report of the Consulting Actuary (document A.8.1939.X).*

In addition, he drew attention to those parts of the reports of the Supervisory Commission (documents A.5, A.5(a), A.5(b) and A.5(c).1939.X) which dealt with the Pensions Fund.

These various reports showed that a comprehensive examination of the basis of the Fund, its structure and its financial position had been made since the last Assembly by the Pensions Board in consultation with the Actuary, and by the Supervisory Commission.

The main purpose of this examination had been to ascertain whether the resources of the Fund were sufficient to meet its liabilities and, if not, to make such recommendations as would ensure the Fund's solvency.

He wished first of all to say a few words about the Pensions budget for 1940, and then to draw attention to the technical factors which had brought the Fund into disequilibrium—factors against which adequate measures were now proposed by the Board and the Supervisory Commission.

Le budget réduit de la Caisse des pensions, qui figure à la page 12 du document A.4(1).1939.X, prévoit un crédit de 1.671.525 francs, qui est de 180.000 francs inférieur à celui de 1939. Les recettes accessoires, représentant le montant que doivent verser les États non membres de la Société, ramènent ce crédit à 1.563.476 francs.

Le chiffre définitif que la quatrième Commission est appelée à voter pour l'année 1940 est donc de 1.563.476 francs, soit 146.642 francs de moins que pour 1939.

Le budget révisé de la Caisse des pensions est le plus bas qui ait jamais été enregistré, bien que les recettes accessoires, c'est-à-dire les contributions des États non membres, soient de 33.000 francs inférieures à celles de 1939.

Il convient de se rappeler que, l'année dernière, la quatrième Commission s'était ralliée à l'opinion de l'actuaire-conseil, selon laquelle, si la situation actuarielle de la Caisse des pensions est saine quant au fond, deux facteurs risquent de compromettre sa stabilité. Ces facteurs, qui n'avaient pas été prévus au moment de la création de la Caisse, sont, tout d'abord, le nombre inattendu de départs prématurés (c'est-à-dire avant l'âge de 60 ans), et, en second lieu, la diminution des rentrées au titre des intérêts. Les propositions du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle tendent à compenser les effets défavorables de ces deux facteurs sur la situation de la Caisse.

En ce qui concerne le premier de ces facteurs, l'Assemblée avait invité le Conseil d'administration à étudier, dans le courant de l'année, les obligations supplémentaires imposées à la Caisse par les départs des membres qui n'avaient pas atteint l'âge normal de la retraite et à examiner les diverses modalités qui pourraient être adoptées pour améliorer la situation, notamment l'éventualité d'une révision du barème de réduction des pensions prévu à l'article 9, paragraphe 4 a), du Règlement de la Caisse des pensions et applicable aux membres qui se retirent avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans.

En collaboration avec l'actuaire, le Conseil d'administration a étudié d'une manière approfondie l'ensemble du problème. L'actuaire se trouvait en face de la difficulté suivante: bien qu'au cours des neuf premières années de son existence la Caisse des pensions ait subi des pertes, du fait des départs prématurés, elle avait, d'autre part, réalisé des gains considérables, dépassant ces pertes, en raison d'autres bénéfices. La question qui se posait était de savoir si les départs prématurés allaient continuer suivant le même rythme. En outre, il pouvait arriver que d'autres catégories de prestations (par exemple, les pensions d'invalidité, de veuves et d'orphelins, dont le nombre avait été plus faible qu'on ne l'avait primitivement prévu) entraînaient de lourdes obligations dans l'avenir.

Après avoir étudié les divers aspects de la question, le Conseil d'administration s'est rallié à l'opinion de l'actuaire, qui a estimé qu'il était nécessaire de grouper toutes les catégories de prestations et de considérer la Caisse comme un tout. Dans ces conditions, le Conseil d'administration n'a pas pu recommander une révision du barème des coefficients de réduction.

Le deuxième facteur est la perte d'intérêt. Se ralliant à l'opinion de la quatrième Commission, qui avait indiqué qu'il était absolument nécessaire de sauvegarder le capital de la Caisse, les conseillers financiers ont, pendant toute l'année dernière — ainsi, du reste, que précédemment — recommandé de convertir en or la majeure partie des avoirs de la Caisse et de n'en placer qu'environ un tiers en valeurs portant intérêt. En conséquence, les pertes d'intérêt ont continué et les gains effectifs pour 1938 n'ont atteint que 2% au lieu de 4¼%. Ces pertes d'intérêt, pour les exercices 1937 et 1938, ont été comblées grâce aux propositions de la Commission de contrôle, qui figurent dans le premier et le troisième rapport de cette Commission (document A.5 et A.5(b).1939.X).

En ce qui concerne la compensation des pertes

The reduced budget for Pensions, as set out on page 12 of document A.4(1).1939.X, provided for a credit of 1,671,525 francs, which was 180,000 francs less than that for 1939. The appropriation-in-aid, which represented the amount due from non-member States, reduced this credit to 1,563,476 francs.

The final figures which the Committee was called upon to vote for the year 1940 were therefore 1,563,476 francs, or 146,642 less than for 1939.

The revised Pensions budget was the lowest on record despite the fact that the appropriation-in-aid—i.e., the contributions of non-member States—was lower by 33,000 francs than that for 1939.

It would be recalled that the Fourth Committee last year agreed with the opinion of the Consulting Actuary that, while the actuarial position of the Pensions Fund was inherently sound, there were two factors which might weaken the stability of the Fund. These factors, which were unforeseen when the Fund was constituted, were, first of all, the unanticipated number of premature retirements (i.e., retirements before the age 60) and, second, the reduction in interest earnings. The proposals of the Board and the Supervisory Commission were designed to counteract the adverse effect on the Fund of these factors.

As regards the first factor, the Assembly requested the Board to study during the year the additional liabilities to the Fund caused by withdrawals of members before the superannuation age and to examine the various methods which might be adopted to improve the position, especially in relation to a possible revision of the scale of reduction of pensions prescribed in Article 9, paragraph 4(a), of the Staff Pensions Regulations applicable to members retiring before reaching the age of 60 years.

The Board, in collaboration with the Actuary, had made an exhaustive study of the whole problem. The Actuary was faced with the difficulty that, although the Fund during the first nine years of its existence had recorded losses on account of premature retirements, considerable gains outweighing those losses had been registered in respect of other categories of benefits. The question arose whether the number of premature retirements was likely to continue at the same rate; and it might further happen that other categories of benefits (for instance, invalidity, and widows' and orphans' pensions, the number of which had been lower than originally anticipated) might cause serious liabilities in the future.

After studying those various aspects of the question, the Board supported the view of the Actuary that it was necessary to group all categories of benefits together and to consider the Fund as a whole. It could not therefore recommend a revision of the scale of the coefficients of reduction.

The second factor was the interest loss. In accordance with the Fourth Committee's view that it was of the first necessity to safeguard the capital of the Fund, the financial advisers had throughout the last year—as in previous years—recommended that the majority of the Fund's assets should be kept in gold, and that only about a third should be invested in interest-bearing stocks. Consequently, interest losses were continuing, and the actual earnings for 1938 had been only 2% instead of 4¼%. These interest losses in respect of the years 1937 and 1938 were met by proposals of the Supervisory Commission in the Commission's first and third reports (documents A.5 and A.5(b).1939.X).

As regards the making good of future interest losses,

d'intérêt futures, la Commission de contrôle a formulé des recommandations dans son deuxième rapport (document A.5(a).1939.X).

Le Conseil d'administration de la Caisse, bien qu'il fût convaincu que les bases actuarielles de la Caisse étaient saines, a cru, étant donné le caractère anormal de la situation actuelle, devoir proposer, à titre de mesure de précaution, un renforcement marqué des ressources de la Caisse. Il lui est apparu que la meilleure méthode à cette fin consisterait en une augmentation des contributions courantes, cette augmentation incombant à la fois à la Société et aux membres de la Caisse.

Les premières propositions du Conseil d'administration à cet égard ont été étudiées par la Commission de contrôle, qui, après avoir consulté le Conseil d'administration, et d'accord avec celui-ci, a suggéré de doubler les augmentations proposées des contributions tant de la Société que des fonctionnaires, ce qui porterait la contribution de la Société à 10,5% au lieu de 9%, celle des fonctionnaires de la première division à 7½% au lieu de 6½%, celle des fonctionnaires de la deuxième et de la troisième division à 5½% au lieu de 5%, et celle des fonctionnaires dont les traitements sont inférieurs à 6.500 francs à 5¼% au lieu de 5%. La Commission trouvera des propositions formelles à cet effet dans l'addendum au rapport du Conseil d'administration (document A.9.1939.V—Addendum).

M. Cremins tient encore à attirer l'attention sur un autre point. La Commission se rappellera que l'Assemblée de 1938 a adopté une résolution par laquelle elle déléguait, en temps de crise, ses pouvoirs à la Commission de contrôle; de plus, cette résolution prévoyait, dans un article spécial, la suspension des versements en capital de la Caisse des pensions. Cet article spécial a été mis en vigueur le 2 septembre 1939, mais la Commission de contrôle, en vertu des pouvoirs que lui reconnaît cet article, a décidé, le 20 septembre, de rétablir les droits suspendus qui, en conséquence, sont actuellement en vigueur.

Dans son troisième rapport (document A.5(b).1939.X), la Commission de contrôle a également proposé certaines mesures administratives de caractère exceptionnel. Sur la demande de la Commission, le Sous-Comité du Conseil d'administration de la Caisse des pensions a examiné l'article spécial n° 2 prévoyant les indemnités et les mesures qui, en ce qui concerne la Caisse des pensions, s'appliquent aux fonctionnaires dont les contrats sont suspendus. De l'avis du Sous-Comité, les mesures proposées n'entraîneraient aucune charge supplémentaire pour la Caisse.

Se conformant à des précédents récents, le Conseil d'administration a proposé, dans son rapport, de faire procéder tout les ans à une évaluation de la Caisse. Étant donné la situation actuelle, le Conseil d'administration, après avoir consulté l'actuaire, a émis l'avis qu'il ne serait pas possible de procéder à une évaluation complète pour 1939, mais il a décidé qu'une évaluation partielle serait effectuée et que la situation actuarielle serait suivie de près par le Conseil d'administration et par l'actuaire. M. Cremins se propose de présenter un amendement au projet de résolution figurant à l'addendum au document A.9.1939.X au sujet de cette question.

Avant de conclure, il rappelle que l'appendice A au rapport du Conseil d'administration contient une série de statistiques ayant trait au développement de la Caisse depuis sa création en 1931. Les tableaux peuvent se passer de tout commentaire et M. Cremins ne croit pas nécessaire d'en faire un exposé détaillé. Cependant, il y a un point intéressant concernant les départs au cours des onze premiers mois de la présente année. On constate qu'antérieurement, la très grande majorité des fonctionnaires qui se sont retirés après plus de dix ans de service ont opté pour la somme en capital, et non pour la pension, tandis qu'au cours de l'année faisant l'objet du présent examen, vingt-cinq membres de la Caisse ont choisi la pension, contre quatre-vingt-cinq qui ont pris le capital. Cela

the recommendations of the Supervisory Commission were contained in their second report (document A.5(a).1939.X).

The Board was convinced that the actuarial bases of the Fund were sound; but in the present abnormal times it felt that it should propose as a precautionary measure a definite strengthening of the resources of the Fund, and it considered that the best method to adopt would be to increase the current contributions, the increases being shared by both the League and the members.

The Board's first proposals in this matter were considered by the Supervisory Commission, which, after consultation and in agreement with the Board, suggested that the proposed increases in contributions should be doubled, both for the League and for the officials, thus bringing the contributions to 10.5% instead of 9%, for the League, 7½% instead of 6½% for officials of the First Division, 5½% instead of 5% for officials of the Second and Third Divisions, and 5¼% instead of 5% for officials with salaries below 6,500 francs. The Committee would find formal proposals to this effect in the Addendum to the Board's report (document A.9.1939.X—Addendum).

There was one other point to which he wished to refer. The Committee would recall that the 1938 Assembly passed a resolution delegating its powers, in the event of an emergency arising, to the Supervisory Commission, and providing in a special article for the suspension of the payment of capital sums by the Fund. The Special Article was brought into force on September 2nd, 1939; but the Supervisory Commission, in virtue of its rights under the article, decided on September 20th to revive the suspended rights. These latter rights were accordingly now in force.

The Supervisory Commission, in its third report (document A.5(b).1939.X), also proposed certain administrative emergency measures. At the Commission's request, the Sub-Committee of the Pensions Board examined the Special Article No. 2 providing for the benefits and measures, in so far as the Pensions Fund is concerned, applicable to officials whose appointments were suspended. In the opinion of the Sub-Committee, the measures proposed would not involve any extra burden for the Fund.

In accordance with the practice of recent years, the Board proposed in its report that the Fund should be valued annually. In view of present conditions, the Board, after consultation with the Actuary, was of opinion that a complete valuation would not be practicable in respect of 1939; but a partial valuation would be made, and the actuarial position would be carefully watched by the Board and the Actuary. He proposed to submit an amendment to the draft resolution set out in the Addendum to document A.9.1939.X, dealing with the matter.

Before concluding, he desired to mention that, in Appendix A of the Board's report, would be found a set of statistics relating to the development of the Fund since its inception in 1931. The tables were self-explanatory, and he felt he need not take up time with a detailed account of them. But there was one point of interest relating to the withdrawals during the first eleven months of this year. It would be seen that, in previous years, the overwhelming majority of officials who had retired with more than ten years' service had opted for the capital sum, and not the pension, whereas in the year under consideration twenty-five members took the pension, as compared with eighty-five who took the capital sum. That meant that 23% of those officials who had a choice

revient à dire que 23 % des fonctionnaires ayant le choix entre une annuité et le capital ont, cette année, préféré l'annuité.

La veille, le président de la Commission de contrôle a bien voulu rendre hommage au Conseil d'administration et à son président en les remerciant de leur collaboration efficace avec la Commission au cours de l'année. A son tour, M. Cremins est heureux, au nom du Conseil d'administration, de rendre un hommage tout aussi sincère à la Commission et à son président qui, malgré la très lourde tâche qu'ils avaient à remplir, se sont toujours montrés prêts à examiner les difficultés auxquelles se heurtait la Caisse des pensions, et il tient à les remercier également de l'esprit dans lequel ils ont assuré cette collaboration, qui se poursuit, en vue de résoudre les difficultés en question. Personnellement, M. Cremins se serait trouvé très embarrassé s'il n'avait eu pour l'aider la vaste expérience de son collègue suisse, le professeur Rappard, ainsi que de l'autre représentant de l'Assemblée, le professeur Cramer, dont la connaissance technique des problèmes de la Caisse des pensions a été extrêmement utile et qui a bien voulu, sans aucun égard pour sa commodité personnelle, venir, à bref délai, de Suède pour assister aux séances du Conseil d'administration. M. Cremins tient également à rendre hommage aux représentants des administrations et du personnel qui ont fait preuve de dévouement à l'égard des intérêts de la Caisse. Il se permet de rappeler que c'est sur la proposition des fonctionnaires eux-mêmes, qu'a été adoptée l'augmentation de leur contribution, qui vient s'ajouter aux nombreux sacrifices qu'ils sont appelés à supporter à l'heure actuelle.

M. RAPPARD (Suisse) remercie le président du Conseil d'administration de la Caisse des pensions de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche. Celle-ci a été particulièrement lourde au cours de cette année, si bien que M. Cremins mérite la reconnaissance non seulement des bénéficiaires de la Caisse, mais aussi de ceux qui ont autorité pour parler au nom de la Société des Nations.

Sir Cecil KISCH (Royaume-Uni) observe que l'année dont il s'agit marque une nouvelle étape dans l'histoire de la Caisse des pensions, grâce à la bonne volonté du personnel, c'est-à-dire des membres de la Caisse; celui-ci a compris qu'il s'était créé une situation, nouvelle et difficile, qui exigeait une augmentation des contributions des membres. Si le personnel n'avait pas consenti à faire ces loyaux efforts, sir Cecil Kisch ne croit pas qu'il aurait été possible de rétablir la Caisse des pensions sur des bases qui paraissent maintenant saines. Il y a lieu d'espérer que, si tout va bien, les difficultés du passé ne se reproduiront plus à l'avenir.

Le PRÉSIDENT constate que la quatrième Commission approuve le rapport du Conseil d'administration de la Caisse des pensions et, en même temps, les prévisions de la partie VII (Pensions) du budget du Secrétariat — à savoir, 1,563,476 francs suisses.

La Commission adopte :

- 1° Le projet de résolution soumis par le Conseil d'administration de la Caisse des pensions du personnel dans son rapport;
- 2° Les chapitres correspondants du rapport de la Commission de contrôle, et
- 3° La partie VII du budget (Pensions).

between an annuity and a capital sum had this year opted for the annuity.

On the previous day, the Chairman of the Supervisory Commission had been good enough to pay a tribute to the Board and to himself as Chairman for its efficient collaboration with the Commission during the year. He, in his turn, was happy on behalf of the Board to pay an equally sincere tribute to the Commission and to its Chairman for the consideration which, in the midst of very onerous duties indeed, they had been at all times willing to give to the difficulties of the Fund, and for the spirit in which they had helped and were continuing to help to solve them. As for himself, he would not have got very far without the assistance of the wide experience of his Swiss colleague, Professor Rappard, and of the other representative of the Assembly, Professor Cramer, whose technical knowledge of the Fund's problems was invaluable and who was good enough at great inconvenience to come at short notice from Sweden to meetings of the Board. He wished also to pay a tribute to the representatives of the administrations and of the staff for their devotion to the interests of the Fund. He might mention that the increase in the contributions by the staff, coming as it did on top of the many sacrifices which they were called upon to bear at the present time, was taken on their own initiative.

M. RAPPARD (Switzerland) thanked the Chairman of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund for the way in which he had discharged his duties. These had been particularly heavy during the past year, and Mr. Cremins was deserving of the gratitude, not only of the beneficiaries of the Fund, but also those who were authorised to speak on behalf of the League of Nations.

Sir Cecil KISCH (United Kingdom) observed that the year under consideration really marked a new period in the history of the Fund because of the willingness of the staff—i.e., of the members of the Fund—to realise that a difficult and new situation had been created which called for an increase in the contributions of members. If it had not been for the loyal efforts made by the staff in this matter, he did not think it would have been possible to put the Fund on what now appeared to be a sound basis. The difficulties which had arisen in the past should not, if all went well, arise again.

The CHAIRMAN noted that the Fourth Committee approved the report of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund together with the estimates to be found in Part VII (Pensions) of the Budget of the Secretariat—namely, 1,563,476 Swiss francs.

The Committee adopted :

- (1) The draft resolution submitted by the Administrative Board of the Staff Pensions Fund in its report;
- (2) The corresponding chapters in the report of the Supervisory Commission; and
- (3) Part VII of the Budget (Pensions).

12. Examen détaillé du Budget général du vingt-deuxième exercice (1940): Partie IV: Comité central permanent de l'opium. Partie V: Assistance internationale aux réfugiés (subside de la Société). Partie VI: Immeubles à Genève (station radioélectrique).

Les parties IV, V et VI sont adoptées.

13. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration.

Le PRÉSIDENT signale que M. Rappard (Suisse), M. Cramer (Suède) et M. Cremins (Irlande) sont membres titulaires sortants; M. Momtchiloff (Bulgarie) est membre suppléant; la Commission doit désigner deux nouveaux membres suppléants, et le Président propose M. Savickis (Lituanie) et M. Rive (Canada).

M. RAPPARD (Suisse) demande instamment à la Commission de bien vouloir le décharger des fonctions qu'il exerce depuis la constitution du Conseil d'administration.

M. CREMINS (Irlande) prie instamment M. Rappard de bien vouloir, étant donné les difficultés de la période actuelle, revenir sur sa décision de donner sa démission de membre du Conseil d'administration. M. Rappard a évoqué, comme motif, le fait qu'il remplit cette fonction depuis très longtemps. Or, cela signifie simplement qu'il est au courant de tout ce qui concerne le Conseil d'administration, et c'est la raison même pour laquelle M. Cremins espère que M. Rappard voudra bien revenir sur sa décision.

A la suite d'interventions pressantes, dans le même sens, de M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) et de M. TELLO (Mexique), M. RAPPARD (Suisse) déclare qu'il n'insiste pas sur sa demande.

La liste soumise par le Président est adoptée.

14. Rapports de la Commission de contrôle (dans la mesure où ils n'ont pas encore été examinés à l'occasion de l'étude d'autres points de l'ordre du jour).

M. RAPPARD (Suisse) voudrait présenter un amendement portant sur le document intitulé « Quatrième rapport de la Commission de contrôle (1939) (suite): E. Mesures de crise: Mesures administratives (document A.5(c) (suite).1939.X).

Il pense que tous sont d'accord sur la nécessité, pour la Société des Nations, de réaliser de très sensibles économies, et sur une autre nécessité qui se déduit de celle-ci, à savoir la réduction de personnel qui s'impose d'une manière absolue. Mais M. Rappard veut attirer l'attention de ses collègues sur une question de méthode.

Le Statut du personnel, qui constitue un élément du contrat intervenu entre la Société des Nations et les fonctionnaires, a prévu le cas de suppression de poste par nécessité administrative. Il n'a naturellement pas prévu le cas qui vient de se produire. On s'était imaginé qu'il y aurait tantôt des services qui s'atrophieraient, tantôt des services qui se développeraient, et l'on envisageait la possibilité de suppressions de postes. On a donc prévu pour les fonctionnaires ainsi frappés, s'ils avaient été au service de la Société des Nations depuis plus de sept ans, un préavis de six mois et une indemnité d'un an de traitement.

Actuellement, l'ouragan qui s'abat sur la Société des Nations a poussé la Commission de contrôle, toujours attentive à la sécurité des finances de la Société, à

12. Detailed Examination of the General Budget for the Twenty-second Financial Period (1940): Part IV: Permanent Central Opium Board. Part V: International Assistance to Refugees (Grant by the League). Part VI: Buildings at Geneva (Wireless Station).

Parts IV, V and VI were adopted.

13. Renewal of the Term of Office of Members of the Administrative Board.

The CHAIRMAN observed that M. Rappard (Switzerland), M. Cramer (Sweden) and Mr. Cremins (Ireland) were the retiring titular members; M. Momtchiloff (Bulgaria) was a substitute member. The Committee had to nominate two new substitute members, and the speaker proposed M. Savickis (Lithuania) and Mr. Rive (Canada).

M. RAPPARD (Switzerland) said that he would be most grateful if the Committee would release him from the duties which he had discharged since the constitution of the Board.

Mr. CREMINS (Ireland) strongly urged that, in these difficult times, M. Rappard should reconsider his request to be relieved of his duties as a member of the Administrative Board. M. Rappard had given as his reason the fact that he had occupied the position for so long. That simply meant that he knew everything there was to be known about the Board; and that was the very reason why he hoped M. Rappard would change his mind.

After urgent appeals in the same sense from M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) and M. TELLO (Mexico), M. RAPPARD (Switzerland) agreed not to press his request.

The list submitted by the Chairman was adopted.

14. Reports of the Supervisory Commission (in so far as they have not yet been examined in connection with the Study of Other Items of the Agenda).

M. RAPPARD (Switzerland) wished to submit an amendment relating to the document entitled " Fourth Report of the Supervisory Commission (1939) (continuation): E. Emergency Measures: Administrative " (document A.5(c) (continuation).1939.X).

All the members of the Committee were, he thought, agreed that it was necessary for the League to make very substantial economies and that it was therefore essential for it to reduce the staff. He wished, however, to draw his colleagues' attention to a question of method.

The Staff Regulations, which constituted one element in the contract between the League of Nations and officials, provided for the suppression of posts for administrative reasons. The present emergency was not, of course, provided for. It was thought that some services might become atrophied while others would develop, and the possibility of suppressing posts was therefore contemplated. It was provided that officials whose posts were suppressed should, if they had been in the League's service more than seven years, be given six months' notice and one year's salary as compensation.

At the present time, the storm which was raging round the League had led the Supervisory Commission, which always kept a careful watch on the safety of the

mettre celle-ci à l'abri de la nécessité de ces paiements massifs. Elle propose, par conséquent, un amendement au Statut du personnel, au moment où la disposition ci-dessus visée deviendrait vraiment applicable.

La question est très complexe. Elle a été compliquée encore par l'évolution même des discussions à son sujet. On a proposé — et M. Rappard se félicite de ce qu'on n'ait pas insisté sur cette proposition à titre exclusif — de remplacer la démission, d'une part, et la suppression de poste, d'autre part, par l'artifice d'une suspension de contrat. On adresse à des fonctionnaires dont on croit devoir se passer l'offre de suspendre leurs contrats, les laissant au bénéfice des versements de pensions et d'une offre de priorité de rengagement au cas où la Société des Nations verrait s'ouvrir pour elle une ère meilleure.

Cette méthode présente, pour les fonctionnaires, des avantages apparents très sensibles et, pour la Société des Nations, le grand avantage de la dispenser de payer des traitements pendant une certaine période et de verser des sommes considérables. Mais pour beaucoup de fonctionnaires, il résulterait de l'application de ces dispositions des inconvénients très sensibles. Des membres du personnel peu fortunés, chargés de famille, comptant sur leur revenu et se trouvant au début de leur carrière, se voient brutalement privés, à la fois, de leur emploi, de leur traitement et de toute indemnité. Par conséquent, il est fort possible, qu'en bien des cas, l'intéressé soit, en fait, acculé à une démission contraire à son intérêt mais imposée par la nécessité où il se trouve d'avoir immédiatement de quoi nourrir sa famille.

Le Département politique de la Confédération suisse s'est permis d'intervenir auprès du Secrétaire général pour attirer son attention sur ce que cette décision pouvait avoir d'inhumain. Elle était peu conforme au Statut, d'une part, et à l'équité, de l'autre. M. Rappard se plaît à reconnaître que la Commission de contrôle et les directeurs des institutions internationales ont bien voulu faire droit, dans une très large mesure, à cette requête de la Confédération. Le fonctionnaire peut maintenant opter entre la suspension de contrat, d'une part, et la suppression de poste et une résiliation, d'autre part, mais à des conditions qui ne sont pas tout à fait celles du Statut. On propose de modifier celui-ci de façon à réduire le délai de préavis de six mois à un nombre de mois fort inférieur.

Quelle sera l'attitude des fonctionnaires frappés ? Quelle sera la proportion de ceux qui préféreront la suspension de contrat et quelle sera la proportion de ceux qui opteront pour une résiliation de contrat ? M. Rappard ne le sait pas, mais il est sûr que, sans charger les finances de la Société des Nations d'un fardeau qui soit insupportable, il serait possible d'envisager, dans ce cas, l'application pure et simple du Statut. Celui-ci a un caractère au moins semi-contractuel et les fonctionnaires menacés d'être frappés par cette disposition en éprouvent un sentiment de véritable amertume. Ils se disent qu'on leur a toujours mis en avant l'argument que ce Statut s'imposait à eux comme à la Société des Nations et, au moment même où, par suite de la situation générale, ils sont victimes d'une fatalité devant laquelle ils doivent s'incliner, ils constatent qu'on les prive d'une partie du bénéfice qui résulterait de l'application du même Statut.

Si, par conséquent, il était possible à la Commission de contrôle et à la quatrième Commission d'envisager un amendement au projet de résolution, notamment à la page 4 du quatrième rapport de la Commission de contrôle (document A.5(c) (suite). 1939.X), M. Rappard proposerait l'amendement suivant : « il aura droit à un préavis de résiliation ne dépassant pas quatre mois à partir du 1^{er} septembre 1939 » (selon le Statut, le préavis est de six mois pour les fonctionnaires au service de la Société des Nations depuis

League's finances, to take steps to protect the League from the obligation of having to make those large-scale payments. It accordingly proposed an amendment to the Staff Regulations at a time when the foregoing measure would really become applicable.

The question was a very complex one and had become still more so as a result of the discussions on the matter. It had been proposed—and he was glad that that proposal had not been pressed to the exclusion of any other—that the alternative of resignation or suppression of posts should be replaced by the artifice of suspension of contracts. Officials whose services could be dispensed with were to be offered a suspension of their contracts, involving payment of their contributions to the Pensions Fund and priority in the matter of reinstatement should better days return for the League.

This method appeared to offer very appreciable advantages for officials while, for the League, it had the great advantage of relief from the payment of salaries for a certain period and from the disbursement of considerable sums. But for many officials the application of those provisions would cause very considerable hardship. Officials who were not very well off, who had families dependent on them, who relied on their income and who were at the outset of their career would find themselves abruptly deprived of their employment and their salary, without any compensation. It was quite possible, therefore, that in many cases the official concerned would in fact be forced to resign contrary to his own interests, because he was obliged to provide for the immediate needs of his family.

The Political Department of the Swiss Confederation had ventured to approach the Secretary-General and to draw his attention to the hardships which that decision might involve. It was hardly in accordance with the Staff Regulations or with the principles of equity. He was glad to say that the Supervisory Commission and the heads of the international institutions had been good enough to accede to a very large extent to the Confederation's request. An official could now choose between suspension of his contract on the one hand and suppression of his post, accompanied by termination of his appointment, on the other, although on terms which were not quite the same as those provided for in the Staff Regulations. It was proposed to amend the Staff Regulations, reducing the period of notice from six months to a much shorter period.

He had no idea what would be the attitude of the officials concerned or what proportion would prefer suspension of their contracts to termination; but he felt sure that in the latter case it would be possible, without imposing an undue burden on the League's finances, purely and simply to apply the Staff Regulations. The Regulations were at least of a semi-contractual nature, and the officials liable to be affected by the measure in question felt very bitterly about it. They had always been told that the Staff Regulations were binding on them as well as on the League and now that, on account of the general situation, they were the victims of a disaster which they were powerless to remedy, they found they were being deprived of part of the benefits accorded to them by those Regulations.

If, therefore, it was possible for the Supervisory Commission and the Fourth Committee to consider an amendment of the draft resolution on page 4 of the Supervisory Commission's fourth report (document A.5(c) (continuation). 1939.X), he would propose the following: " he shall be entitled to not more than four months' notice of the termination of his appointment as from September 1st, 1939 " (under the Staff Regulations, the notice required was six months in the case of officials who had been in the League's

plus de sept ans) et, à la troisième ligne: « il devra recevoir un préavis d'un à quatre mois... »

M. Rappard se demande s'il doit faire ici mention du cas des mobilisés, car, à un moment donné, la Commission de contrôle a tiré argument du fait que ce n'était pas elle qui avait mis un terme aux contrats, mais que, les fonctionnaires eux-mêmes, sans que la maladie les y obligeât, s'étaient retirés momentanément du service de la Société des Nations. Il n'insistera pas sur cet aspect de la question, puisque, aussi bien, la Commission de contrôle elle-même ne s'y est pas arrêtée. Il doit cependant signaler que, à un moment donné, on a fait reproche à ces fonctionnaires d'avoir obéi à l'appel de leur pays. C'est une attitude dont M. Rappard est sûr que personne ne voudrait prendre la responsabilité. Pouvait-on faire grief aux pays, à la Suisse par exemple, d'avoir fait appel à ces fonctionnaires? Il ne le croit pas non plus. Au moment de leur engagement à la Société, personne ne leur a demandé de se faire obligatoirement dispenser du service militaire. D'autre part, la position même de la Suisse était telle qu'aucun effort ne pouvait être laissé de côté pour assurer sa sécurité — dont tous d'ailleurs bénéficiaient ici. Il croit, par conséquent, qu'aucun reproche ne peut être adressé, ni aux mobilisés eux-mêmes, qui n'ont pas voulu être réfractaires, ni à la Suisse, qui n'a pas voulu laisser son sol sans défense au moment du danger.

Dans ces conditions, M. Rappard serait reconnaissant à ses collègues de bien vouloir tenir compte de ses observations. Il peut paraître étonnant que la délégation suisse — qui, à la quatrième Commission, ne s'est jamais distinguée par une prodigalité excessive lorsque les finances de la Société des Nations étaient prospères — fassent maintenant, au moment où les économies sont nécessaires, appel au libéralisme de la Commission. Peut-être, si on avait écouté jadis les délégués helvétiques, la situation n'en serait-elle pas au point où elle est aujourd'hui; mais ce n'est pas un argument dont M. Rappard fera état. Il veut simplement signaler que, dans l'angoisse de l'heure présente, on ferait subir à la Société des Nations un tort moral si l'on y ajoutait une amertume générale parmi les nombreux membres du petit personnel, ceux qui sont les victimes principales, bien que non exclusives, de ces décisions. Un geste — qui serait presque sans portée financière — dissiperait cette amertume et ajouterait un motif de plus à toutes les raisons de sympathie et de reconnaissance que l'on a déjà envers la Société des Nations.

M. DE BOISANGER (France) est dans une situation quelque peu embarrassante: d'une part, il partage les sentiments de M. Rappard à l'égard des fonctionnaires qui, actuellement éloignés du travail de la Société, sont cependant ceux qui peut-être en défendent le mieux l'idéal; d'autre part, comme membre de la Commission de contrôle, il se trouve dans l'obligation de justifier la position prise par cette dernière.

Cette position a pour but principal de permettre aux autorités responsables des diverses organisations de la Société de réaliser les économies qui ont été apportées dans le budget et que la quatrième Commission a ratifiées ce matin. Il ne suffirait pas, en effet, de voter un budget réduit si l'on n'accordait pas en même temps aux autorités des différentes organisations le moyen de réaliser les économies votées. M. de Boisanger croit donc nécessaire de maintenir les dispositions adoptées par la quatrième Commission pour permettre le renvoi de fonctionnaires en surplus.

L'option offerte aux mobilisés est, en quelque sorte, un accessoire à ces dispositions. M. de Boisanger ne croit pas, pour sa part, qu'il y ait un très grand nombre de fonctionnaires qui désirent quitter le service de la Société des Nations. Toutefois, comment résoudre le problème à l'égard de ces fonctionnaires dont le contrat est actuellement suspendu, mais qui ont, néanmoins, des charges lourdes auxquelles ils

service for more than seven years), and, on the fourth line: " he shall be entitled to from one to four months' notice "

He wondered whether he ought now to say something about mobilised officials, because on one occasion the Supervisory Commission had argued that it was not the League that had terminated contracts, but the officials themselves, who, though not obliged to do so by illness, had temporarily left the League's service. He would not stress that aspect of the question, since the Supervisory Commission itself had not done so. He felt bound, however, to point out that those officials had been blamed for answering their country's call. He felt sure that no one would wish to assume responsibility for such an attitude. Could countries, such as Switzerland for instance, be blamed for having called up those officials? He did not think so either. When officials were engaged by the League, no one had asked them to see that they were compulsorily exempted from military service. Moreover, the position of Switzerland was such that she was obliged to make every effort to ensure her security—by which everyone connected with the League had benefited. He did not think, therefore, that any blame could be attached to the mobilised men themselves, who had not wished to break their contracts, or to Switzerland, that had not wished to leave her soil undefended at a time of danger.

He would be grateful if his colleagues would be good enough to take account of his observations. It might seem strange that the Swiss delegation, which, in the Fourth Committee, had never distinguished itself by excessive prodigality when the finances of the League were in a prosperous condition, should now, at a time when economy was necessary, appeal to the Committee for more liberal treatment. Possibly, had a more willing ear been given to the Swiss delegates' proposals in the past, the position to-day might be a different one, but he did not wish to raise that issue. He simply desired to point out that, in the anguish of the present time, a moral wrong would be done to the League if general bitterness were to be created among the large number of minor officials who were the chief, though not the only, victims of those decisions. A gesture, the financial consequences of which would be very slight, would be sufficient to dispel that bitterness and would still further increase the esteem and appreciation in which the League of Nations was held.

M. DE BOISANGER (France) said that he found himself in a somewhat difficult position. On the one hand, he shared the feelings of M. Rappard in regard to the officials who were at the moment withdrawn from the actual work of the League, but who were nevertheless, perhaps, the people that were best defending the League's ideals. On the other hand, as a member of the Supervisory Commission, it was his duty to defend the attitude adopted by that body.

The Supervisory Commission had taken up that attitude mainly in order to enable the responsible authorities in the various League organisations to give effect to the cuts which had been made in the budget and which the Fourth Committee had ratified that morning. It would serve no purpose to pass a reduced budget unless, at the same time, those authorities were provided with the means of effecting the saving thus agreed on. He felt accordingly that it was necessary to adhere to the arrangements adopted by the Fourth Committee in order to permit of the dismissal of surplus officials.

The choice of an alternative which was offered to the mobilised men was, as it were, accessory to the provisions to which he had referred. He for his part did not think that there was a very large number of officials who wished to leave the service of the League. At the same time, how was the problem to be solved in the case of officials whose contracts had already been suspended, but who still had to meet

doivent faire face ? Le moyen auquel a songé la Commission de contrôle est le suivant : lorsque les fonctionnaires du Secrétariat ont accepté de verser une contribution volontaire, ils ont envisagé comme condition que cette contribution serait affectée en partie au financement général de la Société et, en partie, à une aide aux familles des mobilisés. Ce point a été réservé par la Commission de contrôle, qui n'a pas eu le temps de l'étudier complètement ; mais il est entendu que cet organisme examinera, à l'avenir, l'emploi du produit de cette contribution volontaire.

M. de Boisanger croit, pour sa part, que c'est là que l'on trouvera les ressources nécessaires pour faire face aux besoins des familles des mobilisés. Cette procédure aura l'avantage, d'une part, de conserver ces fonctionnaires, qui pourront être utilisés à la Société dans une période que l'on veut espérer prochaine et, d'autre part, de faire face au devoir d'humanité que la Société des Nations a envers ces fonctionnaires particulièrement méritants.

En terminant, M. de Boisanger demande à M. Rappard de renoncer à sa proposition, car il est persuadé que la quatrième Commission servira mieux les intérêts, à la fois, de la Société et des fonctionnaires en adoptant la procédure envisagée par la Commission de contrôle.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait observer que les questions soulevées par M. Rappard présentent un très grand intérêt, en principe aussi bien qu'aux points de vue pratique et financier. Il ne pense pas que personne ait jamais reproché à des fonctionnaires de la Société les actes qu'ils ont accomplis en ce temps de crise, mais la Société et les fonctionnaires se sont trouvés dans une situation très délicate, et la seule attitude qu'on puisse adopter est d'admettre que cette ambiguïté incombe à la Société et à personne d'autre.

Il y a bien longtemps, M. Hambro a proposé au Comité des Treize de constituer, dans la Société, un noyau de fonctionnaires internationaux auxquels serait accordé un statut international reconnu et qui seraient réellement des fonctionnaires internationaux de la Société, des fonctionnaires qui seraient uniquement tenus d'accomplir un service international et qui seraient certains de ne jamais avoir à remplir un service national. Cette proposition n'a pas été approuvée par le Comité des Treize qui estimait que M. Hambro allait trop vite et trop loin. Cependant, les événements ont démontré qu'il eût été sage de prévoir la nécessité, pour la Société, de disposer d'un tel personnel permanent, et cette question fera à présent l'objet d'un examen. Les Etats seront invités à faire connaître leur opinion sur certaines de ces questions afin de déterminer la conduite à tenir à l'avenir.

La Commission de contrôle a voulu aller aussi loin que possible pour donner satisfaction aux vœux légitimes. Toutefois, on se trouve en présence d'une situation très difficile lorsque des Etats désirent que leur contribution soit diminuée — attitude que tout le monde peut comprendre — tout en demandant instantanément l'adoption de propositions qui entraîneraient une augmentation des contributions.

Il y a différentes catégories de fonctionnaires de la Société. Il faut établir non seulement une distinction entre fonctionnaires internationaux et fonctionnaires recrutés sur place, soit à Genève, soit en tout autre lieu où la Société (Secrétariat ou Bureau international du Travail) a établi des bureaux, mais encore certaines autres distinctions. Un amendement au Statut du personnel, donnant effet à une décision de l'Assemblée, est ainsi conçu :

« Toutes les nominations postérieures au 15 octobre 1932, ainsi que toutes les nominations antérieures à cette date, qui portent une clause stipulant que les termes peuvent en être modifiés par l'Assemblée, pourront subir les modifications né-

heavy responsibilities ? The Supervisory Commission had thought that the following solution might meet the case: When the officials of the Secretariat had agreed to make a voluntary contribution, they had stipulated that the proceeds of that contribution should be used partly for the general purposes of the League and partly to assist the families of officials who had been mobilised. The matter had been held over for the time being, as the Supervisory Commission had not had time to go into it thoroughly. But it was understood that the Supervisory Commission would, at some future date, consider the use to be made of the proceeds of that voluntary contribution.

His own view was that the contribution would provide a way of finding the funds to meet the requirements of the families of those mobilised officials. Such a procedure would offer the advantage, on the one hand, of retaining the officials in question, who could thus be of use to the League at what he trusted might be a not too distant date, and, on the other, of fulfilling the essentially human duty of the League towards members of the staff who were deserving of particular consideration.

In conclusion, he begged M. Rappard not to proceed with his proposal, since he felt sure that the Fourth Committee would be serving the interests of the League and of its officials alike very much better by adopting the procedure contemplated by the Supervisory Commission.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) said that the questions to which M. Rappard had referred were of very great interest both from the standpoint of principle and from the practical, financial point of view. Nobody, he imagined, had ever reproached any official of the League for action taken in this time of crisis; but the League and the officials found themselves in a very awkward position, and the only position was to admit that the ambiguity was the fault of the League and nobody else.

Many years ago, in the Committee of Thirteen, he had proposed that there should be in the League a nucleus of international servants who were given a recognised international status, and who would be really international servants of the League, officials who would never feel themselves to be in a position where they would be expected to render national, but only international, service. That proposal was not approved by the Committee of Thirteen. They felt that he was going ahead too fast. He thought events had proved that it might have been wise to foresee the necessity for the League to have such a permanent staff, and the question would now receive examination and study. States would be asked to give their opinion on some of those questions with a view to what should be done in the future.

It had been the wish of the Supervisory Commission to go as far as in any way possible to meet legitimate demands. It was, however, very difficult when States wished their contributions to be diminished—a position which they could all understand—and at the same time pressed proposals that would lead to an increase in contributions.

There were various categories of servants of the League. A distinction had not only to be made between international officials and officials locally recruited either in Geneva or anywhere else where the League (Secretariat or Labour Office) had local offices. There were other distinctions. An amendment to the Staff Regulations embodying a decision of the Assembly ran as follows:

“ All appointments made after October 15th, 1932, and all appointments made before that date with the proviso that their terms may be modified by the Assembly, are subject to such modifications of their terms as may be necessary to

cessaires pour les mettre en harmonie avec toute décision de l'Assemblée concernant les conditions d'emploi des fonctionnaires ».

Ce texte signifie qu'un fonctionnaire de la Société titulaire d'un contrat postérieur au 15 octobre 1932 ne peut présenter aucune réclamation, juridiquement ou légitimement, quelle que soit la recommandation soumise par la Commission à l'Assemblée.

L'article 80 du Statut stipule ce qui suit :

« Le présent Statut et ses annexes peuvent être amendés par le Secrétaire général, sans préjudice, dans tous les cas, des droits acquis des fonctionnaires. »

Le sens du terme « droits acquis » n'a jamais été parfaitement élucidé. La question reste en suspens et il serait peut-être sage, à l'avenir, de procéder à un nouvel examen de certains termes du Statut du personnel qui sont de nature à prêter à de graves équivoques.

L'état de crise a été déclaré l'an dernier par l'Assemblée, qui a donné des pouvoirs très spéciaux à l'administration de la Société sous réserve de l'approbation de la Commission de contrôle. Personnellement, M. Hambro estime que si l'état de crise est déclaré, le Directeur du Bureau international du Travail et le Secrétaire général de la Société doivent, pour être absolument libres, donner six mois de préavis à tous les fonctionnaires au service de la Société, leur indiquant qu'il y avait lieu de s'attendre à certains événements. Il a été toutefois estimé qu'une telle décision pourrait susciter bien des inquiétudes inutiles, et le Secrétaire général a fait à juste titre ressortir que depuis la résolution adoptée par l'Assemblée en septembre 1938, tous les membres du personnel n'ignorent pas qu'ils peuvent recevoir leur congé à tout moment. Au point de vue moral, ce congé a déjà été donné par l'Assemblée elle-même. La question qui se pose n'est pas seulement de savoir s'il y a lieu d'observer strictement tous les contrats. La difficulté, comme le Directeur *p.i.* du Bureau international du Travail l'a signalée à la Commission de contrôle, est de discerner quelles sont les obligations contractuelles qui doivent être remplies. Les fonctionnaires démissionnaires ou suspendus doivent-ils être avantagés au détriment de ceux qui demeurent membres du personnel ?

Grâce au concours du Secrétaire général de la Société, du Directeur du Bureau international du Travail et du Trésorier, la Commission s'est trouvée en mesure de découvrir les moyens de faire face à toutes les obligations financières découlant des propositions soumises à la Commission, mais on n'a pas trouvé le moyen de faire bénéficier de cette extrême bienveillance ceux qui sont suspendus et ceux qui ont donné leur démission ou ont l'intention de la donner. La Commission de contrôle ne saurait accepter une proposition sans savoir comment on pourra s'acquitter des obligations qui en résultent. Si M. Rappard insiste, la question devra être renvoyée à la Commission de contrôle, qui l'étudiera avec soin. En ce qui le concerne, M. Hambro estime qu'il sera pour ainsi dire impossible en ce moment de consentir à grever le budget de nouvelles charges.

Afin de permettre au Bureau international du Travail de poursuivre son œuvre, il a été mis à sa disposition une somme de 1.200.000 francs en sus de ce que cet organisme a normalement le droit de prélever sur le compte d'avances en vertu du Règlement. Lorsque le compte d'avances sera épuisé, il n'y aura plus de disponibilités pour faire face à toute extension des obligations de la Société. Il faut se rendre compte de cette situation et y parer. Par contre, tous les membres de la Commission de contrôle seront incontestablement disposés à faire tout leur possible pour donner satisfaction à une demande légitime, et la Commission a déjà décidé de laisser la plus grande latitude au Secrétaire général et au Directeur du Bureau international du Travail pour résoudre tout cas

bring them into conformity with any decision of the Assembly relating to the conditions of employment of officials."

That meant that no servant of the League with a contract subsequent to October 15th, 1932, had any legal or legitimate claim, whatever the Committee might recommend to the Assembly.

Article 80 of the Staff Regulations laid down that:

"The present Regulations and their Annexes may be amended by the Secretary-General, without prejudice always to the acquired rights of officials."

It had never been made perfectly clear what was meant by "acquired rights". It was an open question; and perhaps it might be wise in the future to reconsider certain terms in the Staff Regulations which might give rise to grave doubts.

A state of emergency had been declared by the Assembly the previous year and very special powers had been given to the Administration of the League subject to the approval of the Supervisory Commission. He himself considered that, if a state of emergency were declared, the Director of the Labour Office and the Secretary-General of the League, in order to be absolutely free, should give six months' notice to every single individual in the service of the League that developments were to be expected. It was felt, however, that such a decision might create much unnecessary unrest, and the Secretary-General had rightly pointed out that, since the resolution passed by the Assembly in September 1938, every member of the staff of the League knew that he might get his notice at any moment. Morally, such notice had already been given by the Assembly itself. The question was not only whether all contracts should be strictly observed; the difficulty, as the Acting Director of the Labour Office had pointed out to the Supervisory Commission, was to know which contractual obligations should be fulfilled. Were the officials who had resigned or who were suspended to be benefited at the expense of those remaining on the staff ?

With the help of the Secretary-General of the League, the Director of the Labour Office and the Treasurer, the Commission had been able to find the means to meet all the financial obligations resulting from the proposals submitted to the Committee, but means could not be found to extend any far-reaching benevolence to those who were suspended, who had resigned or who intended to resign. The Supervisory Commission could not accept any proposal without knowing how the obligations resulting from it were to be met. If M. Rappard insisted, the question would have to be referred back to the Supervisory Commission, where it would be carefully examined. But M. Hambro himself felt that it would be almost impossible, at the moment, to accept any additional burdens on the budget.

To enable the International Labour Office to carry on its ordinary work, a sum of 1,200,000 francs in excess of what it was normally entitled to draw from the Working Capital Fund under the regulations had been put at its disposal. When the Working Capital Fund was exhausted, cash would not be available for any extension of the League's obligations. That situation must be realised and met. On the other hand, all the members of the Supervisory Commission would undoubtedly be willing to go as far as possible to meet any legitimate claim, and the Commission already decided to leave the greatest latitude to the Secretary-General and to the Director of the Labour Office in dealing with any individual cases of real hardship. But nothing must be done to create new

d'espèce réellement pénible. Cependant, il ne faut rien faire qui puisse créer de nouveaux droits acquis ou de nouvelles créances. La Commission doit faire son choix entre les obligations contractuelles qu'elle tient à remplir et celles qui, en raison du cas de *force majeure*, doivent être enfreintes.

Il a été très difficile de trouver une méthode équitable, mais M. Hambro croit que la Commission y a réussi grâce aux efforts de l'administration de la Société.

Il convient de souligner qu'on ne sait pas encore combien de fonctionnaires donneront leur démission ou combien de postes deviendront superflus avant que la crise ait pris fin. Les répercussions financières de toutes mesures de l'ordre de celles qu'envisage M. Rappard ne sauraient donc être évaluées. Pour le moment, il y a tout au plus 120 suspensions, mais dans quatre mois il pourrait y en avoir 240. Si la crise persiste, on verra s'accroître le nombre des États qui rappellent leurs ressortissants astreints à un service national, et des États qui jusqu'à présent n'ont procédé qu'à une mobilisation partielle pourraient être contraints de décréter la mobilisation générale. Il est impossible de prévoir ce que sera la situation même dans quatre mois. Si durant les mois prochains il s'avère possible de le faire, l'administration de la Société, avec l'approbation de la Commission de contrôle, s'efforcera certainement de tout son pouvoir de faciliter l'existence des hommes et des femmes qui appartiennent au service de la Société. Le budget de l'an prochain présente à certains égards un caractère expérimental. Peut-être les autorités compétentes de la Société avec l'aide de la Commission de contrôle se trouveront-elles obligées de reviser leurs décisions actuelles dans trois ou dans six mois et ultérieurement même deux fois par an. Il y a lieu d'espérer que la situation financière s'améliorera, mais on se rend compte des dangers.

Certains États se trouvent dans une situation privilégiée parce qu'ils peuvent espérer avoir à leur disposition les devises étrangères nécessaires pour payer leur contribution à la Société. D'autres États déclarent qu'ils sont moins certains d'être en mesure de le faire. Il faut regarder la réalité en face et nul ne le comprendra mieux que la délégation suisse dont le représentant à la quatrième Commission a toujours fait preuve d'un sens profond des réalités.

La Commission de contrôle mettra tout en œuvre pour donner suite aux vœux exprimés au cours de la discussion ainsi qu'à ceux de tout membre du personnel qui a dû quitter Genève, mais elle ne peut rien promettre qui soit de nature à grever la Société du fardeau d'une nouvelle responsabilité juridique ou morale.

Elle estime que l'une de ses tâches les plus essentielles consiste à mettre le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail en mesure d'alléger autant que possible, dans les mois d'épreuve qui vont suivre, la situation de ceux qui ont servi la Société.

M. RAPPARD (Suisse) est très sensible aux appels qui lui ont été adressés. Il croit d'ailleurs qu'il y a un malentendu sur le sens et la portée de ses observations. En effet, M. Hambro a déclaré que, si l'on entrait dans les vues développées par la délégation suisse, on serait en pleine incertitude parce qu'on ignorerait à quoi l'on s'engage. Or, l'incertitude est le résultat même de l'option offerte aux fonctionnaires. M. Rappard a fait un calcul rapide et approximatif selon lequel, si l'on suppose qu'une moitié des fonctionnaires à qui l'on offre cette option demanderont la suppression de leurs postes, le coût de l'indemnité qui leur serait versée atteindrait seulement 45.000 à 50.000 francs.

M. Rappard est très sensible aux promesses de générosité qui lui ont été faites, pour un avenir plus ou moins incertain d'ailleurs, mais comment renvoyer à de pareils espoirs ceux qui ont sollicité une intervention en leur faveur ? M. Hambro a prononcé des

established rights and demands. The Committee must make its choice between the contractual obligations it desired to fulfil and those which, through *force majeure*, must be infringed.

It had been very difficult to find an equitable method, but he believed the Commission had succeeded, thanks to the efforts of the Administration of the League.

It must be emphasised that it was not yet known how many officials would resign or how many posts would be superfluous before the crisis was over. The financial repercussions of any such measure as that contemplated by M. Rappard would, therefore, be immeasurable. So far, there were at the most 120 cases of suspension; four months hence there might be 240 cases. If the crisis continued, more and more States would call upon their nationals for some form of national service, and States which so far had only partly mobilised might be forced to proceed to general mobilisation. It was impossible to foresee the position even four months from then. If during the coming months it were found possible to do so, the Administration of the League, with the approval of the Supervisory Commission, would certainly do everything in its power to facilitate the existence of men and women in the League's service. The budget for the coming year was, in some ways, experimental. It would probably be necessary for the competent authorities of the League, with the assistance of the Supervisory Commission, to revise the present decisions three or six months later, perhaps even twice in the year. It was hoped that the financial situation would improve, but the dangers were realised.

Certain States were in a privileged position because they could expect to have at their disposal the foreign exchange to pay their League contributions. Other States declared that their ability to do so was less certain. The facts must be faced and none would understand them better than the Swiss delegation, whose representative on the Fourth Committee had always shown an unsurpassed appreciation of realities.

The Supervisory Commission would do all it could to meet the wishes expressed in the course of the discussion and also those of every member of the staff who had had to leave Geneva. But it could promise nothing that could place new legal or moral responsibilities on the League. One of its main duties, it considered, was to try to make it practicable for the Secretary-General and the Director of the Labour Office to make the position of those who had served the League as easy as possible in the hard months to follow.

M. RAPPARD (Switzerland) said that he was very appreciative of the appeals which had been addressed to him. He felt, indeed, that there had been some misunderstanding as to the meaning and the scope of his observations. M. Hambro had said that, if the Swiss delegation's suggestions were adopted, the position would be full of uncertainty, since no one would know exactly what they were undertaking to do. That uncertainty was, however, the result of the choice which officials had been offered. On the basis of a rough-and-ready calculation which he had made, supposing that half of the officials who were offered the choice asked to have their posts suppressed, the cost of the sums to be paid them would only be 45,000 or 50,000 francs.

He was fully aware of the promises of generous treatment to be accorded in a more or less uncertain future, but how could those officials who had had solicited some intervention on their behalf be put off with hopes of that nature ? M. Hambro's remarks

paroles qui peuvent donner à ses auditeurs un certain apaisement mais qui, si on les prenait à la lettre, pourraient être grosses d'ennuis pour les administrations intéressées. Il a déclaré, en effet, que celles-ci ne seront pas insensibles aux cas d'indigence vraiment cruelle qui leur seront signalés. Le résultat sera que le Secrétaire général de la Société des Nations et le Directeur du Bureau international du Travail risquent de se voir opposer ces paroles de M. Hambro. Or, c'est un fait de psychologie bien connu que ce ne sont pas les éléments les plus intéressants qui se prévalent de promesses de ce genre. Les misères fières et dignes sont les plus discrètes. Les autorités compétentes des organisations internationales se verront peut-être assiégées de demandes individuelles, et M. Rappard ne voit pas comment elles pourront estimer la valeur relative de ces requêtes.

Pour sa part, M. Rappard voudrait que l'esprit du Statut fût appliqué d'une façon un peu moins infidèle. Il ne croit pas que ceux qui accepteront la suppression de leur poste seront très nombreux. En effet, les hommes — et les jeunes gens tout particulièrement — espèrent toujours en l'avenir. La plupart des fonctionnaires aimeront mieux rester attachés, fût-ce par un lien ténu, à leur organisation. Mais M. Rappard répète qu'il faut tenir compte d'un facteur moral extrêmement important vis-à-vis de la population suisse. Les personnes pour lesquelles il plaide sont de tout petits fonctionnaires. Ils ont le sentiment qu'ils sont victimes d'une méconnaissance de leur situation. Alors que, disent-ils, on ménage les grosses situations, on n'a de dureté que pour ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes. Il en résulte un état d'esprit, une atmosphère, un climat, dont M. Rappard souffre pour la Société des Nations elle-même. Aussi insiste-t-il, en répétant que ce qu'il demande est fort modeste et qu'il sera très reconnaissant à la Commission de contrôle de vouloir bien examiner la portée probable de son amendement.

Par ailleurs, le délégué de la Suisse prend acte avec reconnaissance des déclarations qui ont été faites et d'après lesquelles les versements d'acomptes seront faits avec toute l'humanité désirable. Il croit que, le plus souvent, on agira dans l'intérêt des bénéficiaires de ces acomptes en ne précipitant pas les versements parce que, lorsque la misère sévit, il est bon d'avoir des assurances pour l'avenir plutôt que des disponibilités trop grandes pour le présent.

M. Rappard ne veut pas faire de démagogie, mais il désire mettre les organisations internationales à l'abri d'une critique qui ne manquerait pas de s'exprimer si l'on refusait d'entrer dans la voie qu'il a indiquée.

Le **SECRETARE GÉNÉRAL** ne se propose pas de parler sur le fond de la question. La quatrième Commission a devant elle un projet que la Commission de contrôle a adopté; celle-ci fera certainement connaître ses observations et sa réponse aux suggestions qui ont été présentées.

Le Secrétaire général n'aurait donc pas pris la parole si, dans les observations de M. Rappard, il n'avait pas cru discerner des hypothèses qui ne sont pas conformes aux faits. Il a semblé, en effet, qu'une distinction aurait été faite entre grands et petits, entre le personnel suisse et les autres. Avant d'apporter de telles affirmations, il faut faire montre d'une grande prudence dans l'étude des faits.

Depuis trois mois, et même depuis le début de l'année, l'administration vit dans une atmosphère de suppressions et d'économies. Quatre comités du Secrétariat, au moins, on successivement examiné les cas l'un après l'autre. Aucun examen ne peut offrir plus

might offer his auditors a certain measure of appeasement, but if they were taken literally they might involve the Administrations concerned in very serious difficulties. M. Hambro had said, indeed, that the latter would not be indifferent to any really hard cases of want which might be brought to their notice. The Secretary-General of the League and the Director of the International Labour Office might one day hear those words of M. Hambro quoted as arguments. It was, however, a well-known psychological fact that it was not always the most deserving people who made use of promises of that kind. There were people, eminently deserving of consideration, who were too proud to speak of their need. The competent authorities of the international organisations would perhaps be besieged with individual requests, and he did not see how the relative value of such requests was to be assessed.

His own feeling was that the spirit of the Regulations ought to be rather more faithfully adhered to. He did not think there would be very many cases in which officials would choose to have their posts suppressed. People in general, and young people in particular, always looked forward hopefully to the future. Most of the officials would prefer that there should still be a link, however frail, between them and the organisation to which they belonged. There was, however, he repeated, one extremely important moral factor to be taken into account, so far as the Swiss population was concerned. The individuals whose cause he was pleading were all officials holding quite minor posts. They had a feeling that they are victims of the fact that their situation was not recognised as it should be. They felt that every consideration was shown towards those holding more important posts, while people who could not defend themselves were more harshly treated. The result had been a state of mind, an unsatisfactory atmosphere, which M. Rappard deprecated from the point of view of the League itself. He desired, therefore, to press his point, repeating that what he was asking was not very much in itself, and that he would be very grateful if the Supervisory Commission would go into the probable consequences of his amendment.

He noted gratefully the statements to the effect that the instalments would be paid over in as considerate a manner as possible. He thought that, as a rule, it would be to the interest of those concerned that the instalments should not be paid over too rapidly, because, when times were hard, it was good to have some assurance that the future was provided for, in preference to having more money than was actually required at the moment.

He had no desire to adopt a demagogic attitude, but wanted to feel sure that the international organisations would not be exposed to the criticism which they would inevitably incur if his proposals were not adopted.

The **SECRETARY-GENERAL** said that he did not propose to speak on the substance of the question. The Fourth Committee had before it a proposal which had been adopted by the Supervisory Commission; the latter would certainly submit its observations and would reply to the suggestions which had been put forward.

He himself would not have spoken had not M. Rappard referred—or such was his impression—to certain hypotheses which were really not in accordance with the facts. M. Rappard had appeared to take the view that a distinction had been made between those in high places and those in low places, between those officials who were Swiss and those who were not Swiss. He felt that, before any such suggestions were put forward, the facts of the case should be very carefully studied.

For the past three months, and indeed since the beginning of the year, the Administration had been living in an atmosphere of suppression and economy. No less than four committees in the Secretariat in succession had examined case after case. No more

de garanties d'impartialité et d'humanité que celui auquel il a été procédé en la circonstance.

Au Secrétariat, il existe trois groupes de personnel sensiblement égaux quant au chiffre total des traitements touchés: le groupe français, le groupe anglais et le groupe suisse. Jusqu'à présent, le Secrétaire général n'a reçu aucune réclamation ni du côté français ni du côté anglais, et il est persuadé qu'une part égale a été faite à chacun de ces trois groupes.

Le Secrétaire général voudrait bien savoir ce que l'on veut dire exactement lorsqu'on parle des « petits », qui seraient moins abrités. Cela veut-il dire que, lorsqu'on examine les coupes à opérer dans le personnel du Secrétariat, on ne doit tenir compte ni de l'expérience, ni des qualités techniques, ni de tout ce qui constitue, en somme, la valeur du Secrétariat ?

Au cours des examens successifs auxquels il a été procédé, et qui furent extrêmement impartiaux, une caractéristique constante a cependant été observée: le désir de conserver au Secrétariat tout ce qui en fait la valeur et l'expérience. Aucune autre considération n'a été envisagée, et c'est la raison pour laquelle, avant que la discussion ne continue, le Secrétaire général a tenu à apporter cette rectification.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) répète que la Commission de contrôle est toute disposée à étudier la proposition suisse, mais qu'elle ne peut pas se prononcer avant d'avoir une connaissance précise de la situation de fait.

Des lettres seront adressées à tous les fonctionnaires dont le contrat a été suspendu, leur demandant d'opter entre les deux systèmes proposés. Il faudra attendre la réponse à ces lettres et cela prendra quelque temps, car les suspensions de contrat intéressent plus d'un pays et les transmissions postales, actuellement, n'observent pas exactement les règlements et les dispositions de l'Union postale universelle. La Commission de contrôle doit se réunir à nouveau le 2 février et les organes responsables de la Société des Nations ont été priés d'étudier tous les détails, de façon à ce que l'on dispose à ce moment d'une documentation complète.

M. RAPPARD a déclaré qu'à la suite d'un calcul rapide, il estimait qu'un crédit de 40.000 à 45.000 francs suffirait. Une évaluation faite par la Trésorerie et par lui-même permet de croire que la somme minimum dépasserait en tout cas 200.000 francs, et si tous les fonctionnaires dont on envisage la démission ou la suspension démissionnaient ou étaient suspendus, on atteindrait au moins un demi-million de francs. Il est absolument impossible de prendre une décision sur ces choses avant d'avoir une pleine connaissance de la situation de fait.

Il convient, d'autre part, de rappeler à la Commission que le budget de l'année courante se soldera en fin de compte par un déficit d'un million et demi de francs environ. Il sera nécessaire de couvrir ce déficit dans le budget de 1941, et la Commission a le devoir de penser, non seulement aux difficultés du moment, mais aussi aux difficultés de l'année prochaine, et de ne pas introduire, dans le budget présent, des facteurs nouveaux, inconnus et incalculables pour le moment. Quant à l'impression morale, il peut seulement dire que la Commission de contrôle s'en tient plus que jamais à cette règle éminemment morale qu'il convient de ne pas dépenser de l'argent que l'on ne possède pas.

M. RAPPARD (Suisse) s'excuse de parler pendant l'absence momentanée du Secrétaire général, car il voudrait répondre à la rectification formulée par celui-ci. Il n'a pas voulu faire de la démagogie nationale et, en particulier, n'a pas voulu dire que les fonctionnaires suisses étaient moins bien traités que les français. Seulement, jusqu'à ces derniers temps, les nécessités financières ont entraîné quelques suppressions de postes; les décisions à prendre à cet effet concernaient notamment un certain nombre de membres de position supérieure, et on leur a appliqué le Statut. Les difficultés de l'heure actuelle obligent

impartial, no more humane, consideration of those cases would have been possible than had been extended to them.

There were in the Secretariat three groups which were more or less equal from the point of view of their share in the total expenditure on salaries: the French, the British and the Swiss groups. So far, he had received no complaints from either the French or the British group, and all three groups, he was persuaded, had been treated alike.

He would like very much to know what exactly was meant by the officials in minor posts, who were supposed to be less well treated. Did that mean that, when considering cuts that might be necessary in the staff of the Secretariat, no account was to be taken of experience or technical qualifications or of what constituted, in short, the real value of the Secretariat ?

In the course of those successive and extremely impartial examinations which had been held, one consistent feature had been observed, however: the desire to retain in the Secretariat all that went to make up the value and experience of that body. No other consideration had been taken into account, and that was why he had been anxious to make the matter clear before the discussion went further.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) repeated that the Supervisory Commission was perfectly willing to study the Swiss proposal; but they could not study it in a responsible way until the facts were available.

Letters would be sent to all officials with suspended contracts, giving them an option as to the conditions on which they could take a decision. Those letters would have to be answered, and that would take some time, because there were officials with suspended contracts in more countries than one, and postal facilities at the present time were not exactly in accordance with the rules and regulations of the International Postal Union! The Supervisory Commission would meet again on February 2nd, and the responsible authorities of the League had been asked to study all the details, so that the facts should by that time be available.

M. RAPPARD had made a "rapid calculation" that the repercussions would only involve something like 40,000 or 45,000 francs. A calculation made by the Treasurer and himself suggested that the minimum would in any case be more than 200,000 francs; and, if all the officials who were expected to resign or be suspended did resign or were suspended, it would be at least half-a-million francs. It was absolutely impossible to decide such matters without full knowledge of the facts.

He must remind the Committee that there would be a deficit on the current year's budget, when the year ended, of about 1½ million francs. That deficit would have to be dealt with in the budget for 1941; and it was necessary to think to-day, not only of the difficulties of the moment, but also of the difficulties next year, and not to introduce into the present budget new, unknown and (at present) incalculable factors. As to the moral impression, he could only say that the Supervisory Commission was adhering to the eminently moral principle that one should not spend money which one had not got.

M. RAPPARD (Switzerland) regretted that the Secretary-General should have been called away, as he was anxious to reply to his remarks. He had had no intention of setting up as a national demagogue and certainly had not meant to convey that the Swiss officials were less well treated than the French. At the same time, a number of posts had recently been suppressed for financial reasons; the decisions in question concerned a number of officials who were fairly high up, and in all those cases the Staff Regulations had been applied. Now, however, the difficulties of the hour necessitated more drastic measures, which

à des hécatombes dont seront victimes beaucoup de fonctionnaires appartenant au petit personnel, en grande majorité des Suisses, et, pour eux, on modifie le Statut.

Par ailleurs, M. Rappard remercie M. Hambro des promesses qu'il a faites. Evidemment, lorsqu'on est obligé d'établir un budget sur une option qui n'est pas encore faite, aucun calcul ne peut être précis. Le chiffre de 40.000 à 50.000 francs qu'il a énoncé n'est valable que dans l'hypothèse où la moitié du petit personnel opérerait pour la suppression de postes. Fatalement, n'importe quel calcul se trouve vicié par l'existence de cet élément d'incertitude.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur de la quatrième Commission, rappelle que le troisième rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée de 1939 (document A.5(b).1939.X) traite, à la page 2, de « II. Décisions prises par la Commission de contrôle, à sa session de septembre, en vertu des pouvoirs spéciaux que lui confère la résolution de l'Assemblée de 1938 ». La première de ces décisions a trait à la composition de la Commission de contrôle. Il y est dit que celle-ci, après avoir pris en considération la nature de la tâche qui lui est imposée par les pouvoirs spéciaux concernant les questions budgétaires et autres « a estimé qu'elle devrait inviter, pour l'aider dans cette tâche, des personnalités spécialement qualifiées. Elle a donc prié le comte Carton de Wiart et Son Excellence M. H. Colijn de bien vouloir prêter leur concours à la Commission jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée. » La Commission remarquera la phrase « jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée », et ne manquera certainement pas de prendre note de la décision prise par la Commission de contrôle à ce sujet en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés et priera le comte Carton de Wiart et Son Excellence M. Colijn de bien vouloir continuer à faire partie de la Commission.

Sir ZAFRULLA Khan (Inde) appuie la proposition de M. Andrews.

Le PRÉSIDENT remercie le rapporteur et le délégué de l'Inde de leur suggestion. Il a été heureux d'apporter sa collaboration aux dernières réunions de la Commission de contrôle. Il a pu, ainsi, se rendre compte de ce que représente de dévouement et de labeur le travail de cette Commission, et il a été favorablement impressionné par l'esprit de compréhension et d'abnégation du personnel de la Société des Nations. Sa compétence personnelle est très limitée en matière administrative et financière, mais, si les membres de la Commission estiment que sa modeste collaboration peut avoir quelque utilité, il ne se dérobera pas, à un moment où la Société des Nations a besoin de tous les concours.

Les rapports de la Commission de contrôle sont adoptés.

15. Maintien en vigueur des pouvoirs attribués à la Commission de contrôle par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938.

Le PRÉSIDENT soumet à la quatrième Commission le projet de résolution suivant, qui sera examiné éventuellement par l'Assemblée:

« Jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail, agissant avec l'approbation de la Commission de contrôle se prononçant à la majorité, continueront à jouir des pouvoirs spéciaux prévus par la résolution de l'Assemblée du 30 septembre 1938. »

Le projet de résolution est adopté.

would affect many officials belonging to the lower categories—most of them Swiss—and in their case it was proposed to amend the Regulations.

He wished to thank M. Hambro for the promises he had held out. It was clearly impossible to give exact figures when framing a budget based on a choice which had not yet been made. The figure of 40,000 or 50,000 francs which he had given applied only on the hypothesis that half of the officials in the lower categories decided in favour of the suppression of posts. Any sort of estimate was bound to be vitiated by the existence of that uncertain factor.

COMPOSITION OF THE SUPERVISORY COMMISSION

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur of the Fourth Committee, said that the third report of the Supervisory Commission to the 1939 Assembly (document A.5(b).1939.X), dealt on page 2 with "II. Decisions reached by the Commission, at its September session, in virtue of the special powers conferred upon it by the resolution of the 1938 Assembly". The first of these decisions related to the composition of the Supervisory Commission. It was explained that, having examined the nature of the task which was imposed upon it by the special powers in connection with budgetary and other questions, the Commission had "concluded that it should invite specially qualified persons to assist it in that task, and accordingly requested Count Carton de Wiart and His Excellency Dr. H. Colijn to assist the Commission until the next session of the Assembly". The Committee would remark the phrase "until the next session of the Assembly" and would, he felt sure, desire to take note of the decision of the Supervisory Commission in this connection under the special powers vested in it, and would wish to ask Count Carton de Wiart and His Excellency H. Colijn to continue to serve on the Commission.

Sir ZAFRULLA Khan (India) supported Mr. Andrews' proposal.

The CHAIRMAN thanked the rapporteur and the delegate of India for their suggestion. He had been glad to assist at the last few meetings of the Supervisory Commission. He had had an opportunity of realising how devoted and hard-working the Commission was and had been favourably impressed by the spirit of understanding and self-denial of the staff of the League. His personal qualifications in the matter of administration and finance were very limited, but, if the members of the Supervisory Commission felt that his modest collaboration could be of some use, he would not be found wanting when the League had need of all the help it could get.

The reports of the Supervisory Commission were adopted.

15. Maintenance in force of the Powers conferred on the Supervisory Commission by the Assembly Resolution of September 30th, 1938.

The CHAIRMAN submitted to the Fourth Committee the following draft resolution, which would, he said, be examined eventually by the Assembly:

"Until the next ordinary session of the Assembly, the Secretary-General and the Director of the International Labour Office, acting with the approval of the Supervisory Commission, which may take decisions by a majority vote, shall continue to have the special powers provided for by the Assembly resolution of September 30th, 1938."

The draft resolution was adopted.

16. Examen du rapport du Comité spécial des contributions

(document A.17.1939.X—Addendum).

M. HAMBRO (Président du Comité spécial des contributions) explique que le rapporteur de ce Comité n'a pu assister à la présente réunion. En son absence, M. Hambro fait un bref exposé de la situation des contributions en cours et de celles de 1938.

Le montant des contributions courantes versées à la Trésorerie en 1938 s'élevait à 84%. Ce pourcentage est assez sensiblement inférieur à celui des deux années précédentes; mais, si l'on tient compte des difficultés des Etats qui n'ont pu payer leur contribution en 1939, M. Hambro ne pense pas que ce chiffre soit très décourageant. Le montant des contributions versées à la Trésorerie durant les onze premiers mois de l'exercice en cours est faible; il atteint 68,85%; de plus, il faut ajouter à ce chiffre les sommes versées au titre des arriérés, ce qui donne, au 30 novembre, un total de 73,57%. Ce chiffre est inférieur à ceux des deux dernières années; mais, malgré toutes les difficultés actuelles, le montant payé par les Etats membres est plus élevé qu'en 1932, 1933 et 1934. Il convient d'espérer qu'un certain nombre d'Etats s'acquitteront de leurs obligations financières afférentes à l'exercice en cours avant la clôture des comptes.

Dans deux passages du texte du rapport figurent des expressions qui pourraient prêter à confusion. Il est dit, en ce qui concerne la Grèce et le Mexique, que les réductions proposées ne sauraient entrer en vigueur que si les contributions de l'exercice en cours sont payées. Cette disposition a été insérée par déférence à l'égard d'une résolution d'une Assemblée antérieure. Cependant, M. Hambro admet volontiers qu'il n'existe aucun lien logique entre ces deux notions; de plus, puisqu'on espère, et qu'on a tout lieu de croire, que ces deux Etats qui se sont toujours acquittés de leurs obligations envers la Société paieront leur dette aussitôt que possible, il n'y a aucune corrélation entre ce fait et le nombre des unités qui leur est attribué.

Il est proposé d'annuler le reliquat des contributions consolidées de l'Albanie ainsi que les sommes dues, à partir du 19 mars 1938 jusqu'au 31 décembre 1938, pour l'Autriche. La date du 19 mars a été choisie parce que c'est à cette date que le Gouvernement allemand a fait savoir au Secrétariat que l'Autriche avait cessé de faire partie de la Société des Nations.

Bien que le Gouvernement chinois n'ait pas demandé de réduction, il est proposé d'annuler le reliquat impayé de la contribution de la Chine pour 1938 (370.796,40 francs-or). La Commission sait quels efforts le Gouvernement chinois a tentés pour s'acquitter de ses obligations. Une partie de la contribution a été versée en or à Genève, malgré les difficultés financières de la Chine, et les autorités de la Société ont accepté qu'une partie considérable de cette somme fût versée à une banque en Chine pour faire face aux dépenses des travaux antiépidémiques entrepris par la Société dans ce pays. La Commission comprendra combien il est difficile de convertir des dollars chinois en francs suisses ou en francs-or, en raison de l'instabilité des diverses monnaies en usage en Chine. C'est pour ce motif, ainsi que pour des raisons de justice et d'équité, qu'il est proposé d'annuler le reliquat et, en outre, de suspendre le paiement des contributions consolidées de la Chine pour le présent exercice et pour le prochain. M. Hambro tient tout particulièrement à rappeler que toutes les autorités chinoises compétentes avec lesquelles le Comité des contributions est entré en rapports ont fait preuve d'une bonne volonté, d'une compréhension, d'une sympathie et d'une fidélité à l'égard de la Société, qui ont été hautement appréciées.

Le rapport expose la situation financière de Cuba, et l'on constatera que le Comité des contributions était lié par une décision antérieure de la Société, por-

16. Report of the Special Committee on Contributions

(document A.17.1939.X — Addendum).

M. HAMBRO (Chairman of the Special Committee on Contributions) explained that the Rapporteur of the Special Committee on Contributions was unable to attend this meeting. In his absence, he (M. Hambro) gave a brief account of the position as to current contributions, as well as those for 1938.

The amount of current contributions paid into the Treasury during 1938 was 84%. That was a good deal less than in the two previous years; but, if the difficulties of those States which were unable to pay their contributions in 1939 were borne in mind, he did not think the figure a very depressing one. The amount of contributions paid into the Treasury in the first eleven months of the current year was small. The percentage paid on current contributions was 68.85%; and to that must be added what had been paid on arrears, making a total as at November 30th of 73.57%. That figure did not compare favourably with those of the last two years; but, in spite of all the present difficulties, the amount paid in by the States Members was higher than in the three years 1932, 1933 and 1934. It was hoped that a number of States would liquidate their financial obligations for the current year before the books were closed.

There were two cases in the text of the report where words were used which might lead to some misunderstanding. It was stated, in the cases of Greece and Mexico, that the reductions proposed should be subject to the payment of the current contributions. This provision was inserted in deference to an earlier Assembly resolution. But he was free to admit that there was no logical connection between the two conceptions; and, while they hoped, and had every reason to believe, that these two States, which had always fulfilled their obligations to the League, would pay their debt as soon as possible, that had nothing to do with the number of units which they ought to pay.

It was proposed to write off the balance of consolidated contributions for Albania, and to write off amounts due as from March 19th, 1938, to December 31st, 1938, for Austria. The date March 19th was taken because it was on that date that the German Government informed the Secretariat that Austria had ceased to be a Member State.

Though there had been no demand on the part of the Chinese Government for reduction, it was proposed to write off the unpaid balance of China's contribution for 1938 (370,796.40 gold francs). The Committee would have noted what efforts the Chinese Government had made to fulfil its obligations. Part of the contribution was paid in gold in Geneva in spite of the financial difficulties of China; and it was agreed by the authorities of the League that a large part of the amount should be paid into a bank in China to defray the League's expenditure in that country in connection with anti-epidemic work. The Committee would understand the difficulties of transferring Chinese dollars into Swiss francs or gold francs in view of the instability of the various forms of money in China. For that reason, as also on grounds of justice and equity, it was proposed to write off the balance, and further to suspend the payment of consolidated contributions from China for this year and for next year. He was particularly concerned to mention that all the competent Chinese authorities with which the Committee on Contributions had had to deal had shown a willingness and understanding and a sympathy and loyalty towards the League which they appreciated to the fullest extent.

The financial situation of Cuba was set forth in the report, and it would be seen that the Contributions Committee was bound by an earlier decision of the

tant que tous les arrangements conclus deviendraient caducs si les obligations n'étaient pas exécutées. M. Hambro a appris que le Gouvernement cubain a prévu, dans son budget du prochain exercice, des dispositions en vue de s'acquitter intégralement de cette obligation. C'est pourquoi il propose que la quatrième Commission recommande à l'Assemblée, non pas d'annuler l'arrangement conclu avec Cuba, mesure qui rendrait à nouveau exigible la dette entière de Cuba, mais de donner au Comité des contributions le pouvoir discrétionnaire de ne pas appliquer la résolution, à la condition toutefois qu'il interviendra un arrangement satisfaisant avec Cuba.

En ce qui concerne l'Espagne, le rapport propose d'annuler la somme due pour 1937 et pour 1938. Il propose également d'annuler toute la dette de l'Éthiopie. M. Hambro ne croit pas nécessaire de discuter ces propositions. Les arriérés en question ne représentent pas un actif réel de la Société et leur annulation n'est qu'une question de pure forme.

De même, le rapport propose d'annuler la contribution de la Tchéco-Slovaquie pour 1939 et la partie de la contribution de 1938 qui n'avait pas encore été payée au mois de mars de l'an dernier. Pour la Lithuanie, il est proposé d'annuler 75% de la contribution courante en raison des conséquences financières qu'a entraînées la perte du port de Memel et des difficultés monétaires provoquées par cet événement. Tous les membres du Comité des contributions sont unanimes à reconnaître le bien-fondé de cette proposition.

Depuis quelque temps, le Comité négocie avec le Libéria au sujet du paiement de la contribution de ce pays. Il y a eu des difficultés financières, mais le Libéria a fait des efforts pour payer et il a versé des acomptes. Le Comité propose de suspendre, pour deux ans seulement, les versements dus par le Libéria au titre de ses arriérés consolidés.

M. Hambro tient à ajouter qu'au cours de toutes les négociations que le Comité des contributions a engagées avec les représentants d'un grand nombre de pays et de gouvernements, les parties en cause ont toujours fait preuve d'une pleine compréhension des difficultés de la situation et des obligations du Comité. Dans ses pourparlers avec tous les États intéressés, le Comité a constaté que les représentants desdits États étaient toujours disposés à faire de leur mieux pour donner suite aux demandes du Comité. D'autre part, les membres du Comité, qui ont l'expérience de la vie pratique, comprennent les difficultés auxquelles un grand nombre de pays se heurtent en ce moment — difficultés monétaires et difficultés financières — qui, cette année, ont rendu la situation plus défavorable encore qu'au cours de récentes années.

Le rapport du Comité contient des statistiques complètes des finances de la Société depuis les débuts, afin de montrer que les annulations de contributions auxquelles la Société a procédé représentent un très faible pourcentage par rapport à celui que tout État doit probablement annuler tous les ans au titre des impôts et des droits irrécouvrables. L'opinion répandue, selon laquelle beaucoup d'États n'ont pas payé leur contribution ou ne l'ont payée qu'à leur corps défendant manque de tout fondement. Ceux que la question intéresse trouveront à la page 11 du document A.17.1939.X des renseignements circonstanciés visant toute la période d'existence de la Société. Presque toutes les contributions de la Société sont consolidées à l'heure actuelle. Il ne reste pas d'arriérés constituant une réserve cachée et la Société doit désormais vivre dans les limites de ses revenus de chaque année sans pouvoir espérer trouver un allègement spécial dans le paiement d'anciens arriérés. Le Comité espère fermement que les États qui n'ont pas encore payé leur contribution de l'exercice en cours feront un suprême effort pour s'en acquitter avant la clôture des comptes du présent exercice. L'an dernier, sept États ont payé intégralement leur contribution en décembre, et certains autres, leur contribution pour 1937 en janvier 1938 et leur contribution pour

League that all arrangements made were to come to an end if obligations were not fulfilled. He had information to the effect that the Cuban Government had made provision to meet its obligations in full in their budget for the coming year; and he proposed accordingly that the Fourth Committee should recommend to the Assembly that, instead of cancelling the arrangement made with Cuba and thus making the whole debt of Cuba once more payable, it should give the Contributions Committee discretionary power not to apply the resolution, on the understanding always that a satisfactory arrangement with Cuba was arrived at.

In the case of Spain, it was proposed to write off the amount due for 1937 and 1938. It was also proposed to write off the whole debt of Ethiopia. He did not think it necessary to discuss either of these proposals. The arrears in question did not represent real assets to the League, and it was a mere matter of form to write them off.

In the same way, it was proposed to write off Czecho-Slovakia's contribution for 1939 and that part of the contribution for 1938 which was still unpaid in March of last year. In the case of Lithuania, it was proposed to write off 75% of the current contribution owing to the financial consequences of the loss of the port of Memel and the currency difficulties arising out of that event. There was no doubt whatever among the members of the Contributions Committee as to the justification for that proposal.

The Committee had been in negotiation with Liberia for some time with regard to the payment of its contribution. There had been financial difficulties; but Liberia had made efforts to pay, and had paid instalments of its contribution. They proposed to suspend the instalment of Liberia's consolidated arrears for two years only.

He wished to add that, in all the negotiations between the Contributions Committee and representatives of a great number of countries and Governments, they had always been met with a tactful understanding of the difficulties of the position and the obligations of the Contributions Committee. They had felt in their dealings with every State concerned that the representatives of the States concerned were always willing to do their best to meet the Committee's demands. At the same time, as practical men, the Committee could understand the difficulties which a good many countries were experiencing at the present moment—difficulties of currency and difficulties of finance—which had made the situation this year more unsatisfactory than for some years past.

The report of the Committee contained full statistics of the whole period of League finance with a view to showing that what the League had actually written off in contributions was a very small percentage compared with the percentage which probably every State had to write off in respect of irrecouvrable taxes and duties every year. The common belief that there were many States which had not paid their contributions, or had shown unwillingness to pay, was a pure superstition. Those who were interested would find full details covering the whole period of the League's existence on page 11 of document A.17.1939.X. Practically all the contributions of the League had now been consolidated. There were no arrears forming a hidden reserve; and they had now to live within the revenue of each year without being able to hope for any special facilities from the payment of old arrears. It was their firm hope that States which had still not paid their contributions for the current year would make a supreme effort to do so before the books of this year were closed. In the preceding year seven States paid their contribution in full in the month of December, and certain States paid their contribution for 1937 in January 1938, and their contributions for 1938 in January 1939. It was therefore hoped that those States which had not

1938 en janvier 1939. On peut donc espérer que les Etats qui n'auront pas payé au 31 décembre de cette année verseront leur contribution en janvier.

Jusqu'à ce jour, dix-huit Etats membres n'ont encore effectué aucun versement sur leur contribution de l'exercice en cours. L'an dernier, à la même date, dix-sept Etats n'avaient pas payé leur contribution, de telle sorte que la situation est à peu près la même. Toutefois, si des Etats qui ont payé tardivement en raison de leur organisation financière, continuent à payer cette année comme ils l'ont fait précédemment, le résultat définitif de la gestion du présent exercice sera peut-être un peu meilleure qu'on l'espère à présent.

M. Hambro prie les membres de la quatrième Commission, qui, tous, jouissent d'une grande influence auprès de leurs gouvernements et de leurs trésoreries, d'user de toute leur autorité pour obtenir que les Etats qui n'ont pas encore payé leur contribution de 1939 s'en acquittent aussitôt que possible. C'est le seul genre de fidélité envers la Société qui relève de la compétence de la quatrième Commission, mais M. Hambro pense que ce témoignage de fidélité à l'égard de la Société présente, à l'heure actuelle, une extrême importance pour cette institution et pour son avenir.

M. TELLO (Mexique) rend hommage à l'esprit de compréhension et de collaboration internationale dont M. Hambro vient de fournir une nouvelle preuve en retirant la proposition du Comité spécial des contributions, qui aurait eu pour conséquence d'établir une corrélation entre le règlement des contributions et le rapport de la Commission de répartition des dépenses.

Le Gouvernement mexicain se rend parfaitement compte de l'obligation qu'il a — et que, naturellement, il n'a jamais contestée — de contribuer aux dépenses de la Société des Nations dans la proportion qui lui revient. Il ne se dissimule pas non plus l'importance et l'urgence de liquider sa contribution pour 1938 et celle de cette année. S'il ne l'a pas fait, c'est que la dépréciation de sa monnaie lui a imposé des charges imprévues. Il espère que les conditions de sa trésorerie s'amélioreront sensiblement dans un avenir prochain et qu'il pourra ainsi procéder à un règlement définitif de cette question.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Egypte) se demande si son intervention est opportune à l'heure actuelle, mais, comme il ne sait pas comment va se dérouler le vote du budget, il craindrait que son silence au sujet de tel ou tel point de l'ordre du jour ne soit mal interprété ou considéré comme une approbation. Il le craindrait d'autant plus qu'il s'agit d'une question concernant les contributions et que le rapport de la Commission de répartition des dépenses à l'Assemblée (document A.II.1939.II.A), qui fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour, comporte, à son paragraphe 13, une recommandation visant à prolonger le présent barème pour une période de trois ans.

Or, l'Egypte ne peut précisément pas accepter ce barème et Abdul Fattah Assal bey s'est efforcé d'exposer à la Commission, en détail et objectivement, les raisons impérieuses qui motivent cette attitude. L'idée que l'Egypte pourrait interpréter arbitrairement ses obligations financières n'a jamais effleuré son esprit, car une telle attitude ne serait pas digne du pays qu'il représente. Mais l'Egypte a des raisons sérieuses qui méritent d'être étudiées et analysées à la lumière des réalités impérieuses qu'un pays soucieux de sa vie ne peut négliger. Au lieu de cette étude, le représentant de l'Egypte n'a eu que la réponse du président de la Commission de contrôle, qu'il cite textuellement d'après le compte rendu :

« Cependant, le représentant de l'Egypte comprendra de son côté qu'il est impossible à la

paid before December 31st of this year would make their contribution in January.

So far, eighteen States Members had not paid any part of their contribution for the current year. Last year on the same date, seventeen States had not paid their contribution: so the situation was approximately the same. If, however, States which had paid late because of their financial arrangements, continued to pay this year as they had done in previous years, the final result of this year's working might be somewhat better than was at present anticipated.

He asked the members of the Fourth Committee, who were all persons of authority with their Governments and with their Treasuries, to exert their influence to induce those States which had not yet paid their 1939 contribution to do so at the earliest possible moment. That was the only kind of loyalty to the League which fell within the sphere of the Fourth Committee; but he had the feeling that that kind of loyalty shown to the League at the present moment was of the very greatest importance for the League and its future.

M. TELLO (Mexico) paid a tribute to the spirit of understanding and of international collaboration of which M. Hambro had just given fresh proof in withdrawing the proposal of the Special Committee on Contributions, which would have had the effect of establishing a kind of relationship between the payment of contributions and the report of the Committee on the Allocation of Expenses.

The Mexican Government was fully conscious of the obligation which it had incurred—and which of course it had never contested—to contribute its proper share towards the expenses of the League. It was moreover aware of the importance and urgency of completing its contribution for 1938 and for 1939. The reason that it had not already done so was that the depreciation of the Mexican currency had laid unexpected burdens on the Government. It hoped that there would be a considerable improvement in the position of the Treasury in the near future and that it would thus be able to settle the matter definitely.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) was not sure whether what he was about to say would be deemed opportune, but, as he did not know how the vote on the budget was to be taken, he was afraid that his silence on the subject of any specific items on the agenda might be misinterpreted or taken as signifying approval. That observation was particularly true as regards the question of contributions, and the report submitted to the Assembly by the Committee on the Allocation of Expenses (document A.II.1939.II.A), which was the next item on the agenda, contained in paragraph 13 a recommendation with a view to the continuation of the present scale for a period of three years.

Egypt, however, was not prepared to accept the scale, and he had endeavoured to explain to the Commission objectively and in detail the imperative reasons on which that attitude was based. The idea that Egypt could herself take any arbitrary decision in regard to her financial obligations had never crossed his mind, for such an attitude would be unworthy of the country he represented. Egypt could, however, produce weighty arguments which deserved to be studied and analysed in the light of the imperative realities which could not be neglected by a country anxious to maintain its well-being. Instead, however, of any such study being made, the representative of Egypt had simply had from the Chairman of the Supervisory Commission a reply, which he now proposed to quote textually from the minutes:

“ The Egyptian representative would, however, understand that it was impossible for the League

Société des Nations d'accepter de la part de ses Membres une interprétation arbitraire en ce qui concerne leurs obligations financières. Il va de soi qu'aucun Etat ne peut déclarer qu'il ne veut ou ne peut pas payer plus de 40% de sa contribution.»

Abdul Fattah Assal bey estime que la demande qu'il a présentée et l'exposé des difficultés que rencontre son pays méritaient plus d'attention et de compréhension. Les méthodes, très à la mode ces derniers temps, du « fait accompli » répugnent à l'Égypte au plus haut degré. L'Égypte considère qu'elle est, avec les autres Membres de la Société des Nations, un partenaire loyal et elle ne veut à aucun moment se servir de ces méthodes sans avoir épuisé tous les moyens d'entente et de collaboration qui sont de mise dans les institutions internationales.

M. HAMBRO (Président du Comité spécial des contributions) regrette que ses paroles aient pu heurter le représentant de l'Égypte. Lorsqu'il a parlé de « décisions arbitraires », il n'a pas voulu caractériser l'attitude de l'Égypte mais, au cours des précédentes années, il s'est trouvé des délégations pour soutenir que les décisions à prendre en matière de barème des contributions incombaient aux Etats eux-mêmes et non pas à la Société des Nations. M. Hambro, dans le sens particulier, aurait employé une expression plus correcte s'il avait parlé d'une « décision unilatérale ». Pour sa part, d'ailleurs, il s'associe pleinement aux paroles de M. Phelan lorsque celui-ci a caractérisé la collaboration de l'Égypte à l'Organisation internationale du Travail, en particulier en matière de contributions. Il suffit de se référer aux rapports des années précédentes pour se rendre compte de l'importance de la contribution de l'Égypte et de l'aide très précieuse que ce pays a apportée en la matière aux organisations internationales.

Pour ce qui est de la répartition des dépenses, c'est là un problème qui soulève de grosses difficultés, mais la quatrième Commission devra en discuter lorsqu'elle en sera arrivée à ce point de son ordre du jour, c'est à-dire à la prochaine séance. Cependant, M. Hambro dira tout de suite que les membres de la Commission de répartition des dépenses sont d'avis de ne pas prendre de décision pour trois ans dès maintenant, mais de considérer la situation d'année en année. Le président de la Commission présentera des remarques à ce sujet à la prochaine séance et il pense que les préoccupations de certaines délégations en seront apaisées.

ABDUL FATTAH ASSAL bey (Égypte) remercie M. Hambro de ses explications et de ce qu'il considère comme une promesse, dont il prend acte. Il remercie également M. Phelan de la collaboration fructueuse et des rapports excellents qui se sont établis entre l'Égypte et le Bureau international du Travail et qui, il l'espère, se développeront toujours davantage.

Le PRÉSIDENT constate que, sous réserve des observations qui viennent d'être présentées, le rapport de la Commission spéciale des contributions est approuvé.

Le rapport est approuvé.

M. Hoo Chi-tsai (Chine) désire, après l'adoption de ce rapport, remercier M. Hambro des paroles bienveillantes qu'il a prononcées à l'égard de la Chine. Il n'a pas besoin d'assurer la Commission que ce n'est pas par méconnaissance de ses obligations financières à l'égard de la Société que le Gouvernement chinois n'a pas pu, jusqu'à présent, verser la totalité de la contribution de la Chine pour 1938. La Chine subit, depuis 1931, une guerre qui, surtout depuis 1937, lui impose des sacrifices particulièrement lourds. Cependant, de 1931 à 1939, ainsi que M. Hambro l'a fait

to accept from its Members an arbitrary interpretation of their financial obligations. It was obvious that no State could simply declare that it was unwilling or unable to pay more than 40% of its contributions."

The speaker thought that the request which he had put forward and the statement of the difficulties with which his country was faced deserved more careful consideration and comprehension than they had received. The method, which had become somewhat fashionable of late, of presenting matters as a *fait accompli*, was strongly disapproved by Egypt. That country regarded herself, with the other Members of the League, as a loyal partner, and would never be prepared to employ such methods without having first exhausted all the means of understanding and collaboration appropriate to international institutions.

M. HAMBRO (Chairman of the Special Committee on Contributions) was sorry if anything he had said had given offence to the representative of Egypt. In speaking of "arbitrary decisions" he had not been referring to the attitude of Egypt—but in previous years certain delegations had maintained that the decisions to be taken in regard to the scale of contributions were a matter for States themselves and not for the League. In that particular case it would have been more accurate if he had spoken of a "unilateral decision". Moreover, he fully associated himself with what Mr. Phelan had said about the collaboration of Egypt with the International Labour Organisation, particularly in the matter of contributions. Reference to previous years' reports would show the extent of Egypt's contribution and the very valuable assistance which that country had afforded to the international organisations.

The problem of the allocation of expenses was beset with many difficulties; it would be discussed by the Fourth Committee at its next meeting, when it reached that item on the agenda. He would like to say at once, however, that the members of the Committee on the Allocation of Expenses thought it would be better not to take a decision covering a period of three years, but to consider the position year by year. The Chairman of the Committee would submit observations on the matter at the next meeting, when the misgivings felt by certain delegations would, he thought, be allayed.

ABDUL FATTAH ASSAL Bey (Egypt) thanked M. Hambro for his explanations and for what he took to be a promise, which he had duly noted. He also thanked Mr. Phelan for what he had done to bring about fruitful collaboration and pleasant relations between Egypt and the International Labour Office. He hoped that their collaboration would be still further extended.

The CHAIRMAN noted that, subject to the foregoing observations, the report of the Special Committee on Contributions had been approved.

The report was approved.

M. Hoo Chi-tsai (China) desired, now that the report had been adopted, to thank M. Hambro for his appreciative remarks regarding China. He need hardly assure the Committee that it was not through any failure to recognise its financial obligations to the League that the Chinese Government had so far found itself unable to pay the whole of China's contribution for 1938. Since 1931, China had been suffering from the effects of a war which, especially since 1937, had imposed particularly heavy sacrifices on her. Nevertheless, as M. Hambro had observed, from 1931 to 1939

remarquer, elle s'est acquittée régulièrement de ses obligations financières à l'égard de la Société des Nations, conformément aux arrangements intervenus entre elle et cet organisme. Malheureusement, les sacrifices augmentent au fur et à mesure que se prolonge la guerre et l'état actuel du monde n'est pas de nature à améliorer la situation. Aussi le Gouvernement chinois sera-t-il très sensible à la décision que la quatrième Commission a bien voulu prendre, spontanément, comme l'a souligné M. Hambro. Cette décision montre la compréhension de la Commission à l'égard des difficultés de la Chine et sa sympathie pour ce pays. M. Hoo Chi-tsai tient à l'en remercier au nom de son Gouvernement et du peuple chinois.

17. Désignation des membres du Comité spécial des contributions.

Le PRÉSIDENT propose à la Commission, au nom du Bureau, de renouveler le mandat des membres sortants du Comité spécial des contributions: M. Hambro, sir Frederick Phillips, le comte Carton de Wiart et M. Raghavendra Rao.

Si la suggestion du Bureau est approuvée, les membres ainsi nommés pourraient s'adjoindre un cinquième collègue en cours d'exercice.

La proposition du Président est adoptée.

(La séance est levée.)

the Government had met its financial obligations to the League regularly, in accordance with the arrangements made between China and that institution. Unfortunately, the sacrifices involved were becoming heavier as the war went on, and the present state of the world was not calculated to improve the situation. The Chinese Government, therefore, would deeply appreciate the decision which had been taken by the Fourth Committee of its own accord, as M. Hambro had pointed out. That decision showed that the Committee realised the difficulties with which China was faced and sympathised with her. On behalf of the Chinese Government and the Chinese people, he would like to express his gratitude.

17. Nomination of the Members of the Special Committee on Contributions.

The CHAIRMAN proposed to the Committee, on behalf of the Bureau, that the term of office of the retiring members of the Special Committee on Contributions—M. Hambro, Sir Frederick Phillips, Count Carton de Wiart and M. Raghavendra Rao—should be renewed.

If the Bureau's suggestion was approved, the members thus appointed would be entitled to co-opt a fifth member during the coming financial period.

The Chairman's proposal was adopted.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de la Dix-neuvième Session de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Nineteenth Session of the Assembly of the League of Nations

N^o 5. — Dimanche 10 décembre 1939

No. 5. — Sunday, December 10th, 1939

SIXIÈME SÉANCE

Tenue le samedi 9 décembre 1939, à 10 h. 30.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

**18. Rapport de la Commission de répartition
des dépenses.**

M. Hume WRONG (rapporteur de la Commission de répartition des dépenses) rappelle que cette Commission a été nommée par la quatrième Commission de l'Assemblée de 1938 pour examiner les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au barème actuel. Ce barème a été adopté par l'Assemblée de 1936 pour une période de trois ans, et cessera d'être en vigueur le 31 décembre 1939. Il repose sur le barème adopté en 1925, qui a été modifié à plusieurs reprises à la lumière des circonstances du moment.

La Commission a tenu trois sessions en septembre 1938, en février et en mai 1939 — et le rapport a été adopté à la session de mai. C'est un document concis, qui n'appelle pas de longs commentaires.

La quatrième Commission de l'Assemblée de 1937, sur la proposition de la délégation mexicaine, avait adopté une résolution invitant les gouvernements à présenter des suggestions quant aux méthodes qui pourraient être employées pour l'établissement du futur barème. Un certain nombre de suggestions ont été soumises à la quatrième Commission de l'Assemblée de 1938, et quelques propositions complémentaires ont été présentées ultérieurement à la Commission de répartition des dépenses. La Commission a examiné avec le plus grand soin toutes ces suggestions et a constaté que, dans l'ensemble, elles tendaient à confirmer les principes qui étaient déjà appliqués. En raison de la situation politique actuelle, la Commission a donc décidé de limiter sa tâche à l'examen des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au barème courant afin de remédier à toute injustice manifeste.

Des demandes tendant à la réduction de leur contribution ont été présentées par huit Etats membres — à savoir: la République Argentine, la Grèce, l'Inde, la Lithuanie, le Mexique, la Suède, la Tchéco-Slovaquie et la Thaïlande. Des représentants de tous ces Etats, à l'exception de la Suède et de la Tchéco-Slovaquie, se sont présentés devant la Commission pour justifier leurs demandes. Le représentant de la Chine s'est également présenté devant la Commission et a déclaré que son Gouvernement désirait réserver son droit de soulever la question de la contribution chinoise, à titre de cas spécial, devant la quatrième Commission de l'Assemblée. C'est pourquoi il n'a pas demandé à la Commission de recommander une réduction de la contribution de la Chine.

En ce qui concerne les faits invoqués par les Etats à l'appui de la demande de réduction de leur contribution, le Comité était saisi d'une très utile documentation statistique, établie par le Secrétariat et indiquant les modifications survenues dans la situation financière et économique des Etats membres de la Société.

SIXTH MEETING

held on Saturday, December 9th, 1939, at 10.30 a.m.

Chairman: Count CARTON DE WIART (Belgium).

**18. Report of the Committee on the Allocation
of Expenses.**

Mr. Hume WRONG (Rapporteur of the Committee on the Allocation of Expenses) said that the Committee on the Allocation of Expenses had been appointed by the Fourth Committee of the 1938 Assembly to examine the modifications to be made in the present scale. That scale had been adopted by the 1936 Assembly for a period of three years and would cease to be in force on December 31st, 1939. It was based on the scale adopted in 1925, which had been modified from time to time in the light of prevailing circumstances.

The Committee had held three meetings, in September 1938 and in February and May 1939, the report being adopted at the May meeting. It was a brief document and required but little explanation.

The Fourth Committee of the 1937 Assembly, on the proposal of the Mexican delegation, had accepted a resolution inviting Governments to make suggestions concerning the methods which might be employed in preparing the future scale. A number of these suggestions had been put before the Fourth Committee of the Assembly in 1938 and some additional proposals had been presented later to the Committee on the Allocation of Expenses. The Committee had carefully considered all those suggestions and found that, on the whole, they tended to confirm the principles which were already being applied. In view of the existing political situation, it had, therefore, decided to limit its task to considering the modifications which should be made in the current scale in order to correct any manifest injustices.

Requests for a reduction of their contributions had been received from eight States Members: the Argentine Republic, Czecho-Slovakia, Greece, India, Lithuania, Mexico, Thailand and Sweden. Representatives of all these States except Czecho-Slovakia and Sweden had appeared before the Committee in support of their requests. The representative of China had also appeared before the Committee and stated that his Government wished to reserve the right to raise the question of the Chinese contribution as a special case before the Fourth Committee of the Assembly. He had not, therefore, requested the Committee to recommend a reduction of China's contribution.

As regards the evidence produced by the States seeking a reduction of their contributions, the Committee had had before it valuable statistical information prepared by the Secretariat to show the changes in the financial and economic situation of the States Members of the League.

Dans le cas de la Lithuanie, dont la situation a été radicalement modifiée par les événements de Memel, la Commission a décidé de recommander une réduction de deux unités. Une réduction du même ordre est proposée en ce qui concerne la République Argentine, qui a été récemment frappée par une dépression économique particulièrement sérieuse, ainsi que pour le Mexique, qui s'est également trouvé aux prises avec des difficultés spéciales, bien que ces difficultés ne soient pas les motifs présentés par le Gouvernement mexicain à l'appui de sa demande. La Commission a décidé que la documentation qui lui avait été soumise justifiait une réduction d'une unité pour la Grèce, l'Inde et la Thaïlande. La Commission n'a pas estimé avoir la compétence nécessaire pour accorder une réduction en ce qui concerne la Tchéco-Slovaquie; c'est pourquoi elle a demandé au Secrétariat d'inscrire pour ce pays, dans le projet de barème, le chiffre nominal d'une unité.

La Commission recommande que le barème actuel soit maintenu pour une nouvelle période de trois ans, sous réserve des modifications susmentionnées.

Aux observations qu'il a présentées en qualité de rapporteur de la Commission de répartition des dépenses, M. Hume Wrong désire ajouter quelques mots en tant que membre de la quatrième Commission et seul représentant présent du bureau de la Commission de répartition des dépenses.

Comme M. Hambro l'a indiqué la veille, la Commission a le sentiment qu'il pourrait y avoir lieu, dans les circonstances actuelles, de modifier sa recommandation tendant à proroger le barème pour une nouvelle période de trois ans. La recommandation a été adoptée en mai 1939, après une longue discussion, mais depuis cette date, sept mois se sont écoulés, riches en événements fâcheux, et si l'on pouvait réunir à nouveau la Commission de répartition des dépenses, elle reconsidérerait probablement la recommandation qu'elle avait alors formulée.

M. Hume Wrong propose donc que les recommandations de la Commission de répartition des dépenses soient adoptées, mais que le nouveau barème ne soit mis en vigueur que pour la durée d'une année, à l'expiration de laquelle ce barème pourra être révisé à la lumière des circonstances du moment et des demandes présentées par des Etats membres.

M. McDougall (Australie) est très heureux que le rapporteur, M. Hume Wrong, ait ajouté ses observations personnelles à l'exposé qu'il a présenté en tant que rapporteur. En effet, compte tenu des modifications survenues, M. McDougall estime que la Commission de répartition des dépenses, si elle se réunit à nouveau, tiendra probablement à réviser les propositions qu'elle a formulées.

M. McDougall désire attirer particulièrement l'attention des membres de la Commission de répartition des dépenses sur les répercussions que les modifications apportées à la contribution d'un ou de plusieurs Etats pourraient avoir sur les contributions d'autres Etats. L'Australie n'a pas demandé et ne demande pas que la base de sa contribution soit modifiée, mais les changements concernant d'autres Etats appellent inévitablement des comparaisons et un gouvernement risque d'avoir à faire face à des critiques, au sein de son parlement, si ces modifications affectent la situation de son pays par rapport à celle d'autres Etats. Il est donc très important que la Commission de répartition des dépenses prenne en considération non seulement la situation financière des pays qui ont effectivement demandé une modification de la base de leur contribution, mais aussi les répercussions éventuelles des modifications qui pourraient être recommandées.

La base de la contribution australienne est de 23 unités, ce qui met l'Australie au septième rang de la liste des Etats qui versent effectivement une contribution. Si le Parlement australien procède à des comparaisons, il notera que l'Australie, bien que pays débiteur, paie une somme plus considérable, par million d'habitants, que tous les autres Etats créan-

In the case of Lithuania, the situation of which had been radically changed by the events in Memel, the Committee had decided to recommend a reduction of two units of contribution. A similar reduction was recommended for the Argentine Republic, which had recently been subject to particular economic stress, and for Mexico, which had also been faced with special difficulties, although those difficulties were not the grounds upon which the Mexican claim had been based. The Committee had decided that the evidence before it justified a reduction of one unit for Greece, India and Thailand. The Committee had not considered itself competent to make any reduction with regard to Czecho-Slovakia and had therefore requested the Secretariat, in preparing the new scale, to insert a nominal figure of one unit.

The Committee recommended that the present scale be continued for a further period of three years, subject to the modifications mentioned.

To his remarks as Rapporteur of the Committee on the Allocation of Expenses Mr. Hume Wrong wished to add a word as member of the Fourth Committee and the only representative present of the Bureau of the Committee on the Allocation of Expenses.

As M. Hambro had indicated the previous day, there was a feeling that the recommendation that the scale be continued for a further period of three years might be modified in present circumstances. The recommendation had been made in May 1939, after considerable discussion, but since then seven months unpleasantly crowded with events had passed and, were it possible to hold a further meeting of the Committee on the Allocation of Expenses, they would, he thought, probably revise the recommendation they had then made.

He therefore proposed that the recommendations of the Committee be adopted, but that the new scale should only be put into force for a period of one year, after which the scale should be subject to review in the light of existing circumstances and the claims advanced by Member States.

Mr. McDougall (Australia) was very glad that the Rapporteur, Mr. Hume Wrong, had added his personal contribution to his statement as Rapporteur, because, having regard to the changes which had occurred, he (Mr. McDougall) agreed that the Allocations Committee, were it to meet again, would probably desire to revise its proposals.

He wished to draw the particular attention of the Committee on the Allocation of Expenses to the effect which changes in the allocations of one or more States might have on those of other States. Australia had not asked and was not asking for any change in her basis of contribution, but changes in regard to other States inevitably prompted comparisons, and a Government might have to face parliamentary criticism if such changes affected the position of its country in relation to others. It was therefore very important that the Allocations Committee should consider, not only the financial position of the countries which actually applied for an alteration in the basis of their contribution, but also the repercussions of such changes as might be recommended.

The Australian basis of contribution was 23 units, which placed Australia seventh in the list of actual paying contributors. Were the Australian Parliament to make comparisons, it would note that, though a debtor country, Australia was paying a larger sum per million inhabitants than any of the creditor nations of the world with the exception of Switzerland

ciers du monde, à l'exception de la Suisse, et, en fait, sur cette base, 45% de plus que le Royaume-Uni. D'autre part, des comparaisons pourraient être établies entre la situation de l'Australie et celle de la République Argentine, par exemple, puisque, dans la liste alphabétique, ces deux pays se suivent et que chacun verse 23 unités. Or, on a proposé de réduire la contribution de la République Argentine, bien que la situation générale et la structure économique de l'Australie et de l'Argentine soient très analogues, et bien qu'il soit très douteux que l'Australie puisse être en aucune manière représentée comme étant le plus riche de ces deux pays. Au cours des cinq dernières années, l'Argentine a exporté en moyenne pour 307 millions de dollars-or de marchandises et l'Australie 292 millions: d'après ce critère, il apparaît que toute modification permanente de la relation existant entre les contributions des deux pays devrait nécessairement se justifier par des circonstances très spéciales.

La délégation australienne accueille donc avec satisfaction la suggestion suivant laquelle les propositions de la Commission de répartition des dépenses doivent être considérées, non pas comme une base définitivement fixée pour les trois prochaines années, mais plutôt comme ayant un caractère purement temporaire.

Sir ZAFRULLA Khan (Inde) tient à rappeler à la Commission que le Gouvernement de l'Inde a toujours estimé que la contribution de l'Inde aux dépenses de la Société des Nations avait été fixée à un chiffre très élevé. L'Inde est un pays extrêmement pauvre en tout, sauf en êtres humains: elle pourrait acquitter une très large contribution à cet égard, mais ce n'est pas là un article qui fasse aucunement défaut à la Société.

D'autre part, l'Inde se rend compte des difficultés financières en présence desquelles se trouve la Société. Tout en prenant acte avec reconnaissance de la recommandation de la Commission de répartition des dépenses tendant à réduire d'une unité sa contribution, elle accueille avec une satisfaction particulière l'autre proposition tendant à ce que le nouveau barème ne reste pas en vigueur pour une durée aussi longue qu'une période de trois ans. L'Inde accepte cette recommandation en tant que constituant la reconnaissance de la validité de la demande qu'elle a présentée et une indication de ce qui pourra suivre quand la Société se trouvera dans une meilleure situation financière.

M. TELLO (Mexique) aurait beaucoup à dire sur le problème général de la répartition des dépenses de la Société. Toutefois, les circonstances actuelles exigent une grande circonspection; il se bornera donc à déclarer que, tout en réservant l'attitude de son Gouvernement sur l'aspect général du problème, la délégation du Mexique approuve la suggestion tendant à ne proroger le barème actuel que pour une durée d'un an.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) s'associe aux observations que M. Wrong a présentées au nom de la Commission de répartition des dépenses. Cette Commission a estimé — et les événements ultérieurs l'ont affirmé dans cette opinion — qu'il est absolument impossible, à l'heure actuelle, de fixer un barème équitable des contributions en raison de la grande incertitude de la situation financière et politique. On ne sait rien de la situation politique ou financière de certains pays membres de la Société des Nations. Néanmoins, l'adoption d'un barème de contributions pour 1940 est indispensable.

Il conviendrait peut-être d'inviter le Bureau de l'Assemblée à désigner, après consultation avec le Secrétaire général, une nouvelle Commission de répartition des dépenses ou de prier l'ancienne Commission de répartition des dépenses, dont le mandat est venu à expiration, de se réunir l'an prochain, non pas afin d'établir un barème des contributions pour une longue période — ce serait là faire preuve de trop d'optimisme — mais pour apporter au barème actuel ou au barème qui sera adopté telles modifications qui pourraient paraître nécessaires en ce qui concerne l'exercice 1941. Si l'on adoptait cette pro-

and, indeed, 45% more on that basis than the United Kingdom. In particular, comparisons might be made between the position of Australia and that, say, of the Argentine Republic, as on the alphabetical list, their names always occurred together, and each had paid 23 units. Now, however, it was proposed to reduce the contribution of the Argentine Republic, though the general position and economic structures of Australia and of the Argentine were very similar, and it was very doubtful whether Australia could in any way be represented as the richer country. During the last five years, for example, the Argentine had exported, on an average, 307 million gold dollars' worth of goods and Australia 292 millions, and by that test it would seem that any permanent change in the relationship between the two countries' contributions would need to be justified by very special circumstances.

The Australian delegation therefore welcomed the suggestion that the Allocations Committee's proposals should not be regarded as a settled basis for the next three years, but rather as purely temporary.

Sir ZAFRULLA Khan (India) reminded the Committee that the Government of India had throughout felt that India's contribution towards the expenses of the League of Nations had been very highly assessed. India was extremely poor in every commodity except human beings: she could pay a generous contribution in terms of human beings, but that was not a commodity of which the League suffered any shortage.

At the same time, India appreciated the financial difficulties with which the League was faced. While noting with gratitude the recommendation of the Committee on the Allocation of Expenses that her contribution should be reduced by one unit, she particularly welcomed the further proposal that the new scale should not remain in force for as long a period as three years. The recommendation was accepted as a recognition of the validity of India's claim, and as an earnest of what might follow when the League found itself in a better financial position.

M. TELLO (Mexico) said that there was a great deal to be said on the general subject of the allocation of League expenses. Great caution was, however, necessary in view of the present circumstances, and he would accordingly confine himself to saying that, while reserving its Government's attitude towards the problem as a whole, the Mexican delegation approved the suggestion to extend the present scale for a period of one year only.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) associated himself with Mr. Wrong's remarks on behalf of the Committee on the Allocation of Expenses. It had been felt by that body—and subsequent events had greatly strengthened the view—that it was absolutely impossible to fix a just scale of allocations at the present juncture, because of the great uncertainty of financial and political conditions. Nothing was known of the political or financial position of certain countries Members of the League of Nations. It was, however, essential to have some scale of allocations adopted for 1940.

It would perhaps be the right procedure to invite the General Committee of the Assembly, after consultation with the Secretary-General, to appoint a new Allocations Committee or to request the old Allocations Committee, whose term of appointment had expired, to meet during the coming year, not to lay down a scale of allocations for any lengthy period—that would be too optimistic an undertaking—but to make such modifications in the present scale, or in the scale to be adopted, as might seem necessary for the year 1941. If such a course were followed, States having representations to make should be

cédure, les Etats qui ont des demandes à présenter seraient invités à remettre leur documentation suffisamment à temps pour qu'elle puisse être convenablement examinée avant la réunion de la Commission.

Certains Etats ont formulé des représentations au cours de la présente session ou ont fait connaître leur intention d'en formuler, tandis que d'autres n'ont demandé de diminution que pour l'exercice 1940. Dans une réunion aussi nombreuse que la quatrième Commission, il est impossible de discuter les demandes et les représentations avant qu'elles aient été étudiées par les organes compétents de la Société. La Trésorerie éprouve inévitablement de grandes difficultés à donner un avis à la Commission de répartition des dépenses et, dans l'incertitude de la situation actuelle, les délégués doivent s'attendre à des modifications et ne pas espérer, des résolutions qui seront adoptées, des résultats très précis.

En conclusion, M. Hambro tient à faire observer que lorsque la barème des contributions est à l'étude, les Etats font souvent preuve d'un état d'esprit très différent de celui dont ils s'inspirent lorsqu'il s'agit de questions politiques. Au lieu de se préoccuper de leur prestige, ils tiennent à se faire aussi petits, aussi insignifiants et aussi pauvres que possible. La Trésorerie et les autres organes financiers de la Société des Nations auraient la tâche beaucoup plus facile s'il existait une plus grande concordance entre les ambitions des Ministères des Finances et celles des Ministères des Affaires étrangères.

Le rapport est adopté, sous bénéfice des observations formulées par le rapporteur et par le président de la Commission de contrôle.

19. Rapport du Comité spécial sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social.

Le PRÉSIDENT fait observer que la Commission n'a pas à examiner tous les aspects, nombreux et complexes, du problème de la collaboration internationale dans le domaine économique et social. Elle doit envisager le rapport du Comité spécial en fonction de sa compétence, c'est-à-dire des conséquences d'ordre budgétaire que peut comporter la mise en œuvre de la nouvelle méthode recommandée par le Comité.

Les dispositions qui, dans ce rapport, intéressent particulièrement les travaux de la quatrième Commission sont les suivantes :

a) Le Comité central des questions économiques et sociales étudiera les conditions dans lesquelles les Etats non membres pourront participer à ses travaux, étant entendu que lesdits Etats contribueront aux dépenses des activités d'ordre économique et social selon la proportion dans laquelle ils y contribueraient s'ils étaient Membres de la Société ;

b) Le budget relatif aux activités d'ordre économique et social sera examiné et approuvé par ce Comité central, largement représentatif, avant d'être soumis à la Commission de contrôle et à l'Assemblée.

Après consultation avec la Commission de contrôle et le Secrétaire général, le Président est en mesure d'assurer la Commission qu'aucun crédit supplémentaire ne sera nécessaire dans le budget de 1940 si le Comité central est institué et commence à fonctionner au cours de cet exercice.

Le rapport est adopté.

20. Ordre des travaux.

Le PRÉSIDENT dit que, en principe, la prochaine séance de la quatrième Commission aura lieu le lundi 11 décembre. Elle sera consacrée à la présentation du rapport du rapporteur, M. Andrews, sous réserve des arrangements qui seront pris dans l'intervalle pour les réunions du Conseil et de l'Assemblée.

(La séance est levée.)

invited to hand in their material in time for it to be properly studied before the Committee met.

Certain States had made representations at the present session or had intimated their intention of doing so, while other States had demanded a diminution for the year 1940 only. In a body as numerous as the Fourth Committee, it was impossible to discuss claims and representations which had not been previously investigated by the competent organs of the League. The Treasury inevitably found it very difficult to advise the Committee on the Allocation of Expenses and, in the prevailing uncertainty, delegates must be prepared for modifications and not expect very definite results from the resolutions to be adopted.

In conclusion, he would point out that, when the scale of allocations was under consideration, States frequently gave proof of a mentality very different from that which they displayed in political matters. Instead of standing on their prestige, they wished to appear as small, as insignificant, and as poor as possible. Greater harmony between the ambitions of the Treasuries and those of the Ministries for Foreign Affairs would make life much easier both for the Treasury and the other financial organs of the League.

The report was adopted, account being taken of the observations made by the Rapporteur and the Chairman of the Supervisory Commission.

19. Report of the Special Committee on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs.

The CHAIRMAN said that the Committee was not called upon to consider all the numerous and complex aspects of the problem of international co-operation in economic and social affairs. It should deal with the Special Committee's report from its own point of view—that was to say, in the light of the budgetary consequences which the application of the new method recommended by the Special Committee might entail.

The proposals in that report which specially concerned the work of the Fourth Committee were the following :

(a) The Central Committee for Economic and Social Questions will study the conditions under which non-member States may participate in its work, it being understood that such States will contribute to the cost of the economic and social work in the proportion in which they would contribute if they were Members of the League ;

(b) The budget relating to economic and social work will be examined and approved by this widely representative Central Committee before being submitted to the Supervisory Commission and the Assembly.

After consulting the Supervisory Commission and the Secretary-General, the Chairman was in a position to assure the Committee that no supplementary credit would have to be inserted in the 1940 budget if the Central Committee was set up and began its work during that financial period.

The report was adopted.

20. Order of Work.

The CHAIRMAN said that the next meeting of the Fourth Committee would probably take place on Monday, December 11th, when the Rapporteur, Mr. Andrews, would submit his report. The time of the meeting would, however, depend on the arrangements made in the meantime for the meetings of the Council and the Assembly.

(The meeting rose.)

RÉSUMÉ DES SÉANCES DE LA QUATRIÈME COMMISSION
de l'Assemblée de la Société des Nations

SUMMARY OF THE MEETINGS OF THE FOURTH COMMITTEE
of the Assembly of the League of Nations

N^o 6. — Mercredi 13 décembre 1939

SEPTIÈME SÉANCE

Tenue le mardi 12 décembre 1939, à 10 heures.

Président: Le comte CARTON DE WIART (Belgique).

21. Examen du projet de rapport général
de la Commission à l'Assemblée.

La Commission examine le projet de rapport général établi par M. H. E. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur (document A.IV/3.1939).

A. INTRODUCTION

Pas d'observation.

B. BUDGET POUR 1940

a) *Considérations générales.*

Au sujet de l'avance consentie par le Secrétaire général au Bureau international du Travail sur la quote-part du Compte d'avance revenant au Secrétariat, M. RAPPARD (Suisse) demande en quoi consiste l'opération financière dite « avance ». S'agit-il d'une avance recouvrable ou d'une avance à fonds perdus ?

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) explique que selon le Règlement financier de la Société, une partie du Compte d'avance est considérée comme étant à la disposition du Secrétariat, une autre partie à la disposition du Bureau international du Travail. Comme cela est indiqué dans le rapport, le Bureau international du Travail, à une certaine date, peut avoir épuisé la part qui lui revient dans le Compte d'avance. Dans ce cas, le Secrétariat lui fait une avance sur sa propre part, car peut-être lui est-il plus facile de diminuer ses dépenses au jour le jour sur les fonds disponibles. Cette avance est consentie pour un an. Bien entendu, s'il en résulte un déficit, il sera inscrit au budget de l'année suivante, de telle sorte que le Compte d'avance sera rétabli à son montant normal.

M. RAPPARD (Suisse) en conclut qu'il s'agit, non d'une avance, mais d'un transfert non remboursable.

M. HAMBRO fait remarquer que la somme sera remboursée puisqu'elle sera inscrite comme déficit provenant du Bureau international du Travail et reportée au budget de l'année suivante. Ces avances doivent toujours être remboursées.

M. RAPPARD (Suisse) constate que l'avance est faite par le Secrétariat au Bureau international du Travail et que le remboursement est opéré sur les fonds généraux de la Société. Le déficit est donc comblé, mais non par celui à qui l'avance a été faite. Il n'est pas question de demander au Bureau international du Travail de rembourser au Secrétariat les sommes avancées.

No. 6. — Wednesday, December 13th, 1939

SEVENTH MEETING

held on Tuesday, December 12th, 1939, at 10 a.m.

Chairman: COUNT CARTON DE WIART (Belgium).

21. Examination of the Draft General Report
of the Committee to the Assembly.

The Committee examined the draft general report drawn up by Mr. H. E. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur (document A.IV/3.1939).

A. INTRODUCTION

No observations.

B. BUDGET FOR 1940

(a) *General Considerations.*

With reference to the advance made by the Secretary-General to the International Labour Office out of the Secretariat's share of the Working Capital Fund, M. RAPPARD (Switzerland) asked what was the nature of the financial transaction described as an "advance". Was that a recoverable or a non-recoverable advance ?

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) explained that, in accordance with the Financial Regulations of the League, one part of the Working Capital Fund was considered to be at the Secretariat's disposal and another part at the disposal of the International Labour Office. As was stated in the report, the International Labour Office might at any given moment have exhausted its share of the Working Capital Fund. In that case, the Secretariat made the Labour Office an advance out of its own share, because it was very likely in a better position to reduce its expenditure out of the funds available at any time. Such advances were made for one year. If, of course, a deficit resulted, it would be shown in the budget for the following year, so that the Working Capital Fund would be restored to its normal figure.

M. RAPPARD (Switzerland) concluded that the transaction in question was not an advance, but a non-repayable transfer.

M. HAMBRO observed that the amount would be repaid because it would be entered as a deficit in respect of the International Labour Office and carried over to the next year's budget. Such advances were always repayable.

M. RAPPARD (Switzerland) said he understood that the advance was made by the Secretariat to the International Labour Office, but was repaid from the general funds of the League. The deficit was made up, but not by the party to whom the advance had been granted. The International Labour Office was not called upon to repay to the Secretariat the sums advanced.

M. HAMBRO fait observer que si, pendant l'exercice, les contributions rentrent dans de telles proportions que l'on puisse espérer que les avances consenties dans les premiers mois d'exercice seront payées, il n'y aura pas d'avance réelle, car elle sera remboursée au cours de l'exercice sur la quote-part du Bureau international du Travail.

M. RAPPARD (Suisse) demande ce qui se produira si tel n'est pas le cas.

M. HAMBRO répond qu'il y aura, alors, un déficit budgétaire résultant du fait que les contributions ne seront pas rentrées comme cela aurait dû être le cas. Au surplus, le Compte d'avance n'est pas la propriété de la Société des Nations. Juridiquement, il est la propriété de tous les États qui ont contribué à sa constitution. La preuve en est que, selon la coutume, lorsqu'un État quitte la Société, le montant de sa contribution au Compte d'avance lui est remboursé.

b) *Secrétariat.*

Pas d'observation.

c) *Organisation internationale du Travail.*

Amendements de détail.

d) *Cour permanente de Justice internationale.*

Pas d'observation.

e) *Autres parties du budget.*

Pas d'observation.

C. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Au paragraphe 27, M. RAPPARD (Suisse) demande si l'intention de l'auteur est correctement traduite par cette phrase: « Toutefois, les administrations pourront se trouver dans l'obligation de se servir des pouvoirs qu'elles détiennent déjà en vue du licenciement de fonctionnaires pour cause de réorganisation, et il semble donc indispensable, en raison des exigences de la situation financière, de prévoir qu'un tel licenciement ne pourra avoir lieu à des conditions plus favorables que celles qui sont offertes aux fonctionnaires démissionnaires ». En effet, la démission prive le fonctionnaire de la plupart de ses droits. Il s'agit, ici, de licenciements imposés.

M. HAMBRO (Président de la Commission de contrôle) fait observer que ce passage a été très attentivement rédigé par la Section juridique. L'idée est que les fonctionnaires qui n'ont pas encore démissionné, mais qui vont le faire, recevront des conditions spéciales.

M. RAPPARD (Suisse) considère qu'il y a, pour un fonctionnaire, deux façons de quitter la Société des Nations: la démission, qui le prive de certains avantages puisqu'elle est volontaire, et la suppression de poste, qui lui vaut une indemnité. Il maintient que la rédaction semble contraire à l'intention de l'auteur. La mesure envisagée à l'égard des fonctionnaires licenciés serait très injuste.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, propose de remplacer les mots: « aux fonctionnaires démissionnaires », à la fin de la phrase en question, par les mots: « aux fonctionnaires qui optent pour la démission dans les conditions prévues au paragraphe 26 ».

Cet amendement est approuvé.

M. RAPPARD (Suisse) propose de compléter le paragraphe 27 par l'alinéa suivant:

« La quatrième Commission a pris acte d'une déclaration de la Commission de contrôle, qui a

M. HAMBRO pointed out that if, during the financial period, contributions came in in such proportions that there was reason to hope that the advances made during the early months of the period would be repaid, there would not, in reality, be any advance, because it would be repaid in the course of the financial period out of the International Labour Office's share.

M. RAPPARD (Switzerland) asked what would happen if such were not the case.

M. HAMBRO replied that, in that event, there would be a budgetary deficit, due to the fact that contributions had not come in as they ought to have done. It must further be borne in mind that the Working Capital Fund was not the League's property. Legally speaking, it was the property of all the States that had contributed to its formation. That was clearly shown by the fact that it was customary, when a State left the League, for the amount of its contribution to the Working Capital Fund to be repaid.

(b) *Secretariat.*

No observations.

(c) *International Labour Office.*

Detailed amendments.

(d) *Permanent Court of International Justice.*

No observations.

(e) *Other Parts of the Budget.*

No observations.

C. REPORTS OF THE SUPERVISORY COMMISSION

Referring to paragraph 27, M. RAPPARD (Switzerland) asked whether the author's meaning was correctly reflected in the following sentence: "The administrations may, however, find themselves obliged to use their existing powers of discharging officials on the ground of reorganisation, and, in view, therefore, of financial exigencies, it seems imperative to provide that such discharge shall not take place on terms more favourable than those offered to officials who resign". In fact, resignation deprived the official of the majority of his rights. He was referring now to necessary dismissals.

M. HAMBRO (Chairman of the Supervisory Commission) observed that this passage had been very carefully drafted by the Legal Section. The idea was that officials who had not yet resigned but were going to do so would be granted special terms.

M. RAPPARD (Switzerland) took the view that an official had open to him two ways of leaving the League: resignation, which deprived him of certain advantages because it was voluntary; and the suppression of his post, which entitled him to compensation. He maintained that the wording he had quoted seemed to conflict with the author's intentions. The attitude it was proposed to adopt towards discharged officials would be most unfair.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, proposed to read in place of the words "to officials who resign" at the end of the sentence under discussion, the words "to officials who opt for resignation on the terms laid down in paragraph 26".

Agreed.

M. RAPPARD (Switzerland) proposed that the following should be added to paragraph 27:

"The Fourth Committee has noted a declaration by the Supervisory Commission, which has

bien voulu accepter d'examiner spécialement la situation du petit personnel. La question sera discutée à la session de la Commission de contrôle de février 1940 ».

Cet amendement est approuvé.

D. CAISSE DES PENSIONS DU PERSONNEL

Pas d'observation.

E. COMITÉ SPÉCIAL DES CONTRIBUTIONS

M. HAMBRO (Président du Comité spécial des contributions) déclare que ce Comité a étudié le cas du Chili et qu'il se propose d'insérer dans son rapport un passage indiquant qu'en raison du désastre dont le Chili a été victime en 1939 et comme suite aux messages de condoléances adressés à ce pays au début de l'année par le Président du Conseil et le Secrétaire général, le Comité spécial des contributions a décidé, conformément à des précédents, que la moitié de la contribution du Chili pour 1939 sera annulée.

Approuvé.

F. COMMISSION DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, donne lecture d'un paragraphe qu'il propose d'ajouter, à cet endroit du rapport, au sujet de la Commission de répartition des dépenses.

M. MYRDDIN-EVANS (Royaume-Uni) propose de modifier, à la dernière phrase, les mots: « les modifications du barème pour 1941 » et de dire: « les modifications éventuelles du barème pour 1941 ».

M. McDUGALL (Australie) se félicite de cette addition. Comme il l'a déjà fait ressortir devant la quatrième Commission, il convient d'attirer l'attention de la Commission de répartition des dépenses sur l'utilité de tenir compte des répercussions, sur d'autres pays, de changements introduits dans le barème pour d'autres pays.

M. HAMBRO (Président de la Commission de répartition des dépenses) fait observer que les procès-verbaux de la quatrième Commission seront communiqués, pour étude, à la Commission de répartition des dépenses. Pour parler franchement, M. Hambro ne voudrait pas que la quatrième Commission parût solliciter les jalousies des autres Etats lorsqu'ils étudient le barème des contributions de tels ou tels Etats, et que les premiers soumettent une documentation critique sur lesdites contributions. A la quatrième Commission, il y a déjà eu à ce sujet des débats pénibles; de telles comparaisons ont rendu très difficile le travail de la Commission de répartition des dépenses. Il peut donner l'assurance que celle-ci étudiera la question de la manière la plus attentive, sans perdre de vue aucun élément d'appréciation.

Afin de rendre plus aisée la position du représentant de l'Australie, M. Hambro propose de compléter ainsi le passage en question du paragraphe: « et, à cette occasion, tenir compte de toute réduction prévue dans le rapport accepté en ce moment ».

M. McDUGALL (Australie) précise que ce qu'il désire, c'est que l'on indique nettement la nécessité de tenir compte de certains éléments pour l'examen du barème. Le Président de la Commission de répartition des dépenses lui ayant donné toutes assurances à cet égard, il n'insiste pas.

G. DÉVELOPPEMENT DE LA COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pas d'observation.

agreed to give special consideration to the position of the minor staff. The question will be discussed at the Supervisory Commission's session in February 1940."

This amendment was approved.

D. STAFF PENSIONS FUND

No observations.

E. SPECIAL COMMITTEE ON CONTRIBUTIONS

M. HAMBRO (Chairman of the Special Committee on Contributions) said that the Committee had gone into the case of Chile and proposed to embody in its report a passage to the effect that, on account of the disaster that Chile had suffered in 1939 and in the spirit of the messages of condolence addressed to that country at the beginning of the year by the President of the Council and the Secretary-General, the Special Committee on Contributions had decided, in accordance with precedent, that half the Chilean contribution for 1939 should be cancelled.

Agreed.

F. COMMITTEE ON ALLOCATION OF EXPENSES

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, read a paragraph which he proposed to add, at this point in the report, on the subject of the Committee on Allocation of Expenses.

Mr. MYRDDIN-EVANS (United Kingdom) proposed that in the last sentence the words "the changes in the scale for 1941" should be replaced by the words "the changes, if any, in the scale for 1941".

Mr. McDUGALL (Australia) welcomed this addition. As he had already pointed out in the Fourth Committee, the attention of the Committee on Allocation of Expenses ought to be drawn to the desirability of taking into account the effect that changes in the scale for some countries might have in other countries.

M. HAMBRO (Chairman of the Committee on Allocation of Expenses) observed that the minutes of the Fourth Committee would be sent to the Committee on Allocation of Expenses for its consideration. Frankly, he would not wish the Fourth Committee to seem to be encouraging the jealousies of certain States when they looked at the scale of contributions of certain other States, and he would prefer to avoid receiving written criticisms from the former States on the subject. There had already been unpleasant discussions in the Fourth Committee on that question, and such comparisons as those to which he had referred had made the Allocation Committee's work very difficult. He could give an assurance that the Allocation Committee would go into the matter with the closest attention and that none of the factors involved would be overlooked.

To make the position of the Australian representative easier, he proposed that the following words should be added to the part of the paragraph in question: "and, in that connection, to take into account any reduction provided for in the report now accepted".

Mr. McDUGALL (Australia) said that what he wanted was that it should be made clear that certain factors must be taken into consideration in examining the scale. The Chairman of the Allocation Committee had given him full assurances on that point, and he would not press the matter.

G. DEVELOPMENT OF INTERNATIONAL CO-OPERATION IN ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS

No observations.

H. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Pas d'observation.

Le PRÉSIDENT demande si d'autres délégations ont des observations à formuler avant l'adoption du rapport.

Abdul Fattah ASSAL bey (Egypte) donne lecture de la déclaration suivante:

« L'Égypte ne cherche en aucune façon à se soustraire à ses engagements, mais il convient de remarquer que la contribution de ce pays, qui s'élève à 12 unités, a été fixée en 1937 et que les conditions qui prévalaient à cette époque ont été considérablement modifiées, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à la Commission dans mes différentes interventions, en insistant sur les raisons diverses qui militent en notre faveur pour la réduction de notre contribution, et, jusqu'au dernier moment, j'ai entretenu l'espoir que la Commission, ou un organe émanant d'elle, examinerait les bases d'après lesquelles le barème a été établi pour se convaincre que des éléments nouveaux ont faussé ses bases en ce qui nous concerne. Or, rien n'a été fait et voici que le moment arrive où il faut prendre position vis-à-vis du budget de la Société des Nations.

« J'ai le regret de vous annoncer, Monsieur le Président, qu'en ma qualité de représentant de l'Égypte, je ne peux pas approuver ce budget — les instructions que j'ai ne me le permettent pas. Mon vote est donc négatif et il continuera à l'être tant que le barème ne sera pas révisé en ce qui nous concerne. »

Le PRÉSIDENT dit que la quatrième Commission prend acte de cette déclaration.

M. FELDMANS (Lettonie) désire revenir sur le passage relatif à la Commission de répartition des dépenses. Jusqu'ici, cette Commission a toujours été nommée par la quatrième Commission. Quelles sont les raisons du transfert de cette nomination au Bureau de l'Assemblée ?

M. HAMBRO (Président de la Commission de répartition des dépenses) est en mesure d'indiquer une de ces raisons. Il a paru plus sage, et tel fut l'avis de plusieurs délégations, de s'abstenir du système précédemment suivi pour la constitution de la Commission de répartition des dépenses. La dernière fois qu'elle avait été constituée, il s'est trouvé que tous les États ayant demandé une réduction de leurs contributions en étaient membres, ce qui n'a pas paru tout à fait normal. On a donc estimé que, lors du renouvellement de ladite Commission, mieux valait agir en toute connaissance de cause et laisser au Bureau le soin de la constituer une fois que l'on saurait quels États demandent une réduction ou une augmentation de leurs contributions. Les États qui demanderaient une réduction seraient naturellement invités à venir devant la Commission, mais non à y siéger.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine), rapporteur, donne lecture d'un projet de résolution supplémentaire, conforme à une décision déjà adoptée par la quatrième Commission et relatif à la nomination des membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration de la Caisse des pensions pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1942.

Aucune autre observation n'étant présentée, le PRÉSIDENT prend acte de l'adoption du rapport par la quatrième Commission. Ce rapport sera transmis à l'Assemblée.

22. Clôture de la session.

Le PRÉSIDENT prononce la clôture de la session de la quatrième Commission.

H. DRAFT RESOLUTIONS

No observations.

The CHAIRMAN asked whether any other delegations had observations to make before the report was adopted.

Abdul Fattah ASSAL Bey (Egypt) read the following statement:

“ Egypt is not in any way attempting to evade her engagements; but it must be borne in mind that her contribution, amounting to 12 units, was fixed in 1937, and that the conditions then prevailing have since altered considerably, as I have had the honour to point out to the Committee on the several occasions on which I have spoken, when I have laid stress upon the various arguments in favour of a reduction in our contribution. Up to the last moment, I still hoped that the Committee, or one of its subordinate bodies, would examine the bases on which the scale was established and would realise that factors subsequently intervening have rendered those bases inapplicable in our case. But nothing has been done, and now I am called upon to take up my position with respect to the League budget.

“ I regret to have to inform you, Mr. Chairman, that, as representative of Egypt, I cannot approve that budget—my instructions forbid me to do so. I must therefore vote against it, and shall continue to do so until the scale has been revised as it affects us.”

The CHAIRMAN said that the Fourth Committee took note of the Egyptian delegate's statement.

M. FELDMANS (Latvia), reverting to the passage dealing with the Committee on Allocation of Expenses, pointed out that hitherto that Committee had always been appointed by the Fourth Committee. Why had its appointment now been placed in the hands of the General Committee of the Assembly ?

M. HAMBRO (Chairman of the Committee for the Allocation of Expenses) said he could give one reason. It had been thought wiser—and a number of delegations had agreed—not to follow precedent in regard to the constitution of the Allocation Committee. Last time it had been set up, it had turned out that all the States which had asked for a reduction of contribution were members of it, and that had seemed a little odd. Consequently, it had been felt that, when the Committee was renewed, it would be better to wait until the exact position was known and to leave it to the General Committee to make the appointments when it was clear what States were asking for a reduction or an increase in their contributions. States asking for a reduction would of course be invited to appear before the Committee, but not to serve as members of it.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa), Rapporteur, read an additional draft resolution based on a decision already taken by the Fourth Committee, referring to the appointment of regular and substitute members of the Administrative Board of the Staff Pensions Fund for the period ending December 31st, 1942.

As no other observations were offered, the CHAIRMAN noted the adoption of the report by the Fourth Committee, for transmission to the Assembly.

22. Close of the Session.

The CHAIRMAN declared the session of the Fourth Committee closed.

TREATY SERIES

Treaties and International Engagements registered with the Secretariat of the League of Nations

Under the terms of Article 18 of the Covenant of the League of Nations: "Every treaty or international engagement entered into hereafter by any Member of the League shall be forthwith registered with the Secretariat and shall as soon as possible be published by it. No such treaty or international engagement shall be binding until so registered". The publication of the *Treaty Series* fulfils this condition of the Covenant.

This is the most complete collection in existence. The authenticity of the instruments reproduced is beyond dispute. In accordance with No. 6 of the Memorandum approved by the League Council at Rome on May 19th, 1920, they must be accompanied by a statement that they contain the complete text of the agreement concluded by the parties.

Treaties are published in the languages in which they were signed, but, in order to make reference to them easier and more general, the Secretariat provides a French and English translation whenever the treaty registered has not been published in those two languages. This translation is attached to the treaty.

In an annex which is inserted at the end of every hundred treaties published, all useful information is brought up to date and published as to the extension or amendment of engagements, accessions, ratifications, denunciations, etc. These annexes therefore show the exact position of the relations between States.

The *Treaty Series* includes the treaties of major importance concluded during the past few years. It also contains all the Conventions concluded under the auspices of the League which have come into operation.

Up to the end of December 1938, the League Secretariat had registered more than 4,500 treaties or international engagements of all kinds: Treaties of Peace, Treaties of Commerce, chief International Conventions, adhesions to these Conventions, extension of Treaties of Commerce and Navigation, notice of Treaties, etc.

One hundred and ninety-four volumes and seven general indexes have been published up to date at prices varying from 6/9 to 24/-; \$1.35 to \$6.00.

<i>Subscription rate for 12 consecutive volumes due to appear, from 400-500 pages</i>			
<i>each</i>	post free	£7/10/-	\$37.50
<i>Single copies of forthcoming volumes</i>		15/-	\$3.75

Liste des Dépositaires des Publications de la Société des Nations

Authorised Agents for the Publications of the League of Nations

UNION SUD-AFRICAINE — UNION OF SOUTH AFRICA
Maskew Miller, Ltd., 29, Adderley Street, LE CAP.

ALBANIE — ALBANIA
Librarija Lumo Skendo, TIRANA.

ALLEMAGNE — GERMANY
Carl Heymanns Verlag, Mauerstrasse 44, BERLIN, W. 8.
Manz'sche Verlagsbuchhandlung (Julius Klinckhardt & Co.),
G. m. b. H., Kohlmarkt 16, WIEN I.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE — UNITED STATES OF AMERICA
Columbia University Press, International Documents
Service, 2960, Broadway, NEW-YORK, N.Y.

ARGENTINE
Libreria « El Ateneo », M. Pedro Garcia, 340-344, Florida,
BUENOS-AYRES.

AUSTRALIE (Commonwealth d') — AUSTRALIA (Commonwealth of)
H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a, George Street, SYDNEY.

BELGIQUE — BELGIUM
Agence Dechenne, Messageries de la Presse, S. A., 16-22,
rue du Persil, BRUXELLES.

BOLIVIE — BOLIVIA
Arnó Hermanos, Calle Illimani, N° 10-20, LA PAZ.

BRESIL — BRAZIL
« Livraria Allema », Frederico Will, rua da Alfandega, 69,
RIO DE JANEIRO.

BULGARIE — BULGARIA
Librairie Française et Etrangère, J. Carasso & C^{ie}, Bd
« Tsar Osvoboditel », N° 8, SOFIA.

CANADA
League of Nations Society in Canada, 124, Wellington
Street, OTTAWA.

CHILI — CHILE
Carlos Niemeyer, Libreria Universal, Cas. 293, VALPARAISO.

CHINE — CHINA
Commercial Press, Ltd., Sales Office, 211, Honan Road,
CHANG-HAI.

COLOMBIE — COLOMBIA
Libreria Voluntad, S. A., calle Real, 297-301, BOGOTÁ.

COSTA RICA
Libreria Lehmann y Cia., Apartado 147, SAN JOSE de
Costa Rica.

CUBA
La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly, 59, LA HAVANE.

DANEMARK — DENMARK
Librairie internationale Cinar Munksgaard, Nørregade, 6,
COPENHAGUE.

DANTZIG (Ville libre de) — DANZIG (Free City of)
Georg Stilke, Buchhandlung, Langgasse 27, DANTZIG.

ÉGYPTÉ — EGYPT
G. M.'s Book Shop, 116, Sharia Emad El Din (Opp. Davies
Bryan), LE CAIRE.

ÉQUATEUR — ECUADOR
Victor Janer, GUAYAQUIL.

ESPAGNE — SPAIN
Libreria Bosch, Ronda Universidad, 11, BARCELONE.
Libreria Internacional de Romo, Alcalá, 5, MADRID.

ESTONIE — ESTONIA
Akadeemiline Kooperatiiv, Ülikooli Tänav, 15, TARTU.

FINLANDE — FINLAND
Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2, HELSINKI.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, PARIS (V°).

GRANDE-BRETAGNE, IRLANDE DU NORD ET COLONIES DE LA COURONNE — GREAT BRITAIN, NORTHERN IRELAND AND THE CROWN COLONIES
George Allen & Unwin, Ltd., 40, Museum Street, LONDRES,
W.C.1.

GRÈCE — GREECE
« Eleftheroudakis », Librairie internationale, place de la
Constitution, ATHÈNES.

GUATÉMALA — GUATEMALA
Goubaud & Cia., Ltda., Sucesor, GUATÉMALA.

HAÏTI — HAITI
Librairie-Papeterie, M^{me} D. Viard, angle des rues du Centre
et des Casernes, PORT-AU-PRINCE.

HONGRIE — HUNGARY
Librairie Grill, R. Gergely S. A., Dorottya-u., 2, BUDAPEST.

INDE — INDIA
The Book Company, Ltd., College Square, 4/4A, CALCUTTA.
Indian Branch Office of the Secretariat of the League of
Nations, 8, Curzon Road, NEW DELHI.

INDES NÉERLANDAISES — NETHERLANDS INDIES
Algemeene Boekhandel G. Kolff & Co., BATAVIA-WELTE-
VREDE.

IRLANDE — IRELAND
Eason & Son, Ltd., 79-82, Middle Abbey Street, DUBLIN.

ISLANDE — ICELAND
Peter Halldorsson, REYKJAVIK.

ITALIE — ITALY
S. A. Editrice G. C. Sansoni, Viale Mazzini 24, FLORENCE
(114).

JAPON — JAPAN
Maruzen Co., Ltd. (Maruzen-Kabushiki-Kaisha), 6, Nihon-
bashi Tori-Nichome, TOKIO.
Mitsukoshi Ltd., Surugacho, Nihonbashi, TOKIO.
« San Yo-Sha », Librairie internationale de Tokio, 17, Nishi-
kuromon-cho, SHITAYA, TOKIO.

LETTONIE — LATVIA
Latvijas Telegrafa Agentura « Leta », Kr. Barona iela 4,
RIGA.

LITHUANIE — LITHUANIA
Kooperacijos Bendrovė « Spaudos Fondas », Laisvės Alėja, 62,
KAUNAS.

LUXEMBOURG (Grand-Duché de) — LUXEMBURG (Grand-Duchy of)
Librairie J. Schummer, place Guillaume, 5, LUXEMBOURG.

MEXIQUE — MEXICO
Central de Publicaciones, S. A. (Antes Agencia Misrachi),
Edificio « La Nacional », Avenida Juárez, 4, MEXICO, D.F.

NORVÈGE — NORWAY
Olaf Norli, Universitetsgaten, 24, OSLO.

NOUVELLE-ZÉLANDE — NEW ZEALAND
Whitcombe & Tombs, Ltd., Booksellers, CHRISTCHURCH.

PALESTINE
Leo Blumstein, Book and Art Shop, 48, Nahlat Benjamin
Street, P.O.B. 91, TEL-AVIV.
The Palestine Educational Co., Messrs. B. Y. & W. A. Said,
Jaffa Road, 98 & 100, P.O.B. 84, JÉRUSALEM.

PANAMA
Isidro A. Beluche, Apartado 755, Avenida Norte, N° 49,
PANAMA.

PARAGUAY
Libreria Internacional Santiago Puigbonet, Casilla de
Correo, 581, ASUNCIÓN.

PAYS-BAS — NETHERLANDS
N. V. Martinus Nijhoff's Boekhandel en Uitgevers-Mij.,
Lange Voorhout, 9, LA HAYE.

POLOGNE — POLAND
Gebethner & Wolff, ulica Zgoda, 12, VARSOVIE.

PORTUGAL
J. Rodrigues & Cia., Rua Aurea, 186-188, LISBONNE.

ROUMANIE — ROUMANIA
« Cartea Românească », 3-5, Boulevard ul Regele Carol I,
BUCAREST I.

SUÈDE — SWEDEN
Aktiebolaget C. E. Fritzes Kgl. Hofbokhandel, Freds-
gatan, 2, STOCKHOLM.

SUISSE — SWITZERLAND
Librairie Payot & C^{ie}, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, MON-
TREUX, NEUCHÂTEL, BERNE, BÂLE.
Hans Rannhardt, Buchhandlung, Kirchgasse 17, ZÜRICH I.

TCHÉCO-SLOVAQUIE — CZECHO-SLOVAKIA
Librairie F. Topic, 11, Narodni, PRAGUE.

TURQUIE — TURKEY
Librairie Hachette, succursale de Turquie, 469, av. de
l'Indépendance, Boite postale 2219, ISTAMBOUL.

URUGUAY
« Casa A. Barreiro y Ramos », S. A., 25 de Mayo Esq.
J. C. Gomez, MONTEVIDEO.

VENEZUELA
Libreria Alejandro d'Empaire, Traposos a Colón, 36, Apar-
tado postal 274, CARACAS.

YUGOSLAVIE — YUGOSLAVIA
Librairie Geca Kon S. A., 12, rue Knez Mihailova, BEL-
GRADE.
Librairie de l'Université et de l'Académie Yougoslave,
St. Kugli, Ilica, 30, ZAGREB.
Knjigarna « Schwentner », Presernova ulica, LJUBLJANA.

Pour les autres pays, s'adresser :

Service des Publications de la Société des Nations, Genève (Suisse).

For other Countries, apply :

Publications Department of the League of Nations, Geneva (Switzerland).

JOURNAL

de la Vingtième Session
de l'Assemblée

of the Twentieth Session
of the Assembly

N° 1. — Lundi 11 décembre 1939

No. 1. — Monday, December 11th, 1939

COMMUNICATIONS A LA RÉDACTION DU
JOURNAL

Les textes à insérer dans le *Journal* doivent être adressés à M. F.-G. Berthoud, rédacteur en chef, bureau 476 (Tél. 2720), Bâtiment du Secrétariat.

COMMUNICATIONS TO THE EDITOR OF THE
JOURNAL

Material for inclusion in the *Journal* should be addressed to the Editor, Mr. F. G. Berthoud, Room 476 (Tel. 2720), League of Nations Building.

SOMMAIRE

	Pages
I. Accès aux salles de séances de l'Assemblée, du Conseil et des Commissions	1
II. Programme des séances	1
III. Secrétariat de l'Assemblée	2
IV. <i>Journal de l'Assemblée</i> . Comptes rendus des séances plénières et des séances de Commission	2
V. Lettres de créance des délégués	2
VI. Changements dans la composition des délégations	2
VII. Réception et distribution des documents	2
VIII. Dispositions spéciales pour les séances de l'Assemblée, du Conseil et des Commissions	3
IX. Automobiles	4
X. Admission des visiteurs au Secrétariat	5
XI. Renseignements divers d'ordre pratique	5

CONTENTS

	Page
I. Entrance to Meetings of the Assembly, Council and Committees	1
II. Programme of Meetings	1
III. Secretariat of the Assembly	2
IV. <i>Assembly Journal</i> . Records of Plenary Meetings and Committee Meetings	2
V. Credentials of Delegates	2
VI. Changes in the Membership of Delegations	2
VII. Receipt and Distribution of Documents	2
VIII. Special Arrangements for Meetings of the Assembly, Council and Committees	3
IX. Motor-cars	4
X. Admission of Visitors to the Secretariat	5
XI. Miscellaneous Information of Practical Value	5

I. ACCÈS AUX SALLES DE SÉANCES DE
L'ASSEMBLÉE, DU CONSEIL ET DES
COMMISSIONS

Les membres des délégations ainsi que toutes les autres personnes autorisées à assister aux séances sont priés de pénétrer dans le bâtiment de la Société des Nations par la porte extérieure N° 6 (entrée du Bâtiment du Conseil). L'entrée principale du bâtiment de l'Assemblée en face de l'hôtel Carlton restera fermée.

II. PROGRAMME DES SÉANCES

[*Note du Secrétaire général.* — Le programme ci-dessous des travaux pour la première séance plénière de l'Assemblée est publié pour la commodité des délégués. Ce programme est de caractère provisoire, l'Assemblée étant maîtresse de sa procédure.]

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE

Lundi 11 décembre 1939, à 11 heures, dans la Salle des Assemblées.

1. Ouverture de la vingtième session de l'Assemblée par le Président du Conseil, président provisoire de l'Assemblée.
2. Election de la Commission de vérification des pouvoirs.
3. Election du Comité des nominations.

I. ENTRANCE TO MEETINGS OF THE
ASSEMBLY, COUNCIL AND COMMITTEES

Members of delegations and all other persons authorised to attend meetings should enter the League of Nations building by outer door No. 6 (entrance to the Council building). The main entrance to the Assembly wing opposite the Carlton Park Hotel will remain closed.

II. PROGRAMME OF MEETINGS

[*Note by the Secretary-General.* — The following programme of business for the first plenary meeting of the Assembly is published for the convenience of delegates. The Assembly being sole judge of its procedure, the programme is provisional.]

FIRST PLENARY MEETING OF THE ASSEMBLY

Monday, December 11th, 1939, at 11 a.m. in the Assembly Hall.

1. Opening of the twentieth session of the Assembly by the President of the Council, as temporary President of the Assembly.
2. Appointment of the Credentials Committee.
3. Appointment of the Nominations Committee.

4. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (si possible).
5. Rapport du Comité des nominations.
6. Election du Président et constitution du Bureau de l'Assemblée.

La séance plénière sera, le cas échéant, suivie d'une séance du Bureau.

III. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, en sa qualité de secrétaire de l'Assemblée, sera secondé dans sa tâche par la Section centrale (Chef de la Section: M. J. V. WILSON).

Les fonctionnaires ci-après ont été désignés comme secrétaires de la Présidence (ainsi que du Bureau)¹:

- M. F. FRIIS.
- M. VAN ASCH VAN WIJCK.

Secrétaire de la Commission de vérification des pouvoirs:

- M. SCHWARTZ Y DIAZ FLORES.

IV. « JOURNAL DE L'ASSEMBLÉE. » COMPTE RENDU DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES COMMISSIONS

Le Secrétariat éditera pendant l'Assemblée le *Journal de l'Assemblée*, qui contiendra le programme des travaux de la journée (heures et ordre du jour des séances de l'Assemblée, du Conseil, des Commissions de l'Assemblée, et d'autres commissions siégeant pendant l'Assemblée), la liste des documents distribués aux délégués et d'autres renseignements d'ordre pratique.

On publiera, à titre d'annexe au *Journal*, mais sur feuilles séparées, des résumés dans les deux langues officielles des débats de la veille (séances plénières et séances des Commissions de l'Assemblée).

Au cas où il serait constaté que le texte de ces résumés renferme des erreurs matérielles, un corrigendum sera ajouté à la fin du compte rendu des débats de la dernière séance de la session.

V. LETTRES DE CRÉANCE DES DÉLÉGUÉS

Les délégués dont les lettres de créance n'auront pas été auparavant envoyées au Secrétariat sont priés de remettre lesdites lettres, soit au bureau 231 du Secrétariat, soit au secrétariat de la Présidence dans la Salle de l'Assemblée.

VI. CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

Les secrétaires des délégations sont priés de vouloir bien notifier toutes modifications survenant dans la composition de leur délégation à M. McAfee, bureau C. 436.

VII. RÉCEPTION ET DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Les délégués qui désirent faire ronéographier, traduire et distribuer des documents à l'Assemblée ou à ses Commissions voudront bien les faire parvenir —

¹ Toutes les communications destinées au secrétariat de la Présidence doivent être adressées au Bureau C. 310.

4. Report of the Credentials Committee (if possible).
5. Report of the Nominations Committee.
6. Election of the President and constitution of the General Committee of the Assembly.

The plenary meeting may be followed by a meeting of the General Committee.

III. SECRETARIAT OF THE ASSEMBLY

The SECRETARY-GENERAL, in his capacity as Secretary to the Assembly, will have the assistance of the Central Section (Head of Section: Mr. J. V. WILSON).

The following officials will act as secretaries to the President (and also to the General Committee)¹:

- M. F. FRIIS.
- M. VAN ASCH VAN WIJCK.

Secretary to the Credentials Committee:

- M. SCHWARTZ Y DIAZ FLORES.

IV. " ASSEMBLY JOURNAL ". RECORDS OF PLENARY MEETINGS AND MEETINGS OF COMMITTEES

During the Assembly the Secretariat will publish the *Assembly Journal*, which will contain a programme of the day's meetings (times and agenda of meetings of the Assembly, the Council, the Assembly Committees and other committees sitting during the Assembly), a list of the documents circulated to delegates and other information of practical value.

Summaries of the previous day's proceedings (plenary meetings and meetings of Assembly Committees) will be published on separate sheets as annexes to the *Journal*.

Should the text of these summaries be found to contain material errors, a corrigendum will be added to the record of the proceedings of the last meeting of the session.

V. CREDENTIALS OF DELEGATES

Delegates whose credentials have not previously been sent to the Secretariat are requested to be good enough to forward them to Room 231 at the Offices of the Secretariat, or to hand them in to the Secretariat of the President in the Assembly Hall.

VI. CHANGES IN THE MEMBERSHIP OF DELEGATIONS

Secretaries of delegations are asked to notify any changes in the membership of their delegations to Mr. McAfee, Room C. 436.

VII. RECEIPT AND DISTRIBUTION OF DOCUMENTS

Delegates desiring to have documents duplicated, translated and distributed to the Assembly or its Committees should hand them—in duplicate if pos-

¹ All communications for the President's Secretariat should be addressed to: President's Secretariat, Room C. 310.

en deux exemplaires si possible — au secrétaire de la Présidence de l'Assemblée s'ils sont destinés à l'Assemblée, ou, s'il s'agit de documents destinés à une Commission, au secrétaire de la Commission intéressée.

Les documents de l'Assemblée seront distribués individuellement à chaque délégué en titre.

Les documents des Commissions (documents ronéographiés) seront distribués en un exemplaire à chaque délégué et délégué suppléant siégeant à la Commission.

Des exemplaires supplémentaires des documents, à l'usage des secrétariats des délégations, seront envoyés directement à leurs bureaux, mais sur demande spéciale seulement.

VIII. DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES PENDANT LES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE, DU CONSEIL ET DES COMMISSIONS

I. MESURES D'ORDRE

Le service d'ordre, à l'intérieur des salles de l'Assemblée, du Conseil et des Commissions est assuré par les huissiers du Secrétariat, en uniforme, auxquels peuvent être adjoints, sur l'autorisation du Secrétaire général, des agents de police en civil. L'intervention à l'intérieur de la Salle des séances d'agents de police en uniforme (gendarmes) ne peut avoir lieu que sur autorisation du Président de l'Assemblée, du Président du Conseil ou du Secrétaire général.

Il est interdit de fumer dans les salles de l'Assemblée et du Conseil.

Les membres des délégations et les fonctionnaires sont priés de faire leur possible pour ne pas quitter les salles de l'Assemblée et du Conseil et ne pas y pénétrer pendant la durée des discours et des interprétations.

On laissera toujours s'écouler un intervalle de deux minutes entre la fin d'un discours et l'interprétation.

Toutes manifestations, y compris les applaudissements, sont interdits dans les tribunes diplomatiques et dans les galeries réservées à la presse. Sur l'ordre du Président de l'Assemblée, du Président du Conseil ou du Secrétaire général, les perturbateurs pourront être expulsés et les tribunes évacuées.

L'ouverture, la suspension, la reprise, la levée de séance, le début et la fin d'une traduction, seront annoncées par une sonnerie.

Un représentant du Service intérieur se tiendra constamment à la tribune présidentielle, sur le côté gauche de l'estrade, dans la salle de l'Assemblée et sur le côté droit dans la salle du Conseil, face à la salle.

2. ADMISSION DANS LES SALLES DES SÉANCES

a) Généralités.

Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans les salles des séances sans être munie d'une carte délivrée par le service compétent du Secrétariat et valable pour la session dont mention est faite sur la carte. Toutes les cartes sont strictement nominatives et incessibles. Elles doivent être présentées à l'entrée et à toute réquisition des organes de surveillance. Les huissiers refuseront l'admission à toute personne qui présentera une carte dont elle ne sera pas titulaire ou qui n'est pas valable pour la session mentionnée sur la carte. Dans ces cas, la carte sera confisquée.

Etant donné la situation générale actuelle, il ne sera pas délivré de cartes d'entrée au public; seuls pourront en obtenir les membres des délégations, les journalistes accrédités et un nombre limité des organisations internationales.

b) Délivrance des cartes d'entrée.

Aux membres des délégations: Les cartes d'entrée seront délivrées par le Service intérieur (téléphone

sible—to the Secretary of the President if they are for circulation to the Assembly or, if they are for circulation to one of the Committees, to the Secretary of the Committee in question.

Assembly documents will be distributed individually to principal delegates.

Committee documents (roneoed). — One copy will be distributed to each delegate and substitute delegate sitting on any Committee.

Supplementary copies of documents for the use of secretariats of delegations will, on special request only, be sent to their offices.

VIII. SPECIAL ARRANGEMENTS FOR MEETINGS OF THE ASSEMBLY, COUNCIL AND COMMITTEES

I. MAINTENANCE OF ORDER

Order will be maintained inside the Assembly Hall, the Council Room, and the Committee Rooms by uniformed attendants of the Secretariat, who may be reinforced, on the authority of the Secretary-General, by plain-clothes policemen. Uniformed policemen (*gendarmes*) may not take action inside the meeting-rooms without the permission of the President of the Assembly, the President of the Council, or the Secretary-General.

Smoking is forbidden in the Assembly Hall and the Council Room.

Members of delegations and officials are asked to refrain as far as possible from leaving or entering the Assembly Hall or the Council Room during speeches or their interpretations.

Two minutes will always be allowed to elapse between the end of a speech and its interpretation.

Demonstrations of any kind, including applause, are prohibited on the diplomatic benches and in the seats reserved for the Press. The President of the Assembly, the President of the Council, or the Secretary-General may order demonstrators to be removed and the galleries cleared.

A bell will be rung to indicate the opening, adjournment, resumption, and closing of meetings, and the beginning and end of interpretations.

A representative of the Internal Service will remain permanently on the presidential platform. He will be stationed on the left-hand side of the rostrum in the Assembly Hall and on the right-hand in the Council Room, facing the audience.

2. ADMITTANCE TO MEETINGS

(a) General Arrangements.

Only holders of tickets issued by the competent department of the Secretariat may enter meeting-rooms. All tickets are strictly personal and non-transferable. They must be presented at the doors and whenever requested by the officials in charge. The ushers will refuse to admit anyone on a ticket issued in another person's name or which is not valid for the session mentioned on the ticket. In such cases the ticket will be confiscated.

Owing to the existing general situation, no tickets will be issued to the public; such tickets can only be obtained by members of delegations, accredited journalists and a limited number of international organisations.

(b) Issue of Admission Tickets.

To members of delegations: Admission tickets will be issued by the Internal Service, (telephone 2505) to

2505) aux membres des délégations figurant sur les listes officielles adressées par les gouvernements au Secrétariat. Ces cartes ne seront valables que pour les sessions du Conseil et de l'Assemblée, qui s'ouvriront les 9 et 11 décembre respectivement.

Au cas où le nom d'un membre d'une délégation ne figurerait pas sur les listes officielles, la délégation pourra obtenir une carte d'entrée, pour le membre en question, en adressant une demande écrite et dûment signée au Service intérieur (bureau 29, rez-de-chaussée du Secrétariat).

En cas d'oubli ou de perte de la carte d'entrée, les membres des délégations sont priés de bien vouloir aviser immédiatement le Service intérieur (téléphone 2505).

Aux membres des organisations internationales: Les organisations internationales désirant obtenir pour leurs membres des cartes d'entrée pour les séances publiques de l'Assemblée et des Commissions s'adresseront à la Section d'information (Miss McGeachy, bureau 347, téléphone 2304).

La répartition de ces cartes, qui devront être limitées à vingt par séance, sera fixée par l'Administration intérieure proportionnellement au nombre de places disponibles.

Aux membres de la presse, cinéastes, dessinateurs et photographes: Les membres de la presse, cinéastes, dessinateurs et photographes désirant des cartes d'entrée s'adresseront à la Section d'information en se conformant aux dispositions du règlement spécial.

Les journalistes, et éventuellement leurs secrétaires, les dessinateurs, photographes, etc., sont tenus de présenter leur carte à l'entrée et à toute réquisition des organes de surveillance.

Sur avis de la Section d'information, qui s'entendra préalablement, dans chaque cas, avec l'Administration intérieure, le Secrétaire général décidera, avant chaque séance, du nombre de cinéastes, dessinateurs et photographes admis à pénétrer dans la salle des séances. Ceux-ci devront se conformer rigoureusement aux mesures d'ordre en vigueur et n'opérer qu'en restant aux emplacements qui leur sont réservés.

Les cinéastes, dessinateurs et photographes ne seront pas admis dans les salles des Commissions.

c) *Contrôle des entrées et circulation dans les salles des séances.*

Les huissiers ont reçu pour instruction d'exiger la présentation des cartes d'entrée et de veiller à ce que les personnes qui pénètrent dans le bâtiment ou dans la salle des séances utilisent la porte qui leur est réservée.

Il leur est enjoint de veiller constamment au dégagement des portes d'entrée et de leurs abords.

L'accès à l'emplacement réservé aux délégués sera interdit à quiconque, sauf les membres des délégations, leurs experts, conseillers et secrétaires.

IX. AUTOMOBILES

a) *Signes distinctifs pour les automobiles:* En vue de faciliter le garage des voitures, les marques distinctives ci-après seront distribuées:

Une étiquette circulaire « S.d.N. 1939 » aux délégués et aux membres des délégations;

Une étoile en papier, de couleur verte, aux membres du Secrétariat;

Un disque en papier, de couleur verte, aux journalistes.

b) *Parcs pour automobiles:* Aucune voiture ne pourra stationner auprès des portes d'entrée.

Les membres des délégations et les fonctionnaires appartenant à la haute direction pourront garer leurs voitures dans la cour intérieure du Secrétariat.

Les fonctionnaires du Secrétariat utiliseront le parc ordinaire (entrée par la place des Nations). La partie

members of delegations appearing on the official list sent by Governments to the Secretariat. They will only be valid for the sessions of the Council and of the Assembly opening on December 9th and 11th respectively.

Should the name of a member of a delegation not be shown on the official lists, the delegation may obtain a ticket for the member in question by making a written and signed application to the Internal Service (Room 29, ground floor of the Secretariat).

Should the ticket be left behind or lost, members of delegations are requested to inform the Internal Service (telephone 2505) immediately.

To members of international organisations: International organisations wishing to secure for their members admission tickets to public meetings of the Assembly and Committees should apply to the Information Section (Miss McGeachy, Room 347, telephone 2304).

The Internal Administration will allot these tickets in proportion to the number of seats available; not more than twenty will be allotted for each meeting.

To journalists, cinema-operators, cartoonists and photographers: Journalists, cinema-operators, cartoonists and photographers wishing for admission tickets should apply to the Information Section as laid down in the special regulations.

Journalists, and if necessary their secretaries, cartoonists, photographers, etc., must show their tickets at the door and whenever requested by the responsible officials.

On the recommendation of the Information Section, which will consult the Internal Administration in each case, the Secretary-General will decide before each meeting the number of cinema-operators, cartoonists, and photographers to be admitted to the Assembly Hall. They must conform strictly to the regulations and perform their work solely at the places reserved for them.

No cinema-operators, cartoonists, or photographers will be admitted to Committee meetings.

c) *Supervision of Entry to and Presence at Meetings.*

The ushers are instructed to insist on admission tickets being shown, and to see that persons entering the meeting-room or Assembly Hall do so by the proper door.

It will be the constant duty of ushers to see that the doors and their approaches are kept clear.

No one will be admitted to the accommodation reserved for delegates, except members of delegations, their experts, advisers and secretaries.

IX. MOTOR-CARS

a) *Distinctive marks for motor-cars:* To facilitate the parking of cars, the following distinctive marks will be issued:

Circular label " S.d.N.1939 " to delegates and members of delegations;

A green star to members of the Secretariat;

A green disc to journalists.

b) *Car parks:* Cars are not allowed to park near the entrances.

Members of delegations and senior officers of the Secretariat may park their cars in the inner court of the Secretariat.

Officials of the Secretariat will use the ordinary park (entrance by the Place des Nations). The eastern

est du parc — près des allées conduisant au portique d'entrée — sera toutefois réservée aux voitures des membres des délégations qui ne trouveraient plus de place dans la cour du Secrétariat.

c) Les journalistes voudront bien garer leurs voitures aux emplacements prévus à cet effet sur la place des Nations.

d) *Local à l'usage des chauffeurs des membres des délégations*: L'ancien local réservé à la vente des publications (entrée par la porte 1) sera mis à la disposition des chauffeurs des délégations (tél. 2655).

e) Les membres des délégations arrivant à Genève par la route pourront obtenir une carte d'essence, sur demande adressée au Service intérieur (bureau 38). Les demandes devront être accompagnées du permis de circulation et du passavant provisoire délivré par les douanes suisses.

X. ADMISSION DES VISITEURS AU SECRÉTARIAT

Les personnes qui désirent voir des membres du Secrétariat seront priées d'attendre dans le local 45, au rez-de-chaussée, près du hall central. Elles seront annoncées téléphoniquement par l'huissier de la réception au fonctionnaire intéressé qui fera savoir s'il peut les recevoir. Si tel est le cas, ces personnes seront accompagnées à l'aller et au retour par un messenger.

Les membres du Secrétariat sont invités à ne pas recevoir dans leur bureau des personnes qui leur sont inconnues et pour lesquelles ils ne peuvent se porter garants, mais de recevoir ces visiteurs dans le local 45.

XI. RENSEIGNEMENTS DIVERS D'ORDRE PRATIQUE

a) *Salon réservé aux membres des délégations*.

La Salle VI (suisse) est mise à la disposition des membres des délégations.

b) *Postes, télégraphes et téléphones*.

Les télégrammes pourront être expédiés par le bureau fédéral des postes, au rez-de-chaussée du Secrétariat (entre le hall central et la salle de la presse).

Des cabines téléphoniques à l'usage de la presse sont aménagées au rez-de-chaussée du Secrétariat.

c) *Premiers secours*.

L'infirmerie est située au sous-sol du Secrétariat (local 028, téléphone 2807). En cas de besoin, prière de s'adresser aux huissiers.

d) *Service de tramways entre Cornavin et la Place des Nations*.

A l'horaire ordinaire (qu'on peut se procurer dans les hôtels) seront ajoutés, pendant la session, les services supplémentaires ci-après:

Départ de Cornavin:	Départ de la place des Nations:
10.08	19.01
10.38	19.31
11.08	20.01
15.08	
15.38	
16.08	

Le départ du tramway quittant normalement la Place des Nations à 20 h. 08 aura lieu à 20 h. 16.

part of the park—next to the drive leading to the entrance portico—will, however, be reserved for the cars of members of delegations which cannot find room in the inner court of the Secretariat.

(c) Journalists are asked to park their cars in the parking-places provided on the Place des Nations.

(d) *Room for the use of chauffeurs of members of delegations*: The premises formerly used for the sale of publications (entrance door No. 1) will be available for delegates' chauffeurs (Tel. No. 2655).

(e) Members of delegations arriving in Geneva by road can obtain petrol cards on application to the Internal Service (office No. 38). Applications must be accompanied by the licence and the provisional permit (*passavant*) issued by the Swiss Customs.

X. ADMISSION OF VISITORS TO THE SECRETARIAT

Persons who desire to see members of the Secretariat will be asked to wait in Room No. 45, on the ground floor near the central hall. They will be announced by telephone by the reception door-keeper to the official concerned, who will say whether he can receive them. If this is the case, the visitors will be accompanied, both going and returning, by a messenger.

Members of the Secretariat are asked not to receive in their offices persons who are unknown to them and for whom they cannot accept responsibility, but to receive such visitors in Room No. 45.

XI. MISCELLANEOUS INFORMATION OF PRACTICAL VALUE

(a) *Room for Members of Delegations*.

Room VI (Swiss) is available for members of delegations.

(b) *Postal, Telegraph and Telephone Facilities*.

Telegrams can be despatched by the Federal Post Office, on the ground floor of the Secretariat (between the central hall and the Press Room).

Telephone facilities for journalists will be found on the ground floor of the Secretariat.

(c) *First Aid*.

The first-aid room is in the basement of the Secretariat (Room No. 028, tel. 2807). In emergency, apply to the ushers.

(d) *Local Tram Service between Cornavin and the Place des Nations*.

In addition to the ordinary time-table (which can be obtained in the hotels), the following extra services will be run during the session:

Departure Cornavin	Departure Place des Nations
10.08	19.01
10.38	19.31
11.08	20.01
15.08	
15.38	
16.08	

The hour of departure of the tram which ordinarily leaves the Place des Nations at 20.08 has been changed to 20.16.

e) *Restaurant et bar.*

Des déjeuners et des thés, à prix raisonnables, seront servis au restaurant du Secrétariat (étage supérieur du bâtiment de l'Assemblée, ascenseur n° 12 dans la salle des pas perdus (verte) de la Salle des Assemblées). Des rafraîchissements seront servis au bar (rez-de-chaussée du bâtiment du Conseil, près de la salle de la presse).

f) *Règlement de police concernant le contrôle des étrangers en Suisse.*

Des dispositions spéciales ont été prises pour dispenser les membres de délégations dont les noms figurent sur les listes officielles communiquées par les gouvernements, de l'obligation de se conformer aux règlements astreignant les étrangers à se présenter à la police dans les vingt-quatre heures suivant leur arrivée à Genève.

* * *

Note. — Les quelques numéros, ci-après, de bureaux ou de téléphone sont particulièrement à retenir :

SECRETARIAT DE LA PRÉSIDENTE ET DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE :

Bureau C. 310, téléphone 2337.

M. Friis (personnel), C. 308, téléphone 2327.
M. van Asch van Wijck, C. 312, téléphone 2322.

BUREAU DES CARTES :

Bureau principal: porte extérieure 1, près du portique du Secrétariat.

PREMIERS SECOURS :

Téléphone 2807 (Bureau de renseignements) ou 028 (infirmerie).

(e) *Restaurant and Bar.*

Lunches and teas will be served at reasonable prices in the Secretariat restaurant (at the top of the Assembly building, lift No. 12, in the Salle des Pas Perdus (green) of the Assembly Hall). Refreshments will be served in the Bar (ground floor of the Council building, near the Press Room).

(f) *Police Regulations concerning the Control of Aliens in Switzerland.*

Special arrangements have been made to obtain exemption for members of delegations whose names appear in the official lists communicated by Governments from the obligation to comply with the regulations requiring aliens to announce their presence to the police within twenty-four hours of their arrival in Geneva.

* * *

A special note should be made of the following telephone and office numbers :

SECRETARIAT OF THE PRESIDENT AND BUREAU OF THE ASSEMBLY :

Room C. 310 and telephone 2337.

M. Friis (personal), C. 308. Telephone 2327.
M. van Asch van Wijck, C. 312. Telephone 2322.

TICKET OFFICE :

Principal office: outer door No. 1, near entrance to Secretariat.

FIRST-AID POST :

Telephone 2807 (Information Office) or 028 (Hospital).

JOURNAL

de la Vingtième Session
de l'Assemblée

of the Twentieth Session
of the Assembly

No 2. — Genève, le mardi 12 décembre 1939

No. 2. — Geneva, Tuesday, December 12th, 1939

COMMUNICATIONS A LA RÉDACTION DU
JOURNAL

Les textes à insérer dans le *Journal* doivent être adressés à M. F.-G. Berthoud, rédacteur en chef, bureau 476 (Tél. 2720), Bâtiment du Secrétariat.

COMMUNICATIONS TO THE EDITOR OF THE
JOURNAL

Material for inclusion in the *Journal* should be addressed to the Editor, Mr. F. G. Berthoud, Room 476 (Tel. 2720), League of Nations Building.

SOMMAIRE

	Pages
I. Programme des séances	7
II. Secrétariat des Comités de l'Assemblée	7
III. Première séance du Bureau de l'Assemblée	7
IV. Première séance du Comité pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais	8
V. Documents distribués aux délégués	9

CONTENTS

	Page
I. Programme of Meetings	7
II. Secretariat of Committees of the Assembly	7
III. First Meeting of the General Committee of the Assembly	7
IV. First Meeting of the Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal	8
V. Documents distributed to Delegates	9

I. PROGRAMME DES SÉANCES

MARDI 12 DÉCEMBRE 1939

Quatrième Commission 10 heures, Salle III.

Comité pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais 10 h. 30, Salle VIII.

Commission spéciale pour l'étude du rapport Bruce 11 heures, Salle VII.

Commission permanente des mandats 11 heures, Salle V.

II. SECRETARIAT DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE

Quatrième Commission M. BIELER.
Commission spéciale pour l'étude du rapport Bruce M. CHARRON.
Comité pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais M. AGHNIDES.

III. BUREAU DE L'ASSEMBLÉE: PREMIÈRE SÉANCE

Le Bureau de l'Assemblée s'est réuni hier lundi 11 décembre 1939, à 15 heures, sous la présidence de M. HAMBRO (Norvège).

Il a chargé le Président de soumettre à l'Assemblée les propositions suivantes:

I. PROGRAMME OF MEETINGS

TUESDAY, DECEMBER 12TH, 1939

Fourth Committee 10 a.m., Room III.

Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal 10.30 a.m., Room VIII.

Special Committee for the Examination of the Bruce Report 11 a.m., Room VII.

Permanent Mandates Commission 11 a.m., Room V.

II. SECRETARIAT OF COMMITTEES OF THE ASSEMBLY

Fourth Committee Mr. BIELER.
Special Committee for the Examination of the Bruce Report M. CHARRON.
Committee for the Study of Finnish Government's Appeal M. AGHNIDES.

III. GENERAL COMMITTEE OF THE ASSEMBLY: FIRST MEETING

The General Committee of the Assembly met yesterday, December 11th, 1939, at 3 p.m. under the chairmanship of M. HAMBRO (Norway).

It instructed its Chairman to lay the following proposals before the Assembly:

1. Ordre du jour de l'Assemblée.

L'ordre du jour de la session actuelle comprendra les points ci-après:

- 1. Différend entre l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la Finlande: Appel du Gouvernement finlandais.
- 2. Election de Membres non permanents du Conseil.
- 3. Questions budgétaires et administratives: Rapport de la quatrième Commission.
- 4. Le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social: Rapport du Comité spécial (document A.23.1939).

2. Election de juges à la Cour permanente de Justice internationale.

Etant donné les circonstances actuelles, le Bureau croit qu'il y aurait lieu de ne pas procéder, au cours de la présente session, au renouvellement de la Cour permanente de Justice internationale. D'ailleurs, aux termes du Statut (article 13, paragraphe 3), en l'absence d'un tel renouvellement, les juges actuels restent en fonctions.

3. Questions économiques et sociales.

Une commission spéciale de l'Assemblée examinera le rapport du Comité Bruce.

4. Election de Membres non permanents du Conseil.

Le Bureau a approuvé certaines propositions concernant la procédure de l'Assemblée.

5. Examen du rapport de la quatrième Commission.

Le Président fixera la date de la discussion, par l'Assemblée, du rapport de la quatrième Commission.

6. Appel du Gouvernement finlandais.

Un Comité chargé d'examiner la question de l'appel du Gouvernement finlandais sera constitué immédiatement. Les délégations dont un membre n'aura pas été désigné pour faire partie de ce Comité auront le droit, sur leur demande, de se faire représenter à ses discussions.

IV. PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ POUR L'ÉTUDE DE L'APPEL DU GOUVERNEMENT FINLANDAIS

Le Comité pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais s'est réuni le 11 décembre après la séance plénière de l'Assemblée tenue dans l'après-midi. Il a choisi comme président M. DA MATTA (Portugal).

Le Secrétaire général a exposé les dispositions du Pacte qui, vu les termes de la requête finlandaise, sont applicables en l'espèce.

Le REPRÉSENTANT DE LA SUÈDE a ensuite proposé que, sans interrompre les travaux de la Commission, on décide d'adresser un urgent appel aux Gouvernements de l'Union des Républiques soviétiques socialistes et de Finlande, recommandant la cessation immédiate des hostilités et l'ouverture de négociations sous la médiation de l'Assemblée pour le rétablissement de la paix.

1. Agenda of the Assembly.

The agenda of the present session will include the following items:

- 1. Dispute between the Union of Soviet Socialist Republics and Finland: Appeal of the Finnish Government.
- 2. Election of Non-permanent Members of the Council.
- 3. Budgetary and Administrative Questions: Report of the Fourth Committee.
- 4. The Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs: Report of the Special Committee (document A.23.1939).

2. Election of the Judges to the Permanent Court of International Justice.

In view of existing circumstances, the General Committee considers that the Assembly should not proceed at its present session with the renewal of the membership of the Permanent Court of International Justice. According to the Statute (Article 13, paragraph 3), the present judges continue to discharge their functions if their places have not been filled.

3. Economic and Social Questions.

A special Committee of the Assembly will examine the report of the Bruce Committee.

4. Election of Non-permanent Members of the Council.

The General Committee approved certain proposals concerning the procedure of the Assembly.

5. Examination of the Report of the Fourth Committee.

The President will fix the date of the discussion by the Assembly of the report of the Fourth Committee.

6. Appeal of the Finnish Government.

A Committee to consider the question of the Finnish Government's appeal will be constituted immediately. Delegations of which a member has not been appointed to the Committee will have the right, if they so request, to be represented at its discussions.

IV. COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE FINNISH GOVERNMENT'S APPEAL: FIRST MEETING

The Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal met on December 11th after the plenary meeting of the Assembly held during the afternoon and appointed M. DA MATTA (Portugal) as Chairman.

The Secretary-General outlined the provisions of the Covenant which, in view of the terms of the Finnish appeal, are applicable to the case.

The REPRESENTATIVE OF SWEDEN then proposed that, without interrupting the work of the Committee, it should be decided to address an urgent appeal to the Governments of the Union of Soviet Socialist Republics and Finland recommending the immediate cessation of hostilities and the opening of negotiations through the mediation of the Assembly for the restoration of peace.

Après une courte délibération, un télégramme a été expédié au Gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques socialistes et la prochaine séance fixée au mardi 12 décembre, à 10 h. 30.

**V. DOCUMENTS DISTRIBUÉS
AUX DÉLÉGUÉS LE 11 DÉCEMBRE**

Liste provisoire des Délégués et Membres des délégations.

Premier Addendum à cette liste.

A.6.1939. Annexe I. Addendum. Ratification des accords et conventions conclus sous les auspices de la Société des Nations.

A.27.1939.V. Cour permanente de Justice internationale: Election des Membres de la Cour pour la période du 1^{er} janvier 1940 au 31 décembre 1948. Liste des candidats désignés par les groupes nationaux.

A.31.1939.V. Cour permanente de Justice internationale: Note sur la procédure à suivre dans l'élection.

A.32.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Documents divers.

Corrigendum au document ci-dessus.

A.33.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Documentation supplémentaire transmise au Secrétaire général par le délégué de la Finlande.

A.34.1939. Election des Membres non permanents du Conseil: Retrait de la candidature de la Lituanie.

A.35.1939. Projet d'ordre du jour de l'Assemblée: Proposition du Bureau.

Journal de l'Assemblée, n° 1.

Résumé de la sixième séance de la quatrième Commission.

After a short discussion, a telegram was despatched to the Government of the Union of Soviet Socialist Republics and the next meeting fixed for Tuesday, December 12th, at 10.30 a.m.

**V. DOCUMENTS DISTRIBUTED TO
DELEGATES ON DECEMBER 11th**

Provisional List of Delegates and Members of Delegations.

First Addendum to this List.

A.6.1939. Annex I. Addendum. Ratification of Agreements and Conventions concluded under the auspices of the League of Nations.

A.27.1939.V. Permanent Court of International Justice: Election of the Members of the Court for the period January 1st, 1940, to December 31st, 1948. List of Candidates nominated by the National Groups.

A.31.1939.V. Permanent Court of International Justice: Note on the Procedure to be followed in the Election.

A.32.1939.VII. Appeal by the Finnish Government: Various documents.

Corrigendum to the above.

A.33.1939.VII. Appeal by the Finnish Government: Supplementary documentation transmitted to the Secretary-General by the delegate of Finland.

A.34.1939. Election of the Non-permanent Members of the Council: Withdrawal of the Candidature of Lithuania.

A.35.1939. Draft Assembly Agenda: General Committee's Proposal.

Journal of the Assembly No. 1.

Summary of the Sixth Meeting of the Fourth Committee.

JOURNAL

de la Vingtième Session
de l'Assemblée

of the Twentieth Session
of the Assembly

N° 3. — Genève, le mercredi 13 décembre 1939

No. 3. — Geneva, Wednesday, December 13th,
1939

COMMUNICATIONS A LA RÉDACTION DU JOURNAL

Les textes à insérer dans le *Journal* doivent être adressés à M. F.-G. Berthoud, rédacteur en chef, bureau 476 (Tél. 2720), Bâtiment du Secrétariat.

COMMUNICATIONS TO THE EDITOR OF THE JOURNAL

Material for inclusion in the *Journal* should be addressed to the Editor, Mr. F. G. Berthoud, Room 476 (Tel. 2720), League of Nations Building.

SOMMAIRE

	Pages
I. Programme des séances	11
II. Comité spécial pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais: Deuxième séance	12
III. Comité spécial pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais: Troisième séance	13
IV. Commission pour les questions économiques et sociales: Première séance	13
V. Commission pour les questions économiques et sociales: Deuxième séance	14
VI. Visa de transit à travers la France	17
VII. Documents distribués aux délégués	17

CONTENTS

	Page
I. Programme of Meetings	11
II. Special Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal: Second Meeting	12
III. Special Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal: Third Meeting	13
IV. Committee on Economic and Social Questions: First Meeting	13
V. Committee on Economic and Social Questions: Second Meeting	14
VI. Transit Visa through France	17
VII. Documents distributed to Delegates	17

I. PROGRAMME DES SÉANCES

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE

*le mercredi 13 décembre 1939, à 10 heures,
dans la Salle des Assemblées.*

ORDRE DU JOUR

1. Appel du Gouvernement finlandais: Proposition de la délégation d'Argentine.
2. Procédure pour l'élection des Membres non permanents du Conseil: Propositions du Bureau.
3. (Eventuellement.) Election de trois Membres non permanents du Conseil.
4. Proposition concernant le maintien provisoire des deux sièges non permanents créés par le Conseil et l'Assemblée en 1936.

Note importante.

Le Président de l'Assemblée a l'intention de soumettre à l'approbation de l'Assemblée les propositions du Bureau exposées dans sa note du 11 décembre (document A.38.1939). Si l'Assemblée donne son approbation à la procédure préconisée par le Bureau, cette dernière entrerait immédiatement en vigueur et l'Assemblée pourrait procéder, au cours de la même séance, à l'élection de trois Membres non permanents du Conseil. Elle examinerait ensuite la question du main-

I. PROGRAMME OF MEETINGS

THIRD PLENARY MEETING OF THE ASSEMBLY

*Wednesday, December 13th, 1939, at 10 a.m.,
in the Assembly Hall.*

AGENDA

1. Appeal of the Finnish Government: Proposal of the Argentine Delegation.
2. Procedure for the Election of the Non-permanent Members of the Council: Proposals of the General Committee.
3. (If so decided) Election of Three Non-permanent Members of the Council.
4. Proposal regarding the Provisional Maintenance of the Two Non-permanent Seats created by the Council and the Assembly in 1936.

Important Notice.

It is the President's intention to submit to the Assembly for approval the General Committee's proposals set out in his note of December 11th (document A.38.1939). If the Assembly agrees to the procedure suggested by the General Committee, that procedure will come into effect at once, and the Assembly might go on to elect three non-permanent Members of the Council at the same meeting. It would then consider the question of the provisional maintenance of the

tien provisoire des deux sièges créés par une résolution du Conseil en 1936.

A ce propos, le Président soumettra à l'approbation de l'Assemblée le projet de résolution suivant:

« L'Assemblée:

« Déclare qu'il est désirable que, pour la période commençant lors de l'élection des Membres non permanents du Conseil à la session de l'Assemblée de 1939 et prenant fin lors de l'élection des dits Membres non permanents en 1942, le nombre des sièges non permanents au Conseil soit provisoirement maintenu à onze; et

« Invite le Secrétaire général à porter cette résolution à la connaissance du Conseil. »

* * *

Le COMITÉ SPÉCIAL POUR L'ÉTUDE DE L'APPEL DU GOUVERNEMENT FINLANDAIS se réunira dans la salle VIII, après la fin de la séance plénière de l'Assemblée.

* * *

La COMMISSION SPÉCIALE POUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES se réunira dans la salle VII, soit après la séance plénière de l'Assemblée, soit dans l'après-midi. L'heure exacte de la séance sera annoncée par le Président de l'Assemblée.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DES MANDATS (séance privée), 10 h. 15, Salle D 2.

II. COMITÉ SPÉCIAL POUR L'EXAMEN DE L'APPEL DU GOUVERNEMENT FINLANDAIS: DEUXIÈME SÉANCE

Le Comité spécial de l'Assemblée, siégeant sous la présidence de M. DA MATTA (Portugal), a commencé hier le 12 décembre 1939, à 10 h. 30, l'examen de la première partie de son projet de rapport à l'Assemblée. Cette partie du rapport a trait aux circonstances du différend qui ont précédé la rupture entre l'U.R.S.S. et la Finlande.

M. CREMINS (Irlande), après s'être référé à des déclarations antérieures de la délégation irlandaise, faites notamment lors de l'admission de l'U.R.S.S. dans la Société des Nations, déclare que l'appel de la Finlande soulève des questions complexes. En des temps normaux, la plupart des Etats n'auraient pas de peine à définir leur politique, mais les circonstances sont exceptionnelles, surtout pour un petit pays situé loin du théâtre du conflit. Il tiendra compte, avant tout, des vues de la Finlande et de celles des pays voisins de la Finlande. Il a donc été heureux de se rallier la veille à la proposition de M. Undén en faveur d'un effort de conciliation et de la cessation des hostilités.

Une fois terminé l'examen en première lecture du projet du Comité spécial, celui-ci, sur la proposition de M. CHAMPETIER DE RIBES (France) décide d'en communiquer le texte au représentant de la Finlande pour d'éventuelles observations de fait.

Le Comité décida ensuite qu'une seconde partie serait préparée sur la situation de droit entre la Finlande et l'U.R.S.S., rappelant notamment les divers accords existant entre les deux pays.

two seats created by a resolution of the Council in 1936.

The President will submit for the Assembly's approval, in this connection, the following draft resolution:

" The Assembly:

" Declares that it is desirable that, for the period beginning with the election of the non-permanent Members of the Council at the 1939 session of the Assembly and ending with the election of the non-permanent Members in 1942, the number of non-permanent seats on the Council should provisionally remain at eleven; and

" Requests the Secretary-General to bring this resolution to the knowledge of the Council."

* * *

The SPECIAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE FINNISH GOVERNMENT'S APPEAL will meet in Room VIII after the end of the plenary meeting of the Assembly.

* * *

The COMMITTEE ON ECONOMIC AND SOCIAL QUESTIONS will meet in Room VII either after the plenary meeting of the Assembly or in the afternoon. The exact time of the meeting will be announced by the President of the Assembly.

* * *

PERMANENT MANDATES COMMISSION (Private Meeting): 10.15 a.m., Room D.2.

II. SPECIAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE FINNISH GOVERNMENT'S APPEAL: SECOND MEETING

The Special Assembly Committee, under the chairmanship of M. DA MATTA (Portugal), began yesterday, December 12th, at 10.30 a.m., its examination of a draft of the first part of its report to the Assembly. This section dealt with the circumstances of the dispute which preceded the rupture between the U.S.S.R. and Finland.

Mr. CREMINS (Ireland), after referring to previous statements by the Irish delegation, in particular those made on the occasion of the admission of the U.S.S.R. to the League, said that the Finnish Government's appeal raised complex questions. In normal times, most States had no difficulty in defining their policy, but the present circumstances were exceptional, especially for a small country situated far from the scene of the conflict. He was anxious mainly to take into account the views of Finland and of the neighbouring countries. He had therefore been happy on the previous day to support the proposal made by M. Undén concerning an effort for conciliation and the cessation of hostilities.

After a first reading of the draft before it, the Committee, on a proposal by M. CHAMPETIER DE RIBES (France), decided to communicate the text to the representative of Finland for any observations of fact which he might wish to make.

The Committee then decided that a second section should be prepared concerning the legal situation between Finland and the U.S.S.R., recalling, in particular, the various agreements in existence between the two countries.

III. COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDE L'APPEL DU GOUVERNEMENT FINLAN- DAIS: TROISIÈME SÉANCE

Le Comité spécial réuni hier 12 décembre, à 17 h. 30, sous la présidence de M. DA MATTA (Portugal), a examiné la seconde partie de son projet de rapport. Celle-ci a trait à la situation de droit résultant des engagements liant l'U.R.S.S. et la Finlande, ainsi qu'à l'attitude et aux actes des deux Gouvernements au cours des deux dernières semaines, compte tenu de ces engagements internationaux.

Après un échange d'observations auquel prennent part M. PAUL-BONCOUR (France), M. BUTLER (Royaume-Uni), M. UNDÉN (Suède), le PRÉSIDENT et le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. BENAVIDES (Uruguay) fait, au nom de son Gouvernement, une déclaration qui est communiquée à l'Assemblée.

IV. COMMISSION POUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES: PREMIÈRE SÉANCE

La Commission pour les questions économiques et sociales s'est réunie hier 12 décembre 1939, à 11 heures, et a choisi comme président M. BOURQUIN (Belgique).

Elle a commencé l'étude du rapport du Comité spécial qui a formulé certaines propositions tendant au développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social.

Le PRÉSIDENT exprime le regret que M. Bruce, qui a présidé le Comité spécial et dont le nom est attaché au rapport présenté aujourd'hui, soit empêché d'être à Genève. M. Bourquin rappelle que la création du Comité trouve son origine dans une suggestion du Secrétaire général qui, en mai dernier, proposa au Conseil de mettre à l'étude le problème du développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social.

L'orateur souligne ensuite que la Société des Nations a obtenu de réels succès et rendu de grands services dans l'étude des questions techniques. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur l'activité politique de la Société des Nations, on est généralement d'avis que ses activités économiques et sociales doivent être développées.

Le Comité Bruce, chargé de rechercher le moyen de les développer, s'est rendu compte que le mécanisme de la Société des Nations pouvait être utilement révisé. Il est apparu notamment que le Conseil, jusqu'à présent chargé de diriger ces travaux, est parfois trop absorbé par d'autres tâches; c'est pourquoi il a semblé que la direction des activités relatives aux problèmes économiques et sociaux pourrait être assumée par un comité spécial.

Le Président donne ensuite quelques précisions sur la manière dont le Comité Bruce conçoit la composition et le fonctionnement de ce *Comité central pour les questions économiques et sociales*.

D'autre part, il souligne que les travaux de la Société des Nations dans le domaine économique et social débordent sensiblement le cadre même de la Société des Nations. A ces travaux prennent en effet part des personnalités appartenant à des pays non membres de la Société des Nations; certains d'entre eux — et en particulier les Etats-Unis d'Amérique — ont témoigné l'intérêt qu'ils portent à cette activité de la Société des Nations. C'est pourquoi il a semblé au Comité Bruce qu'il y aurait lieu de les associer à la direction de cette activité. L'orateur attire l'attention sur les passages du rapport qui montrent comment le Comité conçoit que cette collaboration pourrait être organisée.

III. SPECIAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE FINNISH GOVERNMENT'S APPEAL: THIRD MEETING

The Special Committee, yesterday, December 12th, at 5.30 p.m., under the chairmanship of M. DA MATTA (Portugal), examined the second part of its draft report. This relates to the legal situation resulting from the engagements binding on the U.S.S.R. and Finland and the attitude and actions of the two Governments during the past two weeks in the light of these international obligations.

After an exchange of observations, in which M. PAUL-BONCOUR (France), Mr. BUTLER (United Kingdom), M. UNDÉN (Sweden), the CHAIRMAN and the SECRETARY-GENERAL took part, M. BENAVIDES (Uruguay) made a statement on behalf of his Government which is being communicated to the Assembly.

IV. COMMITTEE ON ECONOMIC AND SOCIAL QUESTIONS: FIRST MEETING

The Committee on Economic and Social Questions met yesterday, December 12th, at 11 a.m., and appointed M. BOURQUIN (Belgium) Chairman.

The Committee began its examination of the report of the Special Committee which contained certain proposals aiming at the development of international co-operation in economic and social affairs.

The CHAIRMAN regretted that Mr. Bruce, who had presided over the Special Committee and whose name was attached to the report now submitted, was prevented from coming to Geneva.

M. Bourquin recalled that the creation of the Committee originated in a suggestion by the Secretary-General in May last to the Council that a study should be made of the problem of the development of international co-operation in economic and social affairs.

He also pointed out that the League had achieved real success and rendered important services in the study of technical questions. Whatever one's opinion might be concerning the political activities of the League, the opinion was generally held that the economic and social activities should be developed.

The Bruce Committee, which had been appointed to investigate the means of developing them, had noted that a revision of the League machinery might usefully be effected. In particular, it appeared that the Council, which had hitherto been responsible for directing work of this kind, was often too much occupied with other tasks; for this reason, it seemed that the direction of the activities relating to economic and social problems might be taken over by a special committee.

The Chairman gave some details concerning the Bruce Committee's conception of the composition and working of this "*Central Committee for Economic and Social Questions*".

Further, he emphasised that the League's work in economic and social matters extended to a considerable degree beyond the framework of the League itself. There were, in fact, taking part in this work persons who belonged to countries which were not members of the League; some of these countries—especially the United States of America—had given evidence of their interest in this side of the League's activities. It had therefore seemed to the Bruce Committee that they should be associated in the direction of the activities in question. The speaker wished to draw attention to the passages in the report which showed how the Committee thought such collaboration might be organised.

En terminant, il fait ressortir que, si les idées formulées dans le rapport Bruce sont évidemment orientées vers l'avenir, elles ont cependant aussi un caractère d'actualité. En effet, à l'heure actuelle, certains Etats se détournent de la Société des Nations, en raison de son activité politique. La Commission n'a pas à examiner si ces défections sont justifiées, mais elle peut constater qu'au contraire les activités d'ordre économique et social intéressent davantage la généralité des pays. C'est pourquoi il est important que, même dans l'état actuel des choses, le développement de ces activités retienne l'attention.

M. CREMINS (Irlande) rend hommage au travail accompli par le Comité Bruce. Il considère que la création du Comité central constituerait un très réel progrès. Il estime que l'on devrait s'inspirer de l'exemple de l'Organisation internationale du Travail et avoir, à côté des représentants des gouvernements, des représentants d'employeurs et d'ouvriers. Après avoir énuméré les diverses catégories de questions dont le Comité central aura à s'occuper, il fait ressortir que toutes ces questions intéressent autant ces deux grands corps constitués internationalement: les employeurs et les ouvriers, qu'ils font les gouvernements. Il expose comment il conçoit cette collaboration.

M. McDUGALL (Australie) observe que le rapport est bref, clair et précis et que les explications que vient de fournir le Président ont bien mis en lumière les points principaux.

Il fait toutefois ressortir que, dans les circonstances présentes, cette nécessité d'une action internationale dans le domaine économique et social — nécessité que le Comité spécial a soulignée — est plus urgente que jamais, car la guerre va certainement rendre plus aigus certains problèmes qui ne peuvent être résolus que par une action internationale. Il relève qu'il y a quelques jours, le Directeur adjoint du Bureau international du Travail a, devant la quatrième Commission, rappelé la situation qui existait au lendemain de la précédente guerre. Il faut, dit-il, prévoir que, après les événements actuels, l'on se trouvera de nouveau devant la nécessité urgente de donner des satisfactions aux masses de travailleurs.

D'autre part, M. McDougall est d'avis qu'il y a lieu d'éduquer l'opinion publique, de lui faire comprendre l'utilité de la collaboration internationale dans le domaine économique et social. A cet égard, les discussions à l'Assemblée de la Société ne suffisent point, ni les débats devant le Conseil. Trop souvent l'Assemblée et le Conseil sont préoccupés par d'autres questions et c'est pourquoi la proposition de créer le Comité central est du plus haut intérêt. Le Comité Bruce a estimé qu'il serait utile d'associer les organisations de travailleurs à l'œuvre économique et sociale de la Société. De même, il n'a pas perdu de vue la nécessité d'une meilleure collaboration avec les organes appropriés de l'Organisation internationale du Travail, mais tout en admettant la nécessité d'associer au futur Comité central les organisations ouvrières, l'orateur ne va pas jusqu'à croire, comme le fait M. Cremins, qu'il y aurait lieu d'y faire représenter les employeurs comme tels. Il préférerait une représentation des grandes organisations de la production (agriculture, commerce, industrie, entreprises de navigation, etc.).

**V. COMMISSION POUR LES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES:
DEUXIÈME SÉANCE**

La Commission des questions économiques et sociales s'est réunie hier 12 décembre, à 15 h. 30, sous la présidence de M. BOURQUIN (Belgique) et a continué l'examen du rapport Bruce.

In conclusion, M. Bourquin pointed out that, although the ideas put forward in the Bruce report obviously looked to the future, they were nevertheless also of interest at the present time. Certain States were turning away from the League at the moment on account of its political activities. It was not for the present Committee to examine whether these withdrawals were justified, but it could note that the League's economic and social activities were of greater interest to most countries. For that reason, it was important that, even in the present state of affairs, attention should be paid to the development of those activities.

Mr. CREMINS (Ireland) expressed his appreciation of the work of the Bruce Committee. He considered that the setting-up of the Central Committee would be a real advance. He thought that the example of the International Labour Organisation should be followed and representatives of employers and workers sit side by side with the Government representatives. He enumerated the various categories of questions which the Central Committee would have to deal with, showing that all these questions were of as great interest to those two internationally constituted bodies, the employers and the workers, as to Governments. He described his conception of such collaboration.

Mr. McDUGALL (Australia) remarked that the report was brief, clear and precise and that the explanations just given by the Chairman had brought out the principal points.

He wished, nevertheless, to point out that, in present circumstances, the necessity for international action on economic and social matters, which had been emphasised by the Special Committee, was more urgent than ever, for the war would certainly render more acute certain problems which could only be solved by international action. Mr. McDougall reminded the Committee that, several days previously, the Deputy Director of the International Labour Office had reminded the Fourth Committee of the situation which existed immediately after the last war. It was to be foreseen that, after the events now taking place, they would again find themselves faced with the urgent necessity of giving satisfaction to the masses of workers.

Furthermore, he thought that public opinion must be educated to realise the utility of international collaboration in economic and social matters. In this connection, the discussions before the Assembly of the League or before the Council were not sufficient. Too often the Assembly and the Council were pre-occupied with other questions; that was why the proposal to set up the Central Committee was of the greatest interest. The Bruce Committee was of opinion that it would be useful to associate workers' organisations in the economic and social work of the League. In addition, the necessity for closer collaboration with the appropriate organs of the International Labour Organisation had not been lost sight of. While agreeing that the workers' organisations should be associated with the future Central Committee, he did not go so far as to think, as did Mr. Cremins, that employers as such should be represented. He would prefer a representation of the great productive organisations (agriculture, trade, industry, navigation undertakings, etc.).

**V. COMMITTEE ON ECONOMIC
AND SOCIAL QUESTIONS:
SECOND MEETING**

The Committee on Economic and Social Questions, meeting yesterday, December 12th, at 3.30 p.m., under the chairmanship of M. BOURQUIN (Belgium), continued its examination of the Bruce report.

M. PHELAN (Directeur adjoint du Bureau international du Travail) relève certaines observations formulées par M. McDougall. Il craint que ces remarques n'aient représenté d'une façon incomplète le rôle des employeurs au sein de l'Organisation internationale du Travail. Il estime que la représentation des employeurs au sein du Comité central prévu par le rapport Bruce serait aussi nécessaire que celle des ouvriers.

M. BUTLER (Royaume-Uni) rend hommage à l'œuvre accomplie par le Comité Bruce, dont le rapport a éveillé de l'intérêt dans son pays. Il considère que la mise sur pied du Comité central doit être considérée comme une étape vers une meilleure organisation économique du monde et comme une tentative d'assurer plus de bien-être social. L'orateur estime qu'il convient de laisser au Bureau de l'Assemblée le soin de procéder à cette constitution en s'inspirant des leçons de l'expérience. Puis, il souligne l'intérêt que présente la tentative d'associer à l'œuvre économique et sociale certains Etats non membres. Il rappelle que quelques-uns de ceux-ci, et en particulier les Etats-Unis d'Amérique, ont déjà témoigné leur sympathie à cet égard.

L'orateur souligne aussi la nécessité d'une bonne coordination du travail avec celui du Bureau international du Travail.

Le baron DE VOS VAN STEENWYK (Pays-Bas) se déclare d'accord avec les observations formulées par le représentant de l'Australie. Il considère qu'il est utile d'amener le plus grand nombre possible de pays à collaborer à l'œuvre économique et sociale de la Société. Le Gouvernement des Pays-Bas attache une importance particulière à l'universalité des efforts accomplis dans ce domaine.

Le comte CARTON DE WIART (Belgique) se rallie à son tour à l'opinion des auteurs du rapport. Il attire l'attention sur la complexité du problème qui consiste à constituer le Comité central. L'énumération des diverses activités dont ce Comité central aura le contrôle constitue à cet égard une indication. On a envisagé d'y faire entrer des personnalités telles que des ministres des Finances, des ministres de l'Economie ou du Commerce. L'orateur ne s'étonne pas que, dans l'ensemble des questions dévolues à ce Comité, on attache une importance particulière aux questions économiques.

Cependant, il désire insister spécialement sur l'intérêt qui s'attache à l'œuvre sociale et humanitaire. Il mentionne à cet égard un certain nombre de problèmes qui ont été examinés, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance. L'orateur regrette qu'il n'ait pas été jusqu'ici possible de mettre sur pied la *Revue des Questions sociales et humanitaires* dont une précédente Assemblée avait envisagé la publication.

L'orateur se rallie aux observations du délégué du Royaume-Uni en ce qui concerne la collaboration des Etats non membres et la nécessité d'intéresser l'opinion universelle au travail de la Société. Il faut comprendre là-dedans cette moitié au moins de l'humanité que constituent les femmes. Celles-ci s'intéressent vivement aux questions sociales.

M. Wellington Koo (Chine) rend hommage à l'œuvre de la Société des Nations dans le domaine économique et social. Ensuite, il attire spécialement l'attention sur le travail accompli par la Société en matière de lutte contre les stupéfiants. Son pays est particulièrement intéressé à ce travail, ainsi que de nombreux autres pays et certains Etats non membres, tels que les Etats-Unis d'Amérique, qui ont activement collaboré à la Commission de l'opium.

L'orateur rappelle également les efforts accomplis par la Société des Nations pour fournir au Gouvernement chinois un appui dans les différents domaines techniques, dans la pénible situation où l'a mis l'agression dont il est victime.

Mr. PHELAN (Deputy Director of the International Labour Office) referred to some observations made by Mr. McDougall. He feared that those remarks had represented the part played by the employers in the International Labour Organisation in an incomplete manner. He felt that the representation of the employers on the Central Committee mentioned in the Bruce report would be as useful as that of the workers.

Mr. BUTLER (United Kingdom) paid a tribute to the work of the Bruce Committee, whose report had aroused considerable interest in his own country. He considered that the setting-up of the Central Committee must be regarded as a step towards a better economic organisation of the world and an attempt to improve social well-being. Mr. Butler considered that they should leave the General Committee of the Assembly to proceed to this constitution, profiting from the lessons of experience. He emphasised the interest of the attempt to associate certain non-member States in the economic and social work. Some of these, in particular the United States of America, had already demonstrated their sympathy in this connection.

The speaker also dwelt on the necessity for satisfactory co-ordination of the work with that of the International Labour Office.

Baron DE VOS VAN STEENWYK (Netherlands) was in agreement with the observations made by the representative of Australia. He thought that it was advisable to bring about the collaboration of the greatest possible number of States in the economic and social work of the League. The Government of the Netherlands attached special importance to the universality of the efforts made in this sphere.

Count CARTON DE WIART (Belgium) also agreed with the opinion of the authors of the report. He drew attention to the complexity of the problem of setting up the Central Committee. The enumeration of the various activities of which this Central Committee would be in control gave some indication in this connection. It had been proposed to include on the Central Committee persons such as finance ministers, ministers of economy or of trade. He was not surprised that, among the body of questions allocated to this Committee, special importance should be attached to economic questions.

He wished, however, to insist particularly on the value of the social and humanitarian work. He mentioned a certain number of problems which had been examined, especially with regard to child welfare. The speaker mentioned his regret that it had not yet been possible to bring into being the *Review of Social and Humanitarian Questions* of which an earlier Assembly had proposed the publication.

Count Carton de Wiart was in agreement with the observations made by the delegate of the United Kingdom concerning the collaboration of non-member States and the necessity for interesting universal opinion in the work of the League. That opinion must include the views of women, who constituted a least half of humanity and were keenly interested in social questions.

M. Wellington Koo (China) spoke with appreciation of the work of the League in economic and social matters. He also drew particular attention to the work accomplished by the League in the campaign against narcotics. His country was specially interested in this work, which was also of concern to a number of other countries, including certain non-member States, such as the United States of America, which had actively co-operated with the Opium Committee.

M. Wellington Koo also recalled the League's efforts to collaborate with the Chinese Government in different fields, in order to assist his country in the distressing situation in which it had been placed by the aggression of which it was a victim.

M. RIVE (Canada) considère le rapport Bruce comme un excellent travail et déclare que son Gouvernement est disposé à soutenir tout effort destiné à associer le plus grand nombre d'Etats, membres ou non de la Société des Nations, à l'œuvre économique et sociale.

Il croit avec le délégué de l'Irlande que la liaison avec le Bureau international du Travail serait mieux assurée par la représentation des employeurs et des ouvriers que par la présence aux séances du Comité central de fonctionnaires du Bureau international du Travail.

Parlant de l'activité relative à la lutte contre les stupéfiants, il fait remarquer que ce travail est d'une nature assez différente du reste du travail envisagé pour le Comité central. Il s'agit ici plutôt d'administrer les conventions internationales, et l'orateur se demande s'il y a lieu de placer une telle organisation sous le contrôle du Comité central.

Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'il a seulement été envisagé de mettre sous le contrôle du Comité central la partie du travail relative aux stupéfiants, qui se trouve actuellement contrôlée par le Conseil. Il existe, en outre, un Comité permanent de l'opium qui est indépendant du Conseil et doit l'être aussi du Comité central.

M. ARCHIMBAUD (France) se rallie aux observations formulées par le délégué britannique. Il croit que c'est au Bureau de l'Assemblée qu'il incombe de constituer le Comité central et il souligne l'importance d'une bonne liaison avec le Bureau international du Travail, tout en laissant à ce Bureau son autonomie.

M. BORBERG (Danemark) déclare que son pays s'intéresse très vivement à la collaboration internationale et se rallie à toutes les propositions faites.

En ce qui concerne la composition du Comité central, il fait ressortir que, pour que ce comité ait le maximum possible d'autorité, il importe que les Etats membres soient directement associés à ses travaux. Il estime que, pour ce qui est du nombre des Etats appelés à faire partie de ce Comité central, on pourrait, après l'avoir constitué provisoirement, laisser à l'Assemblée, l'année prochaine, le soin de voir s'il y a lieu d'augmenter le nombre de ses membres.

M. COSTA DU RELS (Bolivie) éprouve, de même que le délégué de la Belgique, la crainte de voir que l'intérêt que présentent les questions économiques et financières fasse reléguer à l'arrière-plan certaines autres questions. Il en est ainsi notamment du problème des réfugiés. Il souligne, d'autre part, que les questions qui seront du ressort du Comité central intéressent vivement les pays d'outre-mer. Dans ces pays, l'opinion publique n'est pas persuadée de l'utilité de certains travaux techniques, aussi il est extrêmement utile que l'on organise, dans les divers pays du monde, des conférences et des réunions de comités, comme la Conférence qui, à Buenos-Aires, a récemment groupé les représentants de Comités nationaux de l'alimentation. Il signale aussi la bonne impression qu'a faite dans son pays la visite d'un expert financier délégué par la Société des Nations.

M. POLYCHRONIADIS (Grèce) s'associe à l'hommage rendu aux auteurs du rapport Bruce. Il est vrai que, dans l'ensemble du problème économique, on comprend les problèmes agricoles; mais l'orateur craint que, comme il arrive très souvent, on n'ait tendance à accorder une place prépondérante à l'industrie et au commerce. Il demande que l'on ne perde pas de vue l'opportunité d'une équitable représentation du monde agricole et rural.

Le DUC DE DEVONSHIRE (Royaume-Uni) constate que les divers orateurs ont apporté leur adhésion au rapport du Comité Bruce. Il estime que, dans ces

Mr. RIVE (Canada) considered that the Bruce report was an excellent piece of work and declared that his Government was prepared to support all efforts towards associating the greatest possible number of States, whether Members of the League or not, in the economic and social work.

He agreed with the delegate of Ireland that liaison with the International Labour Office would be better assured by the representation of employers and workers than by the presence of officials of the International Labour Office at meetings of the Central Committee.

Referring to the work relating to the anti-narcotic campaign, he remarked that that work differed considerably from the rest of the work which it was proposed to entrust to the Central Committee. In that case, it was more a matter of administering international conventions, and he wondered if it was desirable to place such an organisation under the control of the Central Committee.

The CHAIRMAN said that it had merely been proposed to give the Central Committee control over that part of the narcotic work which was at present under the control of the Council. There was, in addition, a Permanent Opium Board which was independent of the Council and must be independent of the Central Committee.

M. ARCHIMBAUD (France) agreed with the remarks made by the United Kingdom delegate. He thought that it would be proper for the General Committee of the Assembly to constitute the Central Committee, and he emphasised the importance of satisfactory liaison with the International Labour Office, while leaving its autonomy to that Office.

M. BORBERG (Denmark) stated that his country was deeply interested in international collaboration and supported all the proposals which had been made.

With regard to the composition of the Central Committee, he emphasised that, in order to bestow on this Committee the greatest possible authority, the States Members should be directly associated with it. On the subject of the number of States forming part of the Central Committee, he felt that they might, after having constituted it provisionally, leave it to the Assembly to decide next year whether the number of members should be increased.

M. COSTA DU RELS (Bolivia) shared the Belgian delegate's fear that the interest of certain economic and financial questions might cause other questions to be pushed into the background. This was particularly the case with the problem of refugees. He stressed the fact that the questions which were within the province of the Central Committee were of deep interest to the overseas countries. In these countries, public opinion was not persuaded of the utility of certain technical work. Hence, it was extremely useful to organise conferences and meetings of committees in the various countries of the world such as the Conference which had recently brought together at Buenos Aires representatives of National Nutrition Committees. He spoke also of the good impression made in his country by the visit of a financial expert delegated by the League.

M. POLYCHRONIADIS (Greece) associated himself with the tribute paid to the authors of the Bruce report. It was true that, in the general economic problem, agricultural problems were included. He feared, however, that, as often happened, there would be a tendency to give first place to industry and trade. He asked that sight should not be lost of the necessity for an equitable representation of the agricultural and rural world.

The DUKE OF DEVONSHIRE (United Kingdom) noted that the different delegates who had spoken had supported the Bruce Committee's report. He felt

conditions, le moment est venu d'établir une résolution. Il a lui-même rédigé un projet.

Le PRÉSIDENT propose que ce projet soit examiné à la prochaine séance.

VI. VISA DE TRANSIT A TRAVERS LA FRANCE

Les membres des délégations qui doivent traverser la France à leur départ de Genève et qui n'ont pas encore le visa de transit nécessaire pourront obtenir ce visa par les soins du Secrétariat.

Ils voudront bien à cet effet remettre leur passeport au Bureau du personnel aujourd'hui même. Le passeport leur sera restitué dans les vingt-quatre heures.

Les voyageurs en automobile étant soumis en France à des dispositions particulières, les délégués utilisant ce mode de transport et qui demanderaient un visa voudront bien le faire connaître, afin que les indications utiles puissent leur être données.

VII. DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX DÉLÉGUÉS LE 12 DÉCEMBRE

A.5(c).1939.X. Quatrième rapport de la Commission de contrôle (1939).

A.36.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 1939.

A.39.1939. Election des Membres non permanents du Conseil. Candidature de la Chine.

Journal de l'Assemblée, N° 2.

Vingtième session de l'Assemblée. Texte des débats, première et deuxième séances plénières.

that, in those circumstances, it was advisable to draw up a resolution and he had himself prepared a text.

The CHAIRMAN proposed that this text should be examined at the next meeting.

VI. TRANSIT VISA THROUGH FRANCE

Members of delegations who will cross France on leaving Geneva and who do not yet possess the necessary transit visa may obtain this visa through the Secretariat.

For this purpose, they should send in their passports to the Personnel Office to-day. Passports will be returned to them within twenty-four hours.

As journeys by motor-car through France are subject to special regulations, delegates travelling in this way and applying for a visa should notify the fact, in order that they may be given the necessary directions.

VII. DOCUMENTS DISTRIBUTED TO DELEGATES ON DECEMBER 12TH

A.5(c).1939.X. Fourth Report of the Supervisory Commission (1939).

A.36.1939.VII. Appeal by the Finnish Government: Extract from the Minutes of the Council meeting of December 9th, 1939.

A.39.1939. Election of Non-permanent Members of the Council: Candidature of China.

Journal of the Assembly, No. 2.

Twentieth Session of the Assembly: Text of the Debates—First and Second Plenary Meetings.

JOURNAL

de la Vingtième Session
de l'Assemblée

of the Twentieth Session
of the Assembly

N° 4. — Genève, jeudi 14 décembre 1939

No. 4. — Geneva, Thursday, December 14th, 1939

COMMUNICATIONS A LA RÉDACTION DU
JOURNAL

Les textes à insérer dans le *Journal* doivent être adressés à M. F.-G. Berthoud, rédacteur en chef, bureau 476 (Tél. 2720), Bâtiment du Secrétariat.

COMMUNICATIONS TO THE EDITOR OF THE
JOURNAL

Material for inclusion in the *Journal* should be addressed to the Editor, Mr. F. G. Berthoud, Room 476 (Tel. 2720), League of Nations Building.

SOMMAIRE

	Pages
I. Programme des séances	19
II. Composition du Bureau de l'Assemblée	20
III. Bureau de l'Assemblée: Deuxième séance	20
IV. Commission pour les questions économiques et sociales: Troisième séance.	20
V. Comité spécial pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais: Quatrième séance	20
VI. Comité spécial pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais: Cinquième séance	21
VII. Communications reçues par le Président de l'Assemblée	21
VIII. Documents distribués aux délégués	22

CONTENTS

	Page
I. Programme of Meetings	19
II. Composition of the General Committee of the Assembly	20
III. General Committee of the Assembly: Second Meeting	20
IV. Committee on Economic and Social Questions: Third Meeting	20
V. Special Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal: Fourth Meeting	20
VI. Special Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal: Fifth Meeting	21
VII. Communications received by the President of the Assembly	21
VIII. Documents distributed to Delegates	22

I. PROGRAMME DES SÉANCES

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE

le jeudi 14 décembre 1939, à 10 heures, dans la Salle des Assemblées

ORDRE DU JOUR:

1. Questions financières: Rapport de la quatrième Commission à l'Assemblée (document A.37.1939.X).
2. Développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social (document A.47.1939).
3. Appel du Gouvernement finlandais: Rapport du Comité spécial (document A.46.1939.VII).
4. Ajournement de la session de l'Assemblée: Propositions du Bureau.
5. Election de Membres non permanents du Conseil.

* * *

Le *Conseil* tiendra une séance dont l'heure sera indiquée ultérieurement.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DES MANDATS: 10 h. 15, Salle D 2.

I. PROGRAMME OF MEETINGS

FOURTH PLENARY MEETING OF THE ASSEMBLY

Thursday, December 14th, 1939, at 10 a.m., in the Assembly Hall.

AGENDA

1. Financial Questions: Report of the Fourth Committee to the Assembly (document A.37.1939.X).
2. Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs (document A.47.1939).
3. Appeal by the Finnish Government: Report of the Special Committee (document A.46.1939.VII).
4. Adjournment of the Assembly's Session: Proposals by the General Committee.
5. Election of Non-permanent Members of the Council

* * *

The *Council* will meet at an hour to be announced later.

* * *

PERMANENT MANDATES COMMISSION: 10.15 a.m., Room D.2.

II. COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Aux termes de la décision adoptée par l'Assemblée sur la proposition du Comité des nominations — décision tendant à ce que soient membres du Bureau les présidents des Commissions qui pourraient être constituées pour examiner l'appel du Gouvernement finlandais et le rapport du Comité spécial pour le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social (rapport Bruce), le professeur BOURQUIN (Belgique), élu président de la Commission pour les questions économiques et sociales, fait partie du Bureau de l'Assemblée.

Le Président du Comité pour l'étude de l'appel du Gouvernement finlandais, M. CAEIRO DA MATTA (Portugal), fait déjà partie du Bureau en qualité de vice-président de l'Assemblée.

III. BUREAU DE L'ASSEMBLÉE: DEUXIÈME SÉANCE

Le Bureau de l'Assemblée, siégeant sous la présidence de M. HAMBRO (Norvège), s'est réuni hier soir 13 décembre et s'est occupé de l'organisation de la fin des travaux de l'Assemblée en liaison avec ceux du Conseil.

Le Bureau a décidé de proposer à l'Assemblée de prononcer l'ajournement et non la clôture de sa session, en confiant à son Bureau certains pouvoirs spéciaux.

Le Bureau a décidé de constituer un Comité d'organisation du Comité central des questions économiques et sociales dont la création va être décidée par l'Assemblée conformément aux conclusions du rapport Bruce. Ce Comité comprendra les représentants des Etats suivants: Australie, Belgique, Royaume-Uni, France, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie, et un Etat de l'Amérique latine.

IV. COMMISSION POUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES: TROISIÈME SÉANCE

La Commission pour les questions économiques et sociales s'est réunie hier matin 13 décembre, sous la présidence de M. BOURQUIN (Belgique). La discussion a été ouverte sur le projet de résolution présenté par la délégation du Royaume-Uni.

La délégation australienne a présenté quelques amendements que la délégation du Royaume-Uni a acceptés.

Après une brève discussion, le *projet de résolution* a été adopté dans la forme où il sera soumis à l'Assemblée.

Il convient de noter qu'au cours de la brève session de la Commission, divers orateurs ont insisté sur certaines activités de la Société des Nations (notamment celle de l'Organisation d'hygiène) qui sont comprises sous la dénomination globale « Œuvre économique et sociale ».

V. COMITÉ SPÉCIAL POUR L'ÉTUDE DE L'APPEL DU GOUVERNEMENT FINLANDAIS: QUATRIÈME SÉANCE

Le Comité spécial de l'Assemblée s'est réuni hier matin, 13 décembre, sous la présidence de M. CAEIRO DA MATTA (Portugal).

II. COMPOSITION OF THE GENERAL COMMITTEE OF THE ASSEMBLY

COMMUNICATION BY THE PRESIDENT

The Assembly having decided, on the proposal of the Nomination Committee, that the Chairmen of the Committees set up to study the Finnish Government's appeal and the report of the Special Committee on the Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs (Bruce Report) should form part of the General Committee. Professor BOURQUIN (Belgium), who has been elected Chairman of the Committee on Economic and Social Questions, is a member of the General Committee of the Assembly.

The Chairman of the Committee for the Study of the Finnish Government's Appeal, M. CAEIRO DA MATTA (Portugal) is already a member of the General Committee in his capacity of Vice-President of the Assembly.

III. GENERAL COMMITTEE OF THE ASSEMBLY: SECOND MEETING

The General Committee of the Assembly, meeting yesterday evening, December 13th, under the chairmanship of M. HAMBRO (Norway), dealt with the organisation of the closing work of the Assembly in liaison with that of the Council.

The General Committee decided to propose to the Assembly that it should adjourn and not close the session, entrusting certain special powers to its General Committee.

The General Committee decided to set up an Organising Committee for the Central Committee on Economic and Social Questions which is to be constituted by the Assembly in conformity with the conclusions of the Bruce Report. This Committee will consist of the representatives of the following States: Australia, Belgium, the United Kingdom, France, the Netherlands, Norway, Portugal, Turkey and a Latin-American State.

IV. COMMITTEE ON ECONOMIC AND SOCIAL QUESTIONS: THIRD MEETING

The Committee on Economic and Social Questions met yesterday morning, December 13th, under the chairmanship of M. BOURQUIN (Belgium). The discussion was opened on the draft resolution submitted by the United Kingdom delegation.

The Australian delegation submitted certain amendments to this text which were accepted by the United Kingdom delegation.

After a short discussion, the *draft resolution* was adopted in the form in which it will be submitted to the Assembly.

It should be noted that, during the Committee's short session, various speakers laid stress on certain activities of the League (especially those of the Health Organisation) which are included under the general title "Economic and Social Work".

V. SPECIAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE FINNISH GOVERNMENT'S APPEAL: FOURTH MEETING

The Special Committee of the Assembly met yesterday morning, December 13th, under the chairmanship of M. CAEIRO DA MATTA (Portugal).

Au début de la séance, le PRÉSIDENT a donné lecture d'un télégramme du ministre des Affaires étrangères de la République de Panama, faisant savoir que son Gouvernement approuve la proposition présentée par la délégation de l'Uruguay.

Le Président a donné ensuite lecture du télégramme qu'il a reçu la veille du Gouvernement de l'U.R.S.S., en réponse à celui qu'il avait adressé, le 11 décembre, au Commissariat des Affaires étrangères de l'U.R.S.S.

Puis le Comité a chargé un comité de rédaction, composé des représentants de la Bolivie, du Royaume-Uni, de la France et de la Suède et du Président d'établir un projet de résolution en tenant compte des diverses propositions soumises au Comité.

VI. COMITÉ SPÉCIAL POUR L'ÉTUDE DE L'APPEL DU GOUVERNEMENT FINLANDAIS: CINQUIÈME SÉANCE

Au début de la séance du Comité spécial, tenue hier après-midi, 13 décembre, sous la présidence de M. CAEIRO DA MATTA (Portugal), le PRÉSIDENT annonce que le comité de rédaction, après échanges de vues et examen d'un texte présenté par la délégation bolivienne, s'est mis d'accord sur un projet de résolution.

M. NIETO-CABALLERO (Colombie) déclare que l'Assemblée doit énergiquement condamner l'agression et désigner l'agresseur, mais il croit que la décision d'exclusion de l'Assemblée ne doit pas être adoptée avant l'épuisement des autres procédures du Pacte. Une décision hâtive risquerait de faire courir un danger à certains pays à cause de leur situation géographique. Dans la situation actuelle, la Colombie agira avec loyauté et tact et conformément à sa fidélité à la Société des Nations. Il annonce qu'il votera le projet de résolution préparé par le comité de rédaction.

M. PARRA-PEREZ (Venezuela) approuve le projet de résolution et assure la Finlande de l'ardente sympathie de son pays.

M. UNDÉN (Suède) déclare qu'il doit réserver son attitude et en référer à son Gouvernement.

M. URBYE (Norvège) fait la même déclaration.

M. GRALINSKI (Pologne) déclare qu'en présence d'une violation flagrante du Pacte, les mesures les plus rigoureuses prévues par le Pacte doivent être appliquées. Il appuie donc le projet de résolution.

M. BENAVIDES (Uruguay) approuve le projet de résolution parce qu'il constate que l'U.R.S.S. s'est « de son fait placée hors du Pacte ».

Le Comité adopte ensuite avec certains amendements le projet préparé par le comité de rédaction.

VII. COMMUNICATIONS REÇUES PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Le Président de l'Assemblée a reçu un nombre considérable de communications émanant de particuliers ou d'organisations diverses et ayant trait à la situation internationale actuelle, et notamment au conflit entre l'U.R.S.S. et la Finlande. Il désire mentionner à ce sujet:

1° Un télégramme en date du 11 décembre 1939 du Comité de paix des femmes de gauche scandinaves;

At the beginning of the meeting, the CHAIRMAN read a telegram from the Minister for Foreign Affairs of the Republic of Panama stating that his Government approved the proposal submitted by the Uruguayan delegation.

The Chairman also read the telegram which he had received the previous night from the Government of the U.S.S.R., in reply to that which he had sent on December 11th to the Commissariat for Foreign Affairs of the U.S.S.R.

The Committee then instructed a drafting committee, consisting of the representatives of Bolivia, the United Kingdom, France and Sweden and the Chairman, to prepare a draft resolution taking into account the various proposals submitted to the Committee.

VI. SPECIAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE FINNISH GOVERNMENT'S APPEAL: FIFTH MEETING

At the beginning of the meeting of the Special Committee held yesterday afternoon, December 13th, under the chairmanship of M. CAEIRO DA MATTA (Portugal), the CHAIRMAN announced that the drafting committee, after some exchanges of views and after examining the texts submitted by the Bolivian delegation, had agreed on a draft resolution.

M. NIETO-CABALLERO (Colombia) declared that the Assembly must energetically condemn the aggression and name the aggressor; he thought, however, that the Assembly should not take a decision leading to exclusion before exhausting the other procedure provided under the Covenant. A hasty decision would risk involving other countries in danger owing to their geographical situation. In the present situation, Colombia would act with loyalty and tact and in conformity with her fidelity to the League. He announced that he would vote for the draft resolution prepared by the drafting committee.

M. PARRA-PEREZ (Venezuela) approved the draft resolution and assured Finland of the deep sympathy of his country.

M. UNDÉN (Sweden) stated that he must reserve his attitude and refer to his Government.

M. URBYE (Norway) made a similar declaration.

M. GRALINSKI (Poland) stated that, in presence of a flagrant violation of the Covenant, the most severe measures provided in the Covenant must be applied. He therefore supported the draft resolution.

M. BENAVIDES (Uruguay) approved the draft resolution since it found that the U.S.S.R. had "by its own action placed itself outside the Covenant".

The Committee then adopted the draft prepared by the drafting committee, with certain amendments.

VII. COMMUNICATIONS RECEIVED BY THE PRESIDENT OF THE ASSEMBLY

The President of the Assembly has received a considerable number of communications from private persons and from various organisations relating to the present international situation, and particularly the conflict between the U.R.S.S. and Finland. Among these he wishes to mention the following:

1. A telegram dated December 11th, 1939, from the "Peace Committee of Left-Wing Scandinavian Women";

2^o Une lettre du Secrétaire général de l'Union internationale des Associations pour la Société des Nations transmettant un télégramme en date du 11 décembre du Comité exécutif de l'Union britannique pour la Société des Nations.

**VIII. DOCUMENTS DISTRIBUÉS
AUX DÉLÉGUÉS LE 13 DÉCEMBRE**

- A.37.1939.X. Rapport général de la quatrième Commission à l'Assemblée.
A.40.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Déclaration du délégué de l'Uruguay.
A.41.1939. Election des Membres non permanents du Conseil: Candidature de la Bolivie.
A.42.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Télégramme adressé au Gouvernement de l'U.R.S.S. et réponse de ce Gouvernement.
A.43.1939. Election des Membres non permanents du Conseil: Projet de résolution.
A.44.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Communication du Gouvernement du Panama.
A.45.1939.VII. Appel du Gouvernement finlandais: Communication de la délégation de Cuba.
Journal de l'Assemblée, N^o 3.
Résumé de la septième séance de la quatrième Commission.

Erratum au document A.6(a).1939.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ (suite)
Juillet-mi-novembre 1939.

Page 27, 32^e ligne: *Au lieu de « 863 millions de dollars » lire « 803 millions de dollars ».*

2. A letter from the Secretary-General of the International Federation of League of Nations Societies, forwarding a telegram dated December 11th from the Executive Committee of the British League of Nations Union.

**VIII. DOCUMENTS DISTRIBUTED
TO DELEGATES ON DECEMBER 13TH**

- A.37.1939.X. General Report of the Fourth Committee to the Assembly.
A.40.1939.VII. Appeal of the Finnish Government: Statement by the Delegate of Uruguay.
A.41.1939. Election of Non-permanent Members of the Council. Candidature of Bolivia.
A.42.1939.VII. Appeal of the Finnish Government: Telegram sent to the U.S.S.R. Government and Reply from that Government.
A.43.1939. Election of Non-permanent Members of the Council: Draft Resolution.
A.44.1939.VII. Appeal of the Finnish Government: Communication from the Government of Panama.
A.45.1939.VII. Appeal of the Finnish Government: Communication from the Cuban delegation.
Journal of the Assembly, No. 3.
Summary of the Seventh Meeting of the Fourth Committee.

Erratum to Document A.6(a).1939.

REPORT ON THE WORK OF THE LEAGUE (continuation).
July-mid-November 1939.

Page 26, 16th line: *Instead of " 863 million dollars " read " 803 million dollars ".*

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

E.S./C.O./1

VINGTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉEProcès-verbal révisé de la
COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DU RAPPORT BRUCEPremière séancetenue le mardi 12 décembre 1939, à 11 h.Président: M. BOURQUIN (Belgique)
-----ELECTION DU PRÉSIDENT.

Sur la proposition de M. Hambro (Norvège), appuyée par de nombreuses délégations, M. Bourquin (Belgique) est élu président, à l'unanimité.

DISCUSSION GÉNÉRALE.

Le PRÉSIDENT retrace brièvement les origines du rapport intitulé "Le développement de la collaboration internationale dans le domaine économique et social", connu sous le nom de rapport Bruce.

Il n'examinera pas en détail les suggestions qui sont formulées dans ce rapport, et se contentera d'en mettre en lumière les traits essentiels. Il est incontestable que, dans les activités de la Société des Nations, on peut distinguer entre les questions politiques et celles que, faute de terme plus approprié, on a appelé les questions économiques et sociales. Sur le plan politique, la Société des Nations a connu un certain nombre d'échecs; au contraire, sur le plan économique et social, elle peut se prévaloir de réalisations intéressantes, substantielles et pleines de promesses. C'est là un fait que le public ignore trop souvent et dont les initiés qui ont vu fonctionner de près les services du Secrétariat et les comités qui y sont rattachés connaissent l'importance. Dans ce domaine, une voie a été ébauchée qu'il suffira de développer et d'élargir. Telle est la première idée dont se sont inspirés les initiateurs du Comité Bruce et les rédacteurs du rapport de ce Comité. Pour la mettre en pratique, il importe de perfectionner les rouages économiques et sociaux de la Société des Nations qui, comme on le sait, ont été créés assez empiriquement, au fur et à mesure des besoins.

Une deuxième idée a encore retenu l'attention du Comité Bruce. A l'heure actuelle, c'est le Conseil qui est chargé, en principe, de diriger et de contrôler l'activité économique et sociale de la Société des Nations. Or, le Conseil n'est pas en situation de remplir convenablement cette tâche. Ses sessions sont brèves et en général absorbées par l'étude des questions politiques qui figurent à son ordre du jour. Sans vouloir émettre la moindre critique, on peut dire que par la force des choses, le Conseil ne prête aux questions économiques et sociales qu'une attention distraite. C'est dans ces conditions qu'on a considéré

qu'il importait de confier la direction et le contrôle des rouages économiques et sociaux de la Société des Nations à un organisme dont ce serait la seule tâche. Le Comité propose que cet organisme soit composé des représentants de vingt-quatre Etats Membres de la Société des Nations désignés par l'Assemblée. Il serait entendu que tout Membre de la Société non représenté au Comité central qui considérerait que telle ou telle question présente pour lui un intérêt particulier serait invité à envoyer un représentant qui participerait à la discussion de ladite question. L'intention est que les divers Etats participants soient représentés au sein de ce Comité par des personnalités importantes: ministres de l'Economie, ministres des Finances, etc.etc., afin de donner le plus d'ampleur et le plus de retentissement possible à ses travaux.

Dans la pensée des auteurs du rapport, ce Comité, qui s'appellerait Comité central, pourrait s'adjoindre par cooptation huit membres, nommés à titre personnel en raison de leur compétence spéciale et de leur autorité propre.

Constitué de la sorte, le Comité central serait, de l'avis du Comité Bruce, un organisme assez actif et doué d'assez d'autorité pour donner à l'activité économique et sociale de la Société des Nations l'impulsion nécessaire et pour assurer à ses rouages le meilleur rendement.

Une autre grande idée qui a inspiré la rédaction du rapport Bruce est celle-ci la collaboration dont la Société des Nations est l'instrument dans le domaine économique et social dépasse le cadre de l'Institution. Plusieurs Etats qui ont quitté la Société des Nations ou sont toujours restés en dehors de l'organisme de Genève, participent à ce genre d'activité. Il n'est que de se reporter à la lettre en date du 2 février 1939 du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Secrétaire général (voir document A.23.1939, p.18) pour se rendre compte de l'esprit dans lequel certains de ces Etats accordent leur coopération. Or, la participation des Etats non Membres aux activités économiques et sociales de la Société des Nations n'a jamais bénéficié d'une organisation normale. Il y a là une situation à régulariser en permettant notamment à ces Etats de participer à la direction et au contrôle du Comité central. C'est cette idée qu'exprime la conclusion N° 5 du rapport Bruce où il est dit que le Comité central sera chargé d'étudier les conditions dans lesquelles les Etats désireux de participer aux travaux relatifs aux questions économiques et sociales pourront le faire, et sera autorisé à prendre toutes mesures qui lui paraîtraient appropriées pour faciliter cette participation.

Il est certain que les propositions du Comité Bruce sont orientées vers l'avenir mais elles n'en présentent pas moins un grand intérêt d'actualité car, parmi les Etats qui ont quitté la Société des Nations, le plus grand nombre l'ont fait pour des raisons d'ordre politique et le Comité Bruce a pensé que l'on aurait des chances d'enrayer ce mouvement de défection et de maintenir des liens solides entre la Société des Nations et un grand nombre de pays en réformant et en développant les rouages économiques et sociaux de la Société des Nations. Cet aspect du problème mérite sans aucun doute de retenir tout particulièrement l'attention du Comité spécial.

M. CREMINS (Irlande) rend hommage aux auteurs du rapport. L'adoption de celui-ci et la création du Comité Central constitueront un réel progrès. Il suggère que dans cet organisme soient représentés non seulement des Gouvernements, mais aussi les deux grandes organisations d'ouvriers et d'employeurs. Ces trois représentations existent au sein de l'Organisation internationale du Travail qui a été instituée pour examiner les questions que soulèvent l'existence et le travail quotidiens des employeurs et des travailleurs, questions dans lesquelles les intérêts de ces deux corps organisés sont parfois divergeants. Les sujets qui devraient être traités par le Comité Central constituent un champ particulièrement vaste de l'action économique et humanitaire et si elle ne paraît pas, à première vue, toucher d'aussi près à la vie quotidienne des patrons et des ouvriers que les matières traitées par l'Organisation internationale du Travail, elle n'en présente pas moins un intérêt des plus directs pour ces deux grands corps organisés. En outre, dans ce domaine, leurs intérêts entreraient rarement en conflit.

On a proposé que le Comité Central soit tout d'abord composé de représentants de 24 Etats, choisis pour un an par l'Assemblée sur la proposition de son Bureau, et que le Comité soit autorisé à s'adjoindre par cooptation huit membres au maximum, nommés, à titre personnel, en raison de leur compétence particulière. M. Cremins estime qu'il pourrait être possible de coopter un ou deux représentants des employeurs et des ouvriers et que les représentants ainsi cooptés soient désignés respectivement par les représentants ouvriers et patronaux au sein du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail. Cependant il ne croit pas qu'il soit de bonne procédure que ces représentants soient nommés "à titre personnel". En effet, l'un des buts principaux que l'on cherche à atteindre est d'obtenir l'appui de cette masse de l'opinion publique que représentent ouvriers et patrons en leur donnant une représentation directe et donc un intérêt direct dans les affaires de la Société des Nations. Il est important que ceux qui seront ainsi désignés aient le sentiment qu'ils ont le caractère de représentants et qu'ils soient considérés comme tels, si l'on veut obtenir l'appui de ce que le rapport a appelé: "le seul instrument vraiment puissant de progrès: une opinion publique éclairée".

Des représentants d'autres grands organismes telles que les Chambres de commerce pourraient également être désignés comme membres du Comité.

M. Cremins est persuadé que le fait d'associer les travailleurs et les patrons à la direction et au contrôle de l'activité économique et sociale de la Société des Nations constituerait un progrès dans le développement de la collaboration internationale dans ce domaine.

Le PRESIDENT explique que dans la pensée des rédacteurs du rapport Bruce, l'expression "à titre personnel" qui figure à la conclusion No 4 avait plutôt un sens négatif et marquait que les Membres en question n'étaient pas nommés comme représentants "gouvernementaux".

M. McDOUGALL (Australie) observe que le rapport est clair et précis. Le fait qu'il est connu sous le nom de "rapport Bruce" indique qu'il concorde avec le point de vue australien. Il comporte à la page 7 une phrase indiquant "qu'une action internationale visant le développement du bien-être économique et social n'a jamais été plus essentiellement nécessaire qu'à l'heure actuelle". Cette phrase a été écrite en août dernier. Depuis le début de la guerre, des conditions nouvelles ont surgi, qui demandent une action urgente dans le sens indiqué par le rapport. Les organes économiques et sociaux de la Société des Nations recevront des demandes d'information et d'assistance en nombre toujours croissant, et, après la guerre, leur activité augmentera encore d'importance à la suite des problèmes nouveaux qui se poseront et de la nécessité de construire un monde meilleur.

A la page 9 du rapport, il est dit que les hommes demandent que de meilleures conditions de vie, qui sont aujourd'hui possibles grâce aux progrès scientifiques, leur soient accordées. A ce propos, M. McDougall déclare avoir été vivement impressionné par la description, que le Directeur-adjoint du Bureau international du Travail a faite au cours d'une récente réunion de la Quatrième Commission, de la situation existant en 1919, au moment où les classes laborieuses demandaient instamment une amélioration de leurs conditions de vie. Des demandes analogues se feront certainement entendre après la fin des hostilités actuelles. Il convient donc de se préparer à leur donner satisfaction. Par ailleurs, le rapport signale l'importance considérable qu'il y a à obtenir l'appui d'une opinion publique éclairée. M. McDougall tient à souligner tout particulièrement ce point. La Société des Nations n'a peut-être pas réussi jusqu'ici, dans toute la mesure possible, à créer une tribune pour la discussion de ses activités économiques et sociales. Dans ce domaine elle a remporté des succès importants, mais le grand public n'a été que très peu renseigné sur ce point, les questions politiques ayant toujours prédominé. La création du Comité envisagé comblera cette lacune.

Pour ce qui est des observations du Délégué de l'Irlande concernant les membres non gouvernementaux, M. McDougall tient à attirer l'attention sur le passage de la page 22 du rapport, où il est dit que seule l'expérience permettra de fixer les meilleures proportions à établir entre le nombre des membres officiels et non officiels du Comité central. Il est convaincu que le Comité Bruce a senti la nécessité d'une représentation du monde du travail et d'une collaboration entre les activités de la Société des Nations dans le domaine économique et social et l'oeuvre de l'Organisation internationale du Travail. L'une des tâches du Comité central devra précisément consister à veiller à ce que cette collaboration devienne toujours plus étroite. M. McDougall suggère à titre personnel, qu'effectivement ceux qui emploient de la main-d'oeuvre doivent être représentés, mais en tant qu'industriels, armateurs, négociants, plutôt que comme employeurs, qualité sous laquelle ils pourraient être tentés de se réfugier dans la défensive. Ce qui importe, c'est que les branches essentielles de l'activité économique soient représentées. L'Assemblée serait bien avisée à cet égard en ne restreignant pas trop les pouvoirs du Comité central dont la création est proposée.

DEUXIEME SEANCE

tenue le mardi 12 décembre 1939, à 15 h.30.

Président: M. BOURQUIN (Belgique)

DISCUSSION GENERALE (suite)

M. PHELAN (Directeur adjoint du Bureau international du Travail) observe que le représentant de l'Australie a donné une idée qui n'est peut-être pas tout à fait exacte des fonctions des représentants des employeurs dans l'Organisation internationale du Travail lorsqu'il a dit qu'ils pouvaient être considérés comme étant sur la défensive. Les employeurs jouent très souvent un rôle actif et, dans un certain nombre de questions comme celle de la sécurité, les intérêts des travailleurs et des employeurs coïncident entièrement. Ce qui ferait l'intérêt de la participation de représentants des employeurs aux travaux du Comité central envisagé, c'est qu'ils sont organisés. Il serait peut-être malavisé de proposer que seuls les travailleurs soient représentés. Si l'on veut assurer à l'oeuvre économique et sociale de la Société le plus large appui possible de la part d'une opinion publique éclairée, il y a lieu de tenir compte de la manière dont l'opinion publique se forme et s'exprime.

M. BUTLER (Royaume-Uni) déclare que toute la Commission a hautement apprécié le remarquable travail accompli par le Comité Bruce aux membres duquel M. Butler tient à rendre hommage. Le rapport a suscité un intérêt considérable en Grande-Bretagne et a reçu un accueil favorable dans tous les milieux. Le Premier Ministre lui-même en a reconnu la valeur et a estimé qu'il contenait en germe les éléments d'une intéressante évolution. Il importe d'arriver à des résultats précis. La création d'un Comité central offrira l'occasion de travailler à l'organisation économique de l'avenir et à l'amélioration de la prévoyance sociale. Il y aura lieu d'aborder cette tâche en se servant des leçons de l'expérience. M. Butler a entendu avec intérêt les observations du délégué de l'Irlande. Toutefois, il estime qu'il convient de laisser une certaine liberté à ceux qui seront appelés à s'acquitter de la tâche en question. Il propose, par conséquent, que le Bureau possède les pouvoirs nécessaires pour prendre toutes dispositions appropriées en vue de la création du Comité central. Il tient à rappeler combien il importe de s'assurer la participation d'Etats non membres. Parmi les diverses résolutions qu'il a proposées à la Sixième Commission de la dernière Assemblée, il y en avait une qui concernait la collaboration des Etats non membres. A ce propos, la lettre reçue en février du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique a constitué un grand encouragement et M. Butler rappelle à la Commission les termes exacts de ce message. En outre, le représentant du Brésil au Comité de crise de l'Organisation internationale du Travail a montré que le Brésil attachait, lui aussi, une grande importance au développement de l'oeuvre économique et sociale de la Société.

Enfin, M. Butler estime qu'il y aurait intérêt à assurer une collaboration entre le Comité central et l'Organisation internationale du Travail, tout en sauvegardant l'autonomie et l'indépendance de cette dernière.

Peut-être les perturbations politiques actuelles sont-elles la conséquence de difficultés économiques; en tout cas ces perturbations laisseront certainement derrière elles une situation économique troublée. Il est indispensable d'établir dès maintenant un mécanisme qui permette de résoudre les problèmes économiques auxquels il n'aura pas été possible de trouver une solution dans le domaine politique.

Le Baron Devos van STEENWYK (Pays-Bas) rend hommage au Comité spécial et déclare que la nécessité d'une collaboration du genre de celle qui est préconisée a été clairement démontrée. Comme le délégué de l'Australie, il se rallie à l'opinion exprimée à la page 7 selon laquelle une action internationale visant le développement du bien-être économique et social n'a jamais été plus essentiellement nécessaire qu'à l'heure actuelle. Le Gouvernement des Pays-Bas estime qu'un nombre aussi grand que possible de gouvernements devraient participer à ces travaux et il considère que l'universalité doit être une condition fondamentale de l'oeuvre ainsi entreprise. La délégation des Pays-Bas approuve pleinement le contenu du rapport et le projet de constitution.

Le comte CARTON DE WIART (Belgique) apporte l'adhésion du Gouvernement belge aux conclusions du rapport Bruce. La délégation belge a apprécié l'exposé des motifs formulé par le Président au début de la session ainsi que les méthodes préconisées. Toutefois, ce mécanisme, nouveau et très important, ne devra être mis en marche qu'avec beaucoup de circonspection. Il faudra choisir le moment opportun et l'on fait toute confiance à cet égard aux organes directeurs de la Société.

Dans le rapport Bruce, les différents problèmes entrant dans les attributions du Comité central sont très complexes et divers, comme on peut s'en rendre compte d'après l'énumération qui figure à la page 6. Le Président disait que les gouvernements seraient représentés par des personnalités qualifiées: ministres des finances, du commerce, des affaires économiques. Sans doute, dans ce Comité, on devra donner le premier rôle aux questions économiques et financières, qui ont déjà pris ici une très réelle importance. Pour ne citer qu'un exemple, l'Annuaire de la Société des Nations est devenu un document en quelque sorte indispensable pour les économistes et pour le haut enseignement.

Le délégué de la Belgique ne voudrait cependant pas que le Comité central sous-évalue l'importance de certaines autres activités, à savoir les activités en matière d'hygiène, de questions sociales et de questions humanitaires. Pour sa part, le Comte Carton de Wiart a, pendant de longues années, représenté son Gouvernement à la Commission de protection de l'enfance et de la jeunesse, devenue aujourd'hui la Commission

des questions sociales. Il faut avoir eu l'occasion de suivre l'activité de cet organisme pour se rendre compte de l'influence qu'il a exercée sur l'évolution des idées et des réformes tant législatives qu'administratives dans des matières telles que les tribunaux pour enfants, les services auxiliaires attachés à ces tribunaux, l'abandon de famille, les allocations familiales, l'assistance aux mineurs étrangers, la tutelle des enfants naturels, l'exécution des sentences alimentaires, etc. Les progrès réalisés dans ces divers domaines sont dus en grande partie au travail fait à Genève. Les études et les enquêtes de la Société ont fait connaître dans beaucoup de pays les réformes déjà appliquées ailleurs. Il ne faudrait pas que cette activité soit méconnue le moins du monde par le Comité central et que l'intérêt porté aux problèmes économiques et financiers fasse passer à l'arrière plan cette activité sociale et humanitaire, qui, au contraire, devrait devenir de plus en plus féconde. En passant, le Comte Carton de Wiart dit qu'il regrette que l'on n'ait pas encore pu mettre à exécution une décision de la dernière Assemblée envisageant la création d'une Revue des questions sociales et humanitaires.

Il y a enfin un argument qui rejoint une considération développée avec autorité par le représentant du Royaume-Uni. Le plus grand intérêt s'attache à assurer à la Société la sympathie et le concours le plus actif des Etats non membres et de l'opinion publique mondiale. De ce dernier point de vue, il ne faut pas oublier la très grande importance de l'opinion féminine, qui représente la moitié du monde, peut-être la meilleure. Les femmes s'intéressent particulièrement à des questions telles que celle de la protection de l'enfance. Notamment dans les pays anglo-saxons, on sait combien cette activité de la Société fut suivie de près. Pour cette raison aussi, il est essentiel que le Comité central ne laisse pas dans l'ombre les questions sociales et humanitaires.

Au reste, la méthode de travail recommandée par la Commission Bruce permettra de donner satisfaction à ce desideratum. En effet, à côté des vingt-quatre membres qui représenteront les Gouvernements et qui seront surtout préoccupés des questions économiques et financières, on prévoit huit personnalités indépendantes, choisies en raison de leur compétence. Il conviendra de veiller à ce que ce choix soit fait avec le plus grand soin et le Comte Carton de Wiart est certain que cette préoccupation aura son écho dans le rapport à l'Assemblée.

M. WELLINGTON KOO (Chine) estime qu'il est incontestable que la Société a rendu de signalés services dans le domaine des questions sociales et économiques. L'un des exemples les plus remarquables est la lutte contre le trafic des stupéfiants, à laquelle la Chine prend un intérêt tout particulier. L'activité de la Société dans ce domaine a reçu un sérieux appui de la part d'un Etat non membre, les Etats-Unis d'Amérique, qui s'est toujours intéressé à cette oeuvre et qui n'a jamais manqué de la soutenir. Le contrôle exercé sur la distribution des stupéfiants a rendu le trafic illicite très difficile. Le Gouvernement chinois est toujours resté en collaboration étroite avec la Société et il a été en mesure d'apprécier l'oeuvre de cette dernière à la lumière de l'expérience pratique notamment à propos de questions telles que l'agriculture,

l'hygiène, les transports et la conservation des eaux. Le Gouvernement chinois a toujours constaté que les services de la Société des Nations étaient de la plus haute valeur. Les unités médicales fournies par la Société ont aidé à remédier à des maux aggravés par les hostilités que la Chine a dû subir au cours de ces dernières années. Les résultats déjà obtenus par la Société permettent d'espérer de nouvelles réalisations; ils justifient et nécessitent même la constitution d'un Comité central de coordination. Le Gouvernement chinois approuve l'ensemble du rapport et il est disposé à en appuyer l'adoption dans ses grandes lignes.

M. RIVE (Canada) félicite le Comité spécial du remarquable travail qu'il a accompli. On peut être certain que le Canada appuiera une initiative comportant la collaboration des pays de l'Amérique. M. Rive a entendu avec intérêt les observations du délégué de l'Irlande au sujet de la participation de représentants de travailleurs et des employeurs. Ce qui importe surtout, semble-t-il, c'est d'établir une collaboration étroite avec des activités de l'Organisation internationale du Travail, résultat que l'on pourrait obtenir en nommant au Comité envisagé des membres du Conseil d'administration de cette Organisation. M. Rive ne pense pas que le Comité doive comporter des représentants d'autres organisations internationales. Il suffirait, le cas échéant, d'autoriser les organes internationaux techniques et spécialisés à soumettre des notes sur les questions touchant à leurs propres intérêts. Le délégué de l'Irlande a émis des objections au sujet des mots "à titre personnel"; par la suite le Président a expliqué ce que l'on entendait par là, mais le fait qu'une explication s'est avérée nécessaire, montre qu'il serait préférable d'adopter une autre formule.

En ce qui concerne le contrôle des stupéfiants, auquel le délégué de la Chine a fait allusion, il s'agit là d'une forme d'activité à laquelle le Gouvernement canadien s'intéresse vivement. Elle ne ressemble à aucune autre activité de la Société dans ce sens qu'elle consiste surtout en l'application de conventions. Certains Etats non membres participent officiellement à cette oeuvre. Il demande s'il est envisagé de placer cette organisation sous le contrôle du Comité central.

Enfin, il estime que le nombre de membres envisagés est inutilement élevé et pourrait être réduit.

Le PRESIDENT désire répondre immédiatement à une question soulevée par le représentant du Canada au sujet de l'Organisation de l'opium. Il doit être bien entendu que le projet élaboré par la Commission Bruce a seulement pour but de placer sous le contrôle du Comité central les organes actuellement placés sous le contrôle du Conseil de la Société. Par conséquent, le Comité central permanent de l'opium, qui est un organe indépendant, conserverait son indépendance. C'est uniquement aux Comités techniques relevant du Conseil de la Société que s'étendraient le contrôle et la direction du Comité central.

M. ARCHIMBAUD (France) déclare que la délégation française s'associe aux observations du représentant du Royaume-Uni. Ce qu'elle veut en premier lieu, c'est que l'oeuvre économique et sociale de la Société des Nations soit aussi efficace que possible. Elle pense également que le Comité envisagé doit être constitué dans les conditions indiquées par le Représentant du Royaume-Uni, c'est-à-dire à titre d'expérience, étant bien entendu que le Bureau international du Travail garde son autonomie.

M. BORBERG (Danemark) observe que l'intérêt pris par le Gouvernement danois au développement de la coopération internationale est si bien connu, que la délégation danoise peut se borner à marquer dans quelle faveur elle tient les propositions du rapport Bruce. Pourtant, le Gouvernement danois pose en principe que tous les Etats Membres devraient être représentés au Comité central. Cet organe aura un champ d'action très vaste et, s'il était ainsi composé, il aurait plus de liberté pour s'organiser.

M. Borberg estime que les dispositions envisagées par la Commission resteront provisoires et garderont un caractère expérimental, de façon que la composition du Comité central puisse être examinée à nouveau, lors de la prochaine Assemblée ordinaire, à la lumière de l'expérience.

M. COSTA DU REIS (Bolivie) déclare qu'il a étudié le rapport du Comité Bruce dont il approuve les conclusions dans leurs grandes lignes. Il ne laisse pas cependant d'éprouver certaines appréhensions en ce qui concerne le programme de travail du Comité central dont la création est envisagée. Il craint, en particulier, que ne soient laissées dans l'ombre certaines questions comme celle des réfugiés, par exemple, qui provient de la dernière guerre et que la guerre nouvelle ne peut qu'aggraver. Il demande donc que le Comité central ne perde pas de vue la question des réfugiés et les questions analogues.

On sait que dans les pays d'outre-mer des doutes se sont fait jour quant à l'efficacité de l'oeuvre de la Société des Nations en faveur de la paix et même dans les autres domaines. Avec beaucoup de tact, le Secrétariat a su organiser dans le continent latino-américain des conférences qui y ont suscité un très vif intérêt. Tel a été le cas, par exemple, de la Conférence sur l'alimentation tenue au mois d'octobre à Buenos-Ayres. Cette conférence a eu les effets les plus favorables sur l'opinion publique américaine et, dans l'intérêt de la Société des Nations, elle constitue un exemple à imiter.

Autre genre d'activité dont il y a lieu de se féliciter: la Bolivie a reçu récemment la visite d'un expert financier la Société des Nations. La présence dans les pays de l'Amérique latine de ces techniciens hautement qualifiés tend à dissiper le scepticisme qui s'était élevé dans le continent sud-américain quant à l'utilité de la Société des Nations.

De son côté, le Bureau international du Travail a envoyé des experts en matière d'assurance sociale qui sont actuellement en route pour la Bolivie. C'est grâce aux conférences techniques, aux experts, véritables missionnaires de la Société des Nations, dont vient de parler M. Costa du Rels que l'idée de la Société des Nations apparaîtra à l'Amérique latine comme autre chose qu'un leurre.

M. POLYCHRONIADIS (Grèce) s'associe à l'hommage rendu au rapport du Comité Bruce et demande, au nom de son Gouvernement, que ce rapport soit adopté.

Il tient à attirer l'attention du Comité spécial que lorsqu'on parle de questions économiques et sociales, on englobe évidemment les questions rurales et agricoles mais qu'il faut craindre que dans un Comité où le commerce et l'industrie, qui sont les éléments les plus riches de la vie économique actuelle, sont représentés, l'agriculture ne soit réduite à la portion congrue. Il faudra donc veiller qu'au sein du Comité central qui comprendra vingt-quatre représentants gouvernementaux et huit personnalités indépendantes, toute la place nécessaire soit accordée, soit aux Etats agricoles, soit aux spécialistes des organisations qui s'occupent d'agriculture.

Le Duc de DEVONSHIRE (Royaume-Uni) déclare que le chef de la délégation du Royaume-Uni a déjà indiqué que le Gouvernement britannique approuve le rapport du Comité spécial. Les délégations paraissent être toutes d'accord en principe, ce qui permet d'éviter toute perte de temps. Il propose par conséquent qu'une résolution soit immédiatement préparée pour être soumise à l'Assemblée et il se permet de présenter à la Commission un projet établi par la délégation britannique.

TROISIEME SEANCE

tenue le mercredi 13 décembre 1939, à 12 heures.

Président : M. BOURQUIN (Belgique)

EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LA DELEGATION DU ROYAUME-UNI (Doc. A./CS R.B./3.1939) ET AMENDE PAR LA DELEGATION DE L'AUSTRALIE. (Doc. A./C.S.R.B./3.1939. Addendum).

Le PRESIDENT, en ouvrant la discussion, fait connaître que les amendements proposés par la Délégation de l'Australie ont été acceptés par la Délégation du Royaume-Uni, auteur du Projet de Résolution.

Il soumet le Projet de Résolution amendé à l'adoption du Comité, alinéa par alinéa.

Les alinéas 1 et 2 sont adoptés sans modification.

Alinéa 3.-

En réponse à une question posée par M. ARCHIMBAUD (France), le PRESIDENT et M. McDOUGALL (Australie) expliquent qu'il a paru préférable de faire disparaître, dans le texte amendé, l'adjectif "financière", car, si on l'avait conservé, il aurait fallu introduire toute une énumération dans l'alinéa. C'est pour éviter un tel inconvénient qu'on s'en est tenu à l'expression choisie par le Comité Bruce, après une assez longue discussion, comme la moins mauvaise de toutes celles qui pouvaient être envisagées.

M. RAPPARD (Suisse) comprend les arguments qui ont fait écarter le mot "financière", mais tient à faire remarquer que pour les non-initiés l'expression "économique et sociale" ne paraît pas englober la notion d'hygiène publique par exemple. Dans ces conditions, et tout en conservant la terminologie du rapport Bruce, ne serait-il pas utile d'indiquer que l'expression "économique et sociale" doit être entendue dans son sens le plus large et embrasser notamment les questions financières et celles de l'hygiène publique? On apaiserait par là certaines inquiétudes qui se sont manifestées.

M. McDOUGALL pense qu'on pourrait donner, dans une note qui accompagnerait le projet de résolution, la liste des activités de la Société des Nations visées par l'expression "économique et sociale". Il croit que c'est la solution qui avait été adoptée dans le rapport Bruce.

Le PRESIDENT attire l'attention du Comité sur le fait qu'il est question, dans l'alinéa actuellement étudié, de "l'oeuvre économique et sociale de la Société des Nations telle qu'elle est définie dans le rapport (Bruce)".

Il suffirait donc de renvoyer au rapport Bruce, où l'on trouverait, à la page 6, une énumération, non limitative, des activités économiques et sociales de la Société des Nations. Il importe d'ailleurs, souligne le Président, de ne pas fournir d'énumération limitative qui excluerait tout nouveau domaine d'activité.

Le Baron DEVOS van STEENWYK (Pays-Bas) est certain que les membres du Comité ne veulent écarter aucune question du champ d'action du Comité central. La meilleure méthode consisterait, selon lui, à communiquer à ce comité le compte rendu de la présente séance, qui suffirait à l'éclairer sur l'étendue de son mandat.

M. RIVE (Canada) propose de résoudre la question en indiquant, au début de l'alinéa 4, que l'on communiquera au Bureau les procès-verbaux du Comité spécial.

M. RAPPARD approuve cette suggestion. Il n'a certes pas mandat de parler au nom des médecins et des hygiénistes, mais le sentiment de ceux-ci est que leur activité spéciale n'est pas clairement visée par le rapport du Comité Bruce, qui ne comportait que des diplomates, des économistes ou des juristes. Or, s'il est une activité de la Société des Nations qui a été heureuse et féconde, c'est bien son oeuvre en matière d'hygiène publique. Du reste, le rapport Bruce ne s'inspire pas uniquement de préoccupations d'ordre technique, et certaines considérations politiques n'y sont pas étrangères. A cet égard on peut dire qu'une des activités de la Société des Nations qui a su retenir particulièrement l'attention des Etats-Unis d'Amérique est précisément celle de son Organisation d'Hygiène. Au point de vue donc des perspectives de collaboration des Etats-Unis d'Amérique, mieux l'on soulignera les résultats obtenus par la Société en matière d'hygiène publique, mieux cela vaudra.

Le PRESIDENT déclare que tous les Membres du Comité sont d'accord sur l'importance qu'il convient d'attacher aux travaux de l'Organisation d'Hygiène de la Société des Nations. Il pense qu'en communiquant le compte rendu des débats de la Commission au futur Comité central, on fera connaître comme il convient à celui-ci l'importance qui s'attache à l'oeuvre de la Société des Nations en matière d'hygiène publique.

Les alinéas 3, 4 et 5 sont adoptés sans modification.

M. RIVE (Canada) désirerait savoir ce que devient dans ces conditions, la suggestion qu'il avait formulée.

Le PRESIDENT explique que le projet de résolution sera transmis au Bureau, accompagné des procès-verbaux de la Commission; que le Bureau sera prié de transmettre au Comité central après qu'ils auront été revus et corrigés par les intéressés. Dans ces conditions, il n'y aurait pas lieu, pour la Commission, de faire un rapport sur ses travaux.

M. RIVE s'incline devant la manière de voir du Président, bien qu'il eût préféré, pour sa part, voir figurer, dans le projet de résolution, la phrase qu'il avait suggérée.

L'ensemble du projet de résolution est adopté.

LEAGUE OF NATIONS.

E.S./C.O./1.

TWENTIETH ORDINARY SESSION OF THE ASSEMBLY.REVISED MINUTESof theSPECIAL COMMITTEE FOR THE STUDY OF THE BRUCE REPORT.First Meetingheld on Tuesday, December 12th, 1939, at 11 a.m.

Chairman: M. BOURQUIN (Belgium).

ELECTION OF THE CHAIRMAN.

On the proposal of M. Hambro (Norway), supported by a large number of delegations, M. Bourquin (Belgium) was unanimously elected Chairman.

GENERAL DISCUSSION.

The CHAIRMAN briefly retraced the origins of the report entitled "The Development of International Co-operation in Economic and Social Affairs", known as the Bruce Report.

He did not propose to go into details with regard to the suggestions put forward in that report, but would simply bring out its essential features. In connection with the work of the League, a distinction could obviously be made between political questions and those which, for lack of a more appropriate term, were called economic and social questions. In the political sphere, the League had met with a certain number of setbacks; in the economic and social sphere, on the other hand, it could lay claim to important, substantial and promising achievements. Unfortunately the public as a whole was completely unaware of that fact, but those who had seen the work of the Secretariat and the relevant committees at close hand realised how important it was. In that connection a path had been opened up which only needed to be widened and extended. That was the primary aim of the initiators of the Bruce Committee and the authors of that Committee's report. In order to achieve that aim, it was necessary to improve the economic and social machinery of the League which, as the Special Committee was aware, had been set up more or less empirically, as and when the need arose.

There was another problem to which the Bruce Committee had devoted its attention. At the present time, the Council was in principle responsible for directing and supervising the economic and social work of the League. The Council was not, however, in a position to perform that task very suitably. Its sessions were short and were usually taken up with the study of the political questions on its agenda. Without in any way desiring to criticise that body, he might say that the Council was obviously unable to devote its whole attention to economic and social questions.

In those circumstances the Bruce Committee had considered that the direction and supervision of the economic and social machinery of the League should be entrusted to a body which would devote its whole energies to that task. The Committee proposed that that body should comprise the representatives of twenty-four States Members of the League appointed by the Assembly. It would be understood that any Member of the League not represented on the Central Committee which considered itself specially interested in a particular matter would be invited to send a representative who would take part in the discussion of that matter. The intention was that the various participating States should be represented on the Committee by persons holding an important office, such as Ministers of Economy, Ministers of Finance, etc., etc. so that its work might be as far-reaching and arouse as much interest as possible.

The authors of the report proposed that that Committee, which would be known as the Central Committee, should co-opt eight members appointed in a personal capacity on the grounds of their special competence and authority.

If it were so constituted, the Central Committee would, the Bruce Committee thought, be a sufficiently active and authoritative body to give the necessary stimulus to the economic and social work of the League and to ensure its maximum efficiency.

The authors of the Bruce Report also took into consideration the important fact that the cooperation made possible by the League in economic and social affairs extended beyond the framework of that institution. Several States which had left the League or had never belonged to it took part in those activities. The letter from the United States Secretary of State to the Secretary-General dated February 2nd, 1939 (see document A.23.1939, page 17) clearly showed the spirit in which some of those States were cooperating with the League.

The participation of non-member States in the economic and social activities of the League had, however, never been properly organised. That state of affairs ought to be cleared up by allowing these States to participate in the direction and supervision to be entrusted to the Central Committee. That was the view expressed in Conclusion No.5 of the Bruce Report, which stated that the Central Committee shall be requested to study the conditions under which States desiring to do so may participate in the work relating to economic and social questions, and shall be authorised to take such steps as appear to it appropriate in order to facilitate their participation.

Although the proposals put forward by the Bruce Committee looked to the future they were nevertheless of great importance at the present time in view of the fact that the majority of States that had left the League had done so for political reasons. The Bruce Committee thought that if the

economic and social machinery of the League was improved and developed that movement away from the League might be checked and strong ties maintained between it and a large number of countries. The Special Committee would no doubt devote special attention to that aspect of the problem.

Mr. CREMINS (Ireland) paid a tribute to the authors of the Report. Its acceptance, and the establishment of the proposed Central Committee, would represent a forward step. As regards the composition of the Committee he suggested that the Committee should contain, in addition to Governments, representatives of the two great organised bodies of employers and workers. All three were represented in the International Labour Organisation. That organisation had been set up to deal with matters concerning the daily work and lives of employers and workers - matters in which the interests of the latter two bodies were sometimes antagonistic. The subjects to be dealt with by the proposed Central Committee cover a very wide field of economic and humanitarian work, and although not at first sight so closely connected with the daily lives of employers and workers as are the subjects dealt with by the International Labour Organisation, are certainly of most intimate concern to those two great organised bodies. In such matters, moreover, the interests of the two would seldom clash.

It was proposed that the Central Committee should in the first instance consist of representatives of twenty-four States chosen for one year by the Assembly on the proposal of its Bureau, and that it should be authorised to co-opt not more than eight members appointed in a personal capacity on the grounds of their special competence. Mr. Cremins suggested that it might be possible under such authority to co-opt one or two representatives each of employers and workers and that the appointments should be made on nomination by the employers' and workers' representatives respectively on the Governing Body of the International Labour Organisation. He thought that the co-option of such representatives "appointed in a personal capacity", would not be a suitable procedure, as one of the principal objects to be aimed at was the obtaining of the support of the mass of public opinion represented by employers and workers by giving them direct representation, and, thus, a direct interest, in League affairs. It was important that those who were appointed should feel themselves to be, and should be regarded as acting, in a representative capacity in order to secure the support of what the Report referred to as "the only real potent instrument of progress - an enlightened public opinion". Representatives of other large organised bodies, such as Chambers of Commerce, could also be appointed to the Committee. He felt sure that the association of workers and employers with the direction and supervision of the economic and social work of the League would mark an advance in the promotion of international collaboration in these affairs.

The CHAIRMAN explained that the authors of the Bruce Report had used the expression "in a personal capacity" in Conclusion No. 4 in a negative sense, in order to show that the members in question were not appointed as "Government" representatives.

Mr. McDOUGALL (Australia) said that the Report was clear and precise. The fact that it was known as the Bruce Report was an indication that it was in accordance with the Australian point of view. A sentence on page 7 said: "There has never been a time when international action for the promotion of economic and social welfare was more vitally necessary than it is at the present moment". That was last August. Since the outbreak of war, conditions had arisen which called for urgent action of the kind described. The economic and social organs of the League would be receiving ever increasing numbers of requests for advice and assistance, and after the war the work would become even more important in view of the additional problems of reconstruction and the need for building a better world.

On page 9 of the Report there was a reference to the desire of men and women everywhere for a larger share in the improved living conditions made possible by scientific progress. He had been impressed by the description given by the Deputy Director of the International Labour Office at a recent meeting of the Fourth Committee of the situation in 1919 when there had been a great demand from the working classes for better treatment. After the present hostilities were over the same demand was certain to arise again. The work which they were contemplating should prepare to meet that demand.

The Report referred to the immense importance of obtaining the support of enlightened public opinion. That was a point he particularly wished to stress. The League had perhaps hitherto failed to a certain extent to provide a platform for the discussion of economic and social work. Its activities in those spheres had met with considerable success, but the general public had known little about them owing to the predominance of political questions. The proposed Committee would provide the required forum.

With reference to the Irish representative's remarks regarding non-governmental members, he would draw the attention to the statement on page 21 to the effect that the Committee felt that experience alone could determine the most appropriate proportions between the official and unofficial members of the proposed Central Committee. He was convinced that the Bruce Committee had felt that organised labour should be represented, and that it was essential for co-operation to exist between the League's economic and social activities and the work of the International Labour Organisation. One task of the Central Committee would be to see that such co-operation became increasingly close. He suggested in a personal capacity that people who were employers should be represented, but rather as industrialists, shipowners, merchants, than in their capacity as employers, because in such a capacity they might in some way be regarded as being on the defensive. What was important was that main branches of economic activity should be represented. The Assembly would be well advised not to tie the hands of the proposed Central Committee too closely.

SECOND MEETING

held on Tuesday, December 12th, 1939 at 3.30 p.m.

Chairman: M. BOURQUIN (Belgium)

GENERAL DISCUSSION (continued).

Mr. PHELAN (Deputy Director of the International Labour Office) said that the Australian representative had perhaps given a somewhat inaccurate idea of the functions of employers' representatives in that International Labour Organisation in suggesting that they might be regarded as being on the defensive. The rôle of employers was very frequently constructive, and in a number of matters, such as the question of safety, the interests of workers and employers entirely coincided. The great value of having employers' representatives on the proposed Central Committee was that they were organised. It might be unfortunate if it were suggested that there should be representatives of workers only. In attempting to secure for the economic and social work of the League the largest possible support from enlightened public opinion, care should be taken to consider how public opinion was formed and how it was expressed.

Mr. BUTLER (United Kingdom) said they had all been highly gratified by the excellent work done by the Bruce Committee, to whose members he paid a tribute. The Report had aroused considerable interest in Great Britain and had received favourable comment in all sections. The Prime Minister himself had appreciated it as containing seeds of valuable developments. They were anxious to reach some definite result. The establishment of the Central Committee would provide a general opportunity for getting to work on the economic organisation of the future and the improvement of social welfare. Their approach should be one in which they allowed themselves to learn from experience. He had been interested in the Irish representative's remarks, but thought that a certain amount of freedom should be allowed to those who would engage in the work. He therefore proposed that the General Committee should be empowered to take the most appropriate steps for setting up the Central Committee. He wished to recall the great importance of attaching non-Member States to the work. Among the various resolutions he had moved in the Sixth Committee of the previous Assembly was one concerning the collaboration of non-Member States. In that connection he would mention that they had been greatly inspired by the letter received in February from the American Secretary of State. He reminded the Committee of the exact terms of what could be regarded as a very encouraging message. Further, the Brazilian representative on the Emergency Committee of the International Labour Organisation had showed that Brazil, too, attached great importance to the development of the League's economic and Social work.

Finally, he would advocate ensuring collaboration between the Central Committee and the International Labour Organisation, while at the same time ensuring the latter's autonomy and independence.

The present political troubles might possibly have sprung from economic troubles; they would certainly leave economic difficulties in their train. It was essential to establish some machinery to solve those economic difficulties which it might not have proved possible to solve in the political field.

Baron DE VOS VAN STEENWYK (Netherlands) paid a tribute to the Special Committee, and said that a clear need for collaboration of the kind it advocated had been shown to exist. Like the Australian representative, he agreed with the view stated on page 7 of the report, to the effect that international action for the promotion of economic and social welfare had never been more necessary than at the present time. The Netherlands Government thought that as many Governments as possible should participate, and it attached particular importance to universality as an essential condition of the work. The Netherlands delegation was in complete agreement with the contents of the report and the draft constitution.

Count CARTON DE WIART (Belgium) said that the Belgian Government was in agreement with the conclusions of the Bruce report. The Belgian delegation recognised the force of the considerations put forward by the Chairman at the beginning of the session, and approved the methods recommended. Nevertheless, such new and highly important machinery should only be brought into effect with the greatest caution. The proper time must be carefully chosen, and in that respect the fullest reliance might be placed on the bodies responsible for the direction of the League's activities.

The problems which, according to the Bruce report, would come within the terms of reference of the Central Committee, were highly complex and varied, as might be seen from the list given on page 6. According to the Chairman, the Governments would be represented by persons of the highest authority, such as Ministers of Finance, Ministers of Commerce, or Ministers of Economic Affairs. On this Committee the first place must, no doubt, be given to economic and financial questions, which had already taken on a very real importance in the League's activities: the League of Nations Year-Book - to mention but one example - had become virtually indispensable to economists and for the purposes of higher education.

At the same time, he was anxious that the Central Committee should not underestimate the importance of certain other activities, namely, those relating to health and to social and humanitarian questions. For many years he had represented his Government on the Commission for the Protection and Welfare of Children and Young People, which had since become the Advisory Committee on Social Questions. Only those who had followed the work of that body could realise the influence that it had exerted on the movement of ideas and reform, both legislative and administrative, in such matters as juvenile courts and their auxiliary services, family desertion, family allowances, assistance to foreign minors,

the guardianship of children born out of wedlock, the enforcement of maintenance obligations, and similar questions. The progress made in those various fields was due largely to the work done in Geneva. The surveys and enquiries of the League had brought home to many countries the reforms already introduced elsewhere. The Central Committee must not in any way overlook this work, nor must the interest taken in economic and financial problems cause those social and humanitarian activities to be relegated to the background; they should, on the contrary, become increasingly fruitful. Incidentally, it was regrettable that a decision of the last Assembly regarding the creation of a review of social and humanitarian questions had not yet been carried into effect.

There was, lastly, another consideration closely related to the argument so convincingly put forward by the United Kingdom representative. It was of the highest importance to secure for the League the sympathy and active co-operation of non-member States and world public opinion. In the latter connection, it was important to bear in mind the very great importance of the opinion of women, who represented half of mankind and perhaps the better half. Women took a very keen interest in such questions as child welfare, and in the Anglo-Saxon countries, particularly, that aspect of the League's work was closely followed. For that reason also, it was essential that the Central Committee should not leave social and humanitarian questions in the background.

In any case, the method of work recommended by the Bruce Committee would make it possible to satisfy that desideratum, as, in addition to the twenty-four Government members, who would be chiefly concerned with economic and financial questions, it was proposed to appoint eight independent members on the grounds of their special competence. It was important that those members should be chosen with the greatest care, and he was confident that this consideration would be given due weight in the report to the Assembly.

Mr. Wellington KOO (China) said there could be no doubt that the League had rendered signal services in the field of social and economic problems. An outstanding example was its anti-narcotic work, in which China was specially interested. The League's activities in that sphere had been reinforced by a non-Member State, the United States of America, which had always taken an interest in the work and never failed in its support. The control over the distribution of narcotics had rendered illicit traffic very difficult. The Chinese Government had always maintained close collaboration with the League, and had been able to appreciate the latter's work in the light of practical experience - particularly in connection with such matters as agriculture, hygiene, transport, and water conservancy. The Chinese Government had always found the services of the League of the greatest value. Medical units provided by the League had been helping to remedy ills which had been aggravated by the hostilities inflicted on China in recent years. The record of the League's achievement entitled them to look forward to a period of further development and justified - in

fact necessitated - the establishment of a co-ordinating Central Committee. The Chinese Government approved the report in general, and was prepared to support its adoption in its main lines.

Mr. RIVE (Canada) congratulated the Special Committee on an able piece of work. It could be taken for granted that Canada would support an initiative entailing the collaboration of American countries. He had been interested in the Irish representative's remarks concerning representation of workers and employers. The essential thing appeared to be that there should be a close connection with the activities of the International Labour Organisation; that might be effected by appointing members of the Governing Body to the proposed Committee. He did not think that other international organisations should be represented on the Committee. It would be sufficient, when desirable, to permit international expert and technical bodies to submit memoranda on questions affecting their interests. The Irish representative had objected to the phrase "in a personal capacity"; that phrase had subsequently been explained by the Chairman, but the fact that an explanation was necessary showed that some other form of words would be preferable.

The work of control over narcotics, to which the Chinese representative had referred, was an activity in which the Canadian Government was greatly interested. It did not resemble other League work, in that it consisted rather in the administration of treaties. Certain non-Member States participated officially in that work. He asked if it was intended that this organisation should be placed under the control of the Central Committee.

In conclusion, he felt that the proposed number of members was unnecessarily large and might well be reduced.

The CHAIRMAN, in reply to a question raised by the representative of Canada concerning the opium organisation, said it should be clearly understood that the sole object of the Bruce Committee's proposals was to place under the supervision of the Central Committee those bodies that were now under the supervision of the League Council. The Permanent Central Opium Board was an independent body, and would remain independent. The supervision and direction of the Central Committee would only apply to the technical committees under the League Council.

M. ARCHIMBAUD (France) said that the French delegation associated itself with the observations made by the United Kingdom representative. Its chief desire was to ensure that the League's economic and social work should be carried on as efficiently as possible. It also thought that the proposed Committee should be set up under the conditions suggested by the United Kingdom representative, that was to say, as an experiment, it being clearly understood that the International Labour Office would continue to be autonomous.

M. BORBERG (Denmark) said that the interest taken by the Danish Government in the development of international co-operation was so well known that the Danish delegation could confine itself to declaring that it looked with sympathy on the proposals contained in the report. The Danish Government, however, were in principle for all States Members being represented on the proposed Central Committee. The Committee would have a vast field of activities, and greater freedom of organisation might be given it if so composed. He assumed that any arrangement arrived at in the Committee would be provisional and be regarded as experimental, so that the question of the Committee's composition might be discussed again by the next Ordinary Assembly, in the light of the experiences obtained.

M. COSTA DU RELS (Bolivia) said that he had studied the Bruce Committee's report, and approved of its conclusions in principle. Nevertheless, he felt certain misgivings about the programme of work of the Central Committee which it was proposed to set up. In particular, he was afraid that certain questions such as the refugee problem, which had arisen out of the last war, and which the new war could not fail to aggravate, might be relegated to the background. He therefore urged that the Central Committee should not lose sight of the problem of refugees and similar questions.

As the Committee was aware, doubts had been expressed in oversea countries as to the efficacy of the League's work on behalf of peace, and even of its activities in other spheres. The Secretary-General had very tactfully organised conferences in the Latin-American continent which had aroused the keenest interest, such as the Nutrition Conference held at Buenos Aires last October. That Conference had made a most excellent impression on public opinion in America and, in the interests of the League, it set an example that should be followed.

There was another type of activity deserving of the highest praise: Bolivia had recently received a visit from a financial expert of the League. The presence of such highly-qualified specialists in Latin-American countries tended to dispel the scepticism that had developed in South America as to the utility of the League.

For its part, the International Labour Office had sent out experts on social insurance, who were now on their way to Bolivia. Thanks to those technical conferences and the visits of experts, who might be regarded as the League's missionaries, Latin America would come to look upon the ideals of the League as something more than a delusion.

M. POLYCHRONIADIS (Greece) associated himself with the tribute paid to the Bruce Committee's report, and, on behalf of his Government, urged that it should be adopted.

He wished to draw the Special Committee's attention to the fact that economic and social questions obviously included rural and agricultural questions, but it was to be feared that in a committee on which commerce and industry,

the richest elements of economic life at the present time, were represented, agriculture would play a very small part. Adequate representation should therefore be given on the Central Committee, which was to comprise twenty-four Government representatives and eight independent members, either to agricultural States or to specialists attached to agricultural organisations.

The DUKE of DEVONSHIRE (United Kingdom) said that the Head of the United Kingdom delegation had already expressed the British Government's approval of the Special Committee's report. Delegations appeared to be all agreed in principle, and no time should be lost. He therefore suggested that a resolution for submission to the Assembly should forthwith be prepared, and begged to submit to the Committee a draft drawn up by the British delegation.

THIRD MEETING,

held on Wednesday, December 13th, 1939, at 12 noon.

Chairman: M. BOURQUIN (Belgium).

EXAMINATION AND ADOPTION OF THE DRAFT RESOLUTION SUBMITTED BY THE UNITED KINGDOM DELEGATION (document A./C.S.R.B./3.1939 AND AMENDED BY THE AUSTRALIAN DELEGATION (document A./C.S.R.B./3.1939 Addendum).

The CHAIRMAN, opening the discussion, announced that the amendments submitted by the Australian delegation had been accepted by the United Kingdom delegation, which was the author of the draft resolution.

He submitted to the Committee the amended draft resolution, paragraph by paragraph.

Paragraphs 1 and 2 were adopted without change.

Paragraph 3.

In reply to a question by M. Archimbaud (France), the Chairman and Mr. McDougall (Australia) explained that it had seemed preferable, in the amended text to delete the adjective "financial", since if it had been kept it would have been necessary to introduce an enumeration in the paragraph in question. It was in order to avoid doing so that it had been decided to keep to the expression chosen by the Bruce Committee, after a somewhat lengthy discussion, as being the least faulty of the various expressions that might have been envisaged.

M. RAPPARD (Switzerland) appreciated the arguments in favour of deleting the word "financial", but pointed out that, for the uninitiated, the expression "economic and social" did not appear to include, for instance, the notion of public health. In the circumstances, while still retaining the terminology of the Bruce Report, would it not be well to indicate that the expression "economic and social" was to be understood in its widest sense, as including more particularly financial questions and questions relating to public health? That would satisfy certain doubts which had been expressed.

Mr. McDOUGALL (Australia) suggested that it might be possible to give, in a note which would accompany the draft resolution, a list of the League activities covered by the term "economic and social". He thought that was the solution which had been adopted in the Bruce Report.

The CHAIRMAN directed the Committee's attention to the fact that reference was made in the paragraph now under consideration to "the economic and social work of the League as defined in the (Bruce) Report". It would thus be sufficient

to refer the reader to the Bruce Report, in which would be found, on page 6, a list - not in any sense exhaustive - of the economic and social activities of the League. He stressed the point that it was important not to give an exhaustive list such as would exclude fresh fields of action.

Baron de VOS VAN STEENWYCK (Netherlands) said he was certain that members of the Committee had no desire to exclude any question from the field of action of the Central Committee; the best method would, he thought, be to communicate to that Committee the minutes of the present meeting, which would make the scope of its terms of reference sufficiently clear.

Mr. RIVE (Canada) proposed that the question should be settled by indicating at the beginning of paragraph 4 that the Committee's minutes would be communicated to the General Committee of the Assembly.

M. RAPPARD (Switzerland) agreed with that suggestion. While not empowered to speak on behalf of doctors or health experts, he thought they felt that their special activities were not adequately covered by the report of the Bruce Committee which included only diplomats, economists and legal experts. If there was one branch of the League's activities which had been really successful and fruitful it surely was its work in connection with Public Health. Moreover the Bruce Report was not based solely on technical considerations, political considerations had also played a part. In that connection it could be said that one of the activities of the League of Nations which had attracted particular attention in the United States of America was the work of its Health Organisation. From the point of view of the prospect of collaboration by the United States, the more the results obtained by the League as regards Public Health were stressed, the better.

The CHAIRMAN said that all members of the Committee were agreed as to the importance of the work of the League's Health Organisation. To communicate the minutes of the Committee's discussions to the future Central Committee would be a suitable way of informing it of the importance attached to the League's work in connection with Public Health.

Paragraphs 3, 4 and 5 were adopted.

Mr. RIVE (Canada) wished to know what would now become of the proposal he had submitted.

The CHAIRMAN explained that the draft resolution would be transmitted to the General Committee of the Assembly together with the Committee's minutes, the General Committee being instructed to transmit the latter to the Central Committee after they had been seen and if necessary corrected by the persons concerned. That being so, there would be no occasion for the Committee to draw up a report on its work.

Mr. RIVE (Canada) said he was prepared to accept the Chairman's suggestions, although he personally would have preferred the draft resolution to include the sentence he had proposed.

The draft resolution as a whole was adopted.
